SÉRIE « AFRIQUE », 9

Université de Paris I, Panthéon-Sorbonne

Martin-René ATANGANA

CAPITALISME ET NATIONALISME AU CAMEROUN

au lendemain de la seconde guerre mondiale 1946-1956

Ouvrage publié avec le concours du conseil
scientifique de l'Université de Paris I, Panthéon-Sorbonne

Publications de la Sorbonne
1, rue Victor-Cousin
75235 – PARIS 05
1998

Publications de la Sorbonne, 1998
Loi du 11 mars 1957

ISBN 2-85944-327-4

Abréviations

AEF	Afrique Équatoriale Française
AICDG	Archives de l'Institut Charles de Gaulle, Paris
ANCAM	Archives Nationales du Cameroun, Yaoundé
ANSOM	Archives Nationales, Section Outre-Mer, Aix-en-Provence
ANU	Archives des Nations Unies, New York
ARCAM	Assemblée Représentative du Cameroun
ATCAM	Assemblée Territoriale du Cameroun
BDC	Bloc Démocratique Camerounais
CCFOM	Caisse Centrale de la France d'Outre-Mer
CGT	Confédération Générale du Travail
ENFOM	École Nationale de la France d'Outre-Mer
ESOCAM	Évolution Sociale Camerounaise
FDSE	Faculté de Droit et des Sciences économiques
FIDES	Fonds d'Investissement pour le Développement Économique et Social des Territoires d'outre-mer
IEDES	Institut d'Étude du Développement Économique et Social
JEUCAFRA	Jeunesse Camerounaise Française
JOC	*Journal Officiel du Cameroun*
JOCF	*Journal Officiel du Cameroun Français*
JORF	*Journal Officiel de la république Française*
LGDJ	Librairie Générale de Droit et de Jurisprudence
PCF	Parti Communiste Français
RDA	Rassemblement Démocratique Africain
UPC	Union des Populations du Cameroun
USC	Union Sociale Camerounaise
USCC	Union des Syndicats Confédérés du Cameroun

Avant-propos

Le présent ouvrage est la version allégée d'une thèse de doctorat (nouveau régime) soutenue à la Sorbonne le 11 février 1994. Pour les besoins de l'édition, j'ai dû, sans omettre l'essentiel, supprimer tous les graphiques ainsi qu'un certain nombre de tableaux statistiques, de notes infra-paginales, et de documents annexes. Le texte original pourra toutefois être consulté à la bibliothèque universitaire de la Sorbonne.

Il serait impossible d'énumérer ici les noms de toutes les personnes qui m'ont ont aidé de leurs conseils, de leurs informations, de leurs encouragements, ou de leur assistance multiforme dans la réalisation de ce travail. Qu'il me soit cependant permis de mentionner dans cet avant-propos, en plus de ma femme, mon père Marc Belinga et toute la famille Belinga, ma belle soeur Lynette Thompson, le professeur René Girault qui fut mon directeur de thèse, Jean Fremigacci du Centre de Recherches Africaines à Paris, François Dikoumé, Adalbert Owona et Léon Kaptue tous du département d'histoire à l'université de Yaoundé I, Dieudonné Oyono de l'Institut des Relations Internationales du Cameroun, le président René Gobé de la Chambre d'Agriculture du Cameroun, ainsi que mes amis Yves Lucien Anya, Chantal Noa, Benedic Nkoa, François Messi, Danielle Solo Mengue, Mallo Misse, Dady Mimbo et Jacqueline Mellet. À toutes ces personnes, ainsi qu'à toutes celles que j'ai omis de citer, je voudrais exprimer toute ma profonde et sincère gratitude.

Introduction

Dans le cadre des rivalités entre Français, Anglais et Allemands au XIX[e] siècle, pour la conquête du Cameroun, et devant l'hésitation des Anglais et la maladresse des Français, les chefs Duala signèrent avec l'Allemagne, le 12 juillet 1884, le « Traité germano-duala » par lequel ils abandonnaient aux Allemands leur droit de souveraineté, de législation et d'administration. Ce fut le début de la colonisation allemande au Cameroun. Le « Kamerun » allemand avait alors une superficie de 507 332 km² [1].

En 1914 éclata en Europe la « Grande Guerre » qui était certes l'aboutissement des rivalités et contradictions déchirant l'Europe depuis un demi-siècle, mais qui laissait aussi apparaître une dimension impériale. En fait, de nombreuses considérations économiques et politiques pesaient assez lourd pour l'Afrique en général, et en particulier pour le Cameroun où la mobilisation des forces, l'intensité de la lutte et les conséquences du conflit revêtirent une dimension exceptionnelle. En 1916, dans le cadre de ce conflit, les Allemands furent délogés du Cameroun par les alliés [2] qui occupèrent alors le territoire tout entier, avec nulle intention de rétrocéder à l'Allemagne aucune de ses colonies conquises. L'article 119 du traité de Versailles enlèvera tout simplement à l'Allemagne ses colonies.

Après la guerre, le pays connut une partition ayant été amorcée par les consultations entre les généraux Dobell (pour la Grande-Bretagne) et Aymerich (pour la France) après la défaite allemande au Cameroun. Le partage effectif de l'ancien « Kamerun » allemand aboutit au découpage de deux tranches occidentale et méridionale du pays qui furent rendues à l'Afrique Équatoriale Française (AEF), cependant que le reste fut partagé en deux mandats internationaux confiés l'un à la France (431 206 km², soit les quatre cinquièmes du territoire), l'autre à la Grande-Bretagne (76 135 km² constitués par deux bandes isolées en bordure de la Nigéria, 30 800 pour la région septentrionale, 45 325 pour la région

1. Le « Nouveau Cameroun » après 1911 avait environ 750 000 km² ; les chiffres à cette époque sont relatifs.
2. Pour plus d'informations, voir Aymerich (Général de Division), *La conquête du Cameroun 1er août 1914 - 20 février 1916*, Paris, Payot, 1933.

méridionale). Après la Deuxième Guerre mondiale, le régime de tutelle remplaça celui du mandat et les anciens territoires sous mandat furent placés sous ce nouveau régime de tutelle, ce qui fut par conséquent le cas du Cameroun jusqu'à son accession à l'indépendance le 1er janvier 1960.

La situation ainsi créée faisait du Cameroun, comme du Togo, non pas une colonie française comme les autres possessions françaises d'Afrique noire, mais un territoire sous tutelle sur lequel la France ne devait exercer qu'un mandat provisoire pour le compte des Nations Unies. Pourtant ce ne fut pas tout à fait le cas. Il faut insister ici sur la place éminente du Cameroun du point de vue des intérêts français. Position stratégique primordiale durant la guerre, du fait des prétentions allemandes à son endroit et de son ralliement aux autorités de Londres [3], le territoire resta par la suite l'un des joyaux de la France d'outre-mer en sa qualité de colonie de peuplement aussi bien qu'en raison de sa relative richesse et du rôle du port de Douala comme débouché d'une partie de l'AEF. L'augmentation rapide de la communauté européenne (elle passa de 3210 membres en 1944 à 17000 en 1956) et des investissements ne fit que conforter la détermination de la France à maintenir le Cameroun en son giron. Très significativement, Paris, après avoir en vain essayé de dérober le territoire à toute forme de contrôle international, ne joua jamais sincèrement le jeu auprès des Nations Unies. Il ne fait pas de doute que jusqu'en 1956-1958, l'objectif final de la France resta d'assimiler le Cameroun à l'Union française.

Cette politique menée et soutenue par les gouvernements de la Quatrième République, dans un pays qui nourrissait une forte tradition anticolonialiste depuis la domination allemande, rencontra une vive opposition de la part des nationalistes camerounais. Le conflit opposant ces derniers à l'administration coloniale française allait dégénérer en violence armée sur le sol camerounais, faisant du Cameroun le seul pays, de tous les territoires d'Afrique noire sous domination française, où la revendication de l'indépendance politique eut recours à la violence des armes.

Pour des raisons qui seront évoquées un peu plus loin, peu d'auteurs ont, à ce jour, écrit sur ce domaine et sur cette période très riche mais aussi très controversée de l'histoire du Cameroun; par ailleurs, l'élément politique est trop privilégié dans la plupart des études qui existent [4]. Or, il a été démontré depuis plusieurs années que les relations internationales évoluent bien souvent aussi sous l'impulsion d'autres facteurs que

3. Sur le ralliement du Cameroun, lire Mveng (E.), *Histoire du Cameroun*, Paris, Présence Africaine, 1963, pp. 196 à 251 ; et Bourgi (R.) *Le Général de Gaule et l'Afrique noire, 1940-1969*, Paris, LGDJ, 1980, p. 60.

4. À titre d'exemple, citons : Gardinier (D.E.), *Cameroon : United Nations Challenge to French Policy*, London, Oxford University Press, 1963 ; Le Vine (V.T.), *Le Cameroun, du mandat à l'indépendance*, Paris, Présence Africaine, 1984 ; Eyinga (A.), *Introduction à la politique camerounaise*, Paris, l'Harmattan, 1984. Une mention spéciale doit être faite à R. Joseph (*Le mouvement nationaliste au Cameroun*, Paris, Karthala, 1986) pour sa présentation de l'évolution économique et sociale du territoire et son analyse du jeu contradictoire des diverses forces coloniales (administration, milieux économiques, églises chrétiennes) dans l'évolution du mouvement nationaliste au Cameroun.

Pierre Renouvin a appelé « *forces profondes* »[5], forces que l'histoire des relations internationales, en tant que science, doit de plus en plus prendre en considération.

J'ai par conséquent choisi, pour mon approche de l'histoire des relations franco-camerounaises, de traiter de l'aspect financier et de l'image de la France au Cameroun de 1946 à 1956. L'espace géographique camerounais qui intéresse cette étude est constitué par l'ancien territoire sous administration française. La période retenue est quant à elle très significative. Sur le plan politique, 1946 fut l'année de la signature des accords de tutelle, ainsi que celle de la constitution française qui créa l'Union française, à laquelle le Cameroun avait fini par être intégré « *sans qu'on ait songé le moins du monde à demander leur avis aux intéressés* »[6] ; l'année 1956, quant à elle, fut celle de la loi-cadre, avec tout ce que cette dernière a entraîné (suffrage universel, autonomie interne, conseil de gouvernement, etc). Sur le plan financier et économique, la décennie 1946-1956 correspond à celle du plan de modernisation et d'équipement de l'Union française.

C'est ce dernier plan décennal français qui constitue le principal cadre historique de cette étude. Dans les années 1950, l'empire colonial apparaissait comme l'un des principaux piliers de la puissance française. Le Cameroun était l'un des territoires français d'Afrique noire considérés avec le plus d'intérêt après 1945. Mais comme les fonctionnaires et les chercheurs l'ont toujours classé avec les territoires d'Afrique Équatoriale, considérés comme moins importants, il n'a pas reçu l'attention qu'il méritait, notamment de la part des économistes et des historiens de l'économie. La France a investi pour le seul Cameroun presque autant qu'elle l'a fait pour toute la fédération aefienne, pourtant bien plus vaste et bien plus peuplée. Ces investissements, très importants, n'ont pourtant pas empêché, au Cameroun entre 1946 et 1956, la dégradation progressive de l'image de l'État colonial français et la montée du nationalisme.

Les relations financières franco-camerounaises, ainsi que les investissements français et leurs incidences au Cameroun pendant la décennie d'après-guerre sont des problèmes parmi d'autres, qui n'ont pas reçu toute l'attention qu'ils méritaient. Aussi le présent ouvrage se propose d'être un apport susceptible d'aider à combler cette lacune, pour une histoire des relations franco-camerounaises qui rentre dans le cadre plus large de la décolonisation de l'empire colonial français.

Il ne sera pas tant question de confectionner un bilan; comme l'écrit J. Marseille, « *si le chiffre est certes nécessaire, il n'offre... aucune garantie de certitude, encore moins d'objectivité* »[7]. Il ne s'agira pas tant non plus de mesurer combien le Cameroun a coûté et rapporté à sa puissance tutrice ; c'est là une opération vaine qui s'inscrit surtout, pour le cas de l'empire colonial français en général, « *dans les combats idéologiques qu'a provoqués la décolonisation. Pour ceux qui se posaient cette question dans les années 1950 et qui la posent encore de nos jours, il s'agit soit de condamner le colonialisme français en en révélant les fructueuses contreparties, soit d'absoudre la*

---

5. Renouvin (P), Duroselle (J.B.), *Introduction à l'Histoire des Relations Internationales*, Paris, A. Colin, 1970.
6. Cornevin (M.), *Histoire de l'Afrique contemporaine. De la Deuxième Guerre mondiale à nos jours*, Paris, Payot, 1978, p. 190.
7. Marseille (J.), *Empire colonial et capitalisme français. Histoire d'un divorce*, Paris, Albin Michel, 1984, p. 12.

métropole à l'aune de sa générosité »[8]. Enfin, il ne s'agit pas tant de chercher à évaluer la place du Cameroun parmi les autres territoires, les conditions ayant été différentes d'un territoire à l'autre.

L'essentiel de mon travail se situe dans l'interaction entre conditions financières des relations « fort-faible » et représentation du fort chez le faible, le fort étant ici l'État colonial français et le faible étant la société camerounaise. Ce qu'il convient de chercher à apprécier c'est le rôle joué par le Cameroun, ce à quoi le territoire a servi, la fonction qu'il a assumée dans la dynamique du capitalisme français, mais aussi le rôle joué par ce capitalisme dans l'évolution du Cameroun, dans celle des relations entre le Cameroun et la France, et dans la dégradation de l'image de la France au Cameroun. Il sera par conséquent question d'examiner les mouvements des capitaux entre la France et le Cameroun, et plus particulièrement l'exportation des capitaux français vers le Cameroun, ainsi que les incidences économiques, politiques et sociales créées par l'évolution des investissements français au Cameroun entre 1946 et 1956.

Compte tenu des différentes considérations ci-dessus évoquées, le présent ouvrage a été organisé à trois niveaux. La première partie sera consacrée à la présentation des acteurs, constitués par les populations du Cameroun et par certains groupes moteurs. La seconde partie fera une étude chronologique de l'évolution des capitaux français au Cameroun et de leurs incidences. Enfin, la troisième partie tentera de dresser un bilan et de faire une étude critique de l'investissement français au Cameroun.

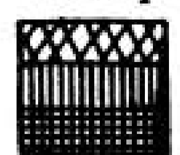
La recherche historique sur le Cameroun autour de la période qui va en général de 1945 à 1960 comporte plusieurs aléas. La période est considérée comme relativement récente ; d'autre part, elle comporte des faits historiques qui ont suscité des haines et des passions au Cameroun. En conséquence, certains dossiers importants dans les archives restent inaccessibles. À cause des conditionnements politiques de divers ordres et de l'autocensure, bon nombre de travaux n'ont pu aboutir[9].

Par ailleurs, l'histoire du Cameroun recoupe celle de trois puissances coloniales, l'Allemagne, la France et la Grande-Bretagne, celle du système des mandats de la Société des Nations et du régime de tutelles de l'ONU. La documentation pour écrire cette histoire est donc éparpillée dans trois continents. Cet éparpillement de la documentation, voire l'absence de celle-ci contribue à embrouiller, à obscurcir et même à rendre inintelligible l'histoire de l'investissement français au Cameroun. Pour la présente étude, les recherches entamées dès 1988 ont été effectuées à Paris, à Nanterre, à Versailles, à Aix-en-Provence, à Yaoundé et à New York.

8. *Ibid.*, p. 13.
9. Lire à ce sujet Mbembe (J.A.), dans sa présentation des écrits de Um Nyobè (R.), *Le problème national kamerunais*, Paris, l'Harmattan, 1984, pp. 9-14.

Grands groupes ethniques du Cameroun

Groupes à tendance modérée



Kirdi et Fulani du Nord Cameroun
Beti (Ewondo, Eton, Bane, etc.).
Bulu et Fang

Groupes à tendance radicale



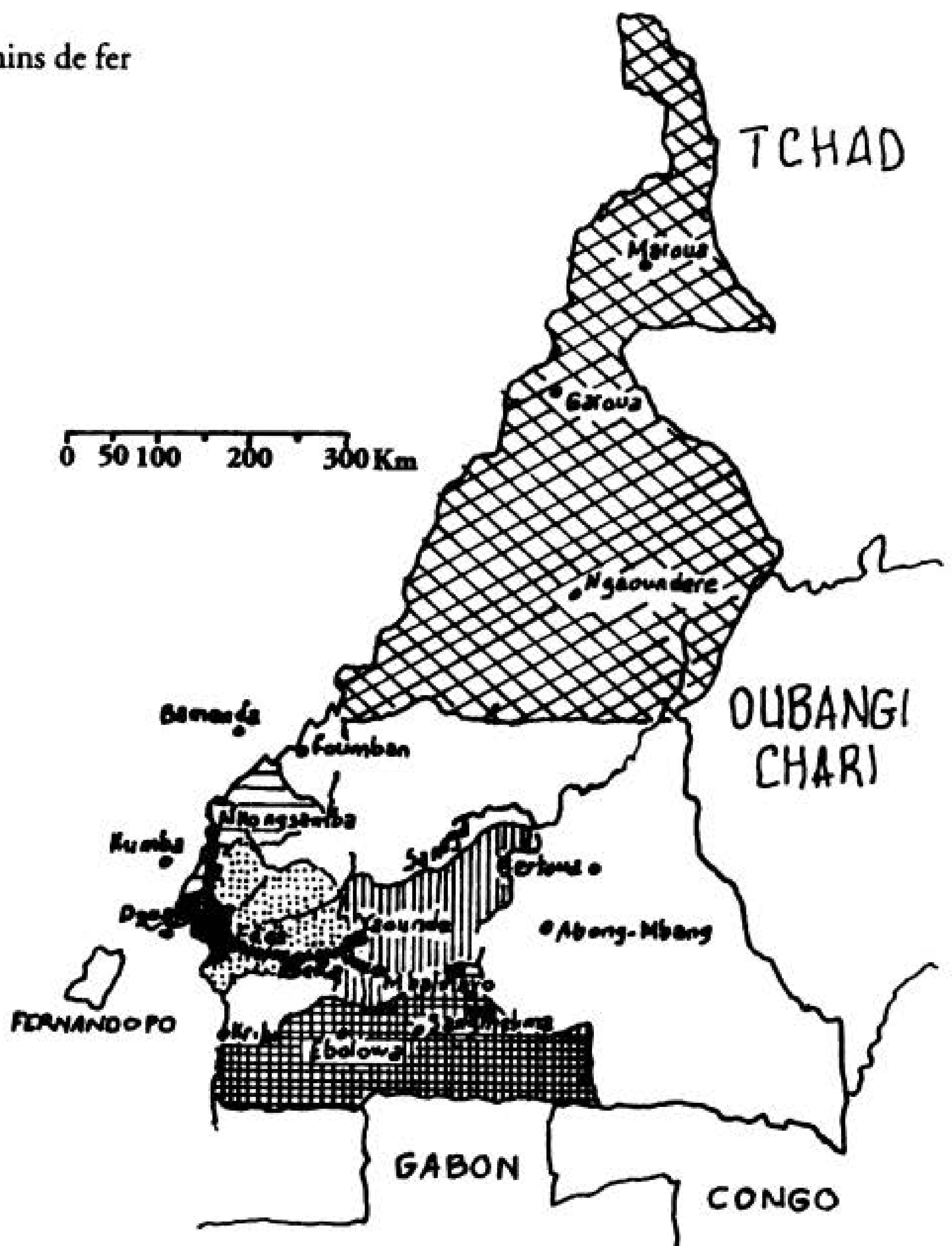
Bassaà Bakoko
Bamiléké

Groupes combinant résistance et collaboration

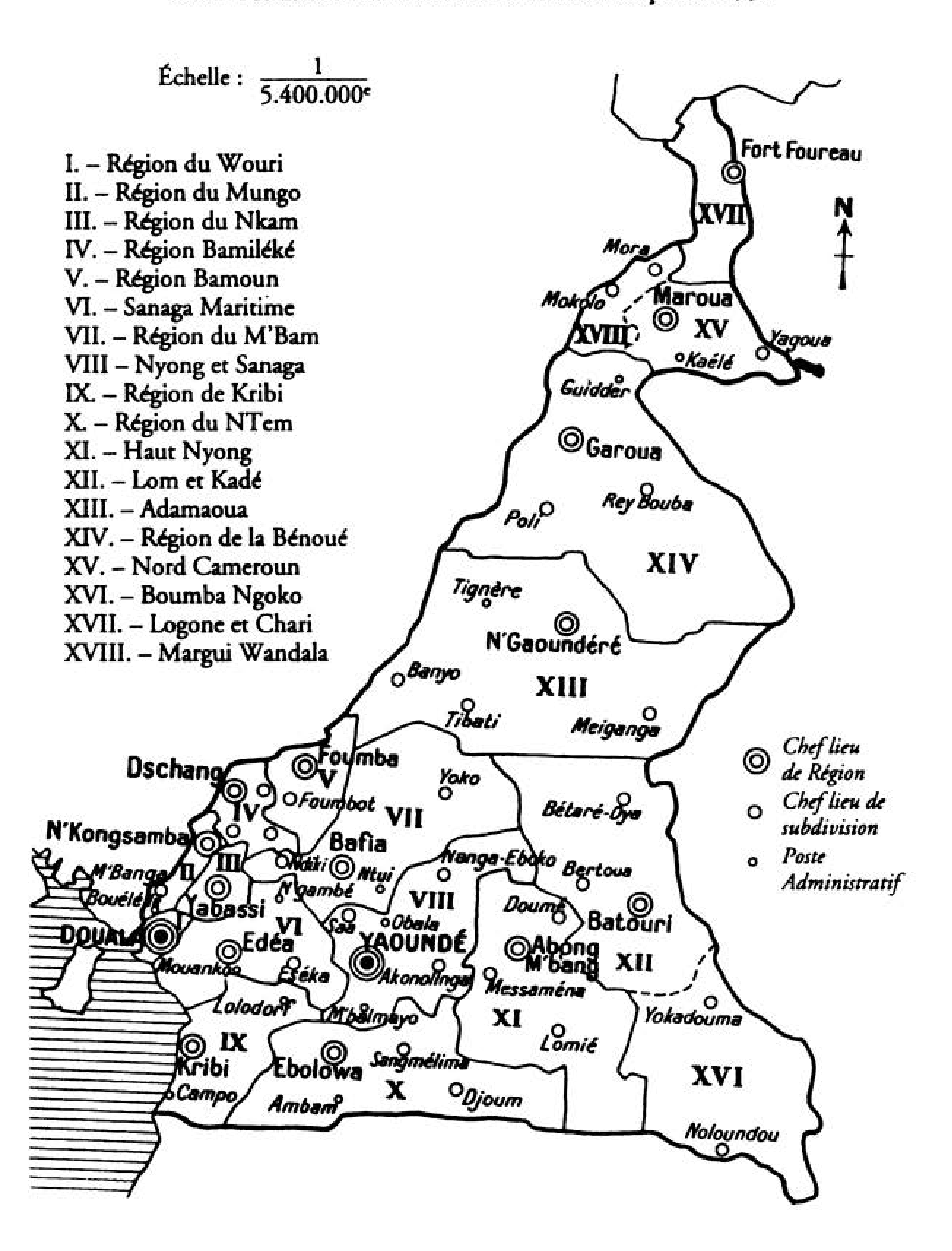
Duala

Autres

Chemins de fer



Administration territoriale du Cameroun français en 1950



Première partie

LES ACTEURS

Introduction de la première partie

La superficie totale de l'ex-Cameroun français était de 431 206 km², pour une population qui, en 1954, était de 3 115 052 Africains et 12269 Européens dont 11 500 citoyens français. La grande diversité ethnique du Cameroun est bien connue [1]. Et si sa géographie se caractérise par la multiplicité des zones climatiques [2], sa population diversifiée témoigne de différentes vagues migratoires, y compris les migrations de la côte guinéenne, du Soudan Occidental et du bassin du Congo.

Il ne sera pas ici question de faire une étude sur les groupes ethniques du Cameroun en tant que telle [3]. La présentation qui sera faite dans cette première partie répondra plutôt à deux soucis portant l'un sur le fond, l'autre sur la forme. Sur le fond, cette présentation tendra à être celle des formations socio-économiques, avec pour but, d'une part, de montrer la diversité des peuples du Cameroun et les changements économiques qui ont eu lieu sous la domination française, et, d'autre part, d'analyser l'interaction de ces deux éléments. *« Il semble difficile de rendre compte par une formule simple, de la pénétration des forces capitalistes et du marché dans des sociétés pré-industrielles, et de la façon dont ces forces économiques contribuent à l'émergence de nouvelles relations sociales. L'étude de l'histoire sociale et économique du Sud du Cameroun nous montre plutôt une multiplicité des formations sociales en train d'évoluer, et la nature de ces formations dépend à la fois de la structure sociale antérieure des peuples concernés et de la forme particulière d'activité économique qui a affecté leur mode de vie traditionnel »* [4]. L'étude des populations du

1. Il existe au Cameroun 136 groupes ethniques, selon le « Rapport Annuel du Gouvernement Français à l'Assemblée Générale des Nations-Unies sur l'Administration du Cameroun placé sous tutelle de la France », année 1958, pp. 14-15. Ce chiffre doit être considéré avec quelques réserves.
2. Pour les données géographiques sur le Cameroun, voir *Atlas de la République Unie du Cameroun*, Paris, Jeune Afrique, 1979.
3. Pour des études générales sur les peuples du Cameroun, lire Le Vine (V.T.), *op, cit.*, pp. 29-40, et Mveng (E.), *Histoire du Cameroun*, Paris, Présence Africaine, 1963, pp. 196-251.
4. Joseph (R.), *op. cit.*, p. 141.

Cameroun à travers celle des formations socio-économiques est importante dans la mesure où ces formations ont été, en grande partie, le résultat de la pénétration du capitalisme français dans la société camerounaise, et parce que la situation ainsi créée a déterminé les prises de position des différents acteurs vis-à-vis de l'État colonial.

Sur la forme, il serait intéressant de procéder à la construction d'une typologie des attitudes face au système colonial, dont les déterminants paraissent être l'héritage de la géographie et de l'histoire, les oppositions et les collaborations. Une gamme d'attitudes complexes en résulte avec des variations dans le temps, mais on peut classer les populations, par exemple des groupes à tendance modérée aux groupes à tendance radicale. C'est cette classification que je me suis proposé de faire dans le chapitre premier. L'analyse des groupes ethniques qui y sera faite se limitera toutefois aux Beti-Bulu, aux Peuls, aux Bassaà, aux Bamiléké et aux Duala ; ce choix s'explique par le fait que ces groupes, en plus d'être parmi les plus importants du Cameroun, ont été les plus affectés par la pénétration du capitalisme et les plus impliqués dans le mouvement nationaliste au Cameroun. Après cette analyse des groupes ethniques, je tenterai de poser, dans le deuxième chapitre, la problématique des classes sociales et l'hypothétique dépassement du cadre ethnique.

Chapitre 1
La base ethnique : l'héritage

Dominante de collaboration

Collaboration sur la base d'intérêts économiques modernes : les Beti-Pahouins (planteurs de cacao)

L'un des aspects les plus frappants de l'histoire précoloniale des différents peuples qui devaient plus tard constituer le Cameroun est d'avoir tous été marqués, à des degrés divers, par l'invasion du nord du pays par les Peuls au début du XIXᵉ siècle. Cette invasion a poussé, en vagues successives, les populations soudanaises puis bantoues vers le Sud.

La plus importante de ces vagues fut celle des Beti-Pahouins [1] dont la migration au XIXᵉ siècle, vers le sud au-delà de la rivière Sanaga, aboutit à la création d'une zone assez étendue, du centre du Cameroun vers le Rio Muni jusqu'au Gabon et au Congo, et occupée par un ensemble de peuples ayant en commun un certain nombre de caractères linguistiques, culturels et plus tard économiques. Parmi ces peuples, il y a d'abord les Beti (Ewondo, Eton, Bane) que l'on retrouve dans la partie camerounaise au nord de cette zone géographique ; ensuite les Bulu (129 000) en son centre, puis les Fang (48 000) dans la partie Sud mais aussi au Gabon et en Guinée Équatoriale. Les Beti-Pahouins comptent environ 655 000 membres, dont les Ewondo (459 000) sont les plus importants [2].

En plus de son importance démographique, l'importance du groupe Beti-Pahouin vient de l'influence que les différentes forces du colonialisme ont eue sur lui, et de la grande ouverture de ce peuple aux changements mis en place. Par leur

1. Pour des précisions, voir : Alexandre (P.) et Binet (J.), *Le groupe dit Pahouin (Fang-Boulou-Beti)*, Institut International Africain, Paris, PUF, 1958 ; Balandier (G.), *Sociologie actuelle de l'Afrique noire*, Paris, PUF, 1955.
2. Ces statistiques ainsi que toutes celles que nous donnerons pour évaluer les différents groupes ethniques camerounais sont fondées sur le recensement de 1951-52 (voir « Rapport annuel du Gouvernement Français... », 1956, pp. 16-17). Les Ewondo vivent autour de la capitale Yaoundé ; les Bulu se retrouvent à Ebolowa, à Sangmélima et à Djoum.

structure politique, les Beti-Pahouins sont en général classés avec les Bantous « anarchiques » et sans chef de la zone des forêts qui, à la différence de certains autres peuples du Cameroun (tels que les Bamiléké semi-bantou, les Bamoun des hautes terres occidentales, et les peuples soudanais et hamites du Nord), n'avaient pas d'organisation politique fortement hiérarchisée. Il faut toutefois remarquer que cette classification s'applique plutôt aux peuples bulu et fang qu'aux Beti. Ce sont les Beti, et notamment les Ewondo, qui se sont le plus illustrés par leur collaboration avec les administrations allemandes puis françaises, alors que les Bulu honoraient le souvenir de leur guerre courageuse contre les Allemands entre 1899 et 1901. Pendant tout l'entre-deux-guerres, les Bulu ne le cédaient qu'aux Duala de la côte pour leur ténacité dans le conflit qui les opposait aux dirigeants français.

On retrouve l'impact énorme du colonialisme dans l'influence d'une force parallèle de l'époque coloniale : les missions religieuses. C'est chez les Ewondo que la mission catholique a eu son plus grand succès au Cameroun ; chez les Bulu, c'est la Mission presbytérienne américaine (MPA) qui, bien qu'ayant joué un rôle moins important que les Catholiques, a été néanmoins influente. Parallèlement à cette activité missionnaire intense, il faut noter l'effort du développement éducatif mis en place par les écoles religieuses et qui a atteint chez les Beti-Pahouins, et principalement chez les Bulu, l'un des plus hauts niveaux de l'Afrique à cette époque [3].

Une autre transformation majeure que la colonisation a introduite dans ces peuples est l'expansion de la culture du cacao. Dans la région Beti-Pahouin, la présence de cette culture est quasi-générale : on n'y trouve pratiquement que des planteurs, et ce terme désigne une réalité économique, mais aussi le statut normal d'un homme adulte, qu'il habite un village ou qu'il soit employé en ville comme fonctionnaire [4]. La culture de cacao fut vivement encouragée par l'administration coloniale française. En fait, l'administration n'avait pas seulement en vue la mise en valeur du territoire. Elle favorisait aussi cette culture dans l'intention de permettre l'embourgeoisement d'un nombre important de Camerounais, qui constitueraient ensuite une base sociale sur laquelle les Français pourraient asseoir leur autorité. Dans un télégramme daté du 29 octobre 1923, le gouverneur Marchand expliquait au Ministre des Colonies les raisons qui poussaient l'administration française au Cameroun à concéder des avantages en matière de développement agricole aux populations de la région des Beti :

> « Il se manifeste en effet dans le territoire une tendance extrêmement intéressante : la culture des produits riches tels que le cacao provoque graduellement la naissance d'une classe d'agriculteurs indigènes émancipés de l'étroite contrainte des coutumes ancestrales et il se constitue ainsi une propriété immobilière individuelle qui, dans certaines régions, paraît se substituer à l'ancienne forme de propriété collective. Il est de notre intérêt de favoriser cette tendance et de créer ainsi une bourgeoisie agricole qui formera l'élément stabilisant de la population et sera pour le Gouvernement local un auxiliaire non négligeable. Il nous sera alors possible d'opposer aux éléments trop orientés vers les spéculations de l'esprit et volontiers enclins à adhérer

3. Cornevin (R.), *Histoire de l'Afrique. T. 3. Colonisation, décolonisation, indépendance*, Paris, Payot, 1975, p. 576.
4. Alexandre (P.) et Binet (J.), *op. cit.*, p. 32 ; voir aussi Binet (J.), « Budget familiaux des planteurs de cacao au Cameroun », ORSTOM, 1956.

aux idées extrémistes une classe équilibrée... D'autre part cette bourgeoisie terrienne, dont les intérêts seront les mêmes en quelque endroit du territoire qu'elle soit fixée, saura faire obstacle aux ambitions des populations côtières, qui tendraient à s'attribuer un droit chimérique d'hégémonie sur les autres races »[5].

Il est clair que l'administration s'appuyait sur les divisions des populations au Cameroun pour mieux asseoir son autorité. L'effort français de créer une « classe conservatrice » fut couronné de succès à deux points de vue : en aidant à la création d'une zone de prospérité rurale qui servit à modérer l'ardeur à présenter des revendications anticoloniales et, en liaison avec d'autres facteurs comme la structure des sociétés locales et l'influence de l'Église catholique, en renforçant la prédisposition historique d'une partie des planteurs de cacao, les Beti, à collaborer avec les maîtres coloniaux ; l'administration réussit moins bien là où des forces plus puissantes parvinrent à freiner l'émergence d'une classe bourgeoise, et où la généralisation des profits de la culture de cacao déterminera l'apparition de paysans indépendants qui n'étaient ni rebelles ni passivement dociles.

Différents facteurs empêchaient l'émergence d'une classe de bourgeoisie rurale chez les Bulu, malgré les vœux ardents de l'administration française. Certains de ces facteurs étaient de nature structurelle, par exemple la diffusion générale de la culture de cacao, et la structure politique non hiérarchique de la communauté. Par conséquent, même si les chefs nommés par l'administration pouvaient utiliser leur pouvoir politique pour se procurer des avantages économiques, les réactions générales d'hostilité engendrées par ces pratiques gênèrent considérablement la consolidation des grandes propriétés agricoles. Plusieurs auteurs insistent aussi fortement sur certains aspects idéologiques comme l'égalitarisme des Pahouins et des Fang, peut-être par suite de la migration, et, en corollaire à ce phénomène, une énorme méfiance envers l'individu qui essaie de se distinguer de ses compagnons sur le plan économique ou social[6]. Il y a donc un conflit permanent dans les sociétés pahouine ou fang entre l'individualisme et les conséquences de cet individualisme. L'absence presque totale dans cette société de l'emploi d'ouvriers agricoles peut s'expliquer par des considérations d'ordre structurel comme la petite taille des plantations, et la possibilité pour chacun de devenir planteur s'il le désire[7].

Parmi les planteurs de cacao bulu, il n'existait pas de formation d'un groupe d'agriculteurs capitalistes comparable aux agriculteurs bamiléké de la région du Mungo. L'initiative économique chez les Bulu se limitait à la production de cacao ; les autres activités comme le commerce étaient tenues dans un profond mépris[8]. On ne retrouvait pas chez les Bulu « l'esprit bamiléké », c'est-à-dire cette tendance des entrepreneurs bamiléké à se grouper pour mettre en commun des ressources financières que chacun pouvait utiliser à son tour. Chez les Bamiléké de la région du Mungo, les coopératives étaient une institution essentielle pour

5. ANSOM, APII/29-30, Télégramme du Commissaire de la République au Ministre des Colonies.
6. Alexandre (P.) et Binet (J.), *op. cit.*, pp. 89-90 ; Balandier (G.), *op. cit.*, p. 143 et 265-268.
7. Voir Binet (J.), *op. cit.*, p. 68, et Saulière (P.), « Les planteurs de cacao dans la subdivision de Sangmélima », ENFOM, N° 153, 1958-59.
8. Sur un échantillon de 239 commerçants dans la zone d'Ebolowa à l'époque qui nous concerne, on ne relève que 24 Bulu. Alexandre et Binet, *op. cit.*, p. 35.

rassembler le capital. En revanche, les tentatives pour mettre sur pied des coopératives chez les Bulu se soldèrent par des échecs.

Entre les Beti et les Bulu, il existe des différences qui permettent de déterminer les facteurs qui entraînèrent chez les uns une attitude généralement conservatrice, et chez les autres un nationalisme modéré. À la fin de la Deuxième Guerre mondiale, et avant la baisse du prix du cacao à l'exportation une dizaine d'années plus tard, les revenus monétaires stables dus à cette culture se traduisirent sur le plan politique par une attitude très modérée et même optimiste. Le développement généralisé de l'éducation et l'absence d'une hiérarchie de chefs très affirmée empêchaient que ne se manifestât la division entre traditionalistes et modernistes, comme cela avait été le cas ailleurs au Cameroun. La facilité avec laquelle ceux qui quittaient leur village pour trouver du travail ailleurs pouvaient établir et entretenir des plantations malgré leurs absences prolongées fut un facteur qui agit dans le même sens. De plus, la plupart des émigrants, surtout de la zone bulu, partaient essentiellement occuper des emplois de travailleurs qualifiés ou semi-qualifiés, tandis que les émigrants bamiléké et bassaà étaient souvent conduits par la nécessité à aller chercher n'importe quel travail. Pour toutes ces raisons, les planteurs bulu se comportaient en individualistes indépendants qui ne critiquaient que modérément la domination coloniale.

D'autres facteurs viennent s'ajouter à cela pour faire des Beti le groupe le plus important collaborant avec les Français, à l'exception peut-être de la noblesse peule dans le nord. D'abord les colonisateurs encourageaient les Beti à croire à un certain nombre de mythes concernant de prétendues origines « éthiopiennes », une physionomie différente de celle des autres habitants de la forêt, etc. Le mot « Beti » lui-même veut dire « Seigneur », et on peut suivre pendant toute la période coloniale l'action des Français pour renforcer cette image que les Beti avaient d'eux-mêmes.

Autres faits : les communautés bulu s'adonnaient beaucoup plus à l'agriculture commerciale que les Beti. La forte densité de la population chez les Beti correspondait aussi à une structure sociale plus resserrée que chez les Bulu ; la hiérarchie sociale et politique chez les Beti était défavorable au passage à des entreprises agricoles individuelles, alors qu'il était déjà presque complètement réalisé chez les Bulu et les Fang dans les années 1950.

Il existe aussi des points de différence entre l'histoire coloniale des Beti et celle des Bulu. D'abord, même si les Beti opposèrent une résistance « *symbolique* » aux débuts de la pénétration allemande [9], et si l'on a trace d'une insurrection provoquée en décembre 1895 par les humiliations que leur infligèrent les commandants blancs [10], on peut estimer que dans l'ensemble les relations des Beti avec les Allemands puis les Français relèvent d'un esprit de conciliation et de coopération. Dans son *Histoire du Cameroun*, le R.P. Mveng, lui-même Ewondo, décrit la résistance des autres peuples à la pénétration allemande comme « *tenace* », « *farouche* », « *imprenable* », etc., mais dit simplement que « *le centre autour de la*

9. Mveng (E.), *op. cit.*, p. 299.
10. Laburthe-Tolra (P.), « Yaoundé d'après Zenker » (1895), extrait des *Annales de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines de Yaoundé*, n° 2, 1970, p. 11.

future capitale se montre conciliant »[11]. On ne trouve chez les Beti rien de comparable, à la guerre menée par exemple par les Bulu en 1899.

Il faut aussi évoquer ici le rôle joué par le chef supérieur Charles Atangana. Celui-ci s'imposa chez les Beti et fit passer les différents groupes sous son contrôle. Atangana se révéla être un excellent agent du colonialisme allemand et un proche collaborateur du redoutable gouverneur allemand Hans Dominik. Quand les Allemands furent délogés du Cameroun pendant la Première Guerre mondiale, Atangana suivit ses maîtres en exil à Fernando Pô. Quelques années après, les Français lui permirent de revenir au Cameroun ; il dirigea d'abord des travaux forcés à Dschang en pays bamiléké, avant de se voir à nouveau confier son ancienne place de commandement chez les Beti comme chef supérieur des Ewondo et des Bane. Il se montra alors un serviteur aussi dévoué du colonialisme des Français qu'il l'avait été sous les Allemands. « *La jeunesse l'a trouvé un peu trop complaisant ; on l'accuse d'avoir développé chez les Ewondo un esprit de servitude et de passivité qui fit d'eux les boucs-émissaires de toutes les corvées, de tous les chantiers* », écrit E. Mveng[12]. Les Bulu en revanche résistèrent avec succès aux tentatives des chefs nommés par l'administration pour leur imposer une telle obéissance. La seule figure chez les Bulu dont l'influence pouvait se comparer à celle de Charles Atangana était Martin Paul Samba ; cet ancien lieutenant de l'armée allemande fut pendu en 1914 pour avoir essayé d'organiser une insurrection contre la domination allemande.

Un dernier facteur de différenciation entre les Bulu et les Beti est celui de l'influence religieuse. Les deux groupes furent évangélisés en profondeur par des missionnaires étrangers. Chez les Beti, c'est l'Église catholique, qui jouissait du monopole, tandis que chez les Bulu, ce sont les presbytériens américains (MPA), protestants, qui exerçaient leur influence. Les différences entre Beti et Bulu étaient parallèles aux différences de structure et d'attitude entre catholicisme et protestantisme. Comme la très grande majorité du clergé catholique était française et partageait donc la religion et les sentiments nationaux de l'administration coloniale d'après 1914, leur action se renforçait mutuellement. En revanche, les Presbytériens américains ne se distinguaient pas seulement par leurs vues religieuses de la plupart des fonctionnaires français, mais la différence de nationalité jouait aussi un rôle important : « *les Protestants américains étaient repliés sur eux-mêmes... C'était gênant pour l'administration* »[13]. Les missions catholiques étaient donc disposées à soutenir les dispositions des Beti à former une société stratifiée et soumise à la domination coloniale, tandis que la MPA, sans prêcher délibérément l'anticolonialisme, renforçait l'esprit individualiste des Bulu par ses écoles et la structure moins autoritaire de son Église.

En définitive, les Beti-Pahouins constituent une fraction ethnique de la population camerounaise habitant la plus importante zone de culture du cacao du territoire, et ayant en commun de nombreux caractères linguistiques et culturels. Les facteurs qui viennent d'être évoqués permettent d'établir des différences entre les principales composantes des Beti-Pahouins, mais aussi d'affirmer des différences

11. Mveng (E.), *op. cit.*, p. 304.
12. *Ibid.*, p. 379.
13. Binet (J.), cité par Joseph (R.), *op. cit.*, p. 151.

d'images de la France au sein de ce groupe tout au long de la décennie d'après-guerre. Mais on peut parler d'une certaine convergence de sentiments, néfaste pour les Français, à la fin de cette période : en effet, à la fin du boom du cacao en 1955, la région connut une vague d'anticolonialisme.

Collaboration sur la base de la tradition : les Peuls du Nord Cameroun (l'ordre monarchique)

L'expérience historique des peuples du nord du Cameroun est indépendante de celle du sud, même pendant la période coloniale. La population du nord se répartit en gros entre les Peuls islamisés, au nombre de 395 000, et les Kirdi, au nombre de 725 000. Les premiers, pour la plupart, s'agglomérèrent par petits groupes autour des villes qui formaient les principaux avant-postes de l'émirat d'Adamaoua au XIXe siècle : Garoua, Maroua et, plus au sud, Ngaoundéré sont les principales concentrations dans les vallées de la Bénoué et de ses affluents du sud. Pour les seconds, « *le terme Kirdi est reconnu impropre à une classification anthropologique, car il s'applique indistinctement aux peuples de l'est, des plateaux nigérians, soudano négritiques, et de race tchadienne, mais pour certaines autorités françaises, il désigne aussi les peuples non musulmans, à prédominance négroide, de l'ensemble de la zone située au nord de la région centrale des plateaux* »[14]. Ces derniers se concentrent au nord de la région montagneuse de l'ouest (surtout les monts Atlantika et Mandara), et davantage encore dans les régions situées entre les monts Mandara et la rivière Logone ; des groupes assez isolés occupent les zones montagneuses au sud de la Bénoué.

Vers la fin du XVIe siècle, les Peuls, qui étaient à l'origine un peuple de nomades du Sahel occidental, commencèrent à émigrer vers la région qui forme actuellement le nord du Cameroun. Pendant deux siècles, ils conduisirent des troupeaux à travers ce vaste territoire et établirent des relations économiques étroites avec les cultivateurs locaux en échangeant leurs produits d'élevage contre des céréales et autres produits agricoles.

C'est à partir des zones de peuplement peul que se fit la conquête de l'Adamaoua entre 1805 et 1847, déclenchée par le Modibo Adama, chef foulbé investi « porteur étendard » par Ousman dan Fodio[15]. Ces campagnes militaires eurent pour résultat final de placer toute la région sous contrôle peul, même si certaines communautés locales se réfugièrent dans les zones montagneuses inaccessibles, et que d'autres s'enfuirent vers le sud où la forêt interdisait aux Peuls de les poursuivre. De plus, même parmi les groupes qui passèrent sous le contrôle direct des Peuls, certains réussirent à conserver une certaine autonomie.

Quand les Allemands conquirent le Nord, avec bien des difficultés d'ailleurs car les Peuls étaient d'excellents cavaliers qui disposaient en plus d'armes à feu, ils décidèrent de laisser en place la structure peule existante des « lamidats » dirigés chacun par un chef puissant (le lamibé), en conservant le statu quo pour les peuples colonisés non-peuls. Quand ils succédèrent aux Allemands, les Français conservèrent ce système d'administration indirecte tout en faisant des efforts, rarement couronnés de succès, pour améliorer la situation économique et politique des peuples

14. Le Vine (V.T.), *op. cit.*, pp. 33-35. Le terme « Kirdi » est un mot peul qui signifie « païen ».
15. Voir Cornevin (R.), *op. cit.*, pp. 560-565.

soumis, mais sans toucher à l'organisation politique hiérarchisée des Peuls. Lorsque, après la Deuxième Guerre mondiale, le sud du Cameroun fut agité par les luttes anticoloniales, le nord du pays était encore largement assujetti aux deux appareils de contrôle superposés par les Peuls et les Français. Quand au début des années 1950, l'administration eut pour politique de limiter l'influence de l'« Union des Populations du Cameroun » (UPC), parti nationaliste extrémiste, la noblesse peule lui servit d'alliée pour empêcher ce parti de s'implanter dans le nord islamisé. La Mission des Nations Unies au Cameroun en 1955 signale l'hostilité des Peuls envers « les gens du sud », et note que les Camerounais du sud éduqués et qualifiés étaient envoyés dans le nord en nombre croissant à mesure de l'installation dans cette région d'institutions scolaires et d'entreprises commerciales. Il y avait parmi eux des adhérents de l'UPC et qui étaient totalement opposés à la domination qu'ils appelaient semi-féodale des Peuls, et qui contribuèrent à une certaine implantation du mouvement nationaliste dans le nord.

Les Peuls et les Beti-Pahouins constituent au Cameroun pendant la décennie 1946-1956 les deux principaux exemples de peuples chez lesquels on décèle plutôt des attitudes de collaboration avec le colonisateur français, avec dans les deux cas une image valorisante de la France. Ce qui ne fut pas le cas pour l'ensemble des populations du Cameroun. Il existe en effet, pour des raisons diverses, des cas de résistance.

Dominante de résistance

Poids élevé du système colonial : cas bassaà

Dans la vallée de la Sanaga, les Bassaà-Bakoko sont deux peuples de langue bantou, au nombre de 195 000. Certains chercheurs pensent que les Bassaà habitaient à l'origine le littoral et qu'ils ont été déplacés par les Duala au cours du XVIIe ou du XVIIIe siècle [16]. Le fait important est qu'ils ont peuplé la forêt dans l'arrière-pays de Douala, et qu'ils ont été le groupe camerounais le plus durement exploité par les Duala qui contrôlaient le commerce avec les Européens.

Pendant les soixante années qui se sont écoulées entre l'établissement du protectorat allemand en 1884 et la fin de la Deuxième Guerre mondiale, les Bassaà ont subi de dures épreuves. Comme les Bakoko ils se sont tout d'abord opposés à la pénétration allemande qui se faisait par le fleuve Sanaga. Pendant la colonisation allemande, plusieurs expéditions militaires ont été envoyées pour réprimer l'agitation bassaà [17]. Puis la construction d'une ligne de chemin de fer visant à relier Douala à Yaoundé se solda par la réquisition de vivres et de main-d'œuvre chez les Bassaà [18]. Plus tard, cette région fut le lieu d'une longue bataille qui opposa les Français et les Britanniques aux Allemands pendant la Première Guerre

---

16. Cornevin (R.), *op. cit.* L'arrivée des Bassaà au bord du Wouri se situerait entre les années 900 et 1300 de notre ère (Ndong-Lolog Wonyu II, *Plaidoyer pour le patriote martyr R. Um Nyobè*, Paris, l'Harmattan, 1988, p. 17.) Pour une étude sur les Bassaà, lire : Pouka (L.M.), « Les Bassaà du Cameroun », *Les cahiers d'outre-mer*, n° 10, avril-juin 1950.
17. Mveng (E.), *op. cit.*, p. 298.
18. Pour construire le tronçon de chemin de fer Douala-Eséka (174 km) inauguré le 17 juin 1914, on put recruter 4000 travailleurs Bassaà en 1910, puis 7000 en 1911. Cornevin (R.). *op. cit.*, p. 569.

mondiale : de la chute de Douala, le 26 septembre 1914, à la prise finale de Yaoundé le 7 janvier 1916, les Bassaà ont subi toutes les épreuves dont sont victimes ceux qui se trouvent pris au milieu d'une bataille militaire prolongée [19]. Cette tradition de domination se poursuivit, à un degré supérieur, pendant le mandat français, et notamment de 1922 à 1927, au moment où les Français ont repris la construction du chemin de fer là où les Allemands l'avaient abandonnée, et l'ont prolongée de 128 kilomètres. *« Les trente-huit kilomètres qui séparent Ndjock de Makak coûtèrent la vie à des milliers de personnes et, les conditions de travail furent par endroits horriblement inhumaines. Ndjock, pour beaucoup de gens, est demeuré synonyme de chantier de la mort »* écrit E. Mveng [20].

Les habitants de la vallée de la Sanaga considèrent que, sur le plan économique, le bilan de la colonisation est plutôt négatif. Chez les Bamiléké, la culture du café et de la banane était en pleine prospérité ; chez les Béti et les Bulu, on obtenait aussi de bons résultats avec le cacao ; chez les Bassaà au contraire, la stagnation économique était liée au déclin de leurs deux productions agricoles essentielles, la noix et l'huile de palme, dont l'essentiel n'était pas mis sur le marché, et encore moins exporté. Sous les Allemands, ces produits représentaient le deuxième poste à l'exportation après le caoutchouc ; dans les années 1950, la quantité commercialisée stagnait ou régressait [21].

Le fait que les Bassaà étaient considérés comme une réserve de main-d'œuvre bien située pour les entreprises européennes contribua à la stagnation économique. *« En général, les ressources en main-d'œuvre sont bonnes chez les Bassaà et chez les Bakoko, et limitées dans les autres groupes »* [22]. Mais ce développement précipita l'appauvrissement de la région, et les Bassaà furent pris dans un cercle vicieux : *« Plus les jeunes hommes cherchaient du travail dans les villes voisines ou à Douala, plus les terres précédemment défrichées retournaient à la brousse, et le déclin de la productivité qui s'en suivit renforça la mauvaise volonté de l'administration à investir dans la construction de routes et de ponts dans cette région »* [23].

Dans la région bassaà, le district de Babimbi dans la subdivision de Ngambé était le plus déshérité. Son isolement naturel, dû à la rivière Sanaga et au sol montagneux, était renforcé par l'absence de routes et de ponts. Le cas de Babimbi était ainsi décrit dans ce mémorandum de l'association « Solidarité Babimbi », adressé au Haut-Commissaire de la France au Cameroun le 17 juillet 1949 :

> « Depuis 1918, aussitôt après la conquête du pays par les armées françaises, la subdivision de Babimbi a participé à toutes les corvées administratives comme dans tous les grands travaux pour le développement du pays : construction du chemin de fer, des routes automobilisables, déboisement des chantiers et des plantations, amélioration

19. Cornevin (R.), *op. cit.*, p. 578.
20. Mveng (E.), *op. cit.* Les travaux pour le chemin de fer reliant Douala à Yaoundé et traversant le pays bassaà avaient mobilisé plus de 6000 travailleurs, dont 4700 au titre des travaux forcés et 1 300 volontaires. Voir Costedoat (R.), *L'effort français au Cameroun*, Besançon, Imprimerie Jacques, 1930, p. 246.
21. Entre 1948 et 1955, cette quantité (en milliers de tonnes) passe de 8,9 à 7,6 pour l'huile de palme et de 27 à 22,6 pour la noix.
22. Chauleur (P.), « L'industrialisation du Cameroun et ses perspectives », *Industries et Travaux d'outre-mer*, n° 13, décembre 1954, p. 741.
23. Joseph (R.), *op. cit.*, p. 154.

des centres urbains, etc. Aucun de ces travaux d'amélioration n'a été réalisé en pays babimbi. Pas de route, pas de pont, pas d'hôpital, pas de centre commercial, ni même un marché périodique officiel... Quelle est alors la récompense de la subdivision de Babimbi à sa participation effective à l'amélioration des autres régions du territoire ? Son chef-lieu Ngambé créé en 1923 n'est pas construit ; ses bâtiments semi-définitifs sont en poto-poto. Les mauvais traitements dans le temps avaient expulsé un bon nombre de nos enfants dans les grands centres. Ah! quelle misère !...
En plus des corvées de toutes sortes, nous n'avons pas manqué de payer régulièrement les impôts. Si dans les années difficiles de 1941-1942 nos impôts montaient à deux millions et demi, que dire pour aujourd'hui ? En un mot, nous avons eu participation dans les taxes diverses qui étaient administrativement exigées en temps de paix comme en temps de guerre. Mais malheureusement quand il s'agissait de récolter, nous étions chaque fois oubliés, et ainsi jusqu'à présent »[24].

Plusieurs années après 1949, date à laquelle fut rédigé ce mémorandum, la situation n'avait pas changé. Et un témoin qui faisait en 1956 une description de Babimbi identique à celle qui vient d'être présentée concluait :

« ...L'administration reste inhumainement insensible à cette scandaleuse situation dont les populations babimbi, comme tout le peuple camerounais, ne veulent plus tolérer plus longtemps l'existence »[25].

Le pays babimbi devint l'un des points forts du maquis dans la région bassaà. Ce n'est pas simplement le relatif appauvrissement qui faisait de la région bassaà le réservoir potentiel du nationalisme révolutionnaire au Cameroun, mais aussi le fait qu'y étaient implantées des entreprises européennes de grande taille qui conduisaient à la prolétarisation d'un grand nombre de bassaà sans mettre fin à la stagnation économique générale de la région. Parmi ces entreprises, le complexe hydroélectrique ENELCAM et l'usine d'aluminium ALUCAM qui y était associée étaient les exemples les plus frappants. À Edéa, au cœur de la région bassaà de la Sanaga Maritime, ALUCAM était un projet français faisant appel à un capital important, mais ne créant sur place qu'un nombre limité d'emplois. De nombreux bassaà furent employés aux travaux de la construction sans pouvoir espérer conserver ensuite leur travail, étant donné la nature de l'entreprise qui représentait surtout un investissement en capital. D'autre part, les maîtres d'œuvre européens décidèrent de faire venir des travailleurs italiens non seulement pour les tâches que les Camerounais n'étaient pas en mesure d'accomplir, mais aussi pour d'autres travaux, car ils considéraient qu'une main-d'œuvre européenne expérimentée serait dans ces cas plus rentable que les travailleurs recrutés localement. Les travailleurs indigènes éprouvèrent une grande hostilité contre les ouvriers étrangers, qui étaient payés dix fois plus qu'eux, et qui habitaient un quartier européen prospère aux maisons pittoresques entourées de pelouses, au milieu d'une région pauvre.

La deuxième grande entreprise européenne de la région était la Société Africaine Forestière et Agricole (SAFA), une plantation de caoutchouc à Dizangué. En 1924, la Compagnie Générale de l'Équateur, qui était l'un des nombreux groupes dépendants de la Société Financière des Caoutchoucs à

24. ANU, RAG-2/130-78, Solidarité babimbi, pétition T/PET.5/70, pp. 8-9.
25. Ntim (F.P.), « Babimbi foyer de misère », *Liberté*, n° 9, 21 août 1956, p. 2.

exploiter le caoutchouc de Malaisie et d'Indonésie, obtint l'une des plantations de caoutchouc allemande de la Sanaga Maritime. L'entreprise camerounaise que dirigeait Chamaulte passa, en trente ans, de 80 hectares à plus de 600 hectares [26]. En 1954, sur les 3 100 tonnes de caoutchouc exportées par le territoire, il n'y avait que 300 tonnes qui ne provenaient pas de Dizangué [27], soit environ 10 % du total. Les difficultés politiques de la France en Extrême-Orient firent de la SAFA un fournisseur de caoutchouc de plus en plus important.

La SAFA, qui possédait aussi certains intérêts forestiers, était la plus grande entreprise agricole européenne du Cameroun. Sa forte influence modela la Sanaga Maritime. En 1955, la compagnie employait environ 3 500 travailleurs et avait établi sur la plantation même un village complet où tous les besoins fondamentaux de la main-d'œuvre pouvaient être satisfaits, ce qui portait le nombre de Camerounais de l'endroit à environ 10000 y compris les familles des travailleurs [28].

La SAFA payait de bas salaires dont elle reprenait une bonne partie grâce aux services qu'elle fournissait aux ouvriers, et la direction de la plantation de caoutchouc était autocratique. Cela faisait de Dizangué l'un des principaux centres de l'activité syndicale du Cameroun. Dizangué était un monde à part. Le Gouverneur français Roland Pré, qui fut Haut-Commissaire de la République Française au Cameroun de 1954 à 1956 estimait qu'à Dizangué *« les travailleurs étaient écrasés »* [29]. Le fait que le directeur Chamaulte fut pendant longtemps l'un des principaux porte-paroles de la politique réactionnaire des colons et député du premier collège électoral à l'Assemblée Camerounaise, contribua à accroître les tensions sociales à Dizangué.

Une autre activité économique importante que dirigeaient les Blancs en région bassaà était l'exploitation forestière. Cette activité devait son importance à la présence des forêts et du chemin de fer. Seulement les seules forêts exploitées étaient celles qui se trouvaient le long de la voie ferrée ou des routes existantes, ce qui entraînait une absence presque totale de développement pour les zones environnantes [30]. De plus, l'activité forestière employait le plus grand nombre de travailleurs manuels du territoire après l'agriculture et les travaux publics [31]. Même les progrès techniques réalisés dans ce secteur paraissaient aux habitants aller à l'encontre de leurs besoins croissants d'emplois disponibles. Voici une allusion faite à la plus importance société forestière du territoire :

> « La scierie "Vetter" qui s'est installée à Eséka peut figurer parmi les plus modernes du monde... tout s'y fait mécaniquement... Nous avons été frappés à notre passage à Eséka, en janvier 1954, de constater combien il fallait peu de personnel pour faire fonctionner cette immense entreprise. Il suffit pratiquement d'une dizaine d'Européens et d'une vingtaine d'Africains » [32].

26. *Ibid.*, p. 156 ; voir aussi « L'hévéa au Cameroun : la plantation de Dizangué, *La vie du rail d'outre-mer*, n° 57, novembre-décembre 1958, p. 7.
27. Joseph (R.), *op. cit.*, p. 156.
28. *Kasso*, n° 4 et 5, mars-avril-juin 1955, p. 13.
29. Cité par Joseph (R.), *op. cit.*, p. 157.
30. Enfoux (P.), « L'influence de l'industrialisation actuelle de la Sanaga Maritime sur le développement politique, économique et social de cette région », ENFOM, n° 21, 1956-57, p. 17.
31. Chauleur (P.), *op. cit.*, p. 743.
32. Cité par Joseph (R.), *op. cit.*, p. 157.

Un dernier point poussait les Bassaà à s'opposer aux efforts coloniaux des Français : les concessions rurales. Les Français ne semblaient s'intéresser à la région bassaà que pour mettre sous séquestre d'énormes secteurs afin d'y faire exploiter le bois par les firmes françaises.

> « Les concessions ici sont très larges. La Société Forestière de la Sanaga avec sa scierie à Soug Doug exploite 18 700 hectares ; la SAFA-bois, 30 000 hectares La Compagnie Forestière du Cameroun opère au Nord de la subdivision d'Eséka, tandis que la Société des Bois du Cameroun étend ses 250 000 hectares de concession autour d'Eséka » [33].

En définitive, on peut noter trois principaux facteurs qui ont plutôt provoqué la dégradation de l'image des Français chez les Bassaà : la région bassaà était une zone de stagnation économique et d'appauvrissement de l'ensemble de la population rurale ; malgré la présence d'importantes entreprises européennes, les bénéfices dérivés de leur activité ne contrebalançaient pas cet appauvrissement. De plus, il faut noter que la majorité des travailleurs chez les Bassaà était semi-qualifiés ou non-qualifiés ; que la main-d'œuvre était employée à des chantiers de construction dont l'achèvement au milieu des années 1950 signifiait, en l'absence d'activité agricole viable et susceptible de les accueillir, que ces travailleurs devaient aller grossir les rangs du sous-prolétariat qui existait déjà dans les villes d'Eséka et Douala. Tous ces facteurs ont amené les Bassaà à jouer un rôle déterminant dans la lutte contre le colonialisme après 1945, et à être le premier groupe tribal du Sud à participer aux violences qui commencèrent en 1955.

Dynamisme d'une population en expansion : cas bamiléké

Les Bamiléké constituent l'un des plus importants groupes ethniques du Cameroun. Ce groupe est un véritable conglomérat de peuples qui se distinguent par les chefs respectifs auxquels ils sont soumis. Situé sur les hautes terres de l'Ouest camerounais, le pays bamiléké est un territoire d'un peu plus de 5 000 kilomètres carrés pour environ 550 000 personnes réparties en quatre vingt dix chefferies de tailles très différentes [34]. La forte densité démographique de cette région, ainsi que le manque de terres cultivables et une solide tradition de labeur, sont autant de facteurs qui ont contribué à un accroissement rapide du taux d'émigration des jeunes Bamiléké depuis les années trente. En 1954, on estimait à 100 000 le nombre de ceux d'entre-eux qui s'étaient établis dans d'autres régions du Cameroun.

L'émigration bamiléké vers la région du Mungo dans le Sud du pays bamiléké devait avoir des répercussions économiques et politiques importantes. Entre 1910 et 1930, les émigrants bamiléké arrivèrent et proposèrent leurs services en tant

33. Enfoux (P.), *op. cit.*, p. 17.

34. Il existe de nombreuses études sur les Bamileké. Les plus importantes sont : Tardits (C.), *Les Bamiléké de l'ouest Cameroun*, Paris, Berger-Levrault, 1960 ; *Contribution à l'étude des populations dites bamiléké*, Paris, 1966 ; Delarozière (R.), *Les institutions politiques et sociales des populations dites bamiléké*, Paris, 1960 ; Enoch Kwayeb, *Les institutions de droit public du pays bamiléké*, Paris, Mouton, 1962 ; Ndogmo (J.L.), *Le dynamisme bamiléké*, Yaoundé, Centre d'Edition et de Promotion pour l'Enseignement et la Recherche, 1981.

qu'ouvriers agricoles dans les cacaoyères du Mungo et les palmeraies au Sud de Mbanga. Nombre d'entre eux profitèrent d'ailleurs indirectement de la crise de 1928-1932, car leurs employeurs, faute d'argent, les payèrent en terrains dont ils devinrent propriétaires[35]. Au cours des vingt années suivantes, la mutation qui eut lieu prit les traits d'une colonisation interne et d'une révolution sociale. Les Bamiléké, qui jusque-là étaient pour la plupart des métayers, devinrent propriétaires de leurs terres ; certes ils continuèrent à émigrer dans la région du Mungo dans l'espoir d'être employés comme ouvriers agricoles, mais cette activité n'était qu'une étape dans la création de leurs propres plantations.

À partir de 1935, la culture de la banane et du café se développa rapidement, grâce notamment aux Blancs, dans la région extrêmement fertile qui s'étend entre Nkongsamba et Mbanga. Les Bamiléké, plus nombreux et plus dynamiques que les autochtones, furent très vite employés par les planteurs blancs et les propriétaires bamiléké récemment établis. L'agriculture de marché était très développée dans la région de Mungo, et la concurrence sur ce terrain entre les planteurs blancs, les pionniers bamiléké et les peuples locaux étaient très vive.

La zone du Mungo fut aussi l'une des régions du Cameroun colonial où une bourgeoisie rurale d'une certaine importance fit son apparition. Déjà en 1930, les Bamiléké de cette région avaient tendance à s'établir directement comme producteurs capitalistes à l'imitation des colons blancs, et pas seulement à pratiquer l'agriculture de marché à l'échelle familiale des Bulu. Il existe des indices de la formation d'une classe bourgeoise parmi les Bamiléké : la taille des exploitations qu'ils désiraient exploiter, qui, dans ce cas, avoisinait trente hectares ; l'utilisation précoce par ces pionniers du mécanisme d'enregistrement de leur terre comme propriété privée.

C'est ce dernier élément qui, d'après J. Binet, fut à l'origine de querelles aiguës, de litiges et plus tard d'affrontements armés, dans le Mungo[36]. En fait, la plupart des habitants n'avaient jamais eu l'intention de vendre leurs terres aux Bamiléké, car à cette époque, l'idée que la terre pouvait être transférée de façon permanente à quelqu'un d'autre, et surtout à un étranger, était totalement absente de leurs conceptions. L'usage des contrats se répandit bientôt et cela ne fit qu'ajouter à la confusion, car beaucoup d'habitants du pays, heureux de percevoir de petites sommes pour l'utilisation des terres qu'ils n'avaient pas le désir d'exploiter eux-mêmes, découvrirent plus tard qu'ils les avaient en réalité vendues. L'utilisation de ces procédures par les pionniers bamiléké ne visait pas seulement à protéger les exploitations qu'ils cultivaient d'une reprise par les autochtones, mais à les protéger aussi contre l'extension des plantations européennes. Un tournant fut atteint en 1947 quand les populations blanches existantes se trouvèrent dans l'incapacité d'utiliser la terre qui leur avait été concédée, et qu'aucune nouvelle entreprise blanche ne fut établie. À partir de là, ce n'était plus qu'une question de temps avant que les Bamiléké remplacent les Blancs comme groupes d'entrepreneurs dominant du Mungo.

35. Dugast (I.), « Inventaire ethnique du sud Cameroun », mémoire de l'IFAN, série : Populations, n° 1, Centre du Cameroun. 1949, pp. 119-120 ; Cornevin (R.), *op. cit.*, p. 586.
36. Voir Binet (J.), « Droit foncier coutumier au Cameroun », *Le Monde Non-Chrétien*, n° 18, 1951.

La prolifération des coopératives dans la région du Mungo constitue un autre indice et un autre moyen de formation d'une classe bourgeoise parmi les Bamiléké. En imitant les Blancs, les planteurs camerounais s'organisèrent en coopérative et réussirent à faire une concurrence effective au monopole détenu par les Européens pour l'exportation des bananes. Tous les planteurs camerounais étaient dans l'obligation d'adhérer à la Société Indigène de Prévoyance (SIP) locale [37], et ces associations parvenaient généralement à garantir à ceux qui utilisaient leur service un prix plus élevé que les coopératives. Mais malgré cela, on considère que les coopératives subsistèrent *« parce que les planteurs africains préférèrent souvent s'adresser à un organisme qui n'était pas dirigé par un Européen »* [38].

Les SIP étaient des coopératives en ce que les membres y adhéraient de leur plein gré et mettaient en commun leurs ressources, afin d'utiliser des équipements et du matériel à un coût réduit et de commercialiser leurs produits à des prix plus avantageux que ce qu'ils pouvaient obtenir individuellement. D'abord les sociétés coopératives se formèrent avec une rapidité incroyable. Ensuite, elles connaissaient en permanence des scissions, car, des membres les quittaient pour fonder leur propre coopérative, dès qu'ils en avaient les moyens. Ceci résultait surtout du désir et de l'intérêt de nombreuses personnes d'être président ou trésorier, et donc de multiplier les postes en multipliant les organisations ; il faut signaler que celui qui dirigeait une coopérative « individualisée » retenait 10 à 15 % du produit brut des ventes pour couvrir « ses frais ».

Dans les années 1950, une classe d'agriculteurs capitalistes bamiléké fait son apparition. Certains facteurs le montrent : la taille des exploitations, l'entrée des plus importantes d'entre elles dans le syndicat des planteurs blancs [39], leur participation au commerce et au transport aussi bien qu'à l'agriculture. Dans la région du Mungo, on trouvait aussi une proportion appréciable d'ouvriers agricoles. D'abord, après les opérations forestières, c'est dans la culture du café et de la banane que l'on rencontrait la plus forte proportion d'employés par propriétaire. Ensuite, la structure particulière des exploitations européennes nécessitait le recours à une main-d'œuvre importante. Un bon tiers de ces plantations était la propriété des sociétés par action, ce qui signifiait que le personnel d'encadrement blanc était constitué plutôt d'exploitants que de planteurs. La grande taille des plantations blanches et le fait que beaucoup de leurs propriétaires n'avaient plus envie de s'y maintenir contribuèrent peut-être à accentuer les pressions des Bamiléké. Plusieurs ouvriers agricoles de la région du Mungo n'étaient pas des salariés à plein temps tournés vers l'agriculture de marché ; ils partageaient pour la plupart, leur temps entre un travail de quatre à cinq heures comme ouvrier agricole et leur propre exploitation ou le lot que leur fournissait leur employeur [40]. Mais leur mode de travail dominant était bien celui de salariés, même si leur

---

37. Ces associations s'appelaient également les Sociétés Africaines de Prévoyance ou les Sociétés Agricoles de Prévoyance (SAP). Pour plus de développement, voir Antoine (P.), « Les Sociétés Africaines de Prévoyance au Cameroun », thèse de Droit, Paris, 1954.

38. Dominici (L.), « La banane d'exportation au Cameroun », ENFOM, n° 56,1958-9, p. 24.

39. Les planteurs de ce syndicat, après avoir combattu pendant des années les planteurs camerounais, finirent préférable d'accepter quelques Africains dans leur organisation ; Domicini (L.), *op. cit.*, p. 16 ; Ekwabi, « Le développement de la région du Mungo », *La Presse du Cameroun*, 23 mai, 1955, p. 1.

40. *Climats*, n° 2, juillet 1953, pp. 62 et 23.

revenu était amélioré par des produits de leur lopin, généralement des cultures vivrières. Cependant, les planteurs bamiléké recouraient en général à l'une des nombreuses variantes de métayage qui représentaient des formes extrêmes d'exploitation.

> « Tandis que le planteur blanc ne pouvait embaucher que de la main-d'œuvre à salaire fixe, le planteur bamiléké disposait sur lui d'un avantage en faisant varier la rémunération selon l'individu concerné, ce qui dans certains cas pouvait se limiter à le loger et le nourrir. De plus, pendant des tournées dans les hautes terres, le planteur bamiléké utilisait toutes sortes de moyens pour obtenir les services des frères, cousins, neveux, etc., souvent en exerçant sur eux des pressions. Bien que l'on estime le nombre de travailleurs agricoles dans le Mungo à 7 000, le chiffre réel pourrait être bien plus élevé, à cause de cette aptitude des Bamiléké à utiliser des obligations "traditionnelles" à leur profit dans des entreprises modernes »[41].

Contrairement à ce qui se passait dans la zone bulu, où une famille qui exploitait moins de 5 hectares de cacao n'avait pas besoin de main-d'œuvre extérieure supplémentaire, les exigences de la culture de café, surtout si elle s'accompagnait d'autres activités économiques, rendaient l'appel à cette main-d'œuvre inévitable, même de façon temporaire.

Comme dans les années 1950, la terre n'était abordable que pour les Camerounais riches qui, dans la région du Mungo, pouvaient se grouper pour acheter les plantations des Blancs qui partaient, les travailleurs d'immigration plus récente formaient un groupe de plus en plus mécontent ; ils constituaient une certaine catégorie sociale formant un prolétariat instable et misérable, sensible aux sollicitations des organisations syndicales et politiques qui s'ébauchaient.

En pays bamiléké densément peuplé, il existait un conflit à caractère essentiellement social, opposant les cadets aux aînés. Dans la région du Mungo, l'agriculture de marché était très développée, et la concurrence sur ce terrain entre les planteurs blancs, les pionniers bamiléké et les autochtones était très forte. Le conflit ici avait donc un fond économique, mais par la suite il prit une allure politique. Jusqu'à la Seconde Guerre mondiale, les fermiers blancs détenaient le monopole de la banane et du café, que les Camerounais ne réussirent à entamer qu'après la guerre pour finalement en partager à égalité avec les Blancs le marché à l'exportation. Pour exclure leurs concurrents africains, les Européens pouvaient utiliser le système d'organisation en place ; les riches Bamiléké cherchaient à obtenir un pouvoir politique en rapport avec leur situation économique ; les autochtones prirent tardivement conscience des richesses économiques qui leur avaient glissé des mains, et se mirent également à s'organiser politiquement. La région du Mungo finit par être le siège des atrocités les plus sanglantes de la période bamiléké de la rébellion camerounaise après 1958 ; la lutte armée qui y éclata au début de 1955 fut la première manifestation de l'insurrection qui, en mai de la même année, allait marquer le début d'une période de violence révolutionnaire dans le territoire.

Contrairement aux cas peuls et Beti-pahouins, on remarque avec les bassaà et bamiléké des cas de résistance au système colonial, avec une image négative

---

41. Joseph (R.), *op. cit.*, p. 163.

fréquente de la France. À côté de tous ces cas en existe un autre, qui présente la particularité d'être une combinaison complexe de résistance et de collaboration : c'est le cas duala.

Combinaison complexe de résistance et de collaboration : cas Duala

Les Duala constituent un autre groupe bantou du Sud du Cameroun vivant principalement à Douala, le grand port, et dans les zones avoisinant l'estuaire du fleuve Wouri. Ce groupe, au nombre de 45 000 dans les années 1950, fut le premier à établir des contacts avec les Européens et à subir l'occidentalisation. Il est également d'une grande importance politique et économique. On pense qu'ils sont arrivés sur la côte après les Bassaà, vers 1750 [42], et qu'ils viennent du bassin du Congo. Au début du XIXᵉ siècle, ils ont établi leur hégémonie en jouant les intermédiaires entre les Européens et les peuples de l'intérieur. Un certain nombre de groupes ethniques moins importants que l'on retrouve dans l'intérieur, le long des rivières Wouri et Mungo, et du sud-est, le long de la côte des « Cameroon » britanniques, partagent des points communs avec eux, notamment la langue, la culture et le mythe des ancêtres.

Ce qui différencie nettement les Duala des autres groupes ethniques du Cameroun, c'est la multiplicité de leurs contacts avec les Européens (commerçants, missionnaires, explorateurs), plusieurs décennies avant la colonisation. La nature même du commerce qu'ils ont très tôt contrôlé (esclaves, huile et noix de palme, ivoire) n'a fait que renforcer leur sentiment de supériorité sur les peuples de l'intérieur et accroître les rancœurs de ces derniers. Ce long contact avec les Européens a eu d'autres conséquences directes qui se sont ajoutées à leur richesse relative : une alphabétisation précoce, et une grande capacité à préserver leurs intérêts sans crainte ni respect excessif de l'homme blanc. Cette combativité des Duala, leur détermination à avoir recours aux pétitions, aux procédures légales et à toute autre forme de pression politique pour résister à ce qu'ils considéraient comme l'injustice et l'opprobre colonial, ont toujours représenté une épine dans la chair des Allemands, puis plus tard des Français.

Malgré leur faiblesse démographique, et malgré l'arrivée massive d'émigrés de l'intérieur vers le port, les Duala ont su parfaitement préserver un pouvoir politique considérable. Historiquement, ils ont toujours su trouver une nouvelle activité économique quand la précédente s'effritait : ainsi, quand le commerce des esclaves cessa de se pratiquer, et au moment où les Allemands pénétrèrent dans le pays pour traiter directement avec les peuples de l'intérieur après 1884, les Duala n'avaient plus que la pêche et les activités artisanales ; cependant, ils surent profiter du fait qu'ils étaient lettrés pour entrer dans l'administration mise en place par les Allemands, et comme salariés, dans les nouvelles entreprises commerciales établies le long de la côte et dans l'intérieur. Entre 1911 et 1914, un nouveau conflit économique et politique les opposa aux Allemands qui les exproprièrent de leurs terres du littoral. Le conflit continua après 1914 quand l'administration française refusa de revenir sur les expropriations allemandes.

---

42. Cornevin (R.), *op. cit.*, p. 557.

Cette expropriation contre laquelle les Duala se sont longtemps battus a porté un coup fatal à leurs activités de pêche ; mais très vite, ils se sont lancés dans une agriculture de rente à la fin de la Première Guerre mondiale. Au moment de la crise économique de 1928-1932, certains Duala durent abandonner leurs plantations de cacao et d'huile de palme dans la région du Mungo. Ils forcèrent cependant les Français à les indemniser de leur expropriation passée. Avec le développement économique rapide de leur ville, les Duala se retrouvèrent à la tête d'une nouvelle source de revenus très lucrative : la propriété foncière.

On peut donc noter en ce qui concerne ce groupe, deux facteurs historiques : leur ténacité à préserver leurs intérêts, même quand ils allaient à l'encontre des visées coloniales, et les positions économiques clés qu'ils ont su garder.

Pendant la décennie qui suivit la Deuxième Guerre mondiale, les Duala subirent des pressions économiques et sociales croissantes, car leur cité portuaire devenait non seulement le centre de l'expansion économique la plus soutenue, mais aussi la croissance de population la plus importante du territoire : de 51 077 habitants en 1947, la ville de Douala était passée à 125 000 habitants en 1957 ; dans le même temps, la population duala avait à peine augmenté, passant de 22927 (46 % du total) en 1947, à 23 075 (soit environ 20,4 % du total) en 1955-1956[43]. Depuis le début de la période coloniale au Cameroun, on faisait venir à Douala des Africains de la zone côtière, et plus tard de l'intérieur, pour accomplir les tâches nouvelles et les travaux domestiques que les Duala refusaient d'exécuter. De plus, les Duala refusant de vendre leurs terres à ces immigrants, ceux-ci durent louer des parcelles autour des quartiers existants, avec pour résultat l'insécurité et des tensions sociales entre les autochtones et les nouveaux venus. Même si aux yeux de l'administration, la communauté duala avait perdu, en 1933, sa situation privilégiée au profit des « tribus immigrées », il n'en existait pas moins une solidarité considérable entre eux et les milieux d'affaires français. D'après David Gardinier, Français et Duala étaient des élites qui employaient la main-d'œuvre immigrée, ce qui fait qu'ils avaient beaucoup d'intérêts communs sur le plan économique. Dans son analyse de la résistance des Duala et de « *leurs alliés économiques européens conservateurs* » aux propositions de créer des conseils municipaux au début de 1947, cet auteur insiste aussi sur la collaboration des Duala et des hommes d'affaires européens à cause de ces bases socio-économiques communes :

> « (Les Duala) recherchèrent et obtinrent l'aide des chefs traditionnels et des Européens à l'Assemblée pour battre cette proposition. Parce qu'ils étaient la classe dirigeante traditionnelle, que beaucoup d'entre eux étaient des entrepreneurs, qui employaient des Africains d'autres tribus, et qu'ils étaient depuis des dizaines d'années en rapport avec les Européens, les Duala et ces derniers avaient fini par former une communauté d'intérêts vis-à-vis des Africains immigrant dans la ville... »[44].

Il est important de souligner qu'il y avait une distance sociale plus grande entre les Duala et la communauté des « étrangers » qu'entre ces Duala très occidentalisés et les Européens. Mais cette situation n'empêcha pas les Duala de s'allier avec

43. Le Vine (V.T.), *op. cit.*, pp. 83-84.
44. Cité par Joseph (R.), *op. cit.*, pp. 173-174.

l'une ou l'autre de ces communautés au gré de leurs intérêts économiques ou politiques. Si les Duala étaient devenus minoritaires dans les « professions intellectuelles » en 1956[45], ils représentaient toutefois un pourcentage disproportionné des Camerounais dans les professions libérales (pharmaciens qualifiés, juristes, ingénieurs, etc). Les Duala furent faiblement représentés dans certains secteurs économiques en forte expansion dans les dix années qui suivirent la guerre, par exemple le travail manuel qu'ils avaient toujours dédaigné, le commerce et le transport, mais il y avait d'autres secteurs où ils compensaient largement cette perte. C'était le cas par exemple de l'immobilier.

Grâce à leurs longues batailles, en général glorieuses, pour éviter l'expropriation de leurs terres, les Duala se trouvaient, à la fin de la Deuxième Guerre mondiale, propriétaires de l'essentiel d'une ville où les valeurs immobilières allaient augmenter en flèche. Avec le boom économique de la ville après 1946, les Duala commencèrent à vendre leurs terres, essentiellement à des Européens. Vers le milieu des années 1950, alors qu'ils s'étaient déjà défaits d'une grande partie de ces terres, ils se tournèrent plutôt vers la location de leurs biens. Une des conséquences de cette évolution fut la perte progressive par les Duala de la propriété des terrains en bordure de la rivière au profit des entreprises et des résidences des Blancs. Tandis que, à la fin des années 1940 et au début des années 1950, c'était surtout l'installation d'immigrés camerounais à la limite de leurs quartiers vers l'intérieur qui les inquiétait, au milieu des années 1950, ce fut en revanche la menace que constituait la croissance de la communauté blanche. S'appuyant sur des interviews avec deux grands responsables duala de l'époque, Soppo Priso et Kingue-Jong, Richard Joseph affirme ce qui suit :

> « Comme leur propriété immobilière n'était pas une source de revenus inépuisable, les Duala, qui avaient essentiellement des occupations bourgeoises, manifestèrent leur hostilité au monopole exercé par les Blancs sur les activités que beaucoup d'entre eux souhaitaient maintenant exercer : les niveaux les plus élevés des secteurs publics et privés ; la construction et d'autres entreprises industrielles et semi-industrielles ; et le commerce d'import export »[46].

Quand en 1955-56 le centre de la lutte anticoloniale se déplaça vers les « forces bourgeoises », il n'est pas étonnant que les Duala s'imposèrent rapidement à la tête du mouvement et que Douala, par rapport à Yaoundé, devint le lieu privilégié de leurs activités.

45. Le Vine (V.T.), *op. cit.*, p. 85. Il faut vraiment dire que la situation avait changé : en effet, en 1947, « la domination des Duala dans les emplois dits intellectuels – tels que les postes de secrétaire, d'employé de bureau, d'agent sanitaire – n'était contestée par aucun groupe ethnique. Environ 30 % de la main-d'œuvre duala occupait de tels emplois contre 7,3 % de Bassaà, le second groupe dans l'ordre d'importance », *Ibid.*

46. Joseph (R.), *op. cit.*, p. 175.

Chapitre 2
La problématique des classes sociales et l'hypothétique dépassement du cadre ethnique

La résistance de l'ordre colonial ou le poids de l'idéologie, de la politique et des intérêts coloniaux : les colons

Le terme « colons » utilisé dans cette étude fait référence à ces Européens ayant au Cameroun des activités économiques, qu'elles soient agricoles, commerciales ou industrielles. Il sert donc à les distinguer d'une part des administrateurs coloniaux et d'autre part des missionnaires. Il apparaîtra de temps en temps dans la discussion des sous catégories comme l'élément colonisateur ou les « petits blancs ».

En septembre 1945, les colons blancs organisèrent à Douala, avec leurs amis de l'Afrique coloniale française, une conférence qui devait élaborer leurs revendications concernant l'évolution des territoires français. Les résultats de la Conférence de Brazzaville tenue un an auparavant, en janvier-février 1944, avaient montré qu'un certain vent de changement commençait à souffler sur les colonies françaises d'Afrique. Les colons du Cameroun, craignant que ces changements ne dispersent les bénéfices qu'ils avaient tirés de la guerre, décidèrent donc de s'organiser pour défendre leurs positions face aux défis qui allaient leur être lancés de tous côtés : de Paris, sous forme de réformes politiques ; des administrateurs du Cameroun qui cherchaient à établir leur autorité après l'interruption des années de guerre ; des Camerounais qui auraient des exigences et qui agiraient par l'intermédiaire de leurs syndicats et de leurs coopératives. La déclaration suivante faite par l'ancien Haut-Commissaire Delavignette, est un exemple de problème que les colons posaient à l'administration, mais il constitue aussi un bel exemple de la régression amenée par la guerre.

> « ...Ils (les colons) avaient passé quatre années presque sans aucun contrôle ni surveillance. Certains fonctionnaires et certains colons avaient adopté la politique d'aller passer leurs vacances en Afrique du Sud et rentraient avec le désir d'institutionnaliser le racisme au Cameroun. Certains portaient l'uniforme et percevaient leur solde tout en s'occupant de leur plantation. J'ai mis un terme à cette pratique » [1].

1. Cité par Joseph (R.), *op. cit.*, p. 77.

Les colons s'organisèrent d'abord dans l'Association des Colons du Cameroun (ASCOCAM) lors d'une rencontre inaugurale le 15 avril 1945 à Yaoundé. Puis des sections s'établirent ailleurs au Cameroun, notamment à Douala. La conférence des États Généraux de la Colonisation Française qui s'ouvrit à Douala le 2 septembre 1945 marqua l'apogée d'un mouvement dont les organisateurs avaient pris le soin d'indiquer, dans une définition qui suggère bien l'essentiel, les catégories susceptibles de participer à leurs réunions :

> « Sont colons, toutes les citoyennes et citoyens français, non africains, travaillant personnellement à la Colonie, sous la seule réserve qu'ils ne soient pas salariés par l'État.
> Sont provisoirement exclus, tous les autochtones, même citoyens français.
> Les étrangers peuvent faire partie de l'association » [2].

L'une des caractéristiques de ce mouvement était son hostilité aux administrateurs coloniaux français ; les colons considéraient ceux-ci comme faisant partie des forces progressistes de la France d'après-guerre, qui avaient déjà manifesté (aux yeux des colons) les tendances dangereuses de leur pensée à la Conférence de Brazzaville. À partir d'octobre 1944, les administrateurs qui avaient vécu la guerre au Cameroun furent remplacés. Ce changement suscita chez les colons la critique suivante :

> « Au lendemain de la libération de la France, il se trouvait au Cameroun des fonctionnaires qui étaient à leur poste depuis quatre ou même cinq ans. On les a relevés sans délai et on les a tous remplacés. Par qui ? Par des hommes qui, pour la plupart, ne connaissent rien aux territoires qu'ils avaient à administrer, dont certains enfin étaient des fonctionnaires du ministère menacé par la commission d'épuration et qui se hâtaient d'accepter ces fonctions pour prendre le large » [3].
> « Pourquoi faut-il... que cette relève ait été présentée comme une sorte de représailles et qu'elle ait débuté par la mise à pied des deux chefs de région les plus marquants ? Pourquoi faut-il surtout qu'on ait posé le principe que des gens, qui avaient eu le mérite d'administrer le pays aux moments les plus difficiles, ne seraient pas capables de s'adapter aux nécessités de l'après-guerre ? En décidant de "vider le poisson du bocal" et d'écarter en bloc du territoire, à titre d'ailleurs définitif, tous les "anciens", le ministre a commis une erreur. Il a ainsi donné l'impression de prononcer une sorte de condamnation contre tout ce qui avait pu se faire au Cameroun pendant des années de séparation et d'isolement » [4].

Les colons avaient le sentiment que la situation idéale qu'ils avaient vécue pendant la guerre était en train de s'éclipser rapidement. Ils avaient toutefois des attitudes contradictoires qui faisaient apparaître le conflit entre l'idéologie et les intérêts : ils étaient superpatriotes mais aussi favorables à un désengagement à l'égard d'une économie française restrictive ; ils voulaient préserver l'âge d'or de l'avant-guerre et de la guerre tout en demandant fermement des changements à leur avantage. Les expériences vécues pendant la guerre expliquaient les tendances

2. *Le Cameroun Libre*, n° 261, 15 mars 1945, p. 4. Le terme « étrangers » fait ici référence aux personnes d'origine méditerranéenne, notamment les Grecs, les Libanais et les Syriens.
3. *Le Cameroun Libre*, 15 décembre 1945.
4. Aujoulat (L.P.), « Non le colon n'est pas l'ennemi », *Climat*, n° 7, 3 janvier 1946, p. 5.

séparatistes des colons désirant relâcher les liens financiers et économiques avec une France faible. Ces tendances venaient de ce que la prospérité des colons était directement issue de leurs liens économiques avec d'autres pays que la France :

> « Du fait même de sa position stratégique, le Cameroun a connu durant la guerre un développement économique prodigieux dont les gros colons ont tiré le parti que l'on devine. Ces messieurs ont acquis ainsi des fortunes et des intérêts qui sont aujourd'hui menacés par la situation actuelle de la France et surtout inévitable du franc. Au mandat français, ils préféreraient désormais un système qui, sous le signe du dollar par exemple, maintiendrait leurs privilèges.
> C'est pourquoi 400 membres de la Chambre de Commerce du Cameroun – cette chambre dont le secrétaire est justement M. Giacobbi – se sont réunis récemment pour demander tout simplement l'établissement d'un trusteeship (mandat international) sur "leur" territoire » [5].

Il y a donc chez les colons une crainte de la démocratie et d'une libéralisation. Il existe d'autres contradictions. L'ASCOCAM avait adopté un ton agressif en déclarant que les colons du Cameroun étaient prêts à prendre l'offensive contre les tentatives de grignotage de leurs profits de guerre, et elle incitait les colons à l'union :

> « Colons du Cameroun, allez-vous rester indifférents devant ce courant d'union qui groupera demain toutes les colonies de l'Afrique française ?
> Ne comprenez-vous pas que nous vivons des heures qui précèdent à peine celles qui fixeront notre destin et que celui-ci ne dépend que de votre volonté, de votre force à la défendre ?
> Est-il besoin de vous dire que la politique qui s'élabore tend à l'éviction plus ou moins déguisée des colons ?
> ... Pour vivre, pour avoir encore le droit de vivre sur cette terre que vous avez faite vôtre par votre travail, vos sacrifices et vos peines, colons du Cameroun, unissez-vous » [6].

À l'approche de la conférence, il devenait de plus en plus évident que les organisateurs la concevaient comme leur réponse à celle de Brazzaville où l'on avait commis l'impardonnable offense, à leurs yeux, d'inviter les gouverneurs et les gouverneurs généraux, et pas un seul colon [7]. L'analyse de la Conférence des États Généraux de septembre 1945 fait apparaître les prises de positions politiques et économiques des participants [8]. En tant que planteurs et commerçants, ils avaient un intérêt vital au maintien du statu quo en ce qui concernait la main-d'œuvre rurale africaine et le travail forcé. Ils votèrent donc à l'unanimité le rejet du Code du Travail du 18 juin 1945, qui constituait la première mesure du gouvernement français visant à améliorer la situation des travailleurs de l'Afrique coloniale. Ils s'opposaient aux Sociétés Indigènes de Prévoyance qui, non seulement menaçaient leurs intérêts commerciaux, mais étaient à leurs yeux le symbole de

5. *Le Cameroun Libre*, 15 décembre 1945.
6. *Le Cameroun Libre*, n° 262, 1er avril 1945.
7. *Le Cameroun Libre*, 1er septembre 1945, p. 3.
8. Voir « Les États Généraux de la Colonisation Française en Afrique Noire tenus à Douala du 5 au 8 septembre 1945 », *Le Cameroun Libre*, n° 273, 15 septembre 1945, pp. 2-5.

l'intervention de l'administration dans des questions qui devaient rester soumises aux règles du marché. Enfin, pour réserver la main-d'œuvre africaine à leurs plantations et autres activités agricoles, ils s'élevaient contre l'industrialisation au-delà de « *la fabrication de produits semi-finis* » et contre l'apparition d'un prolétariat noir. Sur le plan politique, les colons s'insurgeaient contre l'extension des droits politiques des Africains et demandaient que leur propre pouvoir politique soit étendu et consolidé. Leur modèle semblait être l'Afrique du Sud et leur discours avait parfois une tonalité raciste :

> « L'une des erreurs fondamentales de la conférence de Brazzaville est d'avoir brûlé les étapes en niant les lois biologiques de l'espèce, pour l'évolution des races »[9].

Par ailleurs, les colons recherchaient un statut de dominion qui donnerait aux minorités blanches des colonies une voix prépondérante dans leur gouvernement. Parmi leurs revendications politiques, il y avait, entre autres, l'établissement d'un parlement à deux chambres, avec des représentants élus par un double collège, les colons et les fonctionnaires décidant quels Africains avaient le droit de vote. Tout en gardant le poste de Commissaire de la République à la tête de l'exécutif, ils voulaient que sa nomination par le Ministre à Paris soit confirmée par leur assemblée, et qu'il soit responsable dans l'exercice de ses fonctions devant cette chambre des représentants.

En 1945, les colons français avaient donc choisi Douala pour y démontrer leur résistance à « *la politique de démagogie insensée* » des politiciens et administrateurs français qui avaient temporairement acquis la confiance de « *leur* » de Gaulle à Brazzaville. Selon Delavignette, les colons du Cameroun voulaient transposer au plan politique la philosophie de « *despotisme éclairé* » qu'ils avaient appliquée dans leurs plantations pendant la guerre, avec les Blancs comme maîtres et les Africains comme travailleurs : l'établissement d'un apartheid politique et économique qui viendrait compléter l'apartheid social qui avait existé dans le territoire[10]. Malgré les événements qui viennent d'être évoqués, septembre 1945 ne fut ni le sommet, ni la fin de la politique d'obstruction pratiquée par les colons au Cameroun. Pendant toute la décennie d'après-guerre, les Blancs allaient montrer qu'ils constituaient une force aussi efficace dans la vie politique que dans l'économie camerounaise.

L'une des caractéristiques de la communauté blanche du Cameroun après la guerre fut sa rapide croissance numérique : elle passa de 3 210 en 1944 à 5 800 en 1948 puis à 13 173 en 1952 pour atteindre 17 000 en 1956[11]. C'est le programme de construction sur une grande échelle, entrepris par les Français, qui fut la cause principale de cette croissance. L'arrivée des vagues d'Européens pendant les premières années du plan décennal renforça l'inquiétude des Camerounais qui craignaient que cette immigration ne devienne l'un des traits permanents du colonialisme français dans le territoire[12]. La diversité sociale et économique des arrivants était également frappante : quelques centaines d'Italiens furent embauchés

9. *Ibid*, p. 3.
10. Joseph (R.), *op. cit.*, p. 81. Cette déclaration de Delavignette qualifierait plutôt l'action de l'administration.
11. « Notes et Études Documentaires, la gestion de la France au Cameroun », p. 24.
12. *Ibid.*

avec de hauts salaires au complexe hydroélectrique d'Edéa ; bon nombre d'immigrants blancs, auxquels on donnait dans le territoire le nom de « *petits blancs* » étaient des ouvriers ou des éléments petit-bourgeois (commerçants, garagistes, etc.) qui étaient venus au Cameroun pour faire fortune, et avaient parfois du mal à simplement gagner leur vie.

À la différence de l'avant-guerre où la communauté blanche comprenait avant tout des fonctionnaires, des membres du clergé et des colons qui avaient un capital même réduit à investir, beaucoup de ceux qui débarquaient au Cameroun après la guerre venaient y chercher un emploi salarié, souvent comme simples conducteurs d'engins, y établir une boulangerie ou un petit commerce, ou même y chercher un emploi de bureau ; cette modification de la composition de la communauté blanche eut deux conséquences fondamentales : à tous les échelons de l'économie camerounaise, des Blancs occupaient des emplois pour lesquels des Camerounais pouvaient être formés facilement, ce qui amenait de larges fractions de la population camerounaise à prendre conscience que leur avenir sur le marché du travail était compromis par la politique d'immigration française ; et pour la première fois elles entraient en contact avec des Blancs qui pouvaient encore moins se prévaloir du mythe de la supériorité raciale et culturelle sur lequel reposait le colonialisme français. Les deux réactions suivantes – la première d'un Camerounais et la deuxième d'un Blanc – sont intéressantes :

> « ...On vit arriver au Cameroun, depuis la libération, de très nombreux ouvriers européens – italiens pour la plupart – ou pauvres blancs qui vivaient misérablement... Salement vêtus, ils travaillaient de leurs mains, acceptaient d'habiter les huttes très peu confortables des indigènes, mangeaient de leur cuisine, buvaient leur vin de palme et se faisaient parfois battre par eux... Jamais les Camerounais n'avaient vu cela. Jamais ils n'avaient imaginé qu'un Blanc pût vivre dans de telles conditions ».
> « Il y a "petit blanc" et "petit blanc". Certains prolétaires européens écrasés par des loyers exorbitants et par des charges de famille sont à plaindre... Mais il y a les autres. Ceux qui vivent dans les cases en nattes des quartiers de New-Bell et qui donnent aux Africains l'exemple désastreux de leur ruine physique et morale. Une centaine de ces petits blancs indésirables vit dans les quartiers de Douala » [13].

Sur le plan administratif, le public et le privé constituaient deux secteurs du colonialisme français très paternalistes et qui réservaient les emplois supérieurs de leurs administrations respectives aux Blancs. Ainsi, malgré le développement limité des industries camerounaises au début des années 1950, on pouvait encore compter plus de 1 000 Blancs qui occupaient des postes d'employés dans ce secteur [14].

Dans le service public, la proportion des fonctionnaires européens par rapport aux Camerounais augmente même entre 1947 et 1955. La domination du service public par les Européens est plus évidente quand on examine leur proportion par rapport aux Africains à chaque niveau de la hiérarchie administrative : en 1955, au niveau supérieur, celui des cadres généraux, il y avait 1 379 Européens pour 85 Camerounais, et ces derniers se trouvaient dans tous les services de santé

13. Cité par Joseph (R.), *op. cit.*, p. 167
14. Chauleur (P.), *op. cit.*, p. 743.

comme médecins africains, sages-femmes et un pharmacien ; aux trois échelons qui, réunis, constituaient les cadres du Cameroun, la proportion était inverse, avec 188 Blancs pour 5993 Africains. Comme on peut le constater, les Camerounais étaient exclus des fonctions de souveraineté. L'accroissement du nombre des Blancs dans la fonction publique peut aussi être attribué à la nature des plans de développement français de l'après-guerre : 97 % des agents contractuels de l'administration, c'est-à-dire les services techniques, étaient des Blancs [15].

Grâce au système du double collège, la communauté française du territoire disposait à l'assemblée locale et dans les assemblées métropolitaines d'une représentation sans rapport avec son nombre. Elle fut en mesure d'utiliser ce pouvoir pour empêcher l'évolution politique du territoire même lorsqu'il s'agissait des changements jugés nécessaires. Ce pouvoir lui permettait aussi de sauvegarder ses intérêts – ou plutôt ses privilèges – économiques ; il est important de signaler ici que les Blancs monopolisaient les secteurs industriel et commercial, et l'énormité des salaires touchés par le personnel administratif privé et public fut une source permanente de frustration et de mécontentement pour leurs subordonnés camerounais [16].

Les colons n'étaient cependant pas plus satisfaits que les Camerounais. D'une manière générale, les importants investissements français au Cameroun provoquaient aussi bien chez les Africains que chez les Européens, une critique de l'impérialisme français dans le territoire. En particulier, les colons s'opposaient aux « *hommes du Plan* » considérés par eux comme les alliés des grandes entreprises internationales intéressées aux grands travaux de construction ; ce conflit prolongeait les frictions qui s'étaient manifestées après la guerre dans les États Généraux de la Colonisation Française et l'ASCOCAM, et il précédait les heurts plus violents qui eurent lieu quand les petits investisseurs furent les premiers à souffrir du déclin des investissements de grande envergure, vers le milieu des années 1950.

Naissance d'une bourgeoisie et essor d'un prolétariat trans-ethniques

La bourgeoisie des fonctionnaires

Au milieu des années 1950, après une décennie de changement économique et social rapide au Cameroun, beaucoup d'observateurs attirèrent l'attention sur l'apparition dans le territoire d'une couche de Camerounais prospères ou « *en voie d'ascension sociale* » ; des termes variés servaient à décrire cette catégorie d'acteurs : « *classe dirigeante* », « *grosse... et petite bourgeoisie autochtone* », « *classe bourgeoise* » [17]. Les groupes désignés sous cette étiquette varient selon les auteurs, mais incluent généralement les fonctionnaires, les riches planteurs, les commerçants et les transporteurs. Des Blancs s'inquiétaient de ce que beaucoup de ces planteurs et commerçants aisés réussissaient à ne pas payer d'impôt. Mais le souci plus

15. Pour tous ces chiffres, voir Porcher (B.), « L'africanisation des cadres au Cameroun », ENFOM, n° 23, 1955-56, pp. 13-14.
16. *Ibid.*, p. 45.
17. Voir : *Cri de la France*, 16 septembre 1955 ; *La Vie Française*, 25 février 1955 ; *Le Cameroun Libre*, n° 460, 1-15 décembre 1953.

général était que cette « *classe* » constituée par la bourgeoisie administrative et la bourgeoisie rurale et commerçante était victime des blocages coloniaux, exclue par les Blancs du pouvoir social et politique, et il était certain que ses membres ne toléreraient pas longtemps cet état de fait. La formation d'une bourgeoisie rurale, notamment chez les planteurs bamiléké du Mungo, a déjà été évoquée. De même on peut considérer les fonctionnaires et, dans une certaine mesure, les salariés camerounais du secteur privé comme une classe en formation ; des échanges permanents renforçaient la conscience de leurs intérêts communs, et ils possédaient des institutions communes qui défendaient ces intérêts.

En 1955, l'administration employait 11 456 Camerounais dont les trois quarts avaient le statut de fonctionnaire, et il y en avait 6 126 autres dans le secteur privé qui occupaient des emplois supérieurs à celui d'ouvrier [18]. Ces derniers n'avaient certes pas la cohésion des fonctionnaires, mais les accords collectifs conclus entre leurs syndicats et l'organisation patronale dans le secteur commercial en mai et octobre 1950, peuvent être considérés comme « *la base d'une organisation du secteur privé* » [19]. Les développements qui vont suivre valent aussi bien pour les fonctionnaires, que pour les employés du secteur privé qui ont avec les premiers des revendications identiques s'exprimant conjointement sous la forme d'un nationalisme modéré.

En raison du degré d'éducation relativement élevé atteint dans le Sud Cameroun et des possibilités politiques et économiques relativement limitées qui s'offraient aux jeunes après l'école, la fonction publique devint dans l'entre-deux-guerres le refuge des Camerounais pourvus de quelque talent. Dès le début de la Deuxième Guerre, beaucoup de fonctionnaires français furent mobilisés ; leurs subordonnés camerounais eurent des responsabilités accrues, sans que leur statut officiel fût cependant modifié. Après la guerre, on assista à l'émergence d'un extrémisme, et les fonctionnaires qui refusèrent de suivre l'orientation radicale de l'UPC se tournèrent vers la constitution de partis politiques clientélistes pour être élus à des postes politiques ou bien se concentrèrent sur leur avancement professionnel. Au sommet de l'échelle, le personnel français bloquait toute promotion ; et les tentatives de faire appliquer le Code du Travail du 15 décembre 1952 (qui rendait illégale toute discrimination raciale dans un tel cadre) se heurtèrent, pendant les trois années suivantes, à la résistance et à l'obstruction de l'administration.

L'un des principaux porte-paroles des fonctionnaires, Paul Soppo Priso, convoqua en décembre 1954, en sa qualité de président de l'ATCAM, une conférence destinée à mettre en forme les revendications des fonctionnaires portant sur une réforme complète du système hiérarchique, une transformation de l'échelle indiciaire locale de façon que les salaires correspondent à ceux appliqués en métropole, et une réévaluation de la grille salariale des agents régionaux du service public.

Les bas salaires constituaient l'un des principaux griefs des fonctionnaires camerounais. Beaucoup d'entre eux connaissaient des difficultés financières à cause de l'écart entre la modestie de leur salaire et le style de vie plus élevé qu'ils avaient fini par adopter, ainsi que par les obligations qu'ils devaient assumer

18. Joseph (R.), *op. cit.*, p. 169.
19. Porcher (B.), *op. cit.*, p. 33.

envers les membres de leur groupe familial. Mais ils ressentaient surtout leur pauvreté en se comparant à leurs collègues blancs qui touchaient non seulement le salaire métropolitain et une indemnité de service outre-mer, mais aussi des allocations familiales plus élevées que les fonctionnaires camerounais ; la loi Lamine Gueye de 1950 cherchait à imposer le principe du salaire égal à travail égal dans l'administration coloniale, mais elle ne fut jamais entièrement efficace ni totalement appliquée [20].

Les fonctionnaires camerounais se trouvent donc de plus en plus en conflit avec l'administration. Bien qu'ils s'opposent ou se distinguent d'autres fractions de la population camerounaise, les fonctionnaires constituent, à l'époque qui concerne cette étude, une force en mesure de représenter aussi les aspirations et les motivations de tout un ensemble varié d'autres groupes de la société camerounaise. Les revendications des planteurs qui voulaient des quotas d'exportation plus élevés, des commerçants qui n'arrivaient pas à obtenir les autorisations pour le commerce d'import-export, des entrepreneurs urbains en puissance auxquels les banques refusaient des prêts, toute cette couche capitaliste en formation dans la société camerounaise convergeait avec celle des fonctionnaires pour aboutir à la conclusion qui s'imposait : leur expansion était entravée par les structures politiques et économiques du colonialisme. Si en 1947-1948 la scission des forces progressistes camerounaises fut le fait de groupes « *bourgeois* » espérant obtenir des réformes économiques et politiques dans le cadre légal du système colonial, en 1954-1956, avec la détérioration du contexte économique, ces mêmes groupes étaient de nouveau prêts à participer à la lutte anticoloniale. À ce moment-là, beaucoup d'anciens fonctionnaires ou de fonctionnaires en exercice vinrent rejoindre les rangs de ceux qui demandaient l'indépendance.

Le prolétariat et le sous-prolétariat

Dans la décennie d'après-guerre, l'urbanisation affecta tout le Cameroun, mais aucune autre ville ne connut un accroissement absolu aussi important que Douala dont le nombre d'habitants passa de 51 077 en 1947 à 125 000 en 1957 [21] ; en 1955, la deuxième ville, Yaoundé, comptait environ 37 000 habitants et Nkongsamba 20 000. Douala attira après 1945 des milliers de Camerounais à la recherche d'une vie meilleure. La ville avait son importance dans le rôle crucial de son port pour le développement économique et la mise en exploitation de l'ensemble de sa région : le « *croissant fertile* », zone en forme de demi-cercle d'un rayon de 300 à 500 kilomètres, et sur laquelle se concentrèrent les intérêts coloniaux français. Le développement du principal centre urbain du croissant fertile du sud du Cameroun n'était pas dû à un accroissement de la population locale, mais plutôt à une immigration suivant les voies ferroviaires Douala-Nkongsamba et Douala-Yaoundé ; celles-ci attiraient à Douala les populations vivant dans les régions traversées. À l'exception de certaines populations du Nkam apparentées aux Duala et dont beaucoup furent assimilées dans la communauté duala, presque tous les immigrants se concentraient dans une zone donnée de la ville, New-Bell.

---

20. Voir Porcher, *op. cit.*, p. 32 ; et Joseph (R.), *op. cit.*, p. 171. Pour la loi « Lamine Gueye », voir Loi n° 50772, *JORF*, 1er juillet 1950, p. 6989.
21. Le Vine (V.T.), *op. cit.*, p. 83.

Ce quartier, qui était à l'origine le lieu de résidence de marchands haussa et de certains travailleurs migrants, s'enfla pour former après 1947 une communauté instable et précaire, qui était deux fois plus peuplée que le reste de la ville tout en occupant une surface moindre, et qui comptait au moins 63000 habitants en 1955 ; entre 1947 et 1952 seulement, la population doubla quand 20000 personnes répondirent à « *l'appel au travail manuel* » engendré par l'expansion économique lors du premier plan de développement [22]. À cause des complexités juridiques du droit de la propriété à New-Bell et de la temporisation de l'administration, l'entassement des immigrants forma un quartier de taudis épouvantables.

Un autre trait frappant de cette immigration était son caractère définitif : dans la plupart des villes africaines, à Yaoundé par exemple, une bonne partie de la population était semi-urbanisée et tirait une partie de ses revenus de la terre ; à Douala un tel réservoir de main-d'œuvre agricole n'existait pas. En fait, 93 % de la population active était composée de salariés, de commerçants et d'artisans [23].

New-Bell était donc unique en Afrique tropicale car sa population, de densité élevée, était totalement composée de citadins, et il est évident qu'un prolétariat urbain s'y formait. L'emploi agricole était pratiquement absent, et 77,4 % de la population active était salariée ; si l'on déduit les fonctionnaires, les employés de bureau et ceux du secteur commercial, il reste 66 % de la population occupée à un travail manuel. Mais la constitution à New-Bell d'un sous prolétariat est aussi significative. R. Joseph, qui donne les chiffres ci-dessus, range dans cette catégorie les éléments inférieurs de la population laborieuse auxquels leur bas niveau de qualification ôtait tout espoir de s'élever et qui étaient au seuil de subsistance minimum ; il estime que ce groupe de non-qualifiés, de gardiens, de cuisiniers, de boys, d'employés de lingerie, et la majeure partie des apprentis, constituait 25 % de la population active masculine adulte [24]. À ce groupe dont l'emploi était très précaire et souvent occasionnel, s'ajoute le grand nombre de chômeurs estimé à 15 ou 25 % de la population adulte [25]. Les recensements officiels des chômeurs à Douala ont fourni les chiffres suivants : 5 000 en 1954, 12 000 en 1957, 17 000 en 1958 [26] ; si l'on inclut les individus sans emploi, n'ayant jamais travaillé, et par conséquent n'ayant jamais été classés dans la catégorie de « chômeurs » par l'Inspection du Travail, environ un quart de la population de Douala (y compris New-Bell) était composé d'hommes sans ressources apparentes et vivant « *en marge de la société* ». D'après des estimations semblables, le nombre de chômeurs était d'environ 18 000 à Yaoundé et d'environ 8 000 à Nkongsamba [27]. Avec le ralentissement de l'activité économique au milieu des années 1950, de plus en plus d'immigrants avaient des difficultés à trouver du travail et venaient grossir les rangs du sous-prolétariat, qui s'accroissait aussi de ceux qui perdaient leur travail.

---

22. Joseph (R.), p. 178.
23. *Ibid.*, p. 179.
24. *Ibid.* pp. 179-80 ; lire aussi « Le danger des villes surpeuplées », *Le Cameroun Libre*, n° 460, 1-15 décembre 1953.
25. Joseph (R.), *op. cit.*, p. 180 ; voir aussi Le Vine (V.T.), *op. cit.*, p. 88.
26. Chaffard (G.), « Le Cameroun à la veille de l'indépendance », *Europe-France-Outre-Mer*, n° 355, juin 1959, p. 65.
27. Le Vine (V.T.), *op. cit.*, p. 89.

Les différences entre prolétariat et sous-prolétariat étaient atténuées par la nature communautaire de la société, le fait que beaucoup de chômeurs et d'oisifs vivaient des revenus de ceux qui avaient du travail, et les menaces croissantes sur l'emploi existant. Le prolétariat constituait la base essentielle à Douala du syndicat militant l'Union des Syndicats Confédérés du Cameroun (USCC) et du parti nationaliste radical, l'UPC, dont le siège central se trouvait à New-Bell. La deuxième force, le sous-prolétariat, était associée à une criminalité élevée à Douala ; il s'agissait essentiellement de vols, qui étaient surtout le fait de jeunes sans emploi et agissant parfois en bandes. La population blanche de Douala était la principale victime de ces délits, même si les Africains en souffraient également, et il est clair que les Blancs se rendaient compte non seulement de la nature politique de ces délits, mais aussi de leur lien avec la misère de la population [28].

D'après une étude réalisée par un groupe de chercheurs sous la direction de Dizain et Cambon [29], le prolétariat et le sous-prolétariat de Douala étaient principalement constitués par quatre groupes ethniques ou culturels dominants qui, ensemble, constituaient 78 % de la population de New-Bell ; les 22 % restant étaient composés de dix autres groupes dont cinq (soit 11 % de la population) étrangers au Cameroun ; ces quatre groupes dominants étaient : les Bamiléké, 38 % ; les Bassaà et Bakoko, 14,7 % ; les « *Yaoundé* », 15,8 % ; les gens du Mbam, 9,3 %. Le terme « Yaoundé » utilisé par Dizain et Cambon désigne en fait les populations déjà évoquées plus haut en parlant des Beti ; y sont inclus aussi ici les Bulu et les Fang qui étaient très peu représentés à New-Bell, avec 2 % de la population. Les gens de la région du Mbam incluent, pour ces auteurs, plus de sept groupes ethniques qui ont en commun certaines similitudes culturelles, mais essentiellement leur origine régionale ils avaient moins d'importance que les trois autres groupes. La dislocation sociale, le déclin démographique et la stagnation économique qui étaient les traits de cette région ne faisaient que s'accuser à travers leur émigration à Douala. Ils n'eurent donc qu'une importance restreinte.

Selon Le Vine, on comptait à Douala 4 167 Bamiléké en 1945, environ 8 120 en 1947, soit 16,3 % de la population totale de la ville, 29 650 en 1955-1956, soit environ 26,2 % de la population de Douala, et 29,8 % si l'on inclut les montagnards avoisinants ; ils étaient faiblement représentés parmi les employés, sauf dans le secteur commercial, à cause de leur niveau d'éducation inférieur, mais ce fait peut aussi avoir une autre explication :

> « Il est particulièrement significatif qu'un aussi grand nombre de Bamiléké ait choisi le commerce et le transport ; dans ce contexte urbain en expansion, ce sont les boutiquiers, les petits capitalistes, les transitaires et les transporteurs qui ont le plus de chance de profiter du développement » [30].

Les Bamiléké ne formaient aussi qu'une petite proportion de travailleurs qualifiés et semi-qualifiés, mais leur pourcentage parmi les non-qualifiés était

---

28. Voir *Le Cameroun Libre* de 1953 et 1954, en particulier les N° 445, 451, 458 et 466.
29. Voir Dizain (R.) et Cambon (A.), « Étude sur les populations du quartier New-Bell à Douala », ORSTOM, 1956 ; l'étude de R. Joseph à laquelle nous faisons souvent référence s'appuie également sur le travail ci-dessus désigné.
30. Voir Le Vine, *op. cit.*, pp. 84-88.

pratiquement le double de celui des « *Yaoundé* » et des Bassàa. Les Bamiléké se partageaient donc pour l'essentiel entre l'activité la plus indépendante, le commerce, et la plus dépendante, le travail non qualifié. À New-Bell, ils n'étaient pas seulement les plus nombreux, mais aussi les plus représentés dans les emplois inférieurs : près de 40 % de la communauté bamiléké était composée de travailleurs non qualifiés, de gardiens et de domestiques. Le soutien important qu'ils apportèrent à l'UPC ne vint pas seulement de cette composition très prolétarienne, mais aussi de leurs intérêts de groupe ethnique prolifique et dynamique.

Les Bassaà étaient l'autre groupe à avoir des liens très étroits avec l'UPC. Leur situation en ville rappelait leur situation désespérée en milieu rural. Les Bassaà manifestaient un grand dynamisme politique et intellectuel, mais absolument aucun quand il s'agissait de lutte en ville pour le travail et l'espace vital[31]. Ils avaient tendance à se maintenir dans les emplois où ils étaient installés en tant que groupe immigré le plus ancien : les chemins de fer et le bâtiment. À la différence des Bamiléké qui pratiquaient une agriculture de marché florissante dans la région du Mungo et dominaient le petit commerce et les transports, les Bassaà, mis à part ceux qui étaient fonctionnaires, étaient surtout des agriculteurs et des travailleurs pauvres. Mais beaucoup de travailleurs bassaà n'étaient pas simplement dans une situation légèrement meilleure du point de vue du salaire et de la qualification que les non-qualifiés ; la fin brutale du boom artificiel dans le bâtiment les menaça de façon imminente de la perte de leurs principales sources de revenus. En 1955, ils étaient parmi les plus durement touchés et les moins aptes à résister à la contraction du marché de l'emploi dans l'agglomération de Douala.

Les Bassaà et les « *Yaoundé* » étaient bien représentés à New-Bell avant la Deuxième Guerre, mais le développement de l'après-guerre n'avait que peu stimulé l'immigration « *Yaoundé* » qui était passée de 8000 en 1947 à seulement 10000 en 1955. Une proportion importante de membres de ces deux groupes travaillait pour le gouvernement, mais si les Bassaà se concentraient essentiellement dans l'administration des chemins de fer, les « *Yaoundé* » avaient une répartition beaucoup plus diversifiée et constituaient ce que Dizain et Cambon appellent « *une véritable aristocratie professionnelle* »[32]. Ces deux groupes avaient aussi approximativement la même proportion de non-qualifiés, mais la répartition de leurs travailleurs qualifiés présentait de notables différences. De même que les employés Bassaà dominaient dans un secteur, les chemins de fer, les travailleurs manuels appartenant à ce groupe se concentraient dans le secteur industriel où les qualifications étaient les moins élevées, celui du bâtiment. Dans le secteur mécanique qui demandait des qualifications plus élevées, les « *Yaoundé* » étaient de nouveau, relativement, une aristocratie du travail. Enfin, il est inutile d'insister sur le lien entre d'une part la base des « *Yaoundé* » dans le cacao et le fort pourcentage de ceux d'entre eux installés en ville occupant des emplois qualifiés ou semi qualifiés (respectivement 38,8 % et 11,2 %) et, d'autre part, leur modération politique et leur conservatisme pendant l'essentiel de la période d'après-guerre.

---

31. D'apres R. Joseph (*op. cit.*, pp. 182-183), « Les Bassaà présentaient la particularité d'être la fraction la plus éduquée de la population immigrée, d'avoir la plus forte proportion de chômeurs et d'habiter les quartiers les plus densément peuplés de New-Bell ». Lire aussi Dizain et Cambon, *op. cit.*
32. Dizain et Cambon, *op. cit.*, p. 106.

Pour ce qui est des gens du Mbam, leur structure professionnelle était identique à celle des Bamiléké, avec lesquels ils avaient aussi en commun d'être surtout des immigrants récents à New-Bell. Mais ils n'avaient pas la cohésion sociale et le dynamisme des Bamiléké, et malgré leurs emplois essentiellement ouvriers, ils pesaient d'un poids bien plus faible dans les forces politiques radicales [33].

Les développements qui viennent d'être faits concernent surtout la ville de Douala, mais il faut dire que les tensions résultant d'une restructuration sociale et ethnique se sont fait sentir non seulement dans cette ville, mais aussi dans d'autres agglomérations du sud telles que Yaoundé, Mbalmayo, Ebolowa et Nkongsamba, et on les décelait également, dans une certaine mesure, dans les centres septentrionaux de Ngaoundéré, Garoua et Maroua.

> « Fondamentalement, le problème ne réside pas tellement dans le processus d'adaptation aux méthodes occidentales dans les villes, mais aussi dans la compétition pour acquérir les symboles et les avantages du mode de la vie occidental : l'argent, les biens matériels, l'instruction et la participation politique » [34].

On peut conclure que le prolétariat et le sous-prolétariat de New-Bell avaient en commun beaucoup d'aspects concernant leurs conditions de travail et de logement, mais que sur d'autres points, les diverses composantes ethniques se différenciaient. À certains moments, leurs intérêts et leurs actions convergeaient, et, à d'autres, ils divergeaient de façon significative. Voici les résultats d'enquête de R. Joseph sur ce sujet :

> « Des informateurs prétendent que seuls certains groupes ethniques participèrent aux émeutes de mai 1955, ou à certains incidents qui eurent lieu alors, mais la vérité est difficile à établir, et les désordres furent, pour l'essentiel, une affaire multi-ethnique selon des clivages à la fois de race et de classe. Pourtant, pendant la période d'activité insurrectionnelle organisée après 1956, on peut opposer la participation des groupes bassaà et bamiléké à la neutralité relative, voire l'opposition des populations du Mbam sans cohésion et des "travailleurs-clés" de la région de Yaoundé. De ce point de vue, il est aussi important de noter l'écart de deux à trois ans qui sépare le début de la guérilla chez les Bassaà, à la fin de 1956, et chez les Bamiléké en 1958-59 » [35].

Dans les années 1954-1956, la détérioration de l'environnement commun des prolétaires et des sous-prolétaires de New-Bell, et l'incapacité de l'administration à y remédier, les réunirent dans un même désir fondamental : celui d'obtenir des changements dans leurs conditions épouvantables d'existence. Ils n'avaient aucun contrôle d'une économie (coloniale) dont ils dépendaient pour leur subsistance. L'activité industrielle dans le centre économique du territoire avait un caractère limité qui est encore plus évident si l'on précise que l'on inclut dans la catégorie

---

33. Les gens de la région du Mbam incluent, pour Dizain et Cambon, plus de sept groupes ethniques qui ont en commun certaines similitudes culturelles, mais essentiellement leur origine régionale ; ils ont moins d'importance que les trois autres groupes. La dislocation sociale, le déclin démographique et la stagnation économique qui étaient les traits de cette région ne faisaient que s'accuser à travers leur émigration à Douala. Ils n'eurent donc qu'une importance restreinte.
34. Le Vine (V.T.), *op. cit.*, p. 88.
35. Joseph (R.), *op. cit.*, p. 183.

« production industrielle » des activités comme la fourniture d'eau et d'électricité. Plus de 50 % de la main-d'œuvre travaillait pour « l'équipement et la construction » et pour le commerce et le transport qui dépendaient en partie de ce secteur ; les effets du déclin brutal dans ce secteur allaient donc être immédiatement nocifs : dans l'un comme dans l'autre, les effectifs se sont fortement dégonflés depuis le courant de 1954, à cause de l'achèvement des grands travaux d'équipement entrepris au titre du premier plan quadriennal, et la crise de la construction privée liée à l'arrêt de l'euphorie économique des années 1947-1953 [36].

À la fin du boom économique en 1954-1955, plus d'un travailleur du sous-prolétariat et des échelons inférieurs du prolétariat de Douala fut confronté à la menace d'une misère encore plus grande et même de la famine, en l'absence de possibilité d'emploi agricole aux limites de la ville. Face à cette aggravation de la pauvreté, il ne fallut pas longtemps pour que les groupes divers s'unissent, sur des bases de classe et de race, contre ceux qui apparaissaient de plus en plus comme les responsables de leur détresse. Cette union allait surtout se faire sous le coup de la propagande idéologique révolutionnaire d'autres forces : les syndicats, les partis politiques et les associations traditionnelles.

L'essor du mouvement syndical

La naissance du mouvement syndical au Cameroun

Il existait déjà au Cameroun un certain syndicalisme informel avant 1944, mais c'est peu avant la fin de la Deuxième Guerre mondiale que le mouvement syndical prit officiellement naissance au Cameroun [37]. En effet, conformément aux recommandations de la Conférence de Brazzaville, un décret en date du 7 août 1944, pris à Alger par le Comité Français de la Libération Nationale autorisa la constitution libre de « *syndicats professionnels en Afrique Occidentale Française, en Afrique Équatoriale Française, au Cameroun, au Togo et en Côte Française des Somalis* » [38].

Né donc de l'« *esprit de Brazzaville* », le syndicalisme trouvait un terrain favorable au Cameroun grâce à la situation économique du territoire. Un véritable boom économique marqua en effet les années d'après-guerre ; le Cameroun retrouva très rapidement, puis dépassa le volume de ses exportations de 1938 [39]. Dans le même temps, un afflux de capitaux et d'hommes venus d'Europe, la mise en place, puis la réalisation d'un plan de développement, la création d'un Fonds d'Investissement pour le Développement Économique et Social (FIDES), créèrent avec des chantiers nouveaux, des besoins accrus de main-d'œuvre. Le développement des villes comme Douala appelait de l'intérieur un nombre toujours croissant d'hommes et de jeunes gens fascinés mais bientôt déracinés, détribalisés, premiers éléments d'un prolétariat jusqu'alors inexistant, inorganisé et disponible. Les circonstances étaient donc entièrement favorables pour une tentative

36. Dizain et Cambon, *op. cit.*, p. 126.
37. Kaptue (L.) *Travail et main d'œuvre au Cameroun sous régime français, 1916-1952*, Paris, L'Harmattan, pp. 192-193. À la différence de l'Afrique Occidentale, où une forme « modifiée des droits syndicaux » fut accordée par le Front Populaire en 1937, au Cameroun, ce ne fut qu'en 1944 que les Africains purent s'organiser en syndicats.
38. *JOC*, 1er octobre 1944, p. 666.
39. « Rapport Annuel du Gouvernement français... », 1952, p. 40.

d'encadrement et de mainmise par les partis sur ces masses flottantes. D'autre part, le besoin d'une organisation se faisait sentir.

C'est sous l'égide des organisations syndicales françaises que les premiers syndicats indigènes furent créés au Cameroun. C'est là une des caractéristiques du mouvement syndical au Cameroun pendant cette période : les syndicats étaient tous des émanations des grandes centrales parisiennes (CGT, CFTC, FO). L'autre caractéristique de ce syndicalisme était sa localisation dans le Sud et l'Ouest du pays, c'est-à-dire dans les régions d'intense activité économique ; le Nord, inséré dans son carcan féodal, restait en effet imperméable à toute idée d'agitation sociale.

Dès 1945, le syndicalisme eut à faire face à un certain nombre de problèmes d'ordre économique. Tout au long des années de guerre, la réduction des échanges avec la France et les pays industrialisés avait donné un essor relatif à l'industrie locale. Des usines avaient été montées pour pallier les déficiences des exportations. Tel fut le cas pour le traitement du café. Ainsi se forma un embryon de classe ouvrière. D'autre part, les salaires avaient été bloqués au Cameroun pendant la guerre. Il s'en suivait une hausse considérable des prix et une aggravation des conditions de vie. Alors qu'après la libération, il y eut augmentation des salaires pour le personnel français en poste au Cameroun, suivant ainsi l'augmentation des salaires en France, ils restèrent bloqués pour le personnel camerounais.

Aux revendications salariales ne tardèrent pas à se conjuguer celles remettant en cause les relations d'autorité entre l'administration française et les populations camerounaises. La revendication prenait ainsi un tour anticolonialiste. Les ouvriers camerounais exigeaient l'extension aux Africains du bénéfice des avantages jusque-là réservés aux Européens. La conjonction de tous ces facteurs aboutit aux grèves de Douala en 1945, sous l'égide du mouvement syndical [40].

Le malaise qui subsistait après l'effort de guerre explique l'enthousiasme avec lequel les secteurs de la main-d'œuvre se saisirent de l'instrument que constituait le syndicat [41]. La description suivante rend compte de l'élan pour l'organisation qui s'empara du Cameroun en 1944-1945 :

> « Ceux qui habitaient alors Douala et Yaoundé se souviennent encore de l'engouement presque hystérique qui s'empara de la population pour la chose syndicale. De partout jaillissaient les associations professionnelles, chaque service administratif, chaque profession – ou presque – se découvrant tout à coup des aptitudes insoupçonnées et s'érigeant en syndicat autonome. Ainsi des PTT, des Mines, du Trésor, de l'Enseignement, sans oublier les Douanes, la Santé publique, les Chemins de fer, les employés de commerce, les gens de maison... Un véritable défoulement ! » [42].

40. Au sujet de ces grèves, voir : Joseph (R.), *op. cit.*, pp. 81-86 : Chaffard (G.), *Les carnets secrets de la décolonisation*, T2, Paris, Calman-Lévy, 1972 ; Coquery-Vidrovitch (C.), « Émeutes urbaines, grèves générales et décolonisation en Afrique noire », dans *Chemins de la décolonisation de l'Empire français, 1936-1956*, Paris, CNRS, pp. 494-495.

41. Cornevin (R.), *op. cit.*, p. 71.

42. Eyinga (A.), *Démocratie de Yaoundé, T.1, Syndicalisme d'abord, 1944-1946*, Paris, l'Harmattan, 1985, p. 65.

À partir de 1945, des noyaux se constituèrent avec le concours de conseillers européens dont Louis Paul Ngongo parle en ces termes :

> « Grâce à leurs mandats politiques qui leur facilitent les déplacements, les militants de la CGT arrivent au Cameroun dès le milieu de 1944. Tirant des conclusions pratiques du décret du 7 août 1944, qui reconnaît à l'Afrique noire le droit de constituer des syndicats professionnels, ils entreprennent sous l'impulsion dynamique de Mme Jacquot et M. Donnat d'organiser les travailleurs camerounais dans le secteur public comme dans le secteur privé »[43].

L'activité des communistes français et des militants de la CGT fut l'un des principaux facteurs qui contribuèrent à l'expansion rapide du syndicalisme au Cameroun à la fin de la guerre. Du fait de la guerre, un groupe de jeunes résistants français avait débarqué au Cameroun début 1944, en provenance d'Algérie, siège du Gouvernement Provisoire que dirigeait le Général de Gaulle. Il y avait au premier rang un jeune instituteur : Gaston Donnat. Celui-ci ne faisait mystère ni de son appartenance au parti communiste, ni de son affiliation à la CGT. Le jeune débarqué *« allait susciter, puis capter et finalement mériter la confiance des Camerounais de son entourage »* plutôt à cause de son comportement personnel[44]. Donnat et d'autres militants de la CGT mirent sur pied à Yaoundé et à Douala des Cercles d'Études Sociales et Syndicales. Ces groupes d'études où se pressaient les intellectuels influents du Cameroun eurent deux apports essentiels : ils offrirent aux Camerounais une perspective d'ensemble, radicale, qui leur permit d'interpréter et de combattre les caractères économiques et politiques du colonialisme ; ils donnèrent à ces intellectuels leur première occasion de rencontrer des Blancs et de travailler avec eux sur une base d'égalité.

Ce sont surtout les membres dirigeants de la classe moyenne camerounaise en formation, notamment les fonctionnaires et autres employés, qui adhérèrent aux syndicats. Dans ce groupe, on ne trouvait pas seulement ceux qui, par la suite, s'affirmeraient toujours comme *« révolutionnaires »*, tels que Ruben Um Nyobè et Jacques Ngom, mais aussi d'autres, comme Charles Assalé et L. Moumé Etia, qui allaient adopter une position progressiste moins extrême, et d'autres comme André Fouda et Philémon Sakouma que l'on retrouvera ensuite dans le camp conservateur.

Le large succès de ce premier syndicalisme camerounais amena d'abord la création de nombreuses organisations autonomes. Mais la prolifération quelque peu anarchique des associations professionnelles n'allait pas sans danger, lequel n'échappa guère aux éléments les plus conscients parmi les cadres syndicaux, et surtout pas à Gaston Donnat et à ses camarades rodés au contact de la CGT française. Afin de prévenir l'atomisation – et donc l'affaiblissement – du syndicalisme camerounais naissant, l'idée fut émise et adoptée de coordonner l'action des différents syndicats par le moyen d'unions locales, groupant chacune un nombre approprié de syndicats de base. Ces unions locales devaient elles-mêmes se regrouper au niveau des régions pour former des unions régionales ; celles-ci à leur tour

---

43. Ngongo (L.P.), *Histoire des forces religieuses au Cameroun, de la Première Guerre mondiale à l'indépendance (1916-1955)*, Paris, Karthala, 1982. p. 170.
44. Eyinga (A.), *Démocratie de Yaoundé...*, *op. cit.*, p. 58.

s'affilieraient au sommet à une centrale territoriale unique : l'Unions des Syndicats Confédérés du Cameroun (USCC).

En 1954, il existait quatre centrales syndicales au Cameroun : la CFTC, à laquelle était affiliée la Confédération Camerounaise des Syndicats Croyants, et qui avait pu s'installer à Douala grâce à une action concertée des responsables catholiques et protestants de cette ville avec la centrale parisienne ; la CGT à laquelle était affiliée l'USCC ; la CGT-FO ; l'Union des Syndicats Autonomes du Cameroun ; à ces centrales s'ajoutera en 1955 la Confédération des Syndicats Indépendants du Cameroun. De toutes ces centrales, la CGT (USCC) fut celle qui fit couler beaucoup d'encre, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du pays.

L'USCC – CGT

L'USCC est née le 18 novembre 1944 au cours de l'Assemblée Générale des Syndicats tenue dans la salle des fêtes de Douala [45] Si l'on en croit Abel Eyinga, le syndicalisme au Cameroun à cette époque était un syndicalisme uni :

> « ...Jusqu'en 1946, les Camerounais avaient librement choisi et accepté dans leur intérêt bien compris, de se regrouper au sein d'une seule et même centrale syndicale. Pas un seul syndicaliste, fût-il animiste, musulman ou chrétien, fonctionnaire ou "boy", ou employé de commerce, n'avait soulevé la moindre réserve contre l'affiliation de leur centrale à la CGT française. Tous n'y voyaient au contraire que des avantages pour la défense de leurs intérêts professionnels, ainsi que pour leur formation personnelle, l'action de Donnat et de ses amis ayant été, à cet égard, une garantie et une preuve irrécusable. Aucun autre Français ne s'était, autant que ce petit groupe de militants progressistes, rapproché des Camerounais et n'avait manifesté concrètement le sincère désir de les comprendre, de les préparer à l'exercice des libertés publiques. Au contraire, les Français alors installés chez nous s'insurgeaient contre l'octroi aux indigènes des droits et des libertés élémentaires. D'où la confiance des Camerounais dans le petit groupe sus-indiqué et dans tout ce que ces hommes, et particulièrement Donnat pouvaient leur conseiller : l'affiliation de l'USCC à la CGT par exemple. Nul ne pouvait douter que ce ne fût dans l'intérêt de notre Peuple » [46].

Cette affiliation de l'USCC – dont Donnat était Secrétaire général – à la CGT française se fit au grand désespoir des colons, du gouverneur, et de la hiérarchie catholique. C'était là une évolution qui représentait une menace à laquelle les colons, l'Église catholique et l'administration allaient répondre.

L'hostilité de l'Église visait moins l'idée ou l'activité syndicale en soi, que la CGT, assimilée au communisme, ou mieux encore, à ce que le clergé catholique dénommait « *Organisation de Satan* » [47]. Le clergé catholique au Cameroun était dirigé par Mgr René Graffin dont le portrait suivant a été dressé par Abel Eyinga :

> « Le chef de file de l'Église catholique chez nous, Mgr Graffin, vicaire apostolique, était avant tout un nationaliste français. Il n'avait pas la réputation d'un Évêque

45. ANU, RAG-2/130-9. Cette information est contenue dans une motion de 16 pages adressée par l'USCC à la 2e Mission de visite de l'ONU au Cameroun en 1952, p. 2.
46. Eyinga (A.), *Démocratie de Yaoundé*..., *op. cit.*, p. 69.
47. ANU, RAG-2/130-9, motion de l'USCC, *op. cit.*, p. 2.

progressiste ; ainsi ne l'avait-on jamais vu, ou entendu s'élever contre les pratiques barbares, inhumaines et avilissantes – tels par exemple le travail forcé, le système de l'indigénat – propres au régime colonial, et qui sont tout le contraire de l'idéal d'amour et de justice qui fonde le christianisme »[48].

Mgr Graffin parlait de *« l'Organisation de Satan [entendre USCC] qui se camoufle sous le masque syndical »*. Prêtres, abbés et curés firent écho et répercutèrent l'accusation. Dans un premier temps, la puissance du mouvement syndical eut raison de l'agitation cléricale. Un nombre croissant de catholiques en effet adhérait à l'USCC en acceptant même d'y assumer des responsabilités. Un des meilleurs exemples à ce sujet est le cas de Fabien Okah. Ce dernier était un catholique pratiquant connu des hautes autorités religieuses et fonctionnaire gradé du Service de la Santé. Depuis 1935 il était président du *« Cercle Catholique des Évolués »* et de l'*« Action Catholique du Cameroun »*. Dès la création des premiers syndicats, ses collègues le portèrent à la présidence du Syndicat de la Santé Publique, affilié lui aussi à l'USCC. À la suite d'un démêlé qu'il eut le 3 mai 1945 avec le R.P. Hurstel (vicaire de Mgr Graffin) qui lui reprochait de présider *« les fêtes communistes »* et d'y prononcer des discours, F. Okah dut un an plus tard, sous la double pression du clergé et du gouvernement, abandonner l'USCC pour prendre la tête des syndicats chrétiens *« improvisés en toute hâte par les deux puissances régnantes »*[49].

Les rapports entre l'administration et les dirigeants syndicalistes, ceux de la CGT en particulier, étaient quant à eux plutôt mauvais. Pourquoi ? L'analyse suivante, que fait Léon Kaptue sur l'attitude de la France, est à cet égard intéressante ; elle montre plutôt un exemple de politique contradictoire, de situation de double langage et finalement d'absence de politique sinon réactionnaire :

> « La France, en reconnaissant le droit syndical aux populations noires d'Afrique avait à notre avis un souci évident de ne pas paraître rétrograde aux yeux de la communauté internationale qui l'observait. Sinon pourquoi avoir ensuite mis tant d'acharnement à combattre syndicats et syndicalistes ? Sur le plan intérieur, dans le cas du Cameroun, il lui fallait en plus "lâcher du lest", comme on dit, afin de ne pas trop décevoir le cercle des "évolués" de plus en plus conscients de leur droit et de leur condition. Très vite cependant, colonat et administration prirent les groupements syndicaux en suspicion, et particulièrement les plus représentatifs de la masse ouvrière. La CGT était dans ce contexte la cible idéale... Accusée de communisme, elle fut pratiquement désignée comme ennemie publique par l'administration et les missions »[50].

À partir de 1946, la CGT était systématiquement surveillée, épiée, harcelée par l'administration. À toutes les réunions syndicales CGT des agents de la Sûreté étaient présents, parfois avec leurs cartes de syndiqués. Contrôle postal, saisie de lettres, et même cambriolage des locaux des syndicats étaient pratiques courantes[51]. Pour mettre au pas la CGT, l'administration n'hésita pas à recourir aux

48. Eyinga (A.), *Démocratie de Yaoundé...*, *op. cit.*, p. 72.
49. *Ibid.*, pp. 72-73.
50. Kaptue (L.), *op. cit.*, p. 198.
51. ANCAM, APA 10189, « Rapports divers. Sûreté » ; 1AC365/D « Sûreté ».

sévices contre ses membres. Les syndicalistes indigènes furent régulièrement victimes de mauvais traitements sous des formes variées : mutations abusives, mises à pied, affectations disciplinaires, intimidation, calomnie, etc. [52], ce qui ne porta pas un coup dur à la CGT, et cela à cause du dévouement et du courage des syndicalistes, comme le témoigne Léopold Moumé Etia, ancien syndicaliste camerounais :

> « Nous étions très mal vus et pourchassés par le gouvernement, le patronat et par l'Église catholique. Malgré tout cela, le syndicalisme CGT battait son plein et tous les records. Pour déjouer les menaces et les manœuvres, le mot d'ordre donné aux fonctionnaires et aux travailleurs du privé était de faire impeccablement leur travail dans leur service, de manière à ne pas donner un prétexte aux colons et consorts. Évidemment, tous nos chefs de service européens et les patrons du privé nous taxaient de communistes... » [53].

Mais toutes les mesures de rétorsion prises par l'administration, ne firent que compliquer un peu plus les choses chaque fois. Elles détruisirent le climat de confiance qui aurait dû régner dans la collaboration que l'administration était en fait en droit d'attendre des populations autochtones. Face à la vague de suspicion et de persécution, la CGT se mobilisa et intensifia sa campagne de sensibilisation des masses aux aspirations du mouvement. L'administration reconnaissait elle-même qu'entre 1946 et 1949 par exemple, les formations cégétistes avaient effectivement réussi à s'assurer le quasi-monopole de l'activité syndicale [54].

Au cours de l'année 1950, on assista à un dédoublement de l'activité syndicale, avec, d'une part, des formations considérées comme extrémiste par l'administration, et qui étaient en fait un peu plus dynamiques que les autres, et, d'autre part, des formations considérées comme modérées parce qu'en fait un peu plus molles et prêtes à composer avec l'administration. Ces dernières formations servirent souvent d'appui à l'administration pour briser l'élan des cégétistes.

Il est intéressant de résumer ici les grandes lignes de l'activité de l'USCC entre 1948 et 1956 qui fut sa période de collaboration avec l'UPC. Les deux mouvements eurent des liens réels qui seront clarifiés plus loin au cours de l'analyse consacrée à l'UPC. À certains égards, l'USCC réussit au cours de cette période à obtenir des succès plus concrets que ceux de son pendant politique, l'UPC. Cela peut s'expliquer par deux raisons : d'abord si le gouvernement français était opposé aux revendications politiques, sa politique coloniale était plus souple en ce qui concernait le progrès économique et social des territoires ; ensuite, les Français réussirent à exclure l'UPC des institutions politiques de la métropole et du territoire, mais l'USCC garda une nette supériorité sur ses rivaux dans tous les domaines de l'action syndicale dans le territoire.

Les autorités françaises poussèrent à la rupture avec la CGT française les organisations locales qui lui étaient affiliées, comme elles avaient encouragé le Rassemblement Démocratique Africain (RDA) à rompre avec le Parti Communiste

---

52. ANCAM, APA 10/89, « Syndicat CGT et autres, 1947 » ; APA 11025 « Compte-rendu du meeting fonctionnaires africains, 12 août 1947. Direction de la Sûreté, section renseignements généraux, n° 675 » ; ANU, RAG 2/130-9, « Motion de l'USCC... », *op. cit.*, p. 2.
53. Cité par Eyinga (A.), *Démocratie de Yaoundé...*, *op. cit.*, pp. 77-78.
54. Voir Kaptue (L.), *op. cit.*, p. 204.

Français (PCF). Mais cette campagne connut un succès moins net sur le plan syndical alors que, sur le plan politique, la plupart des sections du RDA se rallièrent à la politique élaborée par F. Houphouët-Boigny et François Mitterrand. Dans le cas du Cameroun, l'USCC parvint à stopper la tentative de C. Assalé de faire abandonner l'affiliation du syndicat camerounais à la CGT et à la Fédération Syndicale Mondiale (FSM)[55].

Les autres tentatives de l'administration et des patrons européens pour affaiblir l'emprise de l'USCC-CGT sur le mouvement syndical au Cameroun n'eurent généralement qu'un effet limité. La première tentative pour débaucher les militants de l'USCC fut l'implantation de la CFTC en 1948 par les laïcs catholiques, notamment le Dr L.P. Aujoulat, dans la région de Yaoundé. Mais le succès de la CFTC au Cameroun resta limité, car elle ne parvint pas à inquiéter l'USCC dans son bastion de Douala, le centre économique du territoire.

Il semble aussi que beaucoup de catholiques, d'accord pour obéir aux injonctions de l'Église lorsqu'il s'agissait de quitter l'UPC étaient beaucoup plus réticents lorsque l'intervention du clergé concernait l'USCC. À titre d'exemple, l'on peut mentionner une longue lettre adressée à Mgr Bonneau à Douala, dont une copie fut envoyée au gouverneur Nicolas alors Haut-Commissaire à Yaoundé, et dans laquelle Jacques Ngom, pour le compte du bureau exécutif de l'USCC, citait de nombreux exemples montrant que les prêtres (en l'occurrence les pères Jean Coudray et Marcel Grim d'Eséka) avaient fait pression sur les militants de l'USCC pour les convaincre de quitter l'organisation[56].

L'administration soutint en permanence les rivaux de l'USCC qu'étaient les sections camerounaises de la CFTC et de la CGT-FO, et l'Union des Syndicats Autonomes du Cameroun (USAC). Selon Georges Chaffard, le Haut-Commissaire Soucadaux et le directeur G. Spénale participèrent à l'implantation de Force Ouvrière au Cameroun, avec l'aide d'Alphonse Tonye ; ce dernier manquait cependant de poids devant Jacques Ngom[57]. L'USAC fut fondée par Charles Assalé après sa rupture avec l'USCC mais resta en veilleuse jusqu'à l'arrestation de nombreux militants de l'USCC après les émeutes de mai 1955.

Les responsables de l'USCC furent souvent traités avec hostilité par l'administration, comme il a déjà été dit. Mais en dépit de cela, l'USCC parvint à obtenir un soutien bien plus important que n'importe lequel de ses rivaux. En 1954, les chiffres donnés par les syndicats eux-mêmes sont de 10000 pour l'USCC, 4 000 pour la CFTC, 4 000 pour FO et 2 800 pour l'USAC[58]. Ces chiffres correspondent à peu près aux chiffres officiels qui apparaissent dans un rapport établi par le Conseil de Tutelle des Nations Unies[59]. Un autre rapport du Conseil de Tutelle

55. *La Voix du Cameroun*, n° 9, août-septembre 1952, p. 3. Un an après sa naissance, l'USCC était allée participer à Paris, à la création de la FSM (Eyinga, *Démocratie de Yaoundé...*, *op. cit.* p. 69).

56. ANU, RAG 2/130-78, dossier USCC, Lettre à Mgr Bonneau, Vicaire apostolique de Douala, 25 novembre 1949.

57. Chaffard (G.), *Les carnets secrets de la décolonisation*, T.2, Paris, Calman-Lévy, 1967, p 354. D'après les dirigeants de l'USCC, FO naquit à Douala en 1948 « *dans le bureau de l'administrateur-maire de l'époque qui en fut le premier dirigeant* » (ANU, RAG-2/130-9, *op. cit.*).

58. Chauleur (P.), *op. cit.*, p. 743.

59. « Rapport du Conseil de Tutelle pour la période du 23 juillet 1955 au 14 août 1956 », Assemblée Générale, documents officiels : onzième session, supplément n° 4 (A/3170), New York, 1956, pp. 154-208, p. 190.

donne pour 1954 et 1955 les chiffres suivants : 20 000 et 12 000 pour l'USCC, 6 800 et 6 850 pour la CFTC, 6 489 et 6 700 pour FO, 2 016 et 6 200 pour l'USAC[60]. D'après J. Ngom, l'USCC représentait 80 % des travailleurs organisés du Cameroun[61]. Le gouvernement quant à lui estimait la force de l'USCC à 15 000 membres[62]. Quelle que soit la source retenue, il est clair que l'USCC avait une position dominante dans le monde syndical camerounais. Ce fait peut d'abord être prouvé si l'on considère la répartition à cette époque des syndicats par région que montre le tableau I.

Tableau I

Répartition des syndicats par région

REGION	CGT	CFTC	FO	Indépendant	Total
Adamaoua	3	-	-	-	3
Bamiléké	-	1	-	2	3
Boumba Ngoko	-	-	-	11	1
Dja et Lobo	-	5	-	4	9
Kribi	-	-	-	1	1
Lom et Kadei	-	-	-	1	1
Mbam	-	1	-	3	4
Mungo	2	1	-	6	9
Nkam	-	-	-	1	1
Ntem	-	1	-	7	8
Nyong et Sanaga	3	11	1	23	38
Sanaga Maritime	-	6	-	2	8
Wouri	33	7	1	5	52
TOTAUX	41	33	8	56	138

Source : ANU, DAG-S/2.3.5.

Ce fait peut aussi être prouvé si l'on se réfère aux élections des délégués du personnel dans les entreprises en 1954 et 1955 montrés par le tableau II.

60. « Rapport du Conseil de Tutelle pour la période du 15 août 1956 au 12 juillet 1957 », Assemblée Générale, documents officiels : douzième session n° 4, supplément (A/3595), New York, 1957, p. 144.

61. *La Voix du Cameroun*, n° 13, septembre 1953, p. 2.

62. Joseph (R.), *op. cit.*, p. 210.

Tableau II

Élection des délégués du personnel dans les entreprises au Cameroun en 1954 et 1955

Analyse	1954	1955
Nombre d'électeurs (condition d'ancienneté 1 an au moins)	7474	6910
Suffrages exprimés	4773	4673
1. Répartition des suffrages		
Sans appartenance déclarée	3329	2845
CGT-USCC	4330	2282
CFTC	310	189
CGT-FO	186	106
Autonomes (USAC)	56	1166
2. Délégués titulaires	8211	6588
Sans appartenance déclarée	72	66
CGT-USCC	73	48
CFTC	4	3
CGT-FO	4	2
Autonomes (USAC)	1	17
3. Délégués suppléants		
Sans appartenance déclarée	75	66
CGT-USCC	71	45
CFTC	4	4
CGT-FO	3	2
Autonomes (USAC)	1	16

Source : ANU, DAG-5/2.5.2, « Douala 1955 ».

Ce fait est encore mieux prouvé par la diversité des activités de l'USCC dans le territoire et sur le plan international[63].

En tant que confédération, l'USCC groupait dans ses rangs des travailleurs du bâtiment, des dockers, des fonctionnaires, des employés du secteur privé, des manœuvres, des travailleurs des écoles et hôpitaux des Missions protestantes. Le syndicat exerçait une pression constante dans de nombreux domaines, depuis les questions fondamentales des salaires jusqu'aux demandes telles que la fin de l'immigration des Européens sans qualification, et la campagne contre le tutoiement insultant des fonctionnaires et autres employés camerounais par les Blancs[64]. À l'occasion, le syndicat recourait à la grève, mais c'était là une arme d'un usage très limité étant donné le bas niveau de spécialisation de beaucoup de travailleurs et la hausse constante du taux de chômage ; mais les grèves étaient le signe d'un malaise social évident qui alla en s'accroissant.

63. Dans son mémorandum (ANU RAG-2/130-9, pp, 5-6), l'USCC fait un rapport sur ses nombreuses activités internationales. Pour les détails sur ces activités, voir aussi le journal syndical *Travailleur Camerounais* entre 1948 et 1954.

64. Sur les nombreux objectifs de l'USCC, voir *La voix du Cameroun*, n° 13, septembre 1953 et n° 5, janvier 1952 ; voir aussi Kaptue (L.), *op. cit.*, pp. 206-209.

D'une manière générale, les syndicats revendiquaient, entre autres, la construction de routes répondant aux intérêts de la population, par opposition à celles construites uniquement pour la desserte des entreprises coloniales et l'évacuation des matières premières. Les organisations syndicales estimaient avoir leur mot à dire dans l'établissement des plans d'industrialisation et de développement. Elles pensaient même qu'elles pouvaient elles-mêmes concevoir ces plans et les soumettre à l'administration et en exiger l'application. Elles croyaient en outre devoir se réserver le droit d'exiger que les importations et les exportations, les plans d'industrialisation et de développement se fissent pour les populations autochtones et non plus au profit des seuls trusts des métropoles. Pour elles aussi, les dépenses sociales et économiques productives étaient possibles, à condition d'introduire un système fiscal démocratique et progressiste, de réaliser des prélèvements sur les bénéfices et profits des grandes sociétés industrielles, commerciales, et financières, au lieu d'imposer continuellement le travailleur qui par ailleurs ployait déjà sous le poids de nombreuses charges fiscales [65].

De 1945 à 1955, l'une des préoccupations majeures de l'USCC fut la campagne pour obtenir du gouvernement français un code du travail plus progressiste. En juillet 1945, les syndicalistes se réunirent à Douala pour protester contre le code du travail du 18 juin 1945 [66]. Cette campagne menée en commun par la CGT française et ses autres sections d'Afrique s'intensifia jusqu'à ce que l'Assemblée Nationale approuve finalement une loi plus progressiste le 15 décembre 1952 [67]. Les colons blancs du territoire qui avaient réussi à empêcher le vote de cette loi pendant quatre ans avec le soutien de leurs alliés de la métropole, s'attachèrent dès lors à empêcher son application [68]. En l'absence d'une politique déterminée pour faire appliquer la loi par l'administration du Cameroun, l'importante et relativement puissante communauté blanche réussit à contourner la plupart des réformes dans les relations industrielles stipulées par la loi. En fait, l'administration coloniale n'appliqua pas la nouvelle loi de la même façon dans tous les territoires. Dans le cas du Cameroun, il y eut des réticences manifestes [69]. D'autre part, aucune tentative ne fut faite pour établir les conventions collectives prévues par le nouveau code jusqu'au jour où, les tensions sociales et les mécontentements ayant atteint un tel degré en 1955 dans la main-d'œuvre camerounaise, l'administration fut obligée de trouver à la hâte des palliatifs [70].

---

65. ANCAM, APA 10969/B, sur la conférence syndicale africaine de Bamako. Sur les revendications en général des organisations syndicales au Cameroun, voir aussi Kaptue (L.), pp. 209 et suivantes.

66. La tension créée par cette réunion à Douala, et le départ de C. Assalé pour assister à une conférence de la CGT à Paris, déclenchèrent une série de grèves non autorisées par les syndicats à Douala, entre le 21 et le 30 septembre 1945. Ces grèves dégénérées en émeutes firent au moins neuf morts et une vingtaine de blessés. Le Vine (V.T.), *op. cit...* p. 185.

67. *Le Travailleur Camerounais*, n° 43, novembre-décembre 1953. pp. 2-3 ; *La Voix du Cameroun*, n° 13, septembre 1953, pp. 1-2 ; Joseph (R.), *op. cit.*, p. 211.

68. *Le Travailleur Camerounais*, n° 3, novembre-décembre 1952, pp. 2-3.

69. *Le Monde*, 26 juin 1954, p. 5 ; *Le Travailleur Camerounais*, n° spécial du 27 août 1954, et n° 15, 15-30 juin 1954 ; Porcher (B.), *op. cit.*, p. 31.

70. Porcher (B.), *op. cit.* Jusqu'en 1955 on note dans le secteur privé l'absence des conventions collectives prévues par la législation du travail (AICDG, Cameroun II, dossier Roland Pré, « Exposé de M. Ribo sur la situation politique au Cameroun » p. 8).

Pendant toutes ces années, l'agitation permanente entretenue par les militants de l'USCC à propos de l'incapacité de l'administration coloniale à réaliser des réformes fit écho ; elle amplifia peut-être la frustration que leurs camarades de l'UPC et plusieurs autres Camerounais connaissaient au même moment.

L'essor des formations politiques

En 1955, il existait au Cameroun une pléiade de formations politiques (partis politiques et associations ethniques) dont voici une liste – non exhaustive – qui a pu être constituée, à partir des documents d'archives :

– « NGONDO » (Association traditionnelle du peuple Douala, existant de fait depuis le début du XXe siècle).
– SOLIDARITÉ CAMEROUNAISE (10 septembre 1947).
– UNION BAMILEKE (8 février 1948).
– ASSOBETI (Association « Amicale Voix du Peuple Beti », 24 février 1948).
– UPC (10 avril 1948).
– KUMZSE (Association traditionnelle du peuple bamiléké, 10 mai 1948).
– ESOCAM (Évolution Sociale du Cameroun, 10 juin 1949).
– RENAICAM (Renaissance Camerounaise, 2 décembre 1949).
– UNION BAMOUN (13 janvier 1950).
– BDC (Bloc Démocratique Camerounais, 1er août 1951).
– FRONT INTERCOLONIAL (24 juillet 1952).
– USC (Union Sociale Camerounaise, septembre 1952).
– JEUSAMAR (Jeunesse de la Sanaga Maritime, septembre 1952).
– INDECAM (Coordination des Indépendants Camerounais, 8 novembre 1952).
– ASOBAKE (Association des Notables Bamiléké, 25 novembre 1952).
– RPC (Rassemblement du Peuple Camerounais, 12 février 1953).
– ASSABENOUE (Association Amicale de la Bénoué, 21 avril 1953).
– ERNKAM (Étude de la Région du Nkam, 27 avril 1953).
– RMC ou RAMOCAM, (Radicaux Modérés du Cameroun, 8 septembre 1953).
– UPB (Union des Populations Batanga, 5 décembre 1953).
– UNICAM (Unité Camerounaise, 22 avril 1954).
– MANJONG BAMILEKE (1er août 1954).
– Évolution des Jeunes Camerounais (1er mars 1955).
– Groupement Anti-Upéciste des Boulou du Dja et Lobo (15 avril 1955).
– PRONORI (Ligue Progressiste des Intérêts Économiques et Sociaux des Populations du Nord-Cameroun, 25 avril 1955).
– MEDIAFRANCAM (Médiation Franco-Camerounaise, 6 mai 1955).
– ASSEMBLÉE TRADITIONNELLE DU PEUPLE BAMOUN (25 juin 1955).
– FRONT NATIONAL CAMEROUNAIS (7 juillet 1955).

Aucune de ces formations ne pourrait prétendre revêtir un caractère national. Il s'agit surtout de rassemblements à caractère régional ou clanique. Parmi ces « partis », certains n'étaient qu'une copie des partis français (cas de l'USC-SFIO de Guy Mollet, de l'INDECAM, et du RMC) ; d'autres se voulaient l'expression d'une tribu ou d'une région (cas des « Modérés Progressistes du Ntem », de la PRONORI, et de la MEDIAFRANCAM) ; d'autres encore étaient issus des organisations syndicales et entendaient maintenant agir sur un terrain politique. C'était le cas de l'UPC. Mais avant de parler de ce parti, il est nécessaire de

présenter au préalable d'autres partis ayant existé plus tôt, et dont l'impact sur le mouvement nationaliste a été très considérable.

De la JEUCAFRA, à l'UPC

Quand les Français décidèrent en 1937-38 de laisser se former une « *opinion publique* » camerounaise contre la propagande allemande, ils furent très prudents dans le choix des hommes qui allaient diriger ce mouvement. Les intellectuels installés à Paris étaient trop suspects ; la vieille garde des notables duala était trop germanophile, ou s'était compromise aux yeux des Français par sa critique du mandat et sa revendication, de longue date, d'un changement politique[71]. Les Français avaient besoin d'un nouveau groupe de Camerounais qui ne fussent pas liés au passé allemand, mais au contraire profondément imprégnés de la culture et de la civilisation françaises. Il fallait ainsi que les membres de ce groupe eussent assez d'éducation pour présenter de façon convaincante leurs arguments contre les réclamations allemandes, et qu'ils possédassent une autorité suffisante pour rallier beaucoup de Camerounais à leur drapeau.

Pour trouver de tels gens, les Français cherchèrent avant tout parmi les fonctionnaires africains qui, malgré les limites imposées à leur carrière, étaient ceux qui correspondaient le mieux à ce que l'on désirait : ils étaient instruits, avec souvent un bon niveau de formation ; ils étaient pour la plupart jeunes et formés par les Français, et leur carrière de fonctionnaire en faisait des adversaires du retour des Allemands.

L'organisation créée en 1938 fut appelée la Jeunesse Camerounaise Française (JEUCAFRA). Elle avait à sa tête Paul Soppo Priso (un Duala) comme président, André Fouda (un Ewondo) comme vice-président, et Louis-Marie Pouka (un Bassaà) comme secrétaire général. L'organisation était assez complexe par ce fait qu'elle représentait trois groupes disparates du Cameroun : l'administration française, les colons français et les élites camerounaises, traditionnelles ou modernes.

L'administration voulait conserver le Cameroun hors de portée des Allemands et considérait la JEUCAFRA comme un instrument de contre-propagande qui montrerait que le peuple camerounais n'était pas favorable à l'idée d'être réuni au Reich nazi. Les colons ne souhaitaient pas seulement contrer les visées allemandes sur le Cameroun, mais aussi se débarrasser une fois pour toutes du statut international ambigu du territoire ; ils voulaient par cette manière affermir l'emprise française sur le Cameroun et le placer au même pied que les autres colonies

71. Entre 1926 et 1931, les Duala envoyèrent à l'Assemblée de la SDN de nombreuses pétitions qui, pour la plupart, relevaient les irrégularités de la gestion du mandat international par la France et exigeaient de l'Assemblée de Genève le départ des Français du Cameroun. À ce sujet, lire : Oyono (D.), « La politique africaine du Cameroun, 1960-1985 », thèse de doctorat d'État, IEP, Paris, 1988, pp. 41-43 ; Owona (A.), « À l'aube du nationalisme camerounais : la curieuse figure de Vincent Ganty », *Revue Française d'Histoire d'Outre-Mer*, 3e trimestre, 204, (1969), pp. 199-235 ; Joseph (R.), *op. cit.*, pp. 53-55. Mais il faut faire remarquer que l'hostilité des Duala à l'administration coloniale ou mandataire n'était pas forcément partagée par tous les Camerounais. À titre d'exemple, la pétition des Douala de 1929 suscita une contre-pétition de Charles Atangana, réhabilité dans ses fonctions de chef supérieur des Ewondo ; il niait toute affinité ethnique avec les Duala et prônait en revanche le maintien de la France au Cameroun (Voir Oyono (D.), *op. cit.*, p. 43).

d'Afrique [72]. Les Camerounais, tout en sollicitant l'intégration pure et simple du Cameroun dans l'Empire français, appréciaient aussi l'occasion que leur donnait la JEUCAFRA de s'organiser politiquement dans le territoire, ce qui, à terme, ne pouvait que les mener à un conflit avec les colons et l'administration.

Si les membres de la JEUCAFRA étaient d'accord sur ce à quoi ils s'opposaient, ils restaient divisés sur l'avenir du Cameroun. Ils réagissaient non seulement contre la propagande allemande, mais aussi contre le système politique en vigueur au Cameroun pendant la période du mandat français. Mais quand ils cherchèrent des alternatives au mandat français, ceux qui considéraient que la meilleure solution consistait en des liens plus étroits avec la France s'opposaient à ceux qui voulaient voir ces liens relâchés.

Dans la tension et le climat de guerre de 1939, le premier groupe se manifestait plus que le second. À ce premier groupe appartenait Paul Soppo Priso. Le président de la JEUCAFRA était un partisan de l'intégration du Cameroun dans l'empire français ; il entreprit dans ce sens une démarche auprès du Haut-Commissaire de la République Française au Cameroun qui en avait fait état au Ministre des Colonies le 14 mars 1939 [73]. Mais quelques militants, particulièrement Ruben Um Nyobè, affirmèrent plus tard que le président de la JEUCAFRA était allé au-delà de la mission qui lui avait été confiée [74]. D'une manière générale, beaucoup de Camerounais avaient plutôt tendance à exagérer leur démonstration de loyauté envers la France à cette époque ; ce fut le cas au début de 1939 lors d'une visite parlementaire de cinq personnes conduite par le député de Guyane, Gaston Monnerville [75].

À mesure que la guerre tournait à l'avantage de la France et de ses alliés, les militants de la JEUCAFRA cessèrent de se cantonner dans l'opposition aux demandes coloniales allemandes pour s'intéresser à leurs propres problèmes. L'exposé de ces problèmes est contenu dans un important document provenant de l'organisation. Il s'agit d'une pétition envoyée par la JEUCAFRA au Commissaire aux Colonies en Algérie par l'entremise du gouverneur du Cameroun [76].

Certains détails de ce document permettent de dire qu'il date de 1944. Si dans cette pétition, on relève des demandes propres aux membres de la JEUCAFRA, pour la plupart des fonctionnaires (large participation des indigènes à la gestion des affaires publiques, ce qui supposerait la suppression du système de classification raciale dans la fonction publique et l'ouverture aux Camerounais des postes de direction dans la police, les chemins de fer, la douane, etc.), les diverses questions abordées indiquent que ce groupe de fonctionnaires avait fortement pris conscience des restrictions que le pouvoir colonial plaçait au développement du

---

72. Avec la libéralisation de la politique coloniale française après la Conférence de Brazzaville de janvier 1944, les colons français au Cameroun changèrent d'avis et soutinrent le nouveau programme de tutelle dans une tentative de dernière minute pour échapper aux réformes politiques qui allaient leur être imposées de Paris. Joseph (R.), *op. cit.*, p. 60.

73. ANSOM, affaires politiques 31, dossier 294, Cameroun-Togo. Lettre du Haut-Commissaire au Ministre des Colonies, 14 mars 1939.

74. « Malgré la répression, la victoire est certaine », discours de Um Nyobé, Deuxième Congrès inter-territorial du RDA, Abidjan, du 2 au 6 janvier 1949, *AEF Nouvelle*, février 1949, p. 2.

75. Lire Missipo (ancien délégué de la JEUCAFRA et notable de Douala), « Nous voulons être français », *La Presse du Cameroun*, 8 juillet 1955, p. 1.

76. Pour le texte de cette pétition, voir Joseph (R.), *op. cit.*, annexe 1, p. 376.

Cameroun. On relève ainsi des demandes de réformes politiques (extension des droits politiques, liberté de presse et d'opinion, suppression de l'indigénat, représentation du territoire au Parlement français) et sociales (fin du travail forcé, établissement d'un code du travail, hausse des salaires et des traitements ; ces revendications sociales allaient bientôt être reprises par le syndicalisme naissant).

Le plus frappant était le Plaidoyer pour la restructuration de l'économie coloniale perçue comme désavantageuse pour les Camerounais et comme un obstacle au développement de leur pays. L'argument fondamental du mémorandum stipule l'abandon des pratiques coloniales traditionnelles qui subordonnaient les activités économiques des indigènes à celles des Blancs. À la place, il est proposé d'augmenter les quotas d'importation des commerçants africains, de rendre les prêts plus accessibles aux entrepreneurs camerounais, d'interdire aux commerçants blancs de traiter directement avec les villageois et de participer aux marchés ruraux. On note aussi des demandes visant à donner aux Camerounais des possibilités plus équitables dans l'économie : substituer aux importations des produits qui pourraient être fabriqués sur place ; nationaliser les principales industries ; introduire les méthodes industrielles dans la production du sucre, du riz, du tabac et des conserves, dans l'élevage et la pêche.

Il est donc clair que la JEUCAFRA représentait les aspirations du peuple camerounais. Mais cette organisation qui avait été créée sous le patronage des Français et avait toujours dû rendre hommage au *« plus grand pays démocratique d'Europe »*, ne correspondait pas, après la guerre, à l'état d'esprit de nombreux Camerounais désireux d'exprimer leurs revendications politiques et économiques dans une liberté totale. Après la défaite des puissances de l'Axe, la JEUCAFRA fut gagnée par le mythe de la Conférence de Brazzaville. Les libertés politiques octroyées transformèrent ce mouvement au départ pro-français en front anticolonialiste. En effet, le congrès qu'il tint du 22 au 30 septembre 1945 au moment même où se déroulaient les grèves de Douala, et les résolutions qui furent adoptées et qui rappelaient pour l'essentiel la pétition qui vient d'être évoquée, étaient autant d'éléments révélateurs des changements intervenus dans ses orientations.

Au cours de ce congrès, la JEUCAFRA changea de dénomination et devint l'UNICAFRA (Union Camerounaise Française). Parmi les acteurs de ce changement, il y avait des syndicalistes, mais à côté d'eux, des nationalistes modérés, non syndicalistes, tels que Soppo Priso, Kingue-Jong, Ekwala Esaka et Louis-Marie Pouka. À la fin de la guerre, les deux forces étaient d'accord sur le programme de revendications déjà mentionnées, et les syndicalistes acceptaient que les modérés, essentiellement des Duala, prissent la direction de la nouvelle organisation, à un moment où l'administration commençait à se méfier des revendications présentées par les membres de la JEUCAFRA. Succédant donc à la JEUCAFRA, l'UNICAFRA était dirigée par des modérés prudents qui étaient sensibles à la vigilance et aux soupçons de l'administration, car leurs dirigeants étaient presque tous des fonctionnaires. Aussi, l'organisation resta-t-elle inactive pour l'essentiel. Elle fut bientôt remplacée par le RACAM qui résultait d'une fusion entre l'UNICAFRA et d'autres formations politiques éphémères tels que le Front Intercolonial, ou encore le Cercle d'Études Sociales, et surtout le Mouvement Démocratique Camerounais.

Du 30 mars au 6 avril 1947 se tint le congrès de l'UNICAFRA. Les responsables camerounais de tous bords qui, depuis une bonne décennie, se réunissaient

avec la bénédiction de l'administration française se trouvaient là : intellectuels modérés ou révolutionnaires, chefs, notables et hommes d'affaires en puissance. À la grande surprise des modérés comme Soppo Priso, Kuoh Moukouri ou Charles Okala, et des chefs comme Martin Abega, la grande majorité des délégués au congrès chercha non seulement à affirmer une position beaucoup plus nationaliste qu'ils n'étaient prêts à accepter, mais essaya même de faire adopter par le congrès une politique extrême qui équivalait à une révolte contre la domination française. Quelques leaders modérés se retirèrent du congrès d'où sortit un nouveau mouvement politique, le Rassemblement Camerounais (RACAM). De façon significative, le terme « français » ne figurait pas dans le titre. Le nouveau mouvement, encore une fois composé essentiellement de fonctionnaires, avait à ses principaux postes des anciens de la JEUCAFRA : Kingue-Jong, Ekwalla Essaka, Daniel Massouka, ou Louis-Marie Pouka.

L'analyse de la charte du RACAM[77] rédigée au congrès permet de percevoir l'orientation du nouveau groupe. D'après Soppo Priso (qui dut se retirer du groupe après avoir été président de la JEUCAFRA et de l'UNICAFRA), ce document n'était pas une charte au sens ordinaire, mais véritablement un manifeste ; pour Ekwala Esaka (trésorier général et président de la séance), le RACAM se constituait lui-même en gouvernement, avec son assemblée et même son drapeau ; enfin pour Kingue-Jong (élu président), *« c'était un état dans l'état... Nous l'avons organisé de manière à pouvoir former sur le champ un gouvernement camerounais... Tout le monde y participait, même les chefs du Nord-Cameroun et du Centre »*[78].

> « Bien des aspects confus de la charte du RACAM trouvent... leur origine dans le désir des organisateurs de ne pas créer simplement un parti politique. Ils visaient plutôt à mettre sur pied un organisme tenant à la fois d'un gouvernement et d'une Assemblée Constituante, et à donner naissance à la nouvelle nation camerounaise et sa République. On avait pris soin de répartir les sièges à l'Assemblée proportionnellement à la population de chaque région, un peu au détriment du Nord, peut-être parce qu'il était moins représenté au Congrès, mais aussi à cause de sa relative arriération aux yeux des délégués du Sud »[79].

Le RACAM qui, dès sa constitution, inscrivit dans ses objectifs la création d'un État camerounais et l'application à la lettre de la charte des Nation Unies et des accords de tutelle, ne fut pas en mesure de mettre à exécution ses ambitieux projets, le nouveau parti ayant été frappé d'interdiction par l'administration coloniale. D'après Um Nyobè, c'est le 6 mai 1947 que le mouvement fut mis dans l'illégalité par l'administration française[80]. Selon Richard Joseph, le RACAM ne fut pas interdit officiellement ; mais, sous l'administration de Robert Delavignette, *« homme extrêmement droit et intelligent »*, on appliqua une politique d'opposition totale qui réussit à couler l'organisation : *« ... Les statuts du RACAM ont tout simplement été refusés par l'administration. Le mouvement n'a donc pas eu*

77. Pour le texte de cette charte, voir *Ibid.*, annexe 2, p. 379.
78. Cite par Joseph (R.), *Ibid.*, p. 105.
79. *Ibid.*, pp. 106-107.
80. Um Nyobe (R.), *Le Problème National Kamerunais*, Paris, l'Harmattan, 1984, p. 106.

de reconnaissance officielle et était considéré par tous ceux qui étaient concernés comme une organisation illégale »[81]. Um Nyobè fait le témoignage suivant :

> « Ce mouvement (le RACAM), approuvé par l'ensemble de la population, fut immédiatement étouffé par l'administration avec la complicité des parlementaires et autres élus du Cameroun, plusieurs membres du bureau qui étaient fonctionnaires, dont moi-même, reçurent des affectations arbitraires dans des postes éloignés de brousse »[82].

La tactique de l'administration n'aurait pas réussi s'il n'y avait pas eu des éléments modérés qui ne se contentèrent pas de se retirer, mais participèrent à la campagne visant à couler le RACAM[83]. Malgré son déclin rapide à cause des pressions administratives, le RACAM eut une importance durable dans la vie politique camerounaise : depuis les pétitions à la Société des Nations, dans l'entre-deux-guerres, c'était la première fois que le nationalisme camerounais se manifestait aussi librement ; à cette occasion les intellectuels camerounais exprimèrent clairement que leur but fondamental était le gouvernement autonome.

Pendant la décennie suivante, le RACAM fournit un ensemble d'aspirations qui furent la toile de fond de la vie politique camerounaise, et qu'un large éventail de responsables camerounais approuvait mais que, cependant, un nombre limité acceptait d'exprimer et de revendiquer. C'est cette influence du RACAM qui a amené R. Um Nyobè à faire remarquer que « *c'est donc au 1er avril 1947...* », date de la formation du RACAM, « *... qu'on peut situer le point de départ du nouveau mouvement qui ne se contentait plus de s'opposer à l'hitlérisme comme en 1939, mais au colonialisme tout court* »[84]. C'est sur les ruines du RACAM que l'Union des Populations du Cameroun naîtra le 10 avril 1948.

L'UPC[85]

Le 10 avril 1948 se réunissait dans un bar de Bassa, quartier de Douala, un certain nombre de Camerounais pour former l'UPC. Ce groupe fit d'abord une déclaration, surtout défensive, dans laquelle il affirmait qu'il n'était né « *ni d'inspirations douteuses, ni guidé par un esprit perturbateur* », qu'il n'émanait « *d'aucune puissance étrangère et ne dépendait d'aucun parti politique métropolitain* ». Tout au plus, une phrase, qui allait constituer la toile de fond du programme de ce parti, indiquait son vrai caractère : «... *grouper et unir les habitants du territoire en vue de permettre l'accession des populations du Cameroun à la formation d'une fédération par la réalisation d'un programme politique de*

81. Joseph (R.), *op. cit.*, p. 107.
82. ANU, RAG-2/130-21, dossier TR-130/S/02, « Unification immédiate du Cameroun », rapport présenté par Um Nyobé au 2e congrès de l'UPC à Kumba, 14-17 décembre 1951.
83. À titre d'exemple, on peut citer le retrait et l'opposition de Paul Soppo Priso et de Martin Abéga (Joseph, op. cit., p. 107-108.
84. Um Nyobè (R.), *op. cit.*, p. 107.
85. Sur l'UPC, il existe un certain nombre d'études dont la plus méritoire est, à notre avis, celle de Richard Joseph, *op. cit.* ; il faut aussi mentionner les écrits de Um Nyobè, qui ont fait l'objet de deux ouvrages présentés par J.A. Mbembe : Le problème national kamerunais, *op. cit.*, et Ecrits sous maquis, Paris, l'Harmattan, 1989.

démocratisation rapide et d'émancipation des populations exploitées par les trusts coloniaux et par l'élévation de leur standard de vie »[86].

Dès juillet 1948, l'UPC était constituée de deux clans, l'un formé par les Bassaà (mené par Guillaume Bagal et André Nyobè), l'autre formé par les Ewondo (animé par Pie Enyegue, Appolinaire Essomba et Raphaël Nkoudou) ; en septembre, les Ewondo furent à peu près totalement éliminés de la direction du mouvement où les Bassaà devenaient prépondérants. Il faut indiquer ici que c'est à la fin de 1948 que le syndicaliste Um Nyobè, un Bassaà, devint secrétaire général de l'UPC, fonction qu'il assurera jusqu'au 13 septembre 1958, date à laquelle il fut tué[87] ; au départ le bureau provisoire de l'UPC était constitué de Léonard Bouly, ancien fonctionnaire Ewondo (secrétaire général), Guillaume Bagal (secrétaire-adjoint), Emmanuel Yaya (trésorier général), Jacques Biboum (trésorier adjoint), Ernest Owona (membre) et Raphaël Nkoudou (secrétaire permanent).

En présentant les statuts de l'UPC au maire-administrateur de Douala, Bouly l'assura que ce parti ne ferait pas de réunion avant l'acceptation de ses statuts. Tout de suite après la formation de l'UPC, l'administration se rendit compte que le nouveau parti allait vite prendre une importance considérable. On estimait déjà le nombre d'adhérents à une centaine à la fin du mois d'avril[88]. Devant le danger, les Français s'empressèrent de muter le secrétaire général Bouly à un poste éloigné à Abong-Mbang, dans l'Est du pays. En outre, il s'en fallut de peu à ce moment aussi pour que l'UPC fût interdite, comme cela apparaît dans cette déclaration de l'administrateur en chef de la région du Wouri (dont Douala fait partie) :

> « Je serai enclin à interdire cette association, mais encore ne faudrait-il pas que cette mesure soit interprétée ou habilement exploitée en invoquant les articles de la nouvelle constitution.
> Si l'autorisation était accordée, il devait être formellement précisé que la moindre agitation de nature à troubler l'ordre public, à nuire à la puissance tutélaire ou à porter atteinte à la vie des personnes, entraînerait immédiatement la dissolution de cette association »[89].

Avec cette épée de Damoclès suspendue au-dessus de leur tête, les organisateurs de l'UPC se comportaient prudemment. Finalement, le 9 juin 1948, l'administration, faute de preuves tangibles et d'agissements nocifs du nouveau groupe, et coincée entre les termes de la Constitution Française, le RDA et les parlementaires communistes à Paris, accusa officiellement réception des statuts de l'UPC déposés le 12 avril 1948, ce qui équivalait à la reconnaissance légale[90].

L'UPC avait adopté les revendications de la JEUCAFRA et du RACAM pour de profonds changements structurels dans la domination française. Dans une pétition soumise à la Mission de visite des Nations Unies au Cameroun en novembre 1949, l'UPC présenta une liste de dix-neuf revendications, dont des

---

86. ANCAM, APA 10 182/B, Rapport de Sûreté, 3-12 avril 1948.
87. Pour une biographie sur Ruben Um Nyobé, voir : Mbembe (A.), dans *Le problème national kamerunais*, op. cit ; Ndong-Lolog Wonyu II, *Plaidoyer...*, *op. cit.* ; et Joseph (R.), *op. cit.*
88. ANCAM, APA 11 167, note de la Sûreté, 29 avril 1948.
89. ANCAM, APA 11 337/A, le chef de la région du Wouri au Haut-Commissaire, 26 avril 1948.
90. ANCAM, APA 11 167, Rapport de Sûreté intitulé « Mouvement dit l'Union des Populations du Cameroun » (non daté).

propositions concernant différentes réformes politiques, l'industrialisation et la protection des intérêts économiques des Camerounais, ainsi que les améliorations dans les domaines de l'éducation et de la santé publique[91].

Dès sa constitution, l'UPC avait inscrit à son programme l'indépendance et la réunification du Cameroun sous tutelle française avec la partie sous administration britannique. De 1951 à 1953, l'UPC mit au point son programme et sa stratégie. Le Congrès de Kumba (1951) mit l'accent sur la question de la marche vers l'indépendance. Celle-ci ne devait pas se négocier. Au congrès de 1952, un réajustement se fit dans l'ordre des priorités : la réunification des deux Cameroun prit pas sur l'indépendance. Dans son mémorandum remis à la délégation de l'ONU de passage au Cameroun en 1952, l'UPC présenta un plan d'accession du pays à l'indépendance dans un délai de cinq ans. Ce plan comportait trois étapes : réunification immédiate des deux Cameroun ; institution d'une Assemblée Législative élue au collège unique et au suffrage universel ; mise en place d'un gouvernement mixte composé aux quatre cinquièmes de Camerounais pendant la période transitoire. En se rendant pour la deuxième fois à New York en 1953, Um Nyobè plaida un dossier solide, juridiquement inattaquable et pratiquement approuvé par l'ensemble des Camerounais. Le 22 avril 1955, l'UPC, attentive à l'évolution du territoire et de la situation internationale, réajusta son programme et le compléta. Le parti proposait l'élection d'une Assemblée constituante avant le 1er décembre de la même année, la constitution d'un gouvernement provisoire dont la tâche principale serait d'organiser des élections générales et l'installation au Cameroun d'une commission des Nations Unies pour veiller à la mise en place régulière des institutions du jeune État.

À cause de ses revendications, l'UPC apparaissait aux yeux du gouvernement français, et dès les premiers mois de son existence, comme l'expression d'un premier défi : ses thèses sur l'indépendance risquaient à terme de remettre en cause le principe de l'intégrité de l'Union française. Les autorités françaises ne pouvaient pas concéder aux Camerounais un droit qu'elles refusaient aux Indochinois – car, la guerre que la France menait en Indochine, État associé à l'Union française, s'expliquait à des détails près pour les mêmes motifs.

Un second défi s'inscrivait dans le cadre de la confrontation Est-Ouest. Peu après sa fondation en avril 1948, l'UPC devenait la section camerounaise du Rassemblement Démocratique Africain (RDA). Cette adhésion de l'UPC au RDA, au moment même où ce dernier était le plus étroitement associé au Parti Communiste Français (PCF) renforça la méfiance de l'administration envers l'UPC et conduisit à une hostilité déclarée envers le parti[92]. Il faut rappeler que de 1945 à 1947, le PCF appartenait à la coalition gouvernementale tripartite au pouvoir en France. Le renvoi du PCF du gouvernement en mai 1947, après le vote des ministres et des députés communistes contre la politique salariale de ce gouvernement, eut des effets directs dans les territoires coloniaux, où les responsables français hésitèrent moins à réprimer les mouvements nationalistes qu'ils considéraient sous influence communiste.

91. *La Voix du Cameroun*, n° 10, octobre-novembre 1952.

92. Gardiner (D.E.), *Cameroon : United Nations Challenge to French policy*, London, Oxford University Press for Institute of Race Relations, 1963, p. 47.

L'origine cégétiste des dirigeants de l'UPC, ses liens avec l'USCC-CGT, le RDA et le PCF après 1950 (c'est-à-dire après que la plupart des sections du RDA aient rompu leurs liens avec le PCF) en firent aux yeux de l'administration un parti lié au communisme international. La réalité était peut-être moins nette. Dans ses interventions publiques, Um Nyobè niait l'affiliation de son mouvement au communisme international ; il le présentait tout simplement comme un mouvement anticolonialiste :

> « L'UPC est un mouvement de libération nationale qui compte des adhérents de toutes les couches de la population. Ce n'est pas un mouvement de classe ; l'UPC ne s'inspire d'aucune idéologie politique. Il ne fait qu'exprimer les aspirations nationales de la population... L'UPC n'est ni pro-communiste, ni anticommuniste. C'est un mouvement indépendant dirigé contre le colonialisme.
> ... Les peuples coloniaux ne peuvent faire ni la politique d'un parti, ni celle d'un État, ni à plus forte raison celle d'un homme. Les peuples coloniaux font leur propre politique qui est la politique de libération du joug colonial, et dans leur lutte pour cet objectif si noble, les peuples coloniaux observent et jugent. Ils observent les gouvernements, les partis, les personnages, les organes de presse, non sur leur idéologie ou leurs programmes, mais seulement et seulement sur leur attitude à l'égard des revendications des populations de nos pays »[93].

Dans sa campagne contre « les communistes », l'administration avait un allié de taille : le clergé catholique. À ce sujet, le document le plus significatif est une longue lettre rédigée par les cinq évêques européens du Cameroun, et qui fut lue dans toutes les églises du territoire en avril 1955 à l'occasion de la Pâques. Voici un extrait de cette « *Lettre Pastorale* » :

> « ...Nous mettons les chrétiens en garde contre les tendances actuelles du parti politique connu sous le nom "Union des Populations du Cameroun (UPC)" en raison non pas de la cause de l'indépendance qu'il défend, mais de l'esprit qui l'anime et qui inspire ses méthodes, de son attitude hostile et malveillante à l'égard de la mission catholique et de ses liens avec le communisme athée condamné par le Souverain Pontife... »[94].

La thèse de l'affiliation de l'UPC au mouvement communiste international allait dominer le débat politique au Cameroun. Le climat de guerre froide dans le système international à la fin des années 1940 et au début des années 1950 hypothéqua l'avenir de cette formation partisane, en transformant l'action de l'administration française au Cameroun en une croisade pour la défense du monde libre. La question de « *l'infiltration communiste* » constitua longtemps le cheval de bataille des adversaires du parti nationaliste qui évitaient ainsi de se prononcer sur les revendications de fond formulées par ce parti. En 1957, le docteur Bebey Eyidi résuma cette question devant les Nations Unies en ces termes :

---

93. « Ce que veut le peuple camerounais », mémoire et documents annexes relatifs à l'intervention de Ruben Um Nyobè, secrétaire général de l'UPC devant la 4e commission de l'Assemblée Générale des Nations Unies, les 17 et 18 décembre 1952, Paris, Imprimerie ICI.
94. Pour le texte intégral de cette lettre, voir : Ngongo (L.P.), *op. cit.* pp. 289-292 ; *Afrique Nouvelle*, 15 avril 1955 ; *L'Effort Camerounais*, n° 10, décembre 1955, p. 3 ; *La Presse du Cameroun*, 7, 8, 9, avril 1955.

« Au lieu de regarder en face la poussée nationaliste camerounaise, l'on a préféré la combattre. Pour trouver des alliés au sein des Nations Unies et paralyser cette poussée, on lui a collé l'étiquette "communiste". Ainsi, l'UPC a été déclarée hors la loi parce que soi-disant "communiste"... Demain vous apprendrez aussi que l'Assemblée des notables camerounais est "communiste" ou "antifrançaise"... Car pour échapper à l'une de ces étiquettes, il faut toujours accepter de bonne grâce tout ce qui se dicte de haut lieu... Nous nous refusons de cautionner toute espèce de fiction. Nous ne sommes pas pour autant communistes ou antifrançais ; bien au contraire. Nous affirmons ici qu'à notre connaissance, les Camerounais ignorent ce qu'est le communisme et ne s'y intéressent pas. Au demeurant, s'il s'agit réellement de combattre le communisme, pourquoi ne pas le détruire d'abord en France avant de venir chez nous? » [95].

Mais l'UPC était-elle communiste ? Une des difficultés à appréhender l'idéologie de l'UPC vient du fait que Um Nyobè s'est souvent montré très avare de confidences sur ses attaches idéologiques. Les silences du secrétaire général du parti ou ses réponses évasives sur les relations avec les partis de l'ex-URSS ou de la Chine imposent des recoupements à partir de l'organisation, des méthodes d'action et des liens avec la CGT, dont la filiale de Douala a vu le jour sous l'impulsion du PCF. Mais celui-ci ne mobilisa pas l'opinion en faveur de la décolonisation en Afrique entre 1948 et 1955, comme il le fit en faveur de l'Indochine. Et si Um ne se réclamait pas du parti communiste, c'est qu'effectivement l'UPC n'était pas affiliée à ce parti, bien qu'elle ait sollicité cette union, comme le prouve une lettre de M. Mignot, conseiller communiste de l'Union française, à un membre de l'UPC :

« Vous demandez par lettre adressée au secrétaire de notre parti, de vous faire parvenir des bulletins d'adhésion et des cartes d'adhérent au Parti Communiste Français. Nous sommes heureux de la confiance que vous manifestez ainsi au Parti de la classe ouvrière française, alliée fidèle des peuples coloniaux en lutte pour leur liberté.
Mais le Parti Communiste Français qui lutte pour le droit des peuples à la libre disposition, est particulièrement soucieux de respecter la personnalité propre à chaque peuple. Il proscrit toute politique d'assimilation et ne s'immisce jamais dans la vie intérieure des partis ou organisations en dehors des frontières de la France. Il n'est donc pas possible que vous puissiez lui donner votre adhésion...
... Nous vous encourageons à mener avec tous vos frères le combat pour la liberté au sein des organisations anticolonialistes de votre territoire. Dans cette action, vous pouvez être assurés du soutien fraternel et effectif de notre Parti Communiste Français » [96].

Ce soutien du PCF à l'UPC était peu significatif, car il s'inscrivait d'une manière vague dans la lutte globale contre le capitalisme dont les colonies constituaient les arrières.

À la question de savoir si l'UPC était communiste, il y a d'abord lieu de dire avec Ndong-Lolog, ancien militant upéciste, que son chef *« Um Nyobè était un*

---

95. *L'Opinion au Cameroun*, n° 15, 1957. Le Dr Marcel Bebey Eyidi, né en 1914, devint médecin à Paris en 1950. De retour au Cameroun, il s'engagea dans la lutte nationaliste hors de l'UPC, publia le journal *L'Opinion au Cameroun*, et se présenta à l'ONU comme pétitionnaire en 1957 et 1959.
96. Cité dans *Marchés Coloniaux*, 7 mai 1955, p. 1162.

nationaliste "révolutionnaire". S'il était marxiste de part sa formation de syndicaliste, il ne fut jamais communiste »[97]. On peut ensuite répondre avec R. Joseph que « *entre sa création en 1948 et son exclusion de la vie politique camerounaise en 1955, l'UPC ne fut certainement pas un parti communiste* » ; les analyses faites par cet auteur permettent d'affirmer qu'avant la lutte armée esquissée à partir de 1956, la meilleure appellation pour l'idéologie de l'UPC est celle du « nationalisme révolutionnaire » : révolutionnaire parce que ce parti désirait un changement radical de la structure économique du territoire, laquelle lui paraissait agir au profit des forces coloniales ; nationaliste parce qu'il considérait que l'unification et l'indépendance du Cameroun étaient les premiers pas nécessaires dans la voie d'une société camerounaise plus juste. La critique radicale que l'UPC faisait du colonialisme se nourrissait certes de l'analyse marxiste et particulièrement léniniste. Mais on ne peut pas démontrer que son combat pour l'indépendance et l'unification dérivait d'une idéologie marxiste.

La critique radicale faite par l'UPC des motifs et des conséquences économiques du colonialisme reprend, à partir de l'exemple camerounais, un certain nombre de thèses déjà formulées par le RDA d'avant 1950. Le point essentiel de cette critique bien connue est une thèse léniniste classique peu fondée dans le cas africain mais rajeunie après 1950, d'après laquelle le colonialisme et l'impérialisme sont des conséquences inévitables de l'évolution interne des économies capitalistes poussées à chercher un taux de profit supérieur dans l'exploitation des territoires d'outre-mer :

> « En ce qui concerne le cas particulier du Cameroun, n'oublions pas que la question coloniale est, quant au fond, une question économique. La raison d'être de la colonisation, c'est l'exploitation des richesses. On comprend que notre pays qui a reçu de la nature tous les privilèges économiques et géographiques ne peut manquer de susciter une grande convoitise parmi les puissances financières. C'est ainsi que, malgré la présence d'une administration et ses paroles, le véritable règne à la colonie appartient au colon qui exploite les richesses et les hommes… »[98].

Le discours de l'UPC était un plaidoyer contre la politique française au Cameroun à partir du quotidien :

> « Les colonialistes ne veulent pas admettre qu'un Noir soit l'égal d'un Blanc. Cette conception se manifeste dans le domaine social, dans l'échelle des salaires, dans le traitement médical, dans le logement, dans la justice, et, hélas, à l'Église. Quelle est alors l'âme éprise de liberté qui resterait insensible devant ce fait révoltant d'un étranger qui traite les enfants de la terre comme des hommes de seconde zone ? La doctrine coloniale n'a jamais cessé de proclamer que le Blanc est un être supérieur et que le Noir, spécialement, ne possède que des capacités limitées et que sa peau n'est pas capable d'assimiler les choses supérieures. Bien que les faits se soient maintes fois inscrits en faux contre cette prétention, les colonialistes ne veulent point y renoncer. C'est pour cette raison qu'ils affirment que l'accession à l'indépendance dans un pays comme le Kamerun plongerait le pays dans l'anarchie et la ruine. Une telle façon de ne rien faire pour modérer, sauf cas exceptionnel, la

97. Ndong-Lolog, *Plaidoyer…*, *op. cit.*, p. 27.
98. *La Voix du Cameroun*, n° 17, janvier 1955, p. 2.

discrimination raciale, fait beaucoup pour renforcer notre méfiance et notre combativité »[99].

Um Nyobè présentait donc l'UPC comme un combat pour la liberté et la dignité des Camerounais devant les écarts de la politique française. Sa vision de la scène politique camerounaise était manichéenne ; il divisait le champ des acteurs sociaux en *« oppresseurs »* et *« opprimés »*. Pour dépasser cette situation qu'il présentait comme moralement injuste, il prônait la mise en cause de la politique française dans son ensemble. Dans sa présentation des écrits du Secrétaire général de l'UPC, J.A. Mbembé a montré l'impact de ce plaidoyer sur les populations camerounaises :

> « Le mérite théorique d'Um fut de réarticuler, à partir du quotidien, les pratiques les plus humbles... Il dévoila, à travers ses concepts de réunification et d'indépendance, le vaste champ utopique des possibles et ouvrit ainsi dans l'imaginaire de ses compatriotes les lieux du quotidien vers lesquels se réfugient et s'énoncent ces possibles. Ce faisant, il fit exploser le conflit entre le système colonial et la condition faite au peuple camerounais »[100].

Le discours de l'UPC lui assura un succès certain. Les estimations du nombre d'adhérents à l'UPC vers 1954 sont extrêmement variables. Un rapport établit qu'il y avait environ 20 000 membres possédant une carte, dont 10 000 militants actifs et au moins 80 000 sympathisants[101]. Cette information est cependant peu significative quant à l'impact réel du parti, comme l'a fait remarquer un observateur en poste dans le territoire :

> « Quelle est l'audience de l'UPC ? Ce n'est pas facile à estimer seulement à partir du nombre de cartes distribuées car il faut ajouter la grande masse des sympathisants qui, sans aucun doute, représente la moitié des Camerounais »[102].

Alors que la force de l'UPC était au départ limitée à la partie sud-ouest du Cameroun, le parti avait multiplié ses efforts pour étendre son influence dans tout le territoire. V.T. Le Vine fait ce tableau de la force du parti :

> « L'UPC trouve son soutien électoral dans les départements très peuplés du sud-ouest du Cameroun, mais à cette exception près, ce n'est pas un parti très localisé géographiquement comme l'Union Camerounaise ou le Bloc Démocratique Camerounais. De même, il ne puise pas sa force dans un seul groupe mais, au contraire, attire des adhérents ou des sympathisants dans tous les groupes ethniques, toutes les couches sociales et tous les niveaux d'éducation »[103].

99. Um Nyobè (R.), *op. cit.*, p. 23.
100. *Le problème national kamerunais*..., *op. cit.*, p. 49.
101. Voir : « Partis français outre-mer », 27 juillet 1955 ; *Marchés Coloniaux*, 7 mai 1955, p. 1162. Ndong-Lolog, ancien militant upéciste (1953-1961), donne les chiffres de 30 à 35 000 adhérents et plus d'une centaine de mille de sympathisants, *Plaidoyer*..., *op. cit.*, p. 50.
102. *Inter-Afrique Presse*, 2 juin 1955, p. 11.
103. Cité par Joseph (R.), *op. cit.*, p. 254. Cette thèse est différente de celle qui était généralement avancée par l'administration, et selon laquelle l'UPC s'appuyait sur les Bassaà et les émigrants bamiléké urbanisés.

On peut dire que l'influence de l'UPC variait d'une région à l'autre. En 1955, les deux régions les plus touchées par le discours de l'UPC étaient la région bassaà, en Sanaga Maritime, et celle du Wouri ethniquement variée, où se trouvaient le port principal et le centre économique du territoire, Douala, ainsi que l'importante communauté d'immigrants de New-Bell. L'UPC s'appuyait sur le prolétariat urbain de Douala qui avait déjà, en organisant les grèves de Douala en 1945, remis en cause le mode de relations entre l'administration française et les autochtones. Comme on l'a vu, les populations Bassaà, dont Um Nyobè était originaire, avaient subi de rudes épreuves, particulièrement à l'occasion de la construction du chemin de fer reliant Douala à Yaoundé. Le thème de l'indigénat et des travaux forcés, qui allait ponctuer le discours de Um Nyobè trouva ainsi sa signification à partir de son milieu originel. Auprès des populations de cette région, il allait apparaître comme celui qui avait dénoncé au grand jour des frustrations longtemps refoulées. Dès lors son discours prenait des allures messianiques, et le surnom dont le gratifièrent les populations bassaà, « *Mpodol* »[104] était révélateur du charisme prophétique du Secrétaire général de l'UPC auprès des siens.

L'autre région importante en 1955 mais avec un potentiel illimité de futures recrues pour l'UPC, était la région où les Bamiléké s'étaient installés, des hauts plateaux de l'ouest jusqu'à Douala au sud. Outre les problèmes qui ont déjà été soulevés en parlant des Bamiléké dans la région du Mungo, il y avait dans les hauts plateaux de l'ouest de graves tensions entre les aînés et les cadets sociaux. Les chefs, personnalités dotées d'un immense pouvoir, étaient les dépositaires de la terre. Dans cette région à la démographie galopante, la surpopulation ne tarda pas à faire naître des tensions sur les terres disponibles. Alors que les lots se rapetissaient pour faire face à la croissance démographique, ceux des chefs restaient intacts. Une telle inégalité créa des frustrations chez les cadets sociaux. Dès lors ils devinrent très critiques à l'égard du système hiérarchique traditionnel. Or en s'attaquant au système colonial qui, aux yeux des cadets sociaux garantissait un ordre injuste, les thèses de l'UPC rencontrèrent un écho favorable en pays bamiléké.

Étaient ensuite touchées par le discours de l'UPC d'autres régions d'urbanisation rapide du sud du Cameroun telles que Yaoundé, Ebolowa, Mbalmayo et Edéa, confrontées à des problèmes sociaux et économiques identiques à ceux qui ont déjà été mentionnés à propos de Douala. À ces régions on peut aussi ajouter celles du sud-centre et du sud-est (région administrative du Ntem), où l'urbanisation était moins rapide et l'agriculture l'activité dominante la plus lucrative. Ce n'est qu'après 1955 avec le déclin des prix mondiaux des principales cultures de rente, que s'y manifesta un soutien notable à l'UPC.

En 1955 toujours, l'implantation de l'UPC dans le nord musulman était assez récente[105] et plutôt fragile. « *Il est difficile d'estimer précisément l'impact de l'UPC dans le nord du pays, au cours de ces années, mais on peut dire qu'il était certainement plus important qu'on ne le pensait généralement* »[106]. C'est le mouvement mahdiste qui favorisa l'implantation de l'UPC dans la région, particulièrement à Ngaoundéré

104. « *Mpodol* » en langue bassaà veut dire « *celui qui porte la voix de* », « *traduit les choix de* », « *défend la cause de* ».
105. AICD, carton 61, Dossiers Roland Pré, « Analyse de la situation politique au Cameroun, exposé de M. Ribo » (1955).
106. Joseph (R.), *op. cit.*, pp. 253-254.

et à Maroua, où les commerçants bamiléké furent les principaux vecteurs du mouvement nationaliste [107]. « ... *L'UPC, ou plus exactement les idées upécistes étaient soutenues par certains Peuls, notamment ceux qui avaient reçu une éducation moderne, mais que le double pouvoir des "lamibé" et des administrateurs français avait veillé à ce que les sympathisants de l'UPC ne puissent être candidats aux élections* » [108]. Enfin, l'Est du Cameroun, principalement Lomié et Bertoua, accueillirent le mouvement upéciste.

Contrairement donc aux arguments de l'administration selon lesquels l'UPC s'appuyait sur les Bassaà et les Bamiléké, on peut affirmer que ce parti avait le soutien de plusieurs groupes ethniques du territoire. De même on peut affirmer que l'UPC a attiré des sympathisants dans tous les milieux professionnels, comme s'accorde à dire René Mauriès :

> « Sous la bannière de l'indépendance immédiate et de la réunification, l'UPC groupe désormais non seulement les populations flottantes et les chômeurs, mais encore beaucoup de fonctionnaires, de planteurs et de chefs traditionnels » [109].

Ce point de vue est aussi celui de Ndong-Lolog quand ce témoin écrit :

> « En dehors de masses "flottantes", il y avait dans ce parti des fonctionnaires, des planteurs, des commerçants, des employés, des chefs traditionnels. Aucun parti digne de ce nom à l'époque ne pouvait présenter au moins le 1/10e des effectifs de ce mouvement, ni un tel assortiment social, ni ce soutien massif même dans les régions du Nord, Maroua et Ngaoundéré notamment » [110].

Cependant, il faut dire que ce soutien apporté à l'UPC était variable, allant de l'adhésion à la sympathie ou au simple « soutien moral ». C'est dans les groupes qui avaient été durement touchés par les changements économiques et sociaux intervenus dans le territoire depuis 1945 que l'UPC puisait son succès le plus net [111]. On trouvait parmi eux les sans-emplois des villes ainsi que les ouvriers agricoles. Parmi les sympathisants de l'UPC, on peut inclure les cultivateurs marginaux de certaines régions, comme chez les Bassaà.

Une autre catégorie de pro-upécistes, dont beaucoup préféraient apporter un soutien tacite au parti, était globalement qualifiée de catégorie des évolués et comprenait les étudiants camerounais à Paris, les employés du secteur privé et les fonctionnaires. La limitation dans leur avancement sous le système colonial rendait les fonctionnaires très sensibles au discours de l'UPC. Cependant, comme tout soutien public au parti se soldait par l'impossibilité d'obtenir la petite

---

107. Oyono (D.), *op. cit.*, p. 56. Chez les Musulmans, les mahdistes constituent un groupe dont la particularité est qu'il affirme attendre un sauveur. Les mahdistes, qui considéraient les Français comme les infidèles, adhérèrent à l'UPC afin de chasser les impies.
108. Joseph (R.), *op. cit.*, p. 254. Cette thèse soutenue par d'autres auteurs dément celle d'après laquelle la sympathie pour l'UPC était limitée aux populations non-peules du nord, notamment aux fonctionnaires originaires du sud et en poste dans le nord.
109. Mauriès (R.), « Indépendance de mérite ou de révolte ? », *Dépêche du Midi*, 15 décembre 1956, p. 12.
110. Ndong-Lolog, *Plaidoyer*..., *op. cit.*, p. 50.
111. *Afrique France-Presse spécial outre-mer*, n° 2655, 1er juin 1955 ; *Le Monde*, 4 juin 1955 ; Joseph (R.), *op. cit.*, p. 256.

promotion à laquelle ils pouvaient prétendre sous le gouvernement colonial, ils avaient tendance à apporter un soutien tacite à l'UPC.

Dans son combat, l'UPC avait une alliée de taille, l'USCC avec qui le parti entretenait des rapports très étroits. Les statuts de l'UPC prévoyaient explicitement que les militants devaient aider le mouvement syndical. Les liens entre les deux formations se manifestaient concrètement dans les recoupements entre les équipes dirigeantes. Des militants de l'UPC comme André-Claude Nyobè appartenaient au conseil dirigeant de l'USCC, tandis que le leader syndical Jacques Ngom était aussi l'un des représentants du Cameroun au Conseil Économique et Social de l'Union française à Paris, ce qui lui permettait d'agir officieusement au nom de l'UPC qui n'avait elle-même aucun représentant officiel dans les assemblées métropolitaines.

L'UPC et l'USCC avaient des positions idéologiques identiques. La thèse de l'UPC, selon laquelle un développement économique du Cameroun au service de la population indigène et non au bénéfice des firmes étrangères nécessitait en premier lieu l'émancipation politique du territoire, était soutenue avec encore plus de force par l'USCC et constituait le fondement de leur collaboration [112]. Comme les deux organisations considéraient que les structures politiques et économiques du colonialisme étaient étroitement imbriquées, il fut possible à l'USCC, après l'interdiction de l'UPC en 1955 et la fuite ou l'emprisonnement de ses chefs, d'élargir le champ de son activité politique et de continuer à défendre la ligne que représentait jusque-là *La Voix du Cameroun*, qui était un des journaux édités par l'UPC [113].

En pratique, ses liens avec l'USCC donnaient à l'UPC le moyen de toucher la plupart des secteurs de la population salariée. Le syndicat était surtout fort chez les travailleurs urbains qui fournissaient aussi l'essentiel du soutien populaire à l'UPC. Mais comme l'USCC était une confédération de divers syndicats, cela donnait à l'UPC l'occasion d'influencer des groupes tels que les fonctionnaires ou les employés du secteur privé qui jouissaient de bien plus de liberté dans le domaine de l'activité syndicale que dans la propagande plus nettement politique. Dans les zones rurales, le travail d'organisation de l'USCC parmi les petits planteurs et les travailleurs agricoles bénéficiait également à l'UPC.

Une des preuves de la popularité de l'UPC est l'inquiétude que ce parti suscitait chez les autorités françaises comme le soulignait le journal *Le Monde* :

> « C'est un fait en tout cas qu'elle inquiète les autorités, et nul observateur ne m'a assuré qu'il faille la considérer à la légère. Son influence est grande à Douala et sur l'autre rive du Wouri ; elle effleure la région de Yaoundé mais s'étend largement plus au sud. On estime que les fonctionnaires africains, même s'ils se gardent de l'affirmer ouvertement, sont dans leur ensemble acquis à l'Union des Populations du Cameroun. Les moyens dont on use pour faire obstacle à ce parti ne sont peut-être pas des plus efficaces : interdictions, brimades, ont souvent un effet tout différent de celui qu'on escomptait... » [114].

---

112. Voir *Le Travailleur Camerounais*, n° 15, 15-30 septembre 1954.
113. L'UPC éditait d'autres journaux comme *Étoile*, *Lumière*, ou *Vérité*, ainsi que de nombreuses brochures reproduisant les discours de Um Nyobè.
114. « Autonomie ou indépendance ? », *Le Monde*, 26 juin 1954.

La politique française consistant à anéantir l'UPC au Cameroun commença sous le mandat d'André Soucadaux qui fut Haut-Commissaire de la République Française au Cameroun de 1949 à 1954. Les Français réussirent à exclure l'UPC de la représentation politique à Paris ou à l'assemblée locale [115], ce qui rendait l'UPC plus dangereuse pour un ordre public fragile, puisque l'UPC continuait à se développer rapidement malgré l'hostilité de l'administration. À la fin de 1954, le gouvernement français, face à son échec, se trouva confronté à une double option. D'un côté, il pouvait essayer d'opérer un rapprochement avec l'UPC ; mais dans ce cas, il lui fallait accepter la possibilité que le Cameroun se retire de l'Union française et accède à l'indépendance, alors que cela n'avait alors été accepté par les Français pour aucun de leurs territoires africains. L'autre solution, finalement retenue, fut de faire une dernière tentative pour bâillonner l'UPC.

Des données nouvelles, provenant des affaires d'Indochine et d'Algérie pesèrent d'un grand poids dans ce choix. La défaite française de Dien Bien Phu et les accords de Genève avaient été ressenties par les autorités françaises comme une humiliation [116]. De même que le déclenchement de la guerre d'Algérie en novembre 1954 était considéré par la France non seulement comme un défi à relever, mais également comme une gangrène dont il fallait limiter au plus vite l'extension. Pour les autorités françaises, il était impératif que la revendication d'indépendance de l'UPC ne créât pas un précédent en Afrique noire.

À ces deux données s'ajoutait le contexte politique intérieur. En arrivant au Cameroun, Roland Pré (venu remplacer A. Soucadaux muté à Madagascar en décembre 1954) était davantage préoccupé par le développement économique du territoire que par le débat politique. Cette préoccupation, ajoutée aux questions d'Indochine et d'Algérie, le prédisposait peu à accepter la revendication d'indépendance du mouvement nationaliste camerounais. Aussi prit-il une série de mesures visant à réduire l'influence de l'UPC. Ses meetings furent interdits. De son côté, le parti de Um Nyobè viola systématiquement toutes ces mesures administratives prises par le nouveau Haut-Commissaire. Les positions des uns et des autres se radicalisèrent. En mai 1955, un conflit sanglant opposa les forces de l'ordre aux militants de l'UPC. Par la suite, le parti fut interdit ; il sortit ainsi de la scène politique légale. Um Nyobè, le « *Hô Chi Minh camerounais* » [117], gagna le maquis avec quelques-unes de ses partisans, tandis que d'autres, avec Félix Roland Moumié (président de l'UPC), Abel Kingué et Ernest Ouandié (vice- président de l'UPC) s'exilèrent.

Bien avant la nomination de Roland Pré au poste de Haut-Commissaire en 1954, les autorités françaises commirent sans doute une faute majeure en excluant l'UPC du projet de recherche hégémonique : en faisant pression sur les aristocrates duala et bamiléké et sur les personnalités les plus modérées pour les inciter à

115. Jugeant Soucadaux et son administration pendant cinq ans, Robert Buron, Ministre de la France d'Outre-Mer, déclarait : « *Il cachait tout. Tout était trafiqué. En utilisant la corruption et les forces de police, ils arrivaient à maintenir les choses à peu près en ordre. La domination coloniale s'est maintenue avec le soutien des "Lamibé" (dans le nord) et des chefferies dans le sud... Cette politique aurait conduit par la suite à une catastrophe...* » (Cité par Joseph, *op. cit.*, p. 198). Sur les fraudes électorales défavorables à l'UPC, voir Joseph (R.), *op. cit.*, et Um Nyobé (R.), *op. cit.*
116. Lire Devillers (P.) et Lacouture (J.), *Le Vietnam, de la guerre française à la guerre américaine*, Paris, Le Seuil, 1969.
117. Chaffard (G.), *Carnets secrets...*, T2, *op. cit.*, p. 361.

rompre avec cette dernière, et en la privant de toute représentation parlementaire par diverses manipulations, la France ne lui laissait comme porte de sortie que la radicalisation de sa démarche, aussi bien à l'intérieur du Cameroun que sur la scène diplomatique internationale. L'exclusion du RDA de l'UPC, puis son interdiction pure et simple, en juillet 1955, étaient la continuation logique de ce choix stratégique malheureux. Il ne restait plus à la gauche nationaliste camerounaise que la voie de la lutte armée (celle-ci ne sera véritablement déclenchée qu'en décembre 1956 avec la mise en place du « *Comité National d'Organisation* » – CNO – branche militaire de l'UPC.), dont plusieurs auteurs ont établi qu'elle ne l'avait ni délibérément choisie ni réellement préparée [118].

Les autres partis politiques

Si le but de l'UPC était de créer une nation à partir des différents peuples du Cameroun, les Français recouraient à une politique devenue classique en utilisant le particularisme des peuples africains pour faire échouer le parti nationaliste dans cette tâche. La politique française consistant à susciter la création des partis ethniques et fractionnels, était en train de prouver ailleurs son efficacité en Afrique coloniale française. Au Cameroun, l'UPC ressentait amèrement le succès de l'administration dans ce domaine : « *En fait, l'UPC créée en 1948, appuyée sur l'UTCR (le nouveau nom de l'USCC) de jeunes petits agriculteurs, et affiliée au RDA, aurait dû devenir le parti dominant au Cameroun. Mais les autorités françaises jugeaient sa popularité et son orientation politique trop dangereuses. Ils encouragèrent donc l'opposition à l'UPC en se servant des éléments de division dans la société camerounaise* » [119]. Même dans les notes que les administrateurs locaux s'adressaient entre eux, le message était clair :

> « La meilleure action que nous puissions avoir, c'est de susciter des oppositions africaines et de rendre la vie impossible aux meneurs upécistes, en leur opposant des Africains décidés et énergiques... » [120].

La riposte française face à l'extension de l'UPC commença à s'organiser sous le mandat d'André Soucadaux, Haut-Commissaire de la République Française au Cameroun de 1949 à 1954. L'argument de l'affiliation de l'UPC au mouvement communiste international fut utilisé comme cheval de bataille. Sur ce point, la région de Yaoundé, catholique homogène, apparaissait comme une terre de prédilection. En effet, le Pape Pie XI, dans son encyclique « *Divini Redemptoris* » avait solennellement condamné le communisme comme contraire à la foi chrétienne.

La partie septentrionale du pays, ainsi que la région de Foumban, à proximité du pays bamiléké allaient également constituer la clientèle de l'opposition aux thèses défendues par l'UPC. Deux principaux facteurs expliquaient leur adhésion aux

118. Lire Joseph (*op. cit.*), et Mbembe (*Le Problème national kamerunais*, op. cit).
119. Gonidec (P.F.), « Les institutions politiques de la République Fédérale du Cameroun », *Civilisations*, vol. XI. n° 4, 1961. p. 384.
120. ANU, RAG-2/130-35, Dossier T/PET.5/L.60, Lettre de J. Hubert (chef de la région du Dja-et-Lobo) à Morel, datée du 12 mars 1955. Voir aussi Piquemal (M.), « Que se passe-t-il au Cameroun ? », *Démocratie Nouvelle*, n° 7, juillet 1955, p. 431.

thèses défendues par l'administration française au Cameroun. Il y avait d'abord leur organisation politique. Au nord comme en pays bamiléké, les sociétés étaient dans leur majorité fortement hiérarchisées. Au sein de ces groupes, le fait spécifique était le lien interpersonnel. Une relation de dépendance liait les chefs à leurs sujets, caractérisée par la protection d'une part, la fidélité et le service d'autre part. Or l'administration renforçait l'autorité de ces chefs sur leurs sujets, en échange de la fidélité de ceux-ci à son égard. Sur ce point, Um Nyobè faisait la remarque suivante :

> « C'est par peur et par intérêt aveugle que certains éléments peuvent manifester une hostilité à l'égard de notre organisation. Les chefs supérieurs, qu'il s'agisse de semi-féodaux du Nord ou des chefs de canton dans la région forestière combattent notre organisation d'abord par ignorance, ensuite par intérêt aveugle. Par ignorance parce qu'un chef qui assisterait à une réunion de l'UPC s'exposerait à des sanctions administratives et menaces de toutes sortes... L'intérêt aveugle se traduit par deux aspects : les pouvoirs publics laissent croire aux chefs que la lutte contre l'UPC et l'adhésion au parti administratif... (ESOCAM) donne lieu à tous les privilèges. L'administration dit également aux chefs que l'UPC veut anéantir leur autorité "traditionnelle" et qu'il est de leur propre intérêt de lutter contre ce "fléau"... Mais à la longue, les chefs se rendent compte du jeu qu'on veut leur faire jouer. Ils ne peuvent néanmoins pas manifester ouvertement leur sympathie à notre organisation, ceci dans la crainte des représailles, de la part de l'administration dont ils attendent tout (solde, crédit, décorations, promotions de toutes sortes, bons d'achat de fusils, etc.) » [121].

L'aversion de la religion musulmane, pratiquée par un grand nombre d'adeptes dans cette région, pour le communisme constituait un second facteur explicatif du succès des thèses défendues par l'administration française. À ces principaux foyers de résistance s'ajoutaient les aînés sociaux en pays bamiléké, qui constituaient les garants de la stabilité face à l'effervescence des cadets sociaux, mus par la volonté de changement. Il y avait aussi le cas de Douala : les Duala qu'irritait l'arrivée massive dans leur ville des immigrants de plus en plus nombreux et gagnés par l'UPC, ne tardèrent pas à se tourner vers l'administration qui désormais constituait leur principal rempart contre les nouveaux venus. Dans le nord islamisé enfin, la noblesse peule qui dominait servit d'alliée à l'administration pour empêcher l'implantation de l'UPC dans cette partie du territoire. La Mission des Nations Unies au Cameroun en 1955 signale l'hostilité des Peuls envers « les gens du sud ».

S'appuyant sur tous ces éléments hostiles à l'UPC, l'administration favorisa l'éclosion de partis modérés. *« C'est alors qu'il y eut au Cameroun une floraison de formations politiques telle qu'on peut dire que la France elle-même n'en a jamais connu de pareille. Certaines de ces formations, n'ayant aucune assise sociale solide, ne vécurent que l'espace d'un matin. D'autres subsistèrent avec des fortunes diverses »* [122]. Beaucoup n'existaient que sur le papier. Les plus importantes de ces formations étaient aussi celles qui étaient dès le départ les plus clairement hostiles à l'UPC.

---

121. Um Nyobè (R.), *op. cit.*, pp. 178-179.
122. Debeussher et Zang Atangana, « L'évolution politique du Cameroun » (texte dactylographié), 1959, p. 21.

Le 10 juin 1949, un certain nombre de notables menés par un ancien de l'UPC, Pierre Dimala, formèrent l'Évolution Sociale Camerounaise (ESOCAM) chez les Bassaà, dans la Sanaga Maritime. L'ESOCAM, qui bénéficiait d'une aide considérable de l'administration, chercha à former des comités hostiles à l'UPC sur la base de la division en clans de Bassaà. Son succès fut modeste. De plus, ce groupement restait limité aux Bassaà, tandis que l'UPC continuait à se renforcer parmi les autres groupes ethniques du sud du Cameroun. L'ESOCAM fut mise en sommeil peu après sa création en 1949 mais reprit son activité à la fin de 1952 quand Um Nyobè fut reçu aux Nations Unies. Son programme consistait essentiellement à soutenir l'assimilation du Cameroun dans l'Union française et à s'opposer au programme d'indépendance et de réunification de l'UPC [123]. L'ESOCAM ne réussit pas à surmonter ses propres oppositions ; divisée autour de ses deux leaders, Guillaume Bisseck et Thomas Tonye, le parti finit par dépérir [124] ; il disparut avant 1955 [125].

Les débris de l'ESOCAM donnèrent lieu à la naissance du Mouvement de Coordination des Indépendants Camerounais (INDECAM). Lors du déclin de l'ESCOCAM, de l'aveu même du gouvernement français, *« l'INDECAM fut constitué en 1952 à Edéa pour combattre l'UPC plus efficacement que ne le faisait l'ESOCAM »* [126]. Comme l'ESOCAM, l'INDECAM resta un parti faible, car limité pour l'essentiel aux Bassaà.

Après la création de l'ESOCAM chez les Bassaà en 1949, on créa dans la région orientale du Cameroun, chez les Ewondo-Maka la Renaissance Camerounaise (RENAICAM), le 2 décembre 1949. Cette organisation avait encore moins de membres que l'ESOCAM et, d'après la Mission des Nations Unies de 1952, son programme était *« semblable à celui de l'ESOCAM »* [127], et donc hostile à l'UPC. La RENAICAM disparut avant 1957 [128].

En dehors de l'UPC, il n'y eut que deux partis importants, et crées entre 1949 et 1953 sur des bases qui ne furent pas étroitement ethniques : le Bloc Démocratique Camerounais (BDC) et l'Union Sociale Camerounaise (USC).

Le BDC, section locale des Indépendants d'Outre-Mer IOM), fut créé le 1er août 1951 par un catholique laïc, le Dr Louis-Paul Aujoulat, arrivé au Cameroun en 1935. Chef de file du mouvement *« Ad Lucem »*, il avait fondé l'hôpital d'Efok et acquit au Cameroun une réputation de réformateur social et de catholique actif. Grâce aux missions et à la forte implantation catholique, notamment dans la ville principale, Yaoundé, il put être élu député du premier collège (qui comprenait essentiellement des Français) en 1945 et 1946, député du deuxième collège (c'est-à-dire celui des indigènes camerounais) en 1951.

Le Dr Aujoulat fut l'un des hommes politiques qui eurent la plus belle carrière au cours de la Quatrième République. Entre 1949 et 1953, il fut secrétaire d'État

123. Voir Bisseck (G.), « Pour la vraie indépendance du Cameroun, Discours prononcé par Bisseck Guillaume, délégué de l'ESOCAM devant les Nations Unies le 2 décembre 1953 », Société d'Édition du Pas-de-Calais. Voir aussi *Le Cameroun Libre*, n° 472, juin 1954, p.3.

124. Mveng (E.), *op. cit.*, p. 436.

125. Le Vine (V.T.), *op. cit.*, p. 193.

126. « Les émeutes de mai », Livre blanc du gouvernement français, Yaoundé, 1955, p. 7. Pour le programme de l'INDECAM, voir *La Presse du Cameroun*, 1er août 1955, p. 2.,

127. « Mission de visite de l'ONU... », 1952, p. 14.

128. Le Vine (V.T.), *op. cit.*, p. 193.

à la France d'Outre-Mer, et, en juin 1954, il fut ministre de la Santé dans le gouvernement Mendès-France et ministre du Travail et des Affaires Sociales la même année. Après son échec aux élections législatives du 2 janvier 1956, Aujoulat disparut de la scène politique camerounaise. Son rôle a été difficile ; on a reproché à ce Français d'origine algérienne de servir avant tout la France en prétendant servir le Cameroun. *« ... M. Aujoulat devait s'attendre un jour ou l'autre à l'échéance qui lui ferait céder sa place à un Camerounais »* [129].

Réformateur social, Aujoulat put doter son parti d'un programme dont le contenu ne se limitait pas à l'hostilité à l'UPC, même s'il lui restait très fermement opposé. Le programme du BDC était avant tout réformiste et prévoyait que l'évolution politique du Cameroun se fît dans le cadre de l'Union française. Sur le plan politique, il demandait un seul collège électoral et des pouvoirs législatifs pour l'Assemblée Territoriale (où il fut élu sans interruption de 1946 à 1956, et dont il fut le président jusqu'en avril 1954, date à laquelle il fut battu aux élections pour ce poste par Paul Soppo Priso) ; mais il se caractérisait surtout sur le plan social par l'exigence d'un développement rapide de l'économie et de l'éducation du peuple camerounais [130]. *« Si l'UPC est un exemple de parti de masse africain, le BDC représente bien les partis élitistes ou "clientélistes" d'Afrique »* [131]. Dans sa thèse sur « Les forces politiques au Cameroun » (1960), Zang Atangana porte ce jugement sévère sur le BDC :

> « En fait, le BDC appartient à ce type de parti politique gestionnaire que l'on rencontre souvent en Afrique, qui se constitue sur des bases sociales artificielles et n'a pas de soutien populaire réel, sauf celui que lui assure son puissant et généreux tuteur » [132].

Raphaël Nkoudou, secrétaire à l'Assemblée Territoriale (ATCAM), l'un des pionniers de l'UPC lors de sa formation, devenu membre du BDC, déclarait quant à lui :

> « Aucun fonctionnaire noir ne peut affirmer de nos jours que c'est par pure vocation qu'il a opté pour telle ou telle activité professionnelle, encore moins l'un d'eux peut-il prouver que c'est par conviction qu'il appartient à un mouvement politique modéré tel que le BDC. Ces fonctionnaires ne sont là que pour exploiter la position parlementaire du Dr Aujoulat » [133].

Et Nkoudou expliquait aussi que sans le Dr Aujoulat, il *« croupirait encore lui-même dans les cadres journaliers des chemins de fer. De même qu'Okah Fabien n'aurait pas la possibilité d'envoyer ses enfants en France, que Sakouma ne serait pas ce qu'il est devenu, qu'Abega Martin perdrait son influence, et que le médecin Esso, qui a d'après lui l'intention de s'installer à son compte, n'aurait pas l'espoir, d'obtenir dans ce but une subvention »* [134].

---

129. Mveng (E.), *op. cit.*, p. 434.
130. Pour le programme du BDC, voir *Le Cameroun de Demain*, n° 2, novembre 1951.
131. Joseph (R.), *op. cit.*, p. 193.
132. Cité par Joseph (R.), *Ibid.*
133. ANCAM, 1AC 19 (5).
134. *Ibid.*

Un autre témoin, en la personne de Charles Assalé, dénonçait les « manœuvres » d'Aujoulat en ces termes :

> « Pour parler clair, disons que M. Aujoulat, ulcéré par l'élection de M. Soppo Priso à la présidence de l'Assemblée Territoriale du Cameroun développe une politique périmée. L'ancien président de l'Assemblée Territoriale Camerounaise pense-t-il dévier la prise de conscience de nos populations avec de petites manœuvres subalternes ? Pense-t-il qu'il suffira de distribution de médailles, d'aumônes, des autorisations d'achat de fusils de chasse pour que les Camerounais laissent de côté la solution de leurs véritables problèmes. D'ailleurs pour les autorisations d'achat de fusils, celles-ci auraient dû normalement être accordées aux plus méritants des planteurs. M. Aujoulat entend les réserver à la clientèle électorale » [135].

Um Nyobè dénonçait aussi à peu près les mêmes méthodes, mais pour critiquer l'administration locale en général :

> « ... L'administration s'efforce de s'attirer la fidélité de quelques personnages en distribuant décoration, autorisations d'achat de fusils, licences de boissons, le tout parfois présigné. Mais le malheur pour l'administration se trouve dans le fait, que... elle donne toujours son appui aux éléments les plus corrompus et les plus détestés par la population... Ces individus jettent des fleurs sur l'administration en raison des services personnels que celle-ci leur a rendus » [136].

L'action d'Aujoulat ne gênait pas seulement les nationalistes camerounais. Pour les responsables du RPF, Aujoulat constituait un obstacle à l'implantation du mouvement gaulliste au Cameroun, et la solution passait par l'élimination d'Aujoulat des Conseils du Gouvernement, comme on peut le lire dans cette lettre du 21 octobre 1951 adressée au Délégué Général du mouvement gaulliste :

> « ... Tant qu'Aujoulat sera ministre, nous rencontrerons de grosses difficultés pour amener à nous les chefs traditionnels et les évolués. La puissance que confère le pouvoir est un facteur déterminant au Cameroun et aussi longtemps qu'Aujoulat pourra distribuer : nomination, décoration, prébendes, avantages divers, notre action sera difficile.
> ... La solution n'est pas camerounaise. Elle est à Paris et est constituée par l'élimination d'Aujoulat des Conseils de Gouvernement » [137].

Outre le soutien hiérarchique, les Missions et les syndicats catholiques, le BDC s'appuyait sur les grands chefs traditionnels et les hauts fonctionnaires. Il resta essentiellement limité au centre du pays et à la capitale, Yaoundé ; il fut soutenu surtout par les Beti sans toutefois essayer de faire entrer les masses beti dans son organisation. Le journal du parti, *Le Cameroun de Demain* a reproduit en 1953 une remarquable critique du BDC, formulée par un de ses sympathisants ewondo qui en illustrait bien les faiblesses [138]. Le mouvement d'Aujoulat disparut de la scène politique quand son généreux et puissant tuteur fut battu par le Camerounais

---

135. *Tame-Làn. « Lisez »*, n° 1, septembre-octobre 1959, p. 1. (Ce journal était celui de Charles Assalé).
136. Um Nyobè (R.), *op. cit.*, p. 165.
137. AICDG, carton 60, dossier Cameroun, RPF, correspondances 1951.
138. Voir *Le Cameroun de Demain*, n° 16, février 1953, p. 4.

André-Marie Mbida aux législatives du 2 janvier 1956. Malgré son opposition à l'UPC, le BDC offre un bon témoignage de l'influence croissante de cette formation. En effet tout en critiquant fortement au début des années 1950 les revendications de l'UPC pour l'indépendance et l'unification, le BDC finit en 1955 par en adopter les mêmes, avec en moins la ferveur nationaliste de l'UPC.

Le dernier parti qui vaut la peine d'être mentionné ici est l'Union Sociale Camerounaise (USC), formée en septembre 1952. Ce parti devait son importance à son dirigeant, le sénateur Charles Okala, qui représentait le Cameroun au Conseil de la République à Paris et y était allié du parti socialiste français, la SFIO. L'USC avait un programme de tonalité socialiste, mais ne réussit jamais à gagner un soutien massif car son dirigeant était toujours absent du territoire et son programme, quoique révolutionnaire, était éclipsé par celui de l'UPC. D'autres personnalités politiques du Cameroun tels que Soppo Priso, et l'antillais Jules Ninine qui était l'élu du Nord Cameroun au Palais Bourbon [139], étaient inscrits à la SFIO à Paris, mais menaient leurs campagnes électorales sur place de façon indépendante.

L'USC soutenait de nombreux aspects du programme de l'UPC : indépendance, opposition à la politique française d'assimilation, promotion politique des Camerounais, mais toujours de façon tiède. Okala avait les mêmes objectifs que Um Nyobè et critiquait les mêmes aspects de l'administration française lors de ses apparitions aux Nations Unies. On peut donc dire que, d'une certaine façon, l'USC et l'UPC, avec des revendications identiques, menaient le même combat. Néanmoins, l'USC ne s'implanta jamais dans le territoire ; il finit par *« végéter à cause d'un manque de ressources financières et de cadres dirigeants »*, selon les propos mêmes de l'administration [140].

Les associations ethniques

En dehors des dizaines de partis politiques qui firent leur apparition au Cameroun, surtout entre 1949 et 1953, de nombreuses associations ethniques apparurent ou réapparurent aussi, dans la foulée du nationalisme après la guerre. Le rôle de ces forces était non négligeable. Car, alors que les formations politiques étaient plus ou moins le fruit naturel de l'héritage multipartiste reçu des partis métropolitains lors de la période de tâtonnement d'après-guerre, et obéissaient par conséquent à des causes externes, les associations ethniques, quant à elles, obéissaient non plus à des causes externes, mais bien à des causes internes, inhérentes pour ainsi dire aux sociétés africaines.

Cet état de choses était renforcé au Cameroun par ce que l'on peut appeler *« particularisme camerounais »* : la situation géographique du Cameroun, au fond du Golfe de Guinée, point d'aboutissement des mouvements migratoires à la fin du siècle dernier, a fait de ce pays, de par la multiplicité de ses races, de ses tribus

---

139. *« Concernant M. Ninine, le fait le plus curieux – qui du reste se rencontre assez souvent dans les TOM français – c'est qu'il est l'élu des Camerounais, alors qu'il est non originaire du Cameroun. C'est tout simplement un administrateur de la FOM, originaire des Antilles : il est guadeloupéen. Ce qui devrait étonner le plus l'observateur étranger, c'est que M. Ninine fut élu par des Camerounais, bien qu'il eût eu comme concurrents des Camerounais authentiques, je veux dire des fils du pays, des indigènes, dans le vrai sens du terme »*. Debeussher et Zang Atangana, *op. cit.*, p. 9.

140. « Les Émeutes de mai », *op. cit.*, p. 6.

– plus de cent ethnies d'après les géographes [141] – un véritable « *melting-pot* » de l'Afrique noire. En effet, entre le pasteur de la savane du nord et le planteur de cacao du sud, entre le cavalier peul des plateaux de l'Adamaoua et le paysan bamiléké des hauts plateaux de l'ouest, il y a toute la différence qui sépare le peuple français par exemple du peuple anglais ou du peuple allemand.

La société camerounaise, surtout rurale, vivait d'une tradition de groupe demeurant malgré tout assez compacte. Les populations urbaines elles-mêmes n'y échappaient pas. Or si les syndicats par exemple avaient une réelle influence dans les villes, les associations traditionnelles étaient toutes puissantes dans les campagnes, du moins pour le sud. Dans le nord, régnait une certaine féodalité : là il suffisait d'atteindre les dirigeants traditionnels pour que la masse suivît. E. Mveng a montré l'importance de ces associations :

> « Le jeu des partis politiques sera donc fondé essentiellement sur les syndicats et les associations dans les milieux urbains : leur rôle est surtout de lancer des idées, et donc de créer une opinion qui, finalement, pèse sur les options même des milieux ruraux et traditionnels. Le journal et la radio, jusque dans les coins les plus reculés de la brousse, transmettent leurs idées et leurs revendications. Mais le caractère instable des groupes urbains leur enlève en somme beaucoup de leur efficacité, et les divisions à l'intérieur des mouvements ont pour conséquence de partager les voix aux élections. La population rurale reste donc, en grande partie, le facteur déterminant.
> Aussi l'importance des associations traditionnelles est-elle réelle » [142].

Les multiples associations qui apparurent ou réapparurent au Cameroun pendant la décennie d'après guerre se caractérisaient d'abord par leur influence régionale. Ensuite, à partir du début des années 1950, ces associations avaient, avec plusieurs formations politiques nées à la même période, un autre point commun : l'hostilité à l'UPC qu'elles devaient combattre. En 1949, soit un an après sa création, l'UPC avait fait d'importants progrès dans la formation d'un parti national, et attiré dans ses rangs autant de fractions ethniques, sociales, régionales de la population camerounaise qu'elle l'avait pu. Mais en 1951, l'UPC avait déjà perdu certains de ses alliés les plus importants à cause de l'intensification des pressions de l'administration.

Parmi ces alliés, il y avait les associations traditionnelles qui avaient refleuri chez les Duala et les Bamiléké, le Ngondo et le Kumzse, ainsi que la fraction bulu du parti. *« Alors que le Ngondo se proclamait l'assemblée traditionnelle des Duala, le Kumzse était une création plus ad hoc, avec des liens sans doute plus tenus avec le Kamve, société existant dans plusieurs chefferies bamiléké mais qui n'avaient jamais réuni des individus de différentes chefferies comme le Kumzse se proposait de le faire »* [143].

Le mouvement général de consolidation ethnique chez les Bulu et les Fang avait conduit au Cameroun à la création de l'Association traditionnelle bantoue Efoula-Meyong. La pression administrative visant à maintenir ces associations ethniques à l'écart de l'UPC et les efforts de politiciens ambitieux comme Charles Assalé, pour créer une conscience ethnique qu'ils utiliseraient dans des buts

141. Voir *Atlas du Cameroun*, *op. cit.*, p. 31.
142. Mveng (E.), *op. cit.*, p. 432.
143. Joseph (R.), *op. cit.*, p. 191.

politiques personnels, se conjuguèrent pour transformer cette organisation en une machine politique locale appelée d'abord l'Union Tribale Ntem-Kribi (UTNK), puis l'Union Tribale Bantoue [144]. Entre 1950 et 1955, l'UNTK s'efforça essentiellement d'apporter un soutien aux ambitions politiques de Charles Assalé, tandis que la ferveur nationaliste des Bulu les conduisait plus à consolider leur unité ethnique qu'à mener une lutte anticoloniale à partir de leur territoire.

Vers la fin de 1955, l'association bulu rejoignit le gros du mouvement nationaliste. En revanche, le Ngondo et le Kumzse poursuivirent des activités nationalistes séparées, même si celles de l'UPC étaient bien plus importantes. Les deux associations insistèrent, par des délégations à l'ONU, pour que les Cameroun fussent réunifiés. Les demandes du Ngondo à cette époque correspondaient étroitement au mémorandum de Douala de 1945 : plus grande participation des Camerounais à l'administration du territoire, autonomie au bout de dix ans, fin de l'appartenance du Cameroun à l'Union française, relâchement des liens économiques entre le Cameroun et la France que l'on estimait désavantageux pour le développement du pays [145]. Les revendications du Kumzse restaient à peu près les mêmes que celles énoncées lors du congrès de ce mouvement en 1952 : délai de tutelle, réunification des deux Cameroun, reconnaissance des droits coutumiers sur les terres, liberté de culture du café, industrialisation du pays, transformation sur place des produits locaux, etc. [146].

144. Binet (A.), *op. cit.*, pp. 66-68.

145. ANU, RAG-2/130-34, dossier T/PET 5/L.7, « Exposé de la délégation du "Ngondo" à la Commission de Tutelle de l'Assemblée Générale des Nations Unies », Douala, décembre 1952.

146. ANU, RAG-2/130-34, dossier T/PET 5/L.9, « Travaux du 5e congrès de KUMZSE, Association du peuple bamileké », Dschang, 21-30 novembre 1952.

Conclusion de la première partie

Les analyses historiques et socio-économiques qui viennent d'être faites expliquent en grande partie la réceptivité de nombre de groupes et d'intellectuels camerounais à une critique radicale du colonialisme. L'opposition croissante de quatre de ces groupes à la persistance de la domination française fut de la plus grande importance. Il s'agit : du sous-prolétariat des villes du sud, notamment de New-Bell et de Douala; de la paysannerie économiquement attardée de la Sanaga Maritime; des fermiers, des transporteurs et des commerçants pionniers bamiléké, de tout le sud et notamment du Mungo; et enfin, des fonctionnaires camerounais, bloqués dans leur avancement par les Français. Comme on l'a vu, les éléments de ces groupes, et bien d'autres, apportèrent un soutien, variable, à l'UPC qui était le groupe moteur du mécontentement au Cameroun.

Un certain nombre de caractéristiques place l'UPC parmi les partis politiques les plus notables d'Afrique tropicale durant la période de la décolonisation. Pour commencer, la toute première exigence maintenue par l'UPC, l'indépendance immédiate, l'a distingué du courant des partis nationalistes de l'Afrique française sud saharienne. Cet objectif était par ailleurs couplé à celui de la réunification que le parti continua à réclamer, avec certains de ses avocats, même après que l'idée eût perdu de son originalité, tant dans les deux Cameroun qu'aux Nations Unies.

Mais ce qui fit de ce parti un mouvement « nationaliste radical », c'est l'insistance avec laquelle il poursuivit ses deux principaux objectifs et la critique socio économique qui fonda sa campagne anticolonialiste. Un Nyobè associa une critique socio économique incisive de la domination coloniale française à l'objectif global de l'auto détermination nationale. C'est ce qui rassembla une telle variété de groupes sociaux au sein du parti, avant que celui-ci ne fût réprimé et interdit par les Français.

L'UPC trouva dans les structures qu'elle implanta dans les villes et les villages une arme capitale dans sa lutte contre le gouvernement colonial. Les Français ne purent empêcher l'expansion du réseau mis en place par l'UPC, bien qu'ils eussent barré au parti l'accès aux institutions politiques du territoire. D'autre part, si les Français réussirent à créer des divisions au sein du mouvement nationaliste en

jouant des identités ethniques, ils ne parvinrent jamais à faire abandonner aux formations opposées (partis politiques et associations ethniques) dont ils suscitèrent la création, leur opposition fondamentale au colonialisme français.

Dans la zone de production de cacao (zone du Sud-Cameroun peuplée des Beti et des Bulu), les Français intervinrent au bon moment pour y empêcher l'implantation du mouvement nationaliste. À la fin de la Deuxième Guerre mondiale, et avant la baisse du prix du cacao à l'exportation une dizaine d'années plus tard, les revenus monétaires stables dus à cette culture se traduisirent, en général, par une attitude de modération et d'optimisme. Mais à la fin du boom du cacao en 1955, la région connut une vague d'anticolonialisme.

Ailleurs dans le territoire, avec la fin du boom économique en 1954-1955, plus d'un travailleur du sous-prolétariat et des échelons inférieurs du prolétariat, particulièrement à Douala, fut confronté à la menace d'une grande misère et de la famine.

Les planteurs qui voulaient des quotas d'exportation plus élevés, les commerçants qui n'arrivaient pas à obtenir les autorisations pour le commerce d'import-export, des entrepreneurs urbains en puissance auxquels les banques refusaient des prêts, constituaient dans la société camerounaise une couche capitaliste en formation qui convergeait avec celle des fonctionnaires, ces derniers étant eux-mêmes de plus en plus en conflit avec l'administration française, pour aboutir à la conclusion suivante : c'étaient les structures politiques et économiques du colonialisme qui entravaient leur expansion.

Dans le territoire, les luttes politiques et sociales dirigées contre le régime colonial vinrent se recouper et se compléter entre 1946 et 1956, et l'image de la France se dégrada progressivement. C'est à la lumière d'une analyse de l'évolution du capitalisme français au Cameroun pendant cette décennie que l'on peut comprendre ce mouvement que l'élément financier contribua à créer ou à compliquer. Cette analyse constituera l'objet de la deuxième partie et sera faite sur trois périodes : celle de l'après-guerre (1946-1949), celle du premier plan quadriennal (1949-1953), et celle du deuxième plan (1953-1956).

Deuxième partie

ÉVOLUTION STRUCTURELLE DU CAPITALISME FRANÇAIS AU CAMEROUN 1946-1956

Introduction de la deuxième partie

Les réclamations coloniales allemandes avaient replacé le Cameroun sur la scène internationale avant la Deuxième Guerre mondiale. Pendant la guerre, ce pays occupa également une position privilégiée à cause de son rôle important comme bastion de la France Libre [1].

Vers la fin de juin 1940, après l'effondrement de la métropole, la plus grande partie de l'Afrique Occidentale et Équatoriale française avait prêté serment de fidélité à Pétain. Cependant, en août de la même année, Félix Eboué, gouverneur du Tchad, annonça son soutien au Général de Gaulle. Au Cameroun, le gouverneur Brunot souhaitait fermement continuer la guerre, et son éventuelle défection était le principal souci du gouvernement de Vichy. Le 24 août 1940, trois envoyés du Général, René Pleven, le colonel Leclerc et le capitaine Didier de Boislambert furent reçus chaleureusement par Félix Eboué et son administration au Tchad. Deux jours plus tard en présence des envoyés de de Gaulle, l'administration tchadienne annonçait officiellement son adhésion à la France Libre. La nuit même, Leclerc se rendit au Cameroun et dès le matin, il réussit à s'emparer d'un certain nombre d'immeubles administratifs à Douala avec l'aide de partisans locaux. Dès le 27 août au soir, le ralliement du territoire tout entier était presque acquis. Le 29 août, à la suite d'un télégramme de Leclerc et de Boislambert au Général de Gaulle, le Cameroun était considéré comme entièrement gaulliste ; ce jour-là, de Gaulle pouvait déclarer à la radio de Londres :

> « Le 27 août, le Cameroun, dans un immense mouvement de foi, d'ordre et de discipline s'est spontanément placé sous la direction de nos représentants. Ceux-ci assument directement l'administration du mandat français et le commandement des troupes » [2].

1. Sur l'importance stratégique du Cameroun, voir Tilho (Général), « Le Cameroun et la sécurité française », *Revue de l'Empire Français*, avril 1939, pp. 18-20.
2. Cité dans *Le Cameroun Libre*, N° 11, 3 février 1946, p. 1. Sur le ralliement du Cameroun, lire Bourgi (R.), *Le Général de Gaulle et l'Afrique noire, 1940-1969*, Paris, LGDJ, 1980, pp. 60-65 et Mveng (E.), *op. cit.*, pp. 401-406. Sur le ralliement aussi, ainsi que sur l'après-guerre au Cameroun, lire Le Vine (V.T.), *op. cit.*, pp. 171-174.

À partir du 29 août donc, le Cameroun, ainsi que toute l'AEF étaient volontairement ralliés à la France Libre. Dans ses « *Mémoires de guerre* », le Général de Gaulle écrivait :

> « ...Au Cameroun, en particulier, le mouvement d'opposition à l'armistice s'étendait à tous les milieux. La population tant française qu'autochtone, de ce pays actif et vivant, s'indignait de la capitulation. On n'y doutait pas d'ailleurs, que la victoire d'Hitler ramènerait la domination germanique subie avant la Première Guerre mondiale »[3].

En octobre 1940 le Général de Gaulle arriva dans le territoire français libre du Cameroun. Selon Le Vine, cette visite contenait une promesse :

> « De manière significative, de Gaulle choisit le Cameroun comme premier territoire français à visiter après la défaite de la France. De cette façon, le Cameroun acquit une nouvelle importance, une position qui fut renforcée par la série d'entretiens que de Gaulle eut à ce moment avec des personnalités françaises et africaines. Il se développait un nouvel esprit politique qui finit par trouver son expression à la conférence de Brazzaville de 1944 »[4].

En fait, cette promesse pouvait être interprétée de deux façons différentes par les deux publics auxquels elle s'adressait. D'un côté, il y avait les Camerounais qui voulaient une amélioration de leur situation politique et de leurs possibilités économiques dans le territoire. De l'autre il y avait les colons français qui souhaitaient simplement lier plus étroitement le Cameroun à la France et renforcer la mainmise sur l'économie et l'administration du territoire. Dans cette perspective, l'attitude de de Gaulle renforçait les espérances contradictoires des deux groupes. Quand de Gaulle revint dans le territoire le 25 septembre 1942, il rencontra des Camerounais, les remercia de leurs sacrifices au nom de la France et les assura que *« dans l'Empire reconstitué, l'avenir du Cameroun apparaît riche des plus beaux espoirs »*[5]. Dans sa déclaration, de Gaulle ne précisa pas toutefois ce que cet avenir apporterait aux Africains du Cameroun ; le Général ne fut pas plus précis quand quelques minutes plus tard il s'adressa à la population. *« L'évolution des événements au Cameroun pendant la guerre mit en branle deux mouvements contradictoires : l'un révolutionnaire et nationaliste chez les Camerounais, l'autre réactionnaire et raciste chez les colons français »*[6] :

> « Pour les colonialistes, ce mouvement consistait dans l'affermissement des positions de l'impérialisme français avec ce désir à peine déguisé d'incorporer le Cameroun dans l'Empire colonial français. Cette politique d'annexion fut concrétisée par le Général de Gaulle avec ce changement qui supprimait l'expression "Cameroun sous mandat français" et le terme de "Commissaire de la République" par celui de "Gouverneur du Cameroun Français" »[7].

---

3. De Gaulle (C.), *Mémoires de guerre, T. 1, L'appel, 1940-1942*, Plon, 1954, p. 91.
4. Le Vine (V.T.), *op. cit.*, p. 173.
5. *Le Cameroun Libre*, N° 168, 25 septembre 1942, p. 1.
6. Joseph (R.), *op. cit.*, p. 64.
7. Déclaration de R. Um Nyobè, cité dans *AEF Nouvelle*, février 1949, p. 2.

Les tendances annexionnistes des Français peuvent encore être décelées à partir de l'examen des changements politiques de l'immédiat après-guerre. Ces changements sont importants dans la mesure où ils assurèrent à l'État colonial le pouvoir de décider des orientations économiques du territoire. Comment se présentent-ils ? Quelle en furent l'application et la portée ?

Chapitre 3

L'après-guerre (1946-1949) : organisation d'un nouvel ordre

Deux faits se révèlent d'une importance fondamentale dans la détermination du cadre dans lequel allaient évoluer les relations entre la France et le Cameroun : il s'agit des changements constitutionnels concernant l'Afrique française dans la Constitution de la Quatrième République, et, au même moment, du passage du Cameroun et du Togo sous le système de tutelle des Nation Unies.

La Constitution d'octobre 1946

La Constitution créant la Quatrième République fut approuvée par référendum le 13 octobre 1946 et entra en vigueur le 24 décembre 1946. Elle mettait l'accent sur la doctrine d'assimilation et transformait les espoirs fédéralistes de la Conférence de Brazzaville en une « Union française » centralisée [1], qui était formée, d'une part de la République Française comprenant la France métropolitaine, les départements et territoires d'outre-mer, d'autre part des territoires et États associés. Le Cameroun et le Togo étaient incorporés à l'Union française comme « territoires associés ». Mais nulle part, la Constitution ne définissait le statut de ces territoires. Comme on pourra le voir, les ambiguïtés de la Constitution française à propos des territoires sous tutelle du Cameroun et du Togo, donnèrent à la France la possibilité de traiter ces deux territoires comme partie intégrante de la République Française. De plus, malgré le zèle réformateur manifesté par les responsables de la France Libre à Brazzaville en 1944, il y avait des limites nettes au-delà desquelles on ne souhaitait pas pousser les réformes coloniales :

> « Les fins de l'œuvre de civilisation accomplie par la France dans les colonies écartent toute idée d'autonomie, toute possibilité d'évolution hors du bloc français de l'Empire ; la constitution éventuelle, même lointaine, de self gouvernement dans les colonies est à écarter » [2].

---

1. Les sections de l'Union Française sont groupées au Titre VIII de la constitution, articles 60 à 82.
2. *Conférence Africaine Française. Brazzaville, 30 janvier 1944, 8 février 1944*, Paris, Ministère des Colonies, 1945, p. 32.

La couleur avait déjà été annoncée dès le début de la Conférence de Brazzaville comme cela ressort de cet extrait du discours prononcé le 30 janvier 1944 par Pleven, Commissaire aux Colonies, à l'ouverture de la conférence :

> « Dans la grande France coloniale, il n'y a ni peuple à affranchir, ni discrimination raciale à abolir. Il y a des populations qui sentent Français, et qui veulent prendre et à qui la France veut donner une part de plus en plus large dans la vie et les institutions démocratiques de la communauté française. Il y a des populations que nous entendons conduire étape par étape, à la personnalité, pour les plus mûres aux franchises politiques, mais qui n'entendent connaître d'autre indépendance que l'indépendance de la France »[3].

Selon la constitution de la Quatrième République, les habitants des territoires français d'outre-mer et des territoires sous tutelle d'Afrique élisaient des représentants aux corps parlementaires à Paris : l'Assemblée Nationale, le Conseil de la République, et l'Assemblée de l'Union française.

Au Palais Bourbon, le Cameroun était représenté, à partir de 1946, par trois députés : le Dr L. P. Aujoulat, le prince Alexandre Douala Manga Bell (tous deux ayant déjà été élus en 1945 pour l'Assemblée Constituante), et Jules Ninine ; en 1951, le nombre de sièges fut porté à quatre, et M. Plantier s'ajouta aux trois personnes ci-dessus citées pour représenter le territoire. Jusqu'aux élections de janvier 1956 à la suite desquelles le Camerounais A. M. Mbida remplaça Aujoulat, D. M. Bell était le seul, à la différence des trois autres députés, à être originaire du Cameroun ; encore faut-il faire remarquer que Bell avait le statut de citoyen français[4]. Un député était élu par le premier collège, tandis que deux, puis trois autres étaient élus par le deuxième collège.

Au Conseil de la République, les représentants étaient élus par les membres de l'Assemblée territoriale et les députés du territoire. Un siège était pourvu par la première section de l'Assemblée et deux par la deuxième. Le 18 juin 1955, Chamaulte pour le premier collège, Njoya Arouna et Kotouo (ce dernier remplaçant Charles Okala), furent élus sénateurs pour un mandat devant durer jusqu'en 1961.

Pour l'Assemblée de l'Union française, c'est également l'Assemblée territoriale, réunie en un collège électoral unique qui choisissait pour six ans cinq représentants. Guyard (membre du premier collège), et Soppo Priso, Ahidjo, Kemajou et Mbida (membres du second collège) furent élus le 10 octobre 1953. Rocaglia remplaça Mbida lorsque ce dernier fut élu à l'Assemblée Nationale en janvier 1956. L'Assemblée de l'Union française n'avait qu'un rôle consultatif en ce qui concerne la législation affectant les territoires d'outre-mer. R. Viard évoquait ainsi les limites de cette assemblée :

> « Les prérogatives (de l'Assemblée de l'Union française) avaient été strictement limitées à celles d'une chambre d'avis que l'on consultait ou pas, que l'on écoutait ou non, et dont une Assemblée Nationale prétendant à l'omnipotence, ignorait le plus souvent les délibérations et les rapports. Il est vrai que cette assemblée incohérente

3. *Ibid.*, p. 22.
4. Pour une biographie, et en particulier sur le rôle politique joué par Alexandre Ndoumbé Douala Manga Bell, lire Joseph (R.), *op. cit.*, p. 98.

et impuissante en ses contradictions pouvait difficilement se saisir des problèmes de l'outre-mer alors qu'elle ne pouvait même pas trancher sur ceux de la métropole, avec des gouvernements promis à une moyenne de cinq mois d'existence.
... Le découragement engendré par le sentiment de leur impuissance politique, de leur "relégation" à l'écart, avaient en effet frappé les conseillers de cette maladie honteuse des assemblées que l'on appelle l'absentéisme »[5].

Pierre Chauleur, ancien administrateur au Cameroun, soulevait quant à lui le caractère limité des pouvoirs des députés du territoire en ces termes :

> « Il est, en effet, curieux de constater que si les députés du Cameroun ont le droit de voter le statut de l'enseignement ou le régime militaire de la métropole, ils n'ont pas, pour la plupart, dans leurs villages, celui de désigner leurs conseillers municipaux ou même de fixer l'emplacement d'un abattoir »[6].

Au sein de la société camerounaise, certains groupes comme l'ESOCAM ou le BDC estimaient, d'après le rapport établi par la Mission de l'ONU au Cameroun de 1952, que la représentation du territoire dans les organes parlementaires français était *« suffisante au stade de l'évolution actuelle du territoire »*, ce qui n'était pas l'avis de l'UPC dont le porte-parole soutenait que *« la représentation du Cameroun au sein des assemblées parlementaires de la métropole était insuffisante pour assurer la défense des intérêts du territoire »*[7]. À ce sujet, Um Nyobè faisait la critique suivante :

> « Pour la représentation au sein des assemblées parlementaires métropolitaines, il nous est loisible de montrer que sur les 624 députés que compte l'Assemblée Nationale de Paris, 4 députés sont élus par le Cameroun, dont 1 par les Français du Cameroun et 3 par les autochtones. Quelle majorité 3 députés peuvent-ils remporter sur 624 votants. En admettant même que la moitié des députés soit absente, que signifieraient 3 voix devant 312 votants ? Le Sénat français compte 320 membres, 3 sont élus par le Cameroun, dont 1 par les Français du Cameroun et 2 par les autochtones. L'Assemblée de l'Union française est une assemblée consultative qui n'a aucun pouvoir législatif. Là aussi les autochtones du Cameroun sont représentés par 3 conseillers. Le Togo bénéficie d'une représentation moindre en raison de sa faible population. Comment les territoires sous tutelle peuvent-ils dont tirer des avantages propres des assemblées parlementaires françaises ? »[8].

La plus importante des réformes politiques de 1946 fut certainement la création d'assemblées représentatives locales dans les dépendances françaises[9]. Au Cameroun, l'Assemblée Représentative du Cameroun (ARCAM) créée par décret

5. Viard (R.), *La fin de l'empire colonial français*, Paris, Maisonneuve et Larose, 1963, p. 52.
6. « Cameroun 1952 », *Marchés Coloniaux*, N° 340, 17 mai 1952, p. 1244.
7. « Mission de visite des Nations-Unies dans les territoires sous tutelle de l'Afrique occidentale 1952. Rapport sur le Cameroun sous administration française et documents y afférent », Conseil de tutelle, documents officiels : 13e session (28 janvier-25 mars 1954), supplément N° 5, New York, 1954, p. 11.
8. Um Nyobè (R.), *op. cit.*, p. 203.
9. Des précisions sont contenues dans une série de décrets en date du 25 octobre 1946 (voir *JORF*, 27 octobre 1946, pp. 109-129, 150). Sur la création de l'ARCAM, voir *Ibid.* décret N° 46-2376, et « Rapport Annuel du Gouvernement Français... » (1947), pp. 220-226.

du 25 octobre 1946 précisait dans son règlement intérieur que son bureau comprenait un président citoyen français, deux vice-présidents dont un Français, deux secrétaires dont un Français. Sa commission permanente comprenait cinq membres dont deux Français. La loi du 6 janvier 1952 changea l'appellation de l'ARCAM qui devint l'Assemblée Territoriale du Cameroun (ATCAM) et modifia sa composition. Le nombre de conseillers passa de 16 à 18 pour le premier collège (celui des Français) et de 24 à 32 pour le deuxième collège (celui des Camerounais). Le système du double collège restait donc maintenu. Les pouvoirs de l'ATCAM restaient ceux que le décret du 25 octobre 1946 avait conférés à l'ARCAM. Ses attributions embrassaient plusieurs aspects de la vie du territoire.

Sur le plan financier, l'Assemblée délibérait et votait le budget ; elle avait des initiatives des dépenses. L'individualité financière du Cameroun semblait assez prononcée puisque le territoire conservait la totalité des produits de recette. Le régime de tutelle internationale avait des incidences sur le régime fiscal, sur le commerce international import-export : c'était le régime de l' *« open door »* ou régime de la « porte ouverte » institué à la conférence de Berlin en 1884, pour le Bassin du Congo. À ce titre, le Cameroun pouvait établir les impôts et les taxes les plus divers, y compris les droits d'importation et d'exportation.

Les compétences de l'Assemblée Camerounaise s'étendaient aussi sur le domaine patrimonial et surtout sur le domaine économique et social. C'est ainsi que l'Assemblée délibérait sur les programmes du plan de développement économique et social, en collaboration avec le comité directeur du FIDES. De même, elle délibérait sur le problème de l'encouragement à la production, de l'organisation des caisses d'épargne et tout ce qui avait trait aux coopératives.

Quant aux pouvoirs administratifs de l'Assemblée, ils concernaient la réglementation applicable en de nombreux domaines : régime des terres, organisation administrative du territoire, état-civil, chasse, pêche, etc. [10]. N'oublions pas enfin que l'Assemblée élisait, d'une part, les conseillers de la République et les conseillers de l'Union française, d'autre part son bureau et un président.

Jusqu'en 1954, la présidence qui revenait aux Français, échut pour la première fois au cours de cette année à un Camerounais, Paul Soppo Priso, qui succédait au Dr Aujoulat. *« Cette éviction fut le signal d'alarme, le point de départ d'un processus dont le terme final s'accomplit aux élections législatives du 2 janvier 1956, au cours desquelles M. Aujoulat, élu cinq ans plus tôt par les Camerounais, perdait la confiance de ces derniers qui le remplacèrent par M. Mbida »* [11].

Mais il ne faut pas exagérer l'étendue des attributions de l'Assemblée camerounaise. Car les pouvoirs qu'elle exerçait n'avaient pas toujours le même caractère : la force juridique des délibérations variant selon les cas. À côté des délibérations qui avaient force exécutoire, on en trouvait qui étaient soumises au contrôle du Haut-Commissaire (lui-même représentant l'exécutif et responsable devant le Ministre de la France d'Outre-Mer à Paris), quand elles ne tenaient pas lieu de simples avis ou de vœux. D'une manière générale, on peut dire que les attributions de cette assemblée étaient vagues, et l'Assemblée était par nature essentiellement

10. Sur les pouvoirs de l'assemblée du Cameroun, voir « Rapport Annuel du Gouvernement Français... », 1947, pp. 20 et suivantes, et « Mission de visite de l'ONU... 1952 », *op. cit*, p. 10.
11. Debeussher et Zang Atangana, *op. cit.*, p. 13.

consultative. En 1949, la Mission de visite de l'ONU, dans un rapport sur le Cameroun sous administration française, faisait le constat suivant :

> « La compétence actuelle de l'Assemblée représentative est encore essentiellement restreinte. Malgré ses pouvoirs importants en matière budgétaire, le domaine de la politique lui est théoriquement fermé, et les textes lui refusent encore le pouvoir législatif ».

Rapportant des informations reçues à ce sujet, le rapport reproduisait les déclarations suivantes, faites par le président de l'ARCAM à la clôture de la session ordinaire de 1946 :

> « Vous avez, Messieurs les délégués, rempli le mandat qui vous était confié, signalant à l'attention de l'Autorité centrale que les pouvoirs accordés à cette Assemblée ne lui permettent pas de prendre véritablement part à la gestion du pays. Vous avez marqué combien il était regrettable que ce fût plus "un conseil de notables" qu'une assemblée démocratique munie de véritables pouvoirs ».

Le rapport faisait encore état d'autres constatations toujours au sujet des pouvoirs de l'ARCAM :

> « Une autre fois l'Assemblée protestait énergiquement parce que le gouvernement ne tenait pas compte de ses avis. Une autre fois encore, des membres dénonçaient le fait que le gouverneur voulait bien demander l'avis de l'Assemblée dans des matières où cet avis n'est pas obligatoire, mais ne leur permettait pas de modifier les textes proposés. Puis l'Assemblée contestait l'interprétation donnée par le gouvernement des textes législatifs constitutifs de l'ARCAM, et affirmait, vouloir exercer plus d'initiatives dans l'établissement de son ordre du jour » [12].

Un des membres de l'ARCAM, D. kemajou, délégué du Mungo et conseiller à l'Union française, adressa au Secrétaire Général du Conseil de Tutelle, un mémoire daté du 10 janvier 1950, dans lequel il réclamait pour l'ARCAM *« ...un champ d'activités un peu plus étendu que celui qu'on lui prescrit... »* et demandait que cette Assemblée puisse *« pouvoir échapper au Conseil des Ministres du Gouvernement métropolitain qui par simple décret, peut dissoudre ou suspendre l'Assemblée territoriale »* [13].

Toutes ces citations montrent bien que les membres de l'ARCAM eux-mêmes n'étaient pas contents. Mais des critiques de l'Assemblée du Cameroun venaient aussi d'autres fractions des populations camerounaises qui utilisaient le canal des pétitions pour exprimer leur mécontentement. L'une de ces pétitions réclamait *« l'institution d'une assemblée territoriale élue au suffrage universel, et ayant des pouvoirs délibératifs sur les problèmes économiques, sociaux et culturels du pays »* [14]. Une autre pétition, celle du Ngondo, était plus explicite encore. Elle critiquait le caractère limité des pouvoirs de l'ARCAM ; on peut aussi y lire ce qui suit :

---

12. « Rapport de la Mission de Visite de l'ONU dans les Territoires sous tutelle d'Afrique occidentale », Nations Unies, Documents officiels de la 7e session du Conseil de Tutelle (1er juin-21 juillet 1950) et documentation connexe, Supplément N° 2, Paris 1951, pp. 58-59.
13. ANU, RAG-2/130-75, dossier N° 130/5/03.
14. *Ibid* (pétition T/PET-5/53-40/30).

« ...On ne voit pas se manifester la tendance à lui attribuer des pouvoirs particuliers de législation et de représentation qui seraient une étape vers le "self-government". C'est seulement si on accorde aux Camerounais des responsabilités plus larges que celles actuellement laissées à l'ARCAM que les habitants du territoire pourront acquérir l'expérience législative nécessaire pour les préparer à l'autonomie » [15].

Comme tous les habitants des territoires dépendants de la France, les Camerounais furent faits citoyens de l'Union française par la Constitution de 1946. Mais celle-ci distinguait les citoyens de droit commun (citoyens français et camerounais ayant acquis la citoyenneté de droit commun) des citoyens de statut personnel, c'est-à-dire la grande majorité de la population indigène. La première catégorie possédait le droit de vote et formait le premier collège ; dans la seconde catégorie, seuls ceux qui répondaient à un certain nombre de conditions détaillées avaient le droit de vote et formaient le second collège [16]. Pour l'Assemblée de 1946, les 2 611 électeurs inscrits du premier collège élisaient seize représentants. Les 38 976 inscrits du second collège en élisaient dix-huit, et le Haut-Commissaire nommait à l'ARCAM six autres Africains. On perçoit pleinement la disparité de ces chiffres si on précise que les 4 000 citoyens français de droit commun avaient seize élus et que les vingt-quatre autres représentaient trois millions de Camerounais. Pour l'Assemblée de 1952, voici le témoignage de Um Nyobè :

« L'Assemblée actuelle se compose de 50 membres dont 18 représentant les quelque 12 000 Français du Cameroun et 32 représentant 3 millions de Camerounais. Parmi les 32 représentants des intérêts autochtones, il y a 10 chefs supérieurs, salariés dépendants de l'administration, un médecin européen, fonctionnaire en activité, 5 fonctionnaires autochtones en activité, donc subordonnés de l'administration, un membre du gouvernement central, secrétaire d'État au ministère des Colonies (c'est lui qui préside l'Assemblée), 1 prêtre catholique, élu sous la menace des sanctions divines, 8 hommes d'affaires incapables de s'affranchir de l'emprise de l'administration ; soit au total 26 subordonnés, collaborateurs, chefs ou alliés de l'administration. Si l'on ajoute à ce total les 18 conseillers élus par les colons du territoire, dont les intérêts sont solidaires avec ceux de l'administration, l'on arrive au total de 44 conseillers dévoués à l'administration ou dirigeant celle-ci comme c'est le cas pour M. Aujoulat, secrétaire d'État au ministère des Colonies » [17].

On peut conclure que les changements politiques qui viennent d'être analysés fournissaient à la société blanche du Cameroun une base institutionnelle solide lui permettant d'empêcher les réformes politiques. *« En fait, les institutions politiques du Cameroun, furent monopolisées par trois forces : l'administration coloniale française, les colons blancs et les Camerounais qui ne constituaient une menace pour aucun des deux premiers groupes. Le système de double collège qui accordait aux Blancs une représentation politique tout à fait disproportionnée eu égard à leur nombre fit beaucoup pour maintenir la domination de ces trois forces qui collaboraient entre elles, ainsi que des conditions très restrictives imposées aux Camerounais pour être*

15. *Ibid* (pétition T/PET-5/56-4/31).
16. Pour les détails sur ces conditions, voir le « Rapport Annuel du Gouvernement Français... », 1947, p. 14.
17. Um Nyobè (R.), *op. cit.*, pp. 206-207.

électeurs »[18]. A. Owona résumait ainsi cette institutionnalisation de la suprématie blanche dans la représentation politique du Cameroun :

> « Pour les Européens, le collège électoral s'étendait à l'ensemble du pays. Celui des Africains était divisé entre le nord et le sud. Pratiquement la vie politique était entre les mains de la minorité européenne qui jouissait d'une représentation privilégiée. Le comble, c'est que la plupart des délégués africains (chefs traditionnels et notables par exemple), complètement illettrés – donc ne comprenant pas un mot français – siégeaient dans cette assemblée où le français était la seule langue officielle... Au contraire, les Européens, forts de leur savoir et de leurs compétences, pouvaient manipuler et retourner cette assemblée comme ils le voulaient »[19].

La situation ci-dessus décrite commença dès 1945 et allait s'étaler sur une dizaine d'années. Les Français réussirent à maintenir le double collège au Cameroun jusqu'à la Loi-Cadre de 1956[20]. C'est en effet celle-ci qui, dans son article 10, institua le suffrage universel pour toutes les élections politiques et administratives. Le double collège était, en ce qui concerne la composition de l'Assemblée du Cameroun, le plus grave reproche que l'on pouvait faire à cette assemblée. Sur ce problème, l'attitude claire du gouvernement français était ainsi exprimée par Coste-Florêt, Ministre de la France d'Outre-Mer :

> « Il est deux arguments très forts en faveur du double collège... C'est d'abord la protection et la défense des intérêts économiques de la France et dans les territoires d'outre-mer. C'est aussi tout le rôle du colonat français »[21].

Les explications fournies par l'administration locale à la Mission de Visite de l'ONU de 1952 s'inscrivaient par conséquent sur la ligne gouvernementale :

> « ...Au stade d'évolution actuelle du Cameroun, le système du double collège est encore nécessaire pour préserver les intérêts des Européens du territoire, dont la contribution est indispensable à son développement économique ».

L'autorité chargée de l'administration du territoire faisait encore à la Mission onusienne l'observation suivante :

> « ...Les élus du premier collège peuvent actuellement éclairer leurs collègues sur certains aspects des problèmes économiques, en particulier sur la nécessité de ne pas prendre des mesures susceptibles d'inquiéter ou de décourager les investissements privés extérieurs, français et étrangers... »[22].

Les colons du Cameroun exprimaient quant à eux leurs inquiétudes à la suite du dépôt à l'Assemblée Nationale en 1954, par le député camerounais A. Douala Manga Bell, d'une proposition de loi visant à instituer le collège unique. Ils écrivaient ce qui suit dans leur journal :

---

18. Joseph (R.), *op. cit.*, pp. 92-93.
19. Cité par Joseph, *ibid.*
20. Il faut signaler qu'au Togo, l'autre territoire sous tutelle comme le Cameroun, le collège unique fut institué en 1951.
21. Cité dans *JORF, Débats de l'Assemblée Nationale*, 23 novembre 1951, p. 8337.
22. Cité dans « Mission de visite de l'ONU... », 1952, *op. cit.*, pp. 10 et 37.

« Il n'est pas douteux que l'Assemblée Nationale suivra le député prince Douala Bell et qu'une majorité votera le collège unique ; ainsi seront définitivement évincés les Européens, sans qu'il soit tenu compte que les 9/10ᵉ (si pas plus) de l'activité économique des territoires d'outre-mer, la quasi-totalité des capitaux privés investis, les activités minières, l'industrialisation, les importantes affaires de transport et de transit, les affaires bancaires, les échanges avec la métropole et l'étranger etc. sont le fait de l'élément européen »[23].

Chez les Camerounais, la question du double collège constitua une source de mécontentement, même parmi les éléments proches des autorités françaises. L'action entreprise par Douala Bell à l'Assemblée Nationale pour l'abolition du double collège vient d'être signalée. À l'Assemblée de l'Union française, des initiatives semblables furent aussi engagées par les conseillers camerounais, en l'occurrence A. Ahidjo, A. M. Mbida et Paul Soppo Priso[24].

Dans le territoire, plusieurs forces exprimaient leur désaccord : le Kumzse réclamait le collège unique[25] ; la Mission de l'ONU de 1949 rapportait que le Ngondo protestait contre l'institution du double collège[26] ; la Mission de 1952 signalait que *« le maintien du double collège a suscité de vives critiques de la part des éléments évolués du Cameroun (en particulier des partis politiques tels que la section camerounaise du Parti Socialiste, l'Évolution Sociale Camerounaise et l'Union des Populations du Cameroun UPC) »*[27]. Les critiques se fondaient généralement sur deux principales raisons : d'une part le système du double collège constituait une discrimination raciale ; d'autre part, si le système de collège unique avait été institué au Togo sous administration française, il devait l'être également au Cameroun qui avait le même statut. Tenant compte des informations reçues, la mission onusienne de 1952 estimait *« qu'il serait souhaitable d'instituer le système du collège électoral unique au Cameroun aussitôt que possible »*.

L'accord de tutelle

« Un observateur des mouvements politiques en Afrique a essayé d'expliquer le nombre et la variété remarquable de mouvements politiques au Togo et au Cameroun, en affirmant que ces deux territoires étaient les seules régions en Afrique Équatoriale Française où la légitimité et la finalité de l'autorité française étaient sérieusement mises en doute. Cette observation, faite en 1955, a encore l'accent de la vérité après neuf années de développement à bride abattue. L'incertitude concernant l'avenir politique du Cameroun peut, sans le moindre doute, être attribuée principalement aux Nations Unies et aux promesses ambiguës des accords de tutelle »[28].

23. *Le Cameroun Libre*, N° 471, mai 1954, p. 6. Voir aussi *Climats*, N° 440, 20-26 mai 1954, p. 7.
24. Voir *JORF. Débats de l'Assemblée de l'Union Française*, séances du 28 juillet 1955 et du 2 août 1955.
25. ANU, RAG-2/130/34, Dossier T/PET 5/L.9, Travaux du 5ᵉ congrès du Kumzse – Association traditionnelle du peuple bamiléké (Dschang, 24-30 novembre 1952).
26. « Rapport de la Mission de visite de l'ONU… », 1950, *op. cit.*, p. 59 ; ANU, DAG-5/2-5-3, dossier T/PET, 5/L.84 (24 janvier 1956).
27. « Mission de visite de l'ONU… », 1952, *op. cit.*, p. 10.
28. Le Vine (V.T.), *op. cit.*, pp. 178-179 ; l'observation évoquée ici, a été faite par James S. Coleman. Pour une analyse du rôle de la tutelle française, lire Gardinier (D.E.), *op. cit.*

Le gouvernement français commença par refuser de placer le Cameroun et le Togo sous le nouveau système de tutelle établi à la conférence de San Francisco d'avril 1945, tout comme il avait d'abord refusé le statut de mandat pour ces deux territoires à la fin de la Première Guerre mondiale. Mais comme dans le cas précédent, il revint bientôt sur sa décision sous la pression des autres gouvernements, et notamment des États-Unis et de la Grande-Bretagne [29]. La résistance française céda définitivement quand le Ministre des Affaires Étrangères britannique, Bevin, annonça le 17 janvier 1946 que le système de tutelle internationale s'appliquerait aux anciens mandats britanniques du Tanganyika, du Cameroun britannique et du Togo.

Il est important d'examiner la controverse autour du système de tutelle internationale que la France souleva en décembre 1946 aux Nations Unies, car cet accord eut une importance énorme pour la vie politique du Cameroun, et les relations entre la France et le Cameroun pendant les dix années qui suivirent. Alors que la charte du système de tutelle lui donnait explicitement comme but *« le gouvernement autonome ou l'indépendance »* pour les peuples concernés, la France soumit à l'assemblée générale de l'ONU un projet de convention prévoyant qu'elle administrerait le Cameroun *« comme partie intégrante du territoire français »*, reprenant ainsi dans les mêmes termes les intentions limitées de l'accord de mandat de 1922 [30]. La convention de tutelle cachait donc mal le conflit fondamental qui allait devenir de plus en plus aigu à mesure que les Camerounais eux-mêmes se pénétraient de l'article 76 de la Charte. D'un côté, les Camerounais demandaient avec insistance une évolution politique vers l'autonomie ; de l'autre, les gouvernements français successifs se refusaient à abandonner leurs intentions d'intégrer le Cameroun dans l'Union française. Voici ce point de vue fortement exprimé, au moment où il commençait à apparaître que la France devrait accepter une fois de plus cette « restriction de souveraineté » :

> « Pour nous la question est simple, nous sommes au Cameroun et au Togo comme nous sommes en Algérie ou au Sénégal. Nous y sommes depuis près de trente ans, nous leur avons donné des hommes de premier ordre, nous y avons dépensé des capitaux considérables. Pour nous le Cameroun et le Togo font partie de l'Union française.
> Assez de discussions byzantines. L'Union française existe. Le Cameroun et le Togo en font partie ; nous refusons d'admettre que l'on puisse discuter internationalement ce qui ne concerne que la Nation française » [31].

Les racines des autres conflits apparaissent bien dans le rapport de l'un des délégués français à la session des Nations Unies d'octobre-décembre 1946, le Dr Louis-Paul

29. Moreux (R.), « Le trusteeship français sur le Cameroun et le Togo », *Marchés Coloniaux*, 2 mars 1946, p. 195.
30. D'après Gardiner (*op. cit.*, pp. 6 et suivantes), le texte français de la Charte de Tutelle traduisait le terme self-gouvernement par s'administrer eux-mêmes, ce concept reflétant la notion française d'une administration locale dans un État centralisé par opposition au concept anglo-saxon de self-gouvernement. Mais il faut noter ici que ce but d'établir une self-administration pour les territoires sous tutelle était exactement le même que dans le préambule de la Constitution de la Quatrième République pour les colonies françaises.
31. « Jamais de trusteeship sur les terres de l'Union Française au Cameroun et du Togo », *Marchés Coloniaux*, 18 janvier 1946, p. 75.

Aujoulat, député du Cameroun à l'Assemblée Constituante Française, pour qui cette session eut deux résultats positifs : la « consécration » du système de tutelle et la création du Conseil de Tutelle. Selon Aujoulat, les participants aux débats avaient peur que la mise sur pied de ce système et du conseil *ad hoc* ne soit repoussée à une date ultérieure.

> « Beaucoup de délégués... – et notamment les délégués des petites puissances –... se sont prononcés, malgré les réserves nombreuses, en faveur des accords : on peut dire qu'ils ont adopté des textes... malgré leur contenu.
> Il est vrai que la Charte de San Francisco ne leur laissait que deux alternatives : ou bien accepter les accords qui leur étaient soumis, ou bien courir le risque de voir les puissances mandataires se retirer sous leur tente et s'en tenir au régime du mandat » [32].

Les conflits ultérieurs, dont les germes étaient déjà visibles lors de cette session de Lake Success à New York, n'opposèrent pas seulement la France et les Nations Unies ou la France et les Camerounais, mais les grandes puissances coloniales et de petits pays soutenus par l'ancienne Union Soviétique. Le premier groupe adoptait une attitude de « laissez faire » envers l'administration des territoires sous mandat, alors que le second, le « bloc anticolonial », devenait de plus en plus méfiant devant ce qu'il considérait comme les véritables buts coloniaux de la France dans ces territoires.

Ces divisions se reflétèrent ensuite dans la différence de politique entre le Conseil de Tutelle, où les puissances coloniales gardaient une majorité en faveur du statu quo, et la Quatrième Commission de l'Assemblée Générale où les forces anticolonialistes réussirent à œuvrer pour un développement plus rapide des territoires sous tutelle [33]. Selon le Dr Aujoulat, l'acceptation des propositions françaises par les Nations Unies provoqua à Lake Success un climat de *« méfiance »* et de *« mauvaise humeur »*. Dans une tentative désespérée de modifier les positions françaises qu'elles jugeaient incompatibles avec l'esprit du système de tutelle, les nations anticolonialistes soumirent plusieurs amendements du texte français, mais sans succès. Écoutons encore le Dr Aujoulat à ce sujet :

> « ...La plupart des amendements qui nous étaient proposés semblaient partir d'un postulat inadmissible : à savoir que les cinq puissances mises en cause ne peuvent pas d'elles-mêmes avoir en vue la primauté des intérêts des populations sous tutelle. D'où la nécessité de ne leur accorder des pouvoirs qu'au nom de l'organisation des Nations Unies et par délégation spéciale toujours révocable.
> Autrement dit, on nous aurait volontiers proposé, pour prendre la suite de nos mandats, une simple gérance de caractère bénévole, temporaire et fortement contrôlée » [34]

De l'examen du texte proposé par les Français, et finalement adopté par l'Assemblée Générale des Nations Unies le 13 décembre 1946 [35], il ressort que la

32. Aujoulat (L.P.), « Le Cameroun et le Togo demeurent sous une tutelle française qui doit rester vigilante », *Marchés Coloniaux*, 18 janvier 1947, pp. 65-66.
33. Gardinier (D.E.), *op. cit.*, pp. 54-55.
34. *Marchés Coloniaux*, 18 janvier 1947, 98. 66.
35. Pour ce texte, voir « Conseil de Tutelle. Accord de tutelle pour le territoire du Cameroun sous administration française tel qu'il a été approuvé par l'Assemblée Générale le 1er décembre 1946 ».

France s'engageait : à respecter la primauté des intérêts des populations et à développer leur participation progressive à l'administration de leur territoire ; à assurer la sauvegarde et leur sécurité ; à défendre leurs intérêts économiques et leurs droits fonciers ; à maintenir le régime de la porte ouverte et à assurer l'égalité de traitement en matière économique à tous les ressortissants des Nations Unies ; à assurer leur progrès intellectuel par le développement de l'enseignement primaire, secondaire et technique ; à favoriser la liberté de conscience et de culte et à faciliter le ministère des missionnaires de toutes nationalités et leur activité scolaire, médicale ou sociale ; à assurer la liberté d'expression et d'association ; à permettre le contrôle du Conseil de Tutelle. En retour, la France pouvait : administrer le Cameroun comme partie intégrante de son propre territoire ; constituer si besoin est – mais après avis de l'assemblée locale – des unions douanières, fiscales ou administratives avec d'autres territoires ; établir dans le territoire des bases ou entretenir des troupes en vue du maintien de la paix et de la sécurité internationale ; réaliser les monopoles publics commerciaux ou industriels jugés profitables aux populations intéressées ; exiger pour le territoire la réciprocité de traitement en matière économique de la part des États qui bénéficient du régime de la porte ouverte ; organiser les consultations populaires pour permettre aux populations de se prononcer sur leur régime politique.

D'après le député et ancien ministre français J. Soustelle, le système de tutelle ne suscita de l'engouement que chez un très petit nombre de personnes parmi les populations concernées :

> « On ne peut s'empêcher de remarquer... que les seuls autochtones qui se montrent favorables à ce système au Togo et au Cameroun sont certains chefs féodaux qui craignent que la politique nouvelle inaugurée par les gouvernements que présidait le Général de Gaulle n'ait pour résultat de saper leurs privilèges anciens au profit des masses africaines »[36].

C'est en particulier l'article quatre, stipulant que la France allait administrer le Cameroun *« comme partie intégrante du territoire français »*, qui fut à la base des critiques faites à l'accord de tutelle par les Camerounais. Les mécontentements se fondaient d'autre part sur le fait que les projets d'accord n'avaient pas été soumis à l'approbation de la population autochtone avant leur présentation devant la nouvelle organisation internationale, contrairement aux deux déclarations suivantes, faites, la première par le Dr Aujoulat, la deuxième par D. M. Bell, tous deux députés du Cameroun à l'Assemblée Constituante et délégués français à la session de l'ONU d'octobre-décembre 1946 :

> « Nous sommes allés plus loin encore : nous avons donné à nos projets d'accord une large publicité auprès des populations. Les textes ont été diffusés officiellement. Ils ont été largement discutés par les autochtones en réunions publiques. Ils ont reçu leur adhésion, celle-ci s'est traduite très correctement au Cameroun par l'élection triomphale du candidat qui s'est engagé à faire triompher ces projets devant l'ONU ».

36. Soustelle (J.), « Que va-t-on faire du Togo et du Cameroun ? *Le Cameroun Libre*, février 1946, p. 1.

> « Mes compatriotes ont eu connaissance du texte d'accord préparé par la France ; ils le trouvent à leur goût ; je vous demande donc de l'adopter sans modification »[37].

Douala Manga Bell déclarait pourtant au début de 1946, au moment des négociations entre les gouvernements français et britanniques pour la signature d'un accord de tutelle, que les délégués n'avaient pas été consultés. Il s'exprima en ces termes :

> « Le gouvernement a pris une décision, et devant cette décision qui a une portée internationale, je suis bien obligé de m'incliner. Je ne m'en élève pas moins avec violence contre elle et contre le fait que nous (le représentant du Togo, Aujoulat et lui-même), pas une seconde, n'avons été consultés sur une décision qui engage le sort des pays et des populations que nous représentons... Il serait semble-t-il logique et honnête que sur des questions qui ont trait à la vie même de nos pays, nous ayons notre mot à dire »[38].

Les termes de l'accord de tutelle suscitèrent beaucoup de mécontentement de la part de diverses forces de la société camerounaise. La Mission de Visite de l'ONU de 1949 rapportait qu'elle avait *« reçu des requêtes suggérant la révision de l'accord de tutelle, notamment en ce qui concerne les clauses de cet accord selon lesquelles le territoire sera administré comme une partie intégrante du territoire français »*[39]. Dans une pétition adressée au Conseil de Tutelle et signée du 20 février 1954, un certain nombre de représentants de divers villages bamiléké, parlant au nom du peuple bamiléké, désapprouvait *« hautement »* les déclarations faites par Aujoulat et Douala Manga Bell, demandait *« la suppression de la scandaleuse clause de l'article 4 des accords de tutelle... »*, et protestait *« vigoureusement contre l'incorporation de notre pays dans l'empire français »*[40]. Dans une autre pétition datée du 17 novembre 1949, les représentants du peuple beti quant à eux écrivaient :

> « Sincèrement, nous n'avons jamais été mis au courant de ces accords de tutelle au moment de leur élaboration... Les dits accords étant exclusivement à l'avantage de la puissance tutrice, le peuple autochtone du Cameroun demande avec insistance leur révision générale »[41].

La révision de l'accord de tutelle constitua aussi l'une des résolutions adoptées par le Kumzse au cours de son cinquième Congrès tenu en novembre 1952 à Dschang[42]. C'était aussi la position de l'autre importante association ethnique, le Ngondo, qui, après avoir affirmé que l'accord n'avait pas été porté à la connaissance des populations du Cameroun, estima que *« ce manque d'honnêteté politique*

37. Cité dans « Danger Aujoulat », *La voix du Cameroun*, N° 10, octobre-novembre 1952, p. 1.
38. *Le Cameroun Libre*, 21 février 1946, p. 5.
39. « Mission de visite de l'ONU... » (1949), *op. cit.*, p. 60.
40. ANSOM, AP 3292, Pétition T/PET.5/L.20, « Pétition des représentants de divers villages bamiléké concernant le Cameroun sous administration française » (Bafoussam, le 20 février 1954).
41. ANU, RAG.2/130.77, dossier « Représentatives of the Beti people », T/PET.5/17 (17 novembre 1949).
42. ANU, RAG.2/130.34, dossier T/PET.5/L.9, *op. cit.*

de la part de la France a produit sur l'esprit des Camerounais une très mauvaise impression »[43].

Du côté des partis politiques, les dirigeants de l'ESOCAM déclaraient dans une pétition datée du 28 février 1950 qu'ils ne voulaient *« pas affirmer que le peuple camerounais ait été consulté avant la signature de l'accord de tutelle »*[44]. Quant à l'UPC, le défi que ce parti éleva à l'encontre de la domination française reposait sur l'argument selon lequel l'article 4 de l'accord de tutelle conclu entre la France et les Nations Unies le 13 décembre 1946, prévoyait que la France administrerait le Cameroun comme *« partie intégrante du territoire français »*, tandis que l'article 60 de la Constitution française d'octobre 1946 stipulait que seuls les territoires et départements français d'outre-mer étaient inclus dans la République Française. Cette même constitution indiquait de plus que le Cameroun, territoire sous tutelle était admis dans l'Union française comme territoire associé. Um Nyobè, dont les positions sont bien connues[45], soutenait que *« la Constitution de la France n'a pas défini le statut de "territoires associés". Cette échappatoire juridique a donc eu pour conséquence de favoriser l'inclusion pure et simple de notre pays dans l'empire colonial français »*. Um Nyobè rendit son premier témoignage devant la quatrième Commission encore plus frappant en faisant allusion à l'article 61 de la Constitution française qui stipulait que la situation de chaque État associé dépendait du texte officiel qui définissait ses relations avec la France. Mais, comme il réussit à le démontrer, non seulement aucun texte de cette nature n'avait été promulgué, mais l'Assemblée Territoriale du Cameroun n'était pas compétente pour négocier un texte définissant les relations entre le Cameroun et la France.

> « ...Il n'y a, jusqu'ici, aucun acte déterminant les rapports du Cameroun avec la France. Un tel acte ne peut d'ailleurs être négocié que par un gouvernement camerounais, soumettant la négociation à la ratification d'une assemblée camerounaise investie de pouvoirs politiques... L'accord de tutelle ne peut pas être considéré comme un acte définissant les rapports du Cameroun avec la France, l'accord de tutelle est, si l'on veut, un contrat conclu entre le gouvernement français et l'Organisation des Nations Unies sur l'administration du Cameroun. Il est intéressant de signaler qu'aucune clause de l'accord de tutelle ne prévoit que le Cameroun sera incorporé dans l'Union française comme « territoire associé ». Le vocable « territoire associé » n'est qu'un camouflage de l'assimilation. Mais ce camouflage est mal dissimulé puisque l'article 4 des accords de tutelle prévoit que la France administrera le Cameroun « comme partie intégrante du territoire français », autrement dit le Cameroun est purement et simplement incorporé dans l'empire français, sous le couvert du régime international de tutelle. C'est pourquoi nous demandons avec insistance, la suppression de ce membre de phrase qui permet au gouvernement français de mener au Cameroun une politique identique à celle menée dans ses propres colonies, et l'on connaît de quelle façon ».

43. Voir ANU, RAG.2/130.75, dossier 130/5/03, « Assemblée Représentative du Cameroun. Mémorandum adressé par le Ngondo, Association traditionnelle du peuple duala à l'ONU » (26 novembre 1949) ; et ANU, RAG.5/2.5.3, dossier T/PET.5/L.84, *op. cit.*

44. ANU, RAG.2/130.77, dossier « Évolution Sociale du Cameroun. Pétition de l'ESOCAM », T/PET.5/54 (28 février 1950).

45. Pour toutes les prises de position de Um Nyobè qui vont suivre sur l'accord de tutelle, cf. Um Nyobè (R.), *op. cit.*, pp. 112-225.

Un autre argument de Um Nyobè se fondait sur le fait que les délégués du Cameroun, le Dr Aujoulat et Douala Manga Bell, envoyés par la France à l'ONU en 1946 pour soutenir l'accord de tutelle proposé par elle, avaient menti en affirmant aux Nations Unies que la proposition française avait été largement diffusée au Cameroun et y avait obtenu un soutien populaire massif. Um Nyobè attaqua avec férocité les affirmations d'Aujoulat et de Bell devant les Nations Unies. Comme on l'a vu, Douala Manga Bell avait critiqué le gouvernement français au début de 1946, pour l'avoir écarté, ainsi que le Dr Aujoulat, des discussions sur l'inclusion du Cameroun dans le régime des tutelles.

Finalement Um Nyobè dénonçait le fait que le Cameroun fût représenté aux assemblées parlementaires françaises en contradiction totale avec l'esprit du système des tutelles. Ce système visait à préparer les territoires sous tutelle à l'autonomie ou à l'indépendance, tandis que la représentation du Cameroun au sein des assemblées parlementaires métropolitaines, soutenait Um Nyobè, ne pouvait se justifier que par l'intégration du Cameroun dans l'empire français.

C'est parce qu'au cœur du défi politique que l'UPC lançait à la domination française il y avait des arguments constitutionnels très sérieux, que l'Assemblée générale accepta d'écouter Um Nyobè à trois occasions distinctes (1952, 1953, et 1954). Il réussi à ridiculiser l'administration française car celle-ci avait répliqué avec maladresse que, si le peuple camerounais n'avait pas été consulté sur l'accord de tutelle, c'est qu'il n'était pas assez avancé pour l'être, ce qui détruisait le premier argument avancé par les Français selon lequel l'accord était correct car le peuple camerounais l'avait accepté[46]. Un tel argument du côté français affaiblissait aussi la crédibilité des témoignages précédents d'Aujoulat et de Douala Manga Bell sur le large soutien que l'accord avait, affirmaient-ils, reçu dans le peuple camerounais. L'exposé de l'UPC était une condamnation parlante de la domination Française au Cameroun, comme le nota le représentant indien à l'Assemblée générale en 1953, qui déclarait avec clairvoyance : *« Un territoire administré comme "partie intégrante" ne pourra accéder à l'indépendance autrement que par la violence, c'est-à-dire par une révolte armée »*[47].

Le pouvoir qu'assurait à la France la domination politique directe lui a permis l'orientation d'une politique économique et financière dans son empire en fonction des besoins de la métropole. C'est du moins ce qui va ressortir de l'examen d'une autre importante réforme d'après-guerre : le Plan Monnet.

Le Plan Monnet

Au terme de la Seconde Guerre mondiale, la France comme ses colonies étaient épuisées, à bout de souffle, leur équipement partiellement détruit ou aux limites de l'usure. L'adoption d'un plan apparaissait comme une nécessité de la remise en état de l'économie nationale et impériale, *« que l'on pouvait espérer du jeu spontané des lois économiques du capitalisme »*[48].

46. *Ibid.*, p. 211.
47. Cite dans *La Voix du Cameroun*, N° 16, août-septembre 1954, p. 1.
48. Suret-Canale (J.), *Afrique noire, Vol III, De la colonisation aux indépendances (1945-1960), T. 1, Crise du système colonial et du capitalisme monopoliste d'État*, Paris, Éditions Sociales, 1977, p. 98.

Parallèlement au plan Monnet, premier plan adopté par les Français pour le développement de l'économie nationale[49], la loi du 30 avril 1946 posait les principes d'un plan de développement économique et social des territoires d'outre-mer. Mais avant d'en parler, il serait nécessaire d'évoquer d'abord ici ses origines : le projet Sarraut de 1921, la Conférence coloniale de 1935, et la Conférence de Brazzaville de 1944.

Les origines du Plan

On peut dire que le plan trouve ses origines dans le projet Sarraut de 1921.

> « L'heure est venue de substituer à des directions isolées et incertaines une méthode d'action générale et précise. On le peut d'autant mieux que la période d'accroissement territorial est aujourd'hui close pour notre domaine d'outre-mer. Allégé désormais des obligations de la conquête, le labeur des Français peut maintenant se consacrer tout entier à l'organisation du plein rendement de son patrimoine. L'intérêt souverain de la France, en effort de relèvement, après une guerre où son héroïsme a sauvé le destin de ses colonies, est aujourd'hui d'accord avec les intérêts de chaque possession coloniale pour dégager avec sûreté les plans directeurs, l'unité des vues qui doivent guider et ordonner, dans l'ensemble, la tâche de mise en valeur, discipliner sous une règle supérieure le multiple travail de tous ses ouvriers et faire succéder le commandement unique d'une volonté continue, celle de la nation, aux incertitudes et aux saccades qui ont marqué, dans notre domaine d'outre-mer, le processus déjà lointain de son exploitation.
> Tel est l'objet précis du présent projet »[50].

Ainsi s'exprimait le Ministre des Colonies Albert Sarraut au cours de la séance parlementaire du 12 avril 1921, dans un exposé des motifs d'environ 90 grandes pages du Journal Officiel pour définir le but de son projet de loi portant fixation d'un programme de mise en valeur des colonies françaises. Il est hors de propos ici de vouloir même résumer l'essentiel de ce document qui non seulement dégage les principes et les méthodes d'une nouvelle politique coloniale, mais dresse un bilan lucide de la valeur économique du domaine colonial français et la contribution de celui-ci non seulement à l'effort de guerre de la France, mais également à son redressement. Rappelons simplement que le projet de loi auquel était annexé ce volumineux exposé des motifs énumérait en son article premier le détail du programme de travaux publics à exécuter dans l'outre-mer. Le projet Sarraut consacrait vingt pages au Cameroun et des cartes, dont une très précise, du port de Douala. C'est que le programme portait avant tout sur les ports et les voies de communication.

Certains auteurs ont attribué l'échec du projet Sarraut au fait qu'il n'avait pas voulu incorporer dans le projet des dispositions concrètes sur les moyens

---

49. Le Commissariat Général au Plan, confié à Jean Monnet, fut créé par un décret du 3 janvier 1946 ; le plan Monnet fut présenté en novembre de la même année. Voir *L'Année Politique*, 1946, pp. 57-62 et 274-277.

50. Projet de loi portant fixation d'un programme général de mise en valeur des colonies françaises, exposé des motifs, *JORF, Documents Parlementaires, Chambre*, 1921, p. 1574. Pour les détails du projet, voir *Ibid.*, pp. 1574-1662, et Sarraut (A.), *La mise en valeurs des colonies françaises*, Paris, Payot, 1923.

financiers nécessaires à son exécution [51]. C'est en particulier le cas d'Armand Jean-François qui a écrit ce qui suit :

> « Le gouvernement ne fut peut-être pas bien inspiré, en n'incorporant point, dans le projet même, des articles relatifs aux moyens financiers qui devaient en assurer l'exécution. On s'enthousiasma certes pour la conception du ministre. Mais des événements survinrent qui préoccupèrent davantage l'opinion. La France était alors aux prises avec de telles difficultés financières qu'elle crut de son devoir d'essayer d'aplanir les obstacles d'ordre intérieur considérables que lui paraissait exiger la mise en valeur des colonies. L'enthousiasme des premiers jours faiblit et, avec lui, l'intérêt qu'on portait aux choses coloniales » [52].

C'est ainsi qu'aucune attention ne fut portée, comme l'indiquait Jean-François, ni aux demandes de modification du projet faites par le député Rocques et plusieurs de ses collègues en 1921, ni à la proposition de loi des sénateurs Messimy et de Monzy demandant en 1925 l'octroi de primes à des sociétés nouvelles d'exploitations coloniales industrielles ou agricoles, ni à la proposition de M. Daladier, demandant la mise en exécution d'un programme général de développement de la production et du commerce des colonies.

E. Bonnefous a lui aussi évoqué les causes financières pour expliquer l'échec du projet Sarraut.

> « Pour financer les chemins de fer, les ports, l'aménagement des fleuves, les travaux d'assainissement et tant d'autres réalisations urgentes, on prévoit alors une dépense de 4 milliards de francs (anciens) à répartir sur les dix à quinze ans, soit environ 130 milliards de francs 1950. Seul un organisme d'État pouvait prêter son concours à une telle entreprise. Le Ministre proposa la création d'un Crédit National des Colonies...
> Le marché financier, sollicité par de nombreux autres emprunts de reconstruction, n'était pas en mesure d'absorber les obligations qui auraient été émises par ce Crédit National des Colonies. Le projet fut abandonné » [53].

Mais les facteurs financiers seuls ne suffisaient pas à expliquer l'échec du projet Sarraut. Le manque de soutien qu'il a rencontré tient également à d'autres raisons dont celle tenant en particulier à la doctrine du pacte colonial proclamé par les industriels métropolitains : les colonies devaient rester le réservoir des matières premières et le déversoir des produits manufacturés en provenance de la métropole.

La conférence coloniale de 1934-1935 avait précisément pour intention d'ébranler ce dogme en faisant reconnaître que le « *développement économique des*

51. Le Ministre des Colonies avait explicitement donné, dans son exposé des motifs, les raisons qui l'ont poussé à ne pas incorporer les ressources et moyens financiers susceptibles de permettre l'exécution de son programme et de les envisager séparément dans un projet de loi spécial à soumettre ultérieurement à l'approbation du parlement, *JORF, Documents parlementaires, op. cit.*, p. 1574.
52. Jean-François (A.), *La France et la mise en valeur de ses colonies*, Paris, Imprimerie des Presses Modernes, 1930, p. 65.
53. Bonnefous (E.), *Les milliards qui s'envolent. L'aide française aux pays sous développés*, Paris, Fayard, 1963, p. 19.

colonies est nécessaire à l'intensification des échanges ». Au cours de cette conférence, le comité des industries de l'Empire fit la déclaration suivante :

> « On ne conteste plus, que la mise en valeur des régions nouvelles dont un grand pays prend les destinées en charge ne se réalisera pleinement que si elles sont peu à peu érigées en économies complexes et s'élèvent au stade rudimentaire d'exploitation à celui plus évolué ou mieux organisé d'activités largement diversifiées »[54].

Cette conférence fit des propositions très précises visant à protéger de manière directe ou indirecte les producteurs coloniaux. Il y avait d'abord des mesures indirectes de protection contre la concurrence étrangère. La première de ces mesures consistait à relever les tarifs douaniers à l'importation en métropole de produits similaires aux produits coloniaux (bananes, agrumes, graines et fruits oléagineux, plomb, zinc, café, thé, etc.) et en retour protéger les produits français tels que le sel, le tabac, etc., à destination des colonies contre la concurrence étrangère en procédant au même relèvement des tarifs douaniers coloniaux. Il était ensuite prévu des mesures de protections directes telles que : les primes à la production de certains produits déficitaires (banane, café, ananas, manioc, caoutchouc, tabac, cisal, chanvre, lin) ; le dégrèvement de taxes douanières, l'octroi de contingents admis en franchise dans la métropole ; les dégrèvements fiscaux pour les exploitations forestières, les plantations de caoutchouc et les cultures des oléagineux ; l'exonération de tous impôts pour l'outillage indispensable à la modernisation ou à la création d'usines nécessaires au développement des colonies (scieries, fabriques de carburants, décortiqueries d'arachides, etc.).

Les mesures d'ordre financier étaient également envisagées : concession de terrains pour la création d'industries nouvelles ; crédits à moyen terme, octroyés par le Crédit Colonial aux entreprises privées qui moderniseraient leur équipement technique en exécution du plan général d'outillage colonial ; exonération des impôts français frappant les sociétés coloniales tout au moins pendant les premières années de leur activité coloniale pour faciliter la construction de nouvelles sociétés coloniales et mieux contribuer ainsi au développement de la colonie ; établissement de leur siège social dans la métropole de manière à leur appliquer uniquement la législation fiscale de la métropole ; crédits à court terme aux producteurs agricoles, etc.

Tout cela supposait une modification de la politique économique de l'administration coloniale. D'où un certain nombre de mesures proposées dans ce sens à savoir : l'obligation pour les administrations coloniales d'utiliser les produits coloniaux (viandes, cuirs, laines, peaux, etc.) l'abrogation de mesures administratives relatives au transport du vin, au régime des alcools industriels, au régime sanitaire des produits coloniaux importés de France.

Le rôle de l'initiative privée fut fortement souligné et la création des comités professionnels suggérée et vivement encouragée. Ce dynamisme de l'initiative privée devait logiquement aboutir à la création d'entreprises nouvelles et au développement des exploitations existantes. Et les comités professionnels ainsi constitués devaient pouvoir mener des études de marché et proposer des mesures propres à orienter la production et à régulariser ou alléger les charges.

54. Hiquily (L.), *La Politique impériale et la conférence coloniale de 1935*, p. 136.

Enfin la conférence proposa la création d'un fonds national pour l'outillage public des territoires d'outre-mer, afin de développer les voies de transport nécessaires à l'écoulement des produits coloniaux [55].

Comme ce fut le cas pour le projet Sarraut, la conférence de 1935 fut un échec. E. Bonnefous évoque encore ici des causes financières :

> « Pour créer ou réorganiser les structures économiques indispensables à la rentabilité de nos colonies, la conférence fixait à l'équivalent de 800 milliards de francs actuels le total des sommes à investir. Aucun territoire, ni par ses fonds propres, ni par emprunt, ne pouvait financer sa part d'un programme aussi vaste. Il fallait créer un organisme spécial, un fonds colonial, alimenté en partie par une subvention de l'État. Ces idées devaient être abandonnées en raison des difficultés que connaissait alors la France ; elles ne furent reprises qu'après la guerre, lors de la création du FIDES » [56].

Ce n'est qu'au lendemain de la Deuxième Guerre mondiale que la France put vraiment mettre en exécution le projet Sarraut de la mise en valeur des colonies repris et mûri en 1935 par la conférence économique impériale. Les plans de modernisation et d'équipement de l'Union française découlent en effet logiquement du projet Sarraut de 1921 et de la conférence impériale de 1935 ; mais ils ont tenu compte des recommandations de la Conférence de Brazzaville de 1944.

La Conférence Africaine Française de Brazzaville tenue du 30 janvier au 8 février 1944 marque, à coup sûr, le début d'une ère nouvelle de la politique d'investissement en Afrique. La France y affirmait mettre *« non seulement son honneur, mais son intérêt à avoir des colonies douées d'une prospérité propre »* parce que *« l'accès à la richesse de tout ce qui porte le nom français est le gage le plus sûr... du retour à la grandeur »* [57]. Le discours prononcé le 1er février 1944 à l'ouverture des travaux de la Commission de l'économie impériale par Peter (inspecteur des Colonies, directeur des Affaires Économiques au Commissariat des Colonies du gouvernement provisoire d'Alger, et président à Brazzaville de la Commission de l'Économie Impériale) fait apparaître les visées économiques françaises.

> « Le but essentiel que nous recherchons en matière économique est celui-ci : une politique d'enrichissement de nos colonies. L'objectif que nous poursuivons est l'augmentation du pouvoir d'achat des indigènes qui permettra l'élévation de leur standard de vie.
> Nous ne concevons plus l'économie en fonction de certains intérêts particuliers, mais nous envisageons une économie d'intérêt général. Cette politique ne vise pas seulement l'Afrique. Elle a pour but également de favoriser le ravitaillement de la métropole. Il est évident que la France aura un besoin considérable de matières premières et que les colonies africaines devront faire tout leur possible pour lui envoyer toutes les ressources.

---

55. Pour toutes ces propositions, voir : *Conférence économique de la France métropolitaine et d'outre-mer. Rapports généraux et conclusions d'ensemble*, T. 1 et 2, décembre 1934-avril 1935, Paris, Larose, 1935; Hiquily (L.), *op. cit.*, pp. 144-149; Ngango (G.), *Les investissements d'origine extérieure en Afrique noire francophone: statut et incidences sur le développement*, Paris, Présence Africaine, 1973, pp. 84-86.
56. Bonnefous (E.), *op. cit.*, p. 23.
57. *Conférence Africaine Française...*, *op. cit.*, p. 50.

Cette politique de développement ne poursuit donc pas un but purement africain. Elle recherche également à atteindre des fins plus élevées, plus lointaines, une contribution au relèvement de la Mère-Patrie »[58].

La conférence adopta après la délibération en séance plénière le 7 février 1944 une importante recommandation sur les questions économiques. Celles-ci portaient sur *« la rationalisation de la production, en particulier par le développement du machinisme et par la réorganisation des méthodes »*[59]. Le principe de l'industrialisation y reste placé sous le régime de l'autorisation préalable et du contrôle des rendements par la puissance publique. Les fonctionnaires présents à Brazzaville furent divisés sur l'importante question de l'industrialisation[60]. Sur ce problème, le document final destiné à être présenté par le commissaire aux Colonies aux membres de l'Assemblée consultative était empreint de prudence ; si l'industrialisation était présentée comme un facteur de progrès, permettant d'accroître le pouvoir d'achat des indigènes, elle devait *« se poursuivre par étapes, avec méthode et prudence, dans les limites strictes résultant de l'application du Plan général de production »*[61].

Le développement de l'agriculture était le deuxième domaine sur lequel devait porter un effort d'investissement. Il y avait enfin une série de recommandations reprenant pratiquement les propositions contenues tant dans le projet Sarraut que dans les conclusions de la conférence coloniale de 1935 : aménagement et extension du réseau routier, des chemins de fer, des ports, des télécommunications ainsi que l'adaptation du régime douanier tant aux aléas de l'économie mondiale qu'aux besoins multiples des territoires coloniaux[62].

Dans son discours déjà évoqué plus haut, Peter recommandait la mise sur pied d'un plan décennal. Celui-ci sera établi et adopté dès 1946.

La mise en application et les mécanismes du Plan

C'est par la *« Loi n° 46-860 du 30 avril 1946 tendant à l'établissement, au financement et à l'exécution du plan d'équipement des territoires relevant du ministère de la France d'Outre-Mer »*, dans le cadre général du plan Monnet, que la France mit en route le Plan (ou les plans par groupes de territoires et territoires) étalé sur une période de dix ans. D'après l'article 1er de cette loi, l'objet du Plan était *« d'une part et par priorité, de satisfaire aux besoins des populations autochtones et... d'autre part, en concordance avec des plans établis par le Commissariat Général du Plan, de concourir à l'exécution des programmes de reconstitution et de développement de l'économie de l'Union française, tant sur le plan métropolitain que sur celui des échanges internationaux »*[63]. La Commission de Modernisation des Territoires d'Outre-mer fut chargée de dresser l'inventaire des ressources et des besoins des territoires et de déterminer les moyens à mettre en œuvre pour aboutir aux buts

58. ANSOM, affaires économiques 101, Procès-verbal de la commission de l'économie impériale, 1er février 1944.
59. *Conférence Africaine Française...*, *op. cit*, p. 51.
60. Lire à ce sujet Marseille (J.), *op. cit.*, pp. 344-346.
61. ANSOM, affaires économiques 101, procès verbal de la commission de l'économie impériale, 7 février 1944.
62. *Conférence Africaine Française...*, *op. cit.*, pp. 53-55.
63. *JORF, Lois et décrets*, 1er mai 1946, p. 3655.

fixés par le parlement. Cette commission déposa en 1948 son premier rapport qui est une véritable charte du programme de modernisation des territoires d'outre-mer[64].

La première partie du rapport expose le dispositif général du Plan et ses moyens d'exécution. Ce projet ne prétend pas arrêter, de façon détaillée et impérative, les programmes locaux, dont la mise au point devait appartenir aux autorités de chaque territoire. Il fixe seulement à ces autorités un cadre général et leur indique les points sur lesquels il convenait de faire converger les efforts ainsi que l'ordre de grandeur des réalisations qu'il était possible d'envisager. Chaque plan, devait à la fois tenir compte de l'aide que la métropole pouvait apporter au territoire et être adapté aux plans des autres parties de l'Union française, ainsi qu'aux prévisions qui pouvaient être faites en ce qui concerne la conjoncture économique internationale au cours des années qui allaient suivre.

Le rapport pose aussi deux importants principes. Le premier stipule que « *la zone franc doit couvrir l'ensemble des pays de l'Union afin d'assurer une liberté complète des mouvements de capitaux sans restriction de change* ». D'après le deuxième principe, « *la métropole fournira en majorité des biens d'équipement et de consommation et les territoires exporteront en majorité des matières premières...* » ; on retrouvera dans les programmes l'écho de ce dernier principe.

L'ampleur des transformations à réaliser exigeait une prévision à long terme. Un projet de plan local fut établi pour chaque territoire d'outre-mer pour la période 1947-1957. Les évaluations pour le programme décennal du Cameroun faisaient ressortir un besoin d'investissement de l'ordre de 24,7 milliards de francs CFA, soit 5,2 milliards pour les travaux d'intérêt social (urbanisme, hygiène, santé, enseignement, sports), 1,5 milliard pour les travaux de production du sol (équipement agricole, production forestière, élevage), 1,4 milliard pour le développement minier, l'énergie électrique, l'industrialisation, et enfin 16,5 milliards pour l'amélioration des moyens de transport et communications terrestres, maritimes et aériens[65].

L'importance accordée à l'amélioration des infrastructures apparaît nettement dans la répartition ci-dessus. L'industrialisation avait disparu des préoccupations du premier plan véritablement mis en œuvre. Comme à l'époque du plan Sarraut, l'accent était de nouveau porté sur la nécessité de fournir à la métropole des matières à bas prix et l'établissement d'une infrastructure susceptible d'améliorer le rendement et l'évacuation rapide des produits agricoles et miniers.

Selon l'article 2 de la loi du 30 avril 1946, le gouvernement entendait, pour la préparation et l'exécution du plan « *orienter et coordonner les activités privées* » et « *suppléer, le cas échéant à leur défaillance* » par la création des sociétés d'État et des sociétés d'économie mixte. Cette intervention gouvernementale apparaît de manière très nette, dès 1948, spécialement dans les domaines de l'énergie, du crédit, des assurances, de l'information, des industries mécaniques et chimiques etc. Cela se traduisit par la création d'une pléiade de sociétés d'État et de sociétés

64. « Commissariat général du Plan de Modernisation et d'Équipement. Premier rapport de Commission de Modernisation des Territoires d'Outre-Mer », janvier 1948, fascicule 1.

65. AICDG, carton 61, « Cameroun », Ministère de la France d'outre-mer. Il est à signaler que la valeur d'un franc CFA était de 1,70 franc métropolitain en 1946 et 1947, 1,76 en 1948, et 2 francs métropolitains à partir de 1949.

d'économie mixte. Parmi les sociétés créées et installées ou travaillant au Cameroun, on peut citer :

Sociétés d'État

– Bureau Minier de la France d'outre-mer (décret du 26 janvier 1948).
– Bureau Central d'Étude pour les Équipements d'Outre-mer (Arrêté du 10 février 1949).
– Centre Technique Forestier Tropical (Arrêté du 10 juin 1949).
– Bureau pour le Développement de la production agricole dans les Territoires d'outre-mer (Arrête du 29 avril 1950).
– Crédit du Cameroun (Arrêté du 25 mai 1949).

Sociétés d'économie mixte

– Compagnie Française pour le Développement des Fibres Textiles (Arrêté du 19 mai 1948).
– Compagnie Générale des Oléagineux Tropicaux (Arrêté du 19 mai 1948).
– Énergie Électrique du Cameroun (Arrêté du 3 mars 1948).
– Société Immobilière du Cameroun (Arrêté du 18 juillet 1952).

La mise en application du plan supposait, outre le dégagement des ressources budgétaires nécessaires, la création des institutions nécessaires à leur attribution et à leur utilisation en dehors des règles budgétaires ordinaires dont le cadre annuel ne pouvait se prêter à la planification sur longue période. La loi du 30 avril 1946 prévoyait dans son article 3 que le financement des plans allait être assuré par un Fonds d'Investissement pour le Développement Économique et Social des Territoires d'Outre-Mer (FIDES), tandis que l'article 5 stipulait que le FIDES serait géré par la Caisse Centrale de la France d'Outre Mer (CCFOM). Deux décrets signés les 5 juillet et 16 octobre 1946 organisèrent, le premier, le FIDES, le second, les budgets spéciaux par territoire ou groupe de territoires pour l'exécution des plans d'équipement et de développement[66].

Le FIDES était alimenté, pour une part, par une dotation du budget métropolitain, dont le montant était fixé chaque année par la loi de Finances, d'autre part par des contributions des territoires intéressés (contributions budgétaires, prélèvement sur les caisses de réserve accumulant les excédents budgétaires ou sur d'autres caisses locales – caisse de soutien des cours de certains produits d'exportation tel que le cacao au Cameroun notamment) et enfin, toujours à la charge des territoires, par des avances à long terme (25 ans) consentis par la CCFOM à faible taux d'intérêt, 1 % en principe, 2,2 % en fait, compte tenu de la « commission » prélevée pour ces opérations.

Le décret du 3 juin 1949 répartissait le champ d'action du FIDES et en fixait les normes de financement[67] en distinguant une « section générale » alimentée en totalité sur fonds d'État (90 % sur le budget, 10 % d'avances à long terme de la CCFOM) et des « sections d'outre-mer », alimentées à raison de 55 % sur un

66. Voir *JORF, Lois et Décrets*, N° 164, 14 juillet 1946, p. 6377 et N° 244, 18 octobre 1946, p. 8862.
67. Voir *JORF, Lois et Décrets*, N° 133, 4 juin 1949, p. 5481.

fonds d'État[68], et à raison de 45 % par les budgets locaux, au besoin sur avances de la CCFOM, remboursables en 25 ans, à 2,2 % d'intérêts, le début du remboursement pouvant être différé pendant une période maximum de 5 ans à partir du versement (articles 3 et 4 du décret du 24 octobre 1946).

La section générale pourvoyait au financement des recherches nécessaires au développement économique et social, à la constitution du capital des sociétés d'État, aux prises de participation dans le capital des sociétés d'économie mixte, à la réalisation des projets qui, par leur nature ou leurs conséquences, intéressaient la métropole et plusieurs territoires d'outre-mer (recherche scientifique, prospections géologiques, recherches minières ou pétrolières, grandes réalisations à caractère expérimental).

Les sections d'outre-mer finançaient les réalisations et activités de caractère local. C'est ainsi que relevaient par exemple de ces sections les grands travaux d'infrastructure routière ou portuaire, le développement de la production agricole et l'équipement sanitaire et scolaire. Les budgets de ces sections étaient délibérés à la fois par les assemblées locales et par le comité directeur du FIDES. Les crédits attribués pouvaient prendre différentes formes : avances du FIDES ou de la CCFOM aux collectivités publiques pour alimenter les budgets spéciaux prévus par le décret du 16 octobre 1946[69], ou pour fournir les dotations nécessaires aux sociétés d'État ou autres établissements publics ; participations à des sociétés d'économie mixte ; crédits à long et moyen terme aux entreprises privées, à faible taux d'intérêt.

Sous couvert d'échapper aux servitudes du vote annuel d'un budget, incompatible avec une planification à long terme, comme à la rigidité des anciens programmes de grands travaux sur fonds d'emprunt, fixant par la loi les objectifs pour plusieurs années, le Comité Directeur du FIDES, nommé par le gouvernement, disposait d'une délégation permanente de pouvoirs du Parlement qui votait les crédits en lui laissant le soin de les répartir. Ce Comité Directeur, présidé par le Ministre de la France d'Outre-Mer, comprenait trois représentants des ministères intéressés (France d'Outre-Mer, Affaires Économiques, Finances), deux représentants des services du Plan, le Directeur de la CCFOM, quatre parlementaires, deux personnalités « techniques » généralement représentants de monopoles privés – désignés conjointement par les ministres de la France d'Outre-Mer et de l'Économie nationale. Les représentants du Parlement (au demeurant nommés par le Ministre) étaient minoritaires et aucune représentation des territoires intéressés n'était prévue. *« Ce système compliqué à dessein, permettait, sous des prétextes techniques d'échapper à tout contrôle parlementaire – et à tout contrôle public sérieux. Il instaurait l'arbitraire d'un petit groupe de technocrates et de représentants des monopoles privés (souvent interchangeables) qui pouvaient répartir d'énormes crédits par priorité en fonction des intérêts des grandes affaires qu'ils représentaient directement ou indirectement »*[70].

Le caractère limité des attributions de l'Assemblée du Cameroun a déjà été signalé. Dans les territoires d'outre-mer, le cas camerounais n'était pas unique.

68. Cette proportion fut portée à 75 % en 1954, puis – au moins pour la production et les équipements sociaux – à 100 % à partir de 1956.
69. Voir *JORF, Lois et Décrets*, N° 244, 18 octobre 1946, p. 8862.
70. Suret-Canale (J.), *op. cit.*, p. 106.

« Les assemblées locales se plaignaient amèrement de se voir déposséder de leurs attributions budgétaires, les contributions obligatoires aux budgets spéciaux alimentés par le FIDES leur étaient imposées sans possibilité de discussion, et leur lourdeur restreignait au minimum, sauf à augmenter la fiscalité dans des proportions insupportables, leur liberté de décision dans l'utilisation du budget local... Même les gouverneurs s'offusquaient d'être placés devant le fait accompli de programmes intéressant leurs territoires, et à propos desquels ils n'avaient pas même été consultés ! »[71].

Des voix officielles elles-mêmes durent dénoncer *« l'absence de contrôle parlementaire, le rôle excessif de la Caisse Centrale, l'irresponsabilité du Comité directeur »*[72]. Comme naguère pour les fonds d'emprunt, les crédits du FIDES devaient être obligatoirement utilisés à des achats en zone franc, sauf dérogations exceptionnelles (fournitures inexistantes sur le marché français).

Sur le problème fondamental du financement du plan, le premier rapport de la Commission de Modernisation des territoires d'outre-mer notait que les territoires d'outre-mer n'avaient pas d'épargne et n'en constituaient point. Les populations autochtones employaient la totalité de leurs revenus à des dépenses de consommation immédiate, tandis que les gains réalisés par les non originaires étaient pour la grande partie transférés sur la métropole ou l'étranger[73]. À propos de l'épargne locale, il est intéressant de citer ici le Rapport Blin de 1951, relatif aux investissements privés au Cameroun :

« Il existe dans des régions du Cameroun une épargne africaine. La région Bamiléké est réputée à ce sujet. Mais cette épargne ne semble guère susceptible de se diriger avant longtemps vers les achats de valeurs mobilières, ni vers des placements en obligations d'emprunts publics, ni même vers les caisses d'épargne ».

Ce document rapporte des constats faits par des administrateurs français en poste dans l'une des plus importantes régions économiques du territoire, la région bamiléké :

« Le chef de la région Bamiléké écrit : "Les Bamiléké sont économes par essence, mais leur épargne ne se traduit pas par l'ouverture d'un compte en banque ou d'un livret de caisse d'épargne, mais par l'achat de femmes qui sont pour eux sources de nouveaux revenus..." Seuls quelques commerçants investissent leurs économies dans l'achat de terrains urbains. Il ne faut pas penser, du moins dans l'état actuel de l'organisation sociale et économique du pays bamiléké, voir le livret de caisse d'épargne y faire son apparition ».
Le chef de la subdivision de Bafoussam écrit de son côté que l'épargne locale est forte chez les cultivateurs, qu'elle se manifeste sous la forme d'une thésaurisation importante et l'investissement dans les sociétés commerciales occultes généralement gérées par des parents et amis qui sont installés commerçants dans les grands centres, et qu'il serait très difficile d'amener cette épargne vers des placements de la mode européenne ainsi que vers les caisses d'épargne.

71. *Ibid.*
72. Denivat (P.), « La réforme du FIDES », *Marchés Coloniaux*, N° 132, 22 mai 1948, pp. 789-792.
73. « Premier Rapport de la Commission de Modernisation des Territoires d'outre-mer », *op. cit.*, p. 44.

Le chef de la subdivision de Bangangté indique que l'épargne existe mais « pas sous forme liquide », que « l'association des capitaux est la forme la plus courante de son utilisation et le commerce, le placement le plus général »
Celui de Bafang, déclare enfin « toute épargne dans le pays est immédiatement transformée en matériel (constructions, plantations, camions ».

Partant de ces constats, le Rapport Blin fait la remarque suivante sur l'épargne au Cameroun :

« En fait, on assiste à une lente évolution qui tend à développer les investissements africains dans les entreprises commerciales, les plantations et les constructions. Mais on ne saurait espérer avant longtemps le développement d'une épargne très importante décidée à s'investir dans les participations à de grandes entreprises ou dans des emprunts publics »[74].

La réalisation du plan ne pouvait donc pas trop compter sur la part du revenu total que l'on entendait consacrer à l'équipement ; elle était presque entièrement subordonnée à un apport extérieur. À cet égard, le rôle dévolu à la CCFOM était capital.

Étroitement associée à l'activité et aux opérations du FIDES, la CCFOM avait son origine dans la Caisse Centrale de la France Libre créée à Londres par ordonnance du 2 décembre 1941 pour servir d'instrument financier à la France libre. Elle avait pour premier objectif de réunir les ressources nécessaires à l'activité du Comité de Londres et de ses organes dans les territoires ralliés ; en outre elle devait servir d'institut d'émission pour l'AEF et le Cameroun où circulaient jusque-là les billets et monnaies émis par la Banque de l'Afrique Occidentale, demeurée sous le contrôle de Vichy. Devenue Caisse Centrale de la France d'Outre-Mer, elle devait conserver son rôle particulier d'institut d'émission dans les territoires naguère contrôlés par la France libre (AEF et Cameroun) et devenir institution de crédit, incorporée aux mécanismes du FIDES.

Les opérations propres de la CCFOM étaient celles qui, quel que soit leur objet, étaient susceptibles de relever d'un financement bancaire. La CCFOM jouait alors le rôle d'une banque en accordant son concours, soit à des communes, soit à des sociétés d'État ou d'économie mixte, soit à des sociétés ou entreprises privées, en vue de permettre ou faciliter le financement d'opérations tendant à favoriser le développement économique et social des territoires d'outre-mer, comme, par exemple, des aménagements urbains, la construction de logements, la production et la distribution d'énergie électrique, l'implantation d'industries existantes.

Les modalités des concours accordés par la CCFOM allaient du prêt à intérêt – à court, à moyen ou à long terme – à la prise de participation dans le capital des sociétés, en passant par le simple octroi de facilités de réescompte. Le taux d'intérêt des prêts était variable, oscillant entre 3 % et 7 % ; il pouvait être fixe ou progressif selon la nature des opérations à financer.

Les banques d'émission ont pu jouer longtemps le rôle de banques de dépôt et d'affaires. Il était possible d'obtenir des crédits de l'Institut d'émission sans qu'un

74. ANSOM, affaires économiques 85, dossier « Investissements privés », Rapport Blin.

banquier privé ait à intervenir. Les Instituts d'émission d'outre-mer pouvaient ainsi concurrencer les banques commerciales. Bien que ses statuts l'autorisaient à effectuer toutes les opérations que réalisaient les Instituts d'émission auxquels elle s'est substituée, la CCFOM, qui n'avait aucun rapport direct avec la clientèle, s'est surtout cantonné dans son rôle de « banque des banques ».

Le réseau bancaire privé était, avant 1945, composé d'établissements de rôle et d'importance strictement locaux. Les banques métropolitaines n'étaient représentées que par un petit nombre d'agences. Ce nombre s'était toutefois accru en Afrique noire après la guerre.

Le tableau III montre le développement du réseau bancaire au Cameroun entre 1939 et 1955. Comme on peut le voir, l'augmentation du nombre des banques françaises pendant cette période est absolument incontestable. Elles passent de deux en 1939 à quatre en 1945, pour atteindre le nombre de dix huit en 1955. Pendant la même période, on peut remarquer la présence d'une seule banque non française, la British Bank of West Africa.

Tableau III[75]

Le développement du réseau bancaire au Cameroun de 1939 à 1955

BANQUES	SIÈGE	31/12/39	31/12/45	31/12/55
Banque Nationale pour le Commerce et l'industrie (1)	Paris	-	1	5
Société Générale (2)	Paris	-	-	2
Crédit Lyonnais (3)	Paris	-	-	4
Banque de l'Afrique Occidentale (4)	Paris	1	1	4
Banque Commerciale Africaine (5)	Paris	1	2	3
British Bank of West Africa (6)	Londres	1	1	1

Les différentes banques d'affaires accordaient leur concours aux entreprises installées au Cameroun ; elles exerçaient des opérations bancaires courantes à court, moyen ou long terme. En plus de ces banques, il existait un certain nombre d'établissements de crédit spécialisés dans les opérations à moyen ou long terme ; les crédits étaient accordés aussi bien aux entreprises, aux compagnies et maisons de commerce, qu'aux planteurs. Parmi ces établissements de crédit, on peut citer le

75. Bloch-Lainé (F.), *La zone franc*, Paris, PUF, 1956, p. 228. (1) Installée à Douala (octobre 1944), Yaoundé (janvier 1947), Nkongsamba (juillet 1948), Garoua (février 1951) ; (2) Agence à Douala (octobre 1947) ; (3) Succursale à Douala (novembre 1946), agence à Yaoundé (mai 1947) ; (4) Succursale de Douala ouverte en 1928 et agence de Yaoundé créée en novembre 1949 ; (5) Installée à Douala en 1925 et à Yaoundé en 1944 ; (6) Installée à Douala depuis 1925, avait essentiellement pour clientèle les importantes sociétés de commerce anglaises établies au Cameroun (De Carbon, « Le crédit et l'organisation bancaire, *Marchés Coloniaux*, N° 340, 17 mai 1952, p. 1323).

Crédit de l'AEF, le Crédit du Cameroun, le Crédit Foncier de l'Ouest Africain, la Société d'Études et de Gestion de l'Afrique Noire, la Société Immobilière et Financière Africaine, la Société Financière pour le Développement du Cameroun.

Les débuts du Plan au Cameroun

Avant d'aborder l'ère du Plan qui débute en 1946, il serait judicieux d'évoquer l'immédiat après-guerre qui fut une période troublée au Cameroun. Il y régnait un malaise économique et social. Dans la région du Mungo par exemple, il existait une agitation que plusieurs facteurs contribuèrent à créer. Avant et pendant la guerre, la banane était la principale production commerciale de la région. Malgré le passage d'un nombre de plus en plus grand de Camerounais de cette région à l'agriculture de marché (surtout les Bamiléké, certains Duala et quelques autochtones), ils furent en fait exclus de la production bananière pour l'exportation jusqu'en 1946. *« Les planteurs africains voient pour la plupart avec un mécontentement grandissant (que) les bénéfices de la culture de la banane leur échappent totalement. Cette situation et les abus qu'elle entraînera pendant la guerre aura de graves conséquences politiques »*[76].

De 1932 à 1940, bien que les terres soient disponibles, les structures particulières de l'économie bananière réservaient cette activité lucrative aux Européens. Ces structures comprenaient, du côté camerounais, le Syndicat de Défense des Intérêts Bananiers et l'Union Bananière du Cameroun, et du côté commercial Martin Frères, puis la compagnie des Bananes affiliées au trust anglo américain Elders and Fyffes Ltd[77]. Après 1940, l'effort de guerre ne servit pas seulement de prétexte pour forcer des milliers de Camerounais à travailler sur les plantations européennes, mais, de façon tout aussi significative, beaucoup de planteurs camerounais furent obligés de négliger ou d'abandonner leurs plantations pour fournir le travail qu'on exigeait d'eux dans les plantations européennes[78].

À la différence des Européens, les Camerounais ne disposaient, pour organiser leurs activités économiques, que des Sociétés Indigènes de Prévoyance (SIP) auxquels nous avons déjà fait allusion en parlant des Bamiléké (chapitre premier). Ces sociétés étaient, pour l'essentiel, inefficaces. À l'origine, il y eut au Cameroun les commissions agricoles de 1923, puis les mutuelles agricoles et d'élevage de 1925, plus développées, et desquelles naquirent les SIP. Il était prévu que ces sociétés fourniraient leur aide en matière agricole aux Camerounais des campagnes, mais ce sont justement ces derniers qui s'y opposèrent le plus. On considérait ces organisations comme paternalistes et antidémocratiques, car les administrateurs français jouaient un rôle dominant dans leur fonctionnement ; on faisait payer une taxe spéciale aux gens pour ce fonctionnement, mais ils n'avaient pas leur mot à dire sur la façon dont l'argent était dépensé ; et enfin, les villageois n'avaient pas le choix d'adhérer ou non, ce qui allait à l'encontre de l'esprit coopératif que ces sociétés étaient censées développer[79]. Néanmoins, dans les régions bamiléké et

76. Cornevin (R.), *op. cit.*, p. 590.
77. *Climats*, N° 2, juillet 1953, p. 51.
78. Edoo (P.), cité par Joseph, *op. cit.*, p. 70.
79. Notes et Études Documentaires, La gestion de la France au Cameroun, N° 1365, 8 août 1950, pp. 22-23.

bamoun, et spécialement dans le Mungo, il y eut après la guerre une vague d'enthousiasme chez les Camerounais pour créer leurs propres coopératives autonomes sur la base de motifs tant politiques qu'économiques [80].

Tandis que les SIP dirigés par les administrateurs français s'occupaient surtout de fournitures et d'équipements agricoles, les coopératives organisées par les Camerounais eux-mêmes s'attachaient plus précisément à la commercialisation de leurs produits. Cette évolution constituait non seulement une imitation, mais aussi une réaction contre la supériorité économique des colons, acquise grâce à leurs syndicats et aux liens étroits entre leur groupe et les firmes de négoce international. Beaucoup de Duala possédaient des terres dans le Mungo. Certains furent chassés par la crise de 1930 et peu réussirent à surmonter les difficultés qu'éprouvaient les Camerounais à travailler leurs terres dans cette région pendant la guerre. De nouveau, les Duala réussirent à exprimer les revendications d'un groupe particulier de Camerounais. Il s'agissait, dans ce cas, des planteurs du Mungo. À l'époque ce groupe ne s'était pas encore organisé pour défendre ses intérêts, ainsi qu'il le fera après la guerre.

Même si le malaise économique et social chez les Duala fut, à bien des égards, moins grave que celui qui se fit jour dans les zones rurales, l'agitation urbaine fut en grande partie la conséquence de ce qui avait eu lieu auparavant dans les campagnes. Une des conséquences directes du travail forcé imposé aux Camerounais pendant la guerre fut un exode massif des campagnes vers les villes. Les trois régions du Mungo, Nyong et Sanaga Maritime qui renfermaient la très grande majorité des plantations européennes étaient particulièrement concernées par le travail forcé. Le recours fréquent des pouvoirs administratifs à l'indigénat et particulièrement au travail forcé pendant la guerre eut probablement pour résultat une émigration plus importante des Camerounais vers Douala. La ville atteignit des proportions supérieures à celles connues pendant les vingt-cinq années précédentes [81]. Les problèmes qui se firent jour à Douala étaient donc, en partie, issus du malaise rural transféré à la ville.

La plupart des problèmes liés à l'urbanisation rapide du Sud Cameroun, qui ont déjà été mentionnés en parlant du prolétariat et sous-prolétariat (chapitre premier), étaient déjà évidents en 1944-45. Le premier facteur était l'accroissement rapide de la population, au point qu'en 1944, les Duala indigènes étaient déjà probablement minoritaires dans leur propre ville. Beaucoup des arrivants étaient sans travail ou sous-employés à la campagne, et beaucoup d'entre eux allaient le rester car, comme on le verra, le rythme de croissance économique dans l'immédiat après-guerre fut lent. Ce retard était en partie dû au manque d'infrastructures du territoire après vingt-cinq années de domination française.

Comme c'était le cas dans bien d'autres parties du monde directement touchées par la guerre, les Camerounais souffraient du manque de biens essentiels. La pénurie des biens importés, ainsi que les réquisitions de main-d'œuvre entraînées par l'« effort de guerre », étaient deux maux qui frappaient tout particulièrement les

80. Joseph (R.), *op. cit.*, p. 71.

81. D'après les estimations, il y avait 25 000 Camerounais à Douala en 1914 et 40 000 en 1939. Entre 1939 et 1945, la population a augmenté de 20 000 à 60 000. L'abolition du laissez-passer (mai 1946) précédemment réclamé par tous les Camerounais qui souhaitaient passer d'une région administrative à une autre ne fit qu'accroître l'immigration vers les villes (R.Joseph, *op. cit.*, p. 72).

populations du Sud devenues, depuis 1935, grosses consommatrices de tout ce qui manquait pendant les années de guerre (sucre, tissu, matériaux de construction, outillage, matériel d'équipement, etc.), et peu désireuses d'accepter un travail salarié puisque les boutiques étaient vides. Les planteurs de cacao et de café connaissaient d'autres difficultés. Leur production en hausse constante avant la guerre ne trouva pas suffisamment d'acheteurs. En 1943 et 1944, des tonnes de café et de cacao inexportables furent brûlées à Douala et à Ebolowa.

Sur un autre point, les Camerounais des villes ne pâtirent pas seulement des inconvénients des temps de guerre, mais de la nature particulière d'une économie dominée par les colons, et qui s'était instaurée pendant la guerre. Le renforcement du pouvoir économique des colons eut deux conséquences directes sur les Camerounais des villes : le maintien des bas salaires, et une hausse des prix considérable à cause de la prospérité artificielle du temps de guerre.

On peut se demander si la bourgeoisie camerounaise naissante, qui adoptait un style de vie européen, souffrit davantage des prix élevés et du rationnement que la population laborieuse. Néanmoins, on estime que la hausse des prix réduisit à néant toutes les augmentations de salaires que les fonctionnaires avaient obtenues depuis 1937 et qu'en 1944, le pouvoir d'achat d'un travailleur agricole de Douala ne correspondait plus qu'à la moitié de ce qu'il était en 1938 [82].

Alors que le Nord Cameroun demeurait dans son isolement et son particularisme, tout le sud du pays apparaissait donc profondément marqué par les conséquences économiques de la guerre, beaucoup plus que les autres territoires français n'ayant pas accédé à des formes modernes d'économie. Vers la fin de la guerre, le malaise économique interne du territoire trouva surtout à s'exprimer dans la formation de syndicats. Avec l'avènement d'un plan dont l'objectif prioritaire voulait être celui de satisfaire aux besoins des populations autochtones, on pouvait s'attendre à un assainissement de la situation. Malheureusement ce ne fut pas tout de suite le cas, en raison de la lenteur de la mise en route du Plan. Au début de 1948, le Dr Aujoulat constatait :

> « Pratiquement l'activité du FIDES depuis sa création a été accaparée par l'examen des dossiers fournis par les territoires, les instituts de recherche ou les entreprises privées, en vue d'obtenir des subventions ou des avances. À aucun moment, il n'a été possible au comité de se prononcer sur des plans ou des programmes d'ensemble » [83].

Plus tard encore, au cours de la séance de l'ARCAM du 19 octobre 1949, le Commissaire du gouvernement, répondant à un membre de cette assemblée – Ebédé, qui disait : *« Vous n'ignorez pas que depuis 1946 on nous parle du plan d'équipement. Je remarque que jusqu'ici rien n'a été fait »* – donnait les explications suivantes :

> « Vous demandez de l'instantané ! Vous savez que la France vient de subir dix années de guerre et d'occupation et, cependant, elle n'a pas hésité à entreprendre un programme de mise en valeur de ce territoire. Le contribuable français fait un

82. Joseph (R.), *op. cit.*, p. 73.
83. *Marchés Coloniaux*, N° 116, 31 janvier 1948, p. 61.

effort considérable, et si, depuis trois ans, les réalisations ne sont pas aussi apparentes qu'elles pourraient vous sembler, c'est qu'elles ont nécessité des études préalables ; nous avons rencontré des difficultés de toutes sortes sur le plan matériel ; des études de ce genre ne se font pas en vingt-quatre heures. Elles sont maintenant à peu près terminées pour le gros œuvre, et nous entrons dans la voie des réalisations. Je vous demande donc de patienter encore un an ou deux »[84].

Un autre constat qui peut être évoqué au sujet de la mise en application du plan décennal est celui fait par le Haut Commissaire André Soucadaux. Dans son discours à l'occasion de l'ouverture de la séance extraordinaire de l'ARCAM de janvier 1950, Soucadaux reconnaissait que *« la cadence d'exécution des travaux et des fournitures n'a pas suivi, jusqu'en 1949, le rythme des programmes et des ouvertures de crédit »* ; les causes, d'après lui, étaient les suivantes : *« insuffisance du nombre des entreprises de travaux publics installées au territoire, faiblesse de nombreuses industries métropolitaines, pénurie des moyens de paiement extérieurs au cours des années de démarrage »*[85].

La lenteur de la mise en route du plan n'exclut pas une injection des capitaux français vers le Cameroun pendant les trois premières années du Plan. La plus importante source de ces capitaux était le FIDES. Le tableau XVII (voir chapitre 6) donne les chiffres des versements effectués par cet organisme. Le tableau XVIII (voir chapitre 6) donne le montant des investissements réalisés au Cameroun sur financement de la CCFOM, deuxième source de capitaux métropolitains. Ces chiffres indiquent que les investissements du FIDES se sont élevés à 162 millions de francs CFA courants en 1947, 655 millions en 1948 et 1801 millions en 1949, tandis que ceux de la CCFOM ont été de 80 millions en 1947, 64 millions en 1948, et 135 millions en 1949. Une troisième source de capitaux était constituée par le budget de l'État français. Entre 1946 et 1949, les dépenses effectuées par ce budget pour le territoire et qui apparaissent sur le tableau XIX (voir chapitre 6) se sont élevées à 7 millions de francs CFA courants 1946, à 8 millions pour 1947, à 32 millions pour 1948 et à 10 millions pour 1949, et ont été consacrées uniquement aux infrastructures aériennes.

À tous ces capitaux, il faut ajouter les crédits du Plan Marshall. Précédé par les accords Blum-Byrnes de 1946, puis par l'« aide intermédiaire » accordée en novembre 1947 (qui ne portait que sur les produits de consommation et excluait les biens d'équipement), le Plan Marshall voté par le Congrès américain le 3 avril 1948 et valable jusqu'au 1er juillet 1952 avait pour objectif officiel d'aider à la reconstruction de l'Europe (« European Recovery Program »). Les fournitures accordées à l'Europe étaient payables en monnaie locale, cette « contre-valeur » demeurant à la disposition du gouvernement américain éventuellement pour financer des investissements locaux en accord avec les gouvernements intéressés.

La contre-valeur en francs de l'aide Marshall à l'Union française a servi en partie au financement des programmes d'équipement des nouveaux départements et des territoires qui relevaient du ministère de la France d'Outre-Mer. C'est ainsi que les « dollars Marshall » pour le Cameroun, dont les chiffres s'élevaient (en

84. *JORF, ARCAM, Procès verbaux des séances*, 25e session ordinaire, 30 septembre-30 octobre 1949, séance du 19 octobre 1949, Yaoundé, Imprimerie du gouvernement, p. 15.
85. *JOCF, ARCAM.* Session extraordinaire, 16 janvier-28 février 1950, p. 50.

milliers de dollars) à 3 162 en 1948 et à 6 861,5 en 1949, furent utilisés pour d'importants travaux routiers, la modernisation du réseau de chemin de fer du territoire, et pour d'importants travaux portuaires à Douala[86]. Ces crédits constituent seulement une partie, importante toutefois, des devises attribuées pour l'équipement du territoire. Le tableau IV montre l'ensemble des crédits en devises utilisés au Cameroun du 1er janvier 1947 au 15 octobre 1949 pour l'équipement.

Tableau IV

Crédits en devises attribués au Cameroun pour son équipement du 1er janvier 1947 au 15 octobre 1949 (montants en dollars)

Plan Marshall	4 238 729
Crédits en Livres Sterlings	9 247 195
Crédits en dollars	6 490 000
Autres devises	4 150 000
TOTAL	24 125 924

Source : « Cameroun français. Budget des recettes et des dépenses, exercice 1950 », Yaoundé, Imprimerie du gouvernement, 1950, p. 10.

Les crédits en devises ci-dessus évoqués sont allés aussi bien au secteur public (Travaux publics, Régie des Chemins de Fer, Institut des Huiles et Oléagineux Tropicaux (IRHO), etc.) qu'au secteur privé (sociétés forestières, entreprises de travaux publics, industries diverses, etc.). La répartition de ces crédits, en particulier ceux alloués au Cameroun pour la première tranche du Plan Marshall a fait en décembre 1948, l'objet d'une protestation de la part de l'ARCAM, qui jugeait que cette répartition avait *« été faite arbitrairement au bénéfice de trois bénéficiaires exclusifs, sans tenir compte des propositions faites par le gouvernement local pour satisfaire tous les besoins forestiers, agricoles, miniers et industriels »*[87].

Avant de parler des incidences créées au Cameroun par l'afflux des capitaux en provenance de la France, il y a lieu de s'arrêter un moment sur les flux de capitaux dans le sens inverse, c'est-à-dire dans le sens Cameroun-France. Il n'a été effectué, jusqu'en 1950, aucun remboursement des prêts et avances hors FIDES de la CCFOM par les collectivités et les entreprises publiques locales. D'autre part, pendant toute la décennie 1946-1956, on ne note aucune participation propre du territoire au FIDES, et, jusqu'en 1951, aucun remboursement des prêts et avances de la CCFOM au titre du FIDES. L'examen des budgets du Cameroun permet en revanche d'avoir des chiffres des crédits que le territoire a consacrés aux annuités des emprunts, mais aussi aux intérêts et amortissements des emprunts consentis par le FIDES ; à ces dépenses s'ajoutent celles des contributions du territoire au fonctionnement des nombreux services français dont voici la liste :
– Recherche scientifique coloniale.

86. « Aspects financiers et budgétaires du développement économique des territoires d'outre-mer », *Chroniques d'outre-mer*, N° 10, novembre 1951, p. 13. À partir du 25 décembre 1945, le cours du dollar était fixé à 70 francs CFA.
87. *Marchés Coloniaux*, N° 161, 11 décembre 1948, p. 2209.

– Chaires d'enseignements coloniaux.
– Caisse intercoloniale des retraites.
– École Nationale de la France d'Outre-Mer.
– Contrôle financier des Compagnies de chemin de fer relevant du ministère des Colonies.
– Bureau International de Berne.
– Agence Comptable des Timbres-Poste Coloniaux.
– École Africaine de Médecine et de Pharmacie de Dakar.
– Service Géographique de l'AEF-Cameroun.
– Laboratoire du Service Vétérinaire de Fort-Lamy.
– Service Intercolonial d'Information et de Documentation.
– École Nationale des Eaux et Forêts de Nancy.
– Service Social Colonial.
– École William Ponty de Rufisque.
– Conseil National des Assurances.
– Institut Météorologique International.
– Organismes et publications d'intérêt scientifique et culturel.

D'autres « contributions du territoire » étaient constituées par la contribution de solidarité à la réparation et aux dommages de guerre subis par l'ensemble de l'Union française, les paiements de secours dans la métropole, la subvention au Touring-Club de France, etc. Dans les budgets camerounais, les crédits pour ces dépenses sont inscrits aux chapitres réservés aux « dettes exigibles ». Le tableau V montre ces crédits de 1946 à 1949.

Tableau V

Paiement des annuités, intérêts et amortissements des emprunts, et Contributions du Cameroun au fonctionnement d'organismes et services français de 1946 à 1949 (montants en francs CFA)

	1946	1947	1948	1949
Annuité des emprunts	2 612 590	2 630 000	2 496 690	2 621 540
Intérêts et amortissements des emprunts		5 000 000	8 398 931	88 550 000
Contributions du territoire	8 086 000	9 868 000	6 400 000	21 021 000
TOTAL	10 698 590	17 498 000	17 295 621	112 192 540

Source : « Cameroun Français. Budget... » (1946 à 1949).

L'étude de ces mouvements de capitaux serait incomplète si l'on omettait de parler des capitaux privés. La question sera traitée plus loin (voir chapitre 6).

Les transferts de capitaux entre la France et le Cameroun étaient facilités par l'existence d'une « zone franc ». Cette dernière, créée en 1945, instituait une union monétaire entre les colonies d'Afrique, du Pacifique et d'Indochine. Le système prévoyait la convertibilité libre des monnaies à un taux fixe. Il prévoyait aussi une unité de trésorerie ; le Trésor français devait centraliser toutes les ressources

de trésor des pays d'outre-mer et faire face à leurs besoins de fonds. Les offices de change devaient alors obéir aux ordres de l'Office des changes de Paris, et toutes les devises étaient centralisées à Paris. C'est à la CCFOM qu'avait été confiée la gestion des offices des changes d'outre mer. L'Office des changes du Cameroun recevait donc des instructions de la CCFOM. P.Hugon a relevé les avantages et les inconvénients de la zone franc pour le Cameroun :

> « L'influence de la zone franc sur le plan monétaire paraît favorable à de nombreux égards. La France garantit la monnaie camerounaise. La France apporte son soutien monétaire en cas de déficit de la balance des paiements. Le libre transfert et la convertibilité des monnaies facilite les échanges entre le Cameroun et les autres pays de la zone franc, et l'afflux de capitaux publics vers le Cameroun. Toutefois, plusieurs traits moins favorables doivent être relevés : le Cameroun n'a pas la pleine indépendance de sa politique monétaire ; la monnaie CFA étant liée au franc français par une parité fixe, la dévalorisation de celui-ci entraîne automatiquement la même dévalorisation des monnaies satellites... La zone monétaire favorise le rapatriement des fonds privés vers la métropole. Enfin la zone conditionne grandement le commerce extérieur du Cameroun » [88].

La liberté des transferts favorisait la fuite des capitaux, mais aussi l'entrée de flux monétaires de l'économie dominante. L'une des conséquences majeures de l'arrivée des capitaux français au Cameroun pendant les premières années du plan fut l'augmentation de la masse monétaire dans le territoire. D'après les chiffres donnés par le gouvernement français, le total des moyens de paiements au Cameroun (circulation fiduciaire et des comptes privés créditeurs) est en effet passé d'environ 1 793 francs CFA en 1947, à 3 666 en 1948, et à environ 4 573 en 1949 [89].

Le gonflement des signes monétaires courait le risque de peser sur les prix, si les liquidités ne trouvaient à s'absorber en achat de biens. Or, depuis la fin de la guerre, le Cameroun se trouvait du point de vue économique dans une période de transition qui se caractérisait pour lui par des difficultés d'approvisionnement en produits d'importation. Depuis 1940, le territoire n'avait pas cessé de recevoir des Alliés des marchandises de consommation en quantité relativement abondante. Ces fournitures alliées accusèrent à partir de la fin de la guerre une diminution progressive. D'une part en effet, les besoins énormes des territoires libérés amenèrent les pays alliés à orienter vers l'Europe et l'Asie des marchandises qui prenaient autrefois la direction des territoires africains. D'autre part, la limitation des crédits en devises accordés au Cameroun l'obligea à restreindre ses achats à l'étranger. De son côté, la métropole, en attendant que sa production reprenne un niveau suffisant, n'avait pu jusqu'à la fin des années 1940 livrer au territoire que des quantités limitées de fournitures. Il en résulte que l'économie du Cameroun subissait, dans les premières années d'après guerre, une anémie grave due à une insuffisance des importations [90]. Le tableau VI montre l'évolution, de 1946 à 1948, de la valeur des exportations et des importations du Cameroun, en même temps qu'il permet de percevoir la place de la France dans le commerce extérieur du territoire à cette époque.

88. Hugon (P.), *Analyse du sous développement en Afrique noire. L'exemple de l'économie du Cameroun*, Paris, PUF, 1968, p. 151.
89. « Rapport Annuel du Gouvernement Français... », 1952, p. 66.
90. « Cameroun français. Budget..., 1947 », p. 3.

Tableau VI

Évolution de la valeur des exportations et des importations du Cameroun de 1946 à 1948 (montants en francs CFA)

	Exportations		Importations	
Année	Total	France	Total	France
1946	1 210,6	542,6	1 004,2	163
1947	1 631,8	1 105,5	2 197	1 041
1948	4 285,5	3 217,9	4 888,1	3 263,7

Source : « Commerce extérieur du Cameroun oriental, 1946-1956 », Yaoundé, Présidence de la République.

Les pourcentages établis à partir des chiffres du tableau ci-dessus montrent que la part de la France passe d'environ 53 % en 1946, à 68 % en 1947, et à 75 % en 1948 en ce qui concerne les exportations camerounaises, et d'environ 16 % en 1946, à 47 % en 1947 et à 67 % en 1948 pour les importations. Il est aussi à remarquer qu'avec la France, la balance est excédentaire jusqu'en 1947 ; elle ne commencera à être véritablement déficitaire qu'en 1949 avec le déclenchement des travaux du plan.

Cet excédent indique surtout une hausse beaucoup plus considérable sur les prix des marchandises importées que sur ceux des produits exportés. Le prix des marchandises que le Cameroun achetait à l'étranger connut en 1946 une augmentation de 40 % à cause, en partie, de la dévaluation monétaire de décembre 1945[91]. En outre, les pays fournisseurs eux-mêmes augmentèrent souvent les prix de leurs marchandises sous l'effet de la hausse de leurs prix de revient. Par ailleurs, bien que le détachement du franc colonial du franc métropolitain atténuât le décalage des prix existant entre l'économie métropolitaine et l'économie locale, le coût des marchandises françaises demeura généralement beaucoup plus élevé que celui des produits non français. Pierre Mayère, rédacteur en chef de *Climats*, relevait ce décalage entre les prix français et ceux mondiaux :

> « Que dire de ces camions français qui coûtent en fin de compte trois fois plus chers que les véhicules américains, plus robustes et mieux adaptés aux transports sur les routes de brousse !
> C'est ce décalage entre les cours des français et les autres prix mondiaux qui provoque au Cameroun cette poussée générale vers l'autonomie économique sinon politique. Car la métropole prétend acheter les produits camerounais aux cours mondiaux. Mais en n'accordant pas au Cameroun les devises dont il a besoin pour ses exportations, elle oblige ce territoire à acheter des marchandises françaises à des prix bien supérieurs à ceux du marché mondial »[92].

91. « Cameroun Français. Budget… 1947 », p. 5.

92. Mayère (P.), « Sur les routes du Cameroun », *Climats*, N° 124, 28 avril 1948, p. 3. Voir aussi *Climats*, N° 127, 19 mai 1948.

À propos encore des marchandises importées par le territoire, Me Fouletier, alors président de l'ARCAM, faisait remarquer au cours de la session ordinaire de cette assemblée en septembre 1949, que ces marchandises étaient « trop chères... de qualité inférieure » et que beaucoup ne correspondaient « pas aux besoins et aux goûts des consommateurs »[93].

Du côté des produits d'exportation, l'alignement sur les cours mondiaux décidé par les Français à la suite de la dévaluation de décembre 1945 eut pour résultat au début de 1946 un relèvement des prix de presque tous les produits d'exportation dans les proportions variant entre 10 et 60 %[94]. Il y avait lieu de s'attendre à un accroissement considérable de la masse monétaire en circulation qui allait peser lourd sur l'ensemble des prix locaux. La hausse des salaires suivit inévitablement celle des prix des marchandises et des produits[95].

Vers 1948-1949, le territoire souffrait de certains déséquilibres, tel que celui entre les prix des salaires, ceux des marchandises importées et ceux des produits exportés ; il y avait une hausse générale du prix de la vie provoquée par la rareté de certaines marchandises et surtout par la hausse des prix de revient des marchandises importées. Cette hausse des prix constituait, vers la fin des années quarante, un des principaux malaises socio-économiques au Cameroun. Les trusts, mais aussi l'administration française, étaient accusés d'être les responsables de cette situation. À titre d'exemple, citons le *Monde Nouveau*, journal local dirigé par Daniel Kemajou qui était conseiller de l'Union française :

> « ... Les responsables de notre économie dirigée ne savent pas enrayer la hausse du coût de la vie parce qu'ils ont peur des trusts, pour ne pas dire qu'ils n'osent pas s'attaquer à ceux auxquels ils doivent probablement certaines obligations.
> ... Il est à remarquer que les trusts sont les pourvoyeurs du marché noir car l'administration a donné à ces grosses maisons un monopole d'importation en leur donnant un quota de devises très élevé du fait qu'elles ont des antériorités d'exportation d'avant guerre. Alors que si on avait donné des devises aux nouveaux importateurs africains et européens, ces derniers auraient apporté sur nos marchés des marchandises à des prix de concurrence qui auraient baissé les prix.
> ... (Laisser) à ces grosses maisons les gros quotas d'importation c'est demeurer dans les mêmes malaises de l'augmentation du coût de la vie qui marche de pair avec la hausse des salaires. Il faut en finir avec ce cycle infernal »[96].

Un autre élément de déséquilibre était la quantité trop grande des moyens de paiement en circulation et le manque de marchandises d'importation. En 1949, le gouvernement français le reconnaissait lui-même quand, dans son rapport à l'ONU sur le Cameroun, il écrivait :

> « Avec les cours mondiaux favorables aux exportations, avec l'euphorie du crédit mettant sur le marché des moyens de paiement accrus, le démarrage du plan

93. *JOCF, ARCAM*, 30 septembre 1949, p. 15.
94. « Cameroun Français. Budget... 1947 », p. 5. De fin 1945 à septembre 1946, le prix du café robusta courant est passé de 17 000 à 28 000 francs CFA, celui du café arabica de 18 400 à 38 000, celui des palmistes de 3 500 à 7 000, celui de l'huile de palme de 6 000 à 12 330 ; le prix payé aux producteurs de cacao lui a presque doublé. *Ibid.*
95. *Ibid.* et *JOCF, ARCAM*, session du 31 mars au 14 avril 1949, p. 19
96. *Monde Nouveau*, N° 5, 1er avril 1949, pp. 5-6.

d'équipement décennal apportait... au territoire, un volume important de crédits, alors que parallèlement, les importations de biens de consommation restaient nettement insuffisantes... »[97].

Le Haut-Commissaire René Hoffher estimait que les autochtones possédaient un moyen de paiement supérieur à leurs possibilités d'achat[98]. La masse monétaire détenue par les autochtones ne trouvait pas à s'absorber par les marchandises d'importation. Le Cameroun souffrait en effet, comme l'indiquait aussi Hoffher, d'une pénurie de tissus, de produits alimentaires, etc.

Jusqu'au tournant des années 1949-1950, l'économie africaine en général restait dominée par la pénurie héritée de la guerre. Le contingentement et le rationnement persistaient dans tous les domaines. En 1946, le tonnage des importations était inférieur de 20 % du niveau de 1938 au Cameroun ; or la réduction des importations de 1940 à 1945, du fait de la guerre, la nécessité de renouveler massivement un équipement à bout de souffle, exigeaient pour rétablir une situation normale un volume d'importation bien supérieur à celui d'avant guerre. Quoique ce niveau fût atteint en 1947-1948, la pénurie subsista[99].

Sous prétexte de ne pas mettre en difficulté les colonies qui devaient alors tirer des zones monétaires étrangères (en particulier de la zone dollar) l'essentiel de leurs importations, la France à peine sortie de la guerre étant incapable d'y pourvoir, le décret du 25 décembre 1945 créa le franc CFA (franc des colonies françaises d'Afrique). Celui-ci devait échapper partiellement aux dévaluations des années d'après-guerre. Sa valeur initiale qui était de 1,70 francs métropolitains, fut portée à 2 francs le 17 octobre 1948. Cette parité allait se maintenir jusqu'à la dévaluation du 11 janvier 1994[100]. Les capitaux placés en Afrique bénéficièrent ainsi d'une prime en échappant partiellement aux dévaluations. La dévaluation de janvier 1948 favorisa certes l'inflation, ainsi que les dépenses publiques sans contrepartie, mais aussi l'afflux spéculatif de capitaux auxquels le passage du franc CFA de 1,7 à 2 francs le 17 octobre 1948 constitua une prime non négligeable.

L'afflux de capitaux français au Cameroun pendant les premières années du Plan créa ainsi des déséquilibres qui contribuèrent à compliquer une situation socio-économique déjà malaisée. Au moment où il fut adopté, le Plan ne répondait pas seulement à des préoccupations d'ordre économique (rétablissement et développement de la capacité de production des territoires coloniaux, dans le but de pourvoir aux besoins pressants et accrus de la métropole). Il y avait aussi des considérations d'ordre politique qui devaient évoluer par la suite. Dans son Éditorial du 15 juin 1946, la revue *Marchés Coloniaux* soulignait la solidarité étroite entre la conception du Plan et les réformes apportées par les lois du 11 avril 1946 (abolissant le travail forcé), du 7 mai 1946 (accordant la citoyenneté aux anciens « sujets ») et du 9 mai 1946 (sur l'organisation et la compétence des assemblées locales).

Si les principes de l'abolition du travail forcé et de l'extension de la citoyenneté ne furent pas remis en cause, on s'efforça dès la fin de 1946 d'en limiter les effets,

97. « Rapport Annuel du Gouvernement Français... » 1949, p. 43.
98. « Diagnostic du Cameroun », *Bulletin de la France d'outre-mer*, N° 1, janvier 1949, p. 7.
99. Suret-Canale (J.), *op. cit.*, p. 81.
100. Depuis cette date, la parité entre les deux monnaies s'établit comme suit : 1 F CFA = 100 FF.

et le cas échéant de revenir aux vieilles pratiques coloniales. La relève intégrale des anciennes méthodes et la rénovation technique envisagée en 1946 supposaient un effort massif d'investissement dont il fallait au préalable dégager les moyens. Par rapport aux prévisions hardies de 1946, l'effort ne fut engagé que tardivement et incomplètement.

Au début de 1950, le rapport du Commissariat Général au plan sur les opérations d'équipement outre-mer rectifia les prévisions du projet de « Plan décennal ». Un décret du 11 décembre 1951 réduisit de dix à quatre ans la durée du Plan et substitua au plan décennal deux plans quadriennaux.

Chapitre 4
La période du premier plan quadriennal 1949-1953 : l'apparente prospérité

La conjoncture

La bipolarisation de la scène politique camerounaise

Dans sa thèse sur « La politique africaine du Cameroun »[1], D. Oyono a montré les ambiguïtés et les incompréhensions qui marquèrent le mandat d'A. soucadaux, Haut-Commissaire de la République Française au Cameroun de 1949 à 1953. Ces ambiguïtés et ces incompréhensions résultaient de deux discours à la fois manichéens et asymétriques. Il y avait d'un côté l'UPC qui présentait son action comme une croisade contre le détournement de la mission confiée à la France par les Nations Unies à des fins coloniales. Aussi adopta-t-elle une position qui mettait les Camerounais en demeure de se prononcer pour ou contre une politique qu'elle présentait comme étant en contradiction avec les accords de tutelle, qui avaient pour mission de conduire le territoire à l'indépendance. Il y avait de l'autre côté l'administration française au Cameroun qui désignait l'UPC comme un maillon du communisme international. Aussi demandait-elle aux mêmes populations camerounaises, en pleine guerre froide, de se déterminer pour ou contre l'introduction du « péril rouge » au Cameroun. Ainsi, les soutiens que recueillirent ces deux pôles de la scène politique camerounaise au sein des populations du territoire au début des années 1950 se firent sur la base de cette double incompréhension, qui à son tour expliquait le caractère à la fois manichéen et asymétrique de leurs alliances politiques respectives.

Um Nyobè présentait la création de l'UPC comme un combat pour la liberté et la dignité des Camerounais devant les écarts de la politique française. Sa vision de la scène politique camerounaise était manichéenne. Il divisait le camp des acteurs sociaux en « oppresseurs » et « opprimés ». Pour dépasser cette situation qu'il présentait comme moralement injuste, il prônait la mise en cause de la politique française dans son ensemble.

---

1. Oyono (D.), *op. cit.*, pp. 51 et suivantes.

Face à l'extension de l'UPC, l'administration entreprit la riposte. Cette entreprise fut l'œuvre conjointe du Haut- Commissaire André Soucadaux et de Louis-Paul Aujoulat, Secrétaire d'État à la France d'Outre-Mer de 1949 à 1953. Les deux hommes entreprirent de limiter l'influence de l'UPC, et l'argument de sa filiation au mouvement communiste international fut utilisé comme cheval de bataille. Dès le début des années 1950, on assista ainsi au Cameroun à une prolifération de partis politiques dont l'administration favorisa la création, et qui furent, pour la plupart, des adversaires acharnés de l'UPC, comme on l'a déjà vu dans le deuxième chapitre.

Lors des élections pour l'Assemblée Nationale française en juin 1951 et pour l'ATCAM en 1952, l'UPC fut battue. Après cet échec aux consultations électorales, la difficulté à laquelle se heurtèrent l'UPC et l'administration fut celle de la communication. Il y avait d'un côté l'administration française, forte de la victoire de ses alliés, pour qui ces élections constituaient un test de légitimité. De l'autre côté, l'UPC accusait le système électoral élaboré par la France à l'intention de ses territoires d'outre-mer d'écarter des consultations les supports naturels d'une formation qui se voulait un parti de masse, à savoir les classes populaires [2]. La composition du corps électoral, qui était restreint, capacitaire et censitaire, accréditait cette thèse.

Dès lors chacun des deux camps allait désespérer de l'autre. Ni l'UPC, ni l'administration ne s'adressèrent plus réellement l'un à l'autre. Elles ne parlaient plus qu'au bénéfice de tiers éventuels ou à l'intention de leurs propres mandants. Plutôt que de tenter l'une et l'autre d'amener l'adversaire politique à adopter une démarche plus constructive, elles incitaient l'opinion intérieure et internationale à prendre parti. Les débats à la Quatrième Commission de l'Assemblée Générale de l'ONU en décembre 1952 et les répercussions qu'ils eurent au Cameroun en fournissent une brillante illustration [3]. Or, sans communication, point de négociation. Le débat politique portait désormais sur les positions, et tendait à s'enfermer sur elles. Et plus les deux pôles de la scène politique camerounaise de ces années-là s'acharnaient à convaincre la partie adverse de la justesse de leurs causes respectives, plus ils radicalisaient leurs points de vue.

Le débat politique s'était ainsi transformé en une question d'amour propre qui compromit toute possibilité de cohabitation sur la scène politique légale. La rupture interviendra sous le haut commissariat de Roland Pré qui remplaça André Soucadaux en 1954. Elle démontrait que toute discussion sur les positions avait peu de chance d'aboutir à un compromis. Avant cette rupture, on peut parler, pour la période 1949-1953, d'un certain calme politique au Cameroun qui a favorisé l'arrivée de capitaux privés.

---

2. Il faut ajouter à cette accusation celle des fraudes électorales qu'Um Nyobè souligna lors de ses interventions aux Nations Unies (lire Um Nyobè, *op. cit.*, pp. 181-186). Sur ces fraudes électorales, nous avons aussi évoqué plus haut les déclarations de R., Buron, Ministre de la France d'Outre-Mer (voir chapitre 2).
3. Voir Le Vine (V.T.), *op. cit.*, pp. 192-198.

Le capitalisme privé face à la conjoncture

L'intensification de l'exploitation coloniale de l'Afrique tropicale française était largement déterminée par la conjoncture économique et politique française et internationale. Comme au lendemain de la guerre de 1914-1918, l'impérialisme français, dont les positions économiques et cette fois aussi politiques avaient été sérieusement ébranlées, cherchait à trouver de nouvelles sources de profits dans cette partie de son empire demeurée largement en friche et dont les ressources avaient été, en quelque sorte, laissées en réserve. Le relèvement de l'économie métropolitaine, la rétraction du marché mondial capitaliste (perte de zones d'influence d'Europe centrale et orientale), l'effondrement du système colonial en Asie, incitaient à une mise en valeur accrue des richesses vierges de l'Afrique noire. Ce « repli africain » avait aussi des motivations stratégiques.

Jusqu'au tournant des années 1949-1950, l'économie africaine en général restait dominée par la pénurie héritée de la guerre. Le contingentement et le rationnement persistaient dans tous les domaines. Le contingentement transformait le monopole de fait des sociétés de traite en un monopole de « droit » : le régime dit des « antériorités » répartit les importations entre les maisons de commerce, pour l'essentiel en fonction du volume des diverses marchandises importées par elles dans les dernières années d'avant-guerre [4].

Le marché de l'Afrique française, lié à la métropole où la pénurie n'était pas encore surmontée, et encore soumis pour l'essentiel à la taxation, fut peu touché par les atteintes de la récession de 1949. En revanche, la reprise et le « boom » des années 1950-1951, consécutifs à la guerre de Corée, furent fortement ressentis et accentués pour des raisons politiques. À ce sujet, un observateur faisait la remarque suivante :

> « La crainte d'une guerre entre les États-Unis et la Russie n'est pas, m'a-t-il semblé, étrangère à un glissement d'intérêts métropolitains vers l'Afrique noire.
> On envisage ici comme à Washington et suivant le même schéma, l'hypothèse d'un conflit prochain. On est amené à penser qu'un jour ou l'autre, dans des circonstances ou des conditions encore mal définies, l'Europe sera occupée par les Russes et que l'Afrique recevra le soutien immédiat des Américains. Les capitaux s'investissent en hâte surtout dans le secteur le plus rentable aujourd'hui, celui de la construction.
> Aussi bien, ce n'est pas seulement à Dakar, mais dans toute l'AOF qu'on assiste à un tel phénomène » [5].

L'AEF et le Cameroun, surtout les métropoles, Brazzaville et Douala, n'ont pas échappé à ce phénomène.

Le « boom » des années 1950-1951 peut aussi s'expliquer par une organisation nouvelle rendue nécessaire par les besoins du double développement économique du territoire, sur le plan de la production et surtout sur celui de l'équipement, dans le cadre du Plan. Cette organisation s'est traduite au Cameroun, dès 1949, par : l'extension du réseau bancaire, l'établissement de sociétés commerciales spécialisées dans l'équipement lourd, l'apparition d'importantes sociétés métropolitaines

4. Voir Suret-Canale (J.), *op. cit.*, p. 81.
5. Chauleur (P.), « Impressions de Dakar », *Marchés Coloniaux*, n° 275, 17 février 1951, p. 459.

de travaux publics et pour réfection des routes, la mise en place des premières sociétés d'économie mixte (telle que l'ENELCAM qui fut chargée de la réalisation du barrage de la centrale hydroélectrique d'Edéa), et l'investissement croissant de capitaux privés. Un rapport établi par les autorités françaises estimait ces investissements privés, pour la période 1947-1953, à 18 milliards de francs CFA, dont 10 milliards au titre de la production agricole traditionnelle, et 7,5 milliards provenant du secteur des activités agricoles, industrielles ou commerciales [6].

Avec l'échec des plans coloniaux ailleurs, notamment en Indochine, le Cameroun devint une cible privilégiée des investisseurs. *« Avec ses ressources multiples, le Cameroun inspire confiance ; il devient même terre de refuge pour les capitaux disponibles »*, affirmait un observateur. André Soucadaux exprimait aussi avec force ce point de vue quand il fit la déclaration suivante :

> « Attirés par la solidité de l'assise économique et par le calme politique du territoire, d'importants capitaux métropolitains accourent au Cameroun. C'est ainsi qu'à Douala seulement deux milliards CFA d'investissements privés ont été réalisés en 1951.
> Les grandes entreprises transférées d'Indochine s'intéressent à la reconstruction au Cameroun de larges plantations de palmiers et d'hévéa, à côté de celles déjà existantes » [7].

D'après Huguette Durand, l'année 1951 vit se créer en Afrique noire française 369 sociétés nouvelles et les augmentations de capital des sociétés existantes atteignirent cette année-là leur niveau maximum [8]. Les publications du service des statistiques du ministère de la France d'outre-mer donnent des chiffres différents, qui confirment toutefois le boom de 1951. Le tableau VII montre ces constitutions de sociétés et augmentations de capital au Cameroun et en Afrique noire de 1949 à 1953.

L'afflux des capitaux ne concernait pas seulement le domaine privé.

Il y avait aussi et surtout de nombreux capitaux métropolitains d'origine publique.

---

6. ANSOM, FIDES 351, « Le Plan et l'évolution du Cameroun 1947-1956 », p. 92.
7. *Chroniques d'Outre-mer*, février 1952. En 1953, trois importantes sociétés agricoles d'Indochine, abandonnant définitivement l'Extrême-Orient, se transportèrent au Cameroun. La Compagnie du Cambodge, la Compagnie des Caoutchoucs de Padang, et la Société des Plantations des Terres Rouges allaient s'installer dans la région de la Sanaga Maritime où elles avaient obtenu chacune, une concession rurale d'une superficie de 1 500 hectares (*Le Cameroun Libre*, n° 460, décembre 1953).
8. Durand (H.), *Essai sur la conjoncture de l'Afrique noire*, Paris, Dalloz, 1957, p. 71.

Tableau VII [9]

Constitutions de sociétés et augmentations de capital au Cameroun et en Afrique entre 1949 et 1953

	Constitutions	Augmentations	Total Cameroun	Total Afrique
1949	N : 41 CS : 91,6	N : 21 CS : 277,6	N : 62 CS : 369,2	N : 450 CS : 3739,6
1950	N: 78 CS : 334	N: 30 CS : 434,4	N: 108 CS : 768,4	N: 511 CS : 4345,1
1951	N : 94 CS : 770,2	N : 48 CS : 822,3	N : 142 CS : 1592,5	N : 534 CS : 6343,9
1952	N : 92 CS : 399,7	N : 44 CS : 1069,3	N : 136 CS : 1469	N : 462 CS : 5844,4
1953	N : 91 CS : 145,3	N : 43 CS : 869,4	N : 134 CS : 1041,7	N : 510 CS : 4912,3

Le capitalisme d'État

Le premier plan quadriennal fut adopté à peu près au moment où il arrivait à son terme. Les chevauchements entre l'exécution des deux plans quadriennaux rendent difficile une évaluation précise et exacte des sommes dépensées. « *Une autorisation de programme du premier plan français, stoppée à partir de 1953, donne lieu à ouverture de crédit de paiement jusqu'en 1955, et à paiements effectifs jusqu'en 1956* » [10].

La plus importante source des capitaux publics français arrivés au Cameroun entre 1950 et 1953 est le FIDES. Les versements effectués par cet organisme apparaissent dans le tableau XVII (voir chapitre VI). Les chiffres de ce tableau indiquent que les crédits accordés par le FIDES au Cameroun ont été d'environ 3 241 millions de francs CFA courants en 1950, 4 399 millions en 1951, 5 364 millions en 1952, et 4 420 millions en 1953. Pendant la même période, de nombreux crédits furent aussi accordés au Cameroun par la CCFOM ; les montants de ces crédits, que montre le tableau XVIII (voir chapitre 6), ont été d'environ 750 millions de francs CFA courants en 1950, 1 071 millions en 1951, 1 694 millions en 1952, et 1 907 millions en 1953. Enfin, les sommes investies au Cameroun par le budget de l'État français se sont élevées à 16 millions de francs CFA en 1950, 103 millions en 1951, 197 millions en 1952, et 270 millions en 1953 (voir tableau XIX, chapitre 6)).

Le déploiement du capitalisme français pendant la période du premier plan a donné lieu à une importante augmentation de la masse monétaire au Cameroun.

---

9. Adapté de « Documents Statistiques du Ministère de la France d'outre-mer », n° XII. N : nombre ; CS : capital souscrit (en millions de francs CFA ; la source ne précise pas s'il s'agit des francs courants ou constants).

10. Hoffher (R.), *Coopération économique franco-africaine*, Paris, Sirey, 1958, p. 58.

Le total des moyens de paiement du territoire (circulation fiduciaire et compte privés créditeurs), qui était d'environ quatre milliards et demi de francs CFA en 1949, est passé à 6 244,8 millions en 1950, 7 344,3 millions en 1951, 9 245,6 millions en 1952, pour atteindre 11 130 millions en 1953 [11].

Le financement public des investissements français au Cameroun a créé des charges pour le territoire. Les remboursements des prêts et avances hors FIDES de la CCFOM par les collectivités et les entreprises publiques locales pendant la période du premier plan ne concernent que les années 1951, 1952 et 1953. Ces remboursements, que présente le tableau XIV (voir chapitre 6) ont été de 2,3 millions de francs CFA en 1951, 6,3 millions en 1952, et 8,6 millions en 1953.

Au titre du FIDES, si l'on ne note aucune participation propre du Cameroun, on peut avoir certains chiffres sur les remboursements des prêts et avances de la CCFOM effectués par le territoire. D'après une étude réalisée par une équipe de chercheurs de l'IEDES, ces remboursements s'élèvent 5,4 millions de francs CFA et ne concernent que la seule année 1952 [12]. L'étude des budgets du Cameroun fait ressortir les sommes consacrées par le territoire pour les annuités des emprunts, les intérêts et amortissements des emprunts consentis par le FIDES, ainsi que pour la contribution du Cameroun au fonctionnement des nombreux services français dont la liste a déjà été dressée plus haut (voir chapitre 3). Le tableau VIII donne ces sommes pour les quatre années du premier plan quadriennal.

Tableau VIII

Paiement des annuités, intérêts et amortissements des emprunts, et contributions du territoire au fonctionnement des organismes français de 1950 à 1953 (en francs CFA)

	1950	1951	1952	1953
Annuités des emprunts	2 596 000	3 030 000	7 852 000	10 712 000
Intérêts et amortissements des emprunts		100 000 000	100 000 000	284 356 000
Contributions du territoire	27 631 300	33 428 300	69 232 000	7 000 000
TOTAL	30 227 300	136 458 300	177 084 000	302 068 000

Source : « Cameroun français. Budget... », *op. cit.*, 1950 à 1953.

11. « Rapport Annuel du Gouvernement Français... », 1952 et 1955.
12. « Les investissements publics nationaux et extérieurs dans les pays francophones d'Afrique tropicale, 1946-1960 », Vol. II, Paris, IEDES, 1964, p. 50.

Le bilan des travaux effectués [13]

L'objectif primordial du premier plan quadriennal fut de donner au Cameroun l'infrastructure indispensable au déblocage d'une production que l'on s'efforça d'intensifier dans tous les domaines. C'est à ce but que 85 % des crédits d'investissement du FIDES furent consacrés.

Dans le domaine routier, le programme de base était de porter l'effort sur l'amélioration des axes existants et affluents aux voies ferrées et aux ports, la réalisation d'un axe Nord destiné à débloquer la production des régions du Nord, la suppression des bacs et le remplacement des ouvrages provisoires par des ponts définitifs, et l'amélioration des chaussées par le bitumage des axes à fort trafic. C'est ainsi que furent entrepris de vastes travaux routiers. La « route Razel », premier tronçon de l'axe Est, destinée à relier la zone en voie d'industrialisation d'Edéa, fut ouverte. L'axe Nord fut mis en chantier. Le choix du tracé se porta sur l'itinéraire Bonabéri – Nkongsamba – Foumban – Mayo Darlé – Tibati – Ngaoundéré. Il devait permettre le déblocage de la région la plus riche du territoire et rejoindre la route en direction de Maroua. Les travaux de la jonction définitive entre Garoua et Maroua furent entrepris ; de nombreux ouvrages d'art furent mis en construction.

Le chemin de fer fut remis en état. Le matériel roulant et de traction épuisé par douze années d'exploitation intense sans renouvellement fut progressivement remplacé ; des travaux de terrassement débutèrent sur l'ensemble du tracé. dont on remplaça les rails ; les machines diesel destinées à réduire le prix de revient des transports se substituèrent aux vieilles locomotives à vapeur. Le trafic ferroviaire passa de 251 000 tonnes en 1947 à 554 000 tonnes en 1951 et à 670 000 tonnes en 1952.

L'aménagement du complexe Douala-Bonaberi-pont du Wouri représente sans doute l'amélioration la plus remarquable apportée aux moyens d'évacuation du Cameroun. Plus de 5 milliards de francs CFA y furent consacrés. Les chenaux de navigation de l'estuaire du Wouri furent approfondis. Sur le port de Douala, on entreprit la construction de sept postes à quai nouveau, ainsi que l'aménagement des terre-pleins avec construction de hangars. Le port de Bonabéri, transformé en port bananier, se vit doté de 230 mètres de quai. La liaison Bonabéri-Douala par un pont mixte rail-route sur le Wouri, œuvre à laquelle le Haut- Commissaire Soucadaux s'était particulièrement intéressé, permit l'acheminement sans rupture de charge de la production des riches régions de l'Ouest. L'ensemble de ces travaux permit de doter le port de Douala d'une capacité de trafic annuel de 900 000 tonnes, devenant ainsi le troisième port de la côte d'Afrique.

L'entrée du Nord-Cameroun dans le circuit économique étant décidée dans le cadre de la mise en valeur de l'ensemble du territoire, le port de Garoua situé sur la Bénoué fut aménagé de façon à pouvoir faire face à un trafic annuel de 40 000 tonnes permettant ainsi le déblocage de la production des régions du Nord. De même un programme d'extension des installations du port de Kribi, situé à 200 kilomètres de Douala, fut décidé étant donné l'intensification des

13. Notre bilan des travaux effectués au Cameroun pendant la période du premier plan s'appuie sur divers rapports français, en particulier celui sur « Le Plan et l'Évolution du Cameroun » (ANSOM 351, *op. cit.*). Lire aussi Bouchart (P.), « Le FIDES au Cameroun », *Civilisations*, Vol. VI, n° 3, 1956.

programmes de production de son arrière-pays (cacao, bois). Les prévisions portaient sur un trafic annuel de 35 000 tonnes.

Afin de compléter l'infrastructure routière du Cameroun d'exécution longue et onéreuse, il fut décidé dès 1950 d'équiper un certain nombre d'aérodromes, permettant de joindre certains centres dépourvus de liaisons permanentes et également d'évacuer dans de bonnes conditions les catégories de marchandises supportant mal de longs transports (viandes, légumes, produits fragiles). En dehors de l'aéroport de Douala, dont les aménagements étaient exécutés sur le budget métropolitain, quatre terrains principaux furent mis en état de recevoir en toutes saisons les appareils utilisés pour le trafic intérieur du territoire. Ils étaient également équipés en moyens météo et radio-électriques importants ; il s'agit des terrains de Yaoundé, Ngaoundéré, Garoua et Maroua-Salak. Du même coup le nombre de passagers transportés passa de 10 500 en 1950 à 41 500 en 1954 et les marchandises de 1 648 à 4 874 tonnes. Des aérodromes d'intérêt secondaire furent aussi aménagés (Foumban, Kribi, Bertoua). Un réseau de transmissions modernes fut installé. Les liaisons extérieures furent réalisées avec la France et l'AEF.

Tableau IX

Évolution de la valeur des exportations et des importations du Cameroun de 1949 à 1953 (montants en millions de francs CFA)

	Exportations		Importations	
Année	Total	France	Total	France
1949	6 741	5 201,3	8 775,6	6 378,6
1950	8 190,7	4 747,2	10 561,9	7 246
1951	11 371,9	6 857,1	16 511	11 621,5
1952	11 041,5	5 649,2	18 648,4	11 600,7
1953	13 095,4	5 830,8	14 070,3	8 489,8

Source : « Commerce extérieur du Cameroun oriental, 1946-1966 », *op. cit.*

La mise en place de toute cette infrastructure se traduisit par un développement considérable du commerce extérieur. Le tableau IX montre l'évolution, de 1949 à 1953, de la valeur des exportations et des importations du Cameroun.

En terme de quantité, les statistiques du « Commerce extérieur du Cameroun oriental » indiquent que les exportations passent de 210 259 tonnes en 1949 à 273 260 tonnes en 1953. La montée du trafic était due beaucoup moins à une poussée de la production qu'à une augmentation de la commercialisation facilitée par le développement des moyens de communication et par l'abaissement du prix de revient des transports. La réorganisation des Sociétés Africaines de Prévoyance et du service de conditionnement des produits, les campagnes d'éducation du producteur, par le film et par les affiches illustrées notamment, eurent un heureux effet. Le soin apporté dans la récolte, le ramassage et la conservation du cacao et

du café, par exemple, eurent pour conséquence directe une amélioration sensible des exportations en qualité et en quantité. Ce sont essentiellement les bois, la banane et le cacao qui trouvèrent à s'évacuer plus facilement qu'auparavant.

Entre 1949 et 1953, la quantité des importations passe de 211 743 à 288 788 tonnes. Sous une autre forme, l'indice du volume des importations passe de 47 en 1947 à 153 en 1953 (base 100 en 1949), ce qui représente une augmentation moyenne de 35,5 % par an. À l'importation, la mise en application du plan s'est traduite par une augmentation considérable du trafic rendu possible par les travaux d'extension du port de Douala et l'amélioration générale des moyens de liaison avec les principaux centres du territoire. Pendant la période 1949-1953, les termes de l'échange passent de l'indice 76 en 1948 à l'indice 111 en 1953. Ces chiffres attestent dans l'ensemble l'évolution favorable du pouvoir d'achat du producteur ; en effet le prix de la masse des produits exportés a crû plus rapidement que celui de la masse des produits importés.

Le commerce intérieur, tout en restant fondé surtout sur les produits vivriers, commence aussi à se diversifier pendant cette période. L'expédition de viande par avion s'intensifie. Alors qu'elle n'est que de 16 tonnes en 1950, elle passe à 847 tonnes en 1953. En 1947, 10 000 porcs seulement étaient livrés au commerce ; en 1954, ce trafic est porté à 15 000 têtes. Les expéditions de beurre en provenance de la beurrerie de Meiganga passent de 37 tonnes en 1947 à 50 tonnes en 1952. La consommation locale de poissons de mer, incontrôlée en 1947, passe à 480 tonnes en 1953 pour atteindre 1 500 tonnes en 1954. Les Brasseries du Cameroun vendent 10 000 hectolitres de bière. Les usines Bastos répandent 10 millions de paquets de cigarettes à travers le territoire.

L'effort public de mise en valeur des ressources camerounaises, la conjoncture extérieure favorable des premières années du Plan furent suivis d'un effort important d'investissements semi-publics, encouragés, comme les investissements privés, par l'apparente prospérité du territoire. Le rapport sur « Le Plan et l'évolution du Cameroun » évalue le total des investissements semi-publics à 7 500 millions de francs CFA pour la période 1947-1953. Plusieurs sociétés d'économie mixte s'installèrent, dont ENELCAM qui devait permettre au territoire d'entrer dans une phase industrielle.

En règle générale, comme le conclut le rapport, la fin de cette période se caractérise par un climat d'euphorie ; les producteurs s'enrichissent grâce à une conjoncture favorable, en particulier par le cacao ; ce commerce investit, les marchandises s'écoulent normalement, la main-d'œuvre salariée trouve à s'employer grâce aux grands travaux entrepris sur le FIDES. Cependant, dès l'année 1954, des signes défavorables se font jour. En fait, les germes de la dégradation existaient déjà dès le début des années 1950.

La fin d'un « boom » artificiel

Le « boom » de 1950-1951 avait dans une large mesure un caractère artificiel et spéculatif qui ne répondait pas aux progrès réels mais encore limités de la production.

Les livraisons du Plan Marshall, puis surtout la mise en exécution du premier plan quadriennal ont développé des activités liées à l'équipement, mais faute d'un progrès correspondant de la production locale, cet afflux de crédits extérieurs

favorisait l'inflation. Celle-ci fut accentuée par les transferts politiques ou spéculatifs de capitaux venus se « réfugier » en Afrique, ou attirés par les profits élevés obtenus par les entreprises de travaux publics où il était admis que le capital pouvait être amorti en deux ou trois ans tout en laissant une marge bénéficiaire substantielle.

Dès 1952 commença une dépression qui allait se prolonger jusqu'en 1954. L'évolution générale de la conjoncture et aussi les charges budgétaires croissantes résultant de la guerre d'Indochine conduisirent à une restriction brutale des crédits du FIDES. Un rapport émanant de la direction du contrôle financier du Cameroun sur l'évolution des finances publiques du territoire entre 1938 et 1953 soulignait, en effet, *« le refus du Comité Directeur du FIDES de prendre en charge les opérations envisagées, en raison notamment de la réduction générale des crédits d'investissement »* [14]. Le territoire dut par conséquent renoncer à de nombreux travaux primitivement envisagés. La restriction des crédits du FIDES entraîna aussi la déconfiture de nombreuses entreprises marginales ou parasitaires qui avaient prospéré grâce à la manne du FIDES.

Comme pour les années d'après guerre, l'afflux des capitaux français en Afrique a crée des malaises et des déséquilibres dès le début des années 1950. À ce sujet, le cinquième rapport de la commission des investissements mérite d'être cité :

> « La situation actuelle des territoires d'outre-mer se caractérise par un déséquilibre grave : en effet, le revenu global des territoires d'outre-mer mesuré par la valeur de leur production n'a pas sensiblement augmenté depuis la guerre, alors qu'à la faveur de la politique de développement économique et social, les charges qui leur ont été imposées et le pouvoir d'achat distribué à certains secteurs de la population se sont accrus dans de fortes proportions ».

Sur ce déséquilibre fondamental venait se greffer une série de déséquilibres incidents énumérés dans le même rapport :

> « – Déficit de la balance commerciale des territoires... Certes il est normal que des pays en voie de développement aient une balance commerciale déficitaire. Mais les proportions prises par le déséquilibre deviennent inquiétantes en raison, notamment, du fait que le déficit continue à augmenter alors que la part des importations de biens d'équipement dans les importations totales est en voie de diminution...
> – Déséquilibre dans la répartition des revenus entre les différentes catégories de la population qui provoquent des mouvements migratoires dangereux, se traduisent par l'exode et l'afflux dans les centres en voie de rapide développement d'une masse flottante dégagée de ses cadres sociaux traditionnels et non intégrés dans le circuit de la production.
> – Déséquilibre entre les ressources financières limitées par une fiscalité rudimentaire et les charges budgétaires en progression constante : ces charges nouvelles sont imposées notamment par l'entretien et le fonctionnement des réalisations déjà effectuées dans le domaine de l'infrastructure économique, de l'équipement sanitaire et scolaire et de l'organisation judiciaire ».

14. ANSOM, FIDES 351, « Rapport sur l'évolution des finances publiques au Cameroun entre 1938 et 1953 », p. 25.

Le rapport évoquait enfin les conséquences éventuelles de cette situation pour la métropole et l'ensemble de l'Union française :

> « Cette situation risque de contraindre la métropole à apporter une aide croissante aux territoires. Mais dans la mesure où celle-ci servirait à combler leur déficit budgétaire, la part qui pourra être consacrée au financement des investissements dans l'Union française se trouvera réduite d'autant »[15].

La même situation peut être décrite pour le Cameroun. Bien que les chiffres du commerce extérieur, déjà donnés plus haut, traduisent l'activité économique du territoire pendant la période du premier plan quadriennal, et malgré une remontée en 1953, le déficit de la balance commerciale ne cessa de croître de 1948 à 1953, atteignant 5 124,5 millions de francs CFA en 1951 ; en 1953, ce déficit était encore de 974,9 millions de francs CFA[16]. Les besoins du territoire en biens d'équipement étaient en effet, durant toute cette période, nettement supérieurs à sa production. Les importations semblaient se plafonner. Les exportations de leur côté, alors qu'elles augmentaient régulièrement, plafonnèrent aussi à partir de 1953.

Une des critiques que l'on faisait au premier plan quadriennal au Cameroun était de n'avoir *« presque rien fait pour le paysan noir »* ; d'après le *Cameroun Libre* qui faisait cette critique dans son édition du 15 avril 1953, des milliards étaient *« partis en réalisations spectaculaires. Les "hommes du plan" se sont totalement désintéressés de la brousse. Ils ne voyaient que des buildings gigantesques, hôpitaux démesurés, autostrades de 12 km (sic) de large... La brousse conservait ses dispensaires misérables, ses écoles de pisé et de chaume »*.

C'est là une des raisons qui expliquent l'exode rural à cette période. Beaucoup de Camerounais se dirigèrent vers les villes, en particulier Douala, où ils trouvaient à s'employer grâce aux grands travaux du Plan. La population de Douala passa de 51 077 à 110 000 habitants entre 1947 et 1952[17]. Mais cette immigration ne concernait pas seulement les Camerounais. De nombreux Européens arrivèrent au Cameroun pendant cette période. La population blanche du territoire passa de 5 800 âmes en 1948 à 13 173 en 1952[18]. Cette arrivée importante d'Européens n'était pas très appréciée par les Camerounais ; la déclaration qui suit peut être citée à témoin :

> « Nous n'avons nullement l'intention de faire du racisme, mais nous ne voulons pas que des personnes étrangères viennent s'enrichir au Cameroun, monopoliser le commerce sans faire aucun investissement dans le pays, prendre des places qui pourraient fort bien être occupées par des Camerounais »[19].

Les questions touchant à l'immigration européenne furent maintes fois soulevées au cours de certaines séances tenues par l'assemblée locale. Les membres de

15. « 5e Rapport de la Commission des investissements », *Statistiques et Études financières, supplément finances françaises*, n° 17, pp. 61-62
16. ANSOM, FIDES 351, « Le Plan et l'évolution du Cameroun, 1947-1956 », p. 92.
17. Le Vine (V.T.), *op. cit.*, p. 83.
18. « Notes et Études Documentaires. La gestion de la France au Cameroun », p. 24.
19. Cité dans *Chroniques d'outre-mer*, mai 1952, p. 43.

cette assemblée ne s'opposaient pas, d'une façon générale, à la poursuite de cette immigration ; elle demandait simplement aux autorités administratives locales de veiller à ce que cette immigration soit utile au territoire [20].

Si plusieurs Européens arrivés au Cameroun trouvèrent des emplois dans les chantiers, beaucoup furent aussi recrutés dans l'administration locale. L'année 1951 constitue une année charnière en ce qui concerne les effectifs de la fonction publique du Cameroun. La progression du personnel employé dans les services publics, jusque-là régulière, s'amplifia brutalement. De 1947 à 1950, l'augmentation générale était à peine supérieure à deux mille agents tandis que, entre 1950 et 1953, elle atteignit le chiffre de 5 500 [21]. L'accroissement était particulièrement important dans les secteurs où le FIDES avait réalisé des investissements. Et selon l'opinion générale, déficits budgétaires et progression des effectifs de la fonction publique étaient des phénomènes dont l'apparition était inévitable, étant donné l'ampleur de l'effort d'équipement.

Il existe une coïncidence entre la mise en œuvre des crédits du FIDES et le début des difficultés financières du Cameroun au début des années 1950. Sans doute l'activité du Service du Plan a-t-elle officiellement commencé en 1947, année d'équilibre budgétaire du territoire. Mais au 30 juin 1949, 7 % seulement des crédits du premier plan, représentant les premiers frais d'installation des entreprises, avaient fait l'objet de mandats de paiement [22]. Les premières réalisations d'équipement n'ont donc commencé à peser sur le budget territorial qu'au cours des exercices 1950 ou 1951. Or, dans les comptes définitifs de ce dernier exercice apparaît, pour la première fois, le phénomène de déficit budgétaire. Un rapport sur l'évolution budgétaire générale du Cameroun de 1938 à 1953 expliquait ainsi ce déficit :

> « – Jusqu'en 1950, le volume de recettes a été constamment supérieur à celui des dépenses, sans qu'il y ait eu d'autres modifications importantes au régime fiscal que l'adoption en 1941 des impôts cédulaires sur le revenu.
> – L'augmentation des dépenses n'a pas été uniforme. Les dépenses du personnel et de matériel ont progressé moins vite que les dépenses obligatoires, les dépenses de subventions, les dépenses de travaux et les dettes exigibles.
> – Pour des raisons diverses (parmi lesquelles inexpérience des services financiers, dévaluation monétaire, mesures générales imposées par la métropole...) l'inexactitude des prévisions budgétaires est allée croissant depuis la guerre, en sorte que les budgets primitifs ont dû être plus ou moins considérablement remaniés en cours d'exercice par l'octroi de crédits supplémentaires, qui, à partir de 1951 ne furent pas équilibrés par des recettes certaines.
> C'est ce qui explique en grande partie les résultats des exercices constamment excédentaires jusqu'en 1951 ; à partir de cette date, il devient déficitaire. Le Cameroun, après avoir connu une longue période de prospérité budgétaire, commence à faire face à des difficultés financières sérieuses » [23].

20. Lire *ibid.*, pp. 43-44.
21. Richard (R.), « Le budget du Cameroun et les investissements du FIDES », mémoire de stage, ENA, Paris, 1957, p. 4.
22. *Ibid.*
23. ANSOM, FIDES 351, « Rapport sur l'évolution des finances publiques au Cameroun... », *op. cit.*, p. 53.

D'après le même rapport, « *l'excessive ampleur des opérations engagées au cours des années 1951-1952 constituait l'une des causes de l'endettement du territoire et finalement de ses difficultés financières...* »[24]. Mais les difficultés financières du territoire apparaissent avoir notablement précédé le moment où le ralentissement de l'activité économique eût permis de les expliquer ; aussi la plupart d'entre elles avaient-elles des causes qui n'étaient pas d'ordre économique, mais d'ordre strictement financier ; « *elles tiennent aux conditions dans lesquelles le budget fut préparé, voté et exécuté pendant une période d'euphorie financière où l'on s'est cru en définitive plus riche que l'on ne l'était réellement* »[25].

Il est difficile de ne pas penser que la masse des investissements du FIDES a dû imposer au budget local une charge insupportable. En 1953, le gouvernement français lui-même, dans son Rapport Annuel sur le Cameroun, reconnaissait que les réalisations du premier plan quadriennal avaient eu « *en effet pour conséquence un accroissement des charges financières du territoire, non seulement du fait des annuités à rembourser à la CCFOM, mais aussi en raison de l'accroissement du nombre des installations économiques et sociales qui entraînent automatiquement l'accroissement des frais de fonctionnement et d'entretien* »[26]. Dans l'esprit de l'opinion, il était normal que d'autres budgets et notamment le budget spécial du Plan prissent en charge une partie des dépenses du territoire. Or la rigidité de la doctrine élaborée par le FIDES en cette matière s'imposait absolument à un tel transfert. C'est ce qui amena *Le Cameroun Libre* à dénoncer l'attitude de Paris en ces termes :

> « La situation de l'AOF, de l'AEF comme du Cameroun devient de mois en mois plus inquiétante.
> La cause en est, en tout premier lieu, le poids écrasant des dépenses de personnel. Avant la guerre... celles-ci absorbaient de 30 à 40 % du budget ordinaire.
> ... Aujourd'hui ces mêmes dépenses de personnel absorbent, selon le territoire, de 60 à 85 % du budget ordinaire ! On assure qu'en certains endroits, la rigueur des calculs accuse même le chiffre de 90 %[27]. Un Gouverneur a déclaré à une personnalité qui lui demandait s'il était possible de comprimer les dépenses pour éviter de lever les impôts nouveaux : "Comment cela serait-il possible, puisque toutes mes dépenses servent à rétribuer mon personnel ?"
> C'est assez clairement laisser entendre qu'il ne reste rien à faire... que de subir la politique imposée par Paris »[28].

Pour le rédacteur de cet article, les conséquences de cette politique étaient l'inflation, une économie précaire et à la dérive, la fermeture des entreprises, et une situation financière désespérée. Au début de 1953, ces conséquences se faisaient de plus en plus sentir :

24. *Ibid.*, p. 108.
25. *Ibid.*, p. 34.
26. « Rapport Annuel du Gouvernement Français... », 1953, p. 86.
27. Le chiffre des dépenses de personnel est passé principalement par les effets de la loi « Lamine Gueye » et des relèvements de traitement, de 1 512 millions CFA en 1950 à 2 468 millions en 1951, puis à 3 031 millions en 1952 ; l'application de la réforme judiciaire fait passer les dépenses annuelles du service intéressé de 3 à 124 millions entre 1945 et 1953 (ANSOM, FIDES 351, « Rapport sur l'évolution des finances publiques... », *op. cit.*, p. 53).
28. *Le Cameroun Libre*, n° 436, 1er décembre 1952, p. 2.

« L'économie du Cameroun est en mauvaise posture, des bruits inquiétants courent sur la situation de certaines entreprises, la source des investissements semble tarie, la construction s'est considérablement ralentie, et l'on ne poursuit en fait que les travaux commencés en 1952 ; le chômage sévit dans les centres et l'on n'a jamais vu tant d'Européens à la recherche d'un emploi des familles entières se sont vu rapatriées en plein hiver dans des conditions presque dramatiques.
Comme en AOF et AEF, une crise redoutable se dessine, et l'année 1953 pourrait voir une vraie débâcle si les compétences et les autorités responsables ne prennent pas des dispositions pour aider les entreprises à alléger leurs charges fiscales et douanières, lutter contre la hausse incessante du coût de la vie, que les taxations votées à la session budgétaire de l'ATCAM vont encore accélérer.
Si l'on s'abandonne passivement à l'inflation, l'année en cours verra se précipiter fermetures, dissolutions et faillites.
La poule aux œufs d'or est bien malade...
La prospérité factice de ces dernières années n'était qu'un décor qui est en train de s'effondrer... l'administration pourrait bien, à force de pomper la matière imposable et vivre du "sang de la colonisation", ne plus même trouver de quoi se payer » [29].

Le nombre d'Européens en chômage au Cameroun ne cessa de croître, du fait de nombreux licenciements consécutifs aux compressions de frais généraux dans toutes les entreprises ; des dizaines de milliers d'Africains dans les centres se trouvaient dans le même cas [30]. Après l'unique filature du territoire, c'est la plus importante scierie qui ferma ses portes [31]. En 1952 et 1953, plusieurs sociétés connurent la liquidation ou la faillite [32]. Les affaires allaient mal, particulièrement à Douala, la métropole économique du territoire, comme le notait un observateur en 1953.

« Malgré l'affluence du monde à Douala, les affaires vont mal, nous dit-on, de plus en plus mal. Tel grand magasin du boulevard Colonel Leclerc construit à grand frais, fait un chiffre moyen quotidien dérisoire : certains jours 7 000 francs (CFA) de recette... Les gens entrent, regardent, n'achètent rien. L'argent est rare, faut-il croire. Et pourtant dans les grands magasins de vivres frais, on paie n'importe quel prix, les dames sortent du sac à main des billets de mille comme si c'était des billets de vingt francs...
Il est pourtant indéniable que la crise s'aggrave. Tout est retenu sur les paquebots jusqu'au mois de juin. Beaucoup de départs en congé, sans doute, mais beaucoup aussi ne reviendront plus...
En général les loyers à Douala, nous dit-on, ont diminué d'un tiers et parfois de moitié. Certains de ceux qui avaient dépensé des fortunes pour faire construire, pensant que cela durerait toujours, aujourd'hui lèvent les bras au ciel.
L'avenir est d'ailleurs sombre pour tout le monde, et le moral s'en ressent » [33].

29. *Le Cameroun Libre*, n° 439, 15 janvier 1953, p. 3.
30. *Ibid.*
31. *L'Éveil du Cameroun*, n° 438, 1er janvier 1953, p. 1.
32. *Marchés Coloniaux*, n° 413, 10 octobre 1953, p. 2799.
33. « Le ralentissement des affaires à Douala », *Marchés Coloniaux*, n° 385, 28 mars 1953, p. 986.

Chapitre 5

La période du deuxième plan quadriennal 1953-1956 : la dégradation

C'est au cours de la période du deuxième plan que les rapports entre l'administration française au Cameroun et l'UPC atteignirent leur point de rupture. La radicalisation des positions pouvait s'expliquer par l'influence des données nouvelles, à savoir les affaires d'Indochine et d'Algérie, qui déterminèrent sans doute les comportements. La question camerounaise fut ainsi perçue à travers trois types de considérations.

Le premier type de considération relevait de la politique intérieure française. De 1946 à 1954, la France était en guerre en Indochine, État associé à l'Union française. La défaite de Dien Bien Phu et les accords de Genève furent ressentis par les autorités politiques et militaires françaises comme une humiliation. De même que le déclenchement de la guerre d'Algérie en 1954 était considéré par la France, non seulement comme un défi à relever, mais également comme une gangrène dont il fallait limiter au plus vite l'extension. Pour les autorités françaises, il était impératif que la revendication d'indépendance de l'UPC ne créât pas un précédent en Afrique noire.

Le deuxième type de considération relevait de l'environnement international. La revendication d'indépendance par l'UPC, parti considéré comme un maillon du mouvement communiste international par l'administration française, se déroulait en pleine période de guerre froide, dans une zone considérée comme faisant partie du système d'alliance occidentale. Or quelques années plus tôt en Indochine, devant l'offensive du vietminh, la France avait en quelque sorte transformé sa guerre coloniale en une croisade pour la défense du monde libre. À cette époque, Um Nyobè était considéré par ses partisans, selon G. Chaffard, comme le « *Hô Chi Minh camerounais* »[1].

Enfin, à ces deux dimensions s'ajoutait le contexte politique intérieur. En arrivant au Cameroun en 1954, le nouveau Haut commissaire Roland Pré semblait, plus que son prédécesseur André Soucadaux, préoccupé par le développement économique du territoire que par le débat politique. Cette préoccupation, ajoutée

1. Chaffard (G.), *op. cit.*, p. 361.

aux questions d'Indochine et d'Algérie, le prédisposait peu à accepter la revendication d'indépendance de l'UPC.

Les importants capitaux français exportés au Cameroun depuis 1946 avaient permis des travaux intensifs d'infrastructure, et l'augmentation des investissements en capital privé dans les entreprises. Mais, comme on l'a vu, le déploiement du capitalisme français dans cette partie de l'Empire colonial a aussi crée des malaises et des déséquilibres qui ont contribué à entretenir et à amplifier un mécontentement de plus en plus grand au milieu des années 1950. La revendication d'indépendance par l'UPC, et surtout le soutien croissant accordé au mouvement nationaliste par une bonne partie de la population camerounaise, apparaissent comme une manifestation de ce mécontentement. Et « *à partir du moment ou l'empire devient l'un des éléments de la puissance française, tout ferment de révolte provoqué par une aggravation du sort des indigènes doit être soit maté... soit amorti par une contribution financière de la métropole...* »[2]. Pour le cas du Cameroun, les deux solutions conjointes furent retenues par le gouvernement français.

Les capitaux du deuxième plan

Une compensation au retrait des capitaux privés et une contrainte de souveraineté

En 1954, alors que les territoires français d'outre-mer subissaient encore une restriction des crédits métropolitains imposée par les charges résultant de la guerre d'Indochine, Paris décida d'accorder au Cameroun une somme de 27,5 milliards de francs CFA de 1954 à 1958, c'est-à-dire dans le cadre du deuxième plan quadriennal. Cette décision était d'autant plus surprenante qu'à cette période, les mots « indépendance » et « autonomie » faisait de plus en plus de bruit au Cameroun. *Le Cameroun Libre* commentait ainsi cette décision :

> « Alors qu'il faut parfois un projet de déposé sur le bureau de l'Assemblée Nationale pour une insignifiante vétille, projet discuté en commission, renvoyé, amendé, etc... avant d'être enfin voté, la manne céleste dont le Cameroun va bénéficier a été acquise d'un simple coup de baguette magique, on se demande encore comment, alors qu'il n'y a guère plus de trois mois, la consternation régnait : il était question d'une réduction catastrophique des crédits du FIDES pour l'exercice 1953-1954...
> Que s'est-il passé ?
> Le mot « indépendance » prononcé par la délégation, du « Ngondo » dans le cabinet ministériel, au même moment qu'il l'était devant les instances – très intéressées – de l'ONU, aurait eu cet effet d'ouvrir largement les cordons de la bourse ?
> Le Commissariat général du Plan est soudain devenu munificent. Sa générosité à l'égard du Cameroun est presque de la prodigalité, au point que nous sommes un peu inquiets : les autres territoires ne vont-ils pas être jaloux ?
> Le Cameroun, enfant adoptif de l'Union française, et depuis quelque temps le plus turbulent de tous sur le plan politique, est tellement choyé – au moment où il parle souvent d'indépendance – que d'autres pourraient la "trouver mauvaise" »[3].

2. Marseille (J.), *op. cit.*, pp. 151-152.
3. *Le Cameroun Libre*, n° 474, 1-15 juillet 1954, p. 1.

En mai 1955, le Haut-Commissaire Roland Pré constatait une effervescence politique et sociale à Dakar, à Brazzaville, mais surtout au Cameroun, où elle se manifestait avec force, plus qu'ailleurs, parce que le Cameroun était « *un territoire à part, un peu comme un fils unique et particulièrement choyé* ». Pour *Le Cameroun Libre* qui commentait cette déclaration, tout cela était bien paradoxal et inquiétant :

> « Et précisément le paradoxe est là. Le Cameroun est l'enfant gâté de l'Union française. Pour son équipement la France a dépensé des sommes fabuleuses : elle supplée par des investissements publics massifs à la disparition des investissements privés, effrayés par l'agitation politique, les troubles sociaux, les charges écrasantes résultant directement des dépenses de personnel disproportionnées avec l'évolution économique, et surtout par les continuelles promesses d'émancipation.
> Le Cameroun est comme un enfant gâté auquel on ne cesse de céder.
> Dans les familles, cela finit généralement mal »[4].

Les réactions ci-dessus inspirent certaines assertions sur l'afflux au Cameroun des capitaux publics français pendant la période du deuxième plan. On peut d'abord affirmer que ces capitaux servaient à assurer des investissements publics qui, en fait, palliaient le désinvestissement privé. Celui-ci, débuté dès 1953, a marqué toute la période 1953-1957, comme le soulignent le rapport de l'administration française sur « le Plan et l'évolution du Cameroun » :

> « Alors que pour la période allant de 1948 à 1953 on avait assisté à une poussée considérable des investissements privés, on constate de 1953 à 1957 une baisse sensible de ces investissements. En dehors de la Société industrielle des cacaos créée en 1954, les petites entreprises fondées depuis cette époque méritent à peine d'être mentionnées. Certaines usines cessent même toute activité. En fait les seuls investissements importants qui aient été réalisés dans l'industrie depuis 1953 l'ont été à partir de fonds semi-publics. Alucam commence la fabrication de l'alumine en 1957, l'huilerie de la CFDT entre en service en 1956, les abattoirs de Maroua Salak sont utilisés à partir de 1955. Il apparaît que les capitaux privés peu encouragés par une conjoncture générale défavorable depuis trois ans, répugnent à s'investir »[5].

On peut ensuite affirmer que l'exportation des capitaux publics français au Cameroun au cours du deuxième plan constituait une contrainte de souveraineté. Comme on l'a vu dans le chapitre précédent, une des incidences créées au Cameroun par l'évolution du capitalisme français fut l'apparition, à partir de 1951, du phénomène de déficit dans les budgets du territoire. En 1955, le déficit budgétaire du Cameroun atteignait 1 283 960 534 francs CFA[6]. Les déficits durent souvent être couverts par des avances du Trésor, remboursables en plusieurs annuités. À

4. « La ruine de l'économie du Cameroun stopperait la progression sociale », *Le Cameroun Libre*, n° 495, 15-31 mai 1955, p. 1.
5. ANSOM, FIDES, carton 351, « Le Plan et l'évolution du Cameroun 1947-1956 », p. 96.
6. « Deux milliards de subvention pour le Cameroun », *La Presse du Cameroun*, 14 novembre 1956. Les déficits étai ent de 780 millions en 1951, 551 millions en 1952 (ANSOM, FIDES, carton 351, « Rapport sur l' évolution des finances publiques... », *op. cit.*, p. 31).

ce titre, le Cameroun reçut une subvention de trois milliards de francs pour l'année 1957[7].

D'autre part, la nouvelle intervention du capitalisme d'État français était une mesure visant à contribuer à la lutte contre le mécontentement des populations du territoire, dans le but de freiner la montée du nationalisme camerounais et d'assurer la domination de l'État colonial français sur la société camerounaise. La solution passait par la poursuite du développement économique et social du territoire. Il faut par ailleurs rappeler que la France devait rendre à l'ONU des comptes sur le Cameroun qu'elle administrait pour le compte de l'Organisation internationale ; il fallait aussi éviter de susciter toute critique de la part de la communauté internationale. En 1952, A. Soucadaux, alors Haut-Commissaire du Cameroun, avait déjà une vision du problème lorsqu'il déclarait :

> « Si la métropole, dans les jours pourtant difficiles qu'elle traverse peut continuer à nous consentir les crédits nécessaires à la réalisation de la seconde tranche du plan, la prospérité du Cameroun sera une des meilleures armes de la France dans les débats internationaux de demain »[8].

Mais le nouvel afflux des capitaux publics français au Cameroun s'inscrivait surtout dans le cadre d'une nouvelle orientation économique, décidée au début des années 1950, et qui nécessitait de nouveaux crédits.

Des crédits pour un objectif européen

La création du FIDES visait au départ à « satisfaire les besoins des populations indigènes » et à « promouvoir le développement de l'économie de l'Union française ». Mais dès 1951, ou redéfinit l'objectif central du fonds : « accroître la production agricole et industrielle dans la perspective d'une communauté européenne »[9]. À partir de ce moment, les colonies allaient être de plus en plus entraînées dans le système économique français. L'ancienne « économie de commerce » fut remplacée par une nouvelle « économie d'extraction »[10]. Les investissements ne portaient plus sur l'équipement de base mais sur ceux nécessaires à l'extraction ou à la récolte des matières premières.

À ce sujet il est intéressant d'évoquer certaines décisions européennes. La recommandation du Conseil de l'Europe du 14 octobre 1952 insistait sur la pénurie des matières premières, non seulement des États-Unis, mais aussi de l'Europe, et concluait à la nécessité d'augmenter considérablement la production[11]. Comme l'Assemblée de Strasbourg, l'Organisation Européenne de Coopération Économique (OECE) insistait sur la nécessité d'obtenir des pays d'outre-mer surtout des matières premières. En posant le principe que celles-ci devaient être achetées à moindre coût, l'OECE renforçait par là même la doctrine

7. Grassard (J.), « Le budget du Cameroun pour 1955 », *La Nouvelle Revue de la France d'Outre-mer*, n° 2, février 1952, pp. 49-50.
8. Cité dans *Chronique d'Outre-mer*, février 1952, pp. 49-50.
9. Davidson (B.), *L'Afrique au XXe siècle*, Paris, Jeune Afrique, 1979, p. 210.
10. Voir *ibid* et Marseille (J.), *op. cit.*, p. 273.
11. Voir *Le Cameroun Libre*, n° 438, 1-1-1953, pp. 1-4.

d'après laquelle les pays d'outre-mer devaient être avant tout fournisseurs de matières premières.

Les Textes restrictifs de l'OECE et de l'Assemblée de Strasbourg, concernant une éventuelle industrialisation des territoires d'outre-mer, venaient renforcer la conviction que les deux institutions avaient de cette doctrine [12]. La priorité ne portait plus sur l'industrialisation mais sur « *l'accroissement des exportations de matières premières en direction de la métropole mais aussi de la zone dollar. Ainsi s'imposait cette fois la stratégie libérale qui assignait aux territoires d'outre-mer la fonction de produire la plus grande quantité de matières premières au plus bas prix possible* » [13]. Ces considérations permettent de mieux comprendre les orientations données au deuxième plan quadriennal.

Il faut d'abord dire un mot sur la composition de la commission qui fut chargée de préparer le deuxième plan. Placée sous la présidence du Gouverneur Roland Pré, cette commission était composée de hauts fonctionnaires et de représentants de groupes financiers et industriels ayant des intérêts directs ou indirects dans les territoires d'outre-mer. On y trouvait ainsi : Paul Bernard, industriel ; Brie, Directeur de la société d'Électo-Chimie, d'électro-métallurgie et des Aciéries Électriques d'Ugine ; Gareau Dombasle, Président de la Compagnie Minière de Conakry ; Gonon, Président Directeur Général de la banque de Madagascar ; Lefaucheux, Directeur de la Régie Renault ; Lemaigneu, Président de la SCOA, de Vitry, Directeur Général de la société Péchiney, etc... Quant aux personnalités ayant participé à l'activité des sous commissions, la liste en était aussi significative : banquiers, dirigeants des grandes entreprises industrielles ou commerciales, dirigeants des sociétés d'économie mixte, tous les représentants du capital avaient lié leurs efforts à ceux des agents de l'État pour mettre sur pied ce deuxième plan quadriennal [14].

Dans l'introduction de son rapport d'avril 1954, la commission affirme que « *le deuxième plan entend mener à bien l'œuvre considérable amorcée en 1946 en vue d'assurer une élévation substantielle du niveau de vie des populations autochtones* ». Toutefois les commentaires qui accompagnent cette déclaration de principe laissent quelque peu sceptique :

> « ...Le deuxième plan, tout en poursuivant les investissements de caractère culturel et social, accorde la priorité au développement de la production...
> Il serait vain de vouloir rechercher des solutions durables (pour assurer une élévation substantielle du niveau de vie des populations autochtones...) en dehors d'un immense effort de développement de la production, support fondamental de tout progrès réel » [15].

En conséquence, le deuxième plan pour le Cameroun avait pour objectif principal de développer la production, et en l'occurrence la production agricole.

---

12. Voir *Marchés Coloniaux*, n° 414, 17 octobre 1953, pp. 2821-2823.
13. Marseille (J.), *op. cit.*, p. 275.
14. Dumaine (A.L.), « La signification réelle du second plan », *Présence Africaine*, avril-juillet 1955, p. 67.
15. Cité par Dumaine, *Ibid.*

« – Par la diversification et la valorisation des richesses agricoles (d'où la création de fermes de multiplication qui doivent produire des espèces bien adaptées et à haut rendement, d'où la création de secteurs de modernisation qui doivent diffuser ces espèces auprès du producteur et guider ce dernier dans des techniques modernes de façon agricoles) ;
– Par l'intensification des échanges intérieurs des richesses produites (aménagement des pistes de collecte et poursuite de la modernisation des grands axes de transport) ;
– Par l'amélioration des conditions générales de travail du producteur (petits ouvrages à caractère social relevant du génie rural, travaux d'intérêt rural, eau, électricité dans les centres de brousse trop défavorisés par rapport aux centres urbains, scolarisation primaire rurale pour favoriser le maintien du paysan sur sa terre et lui donner les possibilités d'une évolution normale, importance accordée à la médecine prophylactique appliquée aux populations rurales, etc) ;
– Par l'éducation du producteur dans le sens d'une prise en charge par lui même de toutes les actions diffuses qui ne peuvent être financées intégralement par le FIDES (subventions partielles accordées à des travaux d'intérêt collectif, crédits en faveur de l'habitat et des associations de producteurs) » [16].

Parmi les crédits métropolitains octroyés au Cameroun en vue des réalisations de ce programme, on peut d'abord noter ceux du FIDES qui étaient les plus importants ; les versements effectués par cet organisme et qui sont détaillés dans le tableau XVII (voir chapitre 6) ont été de 4 268,1 millions de francs CFA courants en 1954, 3 806,9 millions en 1955, et 3 501,7 millions en 1956. On peut ensuite noter les crédits accordés par la CCFOM au territoire, aux communes, aux sociétés d'économie mixte et aux entreprises privées ; ces crédits qui apparaissent sur le tableau XVIII (voir chapitre 6) se sont élevés à 749,6 millions de francs CFA courants en 1954, 1 453,1 millions en 1955, et 1 847,6 millions en 1956. Enfin, il y avait les dépenses civiles d'équipement du budget français ; le montant de ces dépenses que montre le tableau XIX (voir chapitre 6) a été de 233 millions de francs CFA courants en 1954, 692 millions en 1955, et 829 millions en 1956.

Comme on peut le constater à partir de l'examen de ces chiffres, les investissements réalisés sur financement de la CCFOM ainsi que ceux réalisés sur financement du budget de l'État français continuaient de croître, tandis que les crédits du FIDES allaient en diminuant. Le budget de l'État français a surtout investi dans le pétrole ; environ 76 % des dépenses de ce budget pendant la période concernée ont été en effet consacrées à l'exploitation et à la recherche du pétrole dans le territoire. Quant aux crédits de la CCFOM, ils furent en grande partie accordés aux sociétés d'économie mixte et aux entreprises privées (environ 74 % des crédits), avec le souci primordial de pallier au désinvestissement privé qui avait commencé dès 1953.

Le retrait des capitaux privés explique en partie la stagnation, sinon la baisse relative, de la masse monétaire au Cameroun entre 1954 et 1956. D'après les chiffres officiels, le total des moyens de paiement au Cameroun (circulation fiduciaire et comptes privés créditeurs) est passé de 11 879 millions de francs CFA en 1954 à 11 281 millions en 1955, et à 11 208 millions en 1956 [17].

16. « Rapport Annuel du Gouvernement Français... », 1957, p. 108.
17. « Rapport Annuel du Gouvernement Français... », 1956, p. 310.

Avant de parler des incidences créées dans le territoire par les investissements du deuxième plan quadriennal, il y a lieu de s'arrêter un instant sur la charge du financement public local au cours de la même période. Il s'agit en l'occurrence des remboursements, tels ceux des prêts et avances hors FIDES de la CCFOM par les collectivités et les entreprises publiques du Cameroun qui sont détaillés dans le tableau XIV (voir chapitre 6). D'après les chiffres de ce tableau, les montants consacrés à ces remboursements se sont élevés à 78,7 millions de francs CFA courants en 1954, 128 millions en 1955, et 185,3 millions en 1956. Les remboursements effectués par les collectivités locales et les entreprises publiques étaient en nette augmentation, passant de 2,3 millions de francs CFA en 1951 à 8,3 millions en 1953, pour atteindre 185,3 millions en 1956.

À ces remboursements il faut ajouter ceux des prêts et avances de la CCFOM effectués par le territoire ; les chiffres donnés dans l'étude de l'IEDES montrent que ces seconds remboursements étaient plus importants que les premiers, et leur augmentation plus frappante, passant de 5,4 millions de francs CFA courants en 1952 à 82,1 millions en 1954, puis à 352,5 millions en 1955 pour descendre à 325 millions en 1956[18].

À partir de 1954, les budgets du Cameroun ne font plus ressortir les détails de la participation du territoire au fonctionnement des services français ; parmi les « dépenses », il existe une rubrique sur les « contributions, subventions, fonds de concours, prêts et allocations » qui ne permet cependant pas d'appréhender la ventilation des crédits qui y sont consacrés. Par contre les chapitres sur la « dette publique » font ressortir les annuités des emprunts et les intérêts et amortissements des emprunts et avances consentis par le FIDES résumés dans le tableau X.

Tableau X

Prévisions du budget camerounais pour le paiement des annuités des emprunts, des intérêts et des amortissements des emprunts et avances du FIDES de 1954 à 1956 (montants en francs CFA)

	1954	1955	1956
Annuités des emprunts	390 740 000	490 339 000	298 453 000
Intérêts et amortissements des emprunts	193 771 000	195 298 537	572 400 000
TOTAL	592 511 000	685 638 283	870 853 345

Source : « Cameroun français. Budget… », *op. cit.*, 1954-1956.

Incidences des investissements du deuxième plan sur les structures économiques du Cameroun.

Le premier plan quadriennal se termina en 1953, et avec lui la phase de mise en chantier des grands travaux d'infrastructure. Les travaux réalisés par la suite

18. « Les investissements publics nationaux… », *op. cit.*, p. 50.

n'étaient que l'achèvement ou la poursuite des opérations entreprises. À la fin de 1956, le point qui va suivre pouvait être fait sur les structures économiques du territoire [19].

La route goudronnée Edéa-Douala était terminée. Les travaux de l'axe Nord étaient en voie d'achèvement. Le goudronnage était réalisé jusqu'au pont du Nkam. Les travaux se poursuivaient encore sur le tronçon Bafang-Bafoussam ; on n'envisageait pas de poursuivre ces travaux au-delà du Mayo-Darlé, à la fois, disait-on, pour des raisons de financement (le coût des travaux jusqu'à Ngaoundéré était estimé à 1 400 millions CFA) et pour des raisons de rentabilité, les travaux d'aménagement de l'axe Est étant d'un coût moins élevé et devant également permettre le déblocage de la région tchadienne. Une tranche de travaux était en cours sur cet axe avec bretelles de raccordement sur l'AEF. Des travaux étaient également en cours sur la route Garoua-Maroua. À côté de ces grandes réalisations routières, il existait de multiples ouvrages de moindre importance. Au total le territoire disposait de 12 000 km de routes dont 557 étaient bitumées et 5 000 étaient capables de supporter un trafic lourd. L'amélioration des grands axes de communication suivie du déblocage des régions les plus riches se traduisit par une augmentation considérable du parc automobile qui, de 5 074 véhicules en 1949, passa à 21 531 véhicules en 1956.

L'essentiel des grands travaux d'infrastructure aérienne était achevé. En dehors de l'aérodrome de Douala qui fut financé par le budget de l'État français et pour lequel une nouvelle piste d'envol était prévue, les quatre aérodromes principaux du territoire (Yaoundé, Ngaoundéré, Garoua et Maroua) pouvaient être régulièrement utilisés par de gros avions de l'époque, du type DC4, DC8, et Cargo Nord 2501.

Le gros œuvre d'aménagement du port de Douala était terminé. Des travaux de moindre importance s'y poursuivaient. Le pont du Wouri fut ouvert à la circulation en 1955 complétant ainsi le complexe Douala-Bonabéri. On prévoyait aussi de nouveaux travaux pour l'équipement du port de Garoua.

Les opérations de modernisation du chemin de fer étaient pratiquement terminées ; la rentabilité des investissements dépassait 25 %. Cependant, les 505 km de voie ferrée restaient insuffisants et la régie des chemins de fer du Cameroun accusait en 1956 un déficit d'une centaine de millions de francs CFA.

L'économie du territoire reposait encore sur trois principales cultures d'exportation : la banane, le café et surtout le cacao. Les prix de ces produits, et partant, les revenus des planteurs et les disponibilités du territoire, dépendaient des cours pratiqués sur le marché international. La spéculation, la baisse ou l'effondrement des cours de ces produits, comme ce fut le cas pour le cacao en 1956, entraînait une crise qui mettait le budget territorial en difficultés et provoquait un ralentissement des activités en même temps qu'un malaise sur la population rurale. La nécessité d'amortir ces risques, ainsi que celle d'approvisionner l'occident en matières premières agricoles, explique l'orientation principale du deuxième plan quadriennal. Celui-ci mettait l'accent sur le développement et la

19. Cette présentation se fonde sur divers documents d'archives dont le rapport sur « Le Plan et l'évolution du Cameroun, 1947-1956 » (ANSOM, FIDES, carton 351, pp. 93 et suivantes) et les données du « Commerce extérieur du Cameroun oriental ».

diversification de la production agricole. Cette orientation nécessitait une certaine organisation rationnelle à la base, qui se traduisit par la mise en place au Cameroun de Secteurs de Modernisation agricoles.

Les Secteurs de Modernisation agricole étaient dotés d'une assez large autonomie, et constituaient des organismes associant le producteur à la gestion des intérêts locaux et à la marche administrative, financière et technique des organismes de développement de la production. Chaque secteur devait porter son effort sur une ou plusieurs cultures principales. Il y avait cinq secteurs : le Secteur des cacaoyères (SEMAC), le secteur des cultures d'altitudes (SEMOCAL), qui s'occupait du développement de la culture du café et du thé, le Secteur des palmeraies (huile de palme), le Secteur de l'Est (SEMEST) pour les cultures diverses, et le Secteur du Nord (SEMNORD) chargé du développement de l'arachide, du coton du riz et de l'élevage. La culture du coton était particulièrement prise en charge par un organisme d'État, la CFDT (Compagnie Française pour le développement des Fibres Textiles). Le SEMNORD était lui même divisé en cinq sous-secteurs : le sous-secteur de la riziculture à Yagoua, le « herd-book » de l'Adamaoua chargé de l'amélioration qualitative et quantitative du cheptel bovin, le sous-secteur de Lara confié à la CFDT, le sous-secteur de Guider pour l'amélioration et le développement des cultures d'arachide, et le sous-secteur de Doukoula chargé de la conservation des sols. Il n'existait pas de secteurs des bananes ; la production de cette culture était contrôlée par les coopératives de producteurs.

Des succès furent enregistrés dans l'élevage (station de Wakwa), et dans la montée de la production du café et du coton ; mais le cacao restait stationnaire ainsi que les arachides et la banane, tandis que les palmistes étaient en diminution. Il s'avérait assez difficile d'obtenir une rentabilité à court terme d'opérations destinées à faire évoluer les méthodes culturales des paysans attachés à des procédés ancestraux.

Les chiffres des exportations de la période du deuxième plan quadriennal marquent ce plafonnement. Si l'on se réfère aux statistiques officielles, on constate que les exportations passent de 273 260 tonnes en 1953 à 310 934 tonnes en 1955 ; on constate aussi qu'il n'y a pas eu d'augmentation en valeur : 13 149,7 millions de francs CFA en 1956, contre 13 095,4 millions en 1953 ; il faut toutefois noter que les valeurs s'élevaient à 16 550,5 millions en 1955, et que c'est la chute des cours du cacao, conjuguée avec une baisse de 20 000 tonnes sur le cacao et les bananes, qui a provoqué cette régression.

Quant aux importations, elles sont supérieures aux exportations, aussi bien en tonnage qu'en valeur. En tonnage, les importations passent de 287 788 tonnes en 1953 à 350 495 tonnes en 1956 (317 381 tonnes en 1954) ; en terme de valeur elles passent de 14 073,3 millions de francs CFA à 16 669, 4 millions en 1956, après avoir atteint 17 870,9 en 1955. Le taux de couverture des importations par les exportations qui a été de 93 % en 1953, puis de 94 % en 1954, s'est abaissé en 1956, passant à 79 %.

Les indices du volume du commerce extérieur traduisent une « pause » de l'économie du territoire au cours du deuxième plan. Pour les exportations l'indice est de 139 en 1953 et de 136 en 1956 ; pour les importations, l'indice est de 153 en 1951 contre 152 en 1956.

Malgré une diminution des importations en valeur, le déficit de la balance commerciale, du fait de la détérioration de la conjoncture extérieure à partir de

1954 (en particulier pour les cours du cacao), ne cessa de s'aggraver à partir de 1954, dépassant en 1956 trois milliards et demi de francs CFA.

Il faut aussi noter une baisse des valeurs de l'échange liée à cette situation économique amoindrie. Alors qu'en 1954, grâce au cours élevé du cacao, l'indice s'élevait à 148, il ne cessa de diminuer, passant de 136 en 1955 à 114 en 1956.

En définitive, l'un des principaux aspects de la période du deuxième plan quadriennal réside dans le ralentissement marqué des investissements privés. La période fut aussi caractérisée par la mise en place d'une infrastructure agricole destinée à mettre en valeur l'ensemble des ressources camerounaises. Cependant, à quelques exceptions près, les efforts faits dans ce domaine ne purent, jusqu'en 1956, donner des résultats intéressants, les investissements se rapportant surtout à la mise en place d'une infrastructure agricole ; il était certain que la rentabilité des investissements agricoles, qu'il eût été illusoire d'essayer d'obtenir en l'espace de quatre ans, ne se manifesterait qu'à partir de 1957. Le déficit de la balance commerciale s'accentua. On assista à la diminution des importations de certains produits, résultat du développement d'une petite industrie de transformation.

Le poids des capitaux exportés par la France au Cameroun depuis le début du Plan en 1946 fut considérable. Mais, comme le fait remarquer J. Marseille, *« l'exportation des capitaux ne permet pas, à elle seule, d'installer solidement la domination du pays exportateur »*[20]. À la fin de 1954, le gouvernement français fut bien forcé d'admettre que sa politique, mise en place au cours des six années précédentes, pour tenter de freiner la progression de la plus vigoureuse composante du mouvement nationaliste au Cameroun, l'UPC, avait échoué. Malgré les difficultés qui lui étaient faites, l'UPC avait progressé dans tout le territoire alors que les partis concurrents, pour la plupart alliés de l'administration locale, stagnaient. La contribution financière de la métropole ne réussit pas à anéantir le nationalisme révolutionnaire de l'UPC à l'intérieur des groupes camerounais. Et plutôt que d'accepter la revendication d'indépendance de l'UPC, le gouvernement français décida de faire une dernière tentative pour bâillonner ce mouvement radical. Étant donnée la grande popularité du parti et l'implantation solide de ses organisations locales, ce processus allait s'avérer long et particulièrement sanglant.

Répression et rébellion

Changement de régime

En décembre 1954, A. Soucadaux qui était Haut-commissaire au Cameroun depuis 1949 fut muté à Madagascar et céda la place à Roland Pré. Celui-ci avait été auparavant gouverneur d'autres territoires français en Afrique (Gabon, Guinée et l'ex-Haute Volta). Pendant les années qui précédèrent directement sa nomination au Cameroun, il se consacra aux questions de planification économique : il occupait le poste de Directeur des affaires économiques pour la France d'outre-mer à Paris. Au cours de sa carrière coloniale, Pré avait acquis une réputation d'administrateur progressiste, mais intraitable dans la répression des mouvements anticoloniaux ; ce gouverneur était connu pour être un défenseur d'une politique « dure » à l'égard des

20. Marseille (J.), *op. cit.*, p. 150.

révolutionnaires africains, ainsi que pour son anticommunisme profond et pour ses sympathies pour le RPF. À cause de ces qualités, Pré était, pour le ministère de la France d'outre-mer, l'homme idéal pour résoudre la crise politique en gestation au Cameroun. En arrivant au Cameroun, Pré était *« déterminé à ne tolérer aucune folie de la part de l'UPC »*[21].

Roland Pré s'était distingué dans la résistance. Pendant la guerre, il avait établi des relations personnelles avec certains hommes qui devaient devenir des personnalités de premier plan de la Quatrième République : Mendès-France, Bourgès Manoury, Buron et le Général de Gaulle. Au cours de sa carrière d'après guerre en tant qu'administrateur colonial, il était resté à l'écart des deux principaux groupes politiques français auxquels adhéraient la plupart des administrateurs coloniaux : les sociaux-démocrates (SFIO) et les chrétiens-démocrates (MRP). Au Cameroun les socialistes avaient acquis une position solide grâce à Soucadaux, « socialiste conservateur », et son adjoint Georges Spénale.

À Paris, le gouvernement de Mendès-France accordait toute son attention à la guerre d'Indochine et à la montée des luttes en Afrique du Nord. Aussi le Ministre des colonies avait les mains libres pour poursuivre en Afrique sud-saharienne sa politique de promotion d'un certain progrès social et la répression de tout ferment de révolte. Cette position était durement défendue par Robert Buron, Ministre MRP de la France d'outre-mer. D'après celui-ci, c'est l'échec de Soucadaux à stopper *« la menace de l'UPC »* qui amena son départ du Cameroun ; et d'après Pré et Buron, le choix de Pré comme successeur de Soucadaux avait été soutenu, sinon impulsé, par le Dr. Ajoulat, Ministre du Travail et des Affaires sociales du gouvernement de Mendès-France[22]. Aux yeux de nombreux Camerounais, Pré était *« l'homme d'Aujoulat »*[23].

Dès l'annonce de l'affectation de Pré, tous les parlementaires camerounais présents à Paris – à l'exception d'Aujoulat et de Douala Manga Bell – jusque y compris l'antillais Jules Ninine, entreprirent d'intervenir auprès du chef de l'État français René Coty pour lui signifier leur inquiétude et leur opposition[24]. Pour Buron et Pré, cette opposition s'expliquait par le fait que ces hommes politiques camerounais prenaient conscience que les avantages acquis avec Soucadaux allaient se trouver menacés[25]. Cependant, pour ces politiciens modérés camerounais, leur opposition à Roland Pré était liée avant tout aux méthodes autoritaires que ce dernier avait utilisées pour combattre les mouvements nationalistes dans ses postes précédents de gouverneur ; ils craignaient *« que l'arrivée à Yaoundé d'un homme connu pour sa brutalité et son absence de scrupule ne marquât le début d'un processus devant conduire inévitablement à une épreuve de force entre l'administration coloniale et les patriotes camerounais »*[26]. Dans sa thèse sur *Les forces politiques au Cameroun réunifié*, Zang Atangana rapporte les propos suivants de Ninine à ce sujet : *« Si Roland Pré est maintenu au Cameroun... le sang ne tardera pas à couler »*[27]. Pour ce qui est de l'UPC, la réaction de ses

21. Le Vine (V.T.), *op. cit.*, p. 198.
22. Joseph (R.), *op. cit.*, p. 258.
23. *Inter-Afrique Presse*, 28 avril 1955.
24. Ibid et Eyinga (A.), *Introduction à la politique camerounaise*, *op. cit.*, p. 55.
25. Joseph (R.), *op. cit.*, pp. 258-259.
26. Eyinga (A.), *Introduction à la politique camerounaise*, *op. cit.*, p. 55.
27. Cité par Joseph (J.), *op. cit.*, p. 259.

dirigeants au changement de gouverneur peut être perçue à travers les propos de bienvenue qu'ils adressèrent à Roland Pré :

> « Le 29 décembre dernier, le Haut-Commissaire Roland Pré est arrivé au territoire pour succéder à M. Soucadaux. Nous ne pouvons que lui dire que la politique consistant à mettre hors la loi l'UPC ne lui apportera rien et ne creusera que plus profondément le fossé que ses prédécesseurs ont creusé entre notre pays et le sien. Il ne pourra s'acquérir l'estime des populations que dans le cas où il reconnaîtra qu'un problème camerounais existe et où il comptera avec l'UPC. Nous lui souhaitons bonne arrivée, bonne année en espérant que cette année verra lever l'aurore de l'indépendance du Cameroun »[28].

Aussitôt installé au Cameroun, Pré prit deux ordres de mesures. Les uns tendaient à supprimer certaines causes de mécontentement, dans le but de susciter des sympathisants à l'action gouvernementale, et diminuer d'autant le nombre des adhérents potentiels aux mots d'ordre nationalistes. Le deuxième train de mesures visait plus directement les organisations et les dirigeants nationalistes, et tendaient non plus à essayer d'obtenir leur collaboration avec l'occupant, mais à les contrer sur tous les plans ; il s'agissait de *« lutter contre la guerre subversive »*. *« L'un des aspects les plus frappants de la conception que Pré avait de la tâche pour laquelle il avait été appelé au Cameroun, était la sorte de croisade qu'il entendait mener contre le communisme mondial et pour la défense de la "civilisation" »*[29] ; cela apparaît dans son analyse des émeutes de mai 1955 :

> « Il était difficile pour ne pas dire impossible de combattre l'UPC sur le plan des idées ; or le nationalisme séparatiste et extrémiste de ce parti présentait un réel danger, non seulement pour notre présence, mais également pour l'avenir même des habitants de ce pays entièrement acquis à notre civilisation occidentale.
> La lutte étant donc pratiquement impossible à entreprendre sur le plan idéologique, le gouvernement local, très réaliste, décida de la mener sur le plan des réalisations. Il fut d'abord décidé de s'attaquer aux principales causes de mécontentement et ensuite, d'agir directement sur les masses et sur l'opinion publique »[30].

Dans « Les émeutes de mai » sont exposées les mesures prises par Pré pour lutter contre le mécontentement. Il y avait d'abord l'amélioration de la situation des travailleurs. Le gouvernement désireux d'améliorer la situation des travailleurs insista particulièrement auprès des employeurs et les syndicats pour que les conventions fussent rapidement signées. Son action aboutit à la conclusion de la première convention collective du secteur privé : celle du bâtiment et des travaux publics qui fut signée le 31 mars 1955. En outre des pourparlers étaient engagés pour la signature de nouvelles conventions, en particulier en ce qui concerne le commerce, les banques, les industries de transformation, et également aussi pour les travaux des plantations.

Une autre mesure était l'amélioration de la situation des fonctionnaires. Ces derniers se plaignaient *« à juste titre »* d'avoir été oubliés depuis de longues années, et

---

28. Sendé (J.P.), « Baromètre politique », *Lumière*, n° 1, février 1955, p. 4.
29. Joseph (R.), *op. cit.*, p. 260.
30. « Cameroun 1955. Les Émeutes de mai », Service de l'information, p. 29.

demandaient que leur situation soit améliorée. Le gouvernement chargea spécialement un haut fonctionnaire de s'occuper de cette question et, dès le début de l'année 1955, décida de revaloriser des indices dans tous les cadres locaux (l'éventail de 50 à 180 fut porté de 65 à 185). En même temps, il prenait l'engagement de porter l'indice plancher de 65 à 100 dans un délai de 2 à 3 ans, suivant les possibilités financières. D'autre part, Roland Pré fit connaître son intention d'africaniser la fonction publique : il annonça l'application immédiate d'une réforme mise au placard depuis longtemps et qui permettait aux fonctionnaires camerounais de bénéficier des mêmes congés annuels que les Blancs, et une pause dans le recrutement des fonctionnaires européens possédant des qualifications que les Camerounais avaient déjà [31].

Le personnel ouvrier et employé de l'administration fut rattaché aux conventions collectives dès le 12 avril ; le personnel journalier et contractuel des Mines, des Travaux publics, du Port et des Régions fut également rattaché à la convention collective des Travaux publics à partir du 1er janvier 1955. Des contacts furent pris entre l'administration et les syndicats pour l'augmentation des indices fonctionnels des moniteurs de l'enseignement. Les journalistes bénéficiaient dès le début de 1955 d'une augmentation particulière substantielle puisque tous les salaires furent augmentés de 20 %.

À tout cela s'ajoutait des réformes de structure. Les communes rurales passèrent de dix sept à la fin de 1954 à plus de soixante dix en 1955 [32]. Par un décret du 28 avril 1955, les conseils de village furent crées pour regrouper les planteurs, les commerçants, les mouvements de jeunesse et les anciens combattants sous la direction des autorités traditionnelles restaurées, dans le but d'intégrer toutes les communautés locales aux projets économiques, sociaux et administratifs. On multiplia les sections de SAP et les postes de paysannat. En milieu urbain on projeta de donner un pouvoir à la communauté mixte urbaine existante et de remplacer l'Administrateur-maire qui la présidait par un maire élu. Au niveau du territoire, le Gouverneur et le Ministre de la France d'outre-mer promirent tous deux que l'extension des pouvoirs de l'Assemblée Territoriale et la création d'un Conseil de Gouvernement, qui avaient été accordés au Togo en avril 1955, le seraient bientôt au Cameroun [33].

L'administration fit clairement comprendre aux Camerounais que la politique de réformes mise en place était destinée à les éloigner de l'UPC, et qu'il n'était pas question d'établir un dialogue avec ce parti. En mars 1955, tous les fonctionnaires affiliés à l'UPC furent, sur ordre de Pré, transférés à Douala où ils pourraient être surveillés et maîtrisés [34], conformément à un mot d'ordre de l'époque : « *localiser l'abcès ensuite le percer* ». La tension ne cessa de monter avec la multiplication des citations à comparaître adressées à Um Nyobè et à d'autres dirigeants de l'UPC. Puis les perquisitions illégales des bureaux de l'UPC ou de domiciles des militants, ainsi que les arrestations soudaines suivies de détention, se succédèrent. Par la suite, les dirigeants de l'UPC critiquèrent vivement cette politique consistant à entreprendre des réformes

31. *L'Éveil du Cameroun*, 8 février 1955, p. 1.
32. Chauleur (P.), « L'exemple des nouvelles structures de base au Cameroun », *Encyclopédie Mensuelle d'Outre-mer*, vol. V, fasc 64, décembre 1955, p. 483.
33. *La Presse du Cameroun*, 17 mai 1955, p. 1. Pour plus de détails sur les changements engagés par R. Pré, voir « Les Émeutes de mai », *op. cit.*
34. Le Vine (V.T.), *op. cit.*, p. 199.

tout en menant une répression accrue à l'égard du parti nationaliste qui les avait inspirées. Mais en voulant éteindre le foyer de l'opposition UPC, Pré en alluma un autre dans la communauté blanche.

Agitation dans la communauté blanche

La communauté blanche du Cameroun fut la première, de toute la population, à réagir rigoureusement aux réformes de Roland Pré. Ce dernier rencontra d'abord une opposition violente de la part des administrateurs français locaux qui le considéraient comme étranger à leur « clan », et comme trop fondamentalement opposé à son prédécesseur [35].

Mais c'est parmi les colons que se manifesta le désaccord le plus résolu. Au sein de la société camerounaise se trouvait une population blanche assez importante, fortement représentée dans tous les secteurs convoités par les Camerounais : commerce et transport, agriculture commerciale et postes administratifs du secteur public et privé. De nombreux Blancs se sentaient donc menacés par les pressions des Camerounais pour obtenir une amélioration de leur niveau de vie et de meilleures chances professionnelles. Quand il apparut clairement au milieu des affaires que Roland Pré était plus progressiste que son prédécesseur, les craintes de la communauté blanche se multiplièrent. Elle vit très vite que le nouveau Haut-Commissaire avait des difficultés avec les responsables politiques du territoire et que tout n'allait pas parfaitement pour la nouvelle administration [36]. On suggéra que le Ministre de la France d'outre-mer utilisât la première occasion pour lui assurer un *« retour honorable »* à Paris à un poste bureaucratique [37]. La communauté blanche ne dissimulait pas qu'elle n'approuvait guère l'attention excessive que Roland Pré portait aux problèmes africains [38] et que ses promesses de faire entrer de plus en plus de Camerounais dans les secteurs administratifs du secteur public et privé de l'économie visaient à éliminer ceux qui avaient fourni *« 95 % des investissements »* dans le territoire [39].

Au cours des cinq premiers mois de 1955, un malaise économique aigu s'installa dans le sud du Cameroun, notamment dans la communauté blanche des milieux d'affaires. Deux raisons économiques expliquaient ce malaise : la chute des prix mondiaux du café due à la baisse du café brésilien après la dévaluation de la monnaie brésilienne [40] ; la fin des principaux projets de construction mis en œuvre par le premier plan quadriennal, amenant la diminution du volume des affaires pour les entreprises de sous-traitance établies au cours des cinq années précédentes par un certain nombre d'immigrants européens. Il y avait d'autre part des raisons d'ordre politique et psychologique à ce malaise de la communauté blanche : les patrons des petites entreprises – souvent marginales du Cameroun – avaient fini par connaître l'ancien Haut-Commissaire Soucadaux, et avaient prospéré tant qu'il était en poste. Mais ils n'avaient aucune idée de ce qu'étaient les projets de son successeur et le jugeaient suspect, à cause du poste qu'il avait occupé

35. Joseph (R.), *op. cit.*, p. 263.
36. *Climat*, n° 481, 10-16 mars 1955.
37. *Climats*, n° 490, 13-20 mai 1955.
38. *Climats*, n° 481, 10-16 mars 1955.
39. *Le Cameroun Libre*, n° 490, 1-15 mars 1955.
40. Voir : *Ibid*; *La Presse du Cameroun*, 1er avril 1955, p. 3 ; et *L'Éveil du Cameroun*, 5 mars 1955.

auparavant à la tête de la Commission de Modernisation du Ministère de la France d'outre-mer [41].

Au cours des premiers mois qu'il passa dans son nouveau poste, Pré précisa avec détail ses idées sur l'économie du territoire et ne fit que renforcer l'hostilité des Blancs à son égard. « *Cette hostilité n'était pas seulement exprimée dans les journaux locaux et métropolitains qui se faisaient l'écho des colons blancs, mais prenait aussi la forme d'une campagne de dénigrement de l'autorité de Pré au Cameroun, alors que les représentants de la communauté des colons tentaient de faire jouer leur influence pour le faire rappeler à Paris* » [42].

Dès son arrivée au Cameroun, Pré commença à réorganiser la gestion des affaires. Afin de combattre l'inflation, il mit en place un programme d'austérité draconien qui comprenait le blocage d'un certain nombre de crédits gouvernementaux, la stabilisation des prix des marchandises importées, l'arrêt de toute embauche de personnel et la restriction d'une certaine catégorie de prêts. À ces mesures s'ajoutait la condamnation par Roland Pré de ceux qu'il tenait pour responsables des dépenses élevées qui avaient tant endetté le territoire. Enfin, le nouveau Haut-Commissaire fit une critique générale de l'économie camerounaise, et notamment de son coût de production élevé, tout particulièrement dans le secteur des exportations. Bien que cette critique portât également sur d'autres aspects de l'économie (tels que les taxes, le transport, la productivité des circuits commerciaux et agricoles, l'industrialisation) [43], la communauté blanche du milieu des affaires y vit une attaque directe contre elle.

C'est par le biais de la Confédération des Petites et Moyennes Entreprises du Cameroun (CPMEC) – affiliée à la Confédération Générale des PME de France – que les colons ripostèrent. Ils voulaient favoriser une prise de conscience à propos de la crise économique qui secouait le territoire, et réfuter l'analyse du Haut-Commissaire qui semblait les rendre responsables des faiblesses de l'économie. Leur crainte était que la critique de Pré ne soit que la première étape d'un programme qui viserait à les écarter des affaires au profit des grands trusts internationaux et de la bourgeoisie camerounaise. Pour les colons le malaise ne faisait que s'accentuer et de plus en plus d'entreprises, même bien gérées, était au bord de la faillite. Aussi demandaient-ils la suspension immédiate des échéances d'impôts.

> « La Confédération ne cache pas au chef du territoire que pour beaucoup d'entreprises, la situation est absolument cruciale et que la politique fiscale actuelle, si elle est aussi impitoyablement poursuivie, aura pour effet de faire disparaître à un rythme accéléré la matière imposable. Tout contribuable exécuté, ruiné, est un contribuable de moins... Est-ce cela qu'on veut ? Faut-il croire, comme certains l'insinuent, que ce serait une politique voulue, si invraisemblable que ce soit ?
> Au moment où le bruit court que le Cameroun pourrait être bientôt livré à de tout-puissants organismes financiers, émanation de la banque d'Indochine et d'autres

41. « *Comme les poujadistes en France, les patrons des petites entreprises au Cameroun interprétaient généralement le terme "modernisation" comme le synonyme de leur propre disparition au profit des entreprises plus importantes et supposées plus rationnelles économiquement* »(Joseph (R.), *op. cit.*, p. 264).
42. Joseph (R.), *Ibid.*
43. Pour toutes ces mesures, lire « Discours prononcé par M. Roland Pré », *JOCF, ATCAM*, 1955.

> redoutables trusts qui viendraient tout balayer, faudrait-il croire que déjà l'on entreprend de faire "place nette" ? »[44].

Les critiques formulées par le Gouverneur à l'encontre de l'économie furent analysées pour montrer que le vrai coupable était l'administration et non les firmes privées : la plupart des faillites étaient la conséquence de mesures administratives ; les marges bénéficiaires étaient loin d'être excessives ; les activités de l'administration ne lui permettaient pas de se plaindre des coûts élevés de production[45]. Le sort des petites et moyennes entreprises fut comparé par la presse des colons aux grandes entreprises comme la Compagnie Camerounaise de l'Aluminium Péchiney-Ugine (ALUCAM) qui avait obtenu des arrangements fiscaux :

> « Mais quelles facilités, quels avantages, quelles faveurs sont consentis aux petites et moyennes entreprises, industrielles, artisanales, commerciales, agricoles, de transport, hôtelières, etc..., qui contribuent dans une proportion croissante à l'activité économique de ce pays ? »[46].

Les colons s'en prenaient aussi au resserrement des crédits, lequel leur semblait être une politique voulue, de la part de certains organismes de crédit, dans le but de chercher à nuire aux affaires des petites et moyennes entreprises ; ils affirmaient qu'un mot d'ordre serait venu de Paris, *« couper les crédits aux petites et moyennes entreprises »*, et que tout semblait se *« se ligner pour acculer à la ruine et couler les petites entreprises au bénéfice des grosses entreprises »*[47].

Vers la mi-mai 1955, les colons avaient renforcé leur argumentation, qui visait clairement à faire reculer Pré dans son programme de progrès social pour les Camerounais ; ils dressaient un tableau sombre de la situation du territoire :

> « Il n'est pas exagéré de dire qu'un vent de panique souffle au Cameroun, que l'avenir apparaît à beaucoup de chefs d'entreprises du territoire incertain. Nous entendons dire maintenant chaque jour : « s'il était possible de liquider et de partir nous partirons, car la situation n'est plus tenable ». Mais c'est impossible... Il est impossible de vendre, même hypothéquer. On offre un prix dérisoire de réalisations de constructions qui ont coûté des sommes considérables. Ceux qui ont pu vendre à temps ont été bien inspirés »[48].

Une des conséquences des réformes de Roland Pré fut donc finalement de déclencher le mécontentement de la communauté blanche. Dès lors, Pré devait à la fois remplir sa mission de désintégration de l'UPC dans le territoire, apaiser ses subordonnés dans l'administration et les modérés camerounais, et calmer les « prophètes de malheur » parmi les Blancs. Mais il devait aussi pallier au mécontentement et aux revendications des travailleurs des principaux secteurs.

---

44. « Le redressement du crédit va précipiter la crise », *Le Cameroun Libre*, n° 491, 16-31 mars 1955, p. 1. Lire aussi *Climats*, n° 484, 31 mars-6 avril 1955, p. 4.
45. « La matière imposable disparaît... », *Le Cameroun Libre*, n° 491, 16-31 mars 1955, p. 3.
46. *Le Cameroun Libre*, n° 492, 1-15 avril 1955, p. 2.
47. *Le Cameroun Libre*, n° 493, 16-30 avril, 1955, p. 3.
48. « Éditorial », *Le Cameroun Libre*, n° 495, 16-31 mai 1955.

Agitation dans le monde du travail

Afin de limiter les plaintes des Camerounais quant à leurs conditions de travail et leurs salaires, Roland Pré se hâta de satisfaire les exigences de base. Mais plus il agissait, plus le mécontentement s'intensifiait et, en fait, ses décisions aboutissaient d'avantage à l'expression de revendications refoulées depuis longtemps qu'à leur apaisement. La crise économique que traversait le territoire contribua aussi à exacerber le malaise des travailleurs. Avec la fin de l'éphémère boom économique et notamment la fin des grands travaux d'infrastructure (pont du Wouri, port de Douala, usine hydroélectrique d'Edéa...), fin 1954 et début 1955, on assista à la progression d'un prolétariat urbain sans travail [49]. Le problème d'un taux de chômage élevé venait donc s'ajouter aux revendications salariales des employés et travailleurs camerounais.

De janvier à mai 1955, la ville de Douala et ses environs furent secoués par une agitation dont l'USCC, qui était étroitement lié à l'UPC, avait l'initiative. En janvier, il y eut un débrayage dans la grande plantation de caoutchouc SAFA à Dizangué dans la Sanaga Maritime [50]. Début février, ce fut la *« grève avertissement »* chez les ouvriers des installations sanitaires de Douala [51]. Le 15 février, une grève de quarante huit heures fut déclenchée à Douala et à Yaoundé par les fonctionnaires africains des cadres locaux [52] ; les grévistes dont l'indice de base venait d'être reconverti en indice métropolitain, après avoir été augmenté, jugeaient cette augmentation insuffisante [53]. L'administration cependant prit d'autres mesures pour tenter d'enrayer le malaise social : elle imposa une baisse de 10 à 15 % du prix des articles de première nécessité, tels que la farine le sucre, et les produits pharmaceutiques, et accorda une augmentation de 20 % du salaire minimum qui n'avait pas été relevé depuis 1952 [54]. Mais dans le climat de tension croissante du moment, toute concession de l'administration servait de prétexte à une surenchère dans les revendications ; même la baisse des produits pharmaceutiques, destinée à satisfaire les travailleurs et consommateurs locaux, entraîna la grève à Douala, du 30 juin au 2 février, des pharmaciens qui entendaient protester contre cette *« baisse autoritaire des produits pharmaceutiques »* [55].

En mars et avril 1955, de nombreuses grèves furent encore déclenchées pour l'obtention d'une augmentation de salaires ainsi que la satisfaction de quelques autres revendications. Sur ces grèves, l'administration fit un rapport dont le résumé ci-dessous indique le lieu et la date des grèves, ainsi que le nombre connu de grévistes :

– Au port de Douala ; du 1er au 4 mars ; 520 grévistes.
– À la SNC, chantier de Madoumbou ; du 1er Au 17 mars ; 350 grévistes.
– Au garage GAFAC à Douala ; du 8 au 15 mars ; 27 grévistes.

49. ANSOM, FIDES, carton 351, « Le Plan et l'évolution du Cameroun, 1946-1956 », p. 9.
50. Lemoine (R.), « Malaise au Cameroun » *Vie française*, 25 février 1955.
51. *Ibid.*
52. *Ibid*; *Le Cameroun Libre*, n° 490, 1-15 mars 1955, p. 4 ; *Marchés coloniaux*, n° 484, 19 février 1955, p. 558.
53. Marchés Coloniaux, *Ibid.*
54. Voir Biafra (G.A.), « Quand le Cameroun pense à l'heure du choix », *Combat*, 21 mai 1955.
55. *Marchés Coloniaux*, n° 483, 12 février 1955 ; voir aussi « La grève des pharmaciens », *Le Cameroun Libre*, n° 489, 16-28 février 1955.

– À l'entreprise de bâtiment CAMPAGNOLO à Douala ; du 9 au 18 mars ; 180 grévistes.
– Au SOLIDIDIT à Bonabéri ; du 11 au 14 mars ; 27 grévistes.
– À la SNC de Manoka ; du 2 au 21 avril [56].

C'est le 31 mars que l'administration put annoncer qu'elle acceptait de signer la première convention collective avec les employeurs et les syndicats dans le secteur du bâtiment et des travaux publics [57]. Elle annonça également que des négociations étaient en cours pour la signature d'accords similaires dans le commerce et l'industrie, et entre les grands planteurs et les travailleurs agricoles comme dans le Mungo [58].

Cependant, les actions du gouvernement dans cette zone ne purent apaiser la tension croissante. D'abord cette convention collective était la première signée conformément au Code du travail établi par l'Assemblée française trois ans plus tôt. Ensuite, cet accord qui donnait satisfaction, du moins au début, à l'USCC et à la CFTC, provoqua en revanche l'hostilité du commerce local et d'une partie des industriels de Douala qui avaient toujours composé avec la passivité de l'administration précédente. Enfin, cet accord n'exprimait pas seulement le désir de l'administration de calmer le malaise des travailleurs ; il devait aussi tendre à diminuer le coût de la production dans le territoire, en augmentant le niveau de qualification de la force de travail africaine et en réduisant le personnel européen dans de nombreuses entreprises [59]. Par conséquent, en cherchant à améliorer la qualification et le salaire des travailleurs déjà qualifiés, la convention éludait le problème des travailleurs non qualifiés qui subissaient une baisse brutale d'emploi.

En avril l'administration poursuivit sa politique d'augmentation des salaires pour des catégories de plus en plus nombreuses de travailleurs employés ou contrôlés par elle : mineurs, docker personnel rattaché aux différentes régions administratives [60]. Début mai toutefois, les fonctionnaires catalysèrent à nouveau l'action syndicale. Le 5 mai eut lieu une grève des fonctionnaires locaux de Douala, toujours dans le but d'obtenir une augmentation des salaires ; cette grève fut considérée par l'administration comme un échec [61]. Une semaine plus tard, les mêmes employés de la fonction publique appelèrent à une autre grève et multiplièrent les efforts pour entraîner leurs collègues du secteur privé à cesser le travail également [62]. Pendant cette période, les fonctionnaires de Yaoundé engagèrent aussi des actions de grève [63]. L'administration déclara qu'une grève générale se préparait et conclut, plus tard, qu'elle avait échoué [64]. Les nombreuses concessions faites par

---

56. « Les Émeutes de mai », p. 17. Voir aussi *L'Éveil du Cameroun*, 3 mars 1955, p. 1.
57. Porcher (B.), *op. cit.*, p. 31 ; Pré (R.), « La situation au Cameroun », *Association pour l'Étude des problèmes de l'Union française*, n° 95, décembre 1955, p. 32.
58. *Bulletin d'Information et de Documentation*, Yaoundé, Haut-commissariat, 14 mai 1955.
59. Voir « Signature à Douala de la convention collective du bâtiment », *Bulletin d'Information et de Documentation*, n° 91, 30 avril 1955, p. 12.
60. « Les Émeutes de mai », p. 32.
61. Biafra (G.A.), « Quand le Cameroun pense à l'heure du choix », *Combat*, 21 mai 1955.
62. Les augmentations de salaire concédées aux fonctionnaires n'ont fait qu'accroître l'agitation parmi les employeurs du secteur privé qui prétendaient être moins payés. Voir *Le Cameroun Libre*, n° 490, 1-15 mars 1955, pp. 3-4.
63. Biafra (G.A.), « Quand le Cameroun pense à l'heure du choix », *Combat*, 21 mai 1955.
64. « Les Émeutes de mai ».

l'administration aux fonctionnaires en satisfaisant les revendications de l'USCC les avaient privé de leur cheval de bataille. Mais dans le secteur privé, où l'administration avait dû pousser les employeurs réticents et ouvertement hostiles depuis longtemps aux syndicats, le succès fut plus long à venir. Les tentatives de l'administration pour présenter les concessions faites dans des secteurs spécifiques de l'économie comme des preuves de sa « bonne foi » ne firent qu'augmenter l'impatience des catégories de travailleurs confrontés à des emplois moins conciliants.

Enfin, le seul groupe à n'avoir en rien profité des nouvelles largesses de l'administration, et dont la situation paraissait intolérable face aux avantages accordés à leurs compatriotes, était le groupe des sans emplois de Douala dont le nombre avait augmenté avec les restrictions infligées à l'industrie du bâtiment et le programme de rationalisation mis en place par Pré.

Répression et agitation

Pour résumer ce qui se passa entre janvier et mai 1955, il faut dire ce qui suit. D'abord, l'administration avait accepté de satisfaire certaines exigences politiques qui faisaient partie du programme de l'UPC. Ensuite, elle admit la nécessité avancée par les syndicats d'améliorer les revenus des travailleurs. Enfin, les principaux alliés politiques de l'administration dans le sud, en l'occurrence l'Église et ses organisations politiques et sociales [65], cherchèrent à prendre, dans le programme de l'UPC, les points qui avaient valu au parti nationaliste le soutien de la population [66]. En un mot, tous les objectifs pour lesquels l'UPC s'était battue étaient désormais officiellement considérés comme fondés et raisonnables, alors que le parti était de plus en plus présenté négativement.

Au début de 1955, l'administration et ses alliés – parmi lesquels l'Église [67] – cherchèrent à affaiblir le parti nationaliste en ramassant le fruit de son travail passé d'agitateur et d'organisateur dans le peuple camerounais. L'idée était qu'une fois que l'UPC serait privée de la possibilité d'émettre ses critiques virulentes contre l'administration coloniale, la tâche de déracinement du parti nationaliste dans la société camerounaise deviendrait aisée. *« C'était là un plan fondamentalement correct. Le seul problème, c'est qu'en 1955, il était impossible de déraciner l'UPC sans bouleverser les différentes couches sociales dans lesquelles le parti était solidement implanté »* [68].

65. Parmi celles-ci, on peut citer le BDC, la CFTC, et AD-LUCEM (une association prête-nom créée par le Dr Aujoulat).

66. À titre d'exemple, le BDC, dans un manifeste intitulé « L'heure du choix a sonné », se rapprocha de l'UPC en faisant siennes un certain nombre de revendications qu'il avait lui même tournées en dérision quelques années plus tôt : l'autonomie politique, le droit des Camerounais à décider de leur appartenance à l'Union française et à la réunification des camerounais ; le manifeste demandait aussi l'élimination du système du double collège, la création d'un Conseil de gouvernement et l'élargissement des pouvoirs de l'Assemblée Territoriale (« Les Émeutes de mai », p. 10).

67. Tandis que l'administration multipliait ses pressions contre l'UPC tout en essayant d'apaiser le mécontentement des travailleurs, la hiérarchie catholique menait parallèlement une campagne pour encourager ses fidèles à se séparer complètement de l'UPC. C'est sous la pression d'Aujoulat et de l'administration que l'Église participa à la campagne contre les « communistes ». Sur le conflit Église-UPC, lire : Ngongo (L.P.), *op. cit.* ; Joseph (R.), *op. cit.* ; Gardinier (D.E.), *op. cit.*, p. 68 ; Nguini (M.), « La valeur politique et sociale de la tutelle française au Cameroun », thèse de doctorat, Faculté de Droit d'Aix-en-Provence, décembre 1956, p. 121.

68. Joseph (R.), *op. cit.*, p. 274.

Plus la campagne de l'administration contre l'UPC se faisait virulente, plus s'intensifiait l'agitation anticoloniale de l'UPC ; dans la plupart des cas cependant, cette agitation causée par les upéciste n'était qu'une riposte aux irruptions de la police dans leurs réunions et aux perquisitions de leurs bureaux.

Le 22 avril une « Proclamation commune » fut signée par les représentants de diverses organisations politiques et syndicales proches de l'UPC, exigeant la fin du régime de tutelle et la proclamation d'un État camerounais souverain. Elle demandait en outre la tenue d'élections générales avant le 1er décembre 1955 pour l'installation d'une Assemblée Nationale constituante, l'institution d'un Comité Exécutif sous forme de gouvernement provisoire, l'installation au territoire d'un Commissaire des Nations Unies garant de la mise en place des organes du nouvel État camerounais [69].

La « Proclamation commune » portait à son paroxysme un climat politique et social déjà tendu à l'extrême. Elle sera considérée par les autorités françaises comme « *une véritable déclaration de guerre. Les nationalistes ne reconnaissaient plus l'administration française, ils étaient décidés à s'en débarrasser par tous les moyens* » [70]. « *Partout, des incidents provoqués par l'UPC se multipliaient ; parmi les plus notables, il y eut une série de manifestations dans la région bamiléké, organisées par Um et Moumié. Vers la fin d'avril, la situation était très tendue. Dans les régions bamiléké, Mungo, de la Sanaga Maritime, et du Nyong et Sanaga, les sentiments régionalistes étaient exacerbés et la plupart des centres urbains d'une certaine importance dans le Sud et le Sud Ouest furent le siège d'incidents de plus en plus graves* » [71].

Il faut signaler que les colons contribuèrent aussi à la montée de la tension. Avant l'arrivée de Pré, la presse des colons s'était déjà mise à exiger des mesures sévères pour résoudre ce qu'elle considérait comme deux problèmes liés : banditisme du sous-prolétariat de Douala et l'agitation anticoloniale de l'UPC [72]. À Paris, les amis des colons durcissaient leur demande de riposte énergique [73]. Au moment des grèves organisées par l'USCC, les colons exigèrent des « *mesures draconiennes* » contre « *les meneurs, les agitateurs* » [74].

Dès mars-avril 1955, la tension monta rapidement dans les communautés blanches et noires du Cameroun. La société camerounaise se séparait de plus en plus en groupes raciaux. De nombreux Camerounais qui n'avaient pas pris parti jusque-là sur les questions politiques, commencèrent à exprimer leurs convictions que le vrai problème était maintenant l'indépendance du territoire [75]. D'autres qui pensaient que les actions de l'administration se solderaient par une confrontation sanglante, critiquaient aussi les dirigeants de l'UPC pour les conséquences négatives que pouvait avoir leur rhétorique enflammée [76].

---

69. Lire : Um Nyobè (R.), *op. cit.*, p. 306 ; Le Vine (V.T.), *op. cit.*, p. 119 ; Eyinga (A.), « La proclamation commune », *Dossiers camerounais*, n° 1, 13 septembre 1971.
70. « Les Émeutes de mai », p. 20.
71. Le Vine (V.T.), *op. cit.*, p. 199.
72. Voir *Le Cameroun Libre*, n° 483, 16-30 novembre 1954, p. 5.
73. Lire « La manière forte », *Climats*, n° 478, 17-23 février 1955, p. 2.
74. *Le Cameroun Libre*, n° 495, 16-31 mai 1955, p. 4.
75. Lire l'article de L.M. Pouma, paru dans *L'Écho du Cameroun*, et reproduit dans *Le Cameroun Libre*, n° 494, 1-15 mai 1955, p. 1.
76. Lire l'article de Tchungui, paru dans *L'Écho du Cameroun*, et reproduit dans *Le Cameroun Libre*, n° 490, 1-15 avril 1955, p. 4.

À ce climat de violence s'ajoutèrent des actes de violence et de sabotage. Début mars, *Le Cameroun Libre* rapporte que les récents déraillements qui avaient eu lieu pourraient bien être des actes de sabotage [77]. Des cas précis de mise à sac des chantiers se produisirent [78] ; afin d'éviter d'autres actes de sabotage, on pensa mettre des vigiles de nuit sur le pont du Wouri [79]. Sur ce même pont, vers la mi-mai, un Européen se vit barrer la route par un groupe de cyclistes africains. Cette action « *illégale* » se solda par l'arrestation de deux cyclistes par la police ; des incidents semblables durant lesquels des Blancs étaient provoqués par des Camerounais se produisaient à un rythme croissant [80].

Quelques jours plus tard, des incidents violents opposèrent dans un certain nombre de localités des Camerounais, dont beaucoup étaient des militants de l'UPC, aux forces qui représentaient la loi coloniale française. La « guerre froide » qui sévissait dans le territoire depuis au moins 1948 se transforma alors en un véritable état de guerre.

Les émeutes de mai 1955

Entre le 22 et le 30 mai 1955 eurent lieu, dans plusieurs villes du sud du Cameroun, une série d'incidents dont le résumé suivant a pu être fait à partir de divers rapports administratifs [81].

En avril 1955, un groupe anti-UPC de la région bamiléké, connu sous le nom de Rassemblement du Peuple Camerounais, entreprit par trois fois, sous la direction de plusieurs chefs bamiléké, d'empêcher des dirigeants de l'UPC de tenir des réunions. Le 15 mai, une réunion non autorisée fut organisée par l'UPC à Mbanga dans la région du Mungo ; elle fut dissoute par les troupes et l'incident fit de nombreux blessés parmi les participants et les forces de police. Le lendemain, la section UPC de Mbanga décida d'organiser une autre réunion et déclara que toute intervention de l'administration recevrait une violente riposte. Cette seconde réunion se tint le 22 mai : quand la police commença à disperser les cent à cent cinquante participants, ces derniers se retranchèrent à l'endroit prévu d'où d'autres upécistes, qui y étaient dissimulés, chargèrent les forces de l'ordre ; l'affrontement fit de nombreux blessés parmi les manifestants et les forces de police dont un nombre décéda des suites de blessures à l'hôpital.

Le 23 mai, des incidents opposèrent manifestants et policiers à Nkongsamba dans le Mungo. Parmi les manifestants se trouvait une quarantaine des membres de l'UPC venus de Mbanga avec des couteaux et des matraques : deux d'entre eux furent tués et un certain nombre de policiers furent blessés. Le 25 mai, de nouveaux incidents à Nkongsamba firent neuf blessés parmi les manifestants. Le même jour eut lieu à Loum, une autre ville de la région du Mungo, des incidents plus marquants : la prison de la ville et les bureaux de l'administration furent pris

77. *Le Cameroun Libre*, n° 490, 1-15 mars 1955.
78. « Les Émeutes de mai », p. 31.
79. *Le Cameroun Libre*, n° 494, 1-15 mai 1955, p. 3.
80. « En plein jour sur le pont du Wouri... », *Le Cameroun Libre*, n° 497, 16-30 juin 1955, p. 4.
81. Ces rapports sont constitués par : « Les Émeutes de mai », *op. cit.* pp. 46-47 ; le *Bulletin d'Information et de Documentation*, n° 95, 28 mai 1955, pp. 7-8 et n° 96, 4 juin 1955, pp. 2-8 et 16-18 ; « Chronologie des incidents du mois de mai » (rapport adressé par le gouvernement français à l'ONU, ANU, DAG 5/2.3, 5).

d'assaut par deux cents à deux cent cinquante manifestants qui, une fois repoussés par la police, se retranchèrent derrière une barricade de pavés. La police dut recourir aux grenades et aux armes à feu : six manifestants furent tués et six autres blessés. Le 25 mai encore, La route fut coupée entre Douala et Nkongsamba, mais dès le 26, l'administration avait repris le contrôle de la région. Le 29 mai, les forces de l'ordre investirent le village de Mombo (région du Mungo) pour disperser une réunion : de nombreuses arrestations eurent lieu.

Le 22 mai, une réunion du Front National (organisation anti-UPC) fut interrompue par des militants UPC qui furent arrêtés par la police ; pendant les deux jours qui suivirent on nota plusieurs agressions de Camerounais non upécistes par des membres de l'organisation indépendantiste à Douala. Dans la nuit du 23 au 24 mai, des patrouilles organisées de membres de l'UPC firent leur apparition dans la communauté de New-Bell à Douala : ces patrouilles qui étaient là en position défensive pour protéger le quartier général (siège) du parti, s'opposèrent plusieurs fois aux forces de l'ordre. Dans la nuit du 24 au 25 mai, les patrouilles de l'UPC attaquèrent à nouveau des Camerounais non upécistes. Le Haut-Commissaire demanda des renforts aux territoires voisins d'AEF. Le 25 mai, la prison et les locaux administratifs de New-Bell furent attaqués. De nombreux véhicules d'Européens furent endommagés ; cet après-midi de violence fit deux morts chez les Blancs et de nombreux blessés. La police utilisa des grenades et des armes à feu pour disperser les manifestants parmi lesquels on dénombra sept morts et de nombreux blessés.

On estime que 1 500 personnes participèrent à l'attaque de la prison de New-Bell et que 3000 personnes manifestèrent ce jour-là. Le couvre-feu fut ordonné à 19 heures, ce qui évita tout autre incident dans la nuit. Le 26 mai à l'aube, la police prit d'assaut le siège de l'UPC à New-Bell et saisit des machettes, des gourdins et des barres de fer ; une vingtaine de militants UPC qui tentèrent de résister furent arrêtés. Dans la nuit du 27 mai, un incendie se déclara dans l'un des quartiers de New-Bell, ne laissant que les murs du siège de l'UPC et des immeubles voisins. L'administration accusa l'UPC d'être le responsable de ce sinistre mais le mouvement renvoya l'accusation à l'administration.

Le 22 mai, à Yaoundé, Félix-Roland Moumié, président de l'UPC, s'adressa à plus de 1 500 personnes. Trois jours plus tard, l'UPC donna la consigne aux marchands bamiléké de refuser de payer leurs taxes et de désobéir aux injonctions de l'administration. Le lendemain, à Yaoundé, le délégué de Force Ouvrière, Pierre Tayou, fut attaqué par des marchands qui furent aussitôt arrêtés par la police. Une foule de 2 à 300 personnes envahit le commissariat, libérant plusieurs prisonniers, et investirent l'ATCAM ; un jeune homme fut tué. Le jour suivant, 27 mai, des manifestants érigèrent un barrage sur la route menant à Douala et les troupes durent intervenir pour rétablir la circulation des véhicules. Une foule estimée à 2 000 personnes marcha vers le centre ville et refusa d'obéir aux ordres de dispersion des forces de l'ordre. La police reçut l'ordre de tirer : il y eut trois morts et de nombreux blessés parmi les manifestants.

Le 26 mai, une réunion conduite par Abel Kingué (Vice président de l'UPC) dans la région de Babimbi (Sanaga Maritime) dégénéra en émeute. Dès le lendemain, Kingué organisa la « résistance » : les militants de l'UPC furent répartis en groupes d'action dont chacun avait un objectif précis, comme la destruction des ponts ou le transfert de barques sur une seule rive pour empêcher les troupes de

traverser le fleuve Sanaga. De nombreuses échauffourées opposèrent les membres de l'UPC à ceux de l'ESOCAM : au cours de l'une d'entre-elles, un militant d'ESOCAM, M. Bassama, tira sur deux de ses attaquants et les tua. Le 28 mai, les forces de l'UPC furent dispersées par l'armée. Le 29, Kingué fit une autre tentative pour organiser les comités de résistance qui s'opposèrent à l'armée : le 30 les comités perdirent trois de leurs hommes et A. Kingué s'envola pour le Cameroun britannique.

À Edéa, la plus grande ville de la Sanaga Maritime, la résistance tenta de s'organiser à nouveau. Les groupes de combat de nuit se postèrent sur la route Edéa-Douala, mais aucun incident ne fut enregistré. Un mot d'ordre de grève générale fut lancé pour la région mais aucun incident ne fut rapporté. Le 28 mai, A. Njock, dirigeant upéciste et syndical, fut arrêté. Le 30, de nombreux dirigeants de l'UPC prirent le maquis. À Eséka, l'autre grande ville de la Sanaga Maritime, le seul incident qui y fut enregistré eut lieu le 25 mai, quand un administrateur qui avait tenté de disperser une réunion de l'UPC fut forcé par les participants de *« se retirer précipitamment »*.

Dans la région bamiléké, il n'y eut pas d'incident sérieux. Toutefois, une certaine effervescence s'y manifesta par le blocage de routes, la destruction de ponts, et la coupure de lignes téléphoniques. D'autre part, on note des attaques qui furent le fait des membres du Rassemblement du Peuple Camerounais qui réussirent à détruire le siège de l'UPC à Bafoussam le 28 mai, et celui de Bafang le 29 mai : les deux fois, la police ne put intervenir à temps. Aucun autre incident ne fut enregistré dans les autres communautés camerounaises vers la fin de mai 1955.

Pour rétablir l'ordre au Cameroun, des troupes arrivèrent par avion de Bouar, de Brazzaville, de Cotonou [82]. Le bilan donné par l'administration sur les émeutes de mai 1955 était le suivant : 1 tué et 62 blessés parmi les forces de l'ordre ; 4 tués (dont 2 Africains et 2 Européens) et 13 blessés (dont 11 Européens et 2 Africains) parmi la population civile ; 20 tués et 114 blessés parmi les manifestants ; 357 arrestations et 85 mandats d'arrêt.

Plusieurs thèses ont tenté d'expliquer les émeutes de mai 1955. Dans les différentes analyses, qui ne seront pas détaillées ici [83], la responsabilité des émeutes a été attribuée à l'administration par certains auteurs, à l'UPC par d'autres. L'administration et l'UPC se sont elles-mêmes, dans leurs interprétations des faits, accusées mutuellement [84].

Ce qui serait intéressant, c'est moins de savoir à qui incombe la responsabilité des émeutes de 1955 que de chercher à connaître les causes profondes de ces

---

82. « Émeutes sanglants au Cameroun », *Marchés Coloniaux*, 4 juin 1955, p. 1509.
83. Pour des interprétations des émeutes de mai 1955, lire : Chaffard (G.), *op. cit.* ; Gardinier (D.E.), *op. cit.* ; Joseph (R.), *op. cit.* ; Le Vine (V.T.), « Cameroon », in *Political Parties and National Integration in Tropical Africa*, Coleman (J.S.) and Rosberg (C.G.), Berkeley University Press, 1964 ; Welch (C.), *Dream of Unity : Pan-Africanism and Political Unification in West Africa*, Ithaca Cornell University Press, 1966 ; *Afrique Nouvelle*, 8 janvier 1957 ; *Afrique France Presse (outre-mer)*, 1er juin 1955 ; *Inter-Afrique Presse*, 2 juin 1955 et 9 juin 1955 ; *Le Monde*, 29-30 mai 1955 et 10-11 juillet 1955; *Le Parisien Libéré*, 30 juin 1955.
84. Pour l'analyse faite par l'administration, lire « Les Émeutes de mai », *op. cit.* Pour l'interprétation de l'UPC, lire la déclaration de presse de son Bureau Politique intitulée « UPC : Section camerounaise du RDA – Bureau du Comité Directeur sous-maquis », reproduite dans *Afrique Informations*, n° 39, 15 oct.-15 nov. 1955, pp. 6-9.

événements qui ont ensanglanté le Cameroun. Les émeutes de mai 1955 ont certes été l'aboutissement d'un conflit politique qui a opposé l'autorité française à l'UPC, mais il faut dire que la dégradation de la situation économique du territoire a transposé ce conflit politique au plan de l'affrontement social.

Des facteurs d'ordre socio-économique peuvent expliquer les émeutes de mai. En effet, les régions où des explosions de violence ont eu lieu ont été décrites par un commentateur comme *« les plus actives sur le plan économique de tout le sud du Cameroun »*[85] et par un autre comme *« les régions récemment industrialisées de Douala, Yaoundé et Edéa, ainsi que les régions surpeuplées de Mbanga et Nkongsamba »*[86]. Même le Dr Aujoulat, qui rend l'UPC responsable des émeutes, était conscient des facteurs socio-économiques en jeux lorsqu'il déclarait que *« toutefois, la grande masse de la population, si l'on met à part les milieux ouvriers, n'a pas participé aux troubles »*[87].

L'escalade du conflit qui échappa d'ailleurs aux deux protagonistes peut s'expliquer par la misère socio-économique qui régnait parmi les couches les plus importantes de la population du Cameroun. Comme l'a fait remarquer le Dr Aujoulat, l'administration avait été incapable, pendant dix ans, de venir à bout des causes et des effets de ces problèmes économiques et sociaux[88] ; et l'UPC qui était le porte parole des critiques violentes proférées à l'encontre de l'administration depuis plusieurs années, en était venue à apparaître comme le défenseur des défavorisés. C'est pourquoi le conflit politique qui opposa l'UPC à l'administration prit inévitablement l'apparence d'un conflit entre opprimés et oppresseurs :

> « Il est très important de se rappeler que c'est la seconde fois que des émeutes ont lieu au Cameroun. En 1945 déjà, trente personnes ont été tuées au cours d'une grève générale organisée pour obtenir une hausse des salaires.
> ... Quant aux causes sous-jacentes des incidents, on peut les trouver dans plusieurs domaines : les salaires régionaux des ouvriers agricoles (15 francs CFA de l'heure à Yaoundé, 19 à Douala), la vie de nombreux travailleurs dans les sordides bidonvilles africains, (et) le grand nombre de sous-emplois, volontaires ou forcés »[89].

Les incidents de mai donnèrent aux autorités coloniales un motif pour démanteler et détruire l'UPC. Au moment où la répression entra dans sa phase active de violence, les magistrats qui s'élevèrent contre les méthodes employées par l'administration se virent soudain mutés dans le nord du territoire ou simplement suspendus[90]. Le seul journal parisien qui perçut l'évolution de la campagne anti-UPC et le mépris de toute procédure légale dans le procès des upécistes arrêtés fut l'organe communiste *L'Humanité*[91]. Même le Dr Aujoulat, qui était un défenseur inconditionnel des mesures prises par Roland Pré, exprima sa gêne devant les *« gestes arbitraires »* et les *« actes d'indigénat »* dont étaient victimes les upécistes arrêtés[92].

---

85. « Cinq jours de troubles et d'incidents », *Le Monde*, 29-30 mai 1955.
86. *Le Parisien*, 30 juin 1955.
87. Cité dans *Afrique-France Presse Spécial outre-mer*, n° 2657, 3 juin 1955.
88. Aujoulat (L.), « Le Cameroun bouge », *La vie intellectuelle*, avril 1955, pp. 60-61.
89. *Combat*, 4 juin 1955.
90. Voir *Afrique-Informations*, n° 39, 15 oct.-15 nov. 1955.
91. Voir « La terreur s'accentue au Cameroun », *L'humanité*, 25 septembre 1955.
92. Aujoulat (L.P.), « Le Cameroun bouge », *La vie intellectuelle*, avril 1956, p. 67.

Parallèlement aux efforts de l'administration pour éliminer l'UPC du Cameroun, on multiplia les interventions à Paris en vue de faire disparaître légalement l'UPC de la vie politique camerounaise. Le 2 juillet 1955, au cours du comité de coordination du RDA réunit à Conakry en Guinée, l'UPC ainsi que deux autres sections extrémistes du RDA, l'Union Démocratique Sénégalaise et le Parti Progressiste Nigérien, furent exclus du RDA. Il faut rappeler que l'UPC avait résolument refusé de suivre la stratégie d'Houphouët qui, après 1950, rompit avec le Parti Communiste Français. Cependant la principale raison qui dicta l'exclusion de l'UPC du RDA en 1955 est celle-là même qui détermina le gouvernement français à organiser la répression, à savoir l'hostilité à l'égard d'une organisation qui refusait d'abandonner son objectif d'indépendance pour le Cameroun au profit d'une intégration dans l'Union française [93].

C'est aussi pour cette même raison que, le 13 juillet 1955, le gouvernement présidé par Edgar Faure, qui venait de remplacer Pierre Mendès-France, interdit l'UPC ainsi que toutes les organisations de jeunesse et les mouvements féminins qui lui étaient affiliés (la Jeunesse Démocratique Camerounaise – JDC, et l'Union Démocratique des Femmes Camerounaises – UDFC). Selon R. Joseph, *« Pré reconnut que c'était lui qui avait demandé l'interdiction de l'UPC et de tous les groupes qui lui étaient proches »* [94]. Mais les groupes de pression des colons, et sans aucun doute leurs alliés en affaires et en politique de Paris, demandèrent également la dissolution du parti [95].

Décolonisation française : le défi camerounais

Suite des réformes de Roland Pré

La plupart des réformes entreprises par Pré au Cameroun se poursuivirent après les incidents de mai et, dans certains cas, elles furent accélérées, comme par exemple le programme pour régler les nombreux problèmes sociaux de New-Bell. Deux ou trois mois après les événements, un plan d'urbanisation fut rapidement mis en place bien que ce fût en pleine saison des pluies, époque à laquelle la plupart des travaux publics cessaient. Grâce à une contribution de 400 millions de francs CFA du FIDES et de la CCFOM, un grand projet d'amélioration fut mis en route en 1955 : transformation de nombreux chemins en routes et construction de voies entièrement nouvelles ; amélioration du réseau hydraulique et drainage de nombreuses fosses d'aisance ; construction de trottoirs et aplanissement des chaussées ; extension du réseau électrique et augmentation de l'éclairage routier ; enfin, création de petits parcs et de quartiers résidentiels afin de permettre le relogement des populations déplacées [96]. Ce plan avait deux objectifs : améliorer l'habitat indigène (ce qui devait avoir une influence favorable sur l'état d'esprit de la population) et faciliter la tâche de la police [97]. Il n'est pas surprenant de constater que

93. Voir *Inter-Afrique Presse*, 2 juin 1955, p. 12.
94. Joseph (R.), *op. cit.*, p. 304.
95. Voir *Le Cameroun Libre*, n° 496, 1-15 juin 1955.
96. Voir : Charbonnier (F.), « Les institutions au Cameroun vont devenir plus libérales », *La vie française*, 12 août 1955 ; « Urbanisme à New-Bell », *Le Cameroun Libre*, 16-31 août 1955, p. 5 ; « Douala et la région du Wouri », *Chronique d'outre-mer Etude et Informations*, n° 22 février 1956, p. 21.
97. Voir Charbonnier (F.), *Ibid.*

la seconde localité dans laquelle l'administration s'empressa de mettre en place un plan de développement fut la région de Babimbi dans la Sanaga Maritime, montrant ainsi qu'elle était consciente de la relation qu'il y avait entre les vieilles doléances de ces deux régions et les émeutes de mai [98].

Le plan pour démocratiser le système de gouvernement local fut également poursuivi [99]. Toutefois, alors que l'administration tentait clairement de mettre en place toutes les réformes politiques qui étaient en son pouvoir, le caractère limité de celles-ci apparaissaient néanmoins dès qu'on les comparait aux revendications de plus en plus importantes d'un certain nombre d'hommes politiques camerounais. Cette disparité peut s'expliquer par le fait que tout changement significatif concernant les pouvoirs de l'Assemblée Territoriale, la participation des Camerounais dans le gouvernement territorial exécutif, et la nature limitée du suffrage et du système électoral à deux collèges nécessitait le vote de lois à Paris. Mai ce projet de réforme pour le Cameroun, qui avait été préparé sous le gouvernement de Mendès-France, fut abandonné au moment de la chute du gouvernement en février 1955 [100]. De plus, quand le Togo, qui était l'autre territoire sous tutelle française, bénéficia des réformes politiques importantes, la tâche de Pré dans l'élaboration de transformations mineures fut rendue plus compliquée. Enfin, le caractère inadéquat de ces réformes fut également mis en lumière par les changements beaucoup plus profonds qui intervenaient en Afrique occidentale britannique [101].

D'autre part, parallèlement aux revendications croissantes pour que des réformes politiques soient entreprises au Cameroun, et aux efforts de l'administration pour réaliser tous les changements qui relevaient de son autorité, les exigences d'une rapide africanisation de la fonction publique se faisaient de plus en plus pressantes [102]. Les améliorations apportées par l'administration avant et après les émeutes de mai concernaient essentiellement les indices des salaires et d'autres avantages comme la durée des congés ; ils visaient à diminuer la grande disparité existant entre les grades des Camerounais et les échelons plus élevés quasi-exclusivement réservés au personnel français. Entre 1955 et 1956, la principale cause de mécontentement parmi les fonctionnaires camerounais restait cette frontière raciale de fait qui les séparait de leurs collègues français. Au début de 1956, les fonctionnaires camerounais constituaient encore 100 % de la catégorie inférieure (les cadres locaux), 90 % de la catégorie intermédiaire (les cadres supérieurs), et seulement 6 % de l'échelon le plus élevé (les cadres généraux) [103]. Le fait que les autorités coloniales avaient laissé stagner la situation, malgré le nombre de fonctionnaires camerounais compétents, ajouté aux problèmes causés par le rapatriement de l'important contingent européen, signifiait que l'administration ne pût effectuer qu'un

98. Voir « Babimbi, foyer de misère, suite », *Liberté*, n° 10, 21 septembre 1956.

99. Sur ces réformes, voir : « Notes sur le Cameroun », *Bulletin de l'Association pour l'Étude des problèmes de l'Union française*, n° 100, mai 1956, p. 30 ; *Index quotidien de la Presse Française*, 22 février 1956, p. 4. Sur les réformes en cours et prévues par le Haut-Commissaire, voir *Afrique Informations*, n° 41, 15-31 déc. 1955, p. 4 (émission de Pré du 25 novembre 1955).

100. *Le Cameroun Libre*, n° 493, 16-30 avril 1955, p. 3.

101. Lire à ce sujet « Note sur le Cameroun », *op. cit.*, p. 32.

102. Voir Porcher (B.), *op. cit.*

103. « Le problème de l'africanisation des cadres au Cameroun », *Chroniques d'outre-mer et Informations*, n° 25, mai 1956, p. 18.

nombre réduit de promotions de Camerounais en 1955-1956 ; cela ne pouvait avoir d'autre effet que d'aggraver le mécontentement des fonctionnaires.

Malgré une tendance générale à nier les causes « sociales » des émeutes de mai, l'administration ne fut pas seule à montrer un désir de saisir le message des événements. Les autorités publiques et privées d'autres secteurs tentèrent de suivre l'impulsion donnée par le gouvernement en appliquant des réformes jusque-là retardées. Même l'Église catholique qui, contrairement à l'église protestante, avait maintenu une division raciale dans sa hiérarchie, se plia alors à la nouvelle tendance. C'est ainsi qu'en novembre 1955, Paul Etoga fut élevé au rang d'Évêque ; puis ce fut le tour de Thomas Mongo en février 1956. La signification de ces gestes, qui faisait du Cameroun le premier pays d'Afrique noire sous dépendance française à avoir des évêques autochtones, n'échappa pas aux nationalistes camerounais qui y virent un moyen de convaincre l'Église d'aller plus loin encore dans la « décolonisation » de son mouvement [104].

Émergence d'un état d'esprit nationaliste dans le Sud Cameroun

Après l'interdiction de l'UPC en juillet 1945, le Cameroun ne perdit pas seulement, dans la sphère politique légale, son parti nationaliste révolutionnaire, mais également son unique organisation politique viable. Roland Pré témoigna lui-même de cette situation quand il déclara : *« Il s'est crée au Cameroun un double vide politique et syndical... »* [105]. Cette interdiction ne peut toutefois pas être tenue pour seule responsable du vide politique au Cameroun ; il faut aussi considérer *« le climat d'insécurité défavorable à toute entente, à toute cohabitation »*, crée par Pré contre les nationalistes. Voici une déclaration de Paul Soppo Priso à ce sujet :

> « Les libertés publiques sont pratiquement suspendues. Nul ne pourra plus désormais émettre, sans être inquiété, une opinion différente de celle des pouvoirs publics sur les problèmes du Cameroun. Un véritable vide politique est en train de se créer, non du seul fait de la dissolution des mouvements ci-dessus (l'UPC et les organisations qui lui sont liées), mais aussi à cause des intimidations qui finissent par museler l'opinion » [106].

Mais ce qui inquiéta sans doute plus les autorités françaises, c'était non seulement le vide politique, mais aussi l'émergence d'un esprit nationaliste qui se répandait dans tout le sud du Cameroun. Comme un observateur l'a fait remarquer, *« la désagrégation de l'UPC a entraîné un vide politique à peu près total, laissant subsister un sentiment nationaliste... assez vif, et d'autant plus explosif qu'il demeure sans moyens d'expression légaux »* [107].

Parmi les nouvelles sources de ce sentiment nationaliste, il y avait d'abord les zones qui ont été présentées plus haut comme étant les principales bases de soutien

---

104. Lire : « Le sacre de Monseigneur Thomas Mongo », *Liberté*, n° 2, 13 mars 1956, p. 2.
105. « Le Gouverneur Roland Pré nous parle du Cameroun », *Bulletin de l'Association pour l'Étude des Problèmes de l'Union Française*, n° 90, juillet 1955, p. 3 ; *Afrique Informations*, n° 39, 15 oct.-15 nov. 1955, p. 3 ; *Le Monde*, 10-11 juillet 1955.
106. Cité par Joseph (R.), *op. cit.*, p. 312 ; voir aussi Diwouta (M.), « Évolution politique du Cameroun depuis 1946 », ENFOM, n° 52, 1958-59, p. 32.
107. *Index Quotidien de la Presse Française*, 22 février 1956, p. 4.

à l'UPC à savoir, la région du Mungo, la Sanaga Maritime, New-Bell et les villes à croissance rapides du sud, où la forte conscience nationaliste était la conséquence de presque huit années d'agitation anticoloniale menée par le parti. À ces régions il faut ajouter les zones déjà nationalistes avant la Seconde Guerre mondiale, notamment les communautés duala du littoral, et quelques couches de la population bulu de la région d'Ebolowa. Toutefois, en 1955-1956, une vague d'anticolonialisme se déversa sur un parti du pays qui était, jusque-là, toujours restée à l'écart de la lutte nationaliste, à savoir les régions du sud et du centre, productrices de cacao, du Dja-et-Lobo, du Ntem et Nyong-et-Sanaga. L'élection d'un homme issu du peuple éton-beti du nord de cette région, André-Marie Mbida, aux législatives de 1956 [108], exprimait bien ce sentiment montant dans le territoire.

En janvier 1956, les Camerounais se rendirent aux urnes pour élire leurs députés à l'Assemblée Nationale française. Dans le premier collège, Maurice Plantier, médecin qui exerçait dans le territoire depuis 1952, venait en tête des neuf candidats, tandis que son prédécesseur Molinatti, dirigeant gaulliste se trouva à l'arrière place. Dans la première circonscription, c'est-à-dire le nord du territoire, l'Antillais Jules Ninine fut réélu, battant le Camerounais Ahmadou Ahidjo de 26 000 voix ; dans la seconde circonscription, Douala Manga Bell l'emporta avec une confortable majorité. Mais la vraie surprise fut la défaite du Dr Aujoulat et l'élection de son ancien associé A. M. Mbida qui l'emporta avec 66 354 suffrages ; Aujoulat n'était que troisième avec 20 517, devancé par Charles Assalé qui se plaça à la seconde place avec 47 001 [109].

La plupart des commentateurs s'accordent à reconnaître les implications de l'élection de Mbida. Celui-ci avait réussi, pendant la campagne, à maîtriser la vague de nationalisme qui secouait toujours les couches de la société camerounaise depuis les émeutes de mai. Les discours qu'il prononça au cours de sa campagne « *exprimaient une vive hostilité vis-à-vis de l'administration française* » [110]. Pierre Messmer, futur Haut-Commissaire du territoire, considérait ces discours comme « *férocement anti-blancs* » [111]. Selon R. Cornevin, « *le succès de Mbida doit... être interprété comme un désir des électeurs d'obtenir une "camerounisation" du personnel politique, qu'ils estiment à juste titre être trop français* » [112]. Le fait que Mbida était le premier Camerounais n'ayant pas la citoyenneté française à être élu comme député de l'Assemblée Nationale était d'une importance lourde de sens [113]. Après les élections, Mbida, futur premier Premier Ministre du Cameroun, devint le héros national du territoire.

108. En 1952, Mbida avait été élu à l'ATCAM sur une liste menée par le Dr. Aujoulat ; puis en 1953, il fut élu par l'ATCAM pour être l'un des représentants du Cameroun à l'Assemblée de l'Union française. Comme Aujoulat, Mbida était un laic catholique pratiquant et ancien membre IOM (Indépendants d'Outre-Mer) à Paris. Pour une biographie de Mbida, lire Abwa (D.), *André-Marie Mbida, premier Premier Ministre Camerounais (1917-1980)*, Paris, l'Harmattan, 1993.

109. Pour les détails des résultats de ces élections, voir *Bulletin d'Information et de Documentation*, n° 126, 7 janvier 1956, pp. 13-14.

110. Pain (F.), « Évolution économique et sociale du Cameroun depuis 1947 », Faculté de Droit et des Sciences économiques, Université de Paris, 1959, p. 32.

111. Mauriès (R.), « La troisième force de M.Mbida », *La Dépêche du Midi*, 14 déc. 1956.

112. Cornevin (R.), *op. cit.*, p. 603.

113. Les autres députés du Cameroun au Palais Bourbon (Aujoulat, Molinatti, Ninine, y compris le camerounais Manga Bell) étaient tous citoyens français. Sur l'impact électoral de Mbida et l'esprit nationaliste de l'électorat, voir *Bulletin d'Informations et de Documentation*, n° 126, 7 janvier 1956, p. 7.

Les idées de Mbida étaient plutôt ambiguës. « *Lorsqu'on examine ses déclarations politiques avant les élections, on découvre l'écho de bien des arguments upécistes perdus dans une masse de serments de loyauté à la France, ce qui montre bien l'ambiguïté de la position de Mbida qui adopta une rhétorique nationaliste pour des raisons purement opportunistes, tout en conservant des attitudes assimilationistes en contradiction totale avec ses déclarations qu'il partageait depuis longtemps avec le Dr Aujoulat* »[114].

Mais, Mbida ne fut pas le seul vainqueur des élections de janvier 1956. Il ne faut pas oublier Charles Assalé, issu du peuple bulu du Ntem, qui obtint deux fois et demi plus de voix qu'Aujoulat.

La principale raison qui explique l'explosion d'hostilité des habitants de cette région à l'égard de la domination française est la crise très grave qui toucha leur ressource essentielle, la production de cacao. Entre 1950 et 1954, l'enrichissement de cette zone s'est traduit par une certaine modération de la sphère politique. Le plan déjà évoqué du Gouverneur Marchand qui visait, dans l'entre-deux-guerres, à encourager dans cette région l'émergence d'une classe de planteurs indépendante et prospère sur laquelle le pouvoir colonial pourrait s'appuyer, semblait se réaliser progressivement. En effet, la production de cacao était entièrement aux mains des Camerounais et essentiellement limitée à cette région, et les producteurs avaient également obtenu une proportion exceptionnellement importante des revenus d'exportation du territoire. En 1950, le cacao représentait 48,8 % des revenus des exportations ; cette proportion monta à 51,4 % l'année suivante, puis à 54 % entre 1952 et 1954. Par la suite, le mouvement s'inversa : 49,1 % en 1955, et jusqu'à 34,5 % en 1956[115].

Par la place essentielle que tenait le cacao dans l'économie du pays, tout le budget du territoire fut affecté par la crise, et le niveau des planteurs subit une baisse grave en un laps de temps très court. Mais surtout ce recul eut des répercussions importantes sur les autres secteurs qui dépendaient du commerce du cacao (employés, marchands, et transporteurs par exemple). La crise politique au Cameroun se trouvait aggravée par une crise économique qui touchait les producteurs de cacao[116]. Et c'est l'impuissance des autorités françaises à juguler la crise à son début qui fut la cause d'une explosion d'hostilité croissante à l'égard du gouvernement colonial[117]. Afin d'empêcher une grande fluctuation dans le prix de vente du cacao, des accords commerciaux furent signés vers la mi-1956, à un moment où la mauvaise gestion de l'économie s'était déjà ajoutée aux autres maux dont l'administration coloniale était tenue pour responsable dans le territoire.

Il ne faut toutefois pas isoler la crise du cacao et ses répercussions politiques du contexte de l'époque. Ces événements ont, en fait, été les catalyseurs d'une situation qui avait jusque-là été reléguée au second plan par le conflit qui opposait

---

114. Joseph (R.), *op. cit.*, p. 310.

115. Voir « La république du Cameroun », *Notes et Études documentaires*, n° 2741, pp. 37 et 39 ; et Pain (F.), *op. cit.* p. 128.

116. Les autorités françaises l'avaient elles-mêmes reconnu ; lire à ce sujet l'entretien accordé par R. Buron au cours de la visite qu'il effectua dans le territoire en tant que Président d'une commission envoyée par l'Assemblée Nationale française (*La Presse du Cameroun*, 17 mai 1956). Lire aussi « Note sur le Cameroun », *op. cit.*, p. 32, et Saulière (P.), « Les planteurs de cacao de la subdivision de Sangmélima. Étude socio-économique d'une collectivité rurale du sud Cameroun », ENFOM, N° 153, 1958-59.

117. Voir « Note sur le Cameroun », *op. cit.*, p. 32.

l'UPC à l'autorité française. Avec la disparition temporaire de l'UPC après mai 1955, cette situation socio-économique et politique donna lieu à une réaction modérée mais néanmoins insistante contre le colonialisme français.

Cette réaction fut surtout le fait d'un groupe qui, au sein de la société camerounaise, représentait le nationalisme bourgeois. L'apparition de la bourgeoisie au sein de la société camerounaise a déjà été évoquée. J'ai aussi souligné le mécontentement permanent qui caractérisait l'un des groupes constitutifs de cette bourgeoisie, les fonctionnaires, et la façon dont la crise économique avait porté un coup fatal aux revenus des producteurs de cacao. Il faut également signaler l'existence, dans cette bourgeoisie, d'un groupe moins spécifique, et qui ne constituait pas moins une force non négligeable de ce nationalisme en 1955-1956 : le milieu d'affaires montant du sud du Cameroun. Pour illustrer les craintes de ce groupe, voici les propos d'un acteur de l'époque, Soppo Priso, homme d'affaires prospère :

> « L'économie marchande et ses nombreux comptoirs étaient entièrement aux mains des Grecs et de Libanais. Certains Camerounais y arrivèrent par l'intermédiaire des Grecs. Et grâce aux Bamiléké, la plus grande partie du petit commerce était sous contrôle camerounais. Dans la région du Mungo et Bamiléké, malgré le départ de plusieurs exploitants (blancs), d'autres entreprises vinrent s'installer de l'étranger. Le gouvernement français reconnaissait que toute l'économie ne pouvait ainsi rester entre les mains des Européens, et pourtant c'est bien ce que cherchaient ces derniers.
> En 1955, les Camerounais étaient contrecarrés par les Européens. Pour les exportations de banane, par exemple, les Européens pouvaient obtenir leurs quotas directement des marchés européens. Ainsi, il était impossible d'exporter toutes les bananes produites au Cameroun, et les Africains étaient très en colère contre cet arrangement. Les banques leur étaient fermées, puisqu'elles appartenaient toutes à des expatriés. Elles n'acceptaient même pas la terre comme caution pour les prêts... et les Camerounais n'avaient rien d'autre.
> Les expatriés contrôlaient l'économie tout entière... Nous n'avions pas le choix pour les marchandises que nous voulions acheter. Ils pouvaient stocker les récoltes produites et les exporter à l'époque de l'année qui leur convenait le plus, sans se soucier de nous (les producteurs) » [118].

Il était donc pratiquement impossible pour les Camerounais de concurrencer les Blancs sur le plan économique. Ni sur le plan politique d'ailleurs, à cause des difficultés qu'avaient les Camerounais d'exploiter le canal de l'assemblée locale (ATCAM) comme le souligne Soppo Priso :

> « Il y avait certaines possibilités à travers l'ATCAM d'obtenir des autorisations et de promouvoir l'africanisation au cours des années 1954-1955. Mais, comme pour l'affaire de l'ALUCAM, notre influence par le biais de l'ATCAM était tout à fait relative » [119].

Les craintes de la bourgeoise camerounaise des milieux des affaires montant du sud du territoire apparaissent aussi très bien dans la déclaration suivante, qui est

118. Cité par Joseph (R.), *op. cit.*, p. 316-317.
119. *Ibid.*

celle d'un autre témoin de l'époque, en la personne de Tina Bonfils, riche commerçant bamiléké :

> « Monsieur le Président (de la chambre de commerce), il faut être à l'intérieur des régions pour vous rendre compte combien souffrent les petits commerçants. Tous les articles d'importation... farine, tôles, essence, pétrole, savon, riz, sucre, voire les cigarettes qui se fabriquent sur place, sont tous monopolisés.
> Sur 60 000 tonnes de cacao commercialisées en 1954, 500 tonnes seulement étaient transportées sur les camions des Africains. Je peux vous en donner la preuve dans la région du Dja-et-Lobo, où 95 pour cent du cacao est évacué par les camions européens... Si le transport est réservé à certains privilégiés européens, il n'est pas normal que l'achat soit également réservé à celui-ci, je veux dire l'achat en brousse et aux marchés de brousse.
> Pour couper le bois de chauffage, on nous dit que la forêt est classée par les Eaux et Forêts. Pour aller à la pêche : les eaux appartiennent au domaine public ; le transport sur tous les axes routiers est nationalisé par les affaires capitalistes. Et enfin pour importer il faut réaliser un chiffre d'affaire de tant de millions ! Où allons-nous donc trouver ces millions ? Laissez-nous une branche économique pour travailler.
> Il faudra que ceux-là qui réalisent un chiffre d'importation de 300 millions vendent exclusivement au gros et demi gros. Laissez le commerce de détail aux petits commerçants ainsi que les achats dans les marchés de brousse » [120].

Avant le milieu des affaires, le nationalisme bourgeois toucha d'abord la classe politique. Entre 1952 et 1955 en effet, alors que l'UPC critiquait sévèrement le refus du gouvernement français de faire accéder le territoire à l'autonomie ou à l'indépendance prévue par le système de tutelle, un mouvement plus calme et moins spectaculaire dans ses actions mais qui poursuivait les mêmes buts que l'UPC pénétrait le milieu des hommes politiques camerounais. Son influence était très présente dans les actions des parlementaires qui siégeaient dans les assemblées parisiennes.

Dans une allocution qu'il prononça après les élections de janvier 1956, Pré reconnu clairement que le *« développement d'un certain nationalisme modéré »* dans le territoire et le résultat des élections prouvaient *« la volonté manifeste de l'immense majorité de la population de voir s'africaniser sa représentation dans les conseils et les assemblées élues »*. Bien que l'objectif de l'indépendance ne fut généralement pas contesté, il déclara qu'il y avait une confusion dans l'esprit des gens quant à ce que cela représentait [121]. Il s'en prenait à un certain nombre de traits qui étaient communs à tous les artisans de ce nationalisme modéré : l'attitude à l'égard des conséquences du système colonial ; le désir d'égalité entre les Camerounais et les Blancs dans tous les domaines ; la méfiance à l'égard des intentions des Blancs dans tous les secteurs publics ou privés ; la résistance à de nouvelles expropriations au nom du domaine public [122]. *« En dépit des efforts de Pré pour tenter de comprendre ce*

---

120. *Ibid.*
121. *« L'une des raisons de la grande divergence d'opinion sur l'avenir politique du Cameroun est lié au fait que ce "nationalisme modéré" était l'expression d'intérêts particuliers de Camerounais souhaitant une promotion bloquée par la prédominance européenne »* (Joseph (R.), *op. cit.*, p. 318).
122. Pré (R.), « Allocution radio-diffusée du 7 janvier 1956 », « *Bulletin d'Information et de Documentation* », n° 126, 7 janvier 1956, pp. 7-9.

sentiment sans nuire à l'interdépendance et à la coopération franco-africaine, comme l'avait fait Aujoulat au cours des dix années précédentes, la population du Cameroun était, au début 1956, extrêmement méfiante à l'égard du gouvernement français » [123].

Formation et défaite d'un front nationaliste

On peut affirmer que l'objectif fondamental du gouvernement français était de mettre en place des réformes qui, au lieu de faciliter l'émancipation politique du Cameroun, devaient induire les dirigeants politiques du territoire à prendre position pour l'intégration pure et simple dans l'Union française [124]. Toutefois, la force des sentiments nationaux au Cameroun en 1955-1956 et l'immobilisme politique du gouvernement au cours des dix années précédentes ne favorisèrent pas une évolution des politiciens modérés camerounais vers l'idée d'une communauté franco-africaine.

Au cours de la deuxième moitié de l'année 1955, le nationalisme devint le sentiment fondamental et l'objectif essentiel de la vie politique du sud Cameroun. Alors que Mbida avait fondé sa campagne sur le ferment anti-français qui avait fait le succès des émeutes de mai 1955, il modifia complètement son attitude à l'égard du mouvement pour l'indépendance, une fois en poste. En fait, ce ne fut pas Mbida, mais Soppo Priso, qui dirigea le mouvement nationaliste modéré en 1955-56, et qui créa une organisation destinée à combler le vide laissé par l'interdiction de l'UPC.

Depuis 1947, Soppo Priso jouait un rôle modérateur dans la politique camerounaise. Jusqu'en 1954, année de son élection à la présidence de l'ATCAM, au mois d'avril, Soppo Priso ne tarissait pas d'éloges sur l'œuvre de la France au Cameroun. Par la suite, il abandonna son rôle modérateur et commença à adopter des attitudes plus nationalistes. À titre d'exemple, il critiqua violemment le gouvernement français en avril 1955, pour avoir pris à Paris des décisions concernant le plan de développement du Cameroun sans avoir permis à l'ATCAM de s'exprimer sur la question [125].

Quand Soppo Priso, le Camerounais élu alors au plus haut poste dans le territoire, prit ouvertement parti contre la politique de « décolonisation » de la France, l'administration donna libre cours à la rancœur que lui inspirait cette désertion : l'homme d'affaires prospère qu'était Soppo Priso eut alors quelques difficultés en affaires, par exemple dans ses arrangements financiers avec les banques locales [126]. À la mi-1956, il s'opposa au projet de réforme de Gaston Defferre, le nouveau Ministre de la France d'outre-mer, projet qui devait devenir plus tard la Loi-Cadre de juin 1956. Et n'ayant pu obtenir un changement politique par la voie des institutions territoriales et métropolitaines, Soppo Priso rentra au Cameroun pour organiser le peuple contre ces institutions.

C'est dans ce contexte que le mouvement d'Union Nationale vit le jour le 9 juin 1956. L'Union Nationale regroupait des personnalités diverses telles que Soppo Priso, Mathieu Tagny (UPC), Charles Okala (USC), Benoît Bindzi

123. Joseph (R.), *op. cit.*, p. 318
124. *JORF, Débats parlementaires*, n° 71, 1954 ; *Liberté*, n° 4, 17 avril 1955, p. 5.
125. Voir *Le Cameroun Libre*, n° 493, avril 1955, p. 5.
126. Joseph (R.), *op. cit.*, p. 325.

(BDC), Martin Abega (chef supérieur), l'Abbé Melone, etc [127]. Son but était de rassembler divers mouvements autour d'un « programme minimum » dont les grandes lignes étaient : rejet de la Loi-Cadre, unification des Cameroun, reconstitution de l'Assemblée par suffrage universel et proclamation d'une amnistie dans l'ensemble du territoire. L'Union Nationale ne rejetait pas complètement la Loi-Cadre puisqu'elle reprenait le contenu de ses propositions pour le suffrage universel, le collège unique, l'extension des pouvoirs des Assemblées Territoriales et la participation de représentants élus au pouvoir exécutif de chaque territoire. En revanche, elle reprochait à la loi de n'avoir pris aucune disposition spécifique pour le Cameroun, comme cela avait été fait pour le Togo, et de freiner plutôt que de faciliter la marche vers l'indépendance [128].

De juin à septembre 1956, Soppo Priso sillonna le sud du Cameroun, tenant des conférences et invitant les Camerounais à manifester leur soutien à l'Union Nationale. Au cours de cette période, d'autres groupes et d'autres hommes politiques camerounais firent aussi pression par leurs actions sur le gouvernement français [129].

En novembre 1956, l'Union Nationale pouvait se vanter d'avoir obtenu quelques succès tangibles. Premièrement, pour la première fois depuis 1944-47, période pendant laquelle les Camerounais de plusieurs tendances politiques se réunirent au sein de la JEUCAFRA, de l'UNICAFRA puis du RACAM, les dirigeants politiques camerounais étaient unis, ne fut-ce que temporairement, sur une base de revendications communes. Deuxièmement, le gouvernement Guy Mollet fut forcé d'admettre que la Loi-Cadre ne tenait pas assez compte de la spécificité du Cameroun et qu'il fallait consulter l'Assemblée camerounaise pour son élaboration finale. Troisièmement, le gouvernement Mollet-Defferre accepta de dissoudre l'assemblée avant l'expiration de sa législature, le 30 mars 1957, afin de permettre l'étude des propositions de la Loi-Cadre par une nouvelle assemblée élue au suffrage universel par un collège électoral unique. Quatrièmement, des membres de l'UPC étaient autorisés à prendre part à la vie politique du territoire par le biais de l'Union Nationale [130], bien que beaucoup fussent passibles d'emprisonnement ; enfin, à la fin d'août, Defferre présenta une loi qui devait être discutée par le parlement français en octobre et qui accordait l'amnistie à tous les Camerounais impliqués dans les émeutes de mai 1955. L'amnistie ne permettait aux militants upécistes de participer aux élections qu'à titre individuel, le gouvernement français n'ayant pas accepté d'annuler le décret du 13 juillet 1955 qui interdisait l'UPC et les organisations qui lui étaient proches.

L'administration, qui avait réussi à cantonner l'UPC à une vie clandestine, devint encore l'objet de critiques de plus en plus violentes de la part des couches de la population jusque-là restées paisibles. Elle fut d'autre part forcée d'admettre l'efficacité et l'influence de l'UPC, malgré la répression qu'elle subissait, et la

---

127. Voir *La Presse du Cameroun*, 12 juin 1956, p. 1.

128. Sur le programme de l'Union Nationale, voir l'interview de Soppo Priso dans *La Presse du Cameroun*, 30 août 1956, p. 1.

129. Voir *La Presse du Cameroun*, 9 mars 1956, 30 juin-1er juillet 1956, 12 juin 1956 et 25 octobre 1956.

130. Grâce à l'Union Nationale de Soppo Priso, l'UPC eut une couverture à son fonctionnement semi-public. Ses représentants participaient en effet aux réunions de l'Union Nationale. Toutefois, l'engouement de l'UPC pour l'Union Nationale ne dura guère. Lire Joseph (R.) ; *op. cit.*, p. 335.

nécessité de négocier avec une organisation dont elle ne reconnaissait pourtant plus l'existence légale.

L'impasse dans laquelle se trouvait l'UPC et les autorités coloniales en 1955-56 résultait du fait que rien n'avait changé depuis mai 1955. L'UPC se retranchait derrière son programme de réunification et d'indépendance, et son refus de discuter des relations entre la France et le Cameroun autrement que sur la base d'une concession française sur ces deux points, alors que le gouvernement français ne semblait même pas les considérer comme objet de discussion. C'était un véritable dialogue de sourd où chacun accusait l'autre d'obstination. Après les élections de janvier 1956 et l'adhésion enthousiaste des candidats aux sentiments nationalistes, une détente s'installa dans le territoire, sans toutefois être suivi par un dialogue entre l'UPC et l'administration.

En fait, c'est après le remplacement de Pré par Pierre Messmer, au poste de Haut-Commissaire en avril 1956, que la répression à l'encontre de l'UPC s'adoucit de façon évidente. En juillet, cinquante neuf militants furent libérés et, en août, le gouvernement français annonça son intention de proposer une loi d'amnistie à la prochaine session parlementaire [131]. Mais toutes ces tentatives partielles de réconciliation avec l'UPC, qui ne s'accompagnaient d'aucune concession sur les problèmes de fond, ne parvinrent pas à convaincre le parti de la bonne foi des autorités coloniales, d'autant plus que la réalité montrait bien les efforts permanents de l'administration pour encourager une scission au sein de l'UPC.

Le 24 juin 1956, alors que Soppo Priso faisait le tour du Cameroun pour mobiliser le soutien à l'Union Nationale, les autorités françaises, y compris le nouveau Haut-Commissaire Messmer, se réunirent avec des parlementaires camerounais à Paris pour débattre de l'avenir du territoire. Quelques semaines plus tard, Mbida, auparavant présenté comme un adversaire acharné des desseins de la France au Cameroun, apparut alors comme l'interlocuteur valable qu'on cherchait depuis longtemps pour remplacer le transfuge Soppo Priso [132]. À partir de ce moment émergea dans le territoire une troisième force politique, alliée des Français, et qui s'opposait à la fois à l'UPC et à l'Union Nationale.

Plusieurs motivations se cachaient derrière cette formation antinationaliste. Il y avait d'abord des préoccupations régionales, puisque le centre s'alliait au nord traditionnellement conservateur pour combattre le radicalisme de l'UPC, bien implantée dans le sud, ainsi que l'Union Nationale. Mais il y avait aussi des facteurs d'ordre religieux, puisque la puissante hiérarchie catholique de la région de Yaoundé avait su tempérer le nationalisme de Mbida et l'amener à faire cause commune avec les Peuls musulmans du nord [133]. Enfin, il y avait des intérêts économiques, un sentiment ethnique, des ambitions politiques, et peut-être une note de mégalomanie ; en effet, dans une lettre adressée au Président français, au Premier Ministre, et au Ministre de la France d'outre-mer, Mbida estimait être, « *non certes le seul, mais le "premier interlocuteur valable du Cameroun, en tant que le seul et tout premier député" entièrement autochtone du Cameroun à l'Assemblée Nationale française..., le seul député qui représente une masse de population économiquement puissante* », contrairement à

131. *La Presse du Cameroun*, 26 septembre 1956.
132. Lire à ce sujet les révélations rapportées par *La Presse du Cameroun*, du 10 juillet 1956.
133. Voir « La troisième force de Mbida », *Dépêche du Midi*, 14 décembre 1956, p. 10.

Soppo Priso qu'il présentait comme « *le plus petit, le tout dernier interlocuteur valable* »[134].

Quand Mbida commença à attaquer la position de Soppo Priso et à évoluer vers un soutien aux réformes françaises de 1956, les hommes politiques du Nord se sentirent encouragés à déclarer ouvertement leur opposition au front nationalisme. Le 3 août 1956, avant de quitter Paris pour rentrer au Cameroun, les trois parlementaires qui représentaient le nord (le Député Ninine, le Sénateur Njoya Arouna, et le conseiller de l'Union française Ahmadou Ahidjo) firent une déclaration commune appelant leurs électeurs à combattre l'Union Nationale[135]. Peu après, le BDC, alors bien affaibli, quitta également le mouvement de Soppo Priso, suivi ensuite de Charles Okala et de l'USC, après bien des hésitations[136]. Par ailleurs, les nombreux groupes fractionnels qui, depuis mai 1955, luttaient contre les idées dont Mbida se faisait maintenant le défenseur, cherchaient des motifs pour se retirer de l'Union. Pour citer certaines de ces raisons, il faut d'abord dire qu'il fut établi que Soppo Priso cherchait à transformer le mouvement en parti unique[137] ; aussi certains se trouvaient maintenant confrontés au danger de perdre leur identité au profit de la puissante Union Nationale. Ensuite on déclarait que l'Union Nationale était noyautée par l'UPC et que, dès que le parti nationaliste aurait retrouvé sa légalité, il prendrait la place de l'Union Nationale et de tous les autres groupes qui avaient permis sa création[138].

À la fin de 1956, la scission de la scène politique camerounaise était presque totale, avec d'un côté l'Union Nationale et l'UPC, qui œuvraient pour ramener l'UPC dans la légalité et forcer le gouvernement à satisfaire ses revendications de toujours, et de l'autre la coalition Mbida, qui s'était alliée aux autorités françaises pour étouffer les revendications d'indépendance et maintenir le Cameroun dans l'Union française. Malgré le départ de nombreux dirigeants politiques et chefs traditionnels de l'Union Nationale, le mouvement pouvait toujours, après son deuxième congrès de Dibombari (région du Mungo) les 3 et 4 novembre, être décrit comme puissant[139]. Les Français quant à eux étaient assurés du soutien du nord musulman et du centre catholique ; aussi pouvaient-ils jouer la carte de la loi d'amnistie.

Lorsque le gouvernement français annonça, en août, sa décision d'appliquer l'amnistie au Cameroun afin de permettre la participation de tous aux élections en préparation, les upécistes accueillirent cette nouvelle avec scepticisme. Plus précisément, ils étaient mécontents de deux aspects de l'amnistie gouvernementale : la loi ne supprimait pas l'interdiction du parti de juillet 1955 ; d'autre part, elle était strictement limitée aux accusations liées aux émeutes de mai 1955, et ne pouvaient donc pas s'appliquer à un nombre important de militants de l'UPC à qui l'on reprochait des faits antérieurs aux émeutes de mai[140].

---

134. Cité dans *La Presse du Cameroun*, 29 et 31 octobre 1956.

135. Voir « Mise en garde des parlementaires du nord Cameroun contre l'Union Nationale Camerounaise », *Afrique France Presse-Spécial outre-mer*, n° 3013, 4 août 1956.

136. Voir *Afrique France Presse-Spécial outre-mer*, 8 novembre 1956.

137. Voir *Union*, n° 11, 27 octobre 1956, p. 1.

138. Voir *Union*, n° 10, 22 octobre 1956.

139. Voir Ducat (M.), « Du mandat à l'indépendance », *Marchés Tropicaux et Méditerranéens*, 21 novembre 1959, p. 2552.

140. *Liberté*, n° 11, 21 septembre 1956, p. 1.

Comme cela avait été proposé précédemment, le gouvernement dissout l'ATCAM le 8 novembre. Puis il repoussa les élections du 18 novembre au 23 décembre afin de permettre leur organisation. Mais, alors que les radicaux et les modérés attendaient l'application de la dernière mesure censée résoudre l'impasse dans laquelle se trouvait le territoire depuis plus d'un an, à savoir la loi d'amnistie, cette mesure fut brusquement retardée, et le gouvernement expliqua que ce retard était dû à la procédure parlementaire [141]. Lorsque la loi fut enfin votée, le 11 décembre 1956, on était à deux semaines des élections et – fait très important – la date pour le dépôt des candidatures était passée.

Deux courants se manifestèrent par la suite au sein de l'Union Nationale. Le premier demandait la réunion d'un congrès extraordinaire pour décider de la nouvelle stratégie que le mouvement devait adopter. Le second, essentiellement upéciste, préconisait le boycott des élections. Mais, au congrès extraordinaire qui se tint les 28 et 29 novembre 1956, alors que certains s'attendaient à la confirmation finale du mot de boycott des élections de la Loi-Cadre, une majorité conduite par Soppo Priso décida la participation de l'Union Nationale aux élections du 23 décembre. Les upécistes n'étaient pas prêts à participer aux élections tant que l'amnistie n'était pas accordée aux combattants emprisonnés, et tant que le décret du 13 juillet sur l'interdiction de l'UPC n'était pas révoqué. Georges Chaffard qualifie de « *spécieux* », l'argument selon lequel les dirigeants upécistes avaient décidé le boycott de la consultation parce qu'ils redoutaient qu'elle fît apparaître les limites de leur audience ; il affirme par contre :

> « Si la loi d'amnistie avait été votée à Paris dans les délais compatibles avec l'ouverture de la campagne électorale, et que l'UPC se soit trouvée autorisée à conduire sa propagande à ciel ouvert, elle eut sans doute obtenu pour ses listes des succès spectaculaires... Tout se passe donc comme si, pour des artifices de procédure, l'autorité française s'arrangeait pour écarter l'UPC de la consultation » [142].

La thèse d'un arrangement français visant à écarter l'UPC des élections du 23 décembre est confirmée par un document émanent des autorités françaises et intitulé « Gaston Defferre à Pierre Messmer ». Dans son *Témoignage à l'aube de l'indépendance*, Eugène Wonyu, ancien militant upéciste de 1952 à 1960, cite ce document dont voici un extrait :

> « Ce qui nous inquiète, c'est la position de l'UPC vis-à-vis de ces élections. Si l'UPC présente des candidats, quels que soient les cas, ils passeront. Le Sud, tout le Sud, est acquis soit à la politique de l'UPC, soit à celle de l'Union Nationale qui n'agit que sur les directives de l'UPC qui agite le pays dans la clandestinité. Dans le cas où ils vont s'abstenir comme au Togo, nous aurons avantage à réaliser nos projets avec nos amis qui nous restent encore fidèles. Je répète que ce qui nous inquiète c'est que si l'UPC réussi à faire admettre quelque quinze (15) représentants à l'Assemblée, nos projets échouant, ils peuvent par là avoir la majorité par leur maturité politique, et de ce fait, ils peuvent faire de cette assemblée une constituante en proclamant l'indépendance. Dans ce cas, nous serons devant le fait accompli, et le Cameroun, qu'on le veuille ou non, aura le soutien international.

141. « Mission de visite de l'ONU... », 1959, paragraphe 70.
142. Chaffard (G.), *Les carnets secrets...*, *T. 2*, *op. cit.*, p. 367.

Il faut alors que les élections tournent à notre profit, c'est-à-dire, avoir la majorité dans l'Assemblée, même si l'UPC se présentait. C'est une chose difficile certes, mais qu'il faut savoir surmonter. Nous devons réussir pour inclure le Cameroun dans l'Union française »[143].

Selon A. Eyinga, « *Paris a mollement démenti l'existence de cette correspondance* »[144].

Les militants de l'UPC eurent la forte conviction que la décision de Soppo Priso et d'autres, de participer aux élections, était une trahison à leur égard et un abandon de l'objectif fondamental de l'Union Nationale. Au cours d'une réunion tenue les 3 et 4 décembre à Makai (Sanaga Maritime), les militants de l'UPC votèrent la formation du Comité National d'Organisation (CNO) – branche militaire de l'UPC – et un programme. Certains dirigeants upécistes appelaient les sections du parti à s'abstenir lors des élections du 23 décembre, dans le calme. D'autres par contre préconisaient le recours à l'action directe. Le 9 décembre à Kumba (Cameroun britannique), en présence d'Abel Kingué et d'autres dirigeants upécistes, le congrès de la Jeunesse Démocratique Camerounaise adopta une motion recommandant le sabotage des bureaux de vote et le recours à l'action directe, au terrorisme[145].

Dès la nuit du 18 au 19 décembre 1956 commença une nouvelle semaine sanglante, dix huit mois après les émeutes de mai 1955. Elle fut marquée par des sabotages qui sévirent sur la route, le chemin de fer et le téléphone entre Douala et Yaoundé, mais aussi par de nombreux assassinats tels que ceux du Dr Charles Delangué et Samuel Mpouma qui étaient tous deux candidats aux élections du 23 décembre[146]. La rébellion « kamerunaise », qui allait durer plusieurs années, venait ainsi de commencer.

143. Wonyu (E.), *De l'UPC à l'UC, témoignage à l'aube de l'indépendance, 1953-1961*, Paris, l'Harmattan, 1985, p. 292.

144. Eyinga (A.), *Introduction à la politique camerounaise, op. cit.*, p. 102.

145. Voir : *La Presse du Cameroun*, 24 et 25 décembre 1956 ; *Afrique France Presse – Spécial outre-mer*, 25-26 décembre 1956 ; Chaffard (G.), *op. cit.*, p. 368.

146. Si l'on en croit C.R. Ageron (*La décolonisation française*, Paris, A. Colin, 1991, p. 143), 95 Africains opposants à l'UPC furent massacrés dans la Sanaga Maritime en décembre 1956.

Conclusion de la deuxième partie

L'extrait d'un discours prononcé au Parlement français par Charles Okala, Sénateur camerounais, illustre bien la situation économique et politique du pays, ainsi que les aspirations des Camerounais dans les années 1950, et avant les événements de 1955-56.

> « Je demande au nom du peuple camerounais : suppression du double collège ; droit de notre assemblée de voter nos lois intérieures au lieu de voter des délibérations et des avis ; droit de nos fonctionnaires de se voir confier des postes de responsabilité et de commandement ; droit de nos parlementaires locaux (membres de l'ATCAM transformée) et à tout Camerounais digne de cette distinction, d'occuper certains postes importants dans la haute direction de notre gouvernement local ; droit de nos médecins africains de devenir des médecins tout court et à brève échéance ; droit pour tous les Camerounais de participer à l'élaboration de tout système économique de leur pays et de ne pas continuer à enrichir d'autres, en d'autres termes droit pour tous les Camerounais de ne plus continuer à vivre pauvre dans un pays si riche pour d'autres ; droit pour notre jeunesse de recevoir toute la formation qui lui permettra demain de prendre le gouvernement du pays dans les meilleures conditions ; droit pour notre jeunesse de recevoir des bourses nationales et internationales ; droit de savoir qui vient chez nous, que vient-il faire ? qu'apporte-t-il ? droit pour nos chefs d'être les représentants des communautés qui les ont désignés et non des fonctionnaires de l'administration ; droit pour nos travailleurs de faire respecter leurs revendications et à être représentés aux instances internationales du travail ; droit pour nos anciens combattants d'être mieux traités afin qu'ils ne regrettent pas d'avoir contribué à la lutte pour une liberté et à un monde auxquels ils restent étrangers ; droit à nos campagnes de s'équiper et de se moderniser en même temps que nos villes car s'il en était autrement, c'est en l'an trois mille que nos campagnes connaîtront le confort »[1].

1. Cité par N'nah Nsengue d'Ebolowa (S.A.S le Prince de), « Le bilan politique, social et économique de l'administration française au Cameroun, du mandat à la fin de la tutelle (1920-1959) », Thèse de Doctorat de Science Politique, Université de Paris VIII, 1975, pp. 173-174.

Le discours du Sénateur Okala méritait d'être cité dans la mesure où il soulève un certain nombre de problèmes vitaux pour les Camerounais et pour l'avenir des rapports entre le territoire sous tutelle du Cameroun et sa puissance tutrice. Ce discours fut d'autant plus retentissant à l'époque qu'Okala mettait en cause même ses propres collègues camerounais qui ne voulaient pas prendre des décisions pour éviter d'engager leur responsabilité.

Partout où il y a un développement économique, où les bénéfices du développement ne sont pas partagés entre différentes communautés d'un même pays, il y a inégalité économique. Le cas du Cameroun pendant la décennie d'après guerre fut frappant, et la réaction des Camerounais n'était que la conséquence de cette situation. *« Pour les nationalistes comme Um Nyobè, Ouandié, Moumié et tant d'autres, de même pour le Sénateur Okala... la vue d'un monde meilleur, l'envie de l'atteindre, l'impossibilité d'y parvenir pouvaient provoquer des violences, même sans issue ; voir que les plus riches que les Camerounais le sont devenus grâce aux Camerounais eux-mêmes étaient plutôt stimulants. Mais lorsque la conviction naît et le fossé entre soi-même et les autres va en s'élargissant, les réactions ne peuvent être que d'une autre nature »*[2]

Grâce aux crédits accordés par la France au Cameroun dans le cadre des plans de développement économique et social, le territoire avait connu un développement économique appréciable, mais au fond, rien n'avait été fait pour rendre réellement le Camerounais heureux chez lui. Il se reconnaissait pauvre sur le plan économique et la camerounisation n'était pas une chose facile sur le plan administratif ; la petite élite existante, capable de prendre la relève de ses collègues européens, se décourageait et réclamait la camerounisation de tous les cadres où les Camerounais pouvaient assumer leurs fonctions ; cela était bien difficile à obtenir, d'où l'apparition d'un sentiment croissant de frustration et la montée d'un sentiment nationaliste général. Des mesures précises pour éviter les crises de 1955-56 n'ont pas été prises à temps.

Le mécontentement que l'action de la puissance tutrice a suscité au sein de la société camerounaise ne pouvait qu'affecter une image de la France qui n'était pas déjà si bonne à la fin de la Seconde Guerre mondiale. Comme on l'a vu, l'immédiat après guerre fut marqué au Cameroun par un malaise économique et social ; en particulier, tout le sud du territoire apparaissait marqué par les conséquences économiques de la guerre, beaucoup plus que les autres territoires français n'ayant pas accédé à des formes modernes d'économie. Ce malaise explique l'enthousiasme avec lequel les secteurs de la main d'œuvre se saisirent de l'instrument que constituait le syndicat.

Avec l'avènement en 1946 d'un plan dont l'objectif prioritaire voulait être celui de satisfaire aux besoins des populations autochtones, on pouvait s'attendre à un assainissement de la situation, et, du même coup, à une amélioration de l'image de la France au Cameroun. Ce ne fut malheureusement pas le cas. Entre 1946 et 1956, les crédits français accordés au Cameroun au titre du programme FIDES et des diverses opérations réalisées par la CCFOM dépassèrent 90 millions de francs métropolitains[3]. Vers la fin de cette décennie pourtant, personne – ou presque – dans le territoire, n'était

2. *Ibid.*, p. 175
3. « Notes sur le Cameroun », *op. cit.*, p. 29 ; Hoffher (R.), *op. cit.*, p. 59.

« disposé à chanter les louanges de l'administration, ni même à reconnaître les progrès réalisés grâce à son action »[4]. Les réformes politiques et sociales de 1946, et le Plan Monnet qui a permis l'injection au Cameroun de nombreux capitaux métropolitains, n'ont pas empêché une détérioration de la situation du territoire et une dégradation de l'image de la France au Cameroun. C'est que l'État colonial avait encouragé la population camerounaise à désirer plus qu'elle ne pouvait réellement obtenir ; les aspirations avaient rapidement dépassé les réalisations, à cause surtout d'une certaine politique française de *« petits cadeaux »* qui consistait à n'effectuer que des réalisations secondaires et à laisser le reste pour *« plus tard »*. Cette politique a été à l'origine d'une poussée du nationalisme et d'un ferment de révolte que la *« contribution financière de la métropole »* n'a pas réussi à étouffer. Les crises de 1955-56 (les émeutes de mai 1955, l'émergence d'un état d'esprit nationaliste général en 1955 et 1956, et le début de la rébellion « kamerunaise » à la fin de 1956) apparaissent être à la fois une conséquence de la dégradation de l'image de la France au Cameroun, et une manifestation du mécontentement des Camerounais vis-à-vis du colonialisme français.

Finalement, on peut se poser la question de savoir à qui ont réellement profité les capitaux français qui furent investis au Cameroun entre 1946 et 1956, à l'État colonial français ou à la société camerounaise ? L'application de la loi du 30 avril 1946 qui a permis l'exportation de ces capitaux a-t-elle été faite dans l'intérêt des Camerounais et pour un développement harmonieux du territoire, ou alors dans celui du capitalisme français ? Des réponses à ces questions vont être l'objet de la troisième partie qui tentera de dresser le bilan des relations financières entre la France et le Cameroun pour la période qui fait l'objet de cette étude (1946-1956).

4. « Notes sur le Cameroun », *op. cit.*, p. 32.

Troisième partie

BILAN D'UNE DÉCENNIE DE RELATIONS FINANCIÈRES

Introduction de la troisième partie

Le bilan des relations financières présenté dans cette dernière partie est d'abord celui de l'investissement français au Cameroun. Procéder à une évaluation de cet investissement est une entreprise assez délicate. Que doit-on entendre par « investissement français au Cameroun » ? Que cherche-t-on à mesurer ? Quelle réalité souhaite-t-on appréhender ? Les aspects qui doivent être pris en considération pour cette évaluation sont multiples.

Tout d'abord, le pouvoir qu'a assuré à l'État colonial la domination politique directe lui a permis d'orienter les ressources et les dépenses locales en fonction de ses objectifs, de faire financer par le budget local une part importante des équipements de base. Une évaluation des investissements réalisés sur place par le budget camerounais contribue à mesurer le capital métropolitain exporté au Cameroun. Les exportations de capitaux quantifient l'intervention économique française au Cameroun et mesure la capacité de l'État colonial à imposer ses vues et son autorité.

Mais, une évaluation de l'investissement français faite sous cet angle des exportations de capitaux est insuffisante pour cette étude. Il faut en effet aussi tenir compte de l'investissement consacré par la France à la « mise en valeur du Cameroun », c'est-à-dire à la « formation brute de capital fixe ». Il s'agit là d'une opération qui consiste à comptabiliser les dépenses d'investissements réalisés sur place à la fois par le budget local, le budget français, le FIDES, la CCFOM, et par réinvestissement des profits. Il faudrait en outre considérer l'ensemble des dépenses réalisées par la métropole pour le Cameroun (telles que les dépenses militaires ou civiles de fonctionnement).

Un bilan des investissements français au Cameroun doit comporter ces différents aspects. En mesurant les flux financiers entre la France et le Cameroun, on tente d'apprécier les arbitrages des organismes financiers et des firmes industrielles face aux diverses opportunités d'investissement au Cameroun. En mesurant la totalité des investissements réalisés au Cameroun, on cherche par contre à apprécier le pouvoir qu'assure à la métropole la possession d'actifs coloniaux et, surtout, à déterminer les conséquences de l'investissement, d'une part sur les structures internes de l'économie camerounaise, d'autre part sur la structure de la société camerounaise.

Ce sont deux voies d'analyse distinctes et complémentaires, qui offrent la possibilité de « compter » et de « juger », et de pouvoir ainsi répondre à certaines questions fondamentales : quel a été le coût financier du Cameroun pour la France ? quelle a été l'importance du Cameroun pour la métropole ? l'intervention au Cameroun de la puissance publique française a-t-elle eu pour fonction d'orienter la « mise en valeur » du territoire dans l'intérêt du capitalisme français ou alors dans celui de la société camerounaise ? Les réponses à ces questions vont faire l'objet des chapitres qui vont suivre.

L'investissement français au Cameroun se laisse difficilement circonscrire et exorciser, car il a une longue histoire que l'éparpillement de la documentation, voire l'absence de celle-ci, contribue à embrouiller, à obscurcir et même à rendre inintelligible. L'absence de monographies économiques ne peut que compliquer l'étude préalable d'un bilan de l'investissement français au Cameroun, et a fortiori celle de son influence réelle sur le développement économique du territoire.

Mais cette absence de monographies économiques nationales ne constituerait pas une difficulté insurmontable si le Cameroun disposait de balances de paiements couvrant une période suffisamment longue, et notamment la période concernée par cette étude (1946-1956). La balance des opérations courantes (essentiellement le « revenu du capital ») et la balance des capitaux auraient ainsi permis de suivre l'évolution des investissements français. Malheureusement, plusieurs raisons rendent cette approche par la balance des paiements absolument impossible.

La théorie de l'assimilation qui, à l'époque coloniale et même pendant plusieurs années de l'époque post-coloniale, englobait les pays africains sous domination française dans l'aire géopolitique de la France (dans la zone franc), conduisait à établir une balance de paiement unique entre la zone franc prise globalement et l'extérieur. Il n'existe pas, jusqu'à une certaine période, de balance de paiement entre la France et le reste de la zone franc ; la première balance de ce genre a été établie en 1968. Jusqu'à cette date, et malgré les travaux effectués par le Comité monétaire de la zone franc, les mouvements de capitaux à moyen et à long terme (capitaux privés surtout) ne figuraient que dans le poste d'ajustement « opérations invisibles », que le Comité monétaire de la zone franc appelle « opérations non identifiées ». Ce n'est qu'à partir de cette année (1968) qu'on observe en Afrique la publication de décrets relatifs à l'adoption d'un modèle de balance de paiements à appliquer désormais de manière systématique. Il n'existe donc pas de balance de paiement entre la France et le Cameroun avant 1968. Pour mener cette étude, il a par conséquent été impératif de recourir à d'autres sources constituées par des documents d'archives et des études statistiques.

Chapitre 6
Évaluations financières

Évaluation des capitaux publics

Les statistiques permettant les évaluations des capitaux publics investis au Cameroun entre 1946 et 1956 sont assez nombreuses. Elles varient selon les sources, mais toutes les sources ne sont pas toujours fiables. Les évaluations qui seront faites dans ce chapitre sont pour la plupart fondées sur l'excellente étude, plusieurs fois déjà citée, réalisée par une équipe de chercheurs de l'IEDES, dans la mesure où cette étude a pour source les chiffres donnés par la CCFOM, principal instrument de mobilisation des investissements publics français outre-mer pendant la période qui concerne cette étude[1].

Ces évaluations relèvent du domaine des investissements publics d'origine locale, des investissements publics d'origine métropolitaine, des investissements privés sur crédit à moyen terme, des créations de société et des augmentations de capital, et du domaine des dépenses de recherche qui ne prennent pas une forme matérielle. Ces types d'investissements se caractérisent par des données financières connaissant un certain degré de centralisation statistique. Celle-ci, par contre, fait défaut lorsqu'il s'agit des crédits privés à long terme et de l'autofinancement des entreprises modernes.

Enfin, il est nécessaire de signaler que les évaluations qui vont suivre seront exprimées en francs CFA courants après application des taux de conversion en vigueur pour les francs CFA et les francs métropolitains. À titre de rappel, un franc CFA équivalait à 1,70 francs métropolitains en 1946 et 1947, à 1,76 francs métropolitains en 1948 et à 2 francs métropolitains à partir de 1949.

---

1. « Les investissements publics nationaux… », *op. cit.* Entre 1947 et 1959, la CCFOM établissait, mensuellement ou annuellement, sa « situation financière » ; ces documents que j'ai eu l'occasion de consulter sont disponibles aux archives d'Aix-en-Provence.

La charge finale du financement public interne

La nécessité de procéder à une évaluation des investissements réalisés au Cameroun par le budget local a déjà été souligné : une telle évaluation contribue à mesurer le capital métropolitain exporté au Cameroun, à quantifier l'intervention économique française dans le territoire, et à mesurer la capacité de l'État colonial à imposer ses vues et son autorité. La charge finale du financement public interne consistera à évaluer, outre l'investissement public sur fonds locaux ou *« formation brute du capital fixe »*, les flux financiers divers dont le résultat est d'accroître le volume des investissements français au Cameroun. Ces flux financiers dont il faut tenir compte ici résultent principalement des opérations suivantes : les remboursements, par le territoire, des avances qui lui ont été consentis par la CCFOM dans le cadre du FIDES; les remboursements, par les collectivités publiques (communes urbaines et rurales, ports, chemins de fer, chambre de commerce etc...), des prêts et avances hors FIDES de la CCFOM; les remboursements par les entreprises publiques locales des prêts et avances hors FIDES de la CCFOM; la participation propre du Cameroun au programme FIDES.

Ces flux sont repérables dans les situations de la CCFOM et du FIDES au 31 décembre de chaque année. Les situations sont « cumulées » et permettent de distinguer les versements effectués d'une part, les amortissements d'emprunt d'autre part. Les intérêts versés par les bénéficiaires ne seront pas tenus en compte. Dans les budgets du territoire déjà présentés dans les chapitres précédents, les chiffres des intérêts et ceux des amortissements apparaissent, cumulés, ainsi que les chiffres des annuités d'emprunts et ceux des contributions du territoire au fonctionnement de certains services français. Mais une évaluation des flux de capitaux effectifs du Cameroun vers la France, faite à partir de ces chiffres serait faussée, dans la mesure où les budgets consultés ne constituent que des inscriptions qui ne font pas ressortir les montants effectivement versés. Je me limiterai donc aux évaluations faites à partir des seules « situations financières » du FIDES et de la CCFOM. J'y ajouterai cependant les montants des ordonnancements des dépenses relatives à la contribution du Cameroun aux services français; ces ordonnancements, qui ont pu être repérés dans les documents d'archives, ne concernent que les années 1946 à 1950.

Pour une récapitulation chiffrée de la charge finale du financement public interne, les tableaux suivants peuvent être faits : tableau XI montrant les investissements du budget Camerounais sur fonds locaux; tableau XII indiquant la formation brute de capital fixe sur financement interne; tableau XIII sur les participations propres du Cameroun au FIDES et les remboursements par le territoire des prêts et avances de la CCFOM au titre du FIDES; tableau XIV détaillant le remboursement des prêts et avances hors FIDES de la CCFOM par les collectivités et les entreprises publiques locales; tableau XV montrant la charge finale du financement public interne; tableau XVI consacré aux ordonnancements du budget local pour la contribution du territoire au fonctionnement de services français.

Tableau XI

Investissements du budget camerounais sur fonds locaux de 1946 à 1956
(montants en millions de francs CFA courants)

	Infra-structures	Bâtiments neufs	Acquisition de matériel	Transferts	TOTAL
1946	24,2	22,3	54,8	–	101,3
1947	13,7	6,6	67,0	–	87,3
1948	43,9	130,6	87,4	115,9	377,8
1949	66,8	285,4	193,4	53,7	599,3
1950	162,4	432,4	287,4	2,5	884,7
1951	66,0	659,6	158,2	–	883,8
1952	81,8	1 780,2	191,4	–	2 053,4
1953	509,4	679,0	283,8	44,0	1 516,2
1954	210,8	103,8	266,2	–	580,8
1955	412,0	273,0	417,2	41,0	1 143,2
1956	111,9	72,5	234,4	2,4	421,2

Source : « Les investissements publics nationaux..., vol II », *op. cit.*, p. 17.

Tableau XII

Formation brute de capital fixe sur financement interne de 1946 à 1956
(montants en millions de francs CFA courants)

	1946	1947	1948	1949	1950
Budget	101,3	87,3	377,8	599,3	884,7
Régie chemin de fer	21,0	14,0	26,5	33,0	38,0
Budget port	2,0	–	–	–	–
Compte cacao	–	–	–	82,0	196,0
Budgets communaux	5,2	11,2	18,5	30,0	42,8
TOTAL	129,5	112,5	422,8	744,4	1 161,5

	1951	1952	1953	1954	1955	1956
Budget	883,8	2 053,4	1 516,2	580,8	1 143,2	421,1
Régie chemin de fer	182,0	33,8	233,8	278,0	399,8	138,8
Budget port	–	161,1	260,0	300,0	351,2	136,9
Compte cacao	324,5	605,0	219,0	–	–	–
Budgets communaux	68,0	89,5	111,2	101,1	111,4	113,9
TOTAL	1 458,3	2 942,8	2 340,2	1 259,9	1 985,6	810,8

Source : « Les investissements publics nationaux..., vol II », *op. cit.*, p. 45.

Tableau XIII

Participations propres du Cameroun au FIDES et remboursements des prêts et avances de la CCFOM au titre du FIDES de 1946 à 1956 (montants en millions de francs CFA courants)

	1946-51	1952	1953	1954	1955	1956
Participations	–	–	–	–	–	–
Remboursements	–	5,4	–	82,1	352,5	325,0
TOTAL	–	5,4	–	82,1	352,5	325,0

Source : « Les investissements publics nationaux..., vol II », *op. cit.*, p. 50.

Tableau XIV

Remboursements hors FIDES des prêts et avances de la CCFOM par les collectivités et les entreprises publiques locales, 1946-1956 (montants en millions de francs CFA courants)

	1946-1950	1951	1952	1953	1954	1955	1956
Budget local	–	2,0	4,2	4,2	61,2	78,5	111,3
communes	–	0,3	2,1	4,4	16,6	20,3	19,0
Autres collectivités	–	–	–	–	–	–	47,5
Entreprises publiques	–	–	–	–	0,9	29,2	7,5
TOTAL	–	2,3	6,3	8,6	78,7	128,0	185,3

Source : « Les investissements publics nationaux..., vol II », *op. cit.*, p. 55.

Tableau XV

Charge finale du financement public interne ou Investissements français sur fonds camerounais de 1946 à 1956 (en millions de francs CFA courants)

ANNÉES	MONTANTS
1946	129,5
1947	112,5
1948	422,8
1949	744,3
1950	1 161,5
1951	1 460,6
1952	2 954,5
1953	2 348,8
1954	1 420,7
1955	2 466,1
1956	1 321,1

Source : « Les investissements publics nationaux..., vol II », *op. cit.*, p. 57.

Tableau XVI [2].

Ordonnancements du budget camerounais pour contribution au fonctionnement de services et organismes français, 1946-1950 (en francs CFA)

	1946	1947	1948	1949	1950
A	205 946,5	918 838	2 171 150	567 460	
B	17 388				
C				9 882,5	429 030

2. A : Caisse Intercoloniale des Retraites ; B : Bureau International de Berne ; C : Services et organismes postaux ; D : École de médecine et de pharmacie Dakar ; E : Service géographique; F : Dépenses de trésorerie ; G : Institut International Seymour; H : Dépenses de comptabilité; I : Participation Écoles; J : Dommages de guerre; K : Institut de météorologie; L : Organisations et publications d'intérêt scientifique et culturel ; M : Bureau d'accueil d'Alger ; N : Organisation de l'exposition des ingénieurs coloniaux; O : Centre Acridien du Soudan; P : Centre des Hautes études musulmanes ; Q : Dépenses pour la délégation du Cameroun; T : TOTAL (Source : ANSOM, affaires économiques 84. Cette source ne précise pas s'il s'agit des francs courants ou constants).

	1946	1947	1948	1949	1950
D		1014000			
E				7 450 000	10 190 000
F	10 764,7				
G	20 000				
H	26 356				
I		754 000			
J				7 500 000	7 500 000
K			22 740		51 697
L					54 558
M				29 800	
N				150 000	
O					2 717 875
P					100 000
Q					310 480,5
T	280 455,2	2 686 833	2 193 890	15 707 142	21 353 540,5

Les capitaux publics d'origine métropolitaine

Comme on l'a vu, les capitaux publics métropolitains investis au Cameroun avaient trois sources : le FIDES, la CCFOM, et le budget de l'État français. L'ensemble des opérations d'investissement sur ces fonds s'analysent tantôt en transferts, en subventions, en prêts, en avances et en participations, tantôt en dépenses directes.

Les opérations de prêt étaient principalement le fait de la CCFOM qui agissait en qualité d'organisme bancaire public. L'État français concourait pour sa part au financement d'investissements soit par des dépenses directes, soit par des participations à des sociétés d'économie mixte, soit encore par des subventions d'équipement au budget local. Créé par l'article 3 de la loi du 30 avril 1946, le FIDES était l'organe de financement des plans de développement au Cameroun, comme dans les autres territoires sous domination française.

Du point de vue juridique, le FIDES était un simple compte dans les écritures de la CCFOM qui exerçait les droits et remplissait les fonctions qui lui avaient été attribuées par l'ordonnance du 2 février 1944 et la loi du 30 avril 1946, loi relative à l'établissement, au financement et à l'exécution des plans d'équipement et de développement des territoires relevant du ministère de la France d'outre-mer. Il

convient de rappeler que les ressources du FIDES étaient de deux types : une dotation de la métropole fixée chaque année par la loi de finance; des contributions du territoire soit par des ressources propres, soit – et c'était généralement le cas – par des avances à long terme que la CCFOM accordait dans la limite des sommes nécessaires à l'exécution des programmes approuvées. Les opérations du FIDES étaient réparties en deux sections : une section générale financée à 100 % par le trésor français, et pourvoyant aux dépenses communes d'études et de recherches scientifiques et minières, ainsi qu'aux prises de participations de l'État dans les grands ensembles énergétiques et miniers; une section outre-mer alimentée par la participation des territoires sur avances de la CCFOM et une subvention de l'État français, et finançant les réalisations et activités à caractère local. Le principe général pour une évaluation des investissements réalisés par le FIDES consiste à saisir l'investissement au niveau de la dépense réelle exprimée par les paiements effectués. Une telle évaluation est possible à partir de la « situation financière de la CCFOM », établie au 30 juin de chaque année entre 1947 et 1959.

La CCFOM a constitué l'instrument principal de mobilisation des investissements publics français au Cameroun. Les évaluations qui seront faites ici ne tiendront compte que des opérations propres de cet organisme, c'est-à-dire des opérations hors FIDES, réalisés en application de la loi du 30 avril 1946, pour aider au financement des programmes d'équipement prévus par le Plan. Seront donc exclus ici : les opérations de réescompte à moyen terme; les octrois d'aval pour le financement des marchés publics; et les avances de la CCFOM dont la durée et l'objet en font des avances de pure trésorerie. Les opérations de la CCFOM considérées ici seront celles qui participent à la formation brute de capital fixe. Il s'agit, d'une part, des prêts et avances octroyés au territoire, aux organismes publics locaux (communes, chambres de commerce, régie de chemin de fer etc), aux sociétés à participations publiques (sociétés d'énergie, sociétés immobilières), et aux entreprises privées, et, d'autre part, des participations au capital des sociétés d'économie mixte, des sociétés d'État, des entreprises privées. Les situations financières de la CCFOM au 31 décembre de chaque année (1947 à 1959) rendent une telle évaluation possible.

Quant au budget de l'État français, il s'agit des dépenses d'équipement qui ont été le fait de divers ministères français. Outre les opérations du FIDES et de la CCFOM ayant bénéficiées des subventions ou des dotations du budget français, les divers départements ministériels intéressés (ministère de la France d'outre-mer, ministère des travaux publics) ont pris directement en charge des dépenses d'équipement.

Seront aussi considérées ici les dépenses de fonctionnement relatives à la recherche scientifique. Ces dépenses étaient pour la plupart consacrées à la rémunération des chercheurs; elles incombent à un certain nombre d'organismes ou d'institutions à statut particulier qui tirent leurs ressources, en totalité ou en partie, des budgets métropolitains (Office de la recherche scientifique et technique d'outre-mer, instituts de recherches, Commissariat à l'énergie atomique etc). Il y a aussi le cas des dépenses de recherches pétrolières, qui sont le fait du Bureau de Recherches pétrolières (BRP); celui-ci tirait la quasi-totalité de ses ressources de l'État. Toutes ces interventions sont caractérisées par leur fonction d'intérêt général (aéronautique, signalisation maritime) ou par la complexité de leur affectation (ORSTOM, Énergie atomique, Bureau minier etc).

Les dépenses d'équipement de type militaire seront exclues des évaluations faites dans cette étude. Répondant à des impératifs stratégiques, ces dépenses n'ont eu en général que des incidences et une influence réduites sur la société camerounaise. D'autre part, « *la variété des modalités de financement, la multiplicité des services et organismes, la dispersion même des crédits entre les documents budgétaires rendent très difficile la détermination (ou même une évaluation) des dépenses du budget de l'État dans les ex-territoires d'outre-mer* »[3].

Enfin, pour l'aide Marshall proprement dite, la contre valeur en francs qui était consacrée au développement des territoires d'outre-mer transitait par la CCFOM; elle sera donc comptabilisée en même temps que les opérations courantes de cet organisme au titre du FIDES (avances de la CCFOM pour participation au FIDES). Il importe de savoir que l'aide Marshall pour les territoires d'outre-mer n'était discriminée qu'en ce qui concerne les allocations de devises seulement. Comme ailleurs en Afrique, l'aide Marshall a joué un rôle important au Cameroun en facilitant la reconstruction du parc de gros matériel nécessaire aux programmes de grands travaux d'infrastructures du territoire.

Les tableaux récapitulatifs qui vont suivre montrent les évaluations des capitaux publics français investis au Cameroun entre 1946 et 1956 par le FIDES (tableau XVII), la CCFOM (tableau XVIII), et le budget de l'État français (tableau XIX). L'examen de ces tableaux suscite quelques commentaires. Premièrement, les fonds émanant du FIDES ont été les plus importants; ils ont en effet constitué plus de la moitié (54 % environ) du total des capitaux investis par la France au Cameroun entre 1946 et 1956. Il est intéressant de faire remarquer que le budget camerounais a constitué la deuxième source de ces capitaux, ayant fournis près du quart de leur ensemble. Avec un peu plus de 16 % du total des investissements, les capitaux de la CCFOM ne viennent qu'en troisième position. Enfin la part du budget de l'État français est très faible, puisque sa contribution n'a constitué que 4 % environ du total des capitaux investis.

Deuxièmement, on peut constater qu'après une nette montée des investissements entre 1947 et 1952, on assiste à leur fléchissement à partir de 1953, c'est-à-dire vers la fin du premier plan quadriennal et au début du second. Comme on le verra, les sommes dépensées pendant le premier plan furent presque le double de celles du second plan. Pour des raisons d'ordre économique et stratégique, les Français ont accordé une importance particulière aux infrastructures au Cameroun dès la fin de la guerre. Plus de 70 % de l'ensemble des crédits du FIDES ont été investis dans ce secteur entre 1946 et 1956. Pour la seule période du premier plan quadriennal, ce chiffre est de 86 %. Le gros des réalisations infrastructurelles ayant donc été effectué au cours du premier plan, on peut comprendre le fléchissement des investissements par la suite, c'est-à-dire pendant le deuxième plan.

3. « Note d'information de la BCEAO », n° 39, octobre 1958.

Tableau XVII

Versements effectués par le FIDES de 1946 à 1956
(Montants en millions de francs CFA courants)

	1947	1948	1949	1950	1951
SECTION GÉNÉRALE	9,1	28,3	212,7	404,3	531
SECTION LOCALE 1er plan : Dépenses générales	1,6	6,5	16,5	29,5	40,2
Production	16,2	66,3	168,1	300,1	409,3
Infrastructures	120,4	493,6	1 251,7	2 234,2	3 046,9
Équipements sociaux	14,7	60,3	152,9	272,9	372,2
TOTAL 1er plan	152,9	626,7	1 589,2	2 836,7	3 868,6
TOTAL GÉNÉRAL	162,0	655,0	1 801,9	3 241,1	4 399,8

	1952	1953	1954	1955	1956
SECTION GÉNÉRALE	240,1	266,7	223,0	787,0	287,0
SECTION LOCALE 1er plan : Dépenses générales	53,3	32,6	9,6		
Production	542,2	331,6	97,8		
Infrastructures	4 035,9	2 468,4	728,1		
Équipements sociaux	493,0	301,5	88,9		
TOTAL 1er plan	5 124,4	3 134,1	924,4		
2e plan : Dépenses générales					
Production		404,6	1 238,9	1 198,9	1 276,2
Transports et communications		415,8	1 273,3	1 232,1	1 311,6
Équipements sociaux		198,7	608,5	588,9	626,9
TOTAL 2e plan		1 019,1	3 120,7	3 019,9	3 214,7
TOTAL GÉNÉRAL	5 364,5	4 419,9	4 268,1	3 806,9	3 501,7

Source : « Les investissements publics nationaux..., vol II », *op. cit.*, p. 78.

Tableau XVIII

Investissements sur financement de la CCFOM, 1946-1956
(montants en millions de francs CFA courants)

	Territoire	Communes	Stés d'économie mixte	Stés privées	TOTAL
1947	–	–	–	80,5	80,5
1948	–	–	–	64,0	64,0
1949	20,2	–	52,0	63,4	135,6
1950	–	15,0	428,0	297,5	740,5
1951	100,0	85,0	706,7	179,9	1 071,6
1952	83,0	25,0	1 371,1	215,3	1 694,4
1953	629,0	140,0	954,4	183,8	1 907,2
1954	454,7	94,0	80,0	120,9	749,6
1955	115,0	117,0	714,3	506,8	1 453,1
1956	225,0	50,0	672,6	900,0	1 847,6

Source : « Les investissements publics nationaux..., vol II », *op. cit.*, p. 88.

Tableau XIX[4]

Dépenses civiles d'équipement du budget de l'État français pour le Cameroun, de 1946 à 1956
(montants en millions de francs CFA courants)

	Infrastructures aériennes	Autres dépenses budgétaires directes (a)	Apports du BRP à la SEREPCA (b)	TOTAL
1946	7	–	–	7
1947	8	–	–	8
1948	32	–	–	32
1949	10	–	–	10
1950	3	–	13	16
1951	28	–	75	103

4. (a) Dans cette rubrique sont classées toutes les autres opérations d'investissement financées par le budget français. (b) BRP : Bureau des Recherches Pétrolières; SEREPCA : Société d'Exploitation et des Recherches Pétrolières au Cameroun.

	Infrastructures aériennes	Autres dépenses budgétaires directes (a)	Apports du BRP à la SEREPCA (b)	TOTAL
1952	120	–	77	197
1953	105	30	135	270
1954	13	–	220	233
1955	140	–	552	692
1956	175	81	573	829

Source : « Les investissements publics nationaux…, vol II », *op. cit.*, p. 92.

Le Cameroun : champ privilégié de l'investissement public français outre-mer?

Pour répondre à la question de savoir si le Cameroun a oui ou non constitué un champ privilégié pour l'investissement public français outre-mer, il y a d'abord lieu de présenter des tableaux qui permettent de comparer les montants de ces investissements pour le Cameroun, avec ceux réalisés dans les autres possessions françaises d'Afrique noire, en l'occurrence dans l'AOF, l'AEF, Madagascar et au Togo. Il est important de signaler que l'AOF était une fédération regroupant huit territoires et près de vingt millions d'habitants, et que l'AEF comportait quatre territoires, pour quatre millions et demi d'habitants, contre trois millions d'habitants environ pour le Cameroun et un million environ pour le Togo.

Les tableaux qui vont suivre donnent les chiffres, pour les territoires et groupes de territoires concernés, des investissements publics réalisés par les budgets locaux (tableau XX), le FIDES (tableau XXI), la CCFOM (tableau XXII), et le budget de l'État français (tableau XXIII).

Tableau XX

Investissements publics français en Afrique noire sur fonds publics locaux, de 1946 à 1956 (montants en millions de francs CFA courants)

	Cameroun	AEF	Togo	Madagascar	AOF	TOTAL
1946	129,5	446,4	43,6	281,7	964,6	1 865,8
1947	112,5	535,2	52,5	583,4	1 069,9	2 353,5
1948	422,8	503,2	58,3	807,4	2 465,6	4 256,3
1949	744,3	1 168,8	120,3	1 288,8	4 114,1	7 436,3
1950	1 161,5	1 461,6	137,6	1 586,5	6 211,3	10 558,5
1951	1 458,3	1 670,7	189,4	1 842,0	8 195,6	13 356,0
1952	2 942,8	2 229,7	314,2	3 316,1	10 882,0	19 684,8

	Cameroun	AEF	Togo	Madagascar	AOF	TOTAL
1953	2 340,2	1 567,6	210,5	3 413,5	11 086,2	18 618,0
1954	1 259,9	1 096,8	208,3	3 623,5	11 886,2	18 075,3
1955	1 985,6	977,4	228,4	3 793,1	12 453,4	19 437,9
1956	810,8	1 065,5	184,6	3 672,8	11 221,4	16 955,1

Source : « Les investissements publics nationaux..., vol II », *op. cit.*

Tableau XXI

Les investissements FIDES en Afrique noire, de 1947 à 1956
(Montants en millions de francs CFA courants)

	Cameroun	AOF	Togo	AEF	Madagascar	Dépenses communes non ventilées	TOTAL
1947	162,0	1 922,6	20,4	80,0	110,9	485,2	2 781,1
1948	655,0	3 555,9	64,0	361,6	681,3	813,8	6 131,6
1949	1 801,9	6 672,1	439,7	1 855,5	1 557,6	1 781,5	14 108,3
1950	3 241,1	6 263,1	432,9	4 388,6	2 189,0	1 826,9	18 341,6
1951	4 399,8	8 126,3	284,3	4 849,9	2 775,0	1 745,1	22 179,4
1952	5 364,5	23 273,3	706,1	4 341,4	4 623,3	1 428,6	39 737,2
1953	4 419,9	11 947,4	374,8	4 103,4	3 087,4	1 475,3	25 408,2
1954	4 268,1	10 350,0	463,2	5 278,6	3 083,8	1 773,7	25 218,3
1955	3 806,9	9 159,2	395,6	5 606,1	3 200,2	1 928,1	24 096,1
1956	3 501,7	12 720,6	520,4	5 429,5	3 437,6	2 233,9	27 843,7

Source : « Les investissements publics nationaux..., vol II », *op. cit.*

Tableau XXII

La part du Cameroun dans les investissements CCFOM en Afrique noire, 1947-1956 (montants en millions de francs CFA courants)

	Cameroun	Sur un total général de
1947	80,5	82,5
1948	64,0	418,4
1949	135,6	1 211,4
1950	740,5	2 328,8
1951	1 071,6	3 890,9
1952	1 694,4	6 416,7
1953	1 907,2	4 820,6
1954	749,6	3 732,9
1955	1 453,1	4 305,8
1956	1 847,6	5 257,5

Source : « Les investissements publics nationaux..., vol II », *op. cit.*, p. 89.

Tableau XXIII

La part du Cameroun dans les dépenses civiles du budget de l'État français en Afrique noire de 1946 à 1956 (montant en millions de francs CFA courants)

	Cameroun	Sur un total général de
1946	7	779
1947	8	1 231
1948	32	2 402
1949	10	3 024
1950	16	2 849
1951	103	2 688
1952	197	3 060
1953	270	3 274
1954	233	3 097

	Cameroun	Sur un total général de
1955	692	3 638
1956	829	4 981

Source : « Les investissements publics nationaux..., vol II », *op. cit.*, p. 92.

Si l'on se réfère aux chiffres contenus dans les tableaux ci-dessus, on peut faire les constats qui vont suivre, sur les investissements publics français en Afrique noire entre 1946 et 1956. Parlant d'abord des investissements sur fonds locaux, sur un total de 132597,5 millions de francs CFA, la part du budget camerounais est de 13368,2 millions, soit environ 10 % des fonds investis par les budgets locaux. Quant aux investissements FIDES, sur un total évalué à 205844,5 millions de francs CFA, le territoire a bénéficié de 31620,9 millions, soit 15 % du montant total; ces chiffres placent le Cameroun presqu'à égalité avec l'AEF (34438,1 soit 16,7 %), devant Madagascar (24746,1 soit 12,02 %), et devant le Togo (3701,4 soit 1,7 %). La part du Cameroun est encore plus frappante dans les investissements réalisés sur financement de la CCFOM : 9743,6 millions de francs CFA, sur un montant total de 32465,5 millions soit environ 30 % de ces investissements. Par contre, la part du Cameroun dans les dépenses du budget de l'État français est faible; ce budget lui a consacré 2397 millions, soit 7,7 % des dépenses dont le montant total s'élève à 31023 millions.

En faisant la somme des investissements publics réalisés en Afrique noire entre 1946 et 1957 sur fonds métropolitains, il apparaît que, sur un total de 269334 millions de francs CFA 43761,5 millions sont allés au Cameroun, ce qui constitue environ 16 % de ces capitaux.

Même quand on étudie l'investissement français dans tout son ensemble outre-mer, on se rend compte que la part du Cameroun y est encore importante. Le tableau XXIV, qui montre la répartition par territoire des investissements du FIDES et de la CCFOM outre-mer depuis l'origine jusqu'en 1955, fait bien ressortir la place du Cameroun dans l'investissement public français outre-mer. Les données de ce tableau permettent d'établir que, depuis le lancement, en 1946, du programme d'équipement public des territoires d'outre-mer financé par le FIDES, les crédits accordés au Cameroun au titre de ce programme et des diverses opérations réalisées par la CCFOM dépassaient 90 milliards de francs métropolitains en 1955, soit près de 18 % des dépenses totales du FIDES pour la période. Ces chiffres sont du même ordre de grandeur que ceux concernant l'ensemble de la fédération aéfienne (et supérieurs à ceux attribués à Madagascar), bien plus peuplée et plus grande. La contribution française par tête est également très significative. *« L'ensemble total de ces investissements représente une somme de 4300 francs CFA par habitant. Le Cameroun apparaît ainsi nettement avantagé par rapport aux autres territoires. En effet, les chiffres seraient d'environ 2500 francs pour l'AOF, 1800 pour le Togo, 3200 pour l'AEF et 2200 pour Madagascar »* [5].

5. Didier (H.), « Aperçu sur la situation et l'évolution économique et financière du Cameroun », *La Nouvelle Revue Française d'outre-mer*, n° 4, avril 1954, p. 152 (souligné dans l'original).

Tableau XXIV

Répartition par territoire des engagements du FIDES et de la CCFOM depuis l'origine jusqu'à fin 1955 (en milliards de francs métropolitains)

	FIDES (section locale)	FIDES (section outre-mer)	CCFOM (opérations propres)	TOTAL
AOF	12,5	168,1	26,4	207,0
AEF	6,7	62,5	27,0	96,2
Cameroun	4,3	53,9	32,0	90,1
Togo	–	7,1	0,3	7,4
Madagascar et Comores	3,7	49,3	13,8	67,4
Pacifique	1,7	9,8	7,0	18,5
Saint Pierre	–	1,4	0,1	1,5
Somalis	–	6,2	0,1	6,3
Dépenses générales	44,2	–	2,3	46,5
TOTAL	73,0	358,9	109,0	540,9

Source : Hofher (R.), *Coopération économique franco-africaine*, *op. cit.*, p. 59.

En considérant tout ce qui vient d'être dit, la réponse à la question posée plus haut ne peut être qu'affirmative : le Cameroun a été un champ privilégié de l'investissement public français outre-mer entre 1946 et 1956. Peut-on dire de même pour l'investissement privé?

Évaluation et essor des investissements privés

Évaluations financières

Les incertitudes pour une évaluation de l'investissement privé pendant la période qui fait l'objet de cette étude sont redoutables. François Bloch-Lainé regrettait l'absence des données statistiques pour le secteur privé[6]. Pierre Moussa quant à lui écrivait :

> « L'ignorance statistique est encore plus grande pour les territoires d'outre-mer. Il n'est donc pas possible de donner une précision en ce domaine supérieure à la

6. Bloch-Lainé (F.), *op. cit.*, p. 415.

phrase suivante : les investissements privés dans les Pays d'outre-mer atteignent plusieurs dizaines de milliards de francs par an »[7].

Même dans les rapports de l'institut d'Émission de l'AEF et du Cameroun, l'investissement privé semble se dérober à toute recension :

> « L'appareil statistique ne permet pas encore d'évaluer l'importance des investissements privés avec suffisamment de précisions. C'est le cas notamment des investissements correspondants à l'autofinancement des entreprises qui ne peuvent faire l'objet d'une évaluation, même avec une certaine approximation.
> Par contre un ordre de grandeur peut être indiqué pour des opérations correspondant à des augmentations de capital des sociétés déjà existantes, ainsi que pour les crédits des sociétés nouvelles, sans que l'on puisse toutefois déterminer le montant des capitaux effectivement appelés, ni la part réellement investie »[8].

Pourquoi donc cette difficulté à chiffrer les investissements privés? Voici un élément de réponse donné par E. Bonnefous :

> « La liberté de transfert des capitaux est totale à l'intérieure de la zone franc ; il n'existe donc aucun contrôle, même purement statistique, de ces mouvements, et seul, en fin d'année, apparaît un solde qui ne permet pas de se faire une idée des flux permanents. La seule approximation valable consiste à chiffrer les réalisations opérées chaque année dans la mesure où elles sont connues. Cette méthode ne fait évidemment pas la part de l'autofinancement, du réinvestissement de bénéfices sur place, et des apports de capitaux frais »[9].

Pour le cas camerounais, d'autres explications plausibles sont apparues au cours de mes entretiens avec d'autres chercheurs au Cameroun. Il semble par exemple que beaucoup d'entreprises n'avaient pas intérêt à publier leurs bénéfices à cause du fisc qui existait déjà à l'époque. Il semble d'autre part que plusieurs sociétés coloniales ont préféré détruire leurs archives au moment où le territoire a accédé à l'indépendance (le 1er janvier 1960), vraisemblablement pour des raisons d'ordre raciste.

Un bilan de l'investissement privé au Cameroun entre 1946 et 1956 n'est donc pas facile à établir, les sources statistiques, comme on vient de le voir, étant généralement trop rares ou, ce qui revient à peu près au même, fort imprécises. Quelques données ont cependant pu être récoltées à partir de certains documents d'archives, constitués pour la plupart par les rapports administratifs français. L'exploitation de ces documents laisse apparaître une autre difficulté :

> « Le recensement exhaustif des mouvements de capitaux auxquels ont donné lieu les investissements privés est impossible dans le cas du Cameroun. Seuls en effet peuvent être appréhendés correctement les investissements pour lesquels leurs auteurs ont pu espérer bénéficier d'exonération d'impôt... et les investissements étrangers en raison du contrôle des changes »[10].

---

7. Moussa (P.), *Les chances économiques de la communauté franco-africaine*, Paris, A. colin, p. 127.
8. « Institut d'Émission de l'AEF et du Cameroun. Rapport d'activité », exercice 1957, p. 34.
9. Bonnefous (E.), *op. cit.*, p. 42.
10. ANSOM, FIDES 351, « Le plan et l'évolution du Cameroun, 1947-1956 », p. 106.

Or, la plupart des données statistiques relatives aux investissements et réinvestissements opérés sur les bénéfices des sociétés et des entreprises ne concerne que la période qui va de 1946 à 1951. Il existe donc des zones d'ombre qui ne permettent pas de faire une évaluation sur toute la décennie qui fait l'objet de mon étude.

Toutefois, des recoupements et des comparaisons, entre d'une part le montant des augmentations de capital des sociétés commerciales, le capital des sociétés nouvellement constituées, l'évolution du crédit bancaire à moyen terme et à long terme, et d'autre part les réalisations concrètes auxquelles ces mouvements ont pu donner lieu (importations de moyens d'équipement, constructions immobilières, stocks commerciaux), permettent d'estimer les investissements privés du territoire, de 1946 à 1956, à environ 14 milliards de francs CFA [11]. Ce volume constitue environ le quart des investissements publics dont l'évaluation a été faite plus haut. En d'autres termes, pour la même période, le concours privé a absolument été en retrait par rapport au concours public. Des chiffres plus précis et étalés sur une plus longue période auraient permis de mieux suivre l'évolution des investissements privés par rapport aux investissements publics. Malheureusement les sources ne permettent pas de faire une telle étude comparative au-delà de l'année 1951.

Les estimations qui seront faites ici concernent les investissements privés en général, mais il faut bien savoir que le rôle joué par les capitaux étrangers a été extrêmement faible. Ces investissements étaient surtout l'œuvre des sociétés métropolitaines et de leurs filiales au Cameroun, de la masse des entreprises locales dont la majorité était française, de six banques d'affaires dont cinq avaient leur siège à Paris et auxquelles il faut ajouter la CCFOM; autant dire que parler de l'investissement privé tout court revient pratiquement à parler de l'investissement privé français.

À la fin de 1950, on comptait pour le moins, dans l'ensemble du Cameroun, et sans prendre en compte les succursales ou agences des maisons principales, 494 entreprises et sociétés privées dont la répartition par type d'activité apparaît dans le tableau XXV. Parmi les exploitations industrielles figuraient au début de 1951 vingt huit entreprises de travaux, sept savonneries, quatre imprimeries; d'autre part étaient installées sept hôtel-restaurants, sept pharmacies, une fabrique de chaussures, deux manufactures de tabac, une huilerie, une distillerie [12].

Tableau XXV

Répartition par type d'activités des sociétés privées au Cameroun en 1950

TYPE D'ACTIVITÉ	NOMBRE
Commerce	120
Exploitations agricoles	136
Affaires d'élevage	5
Exploitations forestières	80

11. *Ibid.*
12. « Cameroun 1952 », *Marchés Coloniaux*, 17 mai 1952, p. 1335.

TYPE D'ACTIVITÉ	NOMBRE
Exploitations minières	38
Exploitations industrielles	49
Entreprises de transport	59
Banques	7
TOTAL	494

Source : « Cameroun 1952 », *Marchés Coloniaux*, 17 mai 1952, p. 1335.

Comme on peut le remarquer, la répartition ci-dessus est inégale, et les inégalités ne concernent pas la seule répartition par secteurs d'activités. Les entreprises étaient aussi d'inégale importance et d'inégale prospérité. Il faut aussi signaler une inégalité dans la répartition géographique. Presque toutes les entreprises étaient établies dans le sud; moins de 5 % d'entre elles se trouvaient dans l'ensemble formé par la zone du Nord et la région de l'Adamaoua, alors que cet ensemble regroupait, sur plus du tiers de la superficie du territoire, près de 40 % des habitants du Cameroun. Dans le sud, c'est à Douala, dans les régions voisines de ce port, et dans la région de Yaoundé que les entreprises étaient installées pour la plupart, comme on peut le voir sur le tableau XXVI.

Tableau XXVI

Répartition géographique des entreprises privées au Cameroun en 1950.

RÉGIONS	POPULATION	SUPERFICIE	ENTREPRISES
Wouri (Douala)	3,8%	0,3%	37,2%
Mungo, Nkam et Sanaga Maritime	9,5 %	5,7 %	15,7 %
Nyong et Sanaga (Yaoundé)	13,1%	6,5%	21,5%
Autres régions du sud	34,3 %	51,7 %	20,8 %
Adamaoua et Nord	39,3 %	35,8 %	4,8 %
TOTAL	100,0 %	100,0 %	100,0 %

Source : « Cameroun 1952 », *op. cit.*, p. 1272.

D'après Luc de Carbon, chef des études générales et de la documentation à la CCFOM, les investissements, pour le seul Cameroun, des grandes sociétés commerciales et industrielles exerçant leurs activités dans l'ensemble de l'Ouest et du

Centre-Afrique représentaient 4 à 500 millions de francs CFA; les investissements étrangers s'évaluaient à une cinquantaine de millions CFA, et l'autofinancement des entreprises et des exploitants individuels à 150 millions CFA. Au 30 juin 1951, le montant des investissements privés au Cameroun était estimé à près de 2500 millions [13]. Ce montant n'inclue pas les avances ou participations du Crédit National ou de la CCFOM à certaines sociétés privées et à diverses sociétés d'économie mixte, soit directement, soit indirectement, sous le couvert des instituts de recherche spécialisés ou des collectivités publiques.

Pour une évaluation des investissements privés au Cameroun, il ne faut pas oublier de mentionner les investissements qui, dans le domaine de l'activité agricole et avec le concours des avances du territoire et du Crédit du Cameroun, se sont employés au développement de la production des denrées d'exportation et des produits alimentaires.

Il faut également tenir compte du concours des banques; le tableau XXVII présente l'évolution des crédits bancaires aux entreprises entre 1949 et 1956, qui est malheureusement la seule période pour laquelle il a été possible d'avoir des chiffres.

Dans le domaine du crédit plus spécialement destiné aux petites entreprises, aux coopératives, aux particuliers, il est intéressant de noter l'activité du Crédit du Cameroun. Crée en 1949, cet organisme avait distribué, au 30 juin 1953, 645 millions de francs CFA de crédits dont 367 millions aux coopératives (soit 56 % du montant total), 143 millions pour les opérations immobilières (22 %), 82 millions aux artisans (12 %) et 53 millions aux agriculteurs (8 %) [14].

Tableau XXVII

Évolution des crédits bancaires aux entreprises du Cameroun 1949-1956.

Année	Crédits (millions de francs CFA)	Moyennes mensuelles
1949	3 548	
1950	4 590	+ 29 %
1951	7 205	+ 57 %
1952	7 041	– 2 %
1953	7 894	+ 12 %
1954	8 925	+ 13 %
1955	10 082	+ 13 %
1956	9 678	– 3,5%

Source : « Note sur la situation économique du territoire à la fin de l'année 1956 », Yaoundé, Territoire du Cameroun, Direction des affaires économiques.

13. Carbon (L. de), « Le crédit et l'organisation bancaire », *Marchés Coloniaux*, 17 mai 1952, p. 1335.
14. Didier (H.), « Aperçu sur la situation et l'évolution économiques et financières du Cameroun », *La Nouvelle Revue Française d'Outre-mer*, n° 4, avril 1954, p. 152.

Si l'on se réfère aux tableaux antérieurs et notamment au tableau XVIII, on évaluera le montant, au 30 décembre 1950, des concours financiers accordés par la CCFOM aux entreprises privées à 505,4 millions CFA. À ces chiffres devraient s'ajouter environ 200 millions de prêts compris dans les avances accordées, sans distinction de lieu d'emploi, à des entreprises de travaux exerçant leur activité dans l'ensemble de l'Afrique non française.

En considérant que les crédits ou les avances de la CCFOM supposent des investissements d'égale somme de la part des entreprises intéressées, et que ces investissements ne sont compris que partiellement dans les évaluations présentées plus haut, on arriverait à un total d'investissements privés, de 1946 à 1951, de l'ordre de trois milliards de francs CFA, non compris les investissements agricoles et urbains autochtones ou émanant de producteurs autonomes, qui représentent au minimum un montant d'égale somme[15]. Ce montant approximatif de trois milliards est aussi celui qui a été retenu par le Rapport Blin de 1951, pour qui ce chiffre n'a « *qu'une valeur toute relative* » et ne saurait être admis sans « *les plus expresses réserves* ». Pour les rédacteurs dudit rapport, les investissements privés au Cameroun étaient, en 1951, « *indéniablement d'un volume important* », et devaient être attribués à deux causes à savoir :

> « ...L'importance des pourcentages des marges bénéficiaires réalisées depuis 1946, grâce à des hausses de prix constantes des marchandises d'importation et des cours des produits d'exportation, dont une partie, du reste, doit être attribuée aux manipulations monétaires; ensuite l'incidence des investissements publics qui déterminent une activité provisoire, procurant des bénéfices directs sur les importations de matériels et matériaux destinés aux investissements, et indirects sur l'importation des marchandises de consommation dont le volume a lui même augmenté grâce aux moyens de paiement distribués dans le pays du fait des réalisations sur le FIDES »[16].

Les investissements privés ont d'abord profité aux « grandes maisons », mais il est impossible de citer ces grandes maisons; la raison en est que dans les documents consultés, les noms des « grosses affaires » n'apparaissent que sous forme de code, à cause, peut-on y lire, du caractère « strictement confidentiel » du document. Le tableau XXVIII indique les déclarations fiscales des bénéfices d'une vingtaine des plus grosses affaires du territoire entre 1946 et 1950, choisies dans des domaines d'activités différents; ce tableau exclu sociétés d'État et sociétés d'économie mixte.

Les réinvestissements auxquels ont donné lieu ces bénéfices sont faibles. D'après le Rapport Blin, 20 % seulement des bénéfices ont été réinvestis. L'évaluation des réinvestissements a été faite à partir d'un procédé basé sur les déclarations fiscales, et qui vise à utiliser les demandes faites par les sociétés et les personnes physiques en vue d'être exonérées d'impôts sur les sommes réinvesties. Le tableau XXIX montre les réinvestissements décelés pour les principales maisons du Cameroun; les maisons secondaires font l'objet du tableau XXX.

15. Carbon (L. de), *op. cit.*, p. 1335.
16. ANSOM, affaires économiques 85, Rapport Blin, *op. cit.*

Tableau XXVIII

Bénéfices déclarés des plus grandes entreprises du Cameroun entre 1946-1950 (montants en francs CFA)

	1946	1947	1948	1949	1950
SOCIÉTÉS FRANÇAISES					
F	30 006 967	83 882 990	110 185 856	136 368 724	241 869 295
X	15 478 841	33 282 240	46 175 222	97 402 860	107 159 139
L	3 932 143	6 845 300	9 053 454	16 403 758	8 536 652
LLL	4 686 792	17 983 251	6 358 086	6 922 496	4 593 255
AA	3 481 681	3 380 547	3 362 674	néant	10 100 000
MMM	création	déficit	106 000	3 108 500	6 384 316
DDD	pas de document		11 187 000	19 841 000	néant
NNN	déficit	déficit	4 149 270	1 353 600	924 752
OOO	déficit	déficit	1 163 679	3 047 567	déficit
PPP	déficit	1 332 133	1 805 192	1 260 971	3 656 157
QQQ	déficit	déficit	3 699 021	99 571	1 569 181
G	920 000	3 109 062	4 023 377	17 447 455	21 286 907
RRR	14 023 000	27 630 000	43 543 000	100 683 000	86 000 000
SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES					
U		5 005 029	12 081 878	56 230 084	35 931 252
E	19 083 284	43 214 531	67 538 983	116 749 253	187 797 618
Z	8 751 372	15 669 719	34 988 321	65 933 116	93 864 000
I	1 872 889	1 869 000	21 122 918	9 972 316	28 183 133
J	3 713 150	12 535 285	11 689 795	68 163 140	66 588 993
P	484 486	3 043 920	6 527 155	12 375 601	28 544 245
SSS	5 923 658	2 238 924	3 270 826	3 206 592	2 096 217
TOTAL	112 000 000	260 000 000	301 000 000	737 000 000	936 000 000

Source : ANSOM, affaires économiques 85, Rapport Blin.

Tableau XXIX

Réinvestissements effectués au Cameroun par les entreprises principales de 1946 à 1950
(chiffres en milliers de francs CFA)

	1946	1947	1948	1949	1950	TOTAL
O				6 000	4 415	10 415
P			3 327	5 914	7 896	17 137
Z			9 617		7 940	17 557
U					7 557	7 557
E		4 685	11 528	7 951	4 791	28 995
Q		2 500	5 620	4 000		12 120
R		1 340	1 990	2 607	1 290	7 227
S			11 000	32 247	55 466	98 713
J		1 086	2 376	14 781		18 243
AA		2 960	950	8 746	23 807	36 458
BB				21 000	15 015	36 000
L			8 000	20 106	23 182	51 288
X				6 897	2 514	9 411
K				16 930	8 970	25 900
W				19 399	5 620	25 019
CC					14 540	14 540
H	1 897	5 411	12 695	19 195	29 901	69 099
DD	1 171	2 223	7 334	13 367	18 096	42 191
EE	20 226	31 200	27 300	16 944		95 670
FF		4 116	1 470	3 862	3 857	13 305
GG		1 390	2 895	12 240	22 199	39 724
HH					12 233	12 233
TOTAL GÉNÉRAL						687 762

Source : ANSOM, affaires économiques 85, Rapport Blin.

Tableau XXX

Réinvestissements effectués au Cameroun par les entreprises secondaires de 1946 à 1950 (montants en francs CFA)

SOCIÉTÉS	MONTANTS
II	13 638 000
JJ	3 500 000
KK	17 729 000
MM	40 696 000
NN	14 506 000
N	3 475 000
A	5 093 000
OO	13 706 000
PP	3 913 000
I	8 446 000
QQ	4 093 000
RR	14 728 000
SS	7 545 000
TT	5 706 000
UU	24 014 000
VV	8 753 000
WW	11 487 000
LL	12 019 000
TOTAL	213 043 000

Source : ANSOM, affaires économiques 85, Rapport Blin.

Au total, les réinvestissements opérés au Cameroun de 1946 à 1950 sur les bénéfices des sociétés et des entreprises privées sont de l'ordre de 1341850000 francs CFA, dont 686762000 francs (soit 51,25 % du total des réinvestissements) pour les maisons importantes, 213041000 francs (soit 15,87 %) pour les maisons secondaires et 441040000 (soit 32,86 %) pour les réinvestissements d'importance secondaire.

Les réinvestissements se sont opérés dans des secteurs divers, mais si on procède à une ventilation de ces réinvestissements par secteur, on se rend compte que la répartition est inégale, comme le montrent le tableau XXXI. Le cas le plus frappant est celui du secteur bancaire et commercial. Avec 790 millions de francs CFA, soit près de 60 % du total des réinvestissements, ce secteur est celui qui réinvesti le plus entre 1946 et 1950. Le secteur des entreprises industrielles arrive en deuxième position, mais loin derrière le secteur commercial et bancaire (avec 15 % environ des réinvestissements), suivi de l'agriculture (8 % environ), les entreprises forestières et les garages et ateliers (7 % environ pour chacun de ces secteurs), et enfin les savonneries (4 % environ).

Tableau XXXI

Répartition par secteurs de réinvestissements privés au Cameroun 1946-1950

SECTEURS	MONTANTS (francs CFA)
Entreprises forestières	90 000 000
Agriculture	110 000 000
Savonneries	60 000 000
Garages et ateliers	90 000 000
Entreprises industrielles	200 000 000
Commerce et banques	790 000 000

Source : ANSOM, affaires économiques 85, Rapport Blin.

L'importance du secteur bancaire et commercial à cette époque vient des besoins créés par la mise en place des infrastructures; la réalisation des travaux et la fourniture du matériel ont en effet développé une intense activité commerciale et des transactions bancaires. Le développement des infrastructures a lui même permis le développement des autres secteurs économiques.

Il faut dire que la répartition ci-dessus est arbitraire. En effet, les entreprises ne réinvestissent pas forcément dans leur branche principale d'activité. C'est ainsi que beaucoup d'entreprises industrielles ou agricoles ont, en fait, investi dans le logement ou les bureaux.

Les estimations qui viennent d'être données concernent les réinvestissements opérés de 1946 à 1950 par les sociétés installées au Cameroun. En 1951 et 1952, il commence à se dessiner un mouvement nouveau : il ne s'agit plus seulement de réinvestissements, mais aussi d'investissements en provenance des sociétés jusqu'alors étrangères au Cameroun; la masse de leurs investissements tend à l'emporter sur celles des sociétés existantes, comme on peut le constater dans le tableau XXXII concernant les investissements par les sociétés nouvelles ou les sociétés anciennes recevant des capitaux frais. Le total qui apparaît dans ce tableau est pour 5 à 600 millions représenté par les investissements « engagés » mais non dépensés effectivement.

Les estimations qui précèdent ont permis aux autorités françaises de conclure que les investissements privés existaient et que leur montant était satisfaisant. Mais au fond, ces investissements n'étaient pas si satisfaisants que cela, et ils le devinrent de moins en moins par la suite. C'est pourquoi des mesures furent prises pour accroître aussi bien le réinvestissement que l'investissement privé, comme on va à présent le voir.

Tableau XXXII

Investissements nouveaux réalisés au Cameroun en 1951 et 1952 par des sociétés nouvelles ou sur capitaux frais.

SOCIÉTÉS	MONTANTS (francs CFA)
A – Domaine agricole	
SPROA	120 000 000
Société Palme	30 000 000
SEITA	50 000 000
SRC	100 000 000
SIC	160 000 000
Pitoa – Bertoua	35 000 000
Bastos	10 000 000
B – Domaine forestier	
CFC Yansoki	900 000 000
LBC Eséka	600 000 000
C – Entreprises à caractère industriel	
Société Africaine de textile	400 000 000
Brasseries du Cameroun	180 000 000
SOCACI	40 000 000
Air liquide	65 000 000
Valor Brossette	200 000 000
CARIC	120 000 000
SATEI	50 000 000
BAUDON	30 000 000
CFPDA Douala	100 000 000

SOCIÉTÉS	MONTANTS (francs CFA)
Shell Garoua	50 000 000
CEA et CEAC	140 000 000
CCDEE	90 000 000
TOTAL	3 570 000 000

Source : ANCAM, 2AC 9812.

La politique persuasive ou l'incitation à l'investissement et au réinvestissement privés

La Conférence de Brazzaville de 1944 souhaitait que la mise en valeur de l'Afrique et surtout son industrialisation fût, en règle générale, le fait de l'entreprise privée; l'administration devait seulement aider au succès de ces initiatives privées

> « – en assumant les charges des usines pilotes dont elle aura reconnu l'intérêt, pendant la durée de leurs essais;
> – en soutenant les industries vitales pour le pays qui apparaîtraient non payantes;
> – en créant des centres d'essais et de recherches à la disposition des industriels pour toutes études ou contrôle de fabrication » [17].

C'est ce rôle d'adjuvant et de stimulant de l'initiative privée qu'ont joué les investissements publics dont on a vu le volume. Mais cette intervention directe de l'État, surtout dans les investissements infrastructurels, restait cependant insuffisante pour décider les détenteurs de capitaux privés à investir outre-mer dans les secteurs productifs. Or, « le développement de la production dans les territoires d'outre-mer est apparu... comme l'un des plus sûrs moyens de favoriser l'évolution de ces territoires et d'améliorer le niveau de vie de leurs habitants » [18].

Il ne faut d'ailleurs pas se leurrer sur l'importance réelle de cet effort public. S'il était important relativement à l'effort intérieur, il n'en restait pas moins objectivement faible, au regard des besoins. Ivan du Jonchay comparait en 1953 cet effort public de la France dans l'outre-mer à la dotation publique française à l'EDF au titre de l'investissement :

> « Si l'on compare (les investissements français en Afrique) aux investissements métropolitains, l'on constate que la France a, en cinq ans, investi plus de 4 000 milliards, mais sur ce total les territoires hors métropole n'ont reçu que 760 milliards, soit à peu près autant que l'électricité de France (700); pendant le même laps de temps, le charbonnage métropolitain a coûté 458 milliards, les chemins de fer français 182 milliards » [19].

17. *Conférence Africaine Française. Brazzaville, op. cit.*, p. 51.
18. Rapport introductif du décret 56 1133 du 13 novembre 1956 relatif aux conventions de longue durée pouvant être passées avec certaines catégories d'entreprises outre-mer (*JORF, lois et décrets*, 1956, p. 10916).
19. Du Jonchay (I.), *L'industrialisation de l'Afrique*, Paris Payot, 1953, pp. 269-270.

Cette insuffisance de l'investissement public exigeait donc, pour les réalisations des objectifs des plans d'équipement et de développement de l'outre-mer français, le concours massif des capitaux privés. Malheureusement, les besoins de reconstruction ressentis par la France et par les autres pays européens au lendemain de la Deuxième Guerre mondiale, offraient aux capitaux privés français et étrangers de meilleures conditions de rémunération en métropole et en Europe. L'effort de reconstruction et de développement rapide qu'ils engendraient assurait en effet aux capitaux privés, alors rares en Europe, un taux de rentabilité fort élevé et une sécurité grande. Aussi ces capitaux préféraient-ils aller s'investir en Europe, plutôt que de courir en Afrique de nombreux risques et incertitudes que les pertes enregistrées au cours de la guerre par les entreprises coloniales ne pouvaient que renforcer dans l'esprit des détenteurs de capitaux. D'où la faiblesse des investissements privés outre-mer, comme le souligne le rapport du Commissariat général au plan de modernisation et d'équipement pour la période 1947-1951.

> « Les capitaux privés n'ont pas répondu, comme on l'escomptait, aux investissements de l'État. La possibilité de la Caisse Centrale d'accorder une aide à certaines entreprises privées a permis d'amorcer, puis d'entretenir un courant de capitaux vers les territoires d'outre-mer, mais ce courant est relativement faible. La dépression du marché financier métropolitain, les nombreux risques qui affectent toute création outre-mer d'entreprises de production, le coût élevé du personnel expliquent, avec d'autres facteurs l'insuffisance des investissements privés »[20].

On comprend dès lors que l'absentéisme des investissements privés soit devenu préoccupant pour le gouvernement français dont le plan de mise en valeur de l'outre-mer risquait d'échouer complètement, faute d'un concours massif des capitaux privés. Pour y remédier, une série d'incitations complémentaires était nécessaire pour offrir aux entreprises des conditions et un cadre favorables à leur établissement et à leur bon fonctionnement outre-mer. Au Cameroun, des mesures furent prises pour accroître l'investissement et le réinvestissement privés. L'une d'entre elles faisait l'objet de la délibération de l'ARCAM n° 66 du 13 avril 1950, qui prévoyait une surtaxe de 10 % sur les bénéfices non réinvestis au Cameroun des sociétés de capitaux[21]. Une autre mesure était constituée par l'arrêté n° 3206 du 4 juillet 1956 qui assurait aux industries nouvelles une large exonération fiscale[22]. À Paris, la loi de Finances du 31 décembre 1953 devait, dans son article 32, donner en quelque sorte le coup d'envoi de la nouvelle politique persuasive. La loi n° 531336 qui était l'une des multiples lois accompagnant la loi de Finances n° 531308 du 31 décembre 1953, et qui était relative aux comptes spéciaux du trésor pour l'année 1954, stipulait en effet dans son article 32 que :

> « Les grands conseils et les assemblées locales dans les territoires d'outre-mer pourront faire bénéficier d'un régime de longue durée, leur garantissant la stabilité de

20. « Cinq ans d'exécution du plan de modernisation et d'équipement de l'Union française. Réalisations 1947-1951 et programme 1952 », Commissariat Général au plan de modernisation et d'équipement, Paris, 1952, p. 245.
21. ANSOM, affaires économiques 85, Rapport Blin, *op. cit.*
22. *JOC*, 11 juillet 1954. Lire aussi « Cameroun 1952 », *op. cit.*, p. 241.

tout ou partie des charges fiscales qu'elles auront à supporter, à des catégories d'entreprises de production dont la création, l'équipement ou l'extension auraient une importance particulière pour la mise en œuvre du plan de modernisation des territoires où elles exercent leurs activités.
...L'application d'un régime fiscal exceptionnel de longue durée aux entreprises agrées sera limitée à une période maximum de 15 ans, y compris les délais d'installation.
Un règlement d'administration publique, pris sur le rapport du ministre de le France d'outre-mer ou du ministre des Finances fixera les conditions d'applications des dispositions du présent article »[23].

Ce règlement d'administration publique pour l'application de l'article 32 ci-dessus cité devait intervenir le 4 juin 1954 par le décret n° 54573. Il prévoit que l'arrêté d'agrément qui est un acte conjoint des ministres de la France d'outre-mer et des finances doit définir l'objet et le programme d'équipement de l'entreprise ainsi que les obligations qui seraient éventuellement mises à sa charge; les grands conseils et les assemblées locales devront fixer par délibération les caractéristiques des catégories d'entreprises bénéficiaires de ce décret. En cas de manquement grave d'une entreprise agrée aux obligations imposées par l'acte d'agrément, le retrait de l'agrément peut intervenir et l'entreprise devrait dans ce cas se soumettre aux obligations du régime fiscal de droit commun[24].

C'est en conformité avec la nouvelle politique persuasive décidée par Paris que l'ATCAM adopta des dispositions qui permirent l'installation au Cameroun d'ALUCAM Péchiney-Ugine. Le projet ALUCAM impliquait une modification du régime fiscal, du code général des impôts directs et des droits d'enregistrement dans l'ensemble du territoire. Pour encourager les investissements importants, le délai d'exemption fiscale des bénéfices fut porté de trois à cinq ans. Les tableaux des tarifs de patente furent élargis par une dégressivité progressive des éléments de production : machines, personnel qualifié, manœuvres, force motrice, tonnage de produits traités. La stabilité du régime fiscal fut assurée sur quinze ans pour les entreprises du groupe d'entreprises d'électrochimie et d'électrométallurgie et de production électrique, à la condition qu'ils eussent été constitués sous forme de sociétés locales et qu'ils justifiassent d'une production d'énergie correspondant à une puissance installée de 50 kva; le bénéfice de ce régime fut étendu aux entreprises dont l'activité au Cameroun était liée à celle des sociétés locales[25].

L'article 32 de la loi 531336, qui créait le « régime fiscal de longue durée », devait subir une importante modification après le vote de la Loi-Cadre du 23 juin 1956. Cette modification portait essentiellement sur la durée de la convention d'établissement : « *l'application du régime fiscal de longue durée aux entreprises agrées sera limitée à une période maximum de vingt cinq ans, majorée, le cas échéant dans les limites de cinq ans, des délais normaux d'installation* »; le rapport qui accompagnait ce décret 561132 du 13 novembre 1956 justifiait ainsi la modification apportée :

23. *JORF, lois et décrets*, 5 janvier 1954, p. 241.
24. *JORF, lois et décrets*, 1956, p. 10915.
25. *Climats*, n° 448, 15-21 juillet 1954, p. 7.

> « À l'occasion des études en cours sur la mise en valeur des ressources énergétiques et minières des territoires d'outre-mer, il apparaît que, d'une part, la période d'installation des sociétés d'exploitation pourra être assez longue, et que, d'autre part, la nature et l'ampleur des installations projetées exigeront de longs délais d'amortissement.
> Par conséquent, il est souhaitable que la durée maxima de la période d'application du régime fiscal de longue durée soit porté à vingt cinq ans en faveur de cette catégorie d'entreprises et que cette période puisse en outre être augmentée éventuellement des délais normaux d'installation »[26].

L'année 1956 connu d'ailleurs un foisonnement de décrets sur les pays d'outremer. Le 13 novembre, sous la double signature du Ministre de la France d'outremer et du Ministre des finances, seize décrets furent pris dont dix au moins concernaient directement les questions économiques et plus particulièrement les investissements privés[27]. Ils constituaient un ensemble de mesures visant à assurer aux capitaux non seulement d'appréciables conditions de rémunération et d'amortissement, mais également des coûts de production assez bas leur permettant d'affronter avec profil la concurrence internationale. Dans le rapport introductif de l'un de ces décrets, on pouvait lire ce qui suit :

> « Pour remplir ces conditions, et déterminer les capitaux à s'investir, un des meilleurs encouragements consiste à assurer aux entreprises les plus importantes des conditions de fonctionnement aussi stables que possible... Il n'échappe en effet à personne que ces entreprises demeurent, en tout état de cause, soumises aux aléas dus à l'évolution de la conjoncture économique et aux éléments d'ordre technique contre lesquels il n'existe pas de garantie.
> Les aspects les plus importants de l'activité normale des entreprises sont la liberté de leurs échanges commerciaux, la facilité de recrutement de leur personnel et la facilité de se procurer dans les meilleures conditions les matières premières dont elles ont besoin ainsi que le respect de l'égalité entre les entreprises et entre les partenaires des entreprises. C'est pourquoi les conventions pourront prévoir que le territoire ne pourra opposer, en ce qui le concerne, d'obstacles à la passation et à

---

26. *JORF, lois et décrets*, 1956, p. 10915.

27. Il s'agit des décrets suivants :
– Décret n° 561131 relatif aux sociétés financières pour le développement des TOM.
– Décret n° 561133 relatif aux conventions de longue durée pouvant être passées avec certaines catégories d'entreprises d'outre-mer.
– Décret n° 561134 autorisant et réglementant la création d'action de préférence dans certaines sociétés d'outre-mer.
– Décret n° 561137 relatif au Crédit agricole outre-mer.
– Décret n° 561139 portant création d'un fond de soutien des textiles des TOM.
– Décret n° 561141 organisant le crédit au petit et moyen commerce, à la petite et moyenne industrie, dans les TOM, au Cameroun et dans la République autonome du Togo.
– Décret n° 561142 relatif au placement des fonds des caisses d'épargne des territoires relevant du ministère de la France d'outre-mer.
– Décret n° 561143 complétant et modifiant la loi du 24 juillet 1867 sur les sociétés telle qu'elle a été rendue applicable dans les TOM, au Cameroun et dans la République autonome du Togo.
– Décret n° 561144 rendant applicable dans les TOM, au Cameroun et dans la République autonome du Togo, certaines dispositions de la législation métropolitaine relatives aux sociétés à responsabilité limitée.
– Décret n° 561145 relatif à la commission supérieure des caisses d'épargne en ce qui concerne les TOM (voir *JORF, lois et décrets*, 1956, p. 10915)

> l'exécution de contrats relatifs à la vente et à l'expédition des produits de l'entreprise, et qu'il facilitera pour sa part les importations de matières premières et d'équipement nécessaire à leur fonctionnement »[28].

Peut-on dire que cette politique persuasive à l'égard des investissements privés ait atteint les objectifs escomptés? Les mesures prises par les autorités françaises afin de remédier à l'absentéisme des investissements privés ont-elles empêché le désinvestissement privé?

Échec de la politique persuasive

Plusieurs faits et témoignages permettent d'affirmer que le désinvestissement privé était réel au Cameroun dès le début des années 1950. Si on observe par exemple le tableau VII présenté plus haut (chapitre IV), on remarquera que de 1951 à 1953, le nombre des sociétés en constitution et en augmentation de capital passe de 142 à 134 tandis que les capitaux souscrits passent de 1 592,5 millions CFA à 1 041,7 millions CFA. On peut voir dans cette régression un indice du retrait des capitaux privés du territoire.

Les chiffres du tableau XXXIII ci-dessous sont aussi révélateurs. Ce tableau montre les transferts de fonds privés entre le Cameroun d'une part, la métropole et les autres territoires de la zone franc d'autre part. Les opérations concernées ici sont les transferts bancaires (à l'exception des opérations du Trésor avec la CCFOM), les mandats postaux et les virements par chèques. Dans ces domaines, les chiffres révèlent un déficit permanent et croissant qu'a connu le Cameroun de 1949 à 1953, période à laquelle les sources m'ont malheureusement limité. On peut en effet se rendre compte, autant pour les transferts bancaires que pour les mandats et chèques postaux, que la balance est déficitaire pendant toute la période concernée. On peut aussi remarquer que ce déficit va en s'aggravant d'une année à l'autre à partir de 1950. Entre 1950 et 1953, ce déficit passe de –1 577 millions de francs CFA à –5 935 millions en 1951 et à –4 203 millions en 1953 pour les transferts bancaires, et de –425 millions de francs CFA en 1950 à –1 076 millions en 1953 pour les transferts postaux. Toutes ces données témoignent d'un retrait des capitaux privés du Cameroun dans les années 1950.

Si en 1951 on a encore pu parler d'une arrivée au Cameroun de capitaux frais, ceux-ci, par la suite, deviennent de plus en plus rares, comme le fait remarquer la presse coloniale, s'inspirant d'un tableau brossé par Robert Buron :

> « Le développement économique n'est pas ce qu'il devrait être, les capitaux frais arrivent au compte goutte et les investissements privés sont pour les 9/10e des réinvestissements d'entreprises déjà existantes »[29].

---

28. *JORF, lois et décrets*, 1956, p. 10916. Sur les mesures d'incitation à l'investissement privé en Afrique noire française, voir aussi : « Avantages et garanties accordés aux investissements en Afrique française au sud du Sahara », Ministère de la France d'outre-mer, Direction des affaires économiques et du plan; Lawrence (A.), « Les investissements dans les territoires d'outre-mer », *JORF, Conseil économique, avis et rapports*, 7 mars 1956, pp.105-135.
29. *Le Cameroun Libre*, n° 488, 1-15 février 1955, p. 1.

Tableau XXXIII

Transferts des capitaux privés entre le Cameroun et la zone franc de 1949 à 1953 (chiffres en millions de franc CFA).

		1949	1950	1951	1952	1953
Transferts bancaires	Entrées	1 779	2 059	6 533	10 730	11 061
	Sorties	3 872	3 636	12 468	15 557	15 264
	Balance	–2 930	–1 577	–5 935	–4 827	–4 203
Mandats postaux et virements par chèques	Entrées	69	76	98	139	142
	Sorties	494	882	1 099	1 262	1 218
	Balance	–425	–806	–1 001	–1 122	–1 076

Source : *Bulletin Mensuel de Statistiques Coloniales.*

C'est le domaine industriel qui fut le plus concerné par le désinvestissement privé. En fait, à l'exception de la Société Industrielle des cacao créée en 1954, aucune nouvelle industrie ne vint s'installer au Cameroun à partir de 1951. Les seuls investissements importants réalisés dans l'industrie le furent à partir des fonds semi publics, ce qui démontre aussi que l'investissement public palliait au désinvestissement privé. Beaucoup de petites entreprises fondées à cette époque avaient une importance toute relative, et certaines durent cesser leurs activités. À la suite de la liquidation de la Compagnie française du Cameroun et de la Compagnie des industries forestières du Cameroun, de la fermeture des usines Nassifs, des difficultés rencontrées par les Bois du Cameroun en 1952, de la faiblesse des ventes de courants de l'Energie Electrique du Cameroun, des problèmes soulevés par la mise en gérance des huileries de Dibombari, l'industrialisation du Cameroun se présentait sous des jours assez sombres.

Dans l'industrie du bois, une seule affaire était réellement bénéficiaire, tandis que les autres inscrivaient régulièrement à leur bilan, depuis plusieurs années, des pertes plus ou moins considérables. Tandis que les industries du bois travaillaient à perte, la situation du caoutchouc restait précaire du fait de la faiblesse des cours mondiaux. Dans le domaine des industries diverses, à l'exception de quelques sociétés d'une nature particulièrement rentable, la situation était très souvent difficile. Dans le bâtiment en particulier, plusieurs entrepreneurs locaux se trouvaient pratiquement en état de cessation de paiement. Bien que trois grosses sociétés durent abandonner le territoire (Meunier-Cameroun, Egica et Monod), la situation des entrepreneurs ne s'améliora guère; il y eut de nombreuses faillites. Beaucoup de menuisiers du territoire connurent également des difficultés très considérables. Quant aux industries des métaux et aux industries du pont, elles souffraient d'une insuffisance chronique de débouchés. L'industrie hôtelière fut aussi atteinte; rien qu'à Douala deux établissements hôteliers, pourtant établis depuis longtemps, et plusieurs restaurants durent fermer leurs portes à la fin de

1954 et au début 1955. Enfin, la multiplicité des boutiques de détail créa dans le petit commerce un excès de concurrence qui lui était nuisible [30].

En somme, les projets d'investissements privés étaient réduits et ne se réalisaient que faiblement, à l'exception des projets de cimenterie qui avaient un marché assuré. À une prospérité agricole encore florissante s'opposait une situation industrielle tendue. Beaucoup d'industries vivaient en fait des crédits qui leur avaient été consentis par des établissements publics ou des banques d'affaires. Au milieu des années 1950 l'industrie était un quasi échec au Cameroun, en particulier dans le sud :

> « Dans le sud Cameroun l'industrialisation piétine... Bassa qui était destiné à devenir un grand centre industriel a vu la création d'une usine de beurre de cacao et d'une cimenterie, après l'huilerie savonnerie de la CCC. Ces trois industries, les dépôts pétroliers et les ateliers du chemin de fer, c'est tout ce qui a été effectivement réalisé, alors que les industries devaient y pousser, proclamait-on il y a cinq ans, comme des champignons après la pluie » [31].

On ne peut donc pas affirmer que les mesures prises par les autorités françaises pour encourager l'investissement privé aient vraiment eu de résultat positif. Le désinvestissement privé dans les territoires français d'outre-mer commencé dès le début des années 1950 se poursuivait irrésistiblement. Les conséquences étaient fâcheuses pour les économies de ces territoires, à des degrés différents; en 1955, la situation économique du Cameroun était dans l'ensemble beaucoup plus favorable que celle de plusieurs autres territoires d'outre-mer [32].

Le marasme économique des territoires d'outre-mer peut aussi s'expliquer par le « trafic des devises » ou « scandale des francs CFA ». En 1953, le commissaire Néant de la Direction de la police judiciaire de Paris, spécialiste des questions de trafic de devises, fut chargé d'enquêter sur un vaste trafic de CFA, de francs métropolitains et de dollars qui s'effectuait sans doute depuis longtemps. Ce trafic intéressait toute la zone CFA, mais surtout le Cameroun. De nombreux commerçants étrangers, mais aussi les riches commerçants haoussa ainsi que des chefs notables étaient mêlés à ce trafic. On citait des chiffres à la fois inouïs et imprécis : pour l'ensemble de la zone CFA, le trafic portait sur plusieurs dizaines de milliards à la fin de 1953. Selon la presse parisienne (et en l'occurrence *France-Soir*) dont les analyses étaient reprises par *Le Cameroun Libre*, le rapport du commissaire établissait que par la faute de certains trafiquants, les territoires français d'Afrique étaient sur le point d'être condamnés au marasme économique au profit des possessions britanniques voisines [33].

30. D'une manière générale de nombreuses sociétés furent acculées à la liquidation judiciaire ou à la faillite, en particulier à partir de 1953. Pour des exemples de cas, voir *Marchés Coloniaux*, en particulier les n° 413, 515, 518, 529, 549. Dans un discours prononcé le 21 octobre 1955 à l'occasion de l'ouverture de la session budgétaire de l'ATCAM, le Haut-Commissaire Roland Pré reconnut qu'il y avait au Cameroun « *des faillites et de cessations de commerce particulièrement dans le secteur des petites et moyennes entreprises* » (AICDG 61, dossier Roland Pré).
31. « Faut-il ou non pousser l'industrialisation? », *Le Cameroun Libre*, n° 516, 1-15 janvier 1956, p. 2.
32. *Marchés Coloniaux*, n° 485, 26 février 1955, p. 613.
33. Lire « Après le scandale des piastres, le scandale des francs CFA », *Le Cameroun Libre*, 1-15 décembre 1953, p. 2.

Le point de départ du trafic se trouvait dans la disparité des prix pratiqués dans les colonies anglaises et françaises, les prix anglais étant inférieurs aux prix français. Pour se fournir dans les territoires anglais, il fallait se procurer des livres sterling. C'est alors qu'intervenaient les trafiquants. Par un adroit système de compensation et moyennant une commission de 1 à 2 %, ils procuraient aux intéressés des livres transférables dans une quelconque banque anglaise. « Le mécanisme du trafic consistait en échanges successifs à partir du franc CFA; le franc CFA était converti en francs métropolitains et ce dernier échangé dans la métropole contre des livres sterling, au marché parallèle »[34].

Ce trafic avait des conséquences pouvant apparaître comme désastreuses : la position du franc était amoindrie; l'industrie française subissait une concurrence contre laquelle elle ne pouvait lutter à armes égales et le chiffre d'affaires ainsi réalisé échappait au contrôle du fisc; le Cameroun et d'autres pays d'Afrique subissait une fuite de capitaux nuisible pour leurs économies et leur développement.

Le « trafic des devises » est un phénomène qui contribue à rendre très difficile une évaluation des mouvements de capitaux entre le Cameroun et la métropole. Bien qu'il soit un des éléments explicatifs du départ des capitaux privés du Cameroun, il ne peut pas rendre compte de ce mouvement dans son ensemble. Comment donc expliquer en général le retrait des capitaux privés ou le désinvestissement privé? Comment expliquer la réticence des capitaux privés à l'égard du Cameroun?

Les causes du désinvestissement privé

Le désinvestissement privé au Cameroun au cours des années 1950 s'explique à la fois par des causes d'ordre financier et par des causes d'ordre politique.

Sur le plan financier, deux éléments apparaissent être les plus importants : les incertitudes du franc CFA d'une part; la fiscalité écrasante qui pesait sur les investisseurs au Cameroun, en particulier sur les petites entreprises d'autre part.

Au cours de la période qui fait l'objet de cette étude, le franc CFA fut plusieurs fois dévalué, une première fois le 26 décembre 1945, puis une seconde fois le 26 janvier 1948. Cette dernière dévaluation suscita le mécontentement des hommes politiques Camerounais. C'est ainsi que Soppo Priso déclara à l'Assemblée de l'Union française dont il était conseiller que le Cameroun, de part sa situation, se trouvait « particulièrement lésé », que le pauvre consommateur camerounais se voyait « plus pénalisé que son frère français », et que la dévaluation était pour le pays « une question de vie ou de mort ». Et en accord avec tous les autres conseillers du territoire, il présenta une proposition de résolution dont voici l'extrait :

> « L'Assemblée de l'Union française après avoir pris connaissance de la dévaluation de certains francs coloniaux, notamment des francs CFA du Cameroun, proteste contre cette dévaluation injustifiée...

34. *Marchés Coloniaux*, n° 481, 29 janvier 1955, p. 381.

...Invite le gouvernement à maintenir la parité du change telle qu'elle existait au 1er janvier 1948 par rapport au dollar USA, à la livre, sans prime de 80 % à l'achat ou à la vente »[35].

Les Camerounais ne furent pas seuls à exprimer leur mécontentement face à la dévaluation du franc CFA. Des protestations vinrent aussi des autres territoires français d'Afrique. Coste-Florêt, Ministre de la France d'outre-mer dut s'expliquer; dans un discours prononcé au congrès du Mouvement Républicain Populaire (MRP) de Toulouse, il déclara :

« Nous avons dû dévaluer le franc CFA. Je ne le conteste pas. (C'est du reste) un très lourd sacrifice pour les populations de l'Afrique noire... Je sais aussi que la dévaluation du franc CFA n'est pas profitable à la métropole elle-même... Si elle n'est pas profitable aux territoires d'outre-mer envisagés isolement, si elle n'est pas favorable non plus à la métropole considérée d'une manière séparée, la dévaluation du franc CFA était indispensable si l'on considère toute l'Union française. Car la disparité des situations économiques des territoires d'Afrique noire nous aurait amenés, si nous avions voulu apporter des solutions techniques concluantes aux problèmes posés, à introduire dans chacun des territoires des unités monétaires différentes, et à faire création d'une véritable mosaïque de francs coloniaux. Cela aurait été évidemment la fin de l'Union française au moment où il s'agit de la bâtir. C'est pourquoi nous avons dévalué le franc CFA et je persiste à croire que cette raison conserve toute son importance »[36].

Par la suite, le franc CFA fut à nouveau dévalué le 18 octobre 1948, puis le 20 septembre 1949. Ces dévaluations successives ainsi que les rumeurs permanentes de nouvelles dévaluations devinrent une véritable psychose, aussi bien chez les investisseurs que chez les parlementaires d'outre-mer, comme l'a commenté une presse coloniale elle-même défavorable à la mesure gouvernementale :

« Périodiquement, une délégation de parlementaires d'outre-mer, au nom de la commission de défense du franc CFA, se rend tantôt au ministère de la France d'outre-mer, tantôt au ministère des finances pour demander des éclaircissements sur une rumeur de dévaluation du franc CFA. Le ministre reçoit la délégation, oppose un démenti formel à la rumeur alléguée... La délégation s'en va, communiqué en poche. Une quinzaine plus tard, nouvelle rumeur, nouvelle délégation, nouveau démenti, nouvelles assurances, etc.
Le scénario est maintenant bien connu... il n'est pas suffisant de faire du CFA une monnaie stable, ce qui est la qualité première d'une monnaie...
Que l'on donne à ce franc des garanties plus concrètes que celles qu'il tire de son acte de naissance, qu'une simple signature administrative peut aussi bien transformer en acte de décès. Tant que le franc CFA sera susceptible de trépasser dans la nuit qui vient, sans autre forme de procès, il n'inspirera qu'une confiance très relative...
Il est grand temps de doter l'Afrique d'une monnaie reposant sur des bases réelles et solides »[37].

35. *JORF, débats de l'Assemblée de l'Union française*, 1947-1948, séance du 30 janvier 1948, p. 28.
36. Cité dans *Bulletin d'Information de la France d'outre-mer*, n° 120, 15 mai 1948, p. 8.
37. *Le Cameroun Libre*, n° 374, 15 mai 1950, p. 2.

Outre les dévaluations du franc CFA, il y avait les multiples changements de parité entre ce franc et le franc métropolitain. L'un des reproches les plus adressés au franc CFA était qu'il était né d'un simple avis de l'office des changes, et que sa parité était tributaire d'un nouvel avis qui pouvait, du jour au lendemain, modifier la proportion de 2 à 1 établie entre le franc CFA et le franc métropolitain à partir de 1949. Pour éviter toute surprise, de nombreux parlementaires demandaient que cette parité ne puisse être modifiée que par une loi, et non par un simple avis de l'office des changes [38]. Quant aux personnalités du milieu économique, leur réaction fut ainsi exprimée au cours de la Conférence économique de la zone franc organisée, le 12 mai à Casablanca, par le Comité d'étude et de liaison du patronat de l'Union française :

> « Elle (la Conférence) souhaite la disparition du franc CFA et son remplacement pure et simple, sur la base de la parité actuelle, par sa contre valeur en francs équivalents du franc métropolitain, sans aucune perte pour les porteurs ou titulaires du franc CFA. Diverses mesures pratiques d'échanges ont été envisagées. Il semble en tout cas nécessaire que le gouvernement prenne une mesure, car les bruits persistants de dévaluation du franc CFA en dépit de tous les démentis constituent un gêne considérable dans la vie des affaires et freinent les investissements » [39].

Les autorités françaises étaient conscientes de ces réactions et du gêne que constituaient les rumeurs persistantes de dévaluation et de changement de parité pour les investisseurs privés. En 1953, M. Schweitzer, Directeur du Trésor, regrettait qu'on ne puisse pas « trouver le moyen efficace pour couper court à toutes ces rumeurs » qui se propageaient de temps à autre au sujet d'une nouvelle dévaluation, et de ne pas pouvoir affirmer qu'on ne toucherait pas à la parité du franc CFA [40]. Pour essayer de rassurer tout le monde, le gouvernement français intervenait par des déclarations. S'exprimant à l'Assemblée Nationale en 1949, Tony Revillon, Secrétaire d'État aux finances, répétait « de la façon la plus nette, pour que ne subsiste aucune équivoque » que le gouvernement ne modifierait pas la parité du franc CFA par rapport au franc métropolitain [41]. Quelques années plus tard, en 1954, le gouvernement français intervenait à nouveau par la voix de Robert Buron, Ministre de la France d'outre-mer, qui déclarait ce qui suit :

> « L'affirmation extrêmement claire, extrêmement précise, et tout à fait irrévocable que le rapport de 1 à 2 qui existe entre le franc métropolitain et le franc CFA est et demeure inchangé. M. le ministre des finances et moi-même sommes sur ce point absolument d'accord : il ne peut être en aucun cas question de jeter le trouble dans l'économie d'outre-mer par la manipulation du rapport des monnaies.
> ...L'action du gouvernement présent en matière du franc CFA, ne saurait consister en autre chose que dans une affirmation plus éclatante du caractère intangible de ce rapport. Il faut que cesse définitivement cette espèce de peur chronique qui sans cesse assèche nos territoires d'outre-mer, par le retour systématique et prématuré des capitaux vers la métropole. Il faut que l'on ait confiance dans l'unité de

38. *Le Cameroun Libre*, n° 377, 15 juillet 1950, p. 2.
39. *Marchés Coloniaux*, n° 480, 22 janvier 1955, p. 179.
40. *Le Cameroun Libre*, n° 459, 15-30 novembre 1953.
41. « Le problème du franc CFA », *Climats*, n° 185, 1er juillet 1949, p. 5.

l'ensemble français; il faut que chacun sache que ses fonds sont aussi parfaitement en sécurité à Dakar, à Abidjan, à Yaoundé ou à Tananarive qu'à Paris même »[42].

Les interventions des autorités françaises n'eurent pas d'effets. Entre 1950 et 1957 le franc CFA ne fut pas dévalué, et la parité entre ce franc et le franc métropolitain resta inchangé, ce qui ne modifia pas l'attitude des investisseurs privés pendant cette période. Les incertitudes du franc CFA contribuèrent à nuire au développement des investissements privés, comme le soutenait A. Lawrence dans un rapport sur « les investissements dans les territoires d'outre-mer » présenté au Conseil économique en janvier 1956 :

« Se plaçant du point de vue de l'investisseur, il faut reconnaître qu'il existe une crainte, celle que la parité entre le franc CFA et le franc métropolitain ne soit modifiée. L'existence d'un doute sur la pérennité du rapport entre franc CFA et franc métropolitain constitue, sans doute, un des freins les plus efficaces à l'investissement privé.
Aussi les transferts bancaires et postaux comportent-ils, dans leur grande généralité, un solde négatif. Les fonctionnaires, les entreprises privées, le secteur public même, semble-t-il, rapatrient dans la métropole leurs avoirs, de façon à éviter une perte de substance en cas de dévaluation »[43].

En plus des incertitudes du franc CFA, la « fiscalité écrasante » pour les petits investisseurs et les commerçants constituait une autre cause de désinvestissement privé. Au Cameroun, il était officiellement reconnu, après la période d'euphorie (1950-1953), que de nouvelles charges fiscales ne pourraient être supportées et seraient fatales à l'économie du territoire. Aussi l'ATCAM décida qu'il n'y aurait pas d'impôts nouveaux; mais pour certains cela sous-entendait par contre une accélération de la rentrée des impôts, et un coup porté aux petites et moyennes entreprises et au petit commerce qui succombaient sous le poids des charges. Voici un exemple de cas donné par *L'Eveil du Cameroun* :

« Le premier cas que nous citerons est celui d'un petit commerçant dont le chiffre annuel est de 5 millions de francs.
Il est admis que la marge bénéficiaire est de 20 % soit 1 million de francs. Voyons maintenant quels impôts viennent diminuer cette somme :

Taxe sur le chiffre d'affaires : 60 %	300000
Taxe sur les bénéfices industriels et commerciaux	180000
Impôt général sur le revenu : 10 %	82000
Taxe d'apprentissage et taxe de solidarité, taxe vaccinale, environ 10 %	26000
Total	588000 soit 58,80 % d'impôts.

Qu'on ne s'étonne pas ensuite du nombre toujours croissant des faillites qui ont lieu au territoire! »[44].

Le témoignage suivant, fait par le commerçant camerounais Pierre Ngayewang, est tout aussi intéressant :

42. « La politique de M. Robert Buron outre-mer », *Climats*, n° 460, 14-20 octobre 1954, p. 3.
43. Lawrence (A.), *op. cit.*, p. 122.
44. Cité dans « La fiscalité écrasante des territoires d'outre-mer », *Le Cameroun Libre*, n° 465, février 1954, p. 3.

« Les contribuables de bonne foi se sentent pris dans l'étau du fisc; écrasés sous le poids des impôts, ils se demandent comment ils pourront faire pour relever et aider au retour d'une économie saine dans le pays... Ce qui est le plus navrant, c'est qu'on a arbitrairement "appliqué le règlement" sans tenir compte de la précarité des moyens financiers du contribuable africain qui se trouve aujourd'hui dans l'impossibilité matérielle de faire face au paiement des impôts anciens. Et sous prétexte d'assainir le marché, on est en train d'éliminer systématiquement le petit commerçant en le tuant à petit feu »[45].

Plus que les Camerounais, les colons, dont on connaît déjà l'importance dans la vie économique du territoire, dénonçaient les méfaits de la politique fiscale de l'administration locale :

« Sous le poids de ces charges, les entreprises succombent. Les unes après les autres, celles qui n'ont pas les reins assez solides cessent leur activité. D'autres font faillite ou obtiennent le bénéfice de la liquidation judiciaire. De plus en plus nombreuses sont les pancartes : "Magasins à louer"...La crise ne cesse de s'accentuer, rien ne va plus et les jeux sont faits.
Le nombre d'entreprises est en régression continuelle, et de ce fait toutes les charges tendent à se concentrer sur un petit nombre; d'autres succombent à leur tour et ainsi de suite. Le cercle infernal se rétrécit.
Il n'y a... aucun signe (de) la moindre industrie nouvelle (à Douala, dans le centre industriel de Bassa)... On ne voit rien venir.
Ni les capitaux métropolitains, ni les capitaux étrangers ne se risquent dans des pays où l'économie est accablée de charges de toutes sortes et où les affaires déjà installées succombent les unes après les autres.
La situation est donc simple. Plus d'investissement, élimination de nouvelles entreprises encore, non pas parce qu'elles ne sont pas saines, ...mais parce qu'il arrive un moment où la fiscalité tue, et où les charges deviennent intolérables. Nouvelles faillites en perspective, déclin de la progressivité de l'action économique et même sociale, aggravation du chômage dans les centres, augmentation du coût de la vie frappant surtout les masses rurales, prix de revient des produits encore accru par les charges grevant les transports, certains produits ne pouvant même plus supporter ces charges.
Et tout cela parce qu'il faut trouver, à tout prix, les ressources nécessaires pour entretenir une machine administrative devenue monstrueuse, véritable Moloch dévorant »[46].

C'est par le biais de la Conférence des Petites et Moyennes entreprises que les colons, au cours d'une réunion qui eut lieu à Yaoundé le 3 juillet 1955, critiquèrent aussi la lenteur de l'administration à régler ses dettes. Pour la CPME, cette situation était particulièrement préjudiciable à tous, et particulièrement aux petites et moyennes entreprises puisque certaines furent obligées de fermer. Aussi la CPME souhaitait, non seulement un règlement accéléré des arriérés de factures administratives, mais aussi l'abaissement du taux exagéré des impôts et pas

45. Ngayewang (P.), « Opinion camerounaise. Important malaise économique », *La Presse du Cameroun*, 24 février 1954, p. 1.
46. « Les dépenses du personnel sont un gouffre sans fonds », *Le Cameroun Libre*, n° 481, 15-31 octobre 1954, pp. 1-2.

seulement l'arrêt de leur progression[47]. Enfin, les colons considéraient comme une injustice à leur égard l'octroi de conditions fiscales exceptionnelles aux seules nouvelles entreprises.

> « Pour attirer les capitaux au Cameroun, on a octroyé à des entreprises nouvelles des conditions fiscales exceptionnelles qui les favorisent considérablement par rapport aux anciennes entreprises qui se sont installées ici au moment où les gros capitaux ne se risquaient pas. C'est déjà une iniquité flagrante. Mais il s'agit d'entreprises françaises. Il est probable qu'on n'oserait pas octroyer de tels avantages à des affaires et à des capitaux étrangers alors que n'en bénéficient pas les capitaux français investis depuis longtemps.
> Les capitaux étrangers, on s'en doute, sont très bien renseignés et sont au courant de cette situation. Ils savent que, handicapés par rapport aux nouvelles affaires privilégiées, ils devraient travailler dans des conditions bien plus défavorables que celles-ci.
> Il en résulte qu'en avantageant considérablement au point de vue fiscal, par des conditions de longue durée, lesdites affaires privilégiées, on a dressé un obstacle de plus à l'arrivée des investisseurs étrangers. À plus forte raison, il ne faut pas compter sur eux comme "capital pionniers"...
> Les privilèges de fiscalité réduite octroyés à des entreprises nouvelles, françaises, leur permettant tant de concurrencer victorieusement les anciennes entreprises installées, pourraient bien avoir été un mauvais calcul outre qu'ils furent une injustice »[48].

Les commentaires et les témoignages qui viennent d'être d'évoqués permettent de conclure que la politique fiscale au Cameroun dans les années 1950 a constitué un facteur défavorable au déploiement du capitalisme privé dans le territoire, dans la mesure où cette politique a provoqué la faillite de plusieurs entreprises locales, sans arriver à attirer de nouveaux investisseurs. Les incertitudes du franc CFA ont aussi été présentées comme un élément qui a contribué au désinvestissement privé dans le territoire. Mais les facteurs d'ordre financier ne suffisent pas à expliquer ce désinvestissement. Il existe aussi des causes d'ordre politique qui permettent de comprendre des comportements paraissant sans elles incohérents.

Dans un ouvrage paru en 1957, H. Durand a évoqué *« l'instabilité politique actuelle dans l'Union française d'outre-mer, instabilité à laquelle n'échappe pas l'Afrique noire, et susceptible de freiner les investissements privés »*[49]. On retrouvait cette appréciation à peu près partout au cours de cette période. Dans un rapport au Conseil Économique, A. Lawrence indiquait :

> « Il n'est pas douteux que les événements survenus en Indochine ou en Afrique du nord ont provoqué un mouvement de désaffection vis-à-vis des possibilités d'investissement en Afrique noire »[50].

Ainsi, c'est tout l'empire colonial français qui était touché. *« Il est donc normal que les capitalistes se montrent assez réticents »*, écrivait P. Moussa pour sa part, évoquant les *« craintes d'origine politique, consécutives aux événements d'Afrique du nord et*

---

47. « L'administration freine-t-elle l'économie du Cameroun? », *La Presse du Cameroun*, 7 juillet 1955; voir aussi *Marchés Coloniaux*, n° 505, 16 juillet 1955, p. 2029.
48. « Investissement en Afrique », *Le Cameroun Libre*, n° 509, 15-31 déc. 1955, p. 2.
49. Durand (H.), *Essai sur la conjoncture de l'Afrique noire*, Paris, Dalloz, 1957, p. 77.
50. *JORF, Conseil Économique*, 12 janvier 1957.

renforcées par les incidents de Suez : on redoute que les capitaux investis en Afrique ne soient stérilisés par des troubles, ou encore atteints par des nationalisations ou des spoliations »[51].

Au Cameroun plus qu'ailleurs dans les autres territoires français d'Afrique noire, la poussée du nationalisme explique la réticence des investisseurs privés dans les années 1950. On a vu que l'UPC, dès sa constitution en 1948, avait inscrit à son programme l'indépendance et la réunification du Cameroun sous tutelle française avec la partie sous administration britannique. En 1951, l'accent est mis sur la question de la marche vers une indépendance qui ne devait pas se négocier. À partir de cette période, les rumeurs d'indépendance ou d'autonomie, que d'autres mouvements politiques autres que l'UPC commencent aussi à revendiquer, font de plus en plus de bruit. La position du gouvernement français apparaît dans la déclaration suivante faite par Jacquinot, Ministre de la France d'outre-mer, au cours d'une rencontre avec les dirigeants du « Ngondo » en 1954 :

> « La France s'efforce de faire bénéficier le territoire le plus rapidement possible, au fur et à mesure de son évolution de toutes les institutions qui lui permettront d'acquérir l'indépendance à laquelle doivent le conduire les accords de tutelle »[52].

Les propos ci-dessus peuvent être interprétés comme une reconnaissance implicite par le gouvernement français du droit du Cameroun à l'indépendance. La déclaration de Jacquinot contribua à alimenter les rumeurs d'indépendance ou d'autonomie dont les conséquences sur le comportement des investisseurs privés étaient inéluctables aux yeux des observateurs :

> « ...Plus ces rumeurs, ces déclarations, ces revendications font de bruit, et plus deviennent aléatoires les chances de voir le Cameroun se développer grâce à d'importants investissements, grâce à une industrialisation qui suppose des capitaux représentant des milliards.
> La prudence des groupes financiers de la métropole est connue, et les capitaux étrangers, eux aussi, ne se risquent pas, surtout dans les affaires des territoires d'outre-mer encore dans l'enfance, sans avoir de solides garanties.
> Or toutes ces rumeurs d'indépendance, ce nationalisme qui monte et devient plus impératif et plus intransigeant, sont de nature à faire supposer que la France aura quitté le Cameroun dans dix ans, et moins encore peut-être.
> Car c'est bien de cela qu'il est question. Pour l'instant, et pendant un ou deux ans encore, on y mettra des formes. Mais qui dit que dans deux ou trois ans ne sera pas exigé le départ de l'administration française, purement et simplement?
> Le moment n'aurait pu être plus mal choisi pour faire tout ce bruit. Sans être prophète de malheur, on peut prévoir que d'ici un an, les mouvements politiques du Cameroun feront un tel tam-tam avec ce mot "indépendance" que le Cameroun sera totalement mis en index par les capitaux tant français qu'étrangers »[53].

La prophétie ci-dessus s'est avérée assez exacte par la suite. Entre janvier et mai 1955, plusieurs mouvements politiques alliés à l'administration adoptèrent certaines revendications de l'UPC, telles que l'autonomie politique ou encore le droit

---

51. Moussa (P.), *op. cit.*
52. Cité dans *Le Cameroun Libre*, n° 473, 15-30 juin 1954, p. 1.
53. « Les conséquences inéluctables d'une poussée du nationalisme », *Le Cameroun Libre, Ibid.*

des Camerounais à décider de leur appartenance à l'Union française. Tous les objectifs pour lesquels le parti nationaliste s'était battu étaient désormais officiellement considérés comme fondés et raisonnables, comme on l'a vu. La « Proclamation commune » qui fut signée le 22 avril 1955 a aussi été évoquée. Puis ce fut le déclenchement des émeutes de mai 1955. La poussée du nationalisme au Cameroun et ailleurs dans l'Union française explique la psychose d'abandon des territoires d'outre-mer qui gagna les investisseurs métropolitains au milieu des années 1950. En effet, les financiers en France ne voulaient plus rien entendre au sujet des investissements dans l'outre-mer français, comme l'a souligné *Le Cameroun Libre* s'appuyant sur les analyses de la presse parisienne et sur de nombreux témoignages :

> « Les capitaux français à placer sont surabondants,... ils ne demandent qu'à être investis.
> Mais ceux qui en disposent ne veulent plus entendre parler de l'outre-mer français. Ils investiront leur argent n'importe où, en Amérique du sud, en Nouvelle Zélande, ou même au Groenland au besoin, mais pas en Afrique française, à moins de recevoir de sérieuses et solides garanties.
> Leur méfiance vient des raisons psychologiques et politiques... Les abandons successifs de la France... en Indochine, aux Indes, au Fezzan, sa perte d'influence en Tunisie, au Maroc, les événements d'Algérie, tout cela fait douter de la stabilité politique des territoires qui font partie de l'Union française.
> Les Camerounais ne pourront jamais se rendre compte du tort immense qui a été fait à leur pays, du point de vue des investissements français, et étrangers, par le climat d'agitation politique et des revendications autonomistes, qui s'extériorisent avec bruit depuis deux ou trois ans. On a souvent dit que rien n'est plus facile à effrayer que les capitaux. Au Cameroun, tout a été mis en œuvre, par les Camerounais eux-mêmes, pour tenir éloignés ceux qui auraient pu se risquer, et même pour faire fuir ceux qui s'y étaient déjà fixés »[54].

Quelques mois plus tard, le même journal, toujours attentif à l'évolution de la question, faisait remarquer que les investisseurs métropolitains n'accordaient plus aucun intérêt au Cameroun, à cause de l'agitation politique qui secouait le territoire. Cette remarque était exprimée comme suit :

> « Depuis longtemps, question aluminium mise à part, nous n'avons pas souvenance que le territoire ait reçu la visite de hautes personnalités du monde économique, d'un groupe d'hommes d'affaires, des délégués des grands organismes de France, venus voir "ce qu'on pourrait faire au Cameroun".
> On passe devant le Cameroun, un peu comme le maréchal Tito, ces jours derniers à Moscou, est passé devant le mausolée de Staline en allant s'incliner devant celui de Lenine : sans s'arrêter.
> Et cela est fort inquiétant.
> Du point de vue investissement de capitaux, le Cameroun, semble-t-il, est devenu un pays à barrer sur la liste, d'un gros trait au crayon bleu.
> L'agitation politique en est la cause.
> Ce n'est certainement pas une délégation du grand patronat français qui viendra voir si l'on pourrait investir quelques milliards dans un territoire où le départ de la

54. « Investissements en Afrique », *Le Cameroun Libre*, n° 509, 15-31 déc. 1955, p. 1.

France est évoqué dans les discours prononcés devant les milliers de personnes criant et trépignant... »[55].

Le cas du Cameroun n'était pas unique. La volonté manifestée dans plusieurs colonies françaises d'en finir avec le système colonial suscita dans les milieux colonialistes de vives réactions, qui apparurent à certains comme des tentatives de chantage. C'est ainsi qu'une enquête sur l'Afrique, publiée par Paris-Match sous la plume de Raymond Cartier, fut présentée par R. Barbé comme de véritables menaces dont il résumait ainsi le fond : « Restez dociles, ou vous n'aurez pas nos capitaux »[56]. Ce qui ne fait pas de doute, c'est que les investisseurs français, en particulier le grand capital financier, exigeaient des garanties leur permettant de s'adapter à une évolution qu'ils sentaient inéluctable.

Comme pour montrer qu'ils avaient parfaitement compris, les hommes politiques camerounais se mirent à faire des déclarations visant à rassurer les Français. Interviewé dans le maquis au Cameroun le 21 novembre 1956 par R. Mauriès pour La Dépêche du Midi, Um Nyobè déclara que, pour l'avenir, la possibilité pour le Cameroun d'accepter un système d'échanges économiques préférentiels avec la France existait, et qu'il concevait la mise en valeur du Cameroun en collaboration avec la France et les Français, si tel était le désir de ceux-ci ; il rappela aussi qu'il avait toujours proclamé : « Nous n'avons jamais confondu, nous ne confondons et nous ne confondrons jamais le peuple de France, notre allié, avec les colonialistes français, nos oppresseurs »[57]. Le député André-Marie Mbida quant à lui déclara à l'Agence France Presse que dans la nouvelle communauté camerounaise, les Français vivant au Cameroun auraient leur place, ne devraient nullement s'inquiéter, et jouiraient de garanties sérieuses[58]. Au cours d'une conférence de presse, Paul Soppo Priso, conseiller de l'Union française, président de l'ATCAM et homme d'affaires, voulu lui aussi rassurer les Français du Cameroun :

> « Le mot indépendance, mot magique pour reprendre l'expression même de R. Cartier, ne doit pas être un épouvantail pour tous les Français, encore moins ceux établis ici, et constituer "un coup de barre" aux investissements dont le Cameroun aura toujours besoin.
> L'indépendance en aucun cas ne saurait signifier rupture pour un pays comme le Cameroun dont l'esprit et l'âme ont été en quelque sorte "modelés" par la France... Même si certains Camerounais concevaient de manière simpliste qu'indépendance du Cameroun signifie isolement totale et départ des Français, ils ne seraient certainement pas suivis par leurs compatriotes.
> La rupture du Cameroun avec la France, tant sur le plan spirituel que matériel, étant donc impossible à imaginer, que les Français qui sont ici se tranquillisent donc.
> J'assume même que du jour où le principe de notre indépendance sera reconnu et que de ce fait la confiance et le calme des esprits seront revenus, le Cameroun fera librement appel au concours de la France pour l'édification d'un Cameroun

55. « On ne s'arrête plus au Cameroun », *Le Cameroun Libre*, n° 522, 1-15 juillet 1956, p. 2.
56. Barbé (R.), « Quelques données économiques sur la crise du système colonial français », *Économie et Politique*, juillet 1957, p. 23.
57. *La Dépêche du Midi*, 8 décembre 1956; voir aussi Um Nyobè (R.), *op. cit.*, p. 391.
58. « La voix des hommes raisonnables », *Le Cameroun Libre*, n° 528, 1-15 octobre 1956, p. 1.

où chacun pourra vivre et travailler librement dans le respect et les intérêts de tous »[59].

Soppo Priso précisa encore sa position sur les questions économiques et financières :

> « Nous aspirons à l'indépendance, mais nous entendons rester dans la zone franc et conserver les liens économiques et culturels étroits avec la France. De même, nous n'avons nullement l'intention, une fois notre statut fixé, de prendre les mesures pour limiter les investissements français au Cameroun ou pour nationaliser les entreprises existantes, comme certains le craignent. Mes amis et moi-même savons trop qu'un pays comme le notre ne peut vivre seul, ni même absolument indépendant »[60].

Il existe d'autres déclarations de ce genre, ainsi que d'autres types d'avantages et garanties, accordés à des groupes financiers français, tant par le territoire (régimes fiscaux et engagements de longue durée) que par l'État français (contribution à la formation du capital, prêts et subventions, garanties d'intérêt, assurances contre les risques politiques).

La plupart des causes qui viennent d'être présentée pour expliquer le désinvestissement privé au Cameroun dans les années 1950 étaient déjà évoquées en 1951 comme des facteurs pouvant déterminer le comportement des investissements privés au Cameroun. C'est ainsi qu'on peut lire dans le Rapport Blin de 1951 ce qui suit :

> « Certains considèrent que la monnaie métropolitaine est vouée à une dévaluation que celle du Cameroun ne suivra pas. D'où l'idée de transférer les fonds au Cameroun. Il faut reconnaître que ce facteur joue peu. Et d'ailleurs il risque d'amener des capitaux au Cameroun non de les y faire investir.
> Beaucoup plus puissant est le facteur inverse la crainte ou l'attente d'une dévaluation du franc CFA, pour les capitaux hors du Cameroun. Mieux encore, si cette crainte disparaissait, le fait que le pouvoir d'achat du franc CFA est légèrement inférieur à celui du franc métropolitain empêche beaucoup de disponibilités de rester au Cameroun[61].
> (Sur la stabilité et la sécurité politiques :) Les uns admettent l'invasion de la France comme inévitable, estiment qu'il y a lieu de replier sur l'Afrique. Et de ce fait, les opérations envisagées par certaines maisons s'apparentent à des évacuations.
> ... Certaines sociétés pensent qu'un territoire à statut international pourrait leur offrir un champ d'action intéressant en cas de guerre.

---

59. « La conférence de presse de Paul Soppo Priso », *L'Effort Camerounais*, 28 octobre-30 novembre 1956, p. 1.
60. *Le Cameroun Libre*, n° 530, 1-15 novembre 1956.
61. À titre d'exemple, il faut signaler qu'au cours de l'année 1950, 892 millions de francs CFA ont été transférés sur la France par mandats postaux, contre 76 millions en sens inverse. Quant aux virements bancaires, les chiffres sont les suivants : Cameroun-France, 3 636 millions; France-Cameroun, 2 069 millions; au premier trimestre de l'année 1951, les virements bancaires se chiffraient à 1 074 millions dans le sens Cameroun-France et à 300 millions dans le sens inverse, alors que les mandats se chiffraient à 280 millions contre 31 millions (ANSOM, affaires économiques 84-85, Rapport Blin, 1951).

> ... D'autres estiment que, précisément ce statut amènera le Cameroun à s'éloigner de la France et qu'un "self-government" (l'expérience vient d'être faite en Indochine en dépit de tous les démentis) n'aura rien de plus pressé que d'évincer les sociétés françaises. D'où une certaine répugnance à investir, et la politique parfois avouée de réalisation de bénéfices maxima tant que c'est possible, bénéfices transférés dès que réalisés.
> La même idée amène donc les sociétés à agir en des sens différents »[62].

C'est la combinaison de tous ces facteurs, et d'un ensemble de causes financières et politiques, qui expliquent le désinvestissement privé au Cameroun dans les années 1950. En 1955, *Le Cameroun Libre* faisait l'analyse suivante qui résume bien ce point de vue :

> « Parmi les causes de ralentissement des investissements privés, et surtout des apports de capitaux frais de la métropole, il faut certainement citer en premier lieu les abus d'une fiscalité ruineuse... Ensuite il y a toujours l'incertitude du sort du franc CFA, malgré les assurances ministérielles, il y a le précédent de la piastre.
> Les charges sociales toujours croissantes sont aussi, pour les capitaux désireux de se placer, une cause d'inquiétude.
> Enfin il y a les incidents politiques. Les exemples de l'Indochine et de l'Afrique du nord ont certainement leur répercussion jusqu'en Afrique Noire. Les continuelles allusions de certains partis politiques du Cameroun à une certaine indépendance (fut-ce dans le cadre de l'Union française) suffisent à détourner du territoire les capitaux tant français qu'étrangers. C'est le résultat le plus clair de cette agitation qui se manifeste depuis que le Cameroun s'est lancé dans la politique »[63].

Ceci dit, le désinvestissement privé, comme on le sait déjà, n'était pas un mal dont le Cameroun avait l'exclusivité; le phénomène a affecté tout l'empire colonial français dès 1951. Il est difficile de dire s'il a été ou non plus important au Cameroun qu'ailleurs. Par contre, on peut affirmer que, dans le cadre du Plan, le Cameroun a constitué un champ privilégié en ce qui concerne les investissements privés en Afrique noire française. *« La comparaison avec l'AOF montre un développement plus large et plus soutenu des investissements privés. Tandis que les apports de capitaux dans les sociétés ne sont, en 1952, que trois fois ceux de 1947 pour l'AOF, ils sont supérieurs de sept fois au Cameroun »*[64]. D'après les documents statistiques du ministère de la France d'outre-mer, il existait en 1949 en Afrique noire française (AEF, AOF, Togo et Cameroun) 450 sociétés nouvelles et sociétés en augmentation de capital, dont 62 (soit 13,7 %) au Cameroun; le montant total des capitaux souscrits était, pour la même année, de 3 739,6 millions de francs CFA, dont 369,2 (soit 9,8 %) au Cameroun. En 1952, ces chiffres sont passés à 462 sociétés dont 136 (soit 29,4 %) pour le Cameroun et à 5 844,4 millions de francs CFA dont 1 469 (soit 25,13 %) pour le Cameroun[65]. En 1953, le territoire était encore concerné par 26,2 % de ces sociétés et 21,20 % de ces capitaux.

---

62. ANSOM, affaires économiques 84-85, *Ibid.*
63. « Les investissements privés se font rares en Afrique », *Le Cameroun Libre*, n° 489, 15-28 février 1955.
64. Didier (H.), *op. cit.*, p. 153.
65. *Documents statistiques du ministère de la France d'outre-mer*, n° XII.

Le statut privilégié du Cameroun sur le plan des investissements publics français outre-mer de 1946 à 1955 a été démontré plus haut. Les chiffres qui viennent d'être évoqués permettent d'affirmer que le Cameroun a aussi constitué un champ privilégié pour l'investissement privé français en Afrique noire française. Il faut à présent considérer les réalisations auxquelles ont abouti tous ces investissements, et surtout montrer leurs incidences sur le Cameroun.

Chapitre 7
Incidences des relations financières Franco-Camerounaises sur le Cameroun

Incidences des investissements du Plan sur le budget

Le Plan : un cadeau empoisonné et non rentable

Les crédits d'investissements utilisés au Cameroun dans le cadre du Plan avaient eu pour effet de moderniser les équipements anciens, de créer des équipements nouveaux et de mettre en place des organismes de production. Mais en contrepartie, le budget territorial dut assurer le payement des dépenses du personnel, de matériel et d'entretien qui furent la conséquence de ce surplus d'investissement. Dans l'esprit des dirigeants du FIDES, l'exécution de cette obligation ne devait pas causer au territoire des difficultés financières particulières. Sans doute était-il admis que l'exécution du premier plan quadriennal, presqu'exclusivement consacré aux travaux d'infrastructures, apporterait aux finances locales un accroissement de charges que le niveau encore bas de l'économie rendait momentanément difficiles à supporter. Mais le second plan, davantage orienté vers l'expansion des cultures d'exportation, devait permettre au budget territorial de compenser un montant accru de dépenses par une augmentation sensible des recettes douanières provenant de la progression des exportations.

L'évolution de la situation financière du Cameroun déjoua ces prévisions optimistes. Premièrement, l'accroissement des investissements ne fut pas suivi d'un accroissement correspondant des revenus. La relation entre l'économie et les finances était au Cameroun particulièrement directe, puisque la partie plus importante des ressources provenait des droits de douane à l'exportation. Or, vers la fin du deuxième plan quadriennal, la politique suivie en matière d'investissement n'était pas encore arrivée à accroître la production destinée à l'exportation dans des proportions suffisantes pour compenser le surplus de charges de fonctionnement dont elle était à l'origine. Au cours de l'exécution des deux premiers plans quadriennaux, la majorité des crédits du FIDES fut en effet affectée au développement de l'infrastructure. Cette orientation était jugée nécessaire pour un pays sous développé dépourvu presque totalement de moyens de communications modernes, mais n'eut aucune incidence directe sur le niveau de la production. Les

travaux d'équipement directement productifs ne furent entrepris que vers l'année 1953, avec la création des secteurs de modernisation de l'économie rurale. Mais, les investissements de cette nature n'augmentent de manière sensible les quantités commercialisables qu'à l'issue d'une période minimale de quatre ou cinq ans; ils ne pouvaient donc faire sentir leur plein effet que vers l'année 1960. Deuxièmement, la situation financière du Cameroun fut caractérisée, à partir de 1951, par une importance sans cesse accrue des déficits budgétaires.

L'idée se fit alors jour que l'excès de dépenses par rapport aux recettes était imputable au fonctionnement des réalisations du FIDES et, par conséquent, que le Plan était d'une part un « *cadeau empoisonné* » qui provoquait de telles charges de fonctionnement que le budget ne pouvait s'équilibrer, d'autre part une entreprise non rentable [1]. En 1957, R. Richard, dans son mémoire de stage à l'ENA, rapportait l'attitude de l'opinion publique camerounaise à ce sujet :

> « L'opinion publique, au Cameroun, a relevé certaines liaisons entre l'amélioration de l'équipement et l'aggravation de la situation financière. Elle dénonce d'autre part le manque de productivité économique et financière des investissements et se trouve ainsi à l'aise pour déplorer la rigidité de la doctrine du FIDES, qui fait supporter au territoire, sans concession, l'intégralité des dépenses de fonctionnement résultant du progrès économique et social » [2].

Il existe une coïncidence entre la mise en œuvre des crédits du FIDES et le début des difficultés financières du Cameroun. Sans doute l'activité du service du Plan a-t-elle officiellement commencé en 1947, année d'équilibre budgétaire du territoire. Mais au 30 juin 1949, 7 % seulement des crédits du premier plan quadriennal, représentant les premiers frais d'installation des entreprises, avaient fait l'objet de mandats de paiement [3]. Les premières réalisations d'équipement n'ont donc commencé à peser sur le budget territorial qu'au cours des exercices 1950 ou 1951. Or c'est dans les comptes définitifs de ce dernier exercice qu'apparaît pour la première fois le phénomène de déficit budgétaire au Cameroun.

De même l'année 1951 constitue une année charnière en ce qui concerne les effectifs de la fonction publique. La progression du personnel employé dans les services publics, jusque-là régulière, s'amplifie brusquement. D'après l'enquête de R. Richard, l'augmentation générale, de 1947 à 1950, est à peine supérieure à 2000 agents tandis que, entre 1950 et 1953, elle atteint le chiffre de 5500 et de 1953 à 1955, 6500. L'accroissement est particulièrement important dans les secteurs où le FIDES a réalisé des investissements. De 1947 à 1950, et de 1950 à 1955, les effectifs passent respectivement de 1801 à 1865 fonctionnaires et de 1865 à 6797 dans les services sociaux, de 396 à 563 et de 563 à 2280 dans les services des travaux publics, de 485 à 518 et de 518 à 1697 dans les services à caractère économique [4]. Selon l'opinion générale, déficits budgétaires et progression des effectifs de la fonction publique constituaient deux phénomènes dont l'apparition était inévitable, étant donné l'ampleur de l'effort d'équipement.

1. ANSOM, FIDES 351, « Le Plan et l'évolution du Cameroun, 1947-1956 », p. 55. Voir aussi Hugon (P.), *op. cit.*, p. 15.
2. Richard (R.), « Le budget du Cameroun... », *op. cit.*, p. 4.
3. *Ibid.*
4. *Ibid.*

Charges financières résultantes des investissements du Plan

Au 30 juin 1956, le FIDES avait dépensé ou engagé 26 milliards de francs CFA pour le Cameroun. Rapproché à la masse du budget territorial qui était de 3 milliards pour l'année 1949 et de 10 milliards 1956, cette somme représente respectivement huit fois et deux fois et demi le budget de ces deux exercices. Si, pour se fixer les idées, on reprend avec R. Richard les conclusions d'une étude de Postel-Vinay, Directeur général de la CCFOM, qui établissait à 11 % environ le rapport entre les dépenses de fonctionnement et la valeur des investissements correspondants, c'était au minimum une charge de près de 4 milliards, soit plus du tiers du budget territorial de 1956, qui pesait sur le Cameroun, comme conséquence de l'action du FIDES [5]. Il est possible que le rapport mathématique défini ci-dessus, auquel il ne faut pas attacher une valeur absolue, soit supérieur à la réalité; il reste toutefois difficile de ne pas penser qu'une telle masse d'investissements a dû imposer au budget territorial une charge insupportable. Même si les affirmations de l'opinion paraissent exagérées, il est certain que le progrès économique et social a été pour le territoire une source de dépenses nouvelles dont le plan porte en partie la responsabilité.

Mais il ne faut pas trop exagérer la responsabilité du Plan; le rapport français sur le Plan et l'évolution du Cameroun le montre :

> « L'examen détaillé des charges dues aux investissements du FIDES et des produits résultants de l'examen économique montre qu'en réalité la balance ressortant de ces actions est positive; que le déficit budgétaire provient sans aucun doute de l'accroissement des dépenses de fonctionnement, mais que la part du Plan dans cette augmentation n'est que de 15 % ».

Les rédacteurs du rapport ajoutent cependant :

> « ...Environ 300 millions supplémentaires devraient être dégagés annuellement pour que les investissements actuellement réalisés atteignent leur plein niveau de rentabilité, ce qui porterait le pourcentage de la part du Plan dans les dépenses de fonctionnement à 17,5 % » [6].

Les services de l'administration française au Cameroun ont tenté d'évaluer le montant des dépenses de fonctionnement résultant des investissements du FIDES. Au sujet de ces évaluations dont les chiffres s'arrêtent au 30 juin 1956, les remarques suivantes sont d'abord nécessaires. D'une part, la méthode d'évaluation directe n'exclut pas tout arbitraire, à cause de la difficulté de faire le partage entre les dépenses résultants d'un investissement nouveau et celles concernant un équipement ancien qui fonctionnait déjà antérieurement. Les dépenses nouvelles n'ont fait que prolonger les dépenses originelles sans que l'endroit de la coupure puisse être exactement fixé. Les mêmes agents ont utilisé indifféremment installations nouvelles et installations anciennes. D'autre part, les services bénéficiaires avaient peut-être tendance à minimiser les dépenses de fonctionnement correspondant aux crédits d'investissement mis en œuvre, car ils pensaient que si le

5. *Ibid.*, p. 5.
6. ANSOM, FIDES 351, « Le Plan et l'évolution du Cameroun 1947-1956 », p. 55.

pourcentage des premières par rapport aux secondes était trop élevé, le service du Plan allait être porté à réduire les investissements dans les secteurs où le coût de fonctionnement serait jugé trop élevé.

Ces remarques ne modifient d'ailleurs pas sensiblement la valeur des renseignements donnés. La charge supplémentaire imposée au budget territorial a été évaluée à 588 millions de francs CFA environ en ce qui concerne le service annuel des emprunts, et à 965 millions environ pour ce qui touche les dépenses annuelles de fonctionnement relatives au service de l'Infrastructure, de l'Économie rurale, de l'Enseignement et de la Santé [7].

Le premier de ces chiffres représente des charges qui sont la contre partie normale des emprunts consentis par la CCFOM et destinés, dans le cadre du statut du FIDES, à assurer la participation du territoire à son équipement. C'est donc plus de 5 % de son budget que le territoire devait annuellement consacrer à l'amortissement et au paiement des intérêts de ces emprunts. Le poids en est indiscutablement élevé. En revanche, le chiffre des dépenses annuelles retenu pour le fonctionnement des réalisations d'équipement proprement dites paraît faible; il ne représente que 10 % du budget, et 4 % de l'ensemble des crédits accordés au Cameroun par le FIDES. Ces proportions sont loin d'atteindre celles qui avaient été déterminées par Postel-Vinay et qui rejoignent en gros les conclusions de l'opinion commune : respectivement 30 % et plus de 10 % [8].

Ce pourcentage relativement faible des dépenses imputables au FIDES par rapport à la masse totale des dépenses de fonctionnement s'explique par plusieurs facteurs. Il y a d'abord l'insuffisance des crédits budgétaires affectés à l'entretien de l'équipement. Il y a ensuite les responsabilités propres de l'administration française locale en matière d'augmentation des dépenses : il s'agit en l'occurrence d'une augmentation du personnel et des salaires indépendante de la mise en œuvre des crédits du FIDES. On peut enfin évoquer le transfert à d'autres budgets que le budget territorial d'une partie des dépenses de fonctionnement. Une partie des dépenses de fonctionnement résultant de l'accroissement de l'équipement était en effet supportée par le budget de l'État français, et, à l'intérieur même du territoire, soit par des budgets particuliers ou locaux, soit par les bénéficiaires à titre individuels, eux-mêmes. Ainsi le budget de l'État français prenait en charge la plupart des dépenses de personnel et d'entretien concernant l'infrastructure aérienne. De même, le FIDES prenait à son compte le fonctionnement des secteurs de modernisation agricoles sur qui reposait essentiellement le développement de l'économie rurale.

Au Cameroun également, l'effort financier reposait en partie sur les bénéficiaires des investissements du Plan. C'est ainsi que les services des Ports et voies ferrées supportaient leurs propres dépenses de fonctionnement. Sur le plan de l'administration locale, les communes, régions et subdivisions devaient pourvoir à l'entretien des pistes, au paiement partiel des dépenses de personnel, de matériel et d'entretien concernant l'équipement scolaire et médical dont leurs ressortissants tiraient avantage, et au bon fonctionnement des réalisations d'intérêt purement local (séchoirs collectifs de cacao, pistes, puits par exemple) conçues et exécutées

7. *Ibid.*, pp. 62-74.
8. Richard (R.), *op. cit.*, p. 9.

dans le cadre de l'action dite de « petit équipement rural ». Enfin, les Camerounais eux-mêmes payaient les taxes perçues en contrepartie des bénéfices qu'ils retiraient des travaux d'adduction d'eau et d'électrification des villes et villages.

Cette contribution, importante, des collectivités locales et des particuliers permet de voir que le budget territorial, confronté à une situation reconnue comme étant « *franchement mauvaise* », n'était pas seul à subir les charges engendrées par le développement des relations financières avec la métropole; c'est une bonne partie de la société camerounaise qui a eu à supporter des charges imposées par les investissements du Plan.

Incidence des investissements du Plan sur les structures économiques et sociales

Il existe un contraste frappant entre les changements économiques dérivés directement du programme d'investissement massif dans le territoire, et les changements politiques très limités que les Français étaient prêts à concéder. Cette différence entre changement économique et changement politique constitua l'une des contradictions les plus vives de la société camerounaise. D'une part les trois Haut-Commissaires français du Cameroun entre 1947 et 1956, René Hoffher, André Soucadaux et Roland Pré désiraient – et ils insistèrent sur ce point – poursuivre activement l'expansion du territoire, en considérant la politique comme très secondaire, sinon néfaste, par rapport à ce qu'ils estimaient être leur tâche essentielle [9]. Cette politique fut vivement critiquée par les nationalistes camerounais.

> « Depuis des années, nous revendiquons la participation des Camerounais à la gestion des affaires de leur pays par l'intermédiaire des organes représentatifs, législatifs et exécutifs; cette revendication correspond au principe du système international de tutelle et aux vœux maintes fois réitérés de l'Assemblée Générale des Nations Unies. Non seulement le gouvernement français ne tient aucun compte de cette aspiration et de ces recommandations de l'ONU le concernant, mais les colonialistes français s'appliquent à vouloir dévier le débat en opposant à nos revendications politiques le slogan ahurissant des "réalisations économiques et sociales", alors que ces fameuses réalisations, avant d'être le patrimoine national de demain, ne profitent aujourd'hui qu'aux colonialistes qui exploitent honteusement les hommes et les richesses du Cameroun » [10].

La demande de main-d'œuvre engendrée par les programmes économiques du Plan attira rapidement des Camerounais en grand nombre vers les nouveaux secteurs d'activité, mais leur rôle et celui de leurs représentants politiques dans la détermination des priorités économiques du pays restèrent extrêmement limités. « *En fait, les plans ont toujours réussi à être élaborés et mis en application sans le concours effectif des indigènes. Les pouvoirs de l'Assemblée étaient dérisoires; ils se ramenaient en tout et pour tout à l'émission d'avis, ce qui veut dire que le point de vue du comité Directeur du FIDES, c'est-à-dire du Ministre de la France d'outre-mer, devait toujours finir par*

9. Joseph (R.), *op. cit.*, p. 124.
10. Um Nyobè (R.), *op. cit.*, p. 309.

prévaloir »[11]. Pour illustrer ce fait, la déclaration que fit C. Okala en 1957 au cours d'une session de l'ATCAM dont il était membre vaut la peine d'être longuement citée :

> « ...Dire que nous avons été étroitement associés à l'élaboration des plans, c'est une demi-vérité; je donnerai l'exemple de la route Razel : est-ce qu'on peut nous dire que cette Assemblée avait accepté cette route? Eh bien cinq fois le dossier a été refoulé, et cinq fois le gouvernement nous a renvoyé le dossier, parce que la métropole ne voulait pas débloquer les crédits pour entretenir les réseaux routiers qui existaient déjà. Il a fallut faire une route de prestige. Peut-on dire que l'Assemblée, de gaieté de cœur, a accepté la constitution de la route Razel? Je dis non, et tant que la métropole n'a pas eu satisfaction, on ne voulait pas exécuter cette route.
> Pour la route Yabassi-Ndiki, que ce soit la première Assemblée Représentative, que ce soit la dernière, on a toujours voté des motions... pour l'inscrire au plan; tant que le plan n'a pas trouvé son compte, cette question a toujours été renvoyée, et jusqu'à maintenant rien n'a été fait. On ne peut donc pas dire que l'Assemblée a été étroitement lié à ce plan, parce que ce plan n'a pas été conçu depuis Paris et n'a pas eu l'agrément de certains pontifes qui, de Paris, veulent réglementer les réalisations qui doivent se faire au Cameroun.
> ...Pour l'adduction d'eau de Mokolo,...le plan jusqu'ici n'a pas voulu inscrire un crédit important. Alors il y a une étude des travaux publics qui concluait qu'on pouvait faire un barrage sur le Ndi pour pouvoir approvisionner Mokolo en toute saison. Parce que cette opération n'a pas été acceptée à Paris, rien n'a été fait.
> Alors que, plusieurs fois, (l'ATCAM) a émis des votes diamétralement opposés, l'administration est revenue à la charge... Le jour où cela ne plaisait pas à l'administration, le vote (n'était) pas pris en considération. En matière de Plan, l'Assemblée n'a fait qu'entériner. Elle n'avait aucune initiative. C'est ce qu'il faudrait qu'on dise aujourd'hui, et c'est ce qu'il faudrait que tout le monde sache »[12].

On peut aussi citer Jean Ekwabi, autre conseiller de l'ATCAM qui, au cours de la même session, soulignait l'impuissance de l'assemblée locale à décider des orientations des programmes économiques du Cameroun :

> « ...Il y avait un veto devant lequel l'ATCAM se trouvait, veto qui ne lui permettait pas d'apporter quelque modification que ce soit sur l'inscription qui serait présentée par l'administration française, étudiée superficiellement par l'Assemblée et soumise au vote de cette assemblée ».

La situation paradoxale qui vient d'être évoquée eut pour conséquence d'accroître les sentiments de frustration et d'amertume de nombreux Camerounais placés dans l'incapacité d'agir sur ce qui était, à leurs yeux, une mauvaise utilisation des ressources humaines et financières du pays. Pour comprendre ces sentiments des Camerounais, il faut d'abord exposer l'utilisation qui fut faite des crédits du programme FIDES.

11. Eyinga (A.), « Dix années de FIDES au Cameroun (1947-1957) » ENFOM, N° 66, 1958-59, p. 21.
12. *ATCAM. Journal des débats*. Session budgétaire mars 1957. T. 1. Séance du 25 mars 1957 au 1er mai 1957. Séance du 27 avril 1957. Yaoundé, Imprimerie du Gouvernement, pp. 519 et 520.

Les réalisations du Plan.

Dans le domaine de l'économie rurale, la mise en place, de 1947 à 1956, d'une infrastructure rurale se concrétisa par la création, l'équipement et le fonctionnement de nombreuses installations techniques parmi lesquelles on peut citer : le centre de recherches agronomiques de Nkolbisson; la station de production de Nkoemvoné; la station rizicole du Logone; le centre de désinfection de Douala; les centres de production et de multiplication animale de Kouden et de Wakwa; les chantiers de reboisement de Baleng et de Melap dans l'ouest, d'enregistrement de la forêt dense de Bonépoupa, Kribi et Mbalmayo.

Le tableau XXXIV comporte des données qui permettent de rendre compte de l'évolution des exportations des principaux produits camerounais entre 1946 et 1956. Le tonnage de certains de ces produits (café, bois, arachides et coton) y apparaît en progression assez constante de 1946 à 1956, tandis que d'autres produits, en particulier le cacao et la banane, voient la courbe de leur tonnage subir des variations sensibles d'une année à l'autre, et que l'exportation de l'huile de palme accuse un net fléchissementde 1949à1956.

L'évolution de ces exportations reposait beaucoup sur celle de la production elle-même. Dans ce domaine, il faut faire remarquer que d'une manière générale, pendant la décennie qui suivit la Deuxième Guerre mondiale, la production, mais aussi l'exportation des produits agricoles commercialisables, augmentèrent rapidement au Cameroun. Différentes raisons peuvent être évoquées pour expliquer ce phénomène.

Pour le cas du cacao, l'augmentation de la production de cette matière première agricole peut être présentée comme la conséquence des efforts des Français, d'une part de mettre en valeur le territoire, d'autre part de créer une « classe conservatrice », en aidant à la prospérité rurale qui servit à modérer l'ardeur à présenter des revendications anticoloniales, et à renforcer la prédisposition d'une partie des planteurs de cacao à collaborer avec les maîtres coloniaux. À la fin de la Deuxième Guerre mondiale, et avant la baisse du prix du cacao à l'exportation une dizaine d'années plus tard, les revenus stables dus à cette culture se traduisirent, sur le plan politique, par une attitude très modérée et même optimiste. Par contre, la fin du boom économique et la chute des prix, à partir de 1955, se traduisirent par un anticolonialisme qui gagna les régions productrices de cacao.

L'augmentation du tonnage du bois peut d'abord s'expliquer par les progrès techniques réalisés dans l'exploitation forestière. Toutefois, ces progrès techniques avaient leur côté négatif : ils paraissaient aux habitants aller à l'encontre de leurs besoins croissants d'emplois disponibles. Parmi ces habitants, il y avait surtout ceux de la Sanaga Maritime, dans la mesure où cette région regroupait la majorité des entreprises travaillant dans l'exploitation forestière. Ce secteur devait son importance en Sanaga Maritime à la présence des forêts et du chemin de fer. Il employait le plus grand nombre de travailleurs manuels du territoire après l'agriculture et les travaux publics, et ceci est l'autre raison qui explique l'augmentation de la production et de l'exportation du bois camerounais entre 1946 et 1956.

Tableau XXXIV

Principales exportations du Cameroun de 1946 à 1956
(Q : quantités en tonnes; V : valeurs en millions de francs CFA)

	cacao		café		bananes		arachides	
	Q	V	Q	V	Q	V	Q	V
1946	35 488	362,2	5 858	117,0	5 378	59,7	1 683	3,1
1947	33 701	626,1	5 561	168,5	17 026	240,1	1 989	15,9
1948	47 916	1 942,2	7 265	297,1	34 002	797,8	2 432	49,4
1949	48 014	3 177,6	8 187	690,7	33 659	1 005,8	4 070	12,3
1950	43 722	3 977,0	7 653	1 082,5	47 882	1 011,5	4 894	115,1
1951	48 805	5 841,6	8 682	1 496,9	55 050	1 008,3	5 905	165,9
1952	51 089	5 961,8	9 241	1 636,8	51 357	955,9	8 454	264,6
1953	60 489	7 111,6	9 614	1 836,5	72 334	1 168,9	4 758	53,1
1954	50 032	8 276,9	11 372	2 395,2	73 703	1 186,6	8 968	287,0
1955	55 587	8 128,2	13 909	3 767,7	76 164	1 229,3	7 930	286,4
1956	45 965	4 541,3	17 793	2 652,8	66 036	1 063,8	8 971	320,8

	bois		coton		huile de palme	
	Q	V	Q	V	Q	V
1946	36 710	101,9	223	2,2	1 552	9,0
1947	32 424	95,3	83	0,9	1 023	13,3
1948	63 221	238,1	183	1,9	2 352	66,3
1949	61 760	259,0	115	2,2	6 281	256,7
1950	68 869	332,0	41	1,3	4 740	201,8
1951	64 097	417,9	85	7,8	4 579	190,9
1952	41 795	296,7	295	36,4	2 123	53,7
1953	46 266	284,8	1 299	160,3	770	13,7
1954	57 007	336,1	2 060	295,0	724	14,7
1955	70 020	445,7	4 071	585,2	457	2,7
1956	79 331	513,4	5 235	725,9	745	27,7

Source : « Commerce extérieur du Cameroun oriental », *op. cit.*, pp. 26-27.

Si les tonnages récoltés en cacao, café, banane, bois, arachide et coton, augmentèrent d'une manière satisfaisante le contraire fut observé dans la production de palmiste et de l'huile de palme. Sous les Allemands, ces deux produits représentaient le deuxième poste à l'exportation après le caoutchouc. Dans les années 1950, la quantité commercialisée stagnait ou régressait. L'essentiel des deux productions agricoles n'était pas mis sur le marché, et encore moins exporté. Ce déclin est un des principaux éléments explicatifs de l'appauvrissement que connaissait le pays Bassaà dont la noix et l'huile de palme étaient les principales productions agricoles. Les problèmes résultant de l'exploitation forestière et de la production agricole en pays bassaà firent de cette région le réservoir potentiel du nationalisme révolutionnaire au Cameroun.

Pour poursuivre avec le bilan du Plan, il faut signaler que certains échecs ou semi-échecs furent constatés en matière de production proprement dite, tels que la tentative de lancement de la culture mécanique de l'arachide dans le nord Cameroun, la création des plantations de quinquina de Dschang et la construction de l'usine d'extraction de quinine.

Sur le plan de l'infrastructure, l'une des plus frappantes réalisations fut l'usine hydroélectrique d'Edéa qui permit l'installation d'ALUCAM-Péchiney-Ugine. En 1956, le total des routes classées s'élevait à 6416 km (dont 577 km de routes bitumées) contre moins de 4000 km en 1948, auquel il faut ajouter 4000 km de routes non classées. De nombreux ouvrages d'art furent construits, dont les ponts du Wouri (1800 mètres de long), du Lom d'Ayos, de Kikot, sur la route de Ngaoundéré-Maroua, sur la route de Bafang, et les ouvrages de la route Kribi-Edéa, Kribi-Lolodorf, Bafia-Eséka, etc. Yaoundé, Douala, Nkongsamba et Edéa virent la mise en place de travaux d'adduction d'eau. Il fut également mis en place l'électrification de Douala, Yaoundé, Nkongsamba, Edéa, Garoua, Maroua et Dschang. Le port de Douala, dont la capacité vers le début du Plan était de 20000 tonnes vit transiter 767000 tonnes en 1957, et le trafic du port de Garoua passa de 25000 tonnes en 1947 à 40000 tonnes en 1955. Le chemin de fer fut modernisé; son trafic passa de 250000 tonnes en 1947 à 650000 tonnes en 1957. L'amélioration de la plate forme des quatre aérodromes principaux du territoire après celui de Douala (Yaoundé, Ngaoundéré, Garoua, Maroua) permit un développement considérable et continu du transport aérien commercial. Pour l'ensemble des quatre aérodromes, le mouvement d'avions passa de 1 245 en 1950 à plus de 9 000 en 1950; celui des passagers passa de 7 950 en 1950 à plus de 36000 en 1955; enfin le tonnage en fret passa de 300 tonnes en 1950 à plus de 5000 tonnes en 1955.

Sur le plan social, la santé et l'éducation furent les domaines les plus concernés par les investissements. En 1957, le Cameroun disposait d'une couverture sanitaire de 314 dispensaires dont 243 étaient publics, soit un dispensaire pour 10 000 habitants. Pendant les années qui précédèrent, 41 bâtiments d'hospitalisation et dix maternités furent réalisés; les formations centrales, avec les hôpitaux de Douala et de Yaoundé, furent agrandies et modernisées; l'important centre de recherches médicales de Yaoundé fut équipé. Entre 1947 et 1955, le nombre de malades hospitalisés, de journées d'hospitalisation, de consultations et de consultants passa respectivement de 32 872 à 73 236, de 890 044 à 1 696 885, de 3915570 à 7821939, et de 1227549 à 2575512. Une infrastructure fut créée

pour la prospection et le traitement de certaines maladies sociales (lèpre, tréponématoses, tuberculose, paludisme, trypanosomiase).

Sur le plan de l'infrastructure scolaire, le Cameroun comptait, en 1957, 2465 établissements scolaires (dont 583 dans l'enseignement primaire public, 1787 dans le primaire privé, 18 dans le secondaire public, 35 dans le secondaire privé, et 70 centres ou sections), que fréquentaient 278907 élèves (dont 59856 garçons et 23618 filles dans le public, 198798 garçons et 52636 filles dans le privé). Entre 1952 et 1957, la population scolarisée, hormis celle des régions du nord, passa de 39 % à 74 %. Par ailleurs les divers diplômés de l'enseignement général (CEPE, BE, BEPC) augmentèrent de 100 à 240 pendant la même période, et le nombre de bacheliers passa de 1 en 148 à 452 en 1956[13].

C'est dans le cadre des deux plans quadriennaux que furent accomplis les travaux et les progrès qui viennent d'être résumés. Les responsables du ministère de la France d'outre-mer et de l'administration du Cameroun avaient pris la décision d'axer le premier plan quadriennal sur le développement des infrastructures du territoire. Pour une large part, il s'agissait de travaux d'importance, comme la modernisation et l'extension du port de Douala, la construction d'un magnifique pont sur la rivière Wouri à Douala complétée par une ligne de chemin de fer, l'amélioration du réseau routier, notamment entre Douala et son arrière pays, et la rénovation du système ferroviaire. La majeure partie de ces entreprises concernait donc Douala.

Même si le second plan prévoyait plus directement des mesures sociales pour le peuple camerounais, on peut soutenir que le premier plan eut un impact plus grand sur la société, et donna à l'économie camerounaise une structure si particulière que les tentatives faites pendant le second plan pour corriger ce déséquilibre restèrent inefficaces et de peu de portée. À ce sujet les données du tableau XXXV sont intéressantes. Ce tableau montre la ventilation, par grands secteurs et par périodes, des crédits FIDES au Cameroun.

Tableau XXXV

Ventilation par grands secteurs et par période des crédits du FIDES au Cameroun (montants en francs CFA).

	1er plan	2e plan	TOTAL
Économie rurale	758 750 000	3 875 500 000	4 634 250 000
Infrastructures (Transports et communications)	15 741 714 245	4 745 000 000	20 481 714 245
Équipements sociaux	1 762 400 000	2 029 000 000	3 791 400 000

Source : *ATCAM, Journal des débats*..., séance du 27 avril 1957, *op. cit.*, p. 498.

13. Ce bilan et ces statistiques sont fondés sur le « Rapport Annuel du gouvernement français... », 1957, pp. 108-109 et *ATCAM, Journal des débats*, séance du 27 avril 1957, *op. cit.*, pp. 502-503

Comme on peut le voir, la ventilation des crédits FIDES au Cameroun a été inégale. D'abord les sommes dépensées pendant le premier plan quadriennal furent presque le double de celles du second plan : sur un total d'environ 28 milliards de francs CFA dépensés entre 1946 et 1956, le montant des sommes investies au cours du premier plan quadriennal est de 18 milliards environ, contre 10 milliards environ pour le second. Ensuite et surtout, c'est essentiellement dans le secteur des infrastructures que le FIDES a investi. Les critiques camerounais du programme FIDES tel qu'il fut réalisé au Cameroun considèrent comme l'une de ses faiblesses essentielles d'avoir trop mis l'accent sur le développement des infrastructures. Un commentateur français qui soutient l'opinion inverse, à savoir que c'est dans tous les territoires français qu'on décida d'utiliser la plus grande partie des crédits du premier plan quadriennal pour les infrastructures, est forcé de conclure cependant que cette proportion fut de 75 % au Cameroun, contre 50 % en Afrique occidentale [14]. Les statistiques montrent que cette proportion utilisée pour les infrastructures fut bien supérieure à 75 % pendant le premier plan : le chiffre donné par les services administratifs français est en effet de 85 % [15]. Un calcul fait à partir des chiffres du tableau XXXV indique pratiquement le même pourcentage; de ce calcul il ressort également que plus de 70 % de l'ensemble des crédits du Plan (entre 1947 et 1956) ont été investis dans l'infrastructure.

On peut se demander si une infrastructure aussi importante, dans un pays qui avait d'abord besoin de produire pour nourrir ses habitants, n'avait pas été conçu plus pour des raisons de prestige impérial et pour la satisfaction d'intérêts particuliers que pour le bien être du paysan camerounais. À cette question, voici la réponse d'une voix autorisée, celle du Dr Aujoulat :

> « Il y a eu en fait un accaparement capitaliste du Plan par des entreprises qui ont pensé que le Plan était fait pour eux et pour leur apporter des bénéfices; et alors là, on a pu voir des choses effarantes : un pont bâti sur un fleuve camerounais à un endroit où il n'y avait pas de route, et ce pont s'est fait quand même; le matériel est arrivé par des pistes à travers la forêt; et quand le pont a été fini, on s'est demandé ce que l'on allait en faire... Il a fallu bien entendu faire des routes pour que tout de même ce pont puisse servir éventuellement à quelque chose. Je pourrais évoquer également un hôpital magnifique bâti à un endroit où il n'y a pas de malades parce qu'il n'y a pas de population. Et je pourrais, hélas, multiplier des exemples du même genre qui prouveraient que lorsqu'on parle d'accaparement capitaliste des crédits d'un fonds d'investissement pour le développement économique et social de l'Afrique, ce n'est pas une fantaisie » [16].

Le second plan quadriennal qui fut appliqué dès 1953-1954 mettait l'accent sur le développement de l'économie rurale. En général, il était plus attentif aux aspects sociaux du développement et, quand on envisageait l'amélioration des infrastructures, il s'agissait souvent des projets plus modestes concernant les routes, les écoles, les installations sanitaires des villages. Nombre de travaux entrepris sous le second plan le furent par canal de la Société Indigène de Prévoyance (SIP) et d'autres coopératives organisées par le gouvernement; il y avait une volonté, de

14. Didier (H.), *op. cit.*, p. 153.
15. ANSOM, FIDES 351, « Le Plan et l'évolution du Cameroun, 1947-1956 », p. 90.
16. Cité par Eyinga (A.), « Dix années de FIDES... », *op. cit.*, p. 18.

la part des planificateurs de 1953-57 d'associer les Camerounais à l'effort de développement du territoire. Mais de quelle manière? Voici à nouveau le témoignage du Dr Aujoulat :

> « De fait, des initiatives intéressantes et qui constituent un ensemble ont vu le jour. Des secteurs de modernisation rurale ont été crées. Des coopératives branchées sur les anciennes sociétés de prévoyance ont été mises en place; des communes rurales ont été instituées en vue d'associer à ras du sol les gens du pays à la gestion de leurs affaires immédiates. Des communautés de village ont été imaginées en vue de permettre la promotion des paysans camerounais et de faire en sorte que l'élévation de leur niveau de vie et de leurs conditions soient faites vraiment avec eux et pour eux. Et enfin on en était arrivé, après des expériences d'éducation de base très intéressantes, à la mise en place d'une école de cadre pour former des animateurs ruraux, c'est-à-dire des jeunes paysans qui auraient reçu une formation préliminaire assez large et qui, ensuite, retourneraient dans leurs villages où ils devaient être des animateurs non seulement au plan de la production, mais aussi au plan humain. Les coopératives elles-mêmes étaient conçues non seulement pour améliorer les conditions de rendement et de production, mais en même temps pour prendre en main toute la vie du village.
> Bien mieux, le Cameroun avait en même temps innové sur le plan social en instituant un fonds de solidarité social, ce fonds étant alimenté par des cotisations annuelles et sa gestion laissée à chacune des communes rurales pour assurer son propre développement sanitaire et scolaire. Il y avait là sur le plan institutionnel, tous les éléments nécessaires pour aboutir à un développement très réel »[17].

Des institutions furent donc ainsi créées. Malheureusement il faut dire que toutes sortes d'obstacles furent mis en travers de ces institutions, comme le soulignait encore Aujoulat :

> « S'il s'agit de la modernisation rurale, pratiquement ce sont des fonctionnaires ou des pré-fonctionnaires venus d'Europe qui, pendant plusieurs années, ont eu en main les centres de paysannat et qui donc se sont occupés d'améliorer ou d'organiser la production, véritablement en marge du paysannat africain, et avec cette idée d'assurer en définitive la prospérité agricole du pays, en quelque sorte en marge du paysan noir.
> S'il s'agit des coopératives, elles ont été savamment torpillées par ceux qui n'avaient aucun intérêt à voir des coopératives de production de cacao ou autre chose se mettre directement en relation avec les usines d'Europe ou d'ailleurs susceptibles d'utiliser le produit.
> Le fonds de solidarité social a été un beau jour absorbé et noyé dans le budget général. L'école des cadres d'animateurs ruraux a été torpillée parce que l'on a vu en elle l'amorce d'une école de militants politiques susceptibles de gêner l'administration. Les communes rurales ont été multipliées, mais les sessions d'études que nous avons pu organiser pour donner une formation civique à ces conseillers ont été arrêtées par ordre de l'administration qui y voyait aussi des intentions politiques »[18].

17. *Ibid.*, p. 22.
18. *Ibid.*

Les craintes de Français étaient fondées, au moins à cause de l'orientation donnée au Cameroun à l'application de la loi du 30 avril 1946. Les investissements auxquels cette loi donna lieu créèrent dans l'économie camerounaise un déséquilibre structurel qui ne fut pas seulement source de frustration économique pour les Camerounais de différents niveaux sociaux, mais aussi une cible évidente pour les nationalistes. Comment peut-on expliquer ce déséquilibre, et comment se présente-t-il?

Le Plan et le déséquilibre structurel de l'économie camerounaise

C'est en partie à cause de son importance stratégique pour les Forces françaises libres que le Cameroun connut un développement économique et politique remarquable pendant et immédiatement après la Seconde Guerre mondiale. De la même façon, l'importance économique du Cameroun pour les Français dans la période d'après guerre joua un rôle déterminant dans l'évolution politique ultérieure. Il faut comprendre « l'économie » ici au sens large, car il faut prendre en considération au moins trois aspects qui se recoupent : l'importance économique intrinsèque du territoire comme source potentielle de profits; l'importance géographique du Cameroun par rapport aux territoires français d'Afrique Équatoriale; et un troisième facteur qui renforce le second, à savoir le rôle crucial du port de Douala pour le développement économique et la mise en exploitation de l'ensemble de la région. Ces trois aspects se confondaient pour l'observateur :

> « Il suffit de regarder une carte pour comprendre ce qu'a d'exceptionnel la position de Douala – port estuaire au demeurant unique sur cette côte – goulot de l'immense entonnoir dessiné par la côte d'Afrique entre Dakar et le Cap, avec tout le Centre Afrique comme hinterland naturel.
> Pour cette raison précisément deux territoires de l'AEF, Oubangui-Chari et Tchad, trouvent là leur port logique, le crochet par Pointe Noire et le Congo ne constituent qu'un pis-aller » [19].
> « Douala est le débouché naturel, non seulement du Cameroun, mais encore, en raison de sa position géographique au plus profond du Golfe de Guinée, de l'Oubangui et du Tchad. Cette situation justifie donc son importance exceptionnelle sur la côte occidentale d'Afrique avec Dakar et Abidjan. Ajoutons que Douala est ceinturé par une zone particulièrement riche en produits d'exportations : bananes, café, cacao, bois... » [20].

Dans l'entre-deux-guerres, les Français reprochaient souvent à leurs prédécesseurs allemands d'avoir voulu faire du Cameroun et de Douala la base d'une grande « *Mittleafrika kolonie* ». Ils nourrissaient pourtant les mêmes desseins, mais à une échelle plus modeste que ne l'avaient fait les Allemands. Le débat sur cette question dans les milieux coloniaux français portaient essentiellement sur les chemins de fer. Les Français ne prolongèrent les voies construites au Cameroun par les Allemands que de 128 kilomètres vers Yaoundé, et n'y ajoutèrent qu'une voie de 37 kilomètres

19. Blanchet (A.), « L'avenir du territoire sera-t-il dans l'agriculture, les mines ou l'industrie? », *Le Monde*, 14 octobre 1949, p. 8.
20. *Climats*, n° 442, juin 1954, p. 3.

d'Otélé à Mbalmayo. La ligne vers le nord n'allait pas plus loin que Nkongsamba où les Allemands s'étaient arrêtés.

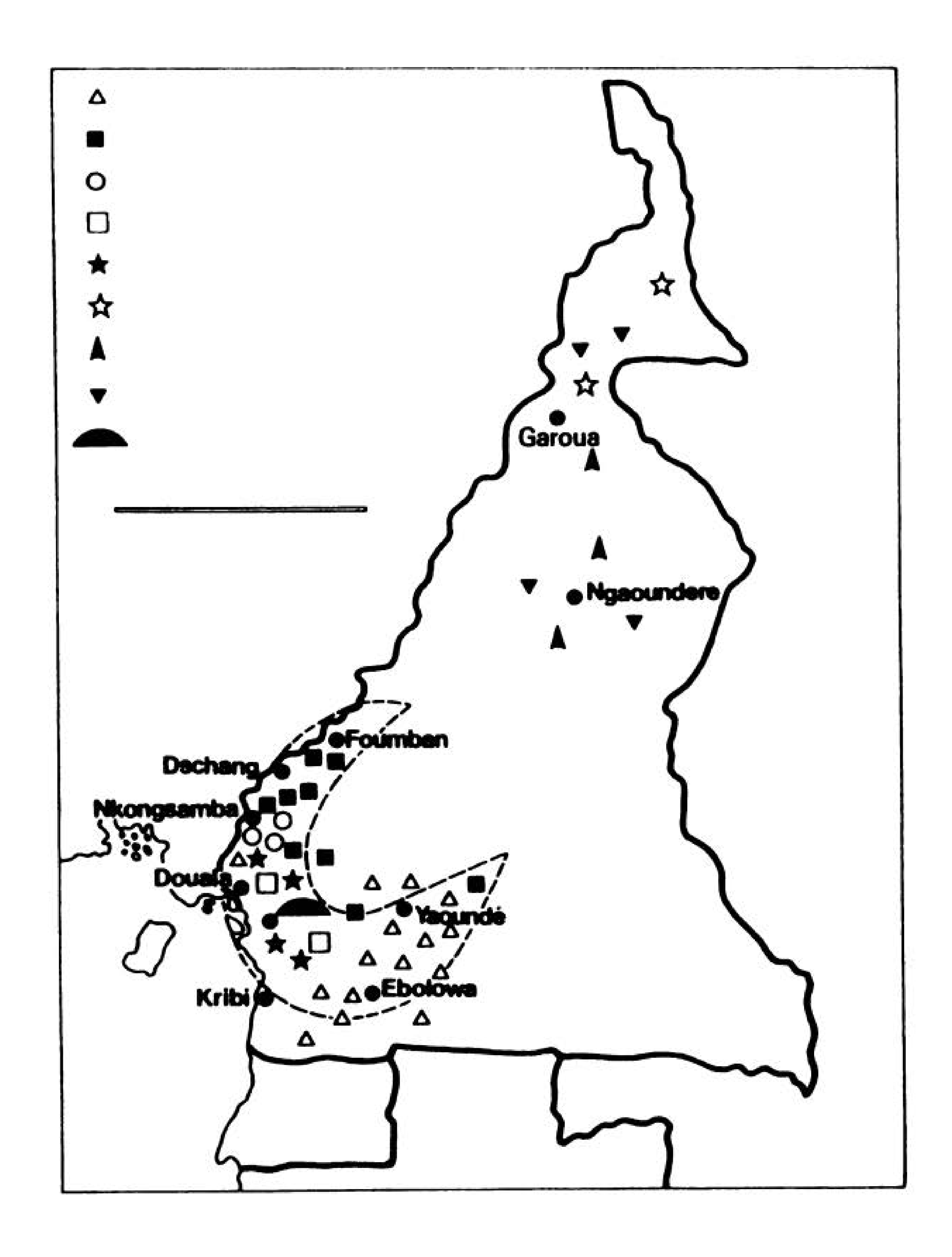
Il y avait à la fois des raisons de politique globale et des raisons financières qui firent que les Français n'entreprirent pas de construction de chemin de fer au Cameroun après 1927 (et peu dans les autres colonies africaines d'ailleurs). Dans leurs rapports à l'ONU sur le Cameroun, les Français expliquaient que le réseau ferré n'avait pas été développé au Cameroun *« en raison d'obstacles naturels qui auraient nécessité des travaux d'une ampleur hors de proportion avec les impératifs économiques »*[21]. Mais il y avait, en outre, le facteur politique dissuasif que constituait le statut international du territoire. Les Français se trouvaient face à deux choix possibles : le premier était d'étendre le réseau ferroviaire vers l'intérieur, ce qui n'était souhaitable que si on pouvait aller jusqu'au Tchad. Le statut international particulier du territoire rendait un tel investissement trop risqué : il n'avait de sens que si le Cameroun pouvait être assimilé aux colonies équatoriales de la France. À cause des revendications d'indépendance et d'autonomie au Cameroun dans les années 1950, l'attitude des Français était imaginable dans ce cas; cette attitude fut bien ressentie par les colons du territoire lorsque ces derniers mirent en garde les Camerounais qui réclamaient autonomie et indépendance :

> « Croient-ils vraiment, par exemple, que la France, qui se bat dans de graves difficultés financières encore accrues par l'effort entrepris en ce moment pour pacifier l'Algérie, va encore fournir les milliards nécessaires à la construction du "Douala-Tchad", si c'est pour remettre dans six ans ce magnifique outil de mise en valeur à des mains inexpertes, alors que précisément le moment serait venu où la France devrait quitter le Cameroun ayant accédé à l'indépendance totale, et sans doute refusant même la formule fédéraliste?
> On n'entreprend pas de travaux ruineux dans un immeuble dont on va être exproprié.
> Dans ces conditions, il est plus que probable que le Douala-Tchad ne sera jamais réalisé. Il y a assez à faire, si on veut dépenser de l'argent, dans les autres territoires français d'Afrique qui sont foncièrement fidèles à la métropole et où le mot autonomie n'a encore jamais été prononcé »[22].

L'autre possibilité était de laisser le réseau ferroviaire tel qu'il l'était, puisqu'il desservait correctement la zone limitée du Cameroun qui, seule importait réellement pour les intérêts économiques français. Pendant trente ans, les Français remirent à jour le plan de construction d'une voie ferrée de Douala au Tchad, mais comme les conditions politiques requises ne furent jamais réunies, le chemin de fer ne continua à ne servir que les intérêts coloniaux limités au Cameroun. Les intérêts coloniaux français se concentrèrent sur le dixième du territoire desservi par les chemins de fer, c'est-à-dire la zone de production des principaux produits d'exportation du Cameroun. Cette zone en forme de demi-cercle d'un rayon de 300 à 350 kilomètres autour de Douala, devint tellement essentielle pour les plans économiques français au Cameroun qu'on l'appela *« le croissant fertile »*.

21. « Rapport Annuel du Gouvernement Français... », 1952, p. 75, et 1955, p. 72.
22. « Le Cameroun sans la France est un enfant mort-né », *Le Cameroun Libre*, n° 520, 1-15 juin 1955, p. 2.

Le Croissant fertile



> « Le croissant fertile étend ses deux cornes de Foumban à Abong-Mbang et sa courbure générale suit la ligne générale de chemin de fer de Nkongsamba à Bonabéri et de Douala à Mbalmayo. Les villes de Dschang, Nkongsamba, Loum, Edéa, Ebolowa, Sangmélima sont comprises dans le croissant fertile qui s'étend du pays bamiléké à la zone sud ».
> « La région sud est un "croissant fertile" dont les deux pointes incurvées atteignent l'une la région de Yaoundé à l'est, l'autre la zone montagneuse du pays bamiléké à l'ouest et va mourir sur Foumban. Le centre du croissant est Douala et les deux branches sont séparées par le fleuve Wouri.
> Le croissant fertile comprend à peu près 1 500 000 habitants. C'est dans cette zone que sont rassemblées toutes les cultures riches : cacao, café, bananes, ainsi que les ressources naturelles : palmiers et forêts »[23].

Malgré les fréquentes références à la *« mise en valeur »* du Cameroun, les Français s'occupèrent avant tout de ce « croissant fertile » qu'un auteur alla même jusqu'à appeler *« Cameroun utile »*[24], et que l'ancien Haut-Commissaire A. Soucadaux qualifia de *« cercle utile »*[25]. Par conséquent, la plus grande part des investissements d'infrastructures ne furent pas consacrés à faire du Cameroun une unité économique viable, mais à construire des installations servant à exporter les récoltes et à importer les produits industriels, conformément à ce qui pouvait être qualifié de *« politique du croissant fertile »*.

Sur ce point, les données du tableau XXXVI qui détaille la ventilation par région des crédits FIDES entre 1946 et 1956 sont assez édifiantes. Connaissant le rôle du port de Douala pour le développement et la mise en exploitation du « croissant fertile » et de l'ensemble des possessions françaises autour du Cameroun, l'importance accordée à la région du Wouri dont Douala était la capitale, et qui apparaît clairement dans ces données n'étonne plus. Avec seulement 3,8 % de la population camerounaise et 0,3 % de la superficie du territoire, la région du Wouri, dont la production tant de subsistance que d'exportation était quasi nulle dans l'économie du territoire, fut largement plus favorisée que les autres régions. Le Wouri bénéficia de 6 926 millions de francs CFA, ce qui représente près de un tiers du total des crédits que le FIDES accorda au Cameroun entre 1946 et 1956. Il faut aussi faire remarquer qu'environ huit dixième des crédits accordés au Wouri furent investis dans le développement des infrastructures. À cause de leur importance sur le plan de la production d'exportation, le Mungo et la Sanaga Maritime, avec environ 15 % des crédits chacun, viennent en seconde position, mais loin derrière le Wouri. Comme ce fut le cas pour ce dernier, les crédits octroyés furent, à plus de neuf dixième pour la Sanaga Maritime et à plus de huit dixième pour le Mungo, investis dans les infrastructures.

Au total, trois quart des crédits alloués pour les infrastructures ont été investis dans les trois régions du Wouri, du Mungo et de la Sanaga Maritime qui ne regroupaient que moins de 13 % de la population et moins de 6 % de la superficie du territoire, alors que les quinze autres régions, s'étendant sur plus de 94 % de la superficie du territoire et occupées par plus de 86 % de la population du Cameroun, se partageaient le quart restant.

---

23. *Climats*, n° 2, juillet 1953, pp. 17 et 21.
24. Hugon (P.), *op. cit.*, p. 14.
25. *ARCAM*, « séance extraordinaire du 17 au 21 janvier 1951. Procès verbaux des séances », p. 21.

Tableau XXXVI

Ventilation par région des crédits du FIDES au Cameroun, 1946-1956.

RÉGIONS	POPULATION (nombre d'habitants	PRODUCTION AGRICOLE (millions CFA)	INFRASTRUCTURES (millions CFA)	ÉQUIPEMENTS SOCIAUX (millions CFA)	TOTAL (millions CFA)
Adamaoua	178 175	248,8	793,9	39,9	1 167,6
Bamiléké	464 616	252,8	133,4	261,0	747
Bamoun	90 960	183,2	120,3	148,2	451,7
Boumba Ngoko	25 000	14,1	0,9	4,9	19,9
Diamaré	413 700	446,7	446,8	252,2	1 165,7
Dja-et-Lobo	77 500	108,4	4,1	35,1	147,6
Haut-Nyong	75 713	57,1	100,4	18,0	175,5
Kribi	51 245	72,8	389,0	13,7	475,7
Logone-et-Chari	70 416	50,6	14,0	10,8	73,3
Lom-et-Kadei	100 268	63,9	31,2	60,6	105,7
Margui-Wandala	272 084	144,1	5,6	14,4	164,1
Mbam	108 000	82,6	8,3	195,6	286,5
Mungo	110 977	328,8	2 373,5	196,3	2 898,6
Nkam	37 007	36,6	44,7	9,6	90,6
Ntem	94 846	209,9	80,0	103,9	393,8
Nyong-et Sanaga	437 874	602,3	693,2	1 118,6	2 413,9
Sanaga Maritime	148 629	101,0	2 539,3	153,9	2 794,2
Wouri	120 000	112,0	5 586,5	1 197,5	6 926,0

Source : *ATCAM, Journal des débats*..., Séance du 27 avril 1957, *op. cit.*, p. 498.

Chaque fois que les Français essayèrent de démontrer l'utilité des améliorations apportées aux infrastructures du Cameroun, ils indiquaient d'abord la hausse des exportations et des importations de cette période. Les chiffres du « Commerce extérieur du Cameroun oriental » montrent que entre 1946 et 1953 qui fut la période des grands travaux d'infrastructures, la quantité des exportations camerounaise est passée de 132430 tonnes en 1947 à 223929 tonnes en 1950 et à 273260 en 1953; pendant la même période les importations sont passées de 77030 tonnes en 1946 à 226647 tonnes en 1950, pour atteindre 287788 tonnes en 1953. Mais ces statistiques que les Français utilisaient pour prouver leur apport positif au territoire, apparurent de plus en plus aux Camerounais comme un renforcement de leur situation subordonnée dans la structure économique du colonialisme français [26].

Ce n'est pas qu'au point de vue de l'infrastructure que le Plan continua, en l'aggravant, la politique du « croissant fertile », mais dans tous les domaines, y compris le développement social. Alors que les adductions d'eau étaient installées à Nkongsamba, Edéa, Douala, Yaoundé, les autres villes de l'intérieur n'en étaient réduites qu'à la portion congrue. Alors que les hôpitaux de Douala et Yaoundé étaient dotés d'importants équipements supplémentaires en pavillons, maternités, pharmacies etc, l'ensemble des autres régions n'avaient droit qu'à 19 pavillons d'hospitalisation, 17 dispensaires, 6 maternités etc. La même orientation a été maintenue en ce qui concerne l'enseignement : un lycée à Yaoundé, deux collèges modernes à Douala et Nkongsamba, deux écoles urbaines à Douala et Yaoundé; et pour le reste du pays, des écoles régionales et rurales et un cours complémentaire à Garoua [27].

Une telle politique n'était pas conforme à celle de la loi du 30 avril 1946. Du texte de cette loi, il se dégage l'idée d'un développement harmonieux de toutes les activités économiques et sociales, le but final étant de « satisfaire par priorité aux besoins des populations autochtones et de généraliser les conditions les plus favorables à leur progrès social ». Mais il apparaît que cette disposition ne fut pas appliquée en ce qui concerne le Cameroun. En d'autres termes, les Français ne cherchèrent pas à développer harmonieusement l'économie du Cameroun; ils se lancèrent dans un grand programme de constructions sur une large échelle, et qui furent toutes terminées en sept à huit ans. Cela signifiait une transformation rapide de la structure de l'emploi de la population camerounaise au voisinage de ces grands travaux, car des milliers de gens abandonnèrent leurs exploitations marginales ou d'autres activités pour chercher du travail dans le bâtiment et les entreprises annexes qui se mirent à proliférer. Par ailleurs, le programme de construction agit comme un aimant pour le capital français et diverses entreprises étrangères, ainsi que pour les Blancs du pays, qui s'empressèrent de profiter de la manne en installant des magasins d'outils ou de réparation ou simplement des garages. Comme il n'y avait pas d'autre programme susceptible de prendre le relais, Camerounais et colons furent très inquiets quand ce programme de construction prit fin.

---

26. Lire Eyinga (A.), « Dix années de FIDES... », *op. cit.*, p. 19.
27. *Ibid*, p. 20.

Finalement, quand on y regarde de plus près, il s'avère que le Plan ne fut pas aussi généreux qu'il paraît l'être à première vue. Le programme comprenait une contribution de 45 % du territoire, fondée largement sur les prêts de la CCFOM, pourcentage qui allait diminuer avec le temps. Les estimations quant aux contributions camerounaises aux plans de développement pour la période 1946-1958 varient selon les auteurs. D'après Willard R. Jonhson, ces contributions s'élèvent à 64579 millions de francs français, soit un peu plus de 40 % de l'investissement total pour la période 1946-1958 [28]; Abel Eyinga donne une estimation plus élevée pour la participation camerounaise entre 1947 et 1957 : 71,906 milliards de francs français [29].

Quelle que soit la source retenue, il apparaît que, non seulement ce programme fut mis au point par la France pour répondre aux besoins de la colonisation française, mais on le considéra aussi comme moyen d'investir les ressources financières camerounaises dans les entreprises françaises. Le Cameroun était ainsi actionnaire des sociétés créées sur son territoire dans le cadre de la loi du 30 avril 1946. Il contribua à financer ces sociétés par l'intermédiaire du FIDES contre une représentation à leurs conseils de direction. Le tableau XXXVII présente la part du Cameroun dans le capital de ces sociétés au 31 décembre 1956.

Comme le disait le leader syndicaliste Jacques Ngom, « le FIDES a été une pompe aspirante et non une pompe à alimenter le bassin africain » [30]. Et nombreux étaient les Camerounais qui affirmaient avec Um Nyobè que : « le FIDES ne profite qu'aux sociétés privées sous contrôle gouvernemental » [31].

Tableau XXXVII

La part du Cameroun dans le capital des sociétés publiques françaises. Situation au 31-12-1956.

SOCIÉTÉS	CAPITAL	PART DU CAMEROUN	POURCENTAGE
CREDICAM	350	135	38,8 %
ENELCAM	1 900	189	9,8 %
SIC	100	35	35,0 %
SEREPCA	3 200	360	11,2 %

Source : ANSOM, FIDES 351, « Le plan et l'évolution du Cameroun, 1947-1956 », p.102.

Le Plan, qu'on avait souvent voulu présenter comme une initiative désintéressée d'un État placé au-dessus des intérêts privés, était en fait un appareil destiné à

28. Johnson (W.R.), *The Cameroon Federation : political integration in a fragmentary society*, Princeton, 1970, p. 108.
29. Eyinga (A.), « Dix années de FIDES... », *op. cit.*, p. 16.
30. « Exploitation et lutte du peuple camerounais », *Cahiers Internationaux*, n° 54, janvier 1954, p. 84.
31. ANCAM, 1 AC 19(5). Le Secrétaire Général de l'UPC fit cette déclaration au cours d'une conférence publique le 12 mai 1954.

favoriser l'exportation des capitaux français. Dans les années 1950, cette exportation de capitaux, qui était suivie d'investissements directs, avait toute son importance, à un moment où se déroulait la lutte pour les débouchés et les matières premières entre les groupes capitalistes rivaux. La technique des réalisations se ramenait à un principe simple : les capitaux publics étaient exportés en étroite association avec les capitaux privés. Les premiers servaient en général aux investissements de base dont la gestion était peu rentable, voire déficitaire. Les seconds étaient employés dans des entreprises utilisant à peu de frais les installations considérables réalisés grâce aux crédits publics et procurant de ce fait un taux élevé de profit. L'exemple concret qui illustre le mieux cette pratique au Cameroun est le cas de la Compagnie Camerounaise d'aluminium Pechiney-Ugine ou ALUCAM.

ALUCAM : au service de l'économie française

Au cours de la période qui fait l'objet de cette étude, ALUCAM fut l'un des plus grands projets français au Cameroun. La naissance de ce projet était consécutive à la crise que traversait l'industrie française d'aluminium dans les années 1950. Le but du projet d'installation d'une usine d'aluminium au Cameroun était clairement défini par les autorités françaises : sauvegarder l'avance de l'industrie française de l'aluminium paralysée dans son essor par l'appauvrissement, à la fois qualitatif et quantitatif, des bauxites métropolitaines, et plus encore, par la cherté croissante du courant électrique en France [32].

Par conséquent, si les Français se tournèrent vers l'Afrique noire, c'était surtout pour y trouver du courant électrique à bon marché dont l'industrie française d'aluminium avait un besoin urgent pour éviter une pénurie de métal sur le marché français et continuer à exporter. L'Afrique offrait d'immenses réserves hydroélectriques à peine utilisées. Les Français étudièrent des projets de barrage sur le Konkouré (Guinée française) et sur le Kouilou (Moyen Congo). Mais, pressés par la demande croissante d'aluminium, le choix fut plutôt porté sur Edéa qui apportait une solution immédiate [33].

Le projet d'un complexe hydroélectrique et métallurgique à Edéa, à 80 km environ de Douala, prévoyait d'abord la construction d'un barrage sur la rivière Sanaga et de générateurs pour la production de l'électricité par ENELCAM, puis la construction d'une usine de transformation de l'alumine en aluminium par la Compagnie Camerounaise de l'aluminium Péchiney-Ugine (ALUCAM). Les 20000 kW qui constituaient, jusqu'en 1953, la puissance de la centrale hydroélectrique d'Edéa furent ainsi portée à 125000 kW dont 105000 kW allaient être utilisés par ALUCAM [34].

32. ANSOM, FIDES 77, exposé concernant le projet d'installation d'une usine d'aluminium au Cameroun, 13 mars 1954. Voir aussi Hoffher (R.), « Le Cameroun, exportateur d'énergie », *Marchés Coloniaux*, 5 juin 1954, p. 1570; Hoffher était alors Directeur des affaires économiques au ministère de la France d'outre-mer.

33. La rivière Sanaga comportait, au niveau d'Edéa, des chutes importantes et faciles à capter. D'autre part, il existait déjà à cet endroit une centrale hydroélectrique présentant une possibilité très facile d'extension.

34. *Chronique d'outre-mer*, n° 7, juillet 1954, p. 62.

Alors que le prix moyen du kW/h dans l'Union Française était de 15 francs métropolitains contre 3 à 4 francs en France, et que le consommateur domestique d'Edéa devait payer 56 à 60 francs, l'énergie d'Edéa était fournie à la filiale de Péchiney à 0,80 franc, avec un abaissement prévu à 0,74 à partir de 1966[35]. Il apparaît donc d'abord clairement que, comme l'a fait remarquer un observateur, « ALUCAM s'est installé au Cameroun parce que le barrage d'Edéa pouvait fournir de l'électricité à un prix introuvable en Europe »[36]. D'autre part, ALUCAM bénéficiait d'autres avantages : la nouvelle industrie était assurée de conditions fiscales stables sur quinze ans; aucun droit d'entrée ni de sortie n'allait être perçu sur l'aluminium en provenance de la France ou de Guinée et sur l'aluminium exporté.

Le coût du projet fut estimé à 26 milliards de francs CFA, dont 70 % environ provenant des fonds publics y compris des contributions camerounaises. La participation du territoire à l'investissement puis au profit espéré de l'usine d'aluminium ALUCAM n'était que de 8 %, contre 10 % pour la CCFOM et 82 % pour la firme française Péchiney-Ugine[37]. Le projet fut mis en œuvre en 1956 et était prévu pour produire ultérieurement 45 000 tonnes d'aluminium par an.

Les Français présentaient souvent ALUCAM non seulement comme une réussite technologique impressionnante, mais comme un symbole de la disparition des anciennes relations coloniales. ALUCAM fonctionnait de la manière suivante : dans la région de Marseille, la bauxite était transformée en un produit intermédiaire, l'alumine; cette alumine était envoyée par bateau au Cameroun, y était transformée par l'usine ALUCAM et l'aluminium produit était renvoyé en France, où on l'utilisait à la fabrication d'articles industriels ou de ménage. À la cérémonie d'inauguration du barrage d'Edéa le 5 février 1954, L. Jacquinot, alors Ministre de la France d'outre-mer, pouvait déclarer :

> « Parmi les projets industriels à l'étude, le plus important aura pour conséquence la nécessité immédiate d'augmenter la puissance installée à Edéa, afin de pouvoir traiter plusieurs dizaines de milliers de tonnes d'aluminium en provenance de la métropole. Pour la première fois serait renversé le courant traditionnel d'exportation des matières premières des territoires vers la métropole, et des produits fabriqués de la métropole vers l'outre-mer. Cette fois la métropole fera traiter outre-mer ses propres matières premières. J'espère que cet exemple sera médité par tous ceux qui nous accusent encore de pratiquer le pacte colonial »[38].

Si Jacquinot prononçait ces paroles rassurantes au sujet du projet, c'est que beaucoup de Camerounais commençaient à regarder de plus près l'ensemble des opérations et étaient alarmés de ce qu'ils découvraient. D'abord, même si la construction du complexe électrique et industriel d'Edéa avait permis l'embauche de 2000 à 3000 travailleurs camerounais, le projet une fois achevé n'en emploierait plus que 600 avec 100 techniciens et employés français[39]. Or Edéa se trouve au cœur de la région bassaà en Sanaga Maritime, et les Bassaà étaient l'un des peuples

35. Voir : « Les trusts français aux colonies », *Économie et politique*, n° 5-6 (spécial), 1954, p. 102; Suret-Canale (J.), *op. cit.*, p. 270.
36. « Cameroun 1959 », *Marchés Tropicaux et Méditerranéens*, n° 732 (spécial), 21 novembre 1959, p. 2585.
37. *Climats*, n° 448, 15-21 juillet 1954, p. 17.
38. *Marchés Coloniaux*, n° 431, 13 février 1954, p. 459; Climats, n° 426, 11-17 février 1954, p. 3.

camerounais les plus touchés par le chômage. ALUCAM était donc un exemple de projet français faisant appel à un capital important, mais ne créant sur place qu'un nombre limité d'emplois. Nombreux étaient les Camerounais qui en avaient une mauvaise impression. Dans une étude sur les incidents sociaux de l'ALUCAM, William Etéki Mboumoua donne les résultats suivants d'un sondage qu'il a effectué auprès d'un certain nombre de Camerounais sur la côte de cette entreprise :

> « 70 % et plus ignoraient jusqu'à l'existence d'une usine d'aluminium à Edéa. 30 % à peu près savaient... À peu près 3/5 de ces 30 % estimaient que l'ALUCAM constituait une exploitation d'une ressource du pays, sans contre partie, en bref une manifestation de l'impérialisme capitaliste. Car disaient-ils le courant est livré à l'ALUCAM au prix de 0,35 franc CFA alors que le prix de la consommation est fixé par ENELCAM à 29 francs CFA, prix qu'on est en droit de trouver exorbitant dans un pays où le niveau de vie est assez bas. Évidemment les tenants de cette opinion ignorent pour la plupart que... le prix de 0,35 franc était le prix au-delà duquel Péchiney-Ugine n'eussent pas accepté le risque de l'entreprise, celle-ci risquant de n'être pas rentable.
> Aux yeux de la majorité de la population, l'entreprise ALUCAM garde le caractère regrettable d'une société capitaliste du type colonialiste, sans aucun élément nouveau... »[40].

Beaucoup d'observateurs pensaient que ALUCAM ne profitait que de façon marginale ou pas du tout au Cameroun. Mais l'avait-on construit pour le Cameroun? Péchiney-Ugine était aussi engagé dans la construction d'une usine en Guinée qui, espérait-on, fournirait ensuite de l'alumine au Cameroun. Les Camerounais pouvaient donc considérer ALUCAM comme un symbole du néo-colonialisme français, suivant en cela l'opinion d'experts français, tel que R. Dumont qui affirmait que les capitalistes avaient délibérément choisi de produire l'alumine en Guinée et l'aluminium au Cameroun afin d'éviter les risques de nationalisation[41].

Mais il y avait plus. Un examen détaillé indique que ALUCAM et ENELCAM révèlent bien la manière dont les Français cherchaient à structurer l'économie camerounaise pour servir les besoins de leur pays. Les Français considéraient généralement que le complexe d'Edéa constituait « un pas en avant » dans les relations économiques coloniales, non pas pour les raisons suggérées par le Ministre Jacquinot, mais parce que ALUCAM fonctionnait tout à fait comme une autre usine française d'aluminium. Loin d'être l'inverse du colonialisme, ALUCAM montrait comment on pouvait le pousser à son point extrême.

> « L'alumine viendra de France, c'est-à-dire que l'usine du Cameroun, pour cette matière première, sera approvisionnée comme une usine française de production d'aluminium installée dans les Alpes ou dans les Pyrénées »[42].

---

39. Eteki-Mboumoua (W.), « De quelques incidents sociaux de l'ALUCAM », ENFOM, n° 64, 1958-59, p. 14.
40. *Ibid.*, p. 42-44.
41. Cité par Joseph (R.), *op. cit.*, p. 129.
42. « La création d'une industrie d'aluminium », *Chroniques d'outre-mer*, n° 11, janvier 1955, p. 62.

Aux yeux de Péchiney-Ugine et du gouvernement français, ALUCAM ajoutait une nouvelle ressource coloniale à une main d'œuvre pas chère, à des matières premières et à un vaste marché : la fourniture d'électricité bon marché pour les groupes industriels français. À l'époque de la construction du complexe d'Edéa, les Français suggérèrent que la production d'électricité serait très supérieure aux besoins d'ALUCAM, et pourrait donc servir de base à une industrialisation, allant au-delà de la fourniture d'électricité à bon marché pour quelques industries de transformation. Quand les ministres français s'adressaient à un autre public que le public camerounais, il apparaissait clairement que le gouvernement français était avant tout concerné par la résolution des problèmes de l'industrie française avec l'assistance du capital et des ressources naturelles du Cameroun. À titre d'exemple, voici un reportage que l'on pouvait lire dans les colonnes de *Climats* :

> « M. Buron explique qu'en France le prix du kilowatt industriel est trop élevé pour les industries lourdes et métalliques utilisant le courant comme matière première... Le prix le plus faible pratiqué en France métropolitaine, indique le ministre est de 3 francs. Or, si nous nous referons à l'expérience d'Edéa, on peut estimé que 16 milliards de kilowatts pourraient être fournis par l'Afrique noire et Madagascar au prix de 0,80 franc »[43].

On peut aussi comprendre l'attitude de ceux qui ont reproché au Plan de servir en priorité les grandes sociétés, et de maintenir un régime de profit et de domination. Dans le cas camerounais, cet état d'esprit était tout-à-fait compréhensible à cause des conséquences relativement faibles, sur les revenus locaux et sur le budget territorial, d'ALUCAM. La filiale de Péchiney ne pouvait contribuer ni à équilibrer le budget du Cameroun, ni à résoudre le problème du plein emploi. Dans un reportage pour le *Figaro*, Lecerf expliquait en 1957 pourquoi ALUCAM ne pouvait pas apporter un appoint décisif au Cameroun :

> « Elle (ALUCAM) accroîtra le trafic du port de Douala et d'1/10 celui des chemins de fer. Elle fournira des impôts, mais une convention de longue durée, destinée à faciliter l'établissement de l'affaire en limitera le montant. Elle versera des salaires à 400 Africains environ, ce qui n'est pas trop, et l'on se demande ce qu'on pourra faire des 1200 travailleurs employés actuellement sur les chantiers de construction... L'intérêt du projet est ailleurs. C'est d'abord qu'il nous fournit de l'aluminium dont la zone franc a un intense besoin »[44].

Après l'accession du Cameroun à l'indépendance (le 1er janvier 1960), la situation ne changea guère, comme on peut s'en rendre compte avec l'analyse suivante faite par l'économiste français P. Hugon dans un ouvrage paru en 1968 :

> « ALUCAM n'exerce aucun effet en amont (il utilise exclusivement l'aluminium de Fria), ni en aval (la totalité de sa production est réexportée). La transformation des objets d'aluminium par Socatral et Alubassa est réalisée à partir d'aluminium importé. ALUCAM distribue sous forme de salaire 5 % de son chiffre d'affaire. ALUCAM, exonéré d'impôts, rapatrie la quasi totalité de ses bénéfices. Il utilise

43. « La politique de M. Robert Buron outre-mer », *Climats*, n° 460, 14-20 octobre 1954, p. 3; R. Buron était à l'époque Ministre de la France d'outre-mer.
44. Lecerf (M.), « Edéa, test de possibilité industrielle de l'Afrique », *Le Figaro*, 15 mars 1957.

presqu'exclusivement un barrage financé sur fonds public et paye un tarif de 0,50 franc le kW/h pour un prix de revient de 11 francs »[45].

La remarque suivante résume bien l'expérience de la filiale camerounaise de Péchiney-Ugine : « ALUCAM n'est pas un problème camerounais résolu par Péchiney. C'est un problème de Péchiney résolu au Cameroun »[46].

Inégalités dans les secteurs semi industriel, commercial et agricole

L'une des conséquences directes du programme gouvernemental français d'investissements fut, à partir de 1947, de stimuler les investissements des entreprises privées européennes dans le territoire. Il y avait à cela deux raisons fondamentales : d'abord, beaucoup de fonds du FIDES allèrent directement à des entreprises de production possédées par des Européens, et favorisèrent l'établissement d'entreprises auxiliaires qui appuyaient l'effort de construction; ensuite, au début des années 1950, le Cameroun jouissait auprès de Français d'une bonne réputation pour ses perspectives d'investissements. Avec l'échec des plans coloniaux ailleurs, notamment en Indochine, le Cameroun devint une cible privilégiée des investisseurs, une terre de refuge pour les capitaux disponibles. La place privilégiée du Cameroun en Afrique noire française, en ce qui concerne les investissements privés dans le cadre du Plan, a déjà été démontrée dans le chapitre précédent.

Mais tandis que les importants investissements publics au Cameroun provoquaient une critique (essentiellement des radicaux) du colonialisme français dans le territoire, les investissements privés considérables suscitaient parallèlement des inquiétudes chez les nationalistes plus bourgeois et modérés[47]. Cela s'explique par le fait que les installations à prétention industrielle qui cherchaient à prendre racine dans la zone du « croissant fertile » étaient entièrement détenues par les Européens. La logique du système capitaliste voulait qu'il fût ainsi. Pour mettre sur pied la plus petite exploitation forestière ou minière, même de type artisanal, quelques crédits étaient nécessaires. Mais les conditions exigées pour obtenir un crédit étaient telles qu'il fallait déjà posséder des biens importants pour espérer bénéficier d'un prêt. Ce qui faisait qu'en fin de compte, les établissements de crédit ne prêtaient qu'aux riches, c'est-à-dire aux Blancs, seuls capables de fournir les garanties exigées. Les indigènes, pauvres, ne pouvaient drainer vers eux le moindre franc. Dans une lettre adressée au Secrétaire général des Nation Unies à New York le 25 novembre 1954, Daniel Kémajou dénonçait cette situation lorsqu'il écrivait :

> « Le Camerounais est très pauvre car les banques et les institutions de crédit n'accordent pas de facilités aux autochtones camerounais pour leur permettre de faire marcher leurs affaires »[48].

---

45. Hugon (P.), *op. cit.*, p. 121.
46. Moussa (P.), *op. cit.*, p. 159.
47. Ces investissements privés se situaient pour l'essentiel dans les industries légères et de transformation habituelles : scieries, raffineries d'huile de palme, mise en bouteille, tabac. À un niveau inférieur il y avait de nombreux ateliers de réparation automobile, de plomberie et d'électricité.
48. ANCAM, 1 AC 19(5).

Okala, qui comparu en même temps que Um Nyobè devant le Quatrième Comité des Nations Unies en 1952, exprima les soucis croissants de ces Camerounais qui se sentaient frustrés par la domination européenne sur l'économie du territoire; le résumé suivant fut fait de son intervention :

« Okala déplore que les Européens accaparent l'économie, que l'autorité administrante n'encourage pas davantage le mouvement coopératif et le crédit populaire et le "Crédit du Cameroun" ne consente en pratique des prêts qu'aux Européens et pour des travaux de construction. Il estime que les bénéfices des intermédiaires sont excessifs et il souhaiterait que les profits considérables que les sociétés étrangères retirent de la vente du cacao et d'autres produits soient investis davantage dans le pays. Il constate avec regret l'échec des Sociétés Indigènes de Prévoyance »[49].

Pour avoir une idée encore plus large des soucis des Camerounais, on peut citer le mémorandum de vingt six pages que le Ngondo adressa à l'ONU en 1949 et dont voici des extraits :

« Est-ce appliquer correctement la charte des Nations Unies que de permettre aux super bénéfices réalisés dans le territoire d'être transférés sur les places bancaires de France, de déserter ainsi leur devoir qui aurait été d'être réinvestis sur place pour accroître le développement économique et les possibilités locales de production? Ces bénéfices ont pu être constitués grâce à la richesse du sous-sol et au labeur commun des Européens et des autochtones. Il serait juste qu'ils rentrent dans le circuit local, pour le plus grand bien de tous. Toute politique de transfert laisse le territoire démuni de moyens financiers indispensables à sa propre mise en valeur ».

À côté du fait que les sociétés européennes du Cameroun transféraient les bénéfices qu'ils réalisaient dans ce territoire vers la métropole plutôt que de les réinvestir sur place, l'octroie abusif, par l'administration française, des concessions terriennes aux entreprises privées européennes et au détriment des populations autochtones était, chez les Camerounais, un autre soucis important qui ressortait dans le mémorandum du Ngondo :

« Nous avons dans notre territoire des richesses immenses. Toutes les richesses sont cédées de façon définitive et exclusive, aux grosses sociétés et entreprises européennes.
Au Cameroun quelques sociétés agricoles et forestières, une vingtaine de gros planteurs se partagent les 4/5ème des forêts et des terres cultivables.
Il faut choisir entre une politique accordant de grosses concessions aux Européens et celle de stimuler l'entreprise autochtone. Le Cameroun opte pour cette dernière… »

Le problème de l'industrialisation de leur pays n'était pas absent des préoccupations économiques des Camerounais :

« Il n'est plus possible de continuer à interdire ou à gêner l'industrialisation du territoire sous le fallacieux prétexte que cette industrialisation risquerait de concurrencer les

49. « Ce que veut le peuple camerounais », Paris, 1952, p. 75.

industries correspondantes de la France. Nous avons ici toute sorte de produit du sous-sol qui, manufacturés sur place, pourrait aider grandement à élever le niveau de vie de l'autochtone ».

Dans son mémorandum, le Ngondo n'a pas manqué d'exprimer un sentiment qui était bien celui de bon nombre de Camerounais, à savoir une collaboration entre les autochtones et les Européens; le mémorandum n'expose cependant pas les différentes conceptions que les Camerounais avaient de cette collaboration.

« Il n'est plus possible de continuer à opposer les éléments européens et qui disposent de moyens financiers et techniques aux éléments autochtones, propriétaires du sol et du sous-sol, et qui leur offrent leurs bras, leur connaissance du pays, leur adaptation particulière au climat et aux conditions de vie du territoire »[50].

Ce qui exaspérait le plus les Camerounais et certains Blancs c'était, d'une part, le caractère superficiel des investissements[51] et, d'autre, part le gaspillage représenté par les travaux de construction sans utilité, mais qu'on se permettait parce que l'argent venait du trésor public. Ce ne fut pas l'Assemblée du Cameroun qui ratifiait d'ordinaire tout ce que les autorités lui soumettaient, mais d'autres éléments dans le pays qui critiquèrent le plus vivement le gaspillage des deniers publics dans les travaux inutiles réalisés par les entreprises privées. Il s'agissait surtout des colons installés dans le territoire depuis un certain temps, propriétaires d'entreprises moyennes et souvent marginales, et qui ne bénéficiaient pas des énormes profits des grandes entreprises du bâtiment venues travailler dans le territoire à la réalisation du Plan. Ces colons, mais aussi certains Camerounais, citaient souvent comme exemple de dilapidation des fonds le cas de la « Route Razel » construite entre Douala et Edéa, et qu'ils jugeaient absolument inutile puisqu'il y avait déjà une route qu'on aurait pu améliorer en ne dépensant qu'une partie des deux milliards de francs CFA consacrés à la construction d'une voie qui ne faisait que dix kilomètres de plus que l'ancienne[52].

Les colons s'opposaient donc aux « hommes du Plan » considérés par eux comme les alliés des grandes entreprises internationales intéressées aux grands travaux de construction; ce conflit prolongeait les frictions qui s'étaient manifestées après la guerre dans les États Généraux de la colonisation française et l'ASCOCAM, et ils précédaient les heurts plus violents qui eurent lieu quand les petits investisseurs furent les premiers à souffrir du déclin des investissements de grande envergure.

Dans le secteur commercial, la situation était à peu près identique à celle qu'on trouvait ailleurs en Afrique coloniale française. Pour l'essentiel, le commerce de gros et de détail était aux mains de grandes firmes du commerce colonial qu'on rencontrait ailleurs qu'en Afrique Occidentale, tandis que Grecs et Libanais

50. ANU, RAG-2/130-75, dossier 130/5/03, « Assemblée Représentative du Cameroun », Mémorandum adressé par le Ngondo, Assemblée traditionnelle du peuple duala, à l'ONU, 26-11-1949, pp. 13-14.

51. Lire « Les crédits du FIDES auront une fin », *Le Cameroun Libre*, n° 422, 1er mai 1952, p. 2.

52. Voir *Climats*, n° 342, 2-8 juillet 1952, et *Le Cameroun Libre*, n° 496, 1-15 juillet 1955; lire aussi la déclaration de C.Okala à l'ATCAM en 1957, *ATCAM, Journal des débats*... Séance du 27 avril 1957, *op. cit.*, p. 519.

contrôlaient le niveau intermédiaire pour le commerce de détail et l'achat de produits agricoles. La concurrence était trop forte pour les Camerounais qui se plaignaient de cette situation qui leur était défavorable.

> « La politique de la porte ouverte est appliquée de façon plutôt large. Le Gouvernement dispense à tous les Européens de grandes facilités et les grandes maisons de commerce favorisent le commerce de détail de petits commerçants européens.
> Cette concurrence sourdement et habilement organisée, amènera les commerçants autochtones vers l'abîme.
> La politique économique de l'administration s'imprègne aussi du même tempérament que la politique pure. De très nombreux Français ont déjà fait leur fortune dans notre pays et sont allés vivre en rentiers dans la métropole.
> Aux difficultés matérielles auxquelles doivent faire face les entreprises camerounaises, s'ajoutent les difficultés financières et surtout fiscales, dont la solution ne dépend évidemment pas des commerçants et exploitants. D'une part les transports grèvent les produits camerounais et les marchandises d'importation subissent des charges excessives ; d'autre part une fiscalité trop forte compromet tout développement éventuel des exploitations commerciales ou autres.
> Quant aux banques elles refusent systématiquement tout crédit aux autochtones... »[53].

La mauvaise volonté des banques à accorder des prêts aux Camerounais, pour leur permettre d'entrer dans le commerce local ou l'import-export, les retards de l'administration pour la délivrance des patentes nécessaires poussèrent vers des positions plus nationalistes bien des Camerounais modérés qui étaient restés en marge de la lutte anticoloniale jusqu'en 1953.

Seuls dans la population camerounaise, les Bamiléké progressèrent considérablement dans le domaine commercial malgré ces innombrables difficultés. Cela s'explique d'une part par leur dynamisme économique, et d'autre part par leurs méthodes, très développées, de mise en commun des ressources financières, qui leur permettait de mettre leurs entreprises à l'abri de la politique discriminatoire des banques et autres organismes de crédit du Cameroun. Mais à mesure que les Bamiléké occupaient les niveaux intermédiaires du secteur commercial, ils se heurtaient à la concurrence de nombreux Européens, Grecs ou Libanais, et c'est l'un des facteurs qui détermina leur soutien au mouvement anticolonial.

Dans le secteur agricole, il faut dire que pendant la première décennie qui suivit la Seconde Guerre mondiale, la production et l'exportation des produits agricoles commercialisables augmentèrent rapidement au Cameroun. Il serait intéressant d'examiner les trois principaux produits d'exportation, le cacao, le café et la banane, qui représentaient 70 % de la valeur des exportations. Leurs zones de production étaient distinctes. Les plantations de café et de bananes se concentraient vers la frontière occidentale, dans la région du Mungo exclusivement pour les bananes et dans toute la région jusqu'à Foumbot dans le Bamoun pour le café. Le cacao réussissait surtout dans les régions du centre et du sud du territoire, de Yaoundé à Ebolowa et Ambam au sud. À cette répartition géographique se superposait une autre, presque raciale, puisque, jusqu'à

53. ANU, RAG-2/130-75, dossier 130/5/03. Mémorandum du Ngondo, *op. cit.*, pp. 14-16.

la Seconde Guerre mondiale, les fermiers blancs détenaient le monopole de la banane et du café que les Camerounais, essentiellement des Bamiléké, ne réussirent à entamer qu'après la guerre pour finalement en partager à égalité avec les Blancs le marché à l'exportation. Par contre, la production de cacao était, depuis 1930, à 100 % aux mains des Camerounais.

Des calculs faits à partir des chiffres officiels de la valeur des exportations camerounaises entre 1946 et 1956 (voir tableau XXXIV présenté plus haut) montrent que pendant la période concernée, le cacao représentait à lui tout seul 50 % de la valeur totale des exportations, tandis que café et bananes représentaient 20 %. L'accroissement considérable de la valeur des exportations de ces trois produits garantissait la prospérité des régions concernées, en comparaison des régions voisines. Pour les 30 % restants, la valeur des exportations se répartissait essentiellement comme suit : 5,6 % pour le bois; 3,6 % pour le coton; 2,8 % pour le caoutchouc; 2,8 % pour l'huile et les noix de palme; 1,8 % pour l'arachide; 1 % pour le tabac. Les principaux minerais, étain, titane et or représentaient moins de 0,3 % de la valeur des exportations. Ces chiffres indiquent donc bien l'importance des trois grands produits agricoles. Il faut signaler que entre 1938 et 1955, la production du cacao a doublé, celle du café a été multipliée par 2,5 et celle des bananes par trois.

Pour des raisons déjà évoquées en parlant des Beti-Bulu (voir chapitre I), l'administration française encouragea vivement les Camerounais à cultiver le cacao dans les régions où le sol et le climat convenaient à cette activité. On peut trouver des cacaoyères dans tout le « croissant fertile », mais la culture se concentre à un degré remarquable dans la zone peuplée de Beti-Pahouin (région administrative du Nyong-et-Sanaga, du Ntem et Dja-et-Lobo). En 1950, sur les 120 000 hectares produisant le cacao, 92000 se trouvaient dans cette zone.

L'autre trait essentiel de la culture de cacao au Cameroun, à part sa localisation, était son rôle crucial dans l'économie du territoire, pour deux raisons principales. D'abord, étant donné la densité de population relativement élevée de la zone de culture de cacao et la petite taille des parcelles individuelles, on peut estimer à 150000 environ les paysans vivant de ce produit. Si on y ajoute les familles, les employés et les conducteurs de camions qui vivaient de l'achat et du transport, c'est plus de 500000 Camerounais qui dépendaient du cacao. Ensuite, le cacao représentant 50 % des exportations, toute l'économie reposait sur le prix mondial nullement garanti de cette denrée. L'importance décisive des exportations du cacao se traduisit par la prospérité d'une grande partie du monde rural jusqu'en 1955, puis le mécontentement du même groupe en 1955-56 avec la chute des prix du cacao.

Si les Camerounais contrôlaient le secteur du cacao, la situation était différente pour les deux autres produits. Après la crise mondiale de 1929, les colons blancs s'étaient tournés vers la banane et le café, ayant découvert que les hautes terres occidentales des régions bamiléké et bamoun étaient idéales pour la culture du café, et notamment du café arabica, variété rémunératrice, tandis que les sols d'origine volcanique de la région du Mungo se révélaient excellents pour les bananiers. À une échelle plus limitée, certains Blancs continuèrent à cultiver le tabac et à exploiter les palmeraies.

La production de café pour les Camerounais, dont l'essentiel était exporté, atteignait 60 % du total; pour la banane, la production des Européens était

généralement plus importante que celle des Africains [54]. L'inégalité de la concurrence dans cette zone n'apparaît pas pleinement dans les statistiques car, en fait, pendant l'essentiel de la période qui est étudiée ici, un système de quotas discriminatoire permettait aux Européens d'exporter une part plus grande de leurs productions que ce qui était permis aux Camerounais. De plus, le mode de sélection des bananes convenables pour l'exportation fonctionnait au détriment des producteurs camerounais qui en étaient très mécontents.

Entre 1951 et 1955, les Européens doublèrent leurs cultures de café, tandis que celle des bananes régressait lentement. Par ailleurs, les surfaces cultivées par les Africains augmentèrent sensiblement pour les deux produits. Il faut savoir que le système de culture des Camerounais différait beaucoup de celui des Blancs. Ceux-ci pratiquaient une agriculture plus intensive qui utilisait plus d'engrais et d'insecticides que leurs concurrents camerounais plantant bananiers et caféiers au milieu des cultures vivrières. Le rendement était donc bien plus élevé chez les Blancs.

Il existait des liens étroits entre les sociétés de commerce international et les associations locales de fermiers blancs, pour la vente et l'expédition des bananes. Ces opérations étaient de nature moins délicate en ce qui concerne la production et la vente du café, et l'avantage des Blancs sur le plan de l'organisation ne pesait pas aussi lourd dans ce secteur. Grâce à l'activité de leurs SIP et d'autres coopératives, les Camerounais furent en mesure de dépasser les Blancs pour la vente du café au début des années 1950. En ce qui concerne la banane, les Blancs offrirent une résistance plus affirmée. Non seulement les Européens pouvaient utiliser le système d'organisation en place pour exclure beaucoup de leurs concurrents africains, mais ils pouvaient aussi utiliser l'arme politico-administrative que représentait le système de quotas. Quand, en 1946, la production de banane des Camerounais atteignit le niveau à partir duquel il lui fallait accéder à l'exportation, un décret gouvernemental leur accorda un quota de 15 %. Ce quota fut élevé à 21 % en 1949 puis à 27,5 % en 1950 [55]. À chaque fois, cette augmentation du quota ne fut qu'un compromis qui ne reflétait pas l'augmentation de production des Camerounais. Et la compétition était d'autant plus vive que la superficie cultivée par les Camerounais doublait tandis que celle cultivée par les Blancs commençait à diminuer.

Dans cette partie du territoire, où, comme on peut le voir, l'agriculture de marché était très développée, l'exaspération camerounaise consécutive à la concurrence entre planteurs blancs, pionniers bamiléké et peuples locaux eut ses conséquences politiques. À mesure que les riches bamiléké cherchaient à obtenir un pouvoir politique en rapport avec leur situation économique, on observa l'usage de plus en plus fréquent des emblèmes bamiléké, et une mobilisation des « roturiers » bamiléké dans les élections. Les autres peuples s'organisèrent aussi politiquement. Mais les choses n'en restèrent pas là. C'est ainsi que la région du Mungo fut le siège des atrocités les plus sanglantes de la période bamiléké de la rébellion camerounaise après 1958; la lutte armée qui y éclata au début de mai 1955 fut la première manifestation de l'insurrection qui, en mai de la même année, allait marquer le début d'une période de violence révolutionnaire dans le territoire.

54. Joseph (R.), *op. cit.*, p. 137.
55. Maslin (Ph.), « Peuplement blanc et mise en valeur de l'ouest Cameroun », ENFOM, N° 20, 1951-52, p. 27.

Épilogue

Le 1er janvier 1960, le Cameroun devenait le premier pays indépendant d'Afrique noire française. C'était un événement majeur. Mais quelles ont été les conditions d'accession du Cameroun à l'indépendance? Il est important et intéressant de le savoir.

À la suite des élections de décembre 1956, André-Marie Mbida devint le premier Premier Ministre du Cameroun, chef d'un gouvernement largement constitué de représentants du Nord et du Centre. Quelques mois plus tard, Mbida était déjà impopulaire pour les Camerounais. Vers la fin de 1957 et au début de 1958, un phénomène était devenu indubitable, à savoir les aspirations grandissantes de la population, reprises par la plupart des dirigeants politiques, pour ce qui était des objectifs déclarés de l'UPC, l'indépendance et la réunification des deux Cameroun. Or, l'attitude de Mbida n'allait pas de pair avec ce phénomène. Pour le Premier Ministre camerounais, farouchement opposé à l'UPC, l'indépendance était certes un but à atteindre mais prématuré pour le moment. Ses partisans et lui-même avaient adopté un programme décennal de réalisation économique, social et politique au terme duquel on pourrait objectivement reconsidérer la situation; en outre son groupe avait décidé de ne pas inscrire la question de la réunification des deux Cameroun à son programme, estimant que chaque territoire devait évoluer dans son cadre, et que le problème de l'unification pourrait être étudié dans le cadre éventuel des « États-Unis de l'Afrique noire » [1]. Le tempérament autoritaire et coléreux de Mbida indisposait de plus en plus les membres de l'ATCAM; le président de ladite assemblée parla d'« attitudes par trop arbitraires, et très souvent antidémocratiques qu'applique M. le Premier Ministre… » [2].

Mais l'autorité arbitraire et inflexible exercée par Mbida n'exaspérait pas seulement les hommes politiques camerounais. Le Premier Ministre était surtout devenu encombrant pour le gouvernement français qui, à cette période, faisait face à deux échéances internationales le contraignant à revoir sa politique

1. « Mission de visite de l'ONU… », 1959, paragraphe 73.
2. *Le Monde*, 4 janvier 1958.

camerounaise. La première de ces échéances était constituée par un débat prévu en mars 1958 devant l'Assemblée Générale des Nations Unies. Pour pouvoir y présenter un compte rendu de tutelle acceptable par l'ONU et ne pas se voir condamnée comme elle l'était déjà pour l'Algérie, à un moment où le terrorisme battait son plein dans la Sanaga Maritime, la France devait de toute urgence écarter Mbida et donner l'impression d'une recherche d'ouverture à gauche. L'accession d'un musulman, Ahmadou Ahidjo (Vice Premier ministre camerounais) au poste de Premier Ministre serait tactiquement une opération payante auprès de la meute afro-asiatique des Nations Unies. On élargirait l'éventail gouvernemental jusqu'au groupe neutraliste de Soppo Priso et enfin, on « lâcherait » ultérieurement, pour rechercher l'éclatement de l'UPC, les mots « d'indépendance et d'unité » sous la forme d'une déclaration d'intentions.

La deuxième échéance était celle de l'indépendance du Nigéria, colonie britannique. La Grande Bretagne exerçait sous le contrôle des Nations Unies la tutelle sur la zone occidentale du Cameroun. Pour des raisons de commodités administratives, elle avait réuni les deux territoires. Le Nigéria accédant à l'indépendance, le Cameroun dit britannique devait pouvoir se prononcer sur son destin : s'intégrer dans le Nigéria, aller à l'indépendance, ou alors se réunifier avec la zone française dont il était séparé depuis 1919. À Paris, on espérait que le désir de réunification finisse par être le plus fort; ainsi, le Cameroun dit français, plus grand, plus riche et plus peuplé, absorberait facilement son frère britannique, et cet agrandissement territorial serait, à long terme, payant pour l'influence française dans cette partie de l'Afrique. Encore fallait-il maintenant offrir au leader de la tendance unioniste du Cameroun occidental, John Ngu Foncha, des arguments permettant de faire triompher la thèse de l'unité. Une promesse d'indépendance à terme et le départ de Mbida seraient ces arguments.

En somme, l'intention de la France à la fin de 1957 et au début de 1958 était de réussir un triplé : couper l'herbe sous les pieds des propagandistes de l'UPC, éviter une condamnation sur le Cameroun devant les Nations Unies, et élargir la mouvance française en y faisant entrer la zone britannique. Mais la réalisation de ce plan passait par l'éviction de Mbida. Un nouveau Haut-Commissaire, Jean Ramadier, succéda à Pierre Messmer avec pour mission de rendre plus aisé le remplacement de Mbida par Ahmadou Ahidjo, Vice-Premier Ministre et chef de la plus grosse représentation à la nouvelle assemblée [3]. Mbida comprit et tenta d'utiliser les services de ses collègues de Paris pour déjouer ce coup. Ramadier réussit néanmoins à mobiliser une opposition à Mbida au sein de l'Assemblée et du conseil de gouvernement et Mbida dut démissionner en février 1958 [4]. Dans une déclaration faite plus tard à l'ONU le 27 janvier 1959, l'ancien Premier Ministre camerounais dénonça le plan français qui fut à l'origine de sa chute :

3. Ahmadou Ahidjo présidait le groupe de conseillers de la région du Nord qui occupait trente sièges; les démocrates camerounais de Mbida regroupaient vingt représentants du Centre et du Sud-Est; le Mouvement d'Action Nationale de Soppo Priso tenait huit sièges des circonscriptions du Ntem et du Mungo; les neufs conseillers de la région bamiléké se rassemblèrent pour former les Paysans Indépendants.

4. Lire à ce sujet Abwa (D.), *op. cit.*, et Chaffard (G.), *op. cit.*, T. 1. Mbida se rendit à Conakry en 1959, où il rencontra le président de l'UPC, Félix-Roland Moumié; mais en 1960 il rentra au Cameroun où, deux ans plus tard, il fut arrêté et emprisonné pour opposition politique.

« ...En 1957, lorsque j'étais Premier ministre, le Haut-Commissaire de la République française au Cameroun m'avait proposé des négociations pour des conventions relatives à certaines affaires : j'avais refusé catégoriquement ses propositions car je les jugeais illégales... parce que je voyais en elles l'amorce d'une intégration dans l'Union française... Et c'est parce que j'ai toujours résisté à toutes ces sollicitations que le gouvernement français a résolu de faire tomber mon cabinet, afin d'avoir sous sa dépendance des hommes sûrs et dociles...
... J'affirme devant l'opinion internationale que c'est M. Jacquet, alors Ministre de la France d'outre-mer, qui avait préparé toutes ces manœuvres dès 1957. Et comme le gouvernement français savait pertinemment que je ne pouvais pas les accepter, et que j'y étais au contraire irréductiblement opposé, tout fut mis en œuvre pour provoquer la chute de mon cabinet ».

Dans sa déclaration, Mbida insista sur la conception que les Français avaient de l'indépendance qu'ils voulaient accorder au Cameroun :

« J'affirme sans crainte d'être contredit, que M. Jacquet me dit textuellement en février 1958 que le gouvernement français envisageait de donner une certaine indépendance au Cameroun à la condition que ce territoire accepte d'entrer dans l'Union française. Au mois de Septembre, 1958, je rencontrais le même Jacquet... à l'Assemblée Nationale française. J'étais accompagné de mon collègue Germain Tsalla. Devant nous, M. Jacquet répéta textuellement à trois reprises qu'on donnerait au Cameroun une indépendance fictive afin de faciliter la procédure de levée de tutelle, et que le Cameroun rentrerait ensuite dans la Communauté franco-africaine.
Je n'ai pas besoin d'ajouter que lorsque j'étais Chef de gouvernement camerounais en 1957, le gouvernement français a suggéré à plusieurs reprises de prendre certains contacts avec le Ministre d'État M. Houphouët-Boigny, grand leader de la communauté franco-africaine, en vue de conversation à ce sujet. Je n'acquiesçais jamais à ces contacts, mon pays ne voulant pas devenir une entité franco-africaine. Il n'y a donc pas de doute que l'indépendance promise maintenant au Cameroun n'est que la réalisation du plan que le gouvernement français avait établi depuis 1957 »[5].

Quand il succéda à Mbida, Ahidjo embrassa la cause soutenue depuis deux ans par les nationalistes modérés, c'est-à-dire la cause de l'indépendance, de la réunification, de la réconciliation nationale sur le territoire et de la coopération avec la France. En juin 1958, l'ALCAM présenta une motion soutenant la modification du statut du territoire et la reconnaissance de son droit à opter pour l'indépendance. La France accéda à ces demandes et un nouveau statut prit effet en janvier 1959. Comme pour le statut de 1957, les pouvoirs que la France se réservait ne laissaient cependant aucun doute que la souveraineté résidait à Paris et non à Yaoundé. Parmi ces pouvoirs, il y avait celui d'intervenir en cas d'insurrection armée ou en cas de guerre.

Quelques mois auparavant, au moment où le gouvernement Ahidjo entrait en fonction en février 1958, des troupes militaires avaient déjà déclenché des opérations tendant à supprimer des bandes rebelles des zones bassaà et bamiléké. En

5. Cité par Atangana (M.), « Les relations financières entre le Cameroun et la France et l'image de la France au Cameroun (1946-1956) », *Matériaux*, n° 32-33, Juillet-décembre 1993, p. 50.

janvier 1958, de nouvelles unités de l'armée française étaient venues renforcer les effectifs des forces déjà stationnées dans chacune des deux zones.

Dans la Sanaga Maritime, les effets des opérations politiques et militaires françaises visant à briser systématiquement ce qui restait des forces de l'UPC ne se firent plus attendre. De nombreux upécistes rentrèrent dans la légalité. D'après les sources de l'ONU, il y eut 124 upécistes ralliés entre le 1er janvier et le 16 avril, et 200 autres entre le 16 avril et le 15 juin, 161 en juin, 192 en juillet et 174 en août [6].

Le 13 septembre 1958, le leader de l'UPC, Ruben Um Nyobè, fut tué dans le maquis [7]. La mort de celui qui était considéré comme l'âme du mouvement de la résistance porta un coup dur à la rébellion bassaà [8]. En effet, après la mort du « *Mpondol* » [9], la rébellion faiblit et les ralliements, dictés par le découragement, s'accélérèrent : 272 ralliés en septembre, 607 en octobre, 406 en novembre, soit au total 2070 ralliés de janvier 1958 à novembre 1958. Entre le 1er janvier et le 31 octobre 1958, il y eut 371 rebelles tués et 104 autres blessés, 882 personnes appréhendées et 195 armes à feu saisies [10].

En avril 1959, le gouvernement laissa un certain nombre de militants de l'UPC ralliée, menés par Théodore Mayi Matip, ancien lieutenant d'Um Nyobè dans le maquis, gagner les élections municipales et prendre place, pour la première fois, au sein de l'Assemblée camerounaise. Il en résulta une scission de l'UPC en une section légale et en une section illégale. Cette dernière, dirigée par Félix-Roland Moumié, président de l'UPC qui mourra mystérieusement à Genève le 3 novembre 1960 [11], organisa une nouvelle insurrection qui allait se faire sans les clans bassaà rentrés pour la plupart dans la légalité. Au CNO crée en pays bassaà succéda l'Armée de Libération Nationale Kamerounaise (ALNK). Le théâtre des troubles se déplaça vers l'ouest et dans le Mungo. Si Bafoussam apparut un peu comme le foyer principal de la nouvelle rébellion, de nombreuses villes du sud telles que Yaoundé, Douala et Mbalmayo connurent aussi une flambée du terrorisme [12].

En 1959, Ahmadou Ahidjo, qui avait réussit à obtenir de l'assemblée les pleins pouvoirs, et fort de l'appui du gouvernement français, décida d'engager une dure répression qui incluait des mesures d'exception [13] et des interventions militaires

6. « Mission de Visite de l'ONU... », 1959, paragraphes 95 et 97.

7. Les circonstances de la mort de Ruben Um Nyobè ont fait l'objet de nombreuses discussions et polémiques. Lire à ce sujet Le Vine (V.T.), *op. cit.*, p. 217; Chaffard (G.), *op. cit.*, T. 2, p. 386; Eyinga (A.), *Introduction à la politique camerounaise*, *op. cit.*, p. 155; Eyinga (A.), *L'UPC : une révolution manquée...*, *op. cit.*, pp. 97-100; Joseph (R.), *op. cit.*, p. 356; Bayart (J.F.), *op. cit.*, p. 61; Mbembe (J.A.) dans *Le problème national kamerunais*, *op. cit.*

8. Lire Dacraene (P.), « La mort d'Um Nyobè a porté un coup décisif au mouvement insurrectionnel de la Sanaga Maritime », *Le Monde*, 19 décembre 1958.

9. « *Mpodol* » : surnom affectueux d'Um Nyobè en langue bassaà; il veut dire « *celui qui porte la voix de* », « *traduit les choix de* », « *défend la cause de* ».

10. « Mission de visite de l'ONU... », 1959, paragraphes 98-100.

11. La thèse généralement admise de la mort de Moumié (qui bénéficia, à diverses époques, de la protection et de l'appui de Kwame Nkrumah, de Sékou Touré et de Gamal Abdel Nasser) est celle d'un empoisonnement; l'opinion publique a accusé le gouvernement camerounais d'avoir délibérément fait disparaître son principal adversaire, en utilisant les services d'un agent « marginal » des services spéciaux français, William Bechtel.

12. Lire *La Presse du Cameroun* : 4-10, 15-19, et 27-28 juillet 1959.

13. Pour ces mesures, voir le *Journal officiel de l'État du Cameroun*, 1er juillet 1959; et *La Presse du Cameroun*, 15 juillet 1959.

dans lesquelles les forces armées françaises prirent grandement part [14]. C'est ainsi que juste après l'indépendance, on fit appel aux troupes françaises pour écraser définitivement l'insurrection upéciste. La campagne commença le 16 février 1960; elle était dirigée par le Général de brigade Max Briand qui disposait de cinq bataillons d'outre-mer, des chasseurs bombardiers T-26, et des escadrons blindés [15]. Huit mois plus tard, on annonçait officiellement que de 3000 rebelles et 30 militaires français avaient été tués. En réalité, comme l'écrit G. Chaffard, ce chiffre ne représente qu'une petite partie des victimes; des milliers d'autres ont péri dans les forêts, de maladie ou d'épuisement, comme à Madagascar après l'insurrection de 1947 [16].

Cette « campagne de pacification » fut la dernière menée par des troupes françaises en Afrique noire. Les conflits armés entre le gouvernement français et les nationalistes extrémistes camerounais prirent fin. La phase de répression massive menée par les troupes françaises céda le pas à des opérations de police assurées par la police camerounaise, non sans l'appui des autorités françaises. Ces opérations aboutirent à l'élimination systématique de ceux des dirigeants de l'UPC encore opposés au nouveau régime.

Dans presque tous les territoires français où les revendications d'indépendance ne jouaient pas un rôle déterminant pour les peuples indigènes, le changement politique a pris place sans grand choc après 1950 - mieux encore après 1955. Là par contre, où ces revendications occupaient le terrain, conflits et violence furent quasiment inévitables. Ce fut bien le cas du Cameroun qui, de tous les territoires d'Afrique noire sous domination française, fut le seul exemple où la revendication de l'indépendance eut recours à la violence armée. Jusqu'en 1958, l'objectif final de la France resta d'assimiler ce territoire à l'Union française. C'est seulement contrainte et forcée par des circonstances locales et internationales que la France se livra à des concessions politiques, et décida d'accorder au Cameroun une indépendance considérée comme *« fictive »* par plusieurs hommes politiques camerounais et internationaux.

---

14. D'après *Le Figaro* qui publia en 1959 un article un article intitulé « L'accroissement du terrorisme au Cameroun », la lutte en cours contre ce terrorisme se faisait presque exclusivement par les détachements de l'armée et de la police envoyés de la métropole.
15. Cornevin (R.), « Cameroun : du régime colonial à l'indépendance », *Le Monde Diplomatique*, septembre 1971, supplément.
16. Chaffard (G.), *op. cit.*, T. 2, p. 400.

Conclusion générale

Ma conviction, qui a constitué l'idée générale que j'ai voulu soutenir dans cet ouvrage, est que l'image de la France est allée en se dégradant au Cameroun entre 1946 et 1956, malgré l'important effort financier métropolitain dans ce territoire qui, depuis la colonisation allemande, nourrissait une forte tradition anticolonialiste. Le Cameroun constitue l'un des exemples les plus frappants de l'anticolonialisme qui s'est manifesté en Afrique tropicale. Pourquoi cet anticolonialisme a-t-il dégénéré en état de guerre en décembre 1956? Les gouvernements de la Quatrième République et les investissements français ont-ils, par une politique mal conduite, entraîné au Cameroun la montée du nationalisme et la rébellion? Les analyses présentées dans cet ouvrage permettent de répondre à ces questions.

J'ai situé l'objet essentiel de mon étude dans l'inter-action entre conditions financières des relations « fort-faible » et représentation du fort chez le faible, le fort étant bien entendu l'État colonial français et le faible étant la société camerounaise. J'ai cherché à apprécier le rôle qu'a joué le Cameroun dans le dynamisme du capitalisme français, mais aussi le rôle joué par ce capitalisme dans l'évolution du Cameroun, dans celle des relations entre le territoire et l'État colonial, et dans la dégradation de l'image de la France au Cameroun. Ma démarche m'a conduit à étudier les principaux acteurs, les mouvements de capitaux et en l'occurrence l'exportation des capitaux français vers le Cameroun, ainsi que les incidences créées par le plan gouvernemental français d'investissements au Cameroun.

C'est l'UPC qui, dès sa naissance en 1948, prit la relève de la tradition d'anticolonialisme en même temps qu'elle lança un mouvement nationaliste et révolutionnaire concerté. De la seconde moitié du XIXᵉ siècle à la Seconde Guerre mondiale, le peuple duala s'était pris dans la mouvance des rapports de collaboration et dans la lutte qui opposait les peuples indigènes, aux commerçants, aux planteurs et aux hauts fonctionnaires des États européens. Tout en luttant pour maintenir et développer leur hégémonie politique et économique dans la région du littoral, les Duala furent amenés à intégrer dans leur combat et, au-delà de leurs intérêts propres, un certain nombre d'éléments nationalistes.

Bien que le statut territorial de mandat accordé par la Société des Nations n'ait pas apporté de modification substantielle au gouvernement colonial français, il incita cependant l'élite camerounaise naissante à croire que son territoire n'était pas une colonie « ordinaire » soumise à l'évolution politique restreinte envisagée par la France pour ses possessions coloniales. Après l'instauration du système de tutelle à la fin de la Deuxième Guerre mondiale, ce sont les chefs de file duala qui, les premiers, contestèrent le principe de la représentation du Cameroun au sein des assemblées françaises métropolitaines, au motif qu'un arrangement de ce genre était contraire à l'esprit du statut territorial. Mais le nationalisme élitiste des Duala s'avéra inapte à exprimer les intérêts politiques et économiques des nombreux groupes ethniques et formations sociales qui tenaient à faire entendre leurs doléances après la Deuxième Guerre mondiale.

En même temps que l'esprit d'indépendance des Duala face à la domination européenne, l'UPC hérita de l'orientation du mouvement syndicaliste qui avait reçu son baptême de feu lors des émeutes de septembre 1945 à Douala. L'analyse de ces émeutes a démontré que trois importantes forces de la société camerounaise se trouvaient en équilibre précaire dans la région de Douala, en voie d'urbanisation rapide. La première, constituée par les colons européens, voulait voir conférer une assise légale à ses privilèges économiques et institutionnaliser une hégémonie politique correspondant à sa prépondérance économique. La deuxième, formée par les syndicats naissants, luttait pour l'amélioration du niveau de vie des ouvriers camerounais et se faisait le porte-parole du sentiment nationaliste général, intensifié par l'effort de guerre. La troisième, faite des masses semi-prolétaires de New-Bell, réagissait aux privations aiguës dont elle souffrait déjà et qui allaient s'aggraver au cours des années suivantes.

Dix ans plus tard, la balance se mit à peser en faveur du parti nationaliste qui, allié aux syndicalistes et se faisant l'écho des revendications des groupes ruraux et urbains dépossédés, fit peser une menace de plus en plus lourde sur les fortunes décroissantes de la société européenne des « petits Blancs » et sur la domination française. En 1955, il fallut, comme en 1945, se servir de la force pour restaurer un équilibre du pouvoir plus profitable aux intérêts des Français et de leurs alliés locaux.

Les travaux intensifs d'infrastructures entrepris par les Français, l'augmentation des investissements en capital privé dans les entreprises et la croissance continue de la production des principales céréales destinées à l'exportation, contrastaient avec l'immobilisme des Français dans le domaine politique. Entre 1950 et 1955, peu ou pas de progrès furent accomplis en vue d'octroyer un pouvoir législatif à l'Assemblée Territoriale, d'instaurer une forme locale de gouvernement démocratique ou d'organiser des élections libres sur le territoire. La disparité, qui existait ainsi entre le développement de l'activité économique et le niveau atteint sur le plan politique, se manifestait également dans d'autres secteurs.

Les nombreuses organisations missionnaires présentes sur le territoire exerçaient une influence certaine, surtout dans les régions du sud. Indépendamment d'une forte présence américaine sous la forme de la Mission presbytérienne, la réalité du travail intensif des missions était attestée par le haut degré d'éducation obtenu dans le sud Cameroun. Mais les Camerounais qui avaient bénéficié de cet enseignement se trouvèrent confrontés après la Deuxième Guerre mondiale à un

renforcement de la prépondérance européenne dans les principales filières d'emplois, les services publics et l'entreprise privée, objectifs de leurs aspirations.

Dans le cas de la « zone concurrentielle » de l'agriculture camerounaise, c'est-à-dire la banane et le café, cultivés le long de la frontière occidentale du Cameroun britannique, un conflit analogue opposa les dynamiques exploitants agricoles bamiléké aux planteurs européens, dont la part du marché d'exportation était artificiellement protégée. Ici encore, un groupe socio-économique important fut amené à se rendre compte que l'État colonial et les activités de ses ressortissants freinaient le développement économique. Même dans la région de culture du cacao, où l'agriculture se trouvait entièrement entre les mains de Camerounais, la disparité entre la maîtrise de l'agriculture et la mainmise des Européens et des Gréco-Libanais sur les opérations d'achat, de transport et de fret, finit par exacerber la population camerounaise de cette zone, et par devenir un enjeu politique de taille lorsque le boom du cacao prit fin en 1955.

C'est le peuple bassaà qui, le plus, fit les frais de la contradiction inhérente de la domination coloniale. La région bassaà fut, simultanément, la scène de projets aux investissements les plus importants, après Douala, et l'une des régions les plus attardées du sud du Cameroun, surtout au niveau des salaires. On comprend que les Bassaà aient été des recrues faciles pour l'armée de guérilla upéciste.

Le groupe naissant des entrepreneurs, qui a joué un rôle d'entraînement dans la plupart des mouvements nationalistes d'Afrique, ne se fit guère remarquer au Cameroun avant 1955-1956. Il y avait à cela plusieurs raisons. Tout d'abord, l'économie était alors en expansion, et, bien que certains membres de ce groupe aient, de temps à autre, émis des protestations quant à la difficulté d'obtenir des prêts bancaires pour pénétrer les secteurs du commerce ou de la petite entreprise, d'une part, et quant à la discrimination appliquée dans la délivrance de licences d'import-export, d'autre part, ce n'est qu'en 1955, au moment du déclin de l'économie et de l'arrêt des principaux projets de construction, que ce groupe s'intensifia et coordonna son opposition à la domination économique française.

Ensuite, la section la plus active de la bourgeoisie camerounaise, les transporteurs et commerçants bamiléké, avait développé des méthodes pour acquérir le capital nécessaire à ces activités économiques, sans que l'État colonial ait à intervenir, ou à peine. Les bénéfices résultant de ces activités agricoles étaient investis dans des entreprises de transport ou dans des boutiques, par l'intermédiaire de multiples associations d'aide mutuelle.

Enfin, le succès remporté par les Duala avant la Deuxième Guerre mondiale dans la défense de leurs droits fonciers porta ses fruits dans la décennie de l'après guerre, quand les propriétaires fonciers et immobiliers perçurent les loyers et les produits de la vente de leurs propriétés. De plus, le haut degré d'occidentalisation de cette élite de la côte et surtout l'avantage que constituait l'éducation qu'ils avaient reçue, leur permirent de faire carrière sous le régime colonial. Cependant, les faibles perspectives qui leur furent offertes, notamment d'accès aux échelons supérieurs du service public, conduisirent les Duala, à tenter, en 1956, résolument en vain, de reprendre la tête du mouvement anticolonial et de satisfaire leur désir de toujours : constituer l'élite gouvernante et sociale du Cameroun. Le mouvement anticolonial resta dirigé par une force composée de nationalistes radicaux. Celle-ci avait son opposé symétrique : une communauté de « petits Blancs », réactionnaires et racistes.

Pour faire face aux exigences du Plan, le nombre d'Européens présents au Cameroun s'accrut d'une façon conséquente dans la période 1946-1956. Mais la plus grande part de l'activité commerciale ainsi engendrée fut de nature marginale; elle dépendait en fait des grands projets de construction. Au même moment, cependant, le système électoral à deux collèges assurait à cette communauté une représentation complètement disproportionnée dans les assemblées territoriale et métropolitaine. Ainsi et afin de restreindre, avec l'appui de leurs alliés métropolitains, le progrès économique et social du territoire, les colons pouvaient exercer avec succès des pressions sur les gouvernements et les administrations qui se succédaient en France et sur le territoire. Quand il ne fut plus possible de freiner les améliorations nécessaires dans ces deux secteurs, la presse des colons réagit, au début de 1955, en exacerbant les tensions sociales et politiques existant déjà dans le sud Cameroun. Roland Pré, le nouveau Gouverneur, fut violemment attaqué par cette presse, en raison de ses efforts pour accélérer la mise en place de réformes, rendues depuis longtemps indispensables. Toutefois, quand l'UPC fut acculée à la clandestinité par ce même Gouverneur, en mai 1955, les colons en firent leur héros, croyant qu'il avait de ce fait éliminé la plus grande menace pour leurs intérêts.

Une fois l'UPC mise hors la loi et exclue de l'assemblée à qui la France avait l'intention d'accorder des pouvoirs plus étendus, et une fois le nationalisme modéré déjoué par les autorités françaises, à l'automne 1956, la France avait atteint un équilibre politique au Cameroun qui, deux ans plus tôt, semblait impossible. Mais pour forcer le pays à prendre une direction radicalement différente de celle dans laquelle il semblait s'engager, le prix fut élevé. D'un côté, la révolte upéciste persista pendant plusieurs années et coûta la vie à de milliers de civils et de militaires. D'un autre côté, le fossé séparant les nationalistes constitutionnalistes modérés des nationalistes radicaux, puis révolutionnaires et mis hors la loi, facilita la prise de pouvoir par les forces conservatrices et antinationalistes du pays. En fait, la combinaison de ces deux facteurs – l'insurrection armée et l'obtention du pouvoir politique par les forces mêmes qui avaient longtemps contré la lutte anticoloniale – eut pour résultat que le Cameroun parvint à l'indépendance le 1er janvier 1960 sous un régime favorable au maintien de liens financiers, économiques, militaires et politique étroits avec la France [1].

L'examen des conditions d'accession du Cameroun à l'indépendance permet de donner un élément d'explication au point de vue de certains auteurs qui, comme J. Marseille, affirment que « la décolonisation n'avait causé aucun dommage au capitalisme français, qu'apparemment même, elle avait été l'une des conditions et l'accompagnement logique de sa modernisation » [2]. L'analyse des conditions d'accession du Cameroun à l'indépendance a déjà été faite (voir épilogue). À cette analyse il faut ajouter que depuis 1953, les autorités françaises travaillaient sur le meilleur moyen de maintenir, à contre courant, la présence française dans l'empire, en particulier en Indochine. C'est dans ce cadre que le 20 juin 1953, Claude Cheysson fit à Paul Reynaud, institué vice-président du

1. Pour une discussion plus approfondie de la période de l'après 1956, lire Le Vine (V.T.), *op. cit.*; Bayart (J.F.) *op. cit.*; Gardinier (D.E.), *op. cit.*
2. Marseille (J.), *op. cit.*, p. 15.

Conseil des ministres en France le 28 juin 1953, des propositions qui contenaient les éléments du divorce : Indépendance politique, maintien des liens monétaires, garantie accordée aux intérêts français [3].

On retrouvera ces éléments à partir de 1958 avec les accords de coopération. La politique de coopération est un modèle de relations internationales qui a permis à la France, à la fois de maintenir ses positions dans ses anciennes possessions d'outre-mer, de perpétrer en somme certaines données coloniales, et d'éviter ainsi au maximum tout dommage au capitalisme français après la décolonisation. Après l'arrivée du Général de Gaulle au pouvoir en 1958, la France décida d'accorder leur indépendance à ses anciennes possessions d'Afrique noire. Toutefois, cette indépendance était conditionnée par la signature d'accords de coopérations garantissant l'essentiel pour l'État colonial. Dans un ouvrage consacré à la politique extérieure de la Cinquième République, A. Grosser cite une lettre que le premier Ministre français Michel Debré écrivit au Vice-Président du gouvernement gabonais Léon Mba :

> « On donne l'indépendance à condition que l'État une fois indépendant s'engage à respecter les accords de coopération. Il y a deux systèmes qui entrent en vigueur simultanément : Indépendance et accords de coopération » [4].

Parmi les accords qui furent signés entre le Cameroun et la France, il y avait les conventions franco-camerounaises de coopération du 30 décembre 1958, élargies par le traité franco-camerounais du 13 novembre 1960, puis complétées et améliorées le 8 août 1961 par des accords spéciaux en matière d'enseignement supérieur et le 10 juillet 1965 par une convention en matière fiscale, et enfin les accords franco-camerounais de coopération du 21 février 1974.

Les accords franco-africains de coopération ont fait l'objet de nombreuses critiques de la part de certaines personnalités africaines et françaises tels que François Mitterrand, Jacques Duclos, Alexandre Sanguinetti. L'une des critiques faite à la politique de coopération franco-africaine était la suivante :

> « La coopération n'est qu'un altruisme de façade qui masquerait la volonté de la France de maintenir son influence et ses intérêts en Afrique noire, sans que pour autant elle soit contrainte de se résigner à considérer les États nouveaux dans le cadre des relations parfaitement égalitaires. C'est alors l'évocation du "néo-colonialisme" avec ce qu'il entraînerait de souverainetés désillusoires et d'indépendances fictives » [5].

Dans certains États africains, les accords de coopération de 1960 et des années qui ont immédiatement suivi furent remis en cause. Ce fut le cas de la Mauritanie et de Madagascar qui les déclarèrent caducs et négocièrent l'établissement de nouveaux rapports avec la France; ce fut aussi le cas du Cameroun où les accords furent dénoncés, notamment par son Président, A. Ahidjo qui, dans un discours prononcé le 25 novembre 1973, c'est-à-dire à la veille de la signature des nouveaux accords de 1974, déclara :

---

3. *Ibid.*, pp. 364-365.
4. Grosser (A.), *La politique extérieure de la Ve République*, Paris, Jean Moulin, 1965, p. 74.
5. *Le Monde diplomatique*, mai 1974.

« Pour mettre en évidence la portée de ces négociations, nous avons ... formellement dénoncé les accords signés au moment de notre accession à l'indépendance, de manière à marquer sans équivoque que, dans notre esprit, il ne saurait s'agir d'un simple réaménagement des accords existants »[6].

Si le président Ahidjo, dans son discours, insistait tant, c'est que les adversaires des accords de coopération signés entre la France et les États africains avaient condamné les accords franco-camerounais du 13 novembre 1960, en disant que ces accords n'étaient qu'un simple réaménagement des conventions franco-camerounaises du 30 décembre 1958, et que la France continuait ainsi sa domination sur un Cameroun indépendant.

Pour les Camerounais, la question ne se posait pas, pour les deux États, la France et le Cameroun, de savoir si oui ou non la coopération française était désintéressée. Les Camerounais étaient d'accord pour affirmer que la coopération entre États devait être génératrice d'avantages mutuels, et qu'une coopération qui tendait à perpétuer une domination de l'ex-tuteur sur son ex-territoire était nuisible pour l'avenir des deux peuples. À ce propos et d'après *Le Monde diplomatique* de mai 1974, certains milieux français affirmaient que les Camerounais condamnaient les accords franco-camerounais du 13 novembre 1960, et que le Président Ahidjo fut obligé de demander la négociation de nouveaux accords pour éviter un très grand mécontentement, et dut même étouffer certaines pressions nationalistes à l'intérieur de son parti.

Dans la mesure où la décolonisation s'est effectuée dans les conditions que l'on vient de voir, il est compréhensible que cette décolonisation n'ait pas causé de dommage au capitalisme français. C'est du côté des anciennes possessions françaises d'Afrique noire qu'il faut chercher les dommages. Les indépendances ont momentanément fait accroître les difficultés de ces pays, loin de les faire disparaître.

Le Cameroun fait cependant figure d'exception. Pendant les cinq années qui suivirent l'indépendance, le bilan financier du Cameroun était plutôt positif, malgré un accroissement de charges financières. Sa balance commerciale était redevenue excédentaire, et le pays participait pour environ 40 % aux exportations de l'Afrique Équatoriale; les excédents de cette période ne concernent que trois pays : la Côte d'Ivoire, le Gabon et le Cameroun[7]. D'après les chiffres donnés par le Président Ahidjo dans un discours prononcé le 21 avril 1965 à Yaoundé à l'Assemblée fédérale, le commerce extérieur du Cameroun s'est accru de 25 % pour les exportations et de 27 % pour les importations[8]; la production intérieure brute pour l'État fédéral[9] est passée de 54 milliards de francs CFA en 1959 à 65 milliards en 1963-1964, soit une augmentation de 20 % malgré la baisse des cours mondiaux, et celle du secteur tertiaire de 36 milliards à 54 milliards soit une

6. *Ibid.*
7. *Bulletin de l'Afrique Noire*, n° 354, 6 janvier 1965.
8. 60 % des importations camerounaises provenaient de France en 1960, et 58 % en 1963; pour ces mêmes années, la France absorbait 57 % des exportations camerounaises.
9. C'est en octobre 1962 que la réunification avec les Camerouns britanniques fut en partie réalisée. Tandis que, par référendum, le secteur nord des Camerouns britanniques votait son rattachement à la région nord du Nigéria, le secteur sud votait son intégration à l'ancien Cameroun français, sous la forme d'une république fédérale qui devint plus tard une république unitaire, puis l'actuel République du Cameroun.

augmentation de 50 %; entre 1960 et 1963-1964, la production intérieure brute et du secteur secondaire est passée de 11 milliards de francs CFA à près de 20 milliards, soit une augmentation de 73 %; 35 entreprises nouvelles se sont créées, représentant plus de deux milliards CFA d'investissements; enfin, les recettes budgétaires ont progressé de 12 milliards CFA à plus de 30 milliards en dépit de la réduction progressive de la subvention d'équilibre française (huit milliards de francs CFA en cinq ans) [10].

Malgré l'aide financière que la France continua à accorder au Cameroun après l'indépendance (41 milliards de francs CFA entre 1959 et 1970 [11]), les autorités de Yaoundé évitèrent toute apparence de contacts trop intimes avec la Cinquième République, contrairement à certains autres États africains tels que la Côte d'Ivoire ou le Sénégal. Plus tard, les dirigeants camerounais allaient commencer à maintenir une séparation rigoureuse entre les concours obtenus à Paris et leur politique étrangère, n'hésitant pas à se rendre au Caire, à Washington ou à Moscou pour convaincre leurs interlocuteurs de leur liberté. Cette tendance de liberté n'a pas mis fin à une coopération privilégiée entre le Cameroun et la France. Il ne pouvait d'ailleurs pas en être autrement dans la mesure où le Cameroun, bien qu'étant devenu politiquement indépendant, est demeuré l'héritier de tout un passé colonial qui le rend économiquement dépendant.

10. *Bulletin de l'Afrique Noire*, n° 369, 28 avril 1965, p. 7464; voir aussi *Perspectives Africaines*, n° 166, 3 février 1965, p. 7.

11. *Le Monde Diplomatique*, septembre 1971, supplément.

ANNEXE

La politique économique et financière de la France au Cameroun. Analyse upciste

(Extraits d'une lettre adressée au Secrétaire Général de l'ONU par Um Nyobè, Secrétaire général de l'UPC, le 23 décembre 1952)

Politique financière du gouvernement français, sous le signe de l'Union Française

Dans les nombreuses tournées qu'il avait consacrées à la propagande en faveur de « l'Union Française » à la veille de la visite d'une mission de visite de l'ONU, M. Soucadaux, Haut Commissaire de la République Française au Cameroun a particulièrement insisté sur le fait que le gouvernement métropolitain fournissait une somme de 4 milliards de francs par an au Cameroun au titre du FIDES (Fonds d'Investissement pour le développement Économique et Social). Il est exact que le Cameroun reçoit des crédits du FIDES et le gouvernement reconnaîtra que ces crédits sont insuffisants et que leur emploi échappe au contrôle ou même au simple regard des autochtones en raison de la situation que nous venons de signaler. Si l'on regarde de près, l'on verra que ces crédits et ce développement économique et social qui est beaucoup mis en relief s'orientent beaucoup plus vers le profit des grosses sociétés et entreprises étrangères installées au territoire que vers la primauté des intérêts des populations autochtones, prescrite par l'article 73 de la Charte des Nations Unies. Pour ne citer que quelques exemples, la Société d'entreprise des travaux publics « Razel Frères » dont le siège social est à Paris, a obtenu marché de l'administration pour la construction d'un tronçon de route de 80 kilomètres pour une somme globale de 700 millions de francs CFA soit 1400 millions de francs français. Au cours de l'exécution des travaux, la société concessionnaire a déclaré ne pouvoir continuer qu'à condition d'obtenir la révision du marché et le marché a été révisé avec l'« accord » de l'Assemblée Territoriale, pour une somme globale de 1400 millions de francs CFA, soit 2 milliards 800 millions de francs français. Un autre exemple porte sur la Société Monod, entièrement gérée par des non autochtones, celle-ci a obtenu un marché de 150000000 de francs CFA, soit 300 millions de francs français pour la construction d'une route devant relier la Région de la Sanaga Maritime à la région du Mbam, le marché a été conclu en 1950 et la société en question en est toujours à la reconnaissance de la route et cette "reconnaissance" employant ingénieurs, géomètres, techniciens et manœuvres se paye, or, le franc subit une dévaluation de

trimestre en trimestre et nous sommes certains qu'au moment où il sera enfin temps de commencer les travaux de construction de la route, le crédit de 300 millions de francs métropolitains aura été entièrement consommé. Dans toutes ces opérations, les autochtones ne disposent d'aucun pouvoir réel de contrôle. En ce qui concerne cette route, les populations des villages desservis par la route ont offert de travailler bénévolement, pourvu qu'elles aient la route chez elles, mais elles se heurtent non plus à « leur refus de travailler », mais à l'esprit de sabotage de la société concessionnaire. Pour le budget qui est soumis à l'approbation de l'Assemblée, son mode de préparation est toujours régi par un décret du 30 décembre 1912 sur le régime financier des colonies. Ainsi donc, les finances du Cameroun sont gérées par l'administration sans un contrôle véritable de la population autochtone. Comment ne peut-on pas appliquer le décret portant réglementation du régime financier des colonies, du moment qu'il est admis au détriment de notre pays que la France administrera le Cameroun « comme partie intégrante » du territoire français? Le seul moyen de parer à une telle situation consiste à réunifier le Cameroun, à instituer une assemblée camerounaise vraiment souveraine devant se prononcer sans délais sur la mise en place des véritables institutions démocratiques permettant à la population de participer effectivement à la gestion des affaires du pays.

Réalisations économiques

Il y a des réalisations économiques et sociales, nous le reconnaissons et ce n'est pas une contradiction de notre part, c'est plutôt un signe de loyauté que nous souhaitons trouver chez nos insulteurs aux yeux de qui nous passons pour des criminels parce que nous luttons pour l'émancipation de notre pays. Ces derniers temps, notamment dans les grands centres, Douala, Yaoundé, Nkongsamba, MBalmayo, Ebolowa, des efforts de modernisation ont été faits. Dans certains endroits où l'administration n'organise pas la vengeance contre le mouvement national, le réseau routier a été entretenu et relativement entretenu. Le port de Douala connaît un progrès incontestable. Le barrage d'Edéa, s'il était achevé, constituerait une révolution économique dans le pays. Mais la question se pose de savoir à qui profite, au moins pour l'instant, toutes ces réalisations? Est-ce à la majorité de la population autochtone? Nous allons examiner quelques cas.

Commerce

Le développement des ports et routes doit essentiellement donner lieu au progrès commercial. Or, le monopole de commerce à l'importation comme à l'exportation est tenu par les non Camerounais. Un Camerounais ou un groupe de Camerounais ne peuvent être importateur ou exportateur qu'à condition de s'inscrire à un groupement d'importateurs ou d'exportateurs où ils seront toujours en minorité et ils finissent ainsi par devenir simples clients des groupements étrangers pour l'importation et l'exportation. Prenons le cas précis des exploitants forestiers. Tous les exploitants forestiers autochtones sont tenus de vendre leurs billes aux grosses firmes d'exploitations forestières d'origine française ou étrangère. Quand il y a une crise dans le marché de bois comme c'est le cas actuellement, on leur refuse l'achat de leurs billes et ils se trouvent de ce fait paralysés. Ne pouvant plus

faire face aux frais que leur impose leur exploitation, ils déclarent faillite ou alors ils intentent une procédure d'emprunt auprès du Crédit Camerounais qui ne leur épargne aucune pression pour enfin leur accorder une somme qui ne suffira même pas à les relever. Le cas des transporteurs est identique. Pendant que les petits transporteurs camerounais fléchissent sous le poids de la concurrence des firmes étrangères, la police routière ne s'acharne que sur eux, ce qui favorise leur élimination du marché. On nous citera le cas de plusieurs Africains disposant de nombreux véhicules notamment dans l'Ouest Cameroun, or ces « gros transporteurs » doivent faire face actuellement à la menace que constitue pour eux la mise en circulation de plusieurs cars de la Régie Renault. Nous sommes plus que quiconque, soucieux de l'amélioration des moyens de transport, mais nous précisons que les autochtones ne bénéficient d'aucun encouragement substantiel. On ne donne des crédits qu'aux personnes « politiquement sûres » c'est-à-dire qui acceptent la politique colonialiste de l'administration, mais qui sont pour la plupart des cas, des malhonnêtes qui ne remboursent et l'on s'en sert pour acculer les braves gens qui veulent participer à l'effort économique de leur pays, mais qui ne peuvent que se heurter à l'opposition de l'administration par le fait qu'ils ne partagent pas la politique de cette dernière. Plusieurs cas concrets ont été signalés dans les pétitions reçues par la mission de visite. L'obtention des patentes et licences qui devrait être facilitée par l'autorité administrante en vue de favoriser le progrès économique des habitants conformément aux buts poursuivis par le régime de tutelle et conformément à l'article 2 de l'accord de tutelle, s'entoure de toutes les enquêtes policières destinées à dépister les opinions des postulants qui ne partagent pas la politique du gouvernement. De nombreux cas de l'espèce ont été signalés dans les pétitions reçues par la mission de visite.

La situation des producteurs autochtones est encore pire. Les statistiques officiels donnent les chiffres officiels d'importation et d'exportation. Pour l'exportation, le gros des produits est fourni par des autochtones qui vendent aux grosses firmes commerciales (Société Commerciale de l'Ouest Africain, Compagnie française de l'Afrique Occidentale, Cie Soudanaise, Cie John Holt et Cie, R. & W. King, P.Z., etc) par l'entremise de milliers d'intermédiaires. De ce fait le produit a été acheté au marché africain à vil prix, c'est ainsi que la tine de 18 litres d'huile de palme qui était vendue à 1 250 francs CFA, soit 2 500 francs français en 1951 ne revient plus qu'à un prix variant entre 300 et 500 francs CFA actuellement et le prix de 500 n'a été acquis qu'à la suite des actions de grève de vente menées dans certains centres par les producteurs. Les autres produits ont baissé dans les mêmes proportions. Pendant ce temps, les prix des produits d'importation et les impôts augmentent dans des conditions inversement proportionnelles à celles dans lesquelles les prix des produits locaux se trouvent baissés. Cette situation est aggravée par le fait que le Cameroun, quoique territoire sous tutelle pour lequel les débouchés auraient dus être ouvert avec les pays membres de l'ONU subit le sort du commerce extérieur de la France parce qu'il est administré « comme partie intégrante » du territoire français. Le commerce extérieur français lui-même se trouve en sérieuses difficultés et ce témoignage est rapporté par une publication des « Documents Français » intitulée « Idées et points de vue » qui présente cette situation…

Le Cameroun est donc tenu, étant administré « comme partie intégrante du territoire français », de subir les conséquences d'une telle situation et c'est toujours

le producteur à qui le dernier intermédiaire prend le produit et à qui le même dernier intermédiaire vend les produits importés aux prix « impossibles » qui se trouve être la principale victime de cette situation. Et la masse qui se trouve dans cette situation compose les 90 % du chiffre de la population. À qui donc profitent les réalisations économiques et sociales quand on sait que le prix moyen de la journée de travail d'un manœuvre camerounais est de 40,38, suivant les calculs effectués par l'Union des Syndicats en octobre 1952 et à l'aide des documents officiels?

(Signé Ruben UM NYOBE, Secrétaire Général de l'UPC)

Sources et bibliographie

Des sources nombreuses et variées ont été utilisées pour cette étude. On trouvera la liste des ouvrages et articles généraux, comme ceux portant sur le Cameroun en particulier, dans les rubriques adéquates. En outre, les sources orales ont été parfois utilisées; il s'agit d'interviews avec des personnes particulièrement renseignées, par leurs recherches ou leurs contacts personnels, sur les problèmes et les événements dont il est question dans cette étude.

Parmi les collections de travaux non publiés, il faut mentionner l'importante collection des thèses non publiées, et des mémoires rédigés par les anciens administrateurs coloniaux français au cours de leurs stages généralement passés à l'ancienne École Nationale de la France d'Outre-mer (ENFOM). On peut les consulter aux Archives Nationales, section d'outre-mer à Aix-en-Provence. Ces études, qui ont été particulièrement utiles dans la présentation faite ici du développement économique et social du Cameroun, doivent leur importance au fait qu'elles reposent sur les archives de diverses régions du territoire ainsi que sur des recherches faites sur le terrain dans ces régions. Il a été nécessaire cependant de les utiliser en faisant des recoupements avec d'autres sources car leur qualité et leur fiabilité sont très variables.

La recherche sur l'histoire du Cameroun peut s'appuyer sur les documents de la Société des Nations et de l'ONU. Les publications de l'ONU m'ont été très utiles. Elles comportent les rapports annuels de la puissance mandataire, les sessions du Conseil des Tutelles et du Quatrième Comité de l'Assemblée Générale, les rapports des missions de visite dans le territoire, et les nombreuses pétitions des Camerounais à l'ONU.

Parmi les nombreuses bibliothèques les recherches ont été effectuées pour cette étude, il faut citer la Bibliothèque de Documentation Internationale contemporaine (BDIC) à l'université de Paris-X à Nanterre ainsi que la Documentation Française à Paris, qui possèdent de nombreuses publications, articles et études sur le Cameroun, la Bibliothèque Nationale et particulièrement l'annexe de Versailles où se trouve une importante collection de journaux camerounais et des séries complètes de journaux coloniaux, la bibliothèque de l'INSEE qui contient quelques études générales et statistiques sur le Cameroun, et enfin la bibliothèque « Dag Hammarskjold » des Nations Unies à New York qui possède de nombreux documents du Conseil de Tutelle et de l'Assemblée Générale.

Mais ce sont surtout les archives qui ont fourni les matériaux de base de mon travail. J'ai eu le plaisir de consulter aussi bien les archives françaises, camerounaises que les archives de l'ONU. Outre les lettres et les documents administratifs et statistiques, les archives

de la France d'outre-mer à Aix-en-Provence contiennent une collection précieuse de livres et d'articles sur le Cameroun et les anciennes colonies françaises. Les archives du Cameroun à Yaoundé possèdent de nombreux rapports administratifs, des journaux et des brochures. Aux archives de l'ONU à New York se trouvent des rapports et des études sur le Cameroun, mais aussi de très nombreuses pétitions des Camerounais. Enfin, il n'est pas inutile de signaler l'existence aux archives de l'Institut Charles de Gaulle à Paris de deux cartons sur le Cameroun, comportant quelques dossiers d'une importance non négligeable.

SOURCES

Archives nationales, section d'Outre-Mer (Aix-en-Provence)

Série Affaires Économiques

84 et 85. Mission Cavet au Cameroun 1950-1951 (rapport Blin sur les investissements privés).

101. Procès-verbal de la Commission de l'économie impériale (1944).

277. Cameroun. Mission Mazodier 1953-1954.

512. Institut d'émission d'AEF-Cameroun. Situations mensuelles 1955-1958.

521. CCFOM, situations mensuelles, bilans (1946-1957).

538. Cameroun. Plan de développement économique et social, rapport d'exécution (30 décembre-30 juin 1951).

539, 542 à 560. Cameroun. Plan quadriennal 1953-1957.

576, dossier 7. Négociation pour accords de tutelle.

622, 623 et 624. Institut d'Émission d'AEF-Cameroun : études, rapports, émission monétaire, statistiques, circulation fiduciaire (1950-1959).

631. Évolution économique et monétaire de l'AOF et du Cameroun de 1950 à 1959.

Série FIDES

7. Statistiques diverses.

29. Situations budgétaires du Cameroun (jusqu'en 1958).

30. Situations mensuelles de la CCFOM 1947-1956.

32. Mission Cavet au Cameroun 1950-1951 (rapport sur les investissements privés).

44, 54, 127. Avances prêts à diverses sociétés privés du Cameroun.

50. CCFOM 1951-1958.

50, 52, 56, 61, 63, 65, 67, 69, 70, 77, 82, 87 à 90, 103 à 105, 107, à 109 111 à 112, 115 à 120, 122 : dossiers divers sur de nombreuses Sociétés d'État et Sociétés d'économie mixte (IRHO, BMFOM, ORSTOM, IGN, IFRFOM, IRCT, CGOT, CFDT, ALUCAM, ENELCAM, BRP, BCEEOM, BDPA, BRGM).

73, et 201. Plan quadriennal 1953-1957.

207. Plan de modernisation et d'équipement. Premier rapport de la Commission de modernisation des territoires d'outre-mer, janvier 1948. État des opérations, 1949.

Deuxième plan : rapport général des commissions de production agricole et équipement rural 1953. Rapport général des commissions d'étude et de coordination des plans de modernisation et d'équipement des territoires d'outre-mer, 1954.

351 à 358. Premier et deuxième plans; investissements globaux; rapports sur le Plan et l'évolution du Cameroun et sur les finances publiques, projets et études générales (1946-1957).

407 à 415. FIDES section locale : investissements globaux (1952-1959).

416 et 417. Situations de la CCFOM (1947 à 1952).

506 et 507. FIDES-Cameroun : situation des autorisations d'engagement de crédits 1951 à 1958.

509 à 511. FIDES-Cameroun : crédits de paiement, fiches comptables mensuelles, rapports d'exécution (1952 à 1959).

524. FIDES-Cameroun : étude sur l'évolution de 1947 à 1956 sous divers aspects.

902. Renseignements économiques divers sur le Cameroun 1949-1953.

Série Affaires Politiques

30; 31, dossier 294. Lettre du Haut-Commissaire au Ministre des Colonies.

1143 à 1182 et 2062 à 2095. Copies de lettres au départ de la Direction des affaires politiques (1946 à 1958).

2198, dossier 8. AEF/Cameroun, administration générale (1949-1959).

2201, dossiers 1 à 7. Conférence de Brazzaville.

2309, dossier 2. Relations avec les puissances étrangères : coopération inter-nationale; rapports sur les territoires sous tutelle du Togo et du Cameroun à l'ONU (1951-1957).

2311, dossiers 1 et 2. Relations avec les puissances étrangères; coopération internationale; journée des Nations Unies (1949 à 1959); sessions de l'ONU et correspondances entre le ministère de la France d'Outre-Mer, le Quai d'Orsay, la délégation française, le Togo et le Cameroun.

2313, dossier 4. Relations avec les puissances étrangères : statut des territoires sous tutelle; statut des habitants de ces territoires (1921-1949).

3278, dossier 3. Pétitions émanant du Cameroun (1952-1953).

3280 à 3323. Synthèse politique. Rapport au Président de la République Française sur la situation au Togo et au Cameroun (1954). Renseignements et synthèses politiques mensuelles, 1946 à 1958).

3281, dossier 3. Assemblée territoriale du Cameroun; élections (1946-1949).

3284, dossier 7. Délégation française à l'ONU; Conseil de tutelle, rapport sur la session 1951-1952 de l'Assemblée Générale des Nations Unies, Quatrième Commission.

3301. Synthèse politique du bureau de la documentation, Cameroun (1958).

3303, dossiers 2, 3, 4 et 5. Organisation administrative au Togo et au Cameroun (1946-1958).

3306, dossier 1. Cameroun. Situation politique (1947-1949).

3309, dossier 1. Cameroun. Note de synthèse sur les activités politiques et sociales du mois de janvier 1955.

3313, dossier 3. Cameroun, Syndicalisme (1948-1956).

3335. Incidents au Cameroun. Organisation de l'UPC, note sur la vie économique et politique (1955).

3337 et 3337. (Incidents au Cameroun, 1955).

3339, dossiers 1 et 2 (Pétitions des Camerounais, 1955 et 1956).

Archives nationales du Cameroun (Yaoundé)

Questions économiques et financières

1AC 23, 153, 220, 254, 501, 503, 505, 506, 507(9), 510, 510(1), 511, 1305, 7450, 8104, 8311, 8562 (situations financières du Cameroun, rapports financiers divers, FIDES, Budgets, Crédit du Cameroun – CREDICAM, 1949-1963).

2AC 6853, 6978, 7661, 9403, 9404, 9651 (sur quelques sociétés privées et sociétés d'économie mixte).

NF 746. Conférence Financière des Territoires d'Afrique (11 février 1952).

NF 245/12 et 585/11 (rapports financiers présentés à l'Assemblée du Cameroun 1951 et 1952).

NF 74/8, 137, 249/11, 463/10, 463/14, 262/12, 426/12, 74/16, 249/20. Correspondances relatives aux questions financières, 1950 à 1953.

Questions politiques

1AC 19(5) et 1AC 19(10). Activités de l'UPC (1947-1957).

1AC 365/D; APA 10182/B, 10189, 11025, 11167, 11337/A : rapports divers; rapports de la Sûreté.

APA 10969/B (conférence syndicale africaine de Bamako).

NF 7. Rapport sur la situation du territoire présenté à l'ATCAM par le Haut-Commissaire le 21-10-1955.

Archives des Nations Unies (New York)

Série RAG-2/130

2-3, 130/04(1). Cameroon under french administration (1952-1955).

7, 130/3/03. Annual reports, Cameroon.

9 à 12, 130/4/01(1), 130/5/01, 130/5/02; 19 à 36, 130/5/02; 75 à 79, 130/5/03 : rapports divers émanant de l'administration française et des organisations politiques et syndicales du Cameroun; nombreux exposés, motions, mémorandums et pétitions des Camerounais (individus, organisations politiques et syndicales, associations traditionnelles, collectivités) à l'ONU, de 1948 à 1957.

21, 130/5/02. « Unification immédiate du Cameroun », rapport présenté par Um Nyobè au deuxième congrès de l'UPC à Kumba, 14-17 décembre 1951.

Série DAG 5/2.3

1 (documents sur le Cameroun sous administration française, 1953-58).

2 Bilan des activités rebelles en Sanaga Maritime (1957-1958). Exposé sur les finances publiques camerounaises (1955).

3 (nombreuses études régionales, sujets divers).

5 (rapports français à l'ONU : « les mouvements extrémistes au Cameroun », 22 avril 1955; « chronologie des incidents du mois de mai »).

Série DAG 5/2.4

3 à 4 (nombreuses pétitions 1946 à 1955).

Documents de l'Assemblée générale des Nations Unies

A/1306. « Nations Unies. Rapport du Conseil de Tutelle sur sa première session extraordinaire, sa deuxième session extraordinaire, et ses sixièmes et septième sessions. 23 juillet 1949-21 juillet 1950 », Assemblée Générale, documents officiels : cinquième session, supplément n° 4 (A/1306), Lake Success, New York, 1950, pp. 50-64.

A/1856. « Nations Unies. Rapport du Conseil de Tutelle sur sa troisième session extraordinaire et ses huitièmes et neuvième sessions, 22 novembre 1950-30 juillet 1951 », Assemblée Générale, documents officiels : sixième session, supplément n° 4 (A/1856), Paris, 1951, pp. 142-166.

A/2150. « Nations Unies. Rapport du Conseil de Tutelle sur sa Quatrième session extraordinaire et ses dixièmes et onzième session sessions, 18 décembre 1951-24 juillet 1952 », Assemblée Générale, documents officiels : septième session, supplément n° 4 (A/2150), New York, 1952, pp. 177-202.

A/2680. « Nations Unies. Rapport du Conseil de Tutelle pour la période du 22 juillet 1953 au 16 juillet 1954 », Assemblée Générale, documents officiels : neuvième session, supplément n° 4 (A/2680), New York 1954, pp. 158-190.

A/2933. « Nations Unies. Rapport du Conseil de Tutelle pour la période du 17 juillet 1954 au 22 juillet 1955 », Assemblée Générale, documents officiels, deuxième session : supplément n° 4 (A/2933), New York, 1955, pp. 163-172.

A/3170. « Nations Unies. Rapport du Conseil de Tutelle pour la période du 23 juillet 1955 au 14 août 1956 », Assemblée Générale, documents officiels : onzième session, supplément n° 4 (A/3170), New York, 1956, pp. 154-208.

A/3595. « Nations Unies. Rapport du Conseil de Tutelle pour la période du 15 août 1956 au 12 juillet 1957 », Assemblée Générale, documents officiels : douzième session, supplément n° 4 (A/3595), New York, 1957, pp. 125-149.

A/3822. « Nations Unies. Rapport du Conseil de Tutelle sur les travaux de ses vingt et unième et vingt deuxième sessions, vol. 2 », Assemblée Générale, documents officiels : treizième session, supplément n° 4 (A/3822), New York, 1958, pp. 98-121.

« Accords de Tutelle pour le territoire du Cameroun sous administration française tel qu'il a été approuvé par l'Assemblée Générale le 13 décembre 1946 ».

« Mission de visite de l'ONU dans les Territoires sous tutelle d'Afrique occidentale, (1952). Rapport sur le Cameroun sous administration française et documents y

afférents », Conseil de Tutelle, documents officiels : treizième session (28 janvier-25 mars 1954), supplément n° 5, New York, 1954.

« Mission de visite des Nations Unies dans les Territoires sous tutelle du Cameroun sous l'administration britannique et du Cameroun sous administration française (1955). Rapport sur le Cameroun sous administration française et documents y afférents », documents officiels : dix septième session (7 février-6 avril 1956), supplément n° 4, New York, 1956.

« Mission de visite des Nations Unies dans les Territoires sous tutelle de l'Afrique occidentale (1958). Rapport sur le Cameroun sous administration française et documents y afférents », Conseil de Tutelle, documents officiels : vingt troisième session (30 janvier-20mars 1959), supplément n° 3, New York, Nations Unies, 1959.

« Rapport Annuel du Gouvernement Français à l'Assemblée Générale des Nations Unies sur l'Administration du Cameroun placé sous la Tutelle de la France » (1947 à 1957), Paris, Imprimerie Ch. Lazauzelle, 1948 à 1958.

« Rapport de la Mission de visite des Nations Unies dans les Territoires sous tutelle d'Afrique occidentale et documentation connexe, supplément n° 2 », documents officiels de la septième session du Conseil de Tutelle (1er juin-21 juillet 1950), Paris, 1951.

« Rapport spécial du Conseil de Tutelle sur les unions administratives concernant les Territoires sous tutelle et sur le statut du Cameroun et du Togo sous administration française tel qu'il résulte de l'appartenance de ces territoires à l'Union française », New York, Nations Unies, 1952.

T/L.668. « Nations Unies. Conseil de Tutelle, Dix septième session (T/L.668). La situation du Cameroun sous administration française. Résumé des observations présentées par les divers membres du Conseil au cours de la discussion générale et des observations du représentant et du représentant spécial de l'autorité administrante », 5 avril 1956.

T/L.736. « Nations Unies. Conseil de Tutelle, Dix neuvième session (T/L.736). Examen de la situation dans le Territoire sous tutelle du Cameroun sous administration française », 7 mars 1957.

T/L.774. « Nations Unies. Conseil de Tutelle, Vingtième session (T/L.774). Adoption du Rapport du Conseil de Tutelle à l'Assemblée Générale. Chapitre relatif à la situation dans le Territoire sous tutelle du Cameroun sous administration française. Résumé des observations présentées par les membres du Conseil pendant la discussion générale », 29 mai 1957.

Archives de l'institut Charles de Gaulle (Paris)

60 et 61 (correspondances du RPF; rapports administratifs; dossier Roland Pré; exposés et analyses économiques et politiques; exposé de M. Ribo sur la situation politique au Cameroun 1955).

Documents statistiques

« Annuaire Noria. Guide économique AOF-Togo-Cameroun-AEF », Paris, Larose, 1952 à 1956.

« Annuaire Statistique de l'AEF », à partir de 1950.

« Annuaire statistique du Cameroun », Paris Imprimerie nationale.

« Annuaire Statistique de l'Union Française », à partir de 1939.

« Annuaire Statistique de la zone franc », Paris, Imprimerie nationale, de 1949 à 1955.

« Bulletin Mensuel des Statistiques d'outre-mer », de 1947 à 1960.

« Bulletin Mensuel de Statistique », Yaoundé (R.F. Cameroun).

« Bulletin Mensuel de Statistique d'outre-mer », Paris, Service des statistiques du Ministère de la France d'outre-mer, à partir de 1947.

« Cameroun Français. Budget des recettes et des dépenses », Yaoundé, Imprimerie du gouvernement, à partir de 1946.

« Commerce extérieure du Cameroun oriental, 1946-1966 », Yaoundé, Présidence de la République.

« Commerce extérieur des États d'Afrique et de Madagascar, de 1949 à 1960 », INSEE.

« Documents Statistiques du Ministère de la France d'outre-mer », Paris Service des statistiques du Ministère de la France d'outre-mer, à partir de 1949.

« Les investissements dans les territoires d'outre-mer en Afrique au sud du Sahara », Paris, OECE, 1951.

« Les investissements publics nationaux et extérieurs dans les pays francophones d'Afrique tropicale, 1946-1960 », Vol. 1 et 2, Paris, IEDES, 1964.

« Institut d'Émission de l'AEF et du Cameroun. Rapport d'activité », (exercices 1955-56 et 1957).

« Rapports annuels du Comité monétaire de la zone franc », Paris, Imprimerie nationale, à partir de 1954.

Discours

BISSEK (G.), « Pour la vraie indépendance du Cameroun », discours prononcé par G. Bissek, délégué de l'ESOCAM devant les Nations Unies le 2 décembre 1953, société d'édition du Pas de Calais.

« Discours de M. Hoffher du 26 avril 1947 à Douala à l'ouverture de l'Assemblée Représentative du Cameroun », Paris, SPJ imprimerie, 7 mai 1947, Services français d'Information, *La Documentation Française*, hors série n° 111.

« Discours Hoffher à Yaoundé à l'ouverture de l'Assemblée Représentative du Cameroun le 30 septembre 1948 », Paris, Imprimerie Chaix, 1948.

« Discours de M. Hoffher, Haut-Commissaire de la République Française au Cameroun, 7 février 1949 », *Notes et Études Documentaires*, n° 1085, série France d'outre-mer XLIX, 3 mars 1949.

« Discours de M. A. Soucadaux, Haut-Commissaire de la République Française au Cameroun, Assemblée Représentative, ouverture de la 2e session ordinaire », Yaoundé, septembre 1951.

« Discours de M. A. Soucadaux, Haut-Commissaire », Yaoundé, 21 avril 1952, ATCAM, ouverture de la première session ordinaire 1952.

« Discours de M. A. Soucadaux », Yaoundé, 20 avril 1953, ARCAM, ouverture de la première session de 1953.

« Discours prononcé par Roland Pré, Haut-Commissaire de la République Française au Cameroun à l'occasion de l'ouverture de la 1e session ordinaire de 1955 de l'ATCAM ».

« Discours de M. A. Soucadaux », Yaoundé, 12 octobre 1953, ATCAM, ouverture de la deuxième session ordinaire 1953.

OKALA (C.R.), « Pour l'indépendance du Cameroun », discours prononcé par R. Okala, Sénateur du Cameroun, devant la 4e Commission de l'Assemblée Générale des Nations Unies à New York, le 17 décembre 1952, Société d'édition du Pas-de-Calais.

PRE (R.), « La situation du Cameroun » (extrait du discours prononcé par R. Pré), *Bulletin de l'Association pour l'Étude des Problèmes de l'Union française*, décembre 1955, pp. 31-35.

« Territoire du Cameroun français. Assemblée Territoriale. Ouverture de la 2e session ordinaire de 1952. Discours de M.L.P. Aujoulat, Secrétaire d'État à la France d'outre-mer, Député du Cameroun, Président de l'Assemblée Territoriale du Cameroun », Yaoundé, 22 septembre 1952.

Journaux et périodiques

AEF Nouvelles.

Afrique France Presse – Spécial outre-mer.

L'Afrique Française.

L'Afrique et l'Asie.

Banque Centrale des États de l'Afrique Équatoriale et du Cameroun (ex Institut d'Émission de l'Afrique Équatoriale Française et du Cameroun).

Bulletin de l'Association pour l'Étude des Problèmes de l'Union française.

Bulletin d'Information et de Documentation (Haut-Commissariat Yaoundé).

Cahiers Internationaux.

Le Cameroun de Demain (BDC).

Le Cameroun Libre (Colons européens).

Chroniques d'Outre-mer.

Climats.

Démocratie Nouvelle.

L'Écho du Cameroun.

L'Effort Camerounais.

Encyclopédie Mensuelle d'Outre-mer.

L'Étoile (UPC).

Études Camerounaises (ex Bulletin de la Société d'études camerounaises).

Europe-France-Outre-mer.

Journal des Débats de l'Assemblée Territoriale du Cameroun.

Journal Officiel du Cameroun.

Journal Officiel de la République Française.

Marchés Tropicaux et Méditerranéens (ex Marchés Coloniaux du Monde).

Le Monde.

Notes et Études Documentaires.

La Nouvelle Revue Française d'Outre-mer (ex Bulletin de la France d'outre-mer).

Perspectives.

La Presse du Cameroun (ex l'éveil du Cameroun).

Revue de Science et de Législation Financière

La Revue Française de Sciences Politiques.

Revue Juridique et Politique de l'Union Française.

La Revue de la Porte Océane.

Union Française et Parlement.

La Vie Intellectuelle.

La Voix du Cameroun (UPC).

BIBLIOGRAPHIE

Ouvrages généraux

L'Afrique noire dans les relations internationales depuis la Deuxième Guerre mondiale, Paris, SEHRIC, 1983.

AGERON (C.R.), *La décolonisation française*, Paris, A. Colin, 1991.

AGERON (C.R., sous la direction de), *Les chemins de la décolonisation de l'empire français 1936-1956*, Paris, CNRS, 1986.

AGERON (C.R.) et MICHEL (M., sous la direction de), *L'Afrique noire française : l'heure des indépendances*, Paris, CNRS, 1992.

ASSALE, POILAY, MONTHE, BOURUET, « Définition d'une politique économique, sociale et monétaire d'ensemble des pays de l'Union française », Rapport présenté au Conseil Économique, *JORF*, 16 février 1950, n° 3.

BARBE (R.), « Quelques données économiques sur la crise du système colonial français », *Économie et Politique*, juillet 1957, pp.14-36.

BLOCH-LAINE (F.), *La zone franc*, Paris, PUF, 1956.

BONNEFOUS (E.), *Les milliards qui s'envolent. L'aide française aux pays sous développés*. Paris, Fayard, 1964.

BOURCIER DE CARBON (L.), « L'investissement dans les territoires dépendants », Paris, ISEA, série A, *Plan monétaires internationaux*, n° 8 et 9, 1951.

– « L'investissement et les problèmes de développement économique dans les territoires africains », *Les Cahiers économiques*, juin-juillet, 1952.

BOURDILLON (J., sous la direction de), *Les travaux publics français en Afrique subsaharienne et Madagascar 1945-85*, Paris, l'Harmattan, 1991.

BOURGI (R.), *Le Général de Gaulle et l'Afrique noire, 1940-1969*, Paris, LGDJ, 1980.

– *La politique française de coopération en Afrique*, Paris, LGDJ, 1979.

BOURJOL (M.), « L'impérialisme dans les colonies françaises d'Afrique noire », *Économie et Politique*, Août-sept. 1957, pp. 77-108.

Brazzaville. Aux sources de la décolonisation, Colloque IHTP, Institut Charles de Gaulle, Paris, Plon, 1988.

BRUNSCHWIG (H.), *Noirs et Blancs dans l'Afrique noire française*, Paris, Flammarion, 1983.

– *L'avènement de l'Afrique noire*, Paris, A. Colin, 1963.

CHAFFARD (G.), *Les carnets secrets de la décolonisation*, vol. 1 et 2, Paris, Calman Levy, 1967.

« Cinq ans d'exécution du plan de modernisation et d'équipement de l'Union française. Réalisation 1947-1951 et programme 1952 », Paris 1952.

« Commissariat Général du Plan de Modernisation et d'Équipement. Premier Rapport de la Commission de Modernisation des TOM », janvier 1948.

La Conférence Africaine Française. Brazzaville. 30 janvier 1944 -8 février 1944, Paris, Ministère des Colonies, 1945.

COQUERY-VIDROVITCH (C.), « Commerce, investissement et profits dans l'outre-mer français, 1900-1960 », RCP 36, Laboratoire Connaissance du Tiers-monde, Paris VII et CNRS 1973.

CORNEVIN (R.), *Histoire de l'Afrique, T. 3, colonisation, décolonisation, indépendance*, Paris, Payot, 1975.

– *Histoire de l'Afrique contemporaine de la Deuxième Guerre mondiale à nos jours*, Paris, Payot, 1972.

DAVIDSON (B.), *L'Afrique au XXe siècle*, Paris, Jeune Afrique, 1980.

DESCHAMPS (H.), *Histoire générale de l'Afrique noire, T. 2, de 1800 à nos jours*, Paris, PUF, 1971.

« Dix années d'investissement public dans les territoires d'outre-mer », *l'Économie*, n° 539, 10 mai 1956.

DRESCH (J.), « L'Eurafrique », *Présence Africaine*, avr-mai 1956, pp. 13-25.

DUMAINE (A.L.), « La signification réelle du second plan d'équipement et de modernisation des territoires d'outre-mer », *Présence Africaine*, avril-juillet 1955.

DURAND (H.), *Essai sur la conjoncture de l'Afrique noire*, Paris, Dalloz, 1957.

« Fonds de Développement Économique et Social. Rapports de la Commission des Investissements » (1949 à 1957).

« Le fonds d'investissement pour le développement économique et social des territoires d'outre-mer » *Présence Africaine*, déc 1956-janv 1957.

EHRHARD (J.), *Le destin du colonialisme*, Paris, Eyrolles, 1958.

GIRARDET (R.), *L'idée coloniale en France 1871-1962*, Paris, Table ronde, 1972.

GROSSER (Alfred), *La IVe République et sa politique extérieure*, Paris, Armand Colin, 1961.

– *La politique extérieure de la Ve République*, Paris, Jean Moulin, 1971.

HOFFHER (René), *Coopération économique franco-africaine*, Paris, Sirey, 1958.

JACOBSON (A.), « Le problème des investissements dans la France d'outre-mer, *Revue Économique Française*, n° 4, nov. 1957, pp. 14-22.

JEANNENEY (J.M.), *La politique de coopération avec les pays en voie de développement*, Paris, La Documentation Française, 1964.

– *Forces et faiblesses de l'économie française*, Paris, A. Colin, 1959.

JEANNENEY (J.M.) ET BARBIER JEANNENEY (E.), *Les économies occidentales du XXe siècle à nos jours*, Paris, FNSP, 1985.

JULIETTE (R.), « La situation financière des pays d'outre-mer et le Trésor public », *Économie Appliquée*, n° 4, oct-déc. 1954, pp.377-402.

KI-ZERBO (J.), *Histoire de l'Afrique noire*, Paris, Hatier, 1982.

LATTRE (A. de), *Histoire de la politique économique française de 1945 à 1977*, IEP, 1978-1979, Paris, les cours de droit.

– *Les finances extérieures de la France*, Paris, PUF, 1959.

LATTRE (J.M. de), *La mise en valeur de l'ensemble eurafricain français et la participation des capitaux étrangers, sociétés à participation étrangère, compagnies à charte*, Paris, LGDJ, 1954.

LAWRENCE (A.), « Les investissements dans les territoires d'outre-mer », *JORF, Conseil économique, avis et rapports*, 7 mars 1956, pp. 105-135.

LECAILLON (J.), « La place de l'Union française dans l'équilibre financier métropolitain », *Revue de Science et de Législation financière*, avril-juin 1953.

LEDUC (G.), *Le développement économique de l'Afrique noire*, Paris, Cujas, 1955.

– « Aspects financiers, fiscaux, et budgétaires du développement des pays sous développés », *Travaux de l'Institut International des finances publiques*, Londres, 1951.

– « La politique fiscale d'encouragement aux investissements des pays d'outre-mer », *Revue de Sciences et de Législation Financière*, oct-déc. 1952.

– « La politique des investissements dans l'outre-mer », *Revue de Sciences Financières*, n° 1, Janv-mars 1957, pp. 94-115.

LIGOT (M.), *Les accords de coopération entre la France et les État africains et malgache d'expression française*, Paris, La Documentation Française, 1964.

MANUE (G.), « De l'ère coloniale à la coopération », *Revue des deux mondes*, 15 janvier 1962, pp.13-18.

MARSEILLE (J.), *Empire colonial et capitalisme français. Histoire d'un divorce*, Paris, Albin Michel, 1984.

– « L'industrialisation des colonies : affaiblissement ou renforcement de la puissance française? », *Revue Française d'Histoire d'Outre-mer*, n° 254, 1982.

MINEKE SCHIPPER, *Le blanc vu d'Afrique*, Yaoundé, Clé, 1973.

MOREUX (R.), *Principes nouveaux d'économie coloniale*, Paris, 1951.

MOUSSA (Pierre), *Les chances économiques de la communauté franco-africaine*, Paris, Armand Colin, 1957.

– *L'économie de la zone franc*, Paris, PUF, 1960.

NDONGO (S.), *La coopération franco-africaine*, Paris Maspero, 1972.

NGANGO (G.), *Les investissements d'origine extérieure en Afrique noire francophone : statut et incidences sur le développement*, Paris, Présence Africaine, 1973.

OSSENDE AFANA, *L'économie de l'Ouest africain*, Paris, Maspero, 1966.

PICQUEMAL, « Les exportations de capitaux français dans les colonies », *Économie et Politique*, août-sept. 1957, pp. 66-75.

– « Les mouvements de capitaux français vers l'outre-mer », *Revue de Sciences et de Législation financière*, oct-déc 1955.

POSTEL-VINAY (A.), « Aspects financiers et budgétaires du développement économique de l'Union française », in « Les aspects financiers, fiscaux et budgétaires du développement des pays sous développés », Rapport des travaux de la 7e session de l'Institut International des Finances Publiques, Londres, septembre 1951, pp. 170-193.

« Rapport du Commissariat Général sur le plan de modernisation et d'équipement de l'Union française, réalisation 1947-1949 et objectifs 1950-1952 », Paris, Présidence du Conseil, 1949.

RENOUVIN (P.) et DUROSELLE (J.B.), *Introduction à l'histoire des relations internationales*, Paris, A.Colin, 1970.

SAINT MARC (M.), *Zone franc et décolonisation*, Paris, Société d'édition d'enseignement supérieur, 1964.

SERVOISE (R.), « Les investissements publics en Afrique noire », *L'Économie*, 16 mars 1949.

– « Problèmes généraux des investissements dans les pays sous développés, *Cahiers économiques*, février 1953.

SURET-CANALE (J.), *Afrique noire occidentale et centrale, T. 3, De la décolonisation aux indépendances, 1945-1960, vol. 1, Crise du système colonial et capitalisme monopoliste d'État*, Paris, Éditions Sociales, 1977.

THOBIE (J.), MEYNIER (G.), COQUERY-VIDROVITCH (C.), AGERON (C.R.), *Histoire de la France coloniale 1914-1990*, Paris, Armand Colin, 1990.

« Les trusts français aux colonies », *Économie et Politique*, n° 5-6, 1954, pp. 99-124.

VIARD (R.), *La fin de l'empire colonial français*, Paris, Maisonneuve et Larose, 1963.

WAUTIER (C.), *L'Afrique des Africains. Inventaire de la négritude*, Paris, Seuil, 1977.

Ouvrages sur le Cameroun

Histoire et politique

ABWA (D.), *André-Marie Mbida, premier Premier Ministre camerounais (1917-1980)*, Paris, l'Harmattan, 1993.

ANTOINE (P.), « L'essor des partis politiques au Cameroun », 1958.

AUJOULAT (L.P.), « Le Cameroun bouge », *La vie intellectuelle*, n° 27(4), avril 1956, pp. 58-70.

– « Où va le Cameroun? », *Revue Camerounaise*, sept-oct 1958, pp. 190-198.

AYMERICH (Général de Division), *La conquête du Cameroun, 1er août 1914-20 février 1916*, Paris, Payot, 1933.

BAYART (J.F.), *L'État au Cameroun*, Paris, Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, 1985.

BEB A DON (P.), *L'évolution du régime politique du Cameroun de l'indépendance à nos jours*, Paris, 1968.

BETI (M.), *Main basse sur le Cameroun : autopsie d'une décolonisation*, Paris, François Maspéro, 1972.

– « Tumultueux Cameroun », *Preuves*, n° 103, sept 1959, pp. 26-34.

BLANC (P.), « Intégration du Nord Cameroun dans une économie de marché », mémoire de stage, École Nationale d'Administration, 1952.

– « Les régimes du mandat et de la tutelle. Leur application au Cameroun », thèse de doctorat, Montpellier, 1953.

« Cameroons », *Les Études Americaines*, Cahier LIV, 1955.

« Cameroun : 10 ans d'indépendance », *Le Monde*, n° 7787, 25-26 janv. 1970, pp. 1-12.

CHAFFARD (G.), « Le Cameroun à la veille de l'indépendance », *Europe-France outremer*, 355, juin 1959, pp. 25-51

CHAULEUR (P.), « Le Cameroun à la veille de l'indépendance », *Études*, n° 11, nov. 1959, pp. 202-214.

– « La situation politique au Cameroun après un an d'indépendance », *Études*, n° 12, déc. 1960, pp. 379-401.

– « La politique sociale au Cameroun », *Bulletin de l'Afrique française et du Comité du Maroc*, n° 21, août-oct. 1956, pp. 131-134.

CORNEVIN (R.), « Le Cameroun : bilan historique et perspectives », *Histoire de l'Afrique*, vol. III.

– Cameroun : du régime colonial à l'indépendance nationale », *Le Monde Diplomatique*, sept. 1971.

– « Histoire contemporaine des États africains : le Cameroun », Paris, Institut International d'administration Publique, 1970.

DIWOUTA (M.), « Évolution politique du Cameroun depuis 1946 », ENFOM, n° 52, 1958-59.

DUCAT (M.), « Du mandat à l'indépendance », *Marchés Tropicaux et Méditerranéens*, 21 nov. 1959, pp. 2547-54.

EYINGA (A.), *Introduction à la politique camerounaise*, Paris, l'Harmattan, 1984.

– *Démocratie de Yaoundé. T. 1. Syndicalisme d'abord, 1944-1946*, Paris, l'Harmattan, 1985.

– « La Proclamation commune (avril 1955) », *Dossiers camerounais*, n° 1, 13 sept. 1971.

– « Notre histoire par les textes. La Convention franco-française pour le Cameroun (1958) », *Dossiers camerounais*, n° 11, janvier 1978.

– *L'UPC : une révolution manquée?* Paris, Chaka, 1991.

EYONGETAH (T.) et BRAIN (R.), *A history of the Cameroon*, London, Longman, 1974.

FROELICH (J.C.), *Cameroun-Togo, Territoires sous tutelle*, Paris, Berger-Levraut, 1956.

GAILLARD (P.), *Ahmadou Ahidjo*, Paris, Jeune Afrique, 1994.

GARDINIER (D.E.), *Cameroun : United Nations challenge to french policy*, London, Oxford University Press, 1963.

GONIDEC (P.F.), « Les Institutions politiques de la République fédérale du Cameroun », *Civilisation*, vol XI, n° 4, 1961.

GOUELLAIN (R.), « New-Bell Douala : enquête urbaine demandée par le Haut-Commissaire », Douala, IRCAM, 1956.

JOHNSON (W.R.), *The Cameroon federation : Political Integration in a fragmentary Society*, Princeton, N.J., Princeton University Press, 1970.

JOSEPH (R.), *Le mouvement nationaliste au Cameroun*, Paris, Karthala, 1986.

KETCHOUA (T. Abbé), « Contribution à l'histoire du Cameroun de 450 av. JC. à nos jours, CIRCA, 1962.

KOM (D.), *Le Cameroun : Essai d'analyse économie politique*, Paris, Éditions Sociales, 1971.

KWAYEB (E.K.), *Les institutions de droit public du pays bamiléké*, Paris, LGDJ, 1960.

LABURTHE-TOLRA (P.), « Yaoundé d'après Zenker », extrait des *Annales de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines de Yaoundé*, n° 2, 1970.

LAMBERTON (Colonel J.), « La pacification de la Sanaga Maritime (Cameroun décembre 1957-janvier 1959) », Centre Militaire d'Information et de Spécialisation pour l'outre-mer, n° 569/A, 1960.

LEMBEZAT (B.), *Le Cameroun*, Paris, Nouvelles Éditions Latines, 1964.

LEMOINE (René), « Malaise au Cameroun », *La vie française*, 25 fév. 1955.

LE VINE (V.T.), *Le Cameroun du mandat à l'indépendance*, Paris, Présence Africaine, 1984.

« Les Émeutes de mai », Livre blanc du Gouvernement, Yaoundé, Service de l'information, 1955.

MANUE (G.R.), « L'indépendance du Cameroun », *Revue des Deux Mondes*, n° 3, 11 fév. 1960, pp. 461-473.

MAURIES (R.), « Série le "K" du Cameroun », *Dépêche du Midi*, 8, 10, 12, 14, 18, et 19 déc. 1956.

MOUME-ETIA, « Les débuts du syndicalisme au Cameroun », *Vierteljahres Berighte*, n° 55, mars 1974, pp. 51-74.

MVENG (E.), *Histoire du Cameroun*, Paris, Présence Africaine, 1963.

NDAM NJOYA (A.), *Le Cameroun dans les relations internationales*, Paris, LGDJ, 1976.

NGONGO (L.P.), *Histoire des forces religieuses au Cameroun, de la Première Guerre Mondiale à l'indépendance (1916-1955)*, Paris, Karthala, 1982.

NGUINI (Marcel), « La valeur politique et sociale de la tutelle française au Cameroun », thèse pour le doctorat, Faculté de Droit, Université d'Aix-en-Provence, 1956.

N'NAH NSENGUE D'EBOLOWA, « Le bilan politique, social et économique de l'administration française au Cameroun, du mandat à la fin de la tutelle (1920-1959) », thèse de doctorat, Université de Paris VIII, 1975.

« Note sur la répression au Kamerun », *Temps Modernes* 15, nov. 1959, pp. 941-953.

« Note sur le Cameroun », *Bulletin de l'Association pour l'étude des problèmes de l'Union française*, n° 100, mai 1956, pp. 23-34.

« Les Nouveaux statuts du Togo et du Cameroun », *Recueil Penant* 69, avril 1959, pp. 175-198.

OWONA (A.), « À l'aube du nationalisme camerounais : la curieuse figure de Vincent Ganty », *Revue Française d'Histoire d'outre-mer*, n° 204, 3e trimestre 1969, pp.199-235.

OYONO (D.), « La politique africaine du Cameroun 1960-1985 », thèse de Doctorat d'État, Institut d'Étude Politique de Paris, 1988.

PAGES, « La tutelle éclairée de la France au Cameroun », *Compte rendu mensuel des séances de l'Académie des Sciences Coloniales*, n° 14, 3 déc. 1954, pp. 503-519.

PIQUEMAL (M.), « Que se passe-t-il au Cameroun? », *Démocratie Nouvelle*, n° 7, juillet 1955.

SORAS (A. De), « La situation politique au Cameroun et l'Eglise », *Revue de l'Action Populaire*, 90, juil-août 1955, pp. 786-796.

« Le statut du Cameroun », *Recueil Penant* 68, juin-juillet 1958, pp. 85-110.

TOLEN (A.), « Le Cameroun », in *Décolonisation et régimes politiques en Afrique noire*, sous la direction de Albert Mabileau et Jean Mayriat, Paris, A. Colin, 1967, pp. 229-250.

UM NYOBE (R.), *Le problème national kamerunais*, Paris, l'Harmattan, 1984.

– *Ecrits sous maquis*, Paris, l'Harmattan, 1989.

– « Où en est le nationalisme camerounais », *Cahiers Internationaux*, n° 7 (64), mars 1955, pp. 81-88.

– « Les vraies solutions pour une détente morale et politique au Cameroun », Inter-compo Montmartre, 1957.

WONYU (E.), *De l'UPC à l'UC : témoignage à l'aube de l'indépendance, 1953-1961*, Paris, l'Harmattan, 1985.

ZANG ATANGANA (J.M.), *Les forces politiques au Cameroun réunifié*, Paris, l'Harmattan, 1989.

– « Les partis politiques camerounais », *Recueil Penant*, n° 68 H décembre, 1960, pp. 681-708.

ZANG ATANGANA et DEBEUSSCHER, « L'évolution politique du Cameroun », Paris, 1959 (Texte dactylographié).

Histoire économique et sociale

ALEXANDRE (P.) et BINET (J.), *Le groupe dit Pahouin (Fang-Boulou-Beti)*, Paris, Presses Universitaires de France, 1958.

ANTOINE (P.), « Les Sociétés Africaines de Prévoyance au Cameroun », FDSE, 1954.

ATANGANA (M.R.), « French Nationalism and Capitalism in Cameroon » *African Studies Review*, Vol. 40, n° 1, April 1997, pp. 83, 111.

– « Les relations financières entre le Cameroun et la France et l'image de la France au Cameroun (1946-1956) », *Matériaux*, n° 32-33, Juillet-Décembre 1993, pp. 47-52.

AUBERY (M.R.), « La situation économique du Cameroun en 1956 », *Études d'outre-mer*, n° 9, nov. 1957, pp. 335-344.

AWANA (C.O.), « Évolution de la chefferie traditionnelle en pays beti (sud Cameroun) », ENFOM, N° 122, 1958-59.

BINET (J.), « Cacao au Cameroun », *Encyclopédie Mensuelle d'outre-mer*, vol. IV, fasc. 52, déc. 1954, pp. 340-344.

– « Cameroun : structures politiques coutumières, *Encyclopédie Mensuelle d'outre-mer*, vol. 5, fasc. 63, nov. 1955.

– « Les budgets familiaux du sud Cameroun, 1954-1956 », IRCAM.

– « Budgets familiaux des planteurs de cacao au Cameroun », Collection L'Homme d'outre-mer, n° 3, ORSTOM 1956.

– « Les cadres au Cameroun », *Civilisations*, vol. XI, n° 1, 1961, pp. 21-36.

BOUCHART (P.), « Le FIDES au Cameroun », *Civilisations*, vol. VI, n° 3, 1956, pp. 393-409.

« Cameroun 1952 », *Marchés Coloniaux*, n° 340, 17 mai 1952, pp. 1237-1418.

« Cameroun français. Budget des recettes et des dépenses », Yaoundé, Imprimerie du gouvernement, (exercices 1949 à 1955).

« Cameroun 1959 », *Marchés Tropicaux et Méditerranéens*, n° 732, 21 nov. 1959, pp. 2527-2633.

CHAULEUR (P.), « L'industrialisation du Cameroun et ses perspectives », *Industries et Travaux d'outre-mer*, N° 13, déc. 1954, pp. 739-747.

– « La transformation du Cameroun », *Encyclopédie Mensuelle d'outre-mer*, vol. V, fasc. 54, fév. 1955, pp. 71-76.

« Conférence (XXXIXe et XXXe) des chambres de commerce de la Méditerranée et de l'Afrique française. Situation économique du Cameroun », Marseille, 1954 (?) et 1955.

DARGE (P.), « Le café au Cameroun », ENFOM, n° 41, 1958-59.

DE SOYE (J.L.), et BEAUROIS (R.), « L'expansion bamiléké », ENFOM, n° 48, 1957-58.

DIDIER (H.), « Aperçu sur la situation et l'évolution économique et financière du Cameroun », *La Nouvelle Revue Française d'outre-mer*, n° 4, avril 1954, pp. 150-161.

DIZAIN (R.) et CAMBON (A.), « Étude sur la population du quartier New-Bell à Douala, ORSTOM, 1956.

DOMINICI (Louis), « La banane d'exportation au Cameroun », ENFOM, n° 56, 1958-59.

DUGAST (I.), « Inventaire ethnique du sud Cameroun », mémoire de l'IFAN, série : Population, n° 1, Centre du Cameroun, 1949.

EDOO (P.), « L'expérience coopérative au Cameroun », FDSE, 1961.

ENFOUX (P.), « Influence de l'industrialisation actuelle de la Sanaga Maritime sur le développement politique, économique et social de cette région », ENFOM, N° 21, 1956-57.

ETEKI-MBOUMOUA (W.E.), « De quelques incidents sociaux de l'Alucam », ENFOM, n° 64, 1958-59.

EYINGA (A.), « Dix années de FIDES au Cameroun (1947-57) », ENFOM, n° 66, 1958-59.

GOUELLAIN (R.), « New-Bell Douala : enquête urbaine demandée par M. le Haut-Commissaire, IRCAM, Douala, 31 juillet 1956.

GUILBOT (J.), « Petite étude sur la main d'œuvre à Douala, IFAN, Yaoundé, 1949.

HUGON (P.), *Analyse du sous-développement en Afrique noire : l'exemple de l'économie du Cameroun*, Paris, Presses Universitaires de France, 1968.

KODOCK (A.F.), « Les problèmes du crédit dans le développement économique du Cameroun », FDSE, 1967.

KAPTUE (L.), Travail et main d'œuvre au Cameroun sous régime français, 1916-1952, Paris, l'Harmattan, 1986.

LEDUC (G.), « L'évolution des masses et des structures budgétaires du Cameroun et de l'AEF depuis 1929 », *Banque Centrale de l'Afrique Équatoriale et du Cameroun*, 38, août-septembre 1959, pp. 309-320.

MASLIN (P.), « Peuplement blanc et mise en valeur de l'ouest Cameroun », ENFOM, n° 20, 1951-52.

MBONGO-MOUNOUME (Thomas), « Le paysan beti et la politique du cacao », ENFOM, n° 101, 1958-59.

NDOGMO (J.L.), *Le dynamisme bamiléké*, Yaoundé, CEPER, 1981.

« Note sur la situation économique du territoire à la fin de l'année 1956 », Yaoundé, Territoire du Cameroun.

PAIN (F.), « Évolution économique et sociale du Cameroun depuis 1947 », FDSE, 1959.

PORCHER (B.), « L'africanisation des cadres au Cameroun », ENFOM, n° 23, 1955-56.

POUKA (L.M.), « Les Bassa du Cameroun », *Les Cahiers d'outre-mer*, n° 10, avril-juin 1950.

PRE (R. et autres), « Présentation of the Cameroon », *Études américaines* 10, cahier 54, 1955, pp. 3-30.

RICHARD (R.), « Le budget du Cameroun et les investissements du FIDES », mémoire de stage, École Nationale d'Administration, Paris, 1957.

SAULIERE (P.), « Les planteurs de cacao dans la subdivision de Sangmélima », ENFOM, n° 153, 1958-59.

TARDITS (C.), *Contribution à l'étude des populations bamiléké de l'Ouest-Cameroun*, Paris, Éditions Berger-Levrault, 1960.

WILBOIS (J.), *Le Cameroun. Les indigènes, les colons, les missions, l'administration française*, Paris, Payot, 1955.

Index

Les noms géographiques (lieux, ethnies, cours d'eau) sont en minuscules (exemples : Yaoundé, Ewondo, Wouri). Les noms de personnes ou de sociétés sont en italiques (exemples : *Mbida, SAFA, Péchiney*). Les termes de matières sont en majuscules (exemples : NATIONALISME, UPC, CACAO).

A

Abega (Martin) : 59, 74, 169.

ACCORD DE TUTELLE : 7, 59, 94-100, 123, 221.

AD LUCEM : 73.

ADMINISTRATION FRANÇAISE : 6-7, 16-23, 29, 30, 33, 36-51, 54, 80, 83, 91-100, 103, 120, 123-124, 134, 136-137, 139, 146-165, 168-170, 175, 177, 208, 219, 221, 229-230, 232, 236, 238, 251, 253-254, 266.

Afrique du Sud : 33, 36.

Afrique Équatoriale Française (AEF) : 5-7, 45, 83-84, 94, 110, 112, 117, 125, 130, 135-136, 144, 158, 193-194, 196-198, 225, 239.

Afrique Occidentale Française (AOF) : 45, 83, 110, 125, 135-136, 193-194, 196-197, 225.

AGRICULTURE (ou DÉVELOPPEMENT AGRICOLE) : 16-18, 22, 24-30, 36, 41, 43, 45, 67-71, 102-103, 105-108, 112-114, 116, 126, 140, 146, 150-152, 154, 160, 199, 201-202, 206-207, 214, 230, 233, 235, 238, 243, 250-251, 253-255, 265.

Ahidjo (Ahmadou) : 88, 94, 164, 171, 258-260, 267-268.

Alger : 45, 104.

Algérie : 47, 57, 70, 95, 137-138, 222, 240, 258.

Allemagne (ou Allemands) : 5-6, 8, 16, 18-22, 29, 56-57, 83, 24, 77, 235, 239-240, 263.

ALNK (Armée de Libération Nationale Kamerounaise) : 260.

ALUCAM : 23, 139, 152, 166, 210, 235, 246-250.

AMNISTIE : 169-172.

Angleterre (ou Anglais, ou Grande Bretagne) : 5, 8, 77, 95, 98, 159, 162, 173, 214-215, 221, 258, 265.

Antillais : 76, 147, 164.

Arouna (Njoya) : 88, 171.

ASCOCAM (Association des Colons du Cameroun) : 34-35, 38, 252.

Assalé (Charles) : 47, 51, 75, 77-78, 164-165.

ASSEMBLÉE NATIONALE FRANÇAISE : 36, 38, 54, 59, 69, 76, 88-89, 93-94, 96-97, 100, 124, 138, 154, 164, 167, 170, 217, 259, 264, 266.

ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE : 69, 88-89, 94, 100, 167, 215, 264, 266.

ASSEMBLÉE DU CAMEROUN (ou ARCAM, ou ATCAM) : 24, 30, 38-39, 59, 70, 74-75, 88-93, 97, 99, 105, 108-109, 114-116, 120-121, 124, 133-134, 136, 149, 158, 162, 166, 168-169, 172, 175, 209-210, 218, 223, 231-232, 252, 257-260, 264, 266.

Atangana (Charles) : 19.

Aujoulat (Louis Paul) : 51, 73, 75, 88, 90, 92, 96-98, 100, 114, 124, 147, 160, 164-165, 168, 237-238.

B

Babimbi : 22-23, 158, 162.

Bafoussam : 109, 144, 159, 260.

Bamoun : 16, 55, 243, 253-254.

Bagal (Guillaume) : 61.

Bamiléké : 14, 16, 18, 22, 25-29, 42-47, 52, 55, 67-68, 77, 98, 109, 112, 156-159, 166-167, 242-243, 253-255, 259, 265

BANANE : 22, 26-28, 103, 112, 131, 144-145, 166, 233, 235, 239, 242, 253-255, 265.

Banque Commerciale Africaine : 111.

Banque de l'Afrique Occidentale : 110-111.

Banque Nationale pour le Commerce et l'Industrie : 111.

Bassaà : 14, 21-25, 29, 42-44, 56, 61, 67-68, 73, 235, 247, 265, 259-260.

BDC : 55, 73-76, 89, 169, 17.

Bebey (Eyidi) : 63.

Bell (Alexandre Douala Manga) : 88, 93-94, 97-98, 100, 147.

Bénoué : 20, 55, 129.

Beti : 14-21, 28, 42, 55, 75, 80, 98, 164, 254.

Bindzi (Benoît) : 168.

BLANCS : 18, 24, 26-29, 31, 33, 36-37, 39-40, 42, 47, 53-54, 58, 65, 92-93, 133, 149-152, 156-158, 164, 166-167, 244, 250, 252, 254-255, 264-265. Voir aussi Colons.

Blin : 109-110, 202, 224.

Bloch Lainé (François) : 197.

BOIS : 325, 130-131, 167, 213, 233, 235, 239, 254.

Bois du Cameroun (Société Les) : 25, 213.

Bonabéri : 129, 144, 154, 242.

Bonfils (Tina) : 167.

Bonneau (Monseigneur) : 51.

Bonnefous (Edouard) : 102, 104, 198.

Bouly (Léonard) : 61.

BOURGEOISIE : 16-17, 26-27, 31, 37-40, 114, 151, 166-167, 250, 265.

Brazzaville : 33-36, 45, 58, 84, 87-88, 101, 104-105, 125, 139, 159, 208.

British Bank of West Africa : 111.

BRP (Bureau de Recherches du Pétrole): 189, 192.

Bulu : 14-19, 22, 26, 28, 42, 77-78, 80, 164-165, 254.

Bureau Minier de la France d'outre-mer: 107, 189.

Buron (Robert): 147, 212, 217, 249.

C

CACAO : 15-20, 22, 26, 28, 30, 43, 77, 80, 107, 114, 130-131, 139, 144-146, 164-167, 185-186, 213-214, 230, 233, 235, 238-239, 242, 251, 253-254, 265.

CAFÉ : 22, 26-28, 46, 78, 103, 114, 131, 144-145, 150, 233, 235, 239, 242, 253-255, 265.

CAOUTCHOUC : 22-24, 103, 153, 213, 235, 254.

CAPITALISME (ou CAPITAL, ou CAPITAUX) : 8, 13-14, 17-18, 23, 26-27, 37, 40, 42, 45, 64-65, 80, 100, 108, 110, 125-127, 132, 138-141, 167, 177, 181-185, 189, 198-199, 212, 220, 223-225, 237, 244-246, 248-250, 263-268.

Carbon (Luc de): 200.

Cartier (Raymond): 223.

CATHOLICISME (OU CATHOLIQUE) : 16-17, 19, 48-51, 63, 71, 73, 75, 92, 163, 170-171, 176.

CCFOM: 107-108, 111, 115-116, 118, 127, 135, 142-143, 161, 181, 183-184, 186, 188-190, 192-193, 195-197, 199-202, 212, 229, 230, 245, 247.

CFTC (Confédération Française des Travailleurs Chrétiens) : 46, 48, 51-53, 154.

CGT (Confédération Générale du Travail) : 46-54, 63, 64. Voir aussi USCC.

Chaffard (Georges): 51, 137, 172, 261.

CHEFS (traditionnels) : 5, 16-20, 25, 30, 59, 67-68, 72, 75, 77, 92, 97, 157, 169, 171, 175, 214.

CHEMINS DE FER : 21-22, 24, 40, 43, 46, 57, 67, 74, 102, 105, 116-117, 129, 144, 158, 173, 185-186, 189, 208, 214, 230, 233, 235-236, 239-240, 242, 249.

Casablanca : 217.

Chine : 64.

CNO (Comité National d'Organisation de l'UPC) : 71, 173, 260.

CODE DU TRAVAIL : 35, 39, 54, 58, 154.

COLLÈGE (électoral) : 24, 36, 62, 73-74, 88, 90, 92-94, 162, 164, 169, 175, 244, 266.

COLONIALISME (ou ANTICOLONIALISME, ou COLONISATION) : 5-8, 14-22, 24-26, 28, 31, 33-34, 36-40, 44, 46-47, 49-50, 54-55, 57-58, 60, 63-69, 78-80, 83, 87-88, 92, 96, 99, 101-104, 122-123, 125-126, 136-138, 140, 146-147, 156, 164-167, 177, 181-182, 184, 223, 225, 231, 233, 244-245, 247-250, 252-253, 263-267.

COLONS : 26, 33-38, 48-50, 54, 56-57, 65, 84, 92-93, 113-114, 150-152, 156, 161, 219-220, 223, 239, 240, 244, 252, 254, 264, 266. Voir aussi Blancs.

COMMUNAUTÉ BLANCHE : voir Colons.

COMMUNISME (OU COMMUNISTE) : 47-50, 61-65, 71-72, 123-124, 137, 147-148, 160.

Compagnie Générale des Oléagineux Tropicaux : 107.

Conakry : 141, 161.

Congo : 13, 15, 29, 90, 239, 246.

CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE : 88.

CONSTITUANTE (Assemblée) : 59, 62, 88, 96-97, 156, 172.

CONSTITUTION FRANÇAISE : 7, 61, 87-88, 92, 99.

Côte d'Ivoire : 268-269.

COTON : 145, 233, 235, 254.

Cotonou : 159.

Coty (René) : 147.

CPMEC (Conférence des Petites et Moyennes Entreprises du Cameroun) : 151.

Crédit du Cameroun (CREDICAM) : 107, 112, 201, 251.

Crédit Lyonnais : 111.

CROISSANT FERTILE : 40, 240, 242, 244, 250, 254.

D

Dakar : 117, 125, 139, 218, 239.

De Gaulle **(C. ou GAULLISME, OU GAULLISTE)** : 36, 47, 83-84, 97, 147, 267.

Deffere (Gaston) : 168, 172.

Delavignette (Robert) : 33, 36, 59.

Dien Bien Phu : 70.

Dizain et Cambon : 42, 43.

Dizangué : 23-24, 153.

Donnat (Gaston) : 47.

Douala (ville/port) : 6, 21-22, 25, 29-31, 33-34, 36-37, 40, 48, 51, 54-55, 58, 60-61, 64, 67, 69, 72, 78-80, 83, 101, 113-114, 116, 125-126, 129-131, 133, 136, 144, 149, 153-156, 158-160, 173, 200, 207, 213, 219, 233, 235-236, 239-240, 242, 244, 246, 249, 252, 260, 264-265.

Dschang : 19, 98, 235, 242.

Duala (peuple) : 5, 14, 16, 21, 29-31, 40, 56, 58, 72, 77, 112-113, 263-265.

E

Ebolowa : 44, 67, 114, 164, 242, 253.

Edéa : 23, 37, 67, 73, 126, 129, 144, 153, 159-160, 235, 242, 244, 246-249, 252.

Ekwabi Ewane (Jean) : 232.

Ekwalla Essaka : 59.

ENELCAM (Énergie Électrique du Cameroun) : 23, 126, 131, 245-246, 248.

Enyegue (Pie) : 61.

Eséka : 24-25, 51, 159, 207, 235.

ESOCAM (Évolution Sociale du Cameroun) : 55, 72-73, 89, 99, 159.

États-Unis : 95, 125, 140, 257.

ÉTATS GÉNÉRAUX DE LA COLONISATION FRANÇAISE : 34-35, 38, 252.

Ewondo : 15-16, 18-19, 56-61, 73, 75.

EXPORTATIONS : 8, 18, 22, 24, 27-28, 31, 40, 45-46, 54, 80, 90, 106-107,

112, 114, 118-120, 130-131, 133, 138-139, 141, 144-146, 151, 165-166, 177, 181, 184, 201, 227, 233-235, 239, 240, 242, 244, 246-247, 249, 253-255, 263-265, 268.

Eyinga (Abel) : 48, 173, 245.

F

Fang : 15-18, 42, 77.

Faure (Edgar) : 161.

FIDES : 45, 90, 104, 107-110, 114-116, 127-129, 131-132, 134-135, 138, 140, 142-143, 161, 176-177, 181, 184, 186, 188-191, 193-194, 196-197, 202, 227-233, 236-237, 242-243, 245, 250.

FO (Force Ouvrière) : 46, 48, 51-53, 158.

FONCTIONNAIRES : 7, 16, 19, 33-41, 43, 47-50, 53, 56-61, 68-69, 74-75, 79-80, 92, 105, 114, 141, 148-149, 153-155, 162-163, 166, 175-176, 218, 228, 238, 263.

Fouda (André) : 47, 56.

FSM (Fédération Syndicale Mondiale) : 51.

G

Gabon : 15, 146, 268.

Garoua : 20, 44, 129-130, 144, 208, 235, 244.

Graffin (Monseigneur) : 48-49.

GRÈVES : 46, 53, 58, 67, 153-154, 156, 159-160.

GUERRE : 5, 7, 16, 18-21, 23, 28-40, 43, 45-47, 57-58, 60, 62-63, 70, 76, 80, 83-85, 87, 95, 100-101, 104, 111-114, 117-118, 120-121, 123, 125, 132, 134-135, 137-138, 147-148, 156-157, 164-165, 176, 190, 209, 224, 233, 239, 252-254, 259, 263-265.

Gueye (Lamine) : 40.

Guinée : 15, 146, 161, 239, 246-248.

Guyane : 57.

H

Hô Chi Minh : 70, 137.

Hoffber (René) : 121, 231.

Houphouët-Boigny (Félix) : 51, 259.

HUILE DE PALME : 22, 29-30, 145, 233-235, 254.

I

IEDES : 128, 143, 183.

IMPORTATIONS : 31, 40, 54, 58, 60, 80, 90, 103, 113, 118-121, 125, 130-133, 145-146, 151, 167, 199, 202, 212, 242, 244, 249, 253, 265, 268.

INDECAM (Coordination des Indépendants Camerounais) : 55, 73.

INDÉPENDANCE : 6, 40, 62-63, 65-66, 68, 70, 73, 76, 79, 88, 95, 100, 118, 137-138, 148, 156, 161, 167-172, 198, 221, 223-225, 240, 249, 257-259, 261, 264, 266-269.

Indochine : 62, 64, 70, 117, 126, 132, 137-138, 147, 151, 220, 222, 225, 250, 266.

INDUSTRIALISATION (ou INDUSTRIE, ou INDUSTRIEL) : 13, 31, 33, 36-38, 43-46, 54, 58, 62, 78, 94, 97, 102-103, 105-107, 110-111, 115-116, 126, 129, 131, 139-141, 146, 148, 151-152, 154-155, 160, 181, 199-200, 206-209,

213-215, 218-219, 221, 242, 246-247, 249-252.

INFRASTRUCTURE : 106, 108, 113, 115, 129-130, 132, 138, 143, 144, 146, 153, 190-192, 206, 208, 227, 230, 233, 235-237, 242, 244, 264.

INVESTISSEMENT : 6-8, 22-23, 37-38, 45, 93-94, 104-107, 109-110, 115, 122, 125-129, 131-136, 138-144, 146, 150, 177, 181, 231, 235, 237, 239-240, 242, 245-247, 250-252, 263-265, 269.

IOM (Indépendant d'Outre-mer) : 73.

IRHO (Institut de Recherche des huiles et Oléagineux Tropicaux) : 116.

J

Jacquinot (Louis) : 221, 247-248.

JEUCAFRA : 56-61, 169.

Joseph (Richard) : 31, 41, 44, 59, 65, 161.

K

Kaptue (Léon) : 49.

Kingue (Abel) : 70, 158-159, 173.

Kingue-Jong : 31, 58-59.

Kumba : 62, 173.

KUMZSE : 55, 77-78, 94, 98.

L

LOI-CADRE : 7, 169.

M

Madagascar : 70, 141, 146, 193-194, 196-197, 249, 261, 267.

Marseille (Jacques) : 146, 266.

Marseille (ville) : 247.

MARSHALL (Plan) : 115-116, 131.

Mayi Matip (Théodore) : 260.

Mbalmayo : 44, 67, 233, 240.

Mbida (André Marie) : 76, 88, 90, 94, 164-165, 168, 170-171, 223, 257, 259.

Melone (Abbé) : 169.

Mendès-France (Pierre) : 74, 147, 161-162.

Messmer (Pierre) : 164, 170, 172, 258.

Mitterrand (François) : 51, 267.

Mollet (Guy) : 55, 169.

Monnerville (Gaston) : 57.

MONNET (Plan) : 100-101, 105, 177.

Moumé Etia (Léopold) : 47, 50.

Moumié (Félix Roland) : 70, 156, 158, 176, 260.

Moussa (Pierre) : 197, 220.

MPA (Missions Presbystériennes Americaines) : 16, 19.

Mungo : 17-18, 25-30, 39, 43, 52, 67, 79, 91, 112-113, 154, 156-158, 164, 166, 171, 200, 242-243, 253-255, 260.

Mveng (Engelbert) : 18-19, 22, 77.

N

NATIONALISME (OU NATIONALISTE) : 6-7, 14, 18, 21, 23, 39, 42, 48, 56, 58-60, 62-65, 68, 70-71, 75-76, 78-80, 84, 138, 140, 146, 148, 150, 155, 163-171, 176-177, 221-222, 224, 231,

235, 239, 248, 250, 253, 259, 261, 263-266, 268.

NATIONS UNIES (ou ONU) : 6, 8, 21, 51, 59, 61-64, 72-73, 76, 78-79, 87, 89, 91, 93-100, 120, 123-124, 138, 140, 156, 231, 240, 250-251, 258, 260.

New-Bell : 37, 40-44, 67, 79, 158, 161, 164, 264.

New York : 8, 62, 96, 250.

Ngambé : 22-23.

Ngayewang (Pierre) : 218.

Ngaoundéré : 20, 44, 67-68, 129-130, 144, 235.

Ngom (Jacques) : 47, 51-52, 69, 245.

NGONDO : 55, 77-78, 91, 94, 98, 138, 221, 251-252.

Ngongo (Louis Paul) : 47.

Nigéria : 5, 258.

Ninine (Jules) : 76, 88, 147, 164, 171.

Nkongsamba : 26, 40-41, 44, 129, 157-158, 160, 235, 240, 242, 244.

Nkoudou (Raphaël) : 61, 74.

Nyobè (André Claude) : 61, 69.

O

Okab (Fabien) : 49, 74.

Okala (Charles) : 59, 76, 88, 168, 171, 175-176, 232, 251.

P

PCF (Parti Communiste Français) : 51, 62-64.

PECHINEY : 141, 152, 210, 235, 246-250. Voir aussi ALUCAM.

Peuls : 14-15, 18, 20-21, 28, 68, 72, 77, 170.

PLAN (de développement économique) : 7, 17, 41, 45, 54, 80, 90, 100-101, 104-110, 112, 114-115, 118-123, 125-129, 131, 133-135, 137-141, 143-147, 150, 162, 168, 176-177, 188-191, 209, 210, 225, 227-233, 235-237, 239, 240, 244-245, 249-250, 252, 263, 266.

Pouka (Louis Marie) : 56, 58-59.

Pré (Roland) : 24, 70, 124, 137, 139, 141, 146-153, 155-156, 160-163, 167, 170, 231, 166.

PROLÉTARIAT (OU SOUS PROLÉTARIAT) : 25, 28, 36, 38, 40-45, 67, 79, 113, 153, 156.

R

RACAM (Rassemblement Camerounais) : 58-61, 169.

RDA (Rassemblement Démocratique Africain) : 50, 51, 61-63, 65, 71, 161.

RÉUNIFICATION : (voir Unification).

Richard (R.) : 228-229.

ROUTES : 22-24, 54, 105, 108, 115, 119, 126, 129-130, 144, 157-159, 161, 167, 173, 232, 235-237, 252.

S

SAFA (Société africaine forestière et agricole) : 23-25, 153.

Sakouma (Philémon) : 47, 74.

Samba (Martin Paul) : 19.

Sanaga Maritime : 23-24, 52, 55, 67, 73, 79, 113, 153, 156, 158-159, 162, 164, 173, 200, 233, 242-243, 247, 258, 260.

Sangmélima : 379.

SAP (Sociétés Africaines de Prévoyance) : voir SIP.

Sarraut (Albert) : 101-106.

SCOA (Société Commerciale de l'Ouest africain) : 141.

SEREPCA (Société d'Exploitation et de Recherches Pétrolières du Cameroun) : 192, 245.

SFIO (parti socialiste français) : 55, 76, 147.

SIP (Sociétés Indigènes de Prévoyance) : 27, 35, 112-113, 130, 149, 237, 251, 255.

SOCIÉTÉS D'ÉCONOMIE MIXTE (ou SOCIÉTÉS D'ÉTAT) : 106-108, 110, 126, 131, 141-142, 188-189, 201-202.

SOCIÉTÉ DES NATIONS : 8, 60, 264.

Société Générale : 111.

Soppo Priso (Paul) : 31, 39, 56-59, 74-76, 88, 90, 94, 163, 166, 168-173, 215, 223-224, 258.

Soucadaux (André) : 51, 70-71, 115, 123-124, 126, 129, 137, 140, 146-147, 150, 231, 242.

Soustelle (J.) : 97.

SYNDICALISME : 24, 27-28, 33, 39, 42, 45-55, 58, 61, 65, 69, 75, 77, 112-114, 148-149, 154-156, 159, 163, 176, 245, 264.

T

Tagny (Mathieu) : 168.

Tchad : 83, 239-240.

Togo : 6, 45, 87, 89, 94-95, 97-98, 149, 162, 169, 172, 193-194, 196, 225.

U

Um Nyobè (Ruben) : 47, 57, 59-64, 66-67, 70, 72-73, 75-76, 79, 89, 92, 99-100, 123, 137, 149, 176, 223, 245, 251, 260.

UNICAFRA (Union Camerounaise Française) : 58-59, 169.

UNIFICATION : 62, 65-66, 68, 73, 76, 78-79, 169-170, 221, 257-259.

UNION FRANÇAISE : 6-7, 62, 64, 69-70, 73-74, 78, 87-95, 99, 104-106, 115, 117, 120, 133, 137-140, 161, 168, 171, 173, 215-217, 220, 222-223, 225, 247, 259, 261.

UNION NATIONALE (Movement d') : 168-173.

Union Soviétique : 96.

UPC (Union des Populations du Cameroun) : 21, 39, 42, 43, 50-51, 55-56, 60-79, 89, 94, 99-100, 123-124, 137-138, 146-150, 152-153, 155, 221, 257-261, 263-264, 266.

URBANISATION : 23, 40-42, 67, 77, 106, 109-110, 113, 142, 149, 153, 156, 161, 244, 264.

USAC (Union des Syndicats Autonomes du Cameroun) : 51-53.

USC (Union Sociale du Cameroun) : 55, 73, 76, 168, 171.

USCC (Union des Syndicats Confédérés du Cameroun) : 42, 48-55, 63, 69, 71, 153-156.

W

Wouri : 29, 52, 61, 67, 69, 129, 144, 153, 157, 200, 235-236, 242-243.

Y

Yaoundé : 8, 21-22, 31, 34, 40-44, 46-47, 51, 67, 69, 71, 73, 75, 130, 144, 147, 153-154, 158, 160, 170, 173, 200, 218-219, 235, 239, 242, 244, 253, 259-260, 268-269.

Z

Zang Atangana : 74, 147.

Table des matières

Avant-propos 3

Introduction générale 5

PREMIÈRE PARTIE

LES ACTEURS

Introduction de la première partie 13

Chapitre 1 : La base ethnique : l'héritage 15

I. Dominante de collaboration. 15

Collaboration sur la base d'intérêts économiques modernes : les Beti-Bulu (planteurs de cacao) 15

Collaboration sur la base de la tradition : les Peuls du Nord Cameroun (l'ordre monarchique) 20

II. Dominante de résistance. 21

Poids élevé du système colonial : cas bassaà 21

Dynamisme d'une population en expansion : cas bamiḷéké 25

III. Combinaison complexe de résistance et de collaboration : cas duala 29

Chapitre 2 : La problématique des classes sociales et l'hypothétique dépassement du cadre ethnique 33

I. La résistance de l'ordre colonial ou le poids de l'idéologie de la politique et des intérêts coloniaux : les colons 33

II. Naissance d'une bourgeoisie et essor d'un prolétariattrans-ethniques 38

La bourgeoisie des fonctionnaires 38

Le prolétariat et le sous-prolétariat 40

III. L'essor du mouvement syndical 45

La naissance du mouvement syndical au Cameroun 45

L'USCC-CGT 48

IV. L'essor des formations politiques 55

De la JEUCAFRA à l'UPC 56

L'UPC 60

Les autres partis politiques 71

Les associations ethniques 76

Conclusion de la première partie 79

DEUXIÈME PARTIE

ÉVOLUTION STRUCTURELLE DU CAPITALISME FRANÇAIS AU CAMEROUN (1946-1956)

Introduction de la deuxième partie 83

Chapitre 3 : l'après-guerre (1946-1949) : organisation d'un nouvel ordre 87

I. La constitution d'octobre 1946 87

II. L'accord de tutelle 94

III. Le Plan Monnet 100

Les origines du Plan 101

La mise en application et les mécanismes du plan.................. 105

Les débuts du Plan au Cameroun 112

Chapitre 4 : la période du premier plan quadriennal (1949-1953) : l'apparente prospérité.......................... 123

I. La conjoncture.......................... 123

La bipolarisation de la scène politique camerounaise.............. 123

Le capitalisme privé face à la conjoncture 125

Le capitalisme d'État. 127

II. Le bilan des travaux effectués 129

III. La fin d'un « boom » artificiel 131

Chapitre 5 : la période du deuxième plan quadriennal (1953-1956) : la dégradation.......................... 137

I. Les capitaux du deuxième plan.......................... 138

Une compensation au retrait des capitaux privés et une contrainte de souveraineté.......................... 138

Des crédits pour un objectif européen. 140

Incidences des investissements du deuxième plan sur les structures économiques du Cameroun.......................... 143

II. Dépression et Rébellion 146

Changement de régime 146

Agitation dans la communauté blanche.......................... 150

Agitation dans le monde du travail 153

Répression et agitation.......................... 155

Les émeutes de mai 1955.......................... 157

III. Décolonisation française : le défi camerounais.......................... 161

Suite des réformes de Roland Pré 161

Émergence d'un état d'esprit nationaliste dans le sud Cameroun...... 163

Formation et défaite d'un front nationaliste 168

Conclusion de la deuxième partie 175

TROISIÈME PARTIE

BILAN D'UNE DÉCENNIE DE RELATIONS FINANCIÈRES

Introduction de la troisième partie 181

Chapitre 6 : Évaluations financières 183

I. Évaluations des capitaux publics 183

La charge finale du financement public interne 184

Les capitaux publics d'origine métropolitaine 188

Le Cameroun : champ privilégié de l'investissement public français outre-mer? 193

II. Évaluation et essor des investissements privés 197

Évaluations financières 197

La politique persuasive ou l'incitation à l'investissement et au réinvestissement privés 208

Échec de la politique persuasive 212

Les causes du désinvestissement privé 215

Chapitre 7 : Incidences des relations financières franco-camerounaises sur le Cameroun 227

I. Incidences des investissements du « Plan » sur le budget 227

Le plan : Un « cadeau empoisonné » et non rentable 227

Charges financières résultant des investissements du « Plan » 229

II. Incidences des investissements du « Plan » sur les structures économiques et sociales 231

Les réalisations du « Plan » 233

Le Plan et le déséquilibre structurel de l'économie camerounaise 239

ALUCAM : au service de l'économie française 246

Inégalités dans les secteurs semi-industriel, commercial et agricole 250

Épilogue 257

Conclusion générale 263

Annexe 271

Sources et bibliographie 275

Index 293

Table des matières 303



ACHEVÉ D'IMPRIMER
EN AVRIL 1998
PAR L'IMPRIMERIE
DE LA MANUTENTION
A MAYENNE
N° 156-98

Dépôt légal : 2e trimestre 1998